



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX, TRAVAIL, PATRIE

Ministère de l'Economie de la Planification
et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT)



ELABORATION DU SCHEMA NATIONAL
D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT
DURABLE DU TERRITOIRE DU CAMEROUN
(SNADDT)

RAPPORT DE DIAGNOSTIC
VERSION DEFINITIVE

SECTEURS ECONOMIQUES ET DYNAMIQUES SPATIALES

FINANCEMENT : ETAT CAMEROUNAIS

JANVIER 2017



CHAPITRES

- 1 AGRICULTURE
- 2 PECHE
- 3 ELEVAGE
- 4 EXPLOITATIONS FORESTIERES
- 5 HYDROCARBURES
- 6 MINES
- 7 INDUSTRIE
- 8 TOURISME ET SERVICES MARCHANDS



AGRICULTURE

1

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
1 AGRICULTURES VIVRIERES ET AGRO-INDUSTRIE : LA DIVERSITE DES FILIERES.....	5
1.1 L'agriculture vivrière : entre autoconsommation et finalité marchande	5
1.1.1 Les filières céréalières	5
1.1.2 Les filières vivrières non céréalières.....	19
1.1.3 La filière légumes et légumineuses.....	25
1.2 L'agriculture de rente	29
1.2.1 Intensité capitaliste et production en économies d'échelle des grandes plantations	29
1.2.2 La forte concentration foncière par l'agriculture entrepreneuriale	34
1.3 L'agriculture villageoise de rente	37
1.3.1 Le coton	38
1.3.2 Café et cacao - entre crise et réhabilitation	40
2 AGRICULTURE ET ESPACE : LES AVANTAGES D'UNE ORGANISATION EN BASSINS DE PRODUCTION	46
2.1 Deux concepts opératoires : régions agricoles et bassins de production	46
2.2 Types de régions agricoles et de bassins de production.....	47
2.2.1 La région agricole du Nord et de l'Extrême-Nord : la triade céréales, légumineuses et coton.....	47
2.2.2 L'Ouest et le Nord-Ouest : relance de la caféiculture et dynamisme du secteur vivrier.....	48
2.2.3 Littoral et Sud-Ouest : agriculture de rente et bassins vivriers	49
2.2.4 Le Centre : un bassin de production polarisé par la capitale.....	50
2.2.5 Le Sud et l'Est : le système vivrier et cacao-café en milieu forestier.....	51
2.3 Le Programme « Agropoles » : du développement sectoriel à la recomposition de l'espace agricole	55
3 LA SECURITE ALIMENTAIRE : LE PARADOXE DE L'AGRICULTURE CAMEROUNAISE	59
3.1 La place assignée à l'agriculture dans le développement.....	59
3.2 La sécurité alimentaire : un concept de base.....	59
3.3 Significations des déficits et des importations alimentaires	60
3.3.1 Potentialités naturelles, traditions agraires et volontarisme étatique	60
3.3.2 Productions vivrières et importations.....	61
3.3.3 Insécurité alimentaire et insécurité nutritionnelle : des taux de prévalence encore élevés	64
4 CONCLUSION	67
4.1 Analyse SWOT	70

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Evolution des importations de blé (2004-2012)	18
Tableau 2. Evolution des rendements (moyenne 2001-2003 et 2009-2011) en T/ha	20
Tableau 3. Evolution de la superficie et de la production du plantain	23
Tableau 4. Superficie et production des légumes (moy. 2009-2011)	26
Tableau 5. Répartition des plantations de SOCAPALM	29
Tableau 6. Evolution de la production des principales cultures de rente de 2005 à 2011	33
Tableau 7. Situation des concessions agricoles existantes	35
Tableau 8. Lots de terre à sécuriser au profit des grands projets agricoles	36
Tableau 9. Evolution de la production et des exportations de café (2005-2011)	42
Tableau 10. Les agropoles créées entre 2012 et 2014	56
Tableau 11. Evolution des importations alimentaires (8 produits de base, en Tonnes, 2004-2012) ...	63
Tableau 12. Evolutions des importations alimentaires (8 produits de base : en Mds FCFA, 2004-2012)	64
Tableau 13. Evolution des disponibilités alimentaires (en Kcal/hab./jour)	65
Tableau 14. Evolution de la prévalence de la sous-alimentation (en % de la population)	65

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Répartition régionale de la céréaliculture au Cameroun	6
Figure 2. Evolution annuelle des rendements céréaliers au Cameroun et autres pays africains	6
Figure 3. Le bassin rizicole du Cameroun septentrional	8
Figure 4. Répartition régionale de la riziculture	9
Figure 5. Répartition régionale du maïs	12
Figure 6. Evolution de la superficie et de la production de maïs	13
Figure 7. Répartition régionale des cultures de mil / sorgho	15
Figure 8. Evolution de la superficie et de la production de mil /sorgho	16
Figure 9. Part du blé dans les importations cérésières	18
Figure 10. Evolution des rendements des racines et tubercules en T/ha (2001-2011)	21
Figure 11. Aire d'approvisionnement de Yaoundé en Manioc	21
Figure 12. Evolution des superficies et productions des racines et tubercules	22
Figure 13. Evolution des rendements des racines et tubercules (tonnes/ ha)	22
Figure 14. Principaux bassins de production du plantain	24
Figure 15. Répartition régionale de la production de tomates	25
Figure 16. Répartition régionale des productions de légumineuses	27
Figure 17. Superficie et production des légumineuses (moy.2009-2011)	28
Figure 18. Localisation et répartition des cultures de la CDC (Cameroon Development Corporation)	31
Figure 19. Répartition régionale de la production de café	41
Figure 20. Organisation de l'espace agricole	53
Figure 21. Régions et bassins de production agricole	54
Figure 22. Répartition des agropoles	58
Figure 23. Taux de prévalence de l'insécurité alimentaire des ménages	66

LISTE DES ABREVIATIONS

ACDI	:	Agence Canadienne de Développement International
AES – SONEL	:	Société Nationale d'Electricité (Cameroun) remplacée par ENEO
AFD	:	Agence Française de Développement
AFREC	:	African Energy commission – Commission africaine de l'Energie
ARSEL	:	Agence de régulation du secteur de l'électricité
BAD	:	La Banque Africaine de Développement
CEEAC	:	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEMAC	:	Commission Economique et Monétaire d'Afrique Centrale
CEPGL	:	Communauté des Pays des Grands Lacs
CICOS	:	Commission Internationale du Bassin du Congo-Oubangui-Sangha
EAPP	:	East African Power Pool – Pool Electrique de l'Afrique de l'Est
KWh, GWh	:	Unité d'énergie électrique
FADES	:	Fonds Arabe de Développement Economique et Social
FAO	:	Food and Agriculture Organization
FED	:	Fonds Européen pour le Développement
FIDA	:	Fonds international de développement agricole
GIRE	:	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
MW	:	Méga Watt
NTIC	:	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
PADC	:	Projet d'Appui au Développement Communautaire
PAM	:	Programme Alimentaire Mondial
PAS	:	Plan d'Action Stratégique
PCH	:	Petite centrale hydroélectrique
PDDAA	:	Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine
PEAC	:	Pool Energétique de l'Afrique Centrale
PGDT	:	Projet de Gestion durable des Terres
PIDA	:	Programme d'Infrastructures pour le Développement de l'Afrique
PIDMA	:	Projet d'Investissement et de Développement des Marchés Agricoles
PNDP	:	Programme National de Développement Participatif
PNIA	:	Plan National d'Investissement Agricole
PNVRA	:	Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricole
PREF	:	Programme des réformes économiques, monétaires et financières
PRIASAN	:	Programme Régional d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PSAE	:	Programme Sectoriel Agriculture Elevage
RIE	:	Réseau Interconnecté Est
RIN	:	Réseau Interconnecté Nord
RIS	:	Réseau Interconnecté Sud
RNI	:	Réseau National Interconnecté
SAPP	:	South African Power Pool – Pool Electrique De L'Afrique Australe
SONATREL	:	Société nationale de transport de l'électricité
SODERIM	:	Société de Développement de la Riziculture dans la Plaine des Mbo
SONATREL	:	Société nationale de transport de l'électricité
UNVEDA	:	Upper Nun Valley Development Authority
UPDEA	:	Union des Producteurs et Distributeurs d'Electricité d'Afrique
WAPP	:	West African Power Pool – Système d'Echange Electrique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (EEEO)

INTRODUCTION

1. L'agriculture camerounaise est l'une des plus dynamiques du continent africain. Vastes étendues de terres cultivables, ressources hydriques inégales selon les régions, mais globalement abondantes, diversité des zones agro-écologiques, une paysannerie ancienne, dynamique et au savoir-faire riche, sont l'héritage de la nature et de l'histoire et le fondement d'un potentiel productif remarquable. L'essor de l'agriculture de rente a contribué à diversifier davantage les systèmes de production et à renforcer la place du Cameroun sur le marché international des produits agricoles tropicaux. Le pays monopolise également les trois quarts des échanges alimentaires internes de la sous-région, constitués essentiellement de produits vivriers.
2. L'évolution de l'agriculture explique aussi celle de sa place dans l'économie nationale. Jusqu'en 1978, le secteur constituait la principale source de croissance et de devises du pays. En 2004, il représentait encore 44% du PIB national mais 18,4% seulement en 2013. Ce recul en valeur relative malgré l'augmentation de la production physique, traduit la croissance des autres secteurs économiques, en particulier celui du secteur des services. Il constitue néanmoins un indicateur significatif de la faible productivité agricole et de la production de valeur ajoutée. Néanmoins, malgré l'importance du potentiel productif naturel, le pays dépend encore aujourd'hui largement des importations pour assurer la satisfaction des besoins alimentaires de la population. C'est là l'un des paradoxes de l'agriculture camerounaise.

1 AGRICULTURES VIVRIERES ET AGRO-INDUSTRIE : LA DIVERSITE DES FILIERES

1.1 L'agriculture vivrière : entre autoconsommation et finalité marchande

3. L'agriculture camerounaise se caractérise par la diversité de ses systèmes de production et d'exploitation. Cette diversité spatiale est liée en grande partie à la variété des milieux agro-écologiques. Elle est aussi technique, économique et sociale, opposant des systèmes vivriers orientés vers l'autoconsommation et de plus en plus vers la commercialisation, et une agriculture de plantations, ou « agriculture d'entreprises » orientée vers le marché national et/ ou international. Entre ces deux types, émerge une agriculture de moyennes exploitations, dénommée dans la nomenclature officielle « exploitations des élites urbaines » ou parfois « exploitations modernes ». Par ailleurs, nombre de systèmes vivriers paysans associent diverses cultures de rente (hévée, palmier à huile, café, cacao...). L'approche de l'analyse de ce sous-secteur en termes de filières nous paraît en conséquence assez utile.

1.1.1 Les filières céréalières

4. Les produits céréaliers constituent l'aliment de base d'une grande partie de la

population camerounaise, même dans les régions où ces produits sont traditionnellement peu consommés comparés aux racines et tubercules. La production moyenne annuelle, toutes céréales confondues, est d'environ 3 millions de tonnes. En y ajoutant les importations de céréales que le pays ne produit pas suffisamment (comme le riz) ou dont la production est nulle (blé), la consommation moyenne peut être estimée à 180 kg/hab./an. Effet du changement des habitudes alimentaires, couplé avec la croissance démographique et l'urbanisation, la demande en aliments à base de céréales s'inscrit désormais dans une phase de hausse rapide et durable, ce qui explique la diversification des cultures céréalières et leur présence dans toutes les régions.

5. Malgré leur fonction structurante économique et sociale, le problème des systèmes céréaliers du Cameroun est leur caractère extensif et leur faible productivité physique. La faiblesse des rendements traduit l'ampleur des handicaps, naturels (pour certaines régions), fonciers et techniques qui bloquent l'évolution vers des systèmes intensifs.

1

¹ Les cartes analytiques figurant dans le texte expriment la répartition spatiale par descripteurs : la superficie récoltée (en ha), le rendement en (T/ha) et l'indice de localisation. Ce dernier exprime la différence entre la part du lieu i dans l'activité j et la part de ce même lieu i dans l'activité générale (l'agriculture camerounaise). Il est égal à l'écart du poids sectoriel et local d'un lieu donné i . Il s'écrit $I_i = x_{ij} - x_i$

Avec x_{ij} : la part du lieu i dans l'activité j

x_i : part globale du lieu i

Cet indice présente l'avantage de sa moindre sensibilité aux faibles valeurs. Il peut être nul s'il y a égalité entre le poids global. Il est négatif lorsque l'activité j (dans une région donnée) est sous-représentée, positif si l'activité j est surreprésentée dans l'espace i (territoire national)

Figure 1: Répartition régionale de la céréaliculture au Cameroun

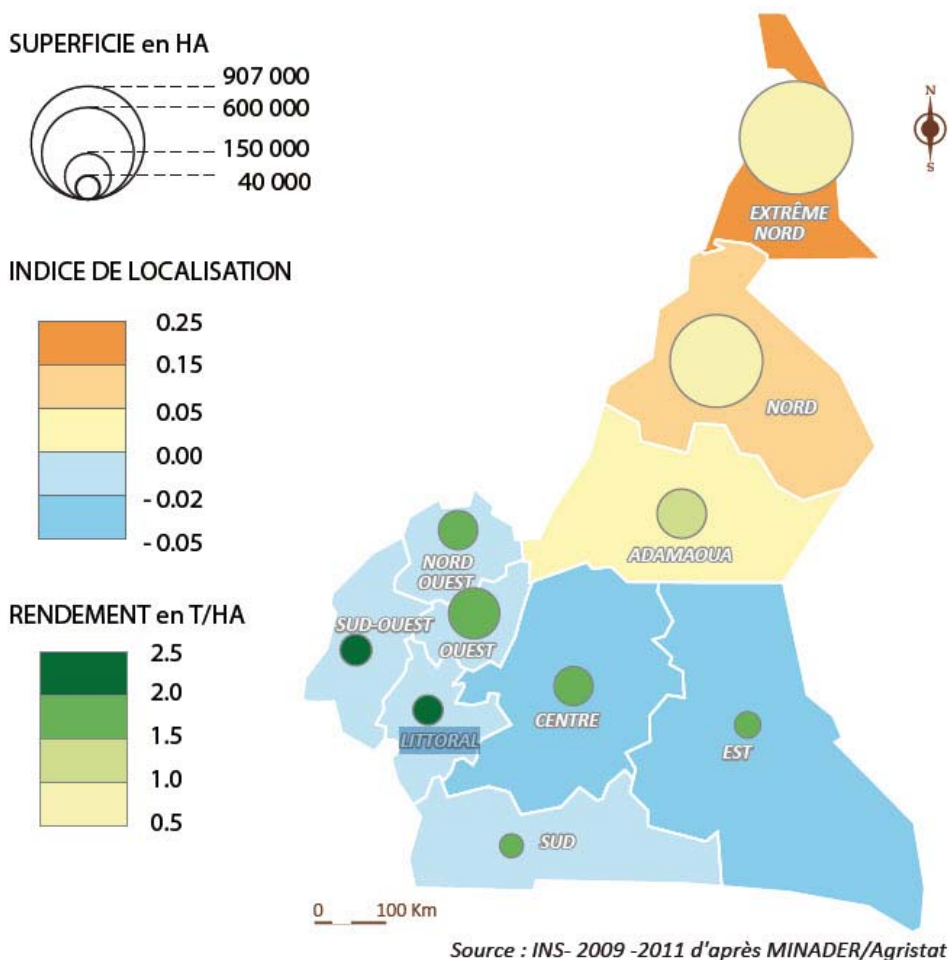
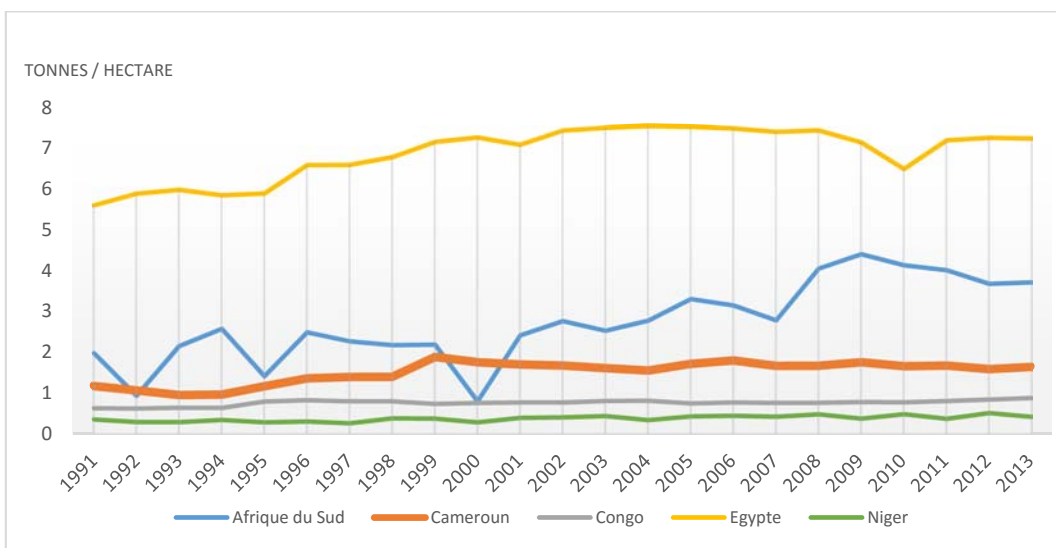


Figure 2. Evolution annuelle des rendements céréaliers au Cameroun et autres pays africains

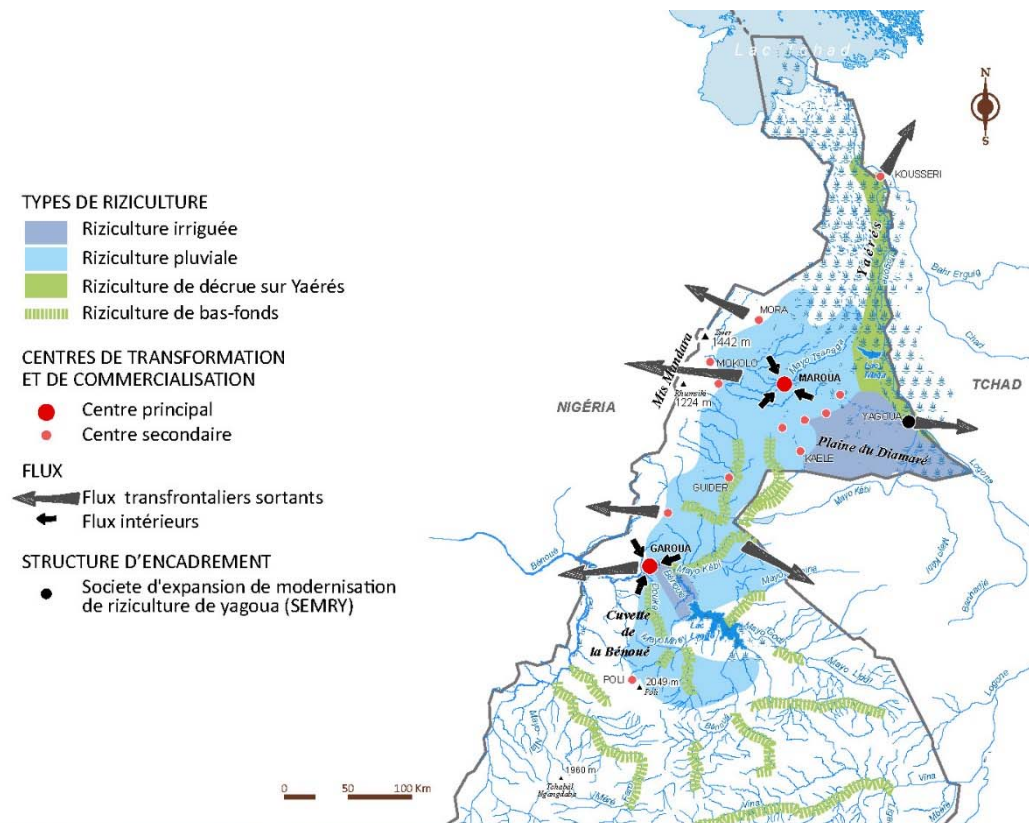


6. Le Cameroun n'est pas un cas isolé, à l'exception de l'Égypte, la stagnation de la productivité physique, demeure une constante de la céréaliculture africaine, et en l'occurrence celle du Cameroun. Or, les systèmes extensifs sont consommateurs de terres cultivables. L'augmentation de la demande alimentaire induite par la croissance démographique, conduit à la progression des cultures en direction de zones naturelles marginales. Le faible coefficient de l'intensification, l'accroissement des emblavures et la baisse des rendements demeurent une problématique qui agit comme un cercle vicieux. En l'absence de nouvelles terres, la succession des cultures sur les mêmes parcelles, sans recours à la jachère ou aux apports de fertilisants, est aussi l'une des causes majeures de la baisse des rendements.
7. Si certains aspects communs aux différents systèmes céréaliers du Cameroun existent, l'évolution est cependant variable d'un système à un autre.
 - 1.1.1.1 La riziculture : stagnation de la production et croissance de la demande
8. Bien qu'elle soit ancienne, la consommation de riz connaît une

extension récente et rapide particulièrement dans les villes, et s'introduit également dans les régimes alimentaires des ruraux. La tendance de la propension à consommer du riz comme indicateur de changement du système alimentaire, est donc un fait établi et explique l'inélasticité de plus en plus forte de la demande.

9. La culture du riz est relativement ancienne, mais son développement est récent. Elle s'est particulièrement développée depuis 1952 suite à l'aménagement hydro-agricole de la plaine du Chari-Logone, et dans certaines zones de bas-fonds dans l'Ouest et le Sud-Ouest (vallées du Mbo et du Ndop). Le Nord et l'Extrême-Nord concentrent à eux seuls 62,2% de la superficie cultivée et 73% de la production nationale. Mais l'Extrême-Nord constitue le principal bassin rizicole du Cameroun avec 48% de la superficie (74 424 ha) et 60% de la production (92 150 ha). L'Ouest et le Sud-Ouest, viennent en deuxième position avec environ 13% de la surface cultivée et 17% de la production. Partout ailleurs, la riziculture, sans être totalement absente, demeure une spéculation très secondaire, si l'on excepte la région du Centre qui fournit en moyenne près de 9000 tonnes de paddy (5,8%).

Figure 3. Le bassin rizicole du Cameroun septentrional



10. Afin d'assurer l'autosuffisance en riz, une politique multiforme de développement de la riziculture, a été conduite dans le cadre de nombreux projets et programmes nationaux et internationaux. Il faut souligner essentiellement (i) le « Programme National de Sécurité Alimentaire » (PNSA), (ii) la « Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture », (iii) le « Projet d'Appui au Développement des Filières Agricoles » (PADFA), financé par le FIDA et dont l'un des volets est « l'appui à la commercialisation et à la structuration des filières riz et oignon », (iv) le volet rizicole du « Projet de Développement Rural Participatif Décentralisé de « Grassfield » (NO), projet financé par le Fonds Africain de Développement ». Au plan agronomique, l'IRAD, avec la collaboration d'organismes internationaux (ADRAO-CFC, FAO) intervient dans la mise au point et la diffusion des variétés semencières

améliorées dans le cadre du projet sous-régional « Amélioration de la compétitivité de la riziculture en Afrique centrale ». Au niveau régional et local, interviennent également diverses structures d'encadrement des producteurs, dont les sociétés paraétatiques comme la SEMRY dans le Nord camerounais, la SODERIM dans la vallée du Mbo, l'UNVDA dans le Ndop, la SOWEDA dans le Sud-Ouest, les Groupes d'Initiatives Communes (GIC), les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA), les associations villageoises et les sociétés coopératives.

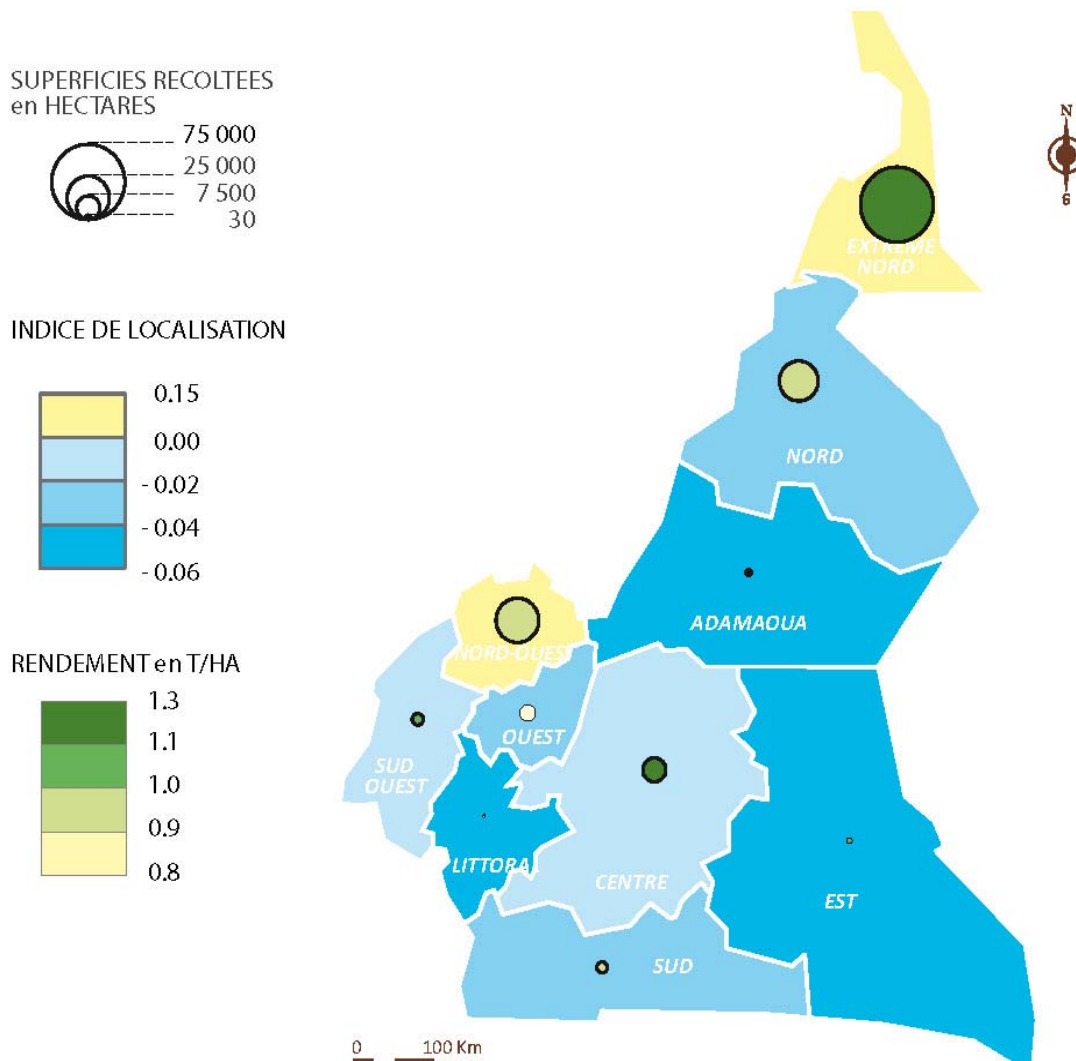
11. Deux zones rizicoles assurent la totalité de la production nationale. La plus importante comprend le bassin du Logone-Chari, aménagé depuis 1952 et géré depuis 1974 par la Société d'expansion et de modernisation de la riziculture de Yagoua (SEMRY), et le bassin de la Bénoué. Ce foyer de cultures en irrigué fournit environ

3/4 de la production nationale, soit une moyenne annuelle de 100 000T/an.

12. Dans la seconde zone de production, nettement moins importante que la précédente, la riziculture occupe de

nombreux bas-fonds, notamment les fonds des vallées du Mbo dans la région de l'Ouest, et du Ndop dans la région du Sud-Ouest. Deux sociétés paraétatiques, la SODERIM et l'UNVDA encadrent les producteurs.

Figure 4. Répartition régionale de la riziculture



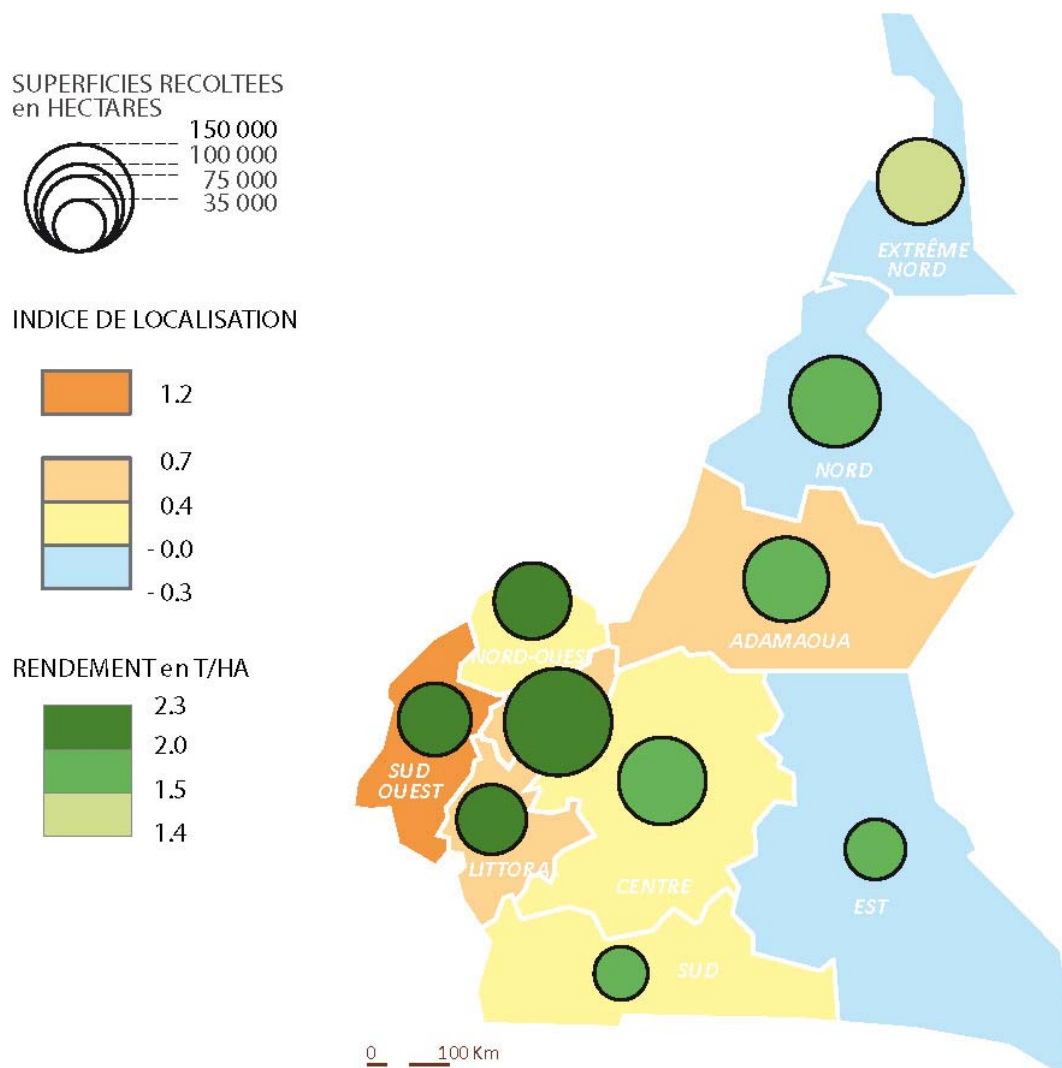
Source : INS- 2009 -2011 d'après MINADER/Desa:Agristat

13. **La production ne couvrait que partiellement la demande nationale.** Jusqu'en 1975, le Cameroun assurait par sa production 80% des besoins du marché national. En 1990, la production a été de 60 000 tonnes ; elle a atteint une moyenne de 90 000 T/an entre 2000 et 2003, et semble se stabiliser entre 150 000 tonnes et 170 000 T de paddy, soit environ 65% de riz blanchi (décortiqué). Or, la qualité de la production livrée par les rizeries locales dont l'équipement est vétuste, comprend un fort taux de brisure d'impuretés. On estime de ce fait, à 30% seulement la part de la production consommée au Cameroun, le reste (70%) est écoulé dans les pays limitrophes, au Nigéria principalement. De pays autosuffisant, le Cameroun est ainsi devenu au fil des années, un importateur net. En 2005, les importations ont porté sur 433 000 tonnes, soit 84% de la demande nationale. En 2013, les importations ont dépassé les 600 000 tonnes, mais une partie des quantités importées, variable selon les années, est réexportée vers les pays de la CEMAC.
14. Des causes structurelles handicapent la croissance de la production et la possibilité d'atteindre l'autosuffisance en riz :
- d'abord le système rizicole camerounais conserve un caractère extensif. La mise au point de semences sélectionnées par L'IRAD, en collaboration avec des institutions internationales de recherche, ou les essais de diffusion de la variété NERICA dans le cadre du projet régional (Projet IRAD-ADRAO-CFC-FAO d'Amélioration de la compétitivité du riz en Afrique centrale), n'ont pas donné les résultats escomptés. Les difficultés d'accès des paysans à ces « variétés à haut rendement » (VHR), comme aux intrants chimiques, sont dues soit aux difficultés financières soit à l'indisponibilité des produits en temps opportun. Privées de ressources financières, les sociétés paraétatiques n'assuraient plus les avances en intrants, en travaux à façon et de moins en moins aussi les services de collecte, de stockage et de commercialisation.
 - les difficultés de la gestion des systèmes rizicoles par les entreprises paraétatiques. Les problèmes financiers rencontrés aussi bien par la SEMRY que par l'UNVDA et la SODERIM ont privé les paysans de l'encadrement logistique (approvisionnement, collecte, transformation, stockage et commercialisation) que ces sociétés leur assuraient régulièrement.
 - les conditions d'exploitation auxquelles font face les producteurs paysans. Ces derniers ont adopté diverses variétés de semences améliorées dénommées IR 46, TOX 3145, CICA8, ITA222 et 212, etc., mises au point par l'IRAD en collaboration avec des partenaires internationaux, ou la variété NERICA diffusée depuis 2009, dans le cadre du projet régional IRAD-ADRAO-CFC-FAO, « Amélioration de la compétitivité du riz en Afrique Centrale ». Toutefois, le goulot d'étranglement reste la difficulté d'accès des agriculteurs aux intrants chimiques (engrais, désherbants, fongicides...),
 - d'autres causes structurelles méritent d'être citées dont : la faible professionnalisation des riziculteurs, les pertes pré et post-récoltes, la vétusté et l'insuffisance des installations de décortiquage affectant la qualité du produit. En effet, le riz non décortiqué (paddy) ou le riz blanchi mais comportant un fort taux d'impuretés de brisure, détournent les consommateurs camerounais du riz local au profit du riz importé. Qualité peu prisée sur le marché national et éloignement des zones de production, celles du Nord et de l'Extrême-Nord en particulier par rapport aux grands marchés urbains, expliquent l'importance des exportations vers les pays voisins, le Tchad et le Nigéria notamment.

1.1.1.2 La filière maïs : concurrence entre demande alimentaire et usages industriels

15. Par la superficie emblavée et la production, le maïs est la principale culture céréalière au Cameroun. Avec 1.565.608 tonnes (moyenne quadriennale 2008-2011) sur une superficie cultivée récoltée d'environ 780.000 ha, cette céréale représente dans le total national céréalier 35,8% de la superficie et 54,9% de la production.
16. Le maïs est un aliment de base. Il est consommé directement sous diverses formes de préparations (épis bouillis ou grillés, farine bouillie, « couscous » ou « *boule* » de farine cuite à l'eau, « *sanga* », *beignets*, etc.). La demande s'accroît même dans le Nord et l'Extrême-Nord dont la nourriture repose traditionnellement sur la consommation du mil et du sorgho. Maïs et riz assurent de plus en plus un rôle alimentaire régulateur durant les périodes de soudure difficile. Ces deux céréales représentent respectivement 36% et 39% du budget alimentaire des ménages (Nzossié et al, 2010) avant même le mil/sorgho (17%).
17. Tout en demeurant importante à l'échelle nationale, l'autoconsommation connaît un recul manifeste. Estimée à 70% de la production en 1993 (Fuselier, 1993), elle ne représente que 41% en 2010 (DESA/ Agristat 17, 2012). La culture du maïs est ainsi entrée dans le circuit de la valeur et de la chaîne de la diversité des usages. Elle évolue de plus en plus en matière première et de moins en moins comme denrée de consommation directe. 54% de la production sont ainsi destinés à la vente et servent à diverses transformations par les entreprises de « provenderie » fournissant les aliments industriels pour les élevages avicoles et porcins, les huileries, la brasserie et les maïséries (fabrication de farine, semoule).
18. La transformation du maïs est par ailleurs une source de production d'importantes quantités de sous-produits fourragers (tourteaux, gruaux, son).
19. La filière maïs a bénéficié d'un encadrement spécifique technique, agronomique, financier et commercial, conduit au sein de plusieurs programmes de développement nationaux, sous-régionaux et internationaux (PDDA, PRIASAN, PNIA, PIDMA, etc.).
20. La mise en œuvre du programme de développement de « l'Agriculture de deuxième génération » et de la création d'« Agropoles » a davantage dopé la production. Des variétés de semences améliorées ont été diffusées par l'IRAD ce qui a permis d'accroître les rendements. Mais ces derniers sont davantage le fait des petites et grandes exploitations modernes, notamment celles dites des « élites », celles des GIC et de certaines coopératives dynamiques, où elles atteignent et parfois dépassent même 5T/ha. Partout ailleurs, sur les tenures paysannes, elles demeurent inférieures à 2T/ha. La production a ainsi augmenté à l'échelle nationale, elle est passée de 960 000T en 2004, à 1 395 000 T en 2008 et à une moyenne triennale (2009-2011) de 1 626 000T. La culture du maïs conserve cependant un caractère extensif, l'accroissement de la production est plus le résultat de l'extension des emblavures que d'une intensification généralisée des systèmes de cultures.
21. Toutes les régions du Cameroun cultivent le maïs et contribuent dans des proportions inégales à la production de cette céréale. Cependant deux foyers de production émergent : le Septentrion (Nord, Extrême-Nord et Adamaoua) et le Cameroun occidental (Ouest, N-O, Littoral et S-O). Ces deux pôles concentrent 72% de la superficie et 78% de la production.

Figure 5. Répartition régionale du maïs



Source : INS- 2009 -2011 d'après MINADER/Agristat

22. Comparée aux cultures de mil/sorgho, les performances du maïs sont meilleures, les rendements obtenus conservent cependant un caractère inégal, et leurs moyennes traduisent une valorisation limitée des gisements de productivité. La majeure partie des petites exploitations paysannes continuent de pratiquer des systèmes de cultures extensifs. A l'échelle nationale, la progression de la production reste tirée par la demande, elle est en fait le résultat d'une importante extension des emblavures. Si l'on observe les

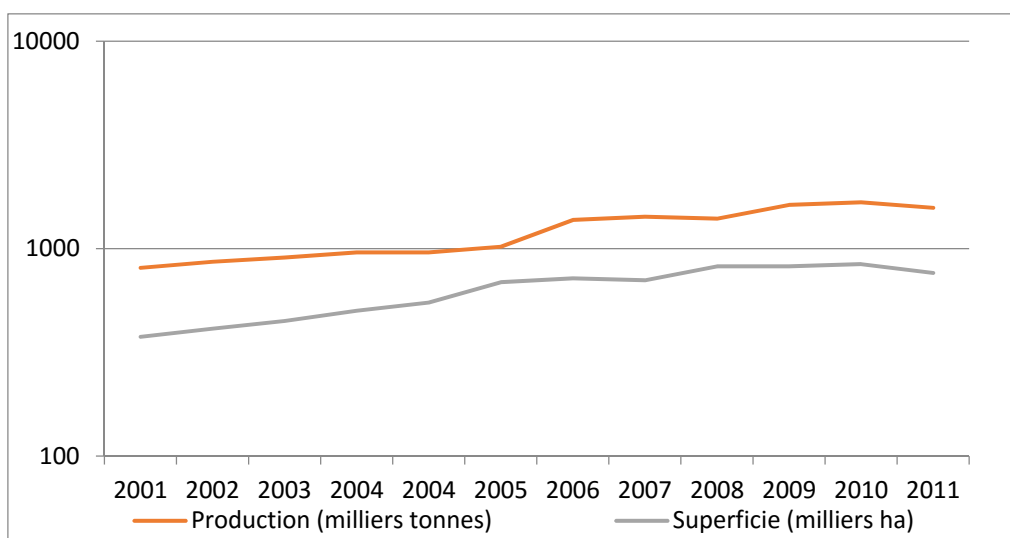
importations qui ont évolué de 6000 à 17000 tonnes entre 2010 et 2012, le déficit est en fait estimé à 120 000 tonnes en raison de l'accroissement de la demande, principalement celle des « provenderies ». De ce fait, sans qu'il soit nécessaire d'augmenter la superficie emblavée, l'intensification des systèmes de cultures particulièrement, ceux des petites exploitations, devrait permettre au Cameroun de doubler, voire même tripler sa production.

Intégrer les producteurs de maïs de Galim à l'agro-industrie

PIDMA est un « Projet d'Investissement pour le Développement des Marchés Agricoles » financé à hauteur de 50 Mds CFA par la Banque Mondiale. Il est destiné à booster la production du maïs, du sorgho et du manioc au Cameroun au cours des cinq prochaines années, afin d'approvisionner les entreprises agro-industrielles dans des processus de réduction des importations de matières premières. Le projet vient ainsi de mettre à la disposition de 266 producteurs de maïs de Galim, localité située dans la région de l'Ouest-Cameroun, une cargaison de 20 tonnes de semences en vue d'accroître leur production au cours de la seconde campagne 2015. Cette production devrait permettre de satisfaire les besoins de la Société de provenderie du Cameroun (SPC) et de la Société de production de poulets de chair (SOPROCHAIR). Ces deux sociétés ont exprimé des besoins cumulés de 177000 tonnes de maïs sur cinq ans.

Source : D'après « Investir au Cameroun », <http://www.investiraucameroun.com/taqs/p>

Figure 6. Evolution de la superficie et de la production de maïs



Source : INS/Annuaire 2005, 2013, d'après MINADER/Desa/agristat

1.1.1.3 Mil et sorgho, fondements de la tradition céréalière en milieu subaride.

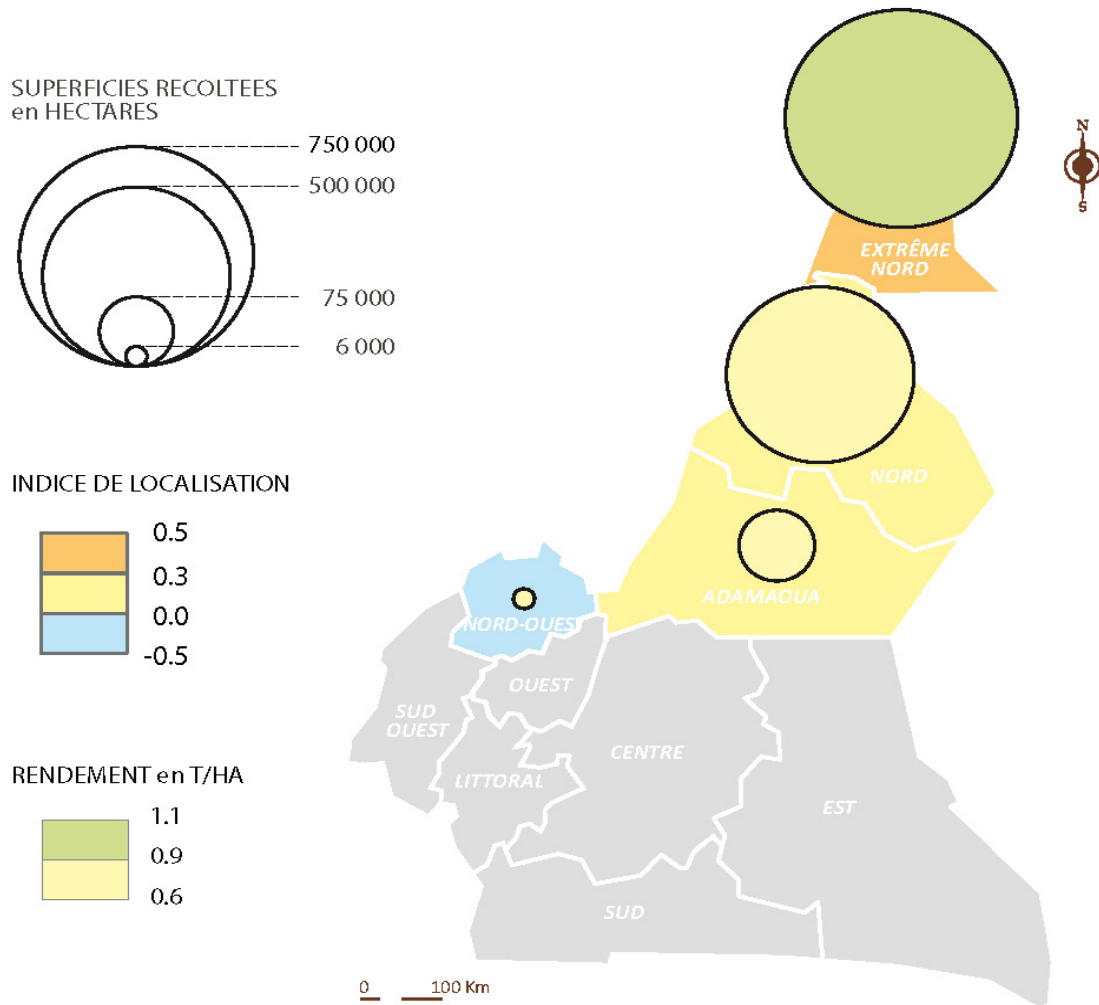
23. Le mil/sorgho, céréale la plus anciennement cultivée et la plus consommée encore aujourd'hui dans le Nord-Cameroun, est un produit multifonctionnel. Outre la fonction identitaire liée à l'appartenance à l'aire géographique de la culture et à la riche expérience agronomique empirique de la paysannerie, la place du mil/sorgho dans la sécurité alimentaire de la population, d'échange et d'organisation du territoire agricole régional est prégnante.

24. Des études scientifiques affirment que mil et sorgho n'en sont qu'une même culture appelée localement « *gafouly, gossob* » (Seignobos et Tourneux, 2002), la distinction porte davantage sur la diversité variétale issue d'une longue tradition agronomique et technique, de sélection par les paysans en rapport d'une part avec les usages diversifiés de la céréale, et avec la variabilité interannuelle et inter-saisonnière de la pluviométrie. On cite sans être exhaustif : le mil à grains blancs (*yolobri*), le mil d'été, le mil de saison sèche ou de contre-saison (*moukouari*), le mil à poils ou « sorgho irisé » présentant l'avantage de dissuader les oiseaux, le mil flottant résistant à l'hydromorphie des

terrains inondés, le mil jaune ou « sorgho de montagne » adapté aux sols rocheux (lithosols). Il ya aussi le mil sucré ou sorgho à tige sucré, variété hâtive, le mil amer comme le « *bourgouri* » sélectionné par les habitants des monts Mandara pour parer aux incursions acridiennes et qui servait aussi au brassage de la bière. Certaines variétés de mil amère comme le « *djigari* » comportent des connotations : « pratiqué par des non musulmans », « mil à bière », « nourriture de païens et de chevaux ». Relativement récentes sont « *le muzukri* et *le saliyéri* », espèces précoces, hâtives et présentant une bonne résistance au stress hydrique.

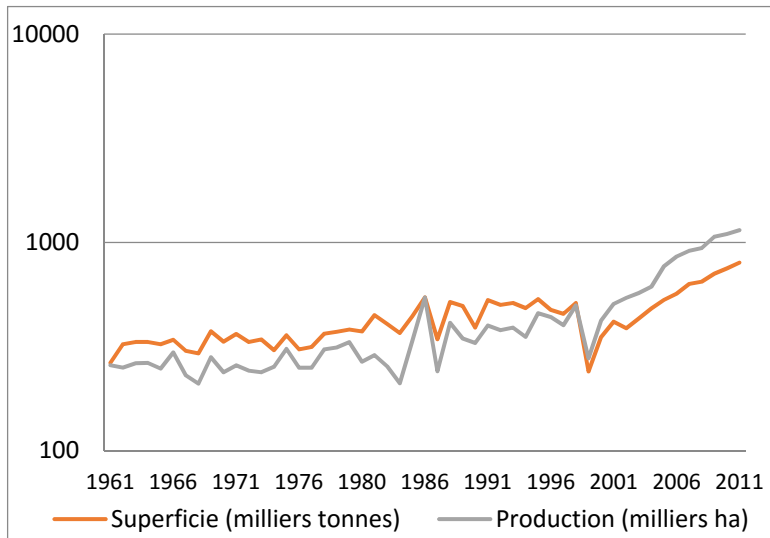
25. Plus récemment l'IRAD a mis au point, en partenariat avec l'ICRISAT (International Centre for Research in Semi-Arid Tropical) des variétés plus productives, plus résistantes à la sécheresse et à certaines maladies de la plante comme le *striga*, et riches en gluten pouvant donner une farine panifiable (IRAD, 2008, « *Deuxième rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture au Cameroun* »). Toutefois, la diffusion de ces variétés améliorées demeure très limitée, elles ne sont utilisées que par 6% des exploitants, contre 16,9% dans la riziculture, et 52,8% dans le maïs au niveau national (MINADER, *annuaire des statistiques agricoles* et INS *annuaire statistique 2013*). Pourtant la production tend à s'infléchir, depuis 2009, vers une forte croissance.
26. La production moyenne a évolué entre les deux périodes triennales 2005-2007 et 2009-2011, de 770 518T à 1,273MT. La comparaison des données annuelles, confirme une évolution marquée par trois caractéristiques majeures :
- la croissance régulière de la production amorcée depuis le début de la dernière
- décennie et contrastant avec l'évolution en « dents de scie » de la période antérieure,
- une évolution de la production fortement corrélée avec celle de la superficie (coef= 0,9),
 - une amélioration très relative des rendements. Ces derniers qui étaient avant 2000, inférieurs à 1tonne/ha, ont atteint 1,1 tonne en 2001 et 1,4 tonne en 2011.
27. L'accroissement de la production a été déterminé moins par l'amélioration de la productivité du système mil/sorgho que par l'augmentation régulière des superficies récoltées. Le dysfonctionnement de la filière semencière, l'apport fort réduit de fertilisants et des produits de traitements et les pertes pré-récoltes dues aux conditions climatiques et aux attaques par une multitude de ravageurs (animaux sauvages, oiseaux granivores, acridiens, plantes adventices, etc.) sont parmi les principales causes de la faiblesse des rendements (MINADER, « Stratégie de Développement du Secteur Rural, 2010 et 2014). Le problème foncier n'en est pas moindre. En raison de la concurrence pour les bonnes terres par diverses spéculations plus rémunératrices (coton, maïs, arachide, niébé, oignon), l'extension des cultures du mil/sorgho, se fait de plus en plus en direction de zones peu favorables : pentes des Monts Mandara, secteurs de savanes de sols ferrallitiques du Faro et des interfluves des « *mayos* », plus propices au pastoralisme qu'à l'agriculture, zones hydromorphes des plaines du Logone-Chari et de la Bénoué où la culture attelée est très difficile, terres arides de la rive sud camerounaise de lac Tchad, traduisant une pression croissante sur la terre. Une action volontariste d'intensification des systèmes de culture paraît être en conséquence, la seule voie passante pour répondre aux besoins de la population.

Figure 7. Répartition régionale des cultures de mil / sorgho



Source : INS- 2009 -2011 d'après MINADER/Desa/Agristat

Figure 8. Evolution de la superficie et de la production de mil /sorgho



Source : INS et MINADER/Desa/Agristat

« Les zones rurales à haut risque et à déficit alimentaire chronique couvrent la zone soudano-sahélienne, confrontée aux aléas climatiques-sécheresses sévères, - à des systèmes de production extensifs, aux attaques de prédateurs des cultures (insectes, oiseaux, plantes parasites), au faible niveau de fertilité, à la dégradation des sols et aux inondations »

Source : MINADER : « Stratégie de Développement du Secteur Rural : Sous-secteur Agriculture et Développement Rural », novembre 2010

28. Pour une population estimée pour 2015 à 6,4 millions d'habitants, soit 25% de la population camerounaise (BUCREP 2010, projections démographiques), la production brute moyenne est légèrement supérieure à 200kg/Hab. Les disponibilités réelles sont nettement en deçà de cette moyenne. Elles sont limitées par les pertes post-récoltes dues aux conditions déficientes de stockage et à diverses formes dont :
- la constitution d'une provision en semences, soit une moyenne de 5% de la production, voire davantage si les perturbations pluviométriques imposent la reprise du semis.
 - les ventes aux brasseuses de bière artisanale (bilbil). Elles sont difficiles à quantifier, mais des études citent le chiffre de 1100 à 1200 brasseuses dans la seule ville de Maroua (Seignobos, 2000, Nzossé et al, 2010). Cette affectation (pour les adultes et en particulier les hommes), représente donc une ponction aux dépens des femmes et des enfants.
 - la mise en marché, par les producteurs, d'une autre partie de leurs réserves, selon les besoins du ménage en argent. Le stock de mil/sorgho assure ainsi la fonction de
- « trappe à liquidité », mobilisable à court terme, mais dans tous les cas aux dépens, des disponibilités alimentaires familiales.
29. Ainsi, malgré la croissance de la production, celle-ci ne répond que partiellement aux besoins alimentaires. La saisonnalité des cultures, en dépit de la culture de contre-saison (*mouskouari*) explique l'alternance d'une période d'abondance s'étendant entre les mois de novembre et d'avril durant lesquels les marchés urbains et ruraux sont bien approvisionnés, et d'une période de soudure difficile, voire de pénurie et d'insécurité alimentaire s'étalant de mai à octobre.
30. L'effet de la soudure sur la population urbaine est rendu plus difficile par la rareté et la hausse des prix du mil/sorgho, d'où le recours à d'autres céréales comme le maïs, le riz et même aux produits à base de blé, qui se caractérisent par la stabilité de l'offre tout au long de l'année contrairement au mil/sorgho.
31. Cette mutation en cours permet de comprendre aussi la tendance à la diversification du système alimentaire dans les villes de la région du Nord-

Cameroun où le mil/sorgho ne représente plus que 17% des céréales consommées. Alors que, consommé sous forme de bouillie et de « *boule* », le mil/sorgho conserve sa place prééminente dans l'alimentation de la population rurale.

1.1.1.4 La filière blé : croissance de la demande et dépendance totale des importations

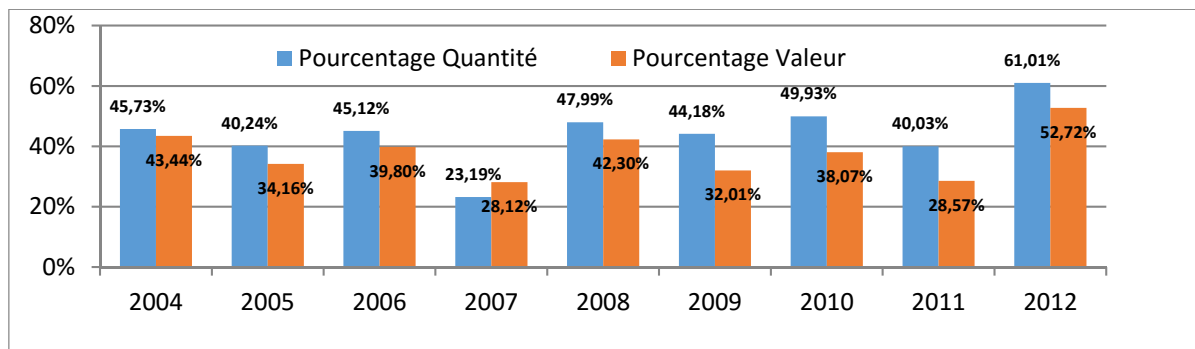
32. L'explosion au cours des dernières décennies de la demande du Cameroun en blé, denrée que le pays ne produit pas, est un indicateur très significatif de la mutation du système alimentaire de la population. Avec le riz, le blé représente le principal produit agricole importé. L'abandon de l'opération mise en œuvre entre 1975 et 1985, destinée à atteindre l'autosuffisance nationale, a rendu le Cameroun définitivement et totalement dépendant du marché mondial des céréales pour son approvisionnement.
33. L'expression empruntée au géographe Jean Boutrais à propos du pain, résume la pénétration récente et forte du blé dans les habitudes alimentaires de la population du Cameroun. La céréale était autrefois inconnue dans le pays et sa consommation sous forme de pain était jusqu'aux années 1950, le fait d'une minorité de la population urbaine. Une enquête réalisée à Douala en 1956-1957 a révélé l'accroissement de la demande de denrées à base de blé. L'approvisionnement de la ville nécessitait alors l'importation annuelle de 5350 tonnes de farine de blé, estimée à 40% des besoins du pays. Si l'on retient la moyenne quotidienne/hab. comme constante, la ville qui comptait 400 000 habitants en 1976 aurait exigé, à cette date, 20 000 tonnes d'équivalent farine, représentant environ 23% de la quantité totale de nourriture consommée à Douala (estimation par Tchawé, 2003).
34. Pour la même année, dans son étude sur Yaoundé, A. Franqueville, évalua la consommation moyenne quotidienne de pain dans cette ville à 8 900 tonnes, soit 28kg/hab./an outre d'autres aliments à base de farine de blé (beignets notamment). Le même auteur souligne l'existence en 1976, dans la capitale, de 14 boulangeries industrielles dont « 25% de la production étaient vendus hors de la ville ». Ainsi, progressivement la consommation de pain et autres dérivés du blé, s'est élargie en direction du rural profond, tendance corroborée par un rapport de l'Association pour la Formation des Cadres en Afrique, association privée subventionnée par la Coopération Française, qui cite : « *La modification des habitudes alimentaires est en train de faire du pain un produit de première nécessité, sans doute au détriment des produits vivriers traditionnels* » (cité par Franqueville, p.82).
35. L'évolution des importations traduit celle de la consommation. Limitées à moins de 10 000 tonnes avant 1950, elles sont passées à 40 000 tonnes à la fin des années 1960, et à 70 000 tonnes une décennie plus tard. En 1980, les boulangeries du Cameroun fabriquaient 75000 tonnes de pain et environ 1000 tonnes de biscuits. Toutefois, souligne J. Boutrais qui cite ces chiffres, « *Pour une population de 7 millions d'habitants, cela ne représente qu'un peu plus de 1kg/hab./an (contre 150 kg dans les pays forts consommateurs). Le Nigéria voisin en consomme à peu près dix fois plus. Le pain ne participe donc encore que de manière secondaire à l'alimentation du Cameroun* ». Depuis les années 1990, les importations de blé ont connu un rythme plus rapide et plus régulier. Cela s'est maintenu depuis 2005 au-dessus de 300 000 T (Tableau 1), et atteint près de 512 000 tonnes en 2012 représentant pour la première fois plus de 50% du total des importations céréalières en quantité et en valeur (Tableau 1 et Figure 9).

Tableau 1. Evolution des importations de blé (2004-2012)

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Quantité de blé (T)	278 906	300 148	356 795	220 054	410 353	394 761	377 511	365 930	511 767
Valeur (M. FCFA)	38 489	38 417	47 766	35 519	85 892	58 028	60 940	58 704	102 095
Import. Cer. Totale (T)	609 894	745 963	790 703	948 957	855 109	893 545	756 089	914 156	838 891
Valeur (M. FCFA)	88 600	112 452	120 001	126 292	203 056	181 253	160 062	205 482	193 658

Source INS Annuaires et MINADER/Desa/Agristat, Faostat

Figure 9. Part du blé dans les importations céréalières



Source : INS/Annuaires et MINADER/ Desa/Agristat, Faostat

36. A la suite de l'échec de « L'opération blé » fortement capitalistique, entreprise dans la zone de Wassandé (Adamaoua) dans l'objectif de réaliser l'autosuffisance nationale en cette denrée, l'évolution est désormais irréversible. Le blé constitue un produit d'importation stratégique, inscrit avec le riz, comme principale composante de la structure alimentaire, d'autant plus que l'élasticité de la demande est de plus en plus réduite. A base de farine de blé tendre importé, le pain en particulier, « ne sert plus à accompagner un repas, mais constitue l'essentiel de celui-ci » (J. Boutrais 1982). S'adaptant à la demande, le secteur de la boulangerie investit les villes de toutes tailles, le pain est distribué aussi aux petits commerces de village. Pâtes alimentaires et divers autres produits à base de farine de blé, sont aussi entrés dans les habitudes alimentaires de la population tant urbaine que rurale. Le passage en l'espace d'un demi-siècle, de la consommation limitée à une minorité urbaine, à la consommation de masse des produits issus de la transformation du blé, a amplifié la dépendance alimentaire du Cameroun au marché international des
- céréales. Le coût des importations massives de froment a lourdement affecté, autant que le riz, et dans une moindre mesure le maïs, la balance alimentaire du Cameroun.
37. Au regard de l'évolution de la demande, des importations et des charges financières afférentes, la filière blé est devenue l'objet d'enjeux importants.
38. Les différents segments de la filière sont dominés par un nombre réduit d'opérateurs. Cinq grandes entreprises détiennent 85% des importations de blé, de la transformation et de la distribution en gros. Ce sont : les « Grands Moulins du Cameroun » (109 952 T), « la PASTA S.A. » (97 770T), « La Société Camerounaise des Moulins du CE » (89 545T), « La Société Camerounaise de transformation du blé (86820T) et « La Société Industrielle de transformation du blé » (53 849T)-
39. Cinq autres entreprises de taille moindre, se partagent un volume total importé d'environ 83 000 tonnes. A l'autre extrémité de la chaîne du blé, interviennent des entreprises nombreuses

et de taille inégale dans la production et la distribution de produits finis, telles La Pasta et Panzanicam dans la production des pâtes alimentaires, et les entreprises de boulangeries (Acropole, Saker, Kam, Elisée, la Croûte...) dont les chaînes de « show-room » qui ont pignon sur rue, notamment dans les grandes villes offrent une gamme très variée de produits (pains ordinaires et spécialisés, viennoiseries, beignets, pâtisseries, pizza et autres types de fast-food...).

40. D'autres entreprises dont l'importation et la transformation de blé au Cameroun n'est qu'une de leurs activités interviennent dans le secteur. Exemples la SOMDIAA est historiquement positionnée dans l'importation de blé, la minoterie, la distribution de farine, l'alimentation animale, l'élevage avicole et la production de sucre, qui est une filiale du groupe français Vilgrain.

1.1.2 Les filières vivrières non céréalières

1.1.2.1 Racines, tubercules et plantain : une filière dynamique, mais faiblement intégrée dans la chaîne des valeurs

41. Le plantain, les racines et tubercules (manioc, makabo, taro, igname, patate douce et pomme de terre) sont des plantes tropicales d'origines géographiques diverses (Amérique latine, Asie). Introduits depuis le XVI^{ème} siècle en Afrique, mais à des dates différentes selon les cultures, leur aire agro-écologique couvre au Cameroun toute la partie méridionale du pays, par opposition à l'aire des céréales, plus caractéristique du Nord et l'Extrême Nord.

Malgré la pénétration, relativement récente de systèmes alimentaires modernes, la croissance de la production et de la consommation traduisent une forte résilience des régimes alimentaires traditionnels basés sur la consommation de féculents de racines, de tubercules et de plantain.

1.1.2.1.1 Une évolution dominée par le manioc et le plantain

42. La croissance rapide de la production est relativement récente. En 1977, la production totale de racines et tubercules est estimée à 2,1 millions de tonnes (FAO, 1978). Elle a atteint environ 3,6 millions en 2001 et environ 6,7 millions une décennie plus tard (Tableau 2). Elle aura ainsi plus que triplé en 34 ans (entre 1977 et 2011) et augmenté de 85,5% par rapport à l'année 1977. Elle fut certes une réponse à un fort croît démographique qui se maintient à un taux moyen annuel de 2,6%; cependant une conjonction d'autres facteurs explique l'inflexion de la production vers une hausse plus rapide. Ce sont principalement la crise du café et du cacao, cultures d'exportation pratiquées par les paysans, la réorientation des systèmes de cultures vers les productions vivrières et la flambée des denrées alimentaires importées dans les années 2000, notamment depuis 2007-2008. Or, précédant ces événements, le pouvoir d'achat a atteint déjà un seuil critique, conséquence de la crise financière de l'Etat, de la dévaluation du FCFA, et du désinvestissement des prix alimentaires à la consommation.

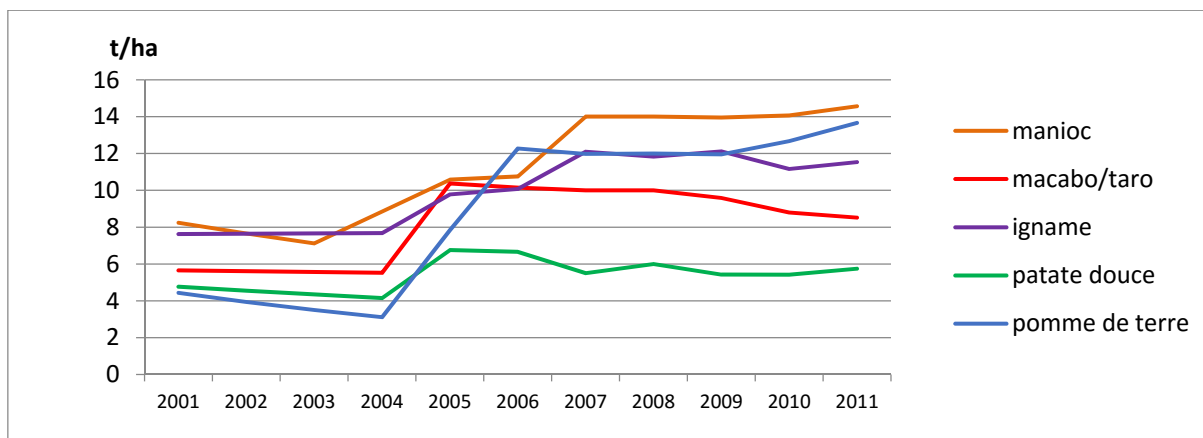
43. Considérée comme culture stratégique pour sa place dans la sécurisation alimentaire de la population (la consommation moyenne est estimée à 94 kg/hab./an-(FAO/STAT, 2011)), sous diverses formes de transformation : fougou, bâtons de manioc, gari, cossette, le manioc a ainsi été l'objet d'une politique spécifique de développement conduite entre 2006-2012 dans le cadre du Programme National de Développement des Racines et Tubercules (PNDRT). L'action menée par l'IRAD en collaboration avec l'IITA dans la recherche et la diffusion de variétés améliorées au sein du même programme, a permis d'augmenter nettement les rendements qui sont passés de 9,6 tonnes (moyenne 2001-2003) à une moyenne de 14,2 tonnes entre 2009 et 2011 (Figure 10) ; ceux des autres racines et tubercules, à l'exception de la pomme de terre et de l'igname ont été nettement inférieurs (Tableau 2).
44. En une décennie, la production a plus que doublé (Tableau 3). Avec environ 4,1 millions de tonnes en 2011, le manioc a ainsi représenté 61,3% de la production de racines et tubercules, suivi par le binôme macabo/taro (23,5%), l'igname (7,7%), la patate douce (4,4%) et la pomme de terre (2,9%).
45. Tandis que les bassins de production de tubercules sont localisés essentiellement dans les régions de l'Ouest et du Sud-Ouest, l'aire principale du manioc englobe les régions du Centre, du Sud et de l'Est, ce bassin de production est essentiellement polarisé par Yaoundé, tandis que le premier est étroitement lié à Douala. Les commerçants grossistes qui approvisionnent ce grand marché urbain, expédient également une large partie de la production collectée, de pomme de terre en particulier, vers les pays voisins de la CEMAC.

Tableau 2. Evolution des rendements (moyenne 2001-2003 et 2009-2011) en T/ha

Cultures	Manioc	Macabo-taro	Igname	Patate douce	Pomme de terre
2001-2003	9,6	5,6	7,6	4,5	3,9
2009-2011	14,2	9,2	11,7	5,5	12,7

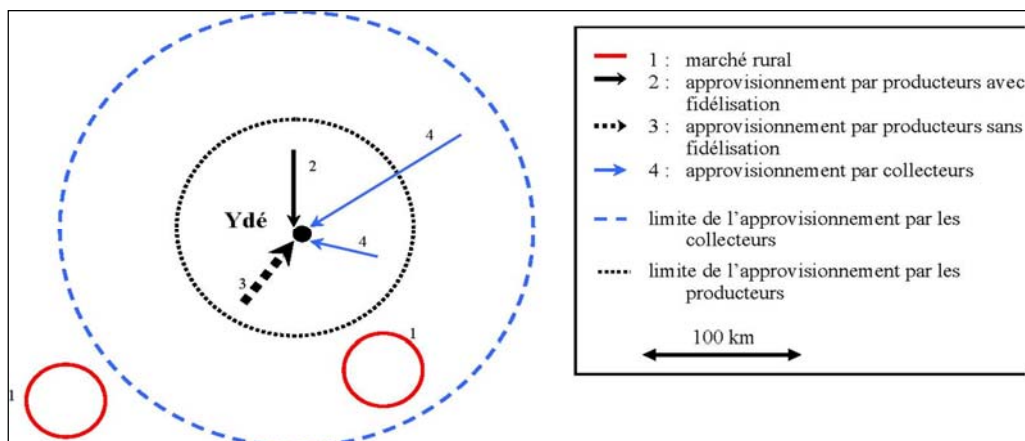
Source : INS/Annuaire statistiques et MINADER/DESA Agristat

Figure 10. Evolution des rendements des racines et tubercules en T/ha (2001-2011)



Source : MINADER/ DESA Agristat,

Figure 11. Aire d'approvisionnement de Yaoundé en Manioc



Source : B.Trioche, H.D.Benz, J.E.Song : « L'organisation des filières manioc au Cameroun : des modes de coordination pour régir les incertitudes de marché », Atelier REPARC, juin 2008, p.7

46. La croissance de la production depuis 2004 a été dans un premier temps une réponse à la crise qui a frappé certaines cultures commerciales comme le café et le cacao, ce qui a amené les paysans à augmenter les productions vivrières par la mise en culture des anciennes plantations affectées par la déprise. Dans une deuxième phase, la flambée des prix agricoles en 2007-2008 sur le marché mondial, et le désubventionnement des prix à la consommation par l'Etat camerounais, ont suscité une plus forte demande de produits alimentaires traditionnels et un transfert
47. vers le vivrier, ce qui a « boosté » davantage la production. Cependant, malgré la diversité et l'importance de la production, la proportion mise en marché ne représente en moyenne que 33%. Les deux-tiers des récoltes seraient donc destinés à l'autoconsommation, à la nourriture des animaux, mais une partie plus ou moins importante est affectée par le pourrissement en cas de difficultés d'écoulement.

Figure 12. Evolution des superficies et productions des racines et tubercules

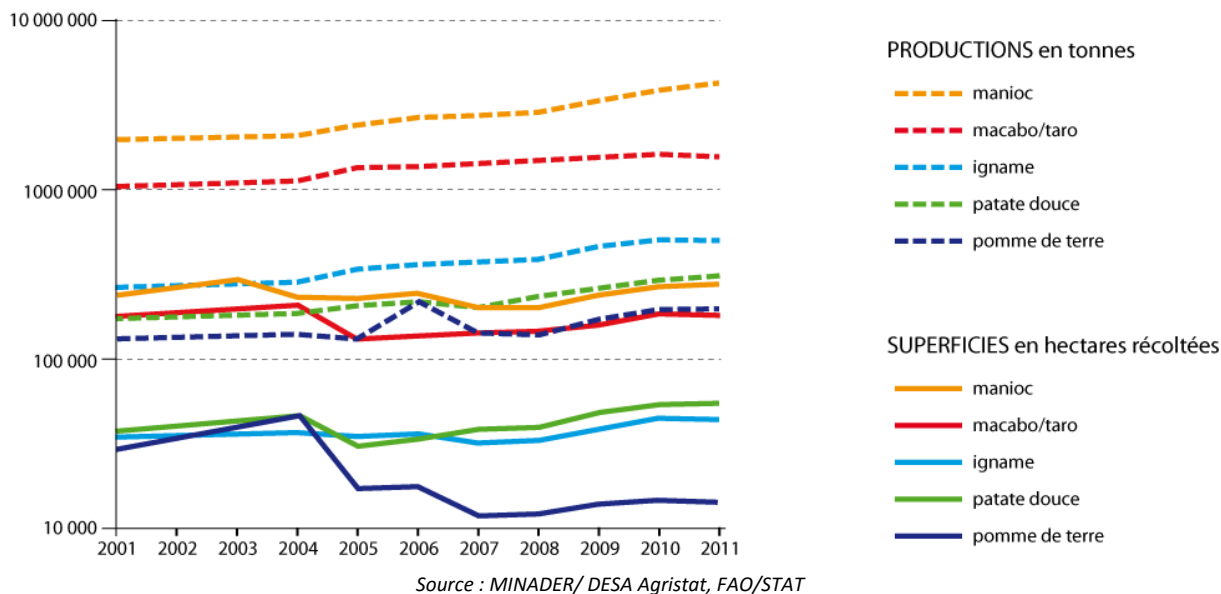
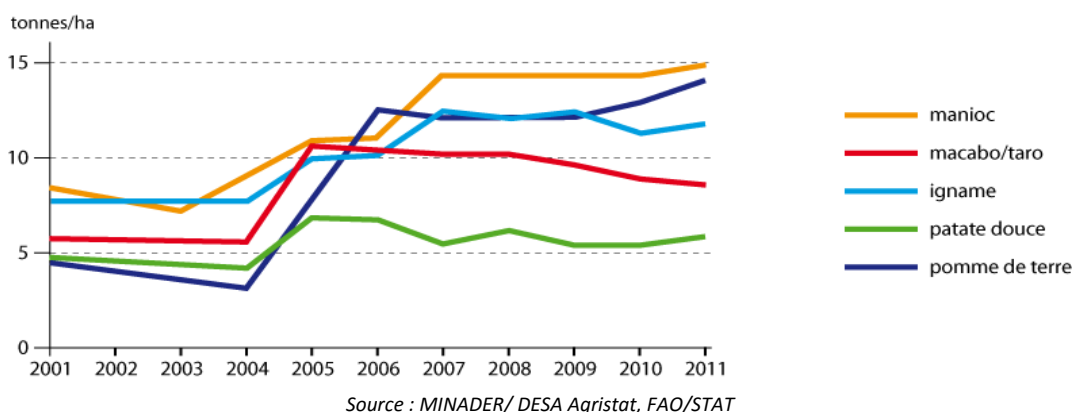


Figure 13. Evolution des rendements des racines et tubercules (tonnes/ha)



1.1.2.2 Le plantain : enjeux économiques et sociaux d'une culture vivrière de base

Occupant 275 000 ha et 650 000 producteurs, la culture du plantain a connu une tendance à la hausse tant au plan la production que des rendements. Entre 2001 et 2011, la production a augmenté de 167% malgré une augmentation très relative des superficies cultivées. Le Cameroun occupe avec près de 3,5 millions de tonnes le 8^{ème} rang mondial et représente 45% de la production de la CEMAC. Pour une consommation moyenne de

126 kg/hab./an (moyenne de l'Afrique centrale), la demande nationale dépasse actuellement les 3 Mt/an, tandis que la demande additionnelle dans la sous-région est estimée à 6Mt. Par sa contribution à la sécurité alimentaire du Cameroun et en tant que produit d'exportation, le plantain est une culture stratégique de grande importance ; cela a de ce fait bénéficié d'importantes actions d'intensification, dans le cadre du « Projet de Diversification des Exploitations Agricoles » (PDEA, 1998-1999) et du « Projet de Renforcement des Partenariats dans la Recherche Agronomique au Cameroun » (REPARAC, 2006-2010).

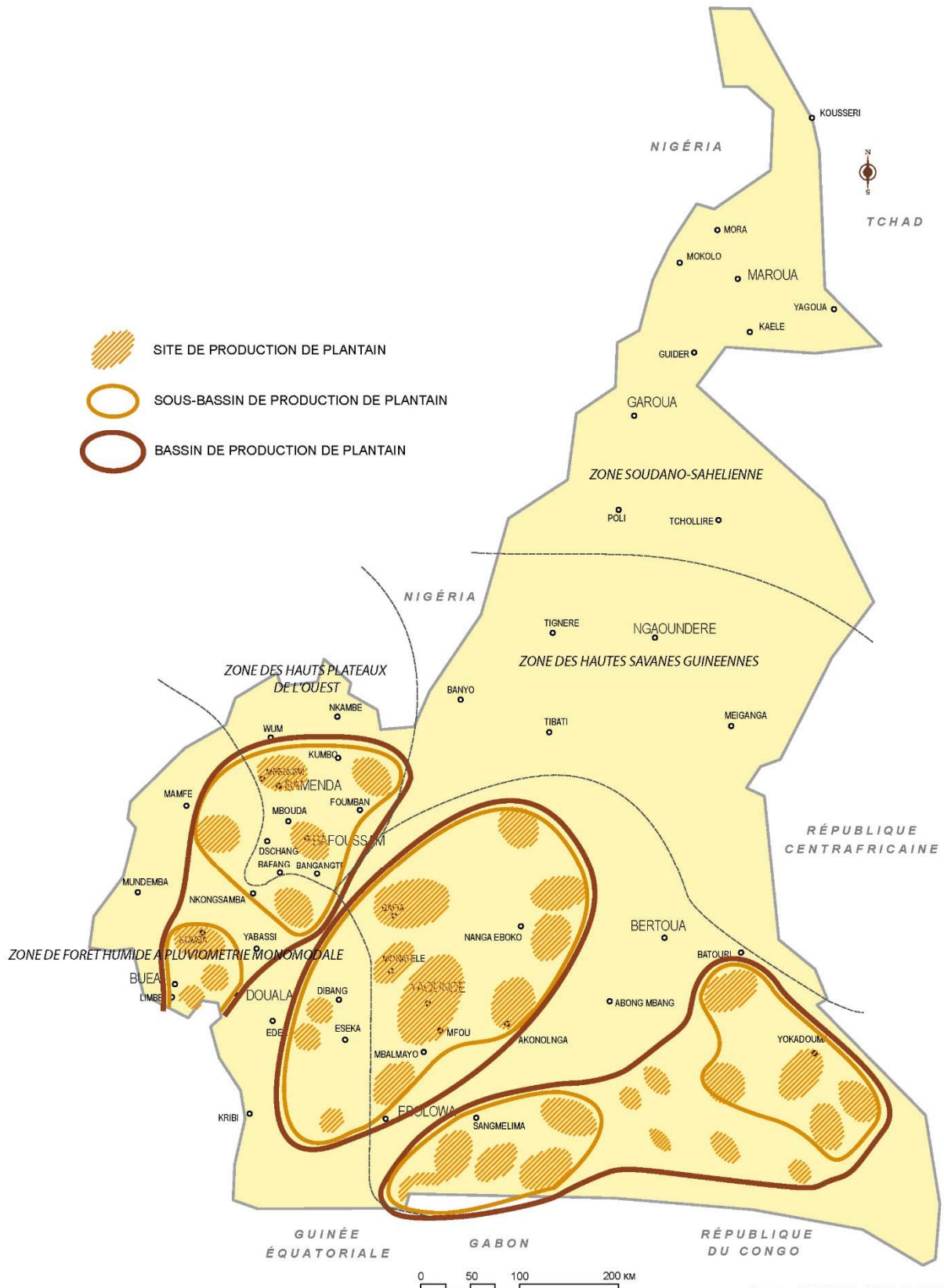
Tableau 3. Evolution de la superficie et de la production du plantain

Année	Superficie (ha)	Production (tonnes)	Rendements (T/ha)
2001	225 712	1 119 820	5
2005	254 000	2 025 291	8
2011	274 342	3 426 000	12.5

Source : MINADER/DESA Agristat, CARBAP et INS/Annuaire stat.

48. Les rendements qui sont passés entre 2001 et 2011, de 5 à 12,5 T/ha sont cependant encore en deçà du potentiel productif, ils peuvent varier selon les chercheurs du Centre Africain de Recherche sur Bananiers et Plantains (CARBAP) entre 25 et 45 T/ha.
49. Géographiquement, l'aire écologique du plantain correspond à l'ensemble du Sud camerounais, c'est -à-dire à la zone subéquatoriale bi- et monomodale. La culture se répartit entre trois bassins de production : le Sud et l'Est avec 37, 2 % de la superficie cultivée et 43% de la production, l'ensemble Littoral, Ouest, Nord-Ouest et Sud-Ouest avec respectivement 36% de la superficie et 31% de la production, et la région du Centre qui concentre le quart de la production et de la superficie nationales.
50. Le fonctionnement de ces trois bassins qui concentrent 99% de la production, est confronté à de nombreux problèmes traduisant la désorganisation de la filière plantain. L'étude du Projet : « Amélioration durable de la production et de la compétitivité de la filière plantain au Cameroun par l'utilisation de technologies innovantes » (MINERSI/IRAD-CARBAP, nov.2012) énumère : l'émiettement foncier des exploitations paysannes, l'usage très limité des fumures et des produits de traitement (notamment contre le charançon et les nématodes), le dysfonctionnement de la filière semencière, la dispersion des producteurs au sein d'une filière peu organisée et des circuits de commercialisation peu efficaces...

Figure 14. Principaux bassins de production du plantain



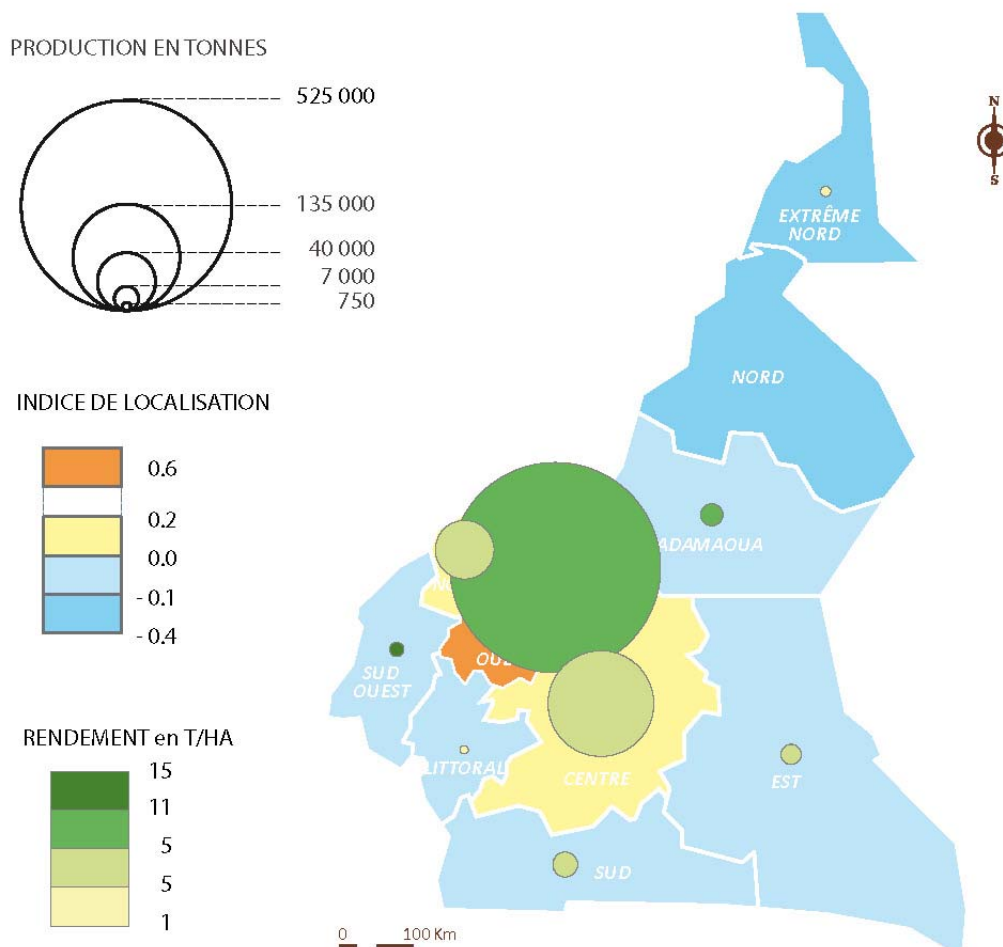
1.1.3 La filière légumes et légumineuses

51. Les cultures et les productions légumières et des diverses légumineuses constituent un sous-secteur structurant de l'agriculture camerounaise. Leur emprise au sol cultivable, l'importance et la diversité des productions, leur contribution au PIB agricole, ainsi que l'effectif des ménages producteurs en témoignent.
52. Cultures traditionnelles, légumes et légumineuses sont par ailleurs, avec les céréales, les racines et le plantain, font partie des spéculations vivrières les plus représentatives de l'agriculture paysanne.
53. L'autoconsommation est certes un objectif de sécurité alimentaire des ménages ;

toutefois la finalité marchande des systèmes de production s'inscrit dans un repositionnement structurel sur les marchés urbains et l'exportation vers les pays voisins.

54. La production moyenne annuelle des légumes et légumineuses atteint 2.270.000 tonnes. Cependant, le différentiel des rendements explique le poids inégal des deux spéculations. Avec 10% de la superficie totale maraîchère, le secteur des principaux légumes (tomate, piment, oignon et ail, gombo), représente 56% de la production. Les légumineuses (haricot et niébé, arachide, « *voandzou* » ou « *pois de terre* »), y contribuent pour 34% bien qu'elles occupent 90% de la superficie totale.

Figure 15. Répartition régionale de la production de tomates



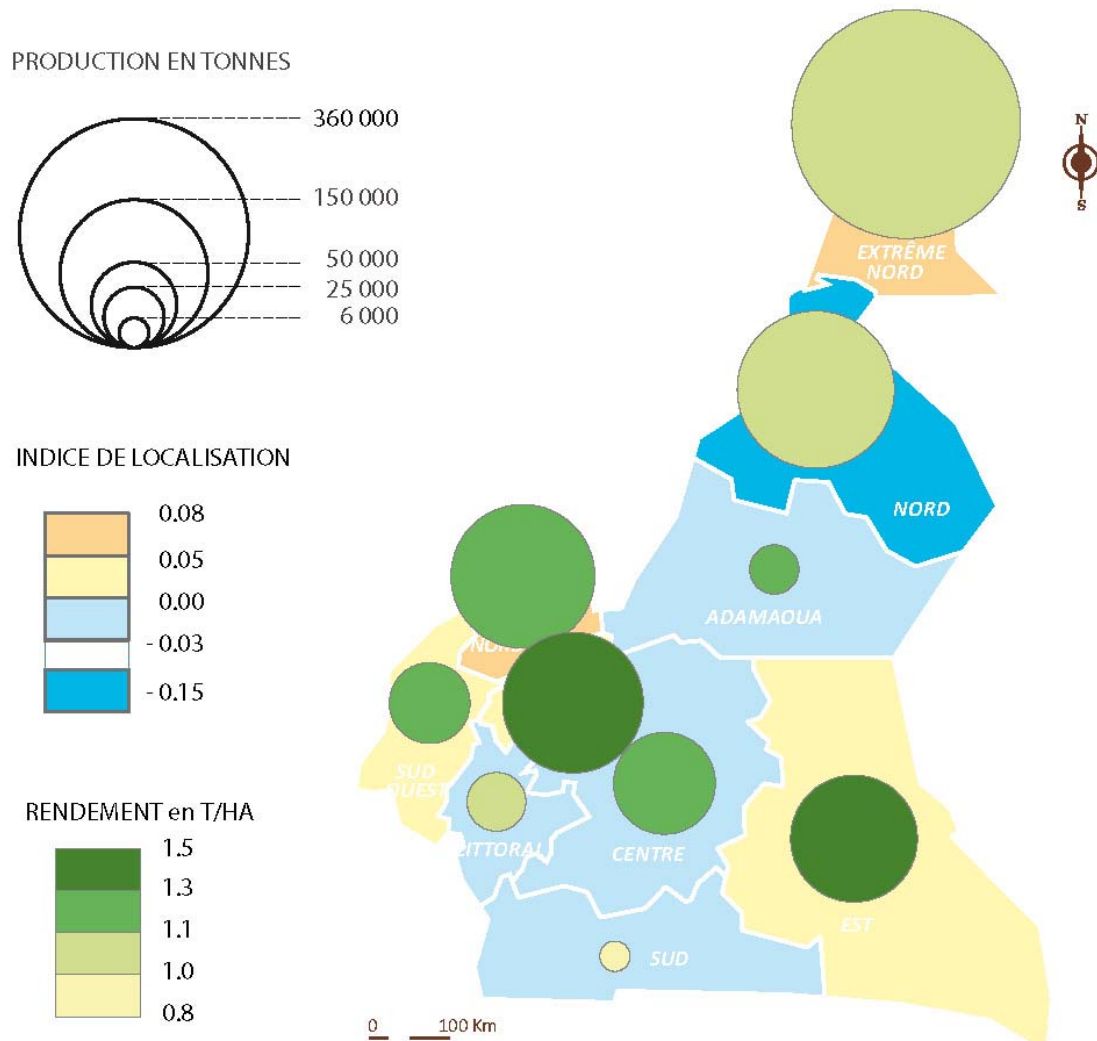
55. La répartition géographique des cultures fait apparaître 2 types de bassins de production. Ainsi le Nord et l'Extrême-Nord, régions peu pourvues en eau et éloignées des principaux marchés du frais, sont spécialisés dans les productions sèches faciles à conserver. Ce grand bassin détient 55% de la superficie nationale des légumineuses et 50% de la production ainsi que 82% de celle de l'oignon et de l'ail. En revanche les régions du Centre, du Nord-Ouest, et de l'Ouest, au climat humide, situées sur les principaux axes de collecte et relativement peu éloignées des grands marchés urbains des produits frais, concentrent la majeure partie des légumes et une superficie récoltée de 160 000 hectares.
56. A cette superficie moyenne annuelle (soit environ 21% de la superficie récoltée totale du Cameroun) s'ajoutent environ 48000 ha consacrés aux légumes à feuilles et à racines. La production des légumineuses, des légumes de saison et de contre-saison (tomate, piment, haricot vert, chou, ainsi qu'une grande diversité de produits potagers des secteurs horticoles périurbains, est destinée aux marchés du frais. Les deux régions : Centre et Ouest fournissent à elles seules 92% de la tomate ; cependant la région de l'Ouest qui fournit à elle seule 73% de la production de tomate, 32% de la production de piment, 13% de celle des haricots, 16 % du gombo et 12% de l'oignon, constitue la principale région maraîchère du pays.

Tableau 4. Superficie et production des légumes (moy. 2009-2011)

Cultures	Superficies		Productions		Rendements
	hectares	%	Tonnes	%	T/ha
Tomate	64014	41,0	720 117	72,4	11,3
Piment	14340	9,2	29734	3,0	2,1
Oignon	6235	4,0	100 650	10,1	16,4
Gombo	23706	15,1	48 028	4,8	2,0
Autres leg.	48 000	30,7	96 000	9,7	2,0
Total	156 295	100	994 529	100	Moy. 6,3

Source : MINADER/Desa (Agristat) et INS (annuaire stat.2013)

Figure 16. Répartition régionale des productions de légumineuses



Source : INS- 2009 -2011 d'après MINADER/Agristat

57. Les rendements demeurent néanmoins assez bas aussi bien en cultures maraîchères que de légumineuses. Les divers systèmes de microcrédit institutionnels et informels ne permettent pas de financer suffisamment les charges culturales : travaux, achats de semences, d'engrais et de produits de traitement des

maladies cryptogamiques, transport, etc. Des pertes, parfois considérables, sont enregistrées, liées à l'enclavement géographique d'un grand nombre de producteurs et aux difficultés d'évacuation de la production sur des pistes fortement dégradées par la pluie et que les transporteurs refusent souvent d'emprunter.

Figure 17. Superficie et production des légumineuses (moy.2009-2011)

Cultures	Superficies		Productions		Rendements
	hectares	%	Tonnes	%	T/ha
Arachide	379 490	39,9	605 230	52,6	1,6
Niébé	252 959	26,6	154 089	13,5	0,6
Haricot	275 421	29	349 299	30,3	1,3
Soja	9548	1	12 406	1,1	1,3
Voandzou	33 580	3,5	28 610	2,5	0,8
Total	951 008	100	1 079 636	100	moy 1,2

Source : MINADER/Desa (Agristat) et INS (Annuaire stat.2013)

58. Les systèmes maraîchers du Cameroun sont donc pénalisés par la faible organisation des circuits de commercialisation. Ces derniers ne comptent ni gros marchés urbains de type « Marchés d'Intérêt National » (MIN), ni marchés de gros, au niveau des chefs-lieux des régions, articulés avec des centres de collecte locaux. L'efficacité d'un tel réseau de marchés est, par ailleurs, dépendante de la mise en place d'un système d'information sur les apports, les cours, les opérateurs...
59. La production maraîchère souffre particulièrement aussi de l'absence d'unités de transformation dont la nécessité s'impose afin d'absorber les excédents, de la tomate par exemple, dont la production commence à approcher le million de tonnes, et d'intégrer ainsi le sous-secteur dans la chaîne des valeurs. Une opportunité pour le Cameroun qui pourra ainsi développer sa propre industrie de conserves de légumes et devenir même exportateur vers les pays voisins.

1.2 L'agriculture de rente

60. Appelée dans la plupart des documents officiels, « agriculture industrielle et d'exportation », l'agriculture de rente est l'emblème de l'agriculture moderne camerounaise. Ses caractéristiques fondamentales sont la dominance des grandes plantations, la forte intensité capitaliste, la production en économie d'échelle, le lien étroit avec l'industrie et la finalité marchande des systèmes de production.
61. Cependant, pour diverses cultures de rente, comme l'hévéaculture et le palmier à huile, l'agriculture entrepreneuriale associe aussi les « plantations villageoises ». D'autres cultures sont, en revanche, exclusivement le fait de petites et moyennes exploitations, comme le coton, le café et le cacao.
62. Au total, près de 450 000 hectares, soit près de 10% de la superficie cultivée nationale, sont occupés par l'agriculture de rente.

1.2.1 Intensité capitaliste et production en économies d'échelle des grandes plantations

63. L'agriculture entrepreneuriale au Cameroun remonte, à l'instar de celle d'autres pays africains, à l'époque coloniale. Elle constitua la première phase de la mise en place d'un secteur spéculatif intégré au capital international et répondant essentiellement à la demande des marchés en produits tropicaux.

64. Succéda depuis l'indépendance du Cameroun, une deuxième phase d'expansion marquée par la nationalisation de sociétés déjà en place et la création de nouvelles plantations étatiques. Les difficultés économiques et financières auxquelles fut confronté le pays, durant les décennies 1980 et 1990, ainsi que la gestion déficiente des entreprises nationales, ont abouti, suite à la mise en application du programme d'Ajustement Structurel imposé par le FMI et la Banque Mondiale, à la privatisation de la plupart des entreprises étatiques.

65. Les cas suivants illustrent le tournant de l'évolution récente.

1.2.1.1 La SOCAPALM

66. La SOCAPALM, la plus importante entreprise dans le domaine de la production d'huile de palme, fut créée en 1968 dans le cadre d'un programme gouvernemental de développement de l'agro-industrie, lancé dès 1963 avec l'aide de la Banque Mondiale. L'entreprise a été privatisée en 2000, date à laquelle elle entra dans le giron du groupe français Socfinal dans lequel le groupe Bolloré détenait 40% du capital, avant de passer sous le contrôle total de ce groupe en 1995. L'Etat camerounais ne conserve que 10% du capital de la SOCAPALM (devenue Société Anonyme), qui est de 12.650.000.000 FCFA.
67. L'entreprise détient 26 028 ha plantés dont 21 873 en production et 4 155 ha de jeunes plantations non encore productives.

Tableau 5. Répartition des plantations de SOCAPALM

Régions	Département	Sites de production	Superficie en production	Plantations jeunes	Total	Capacité de transformation T/h
Sud	Océan	Kienke	7 521	2 192	9 713	40
Littoral	Moungo	Dibombari	2 563	1 082	3 645	40
Littoral	Sanaga mar.	Mbambou	4 894	891	5 785	
Littoral	Sanaga mar.	Mbango	4 294		4 294	40
Centre	Nkong-Kellé	Eseka	2 601		2 601	10
Toral			21 873	4 155	26 028	130

Source : MINADER/ DESA Agristat,

68. La superficie plantée représente en fait, 36% de la superficie totale de la concession qui s'étend sur 78 529 hectares.
69. La SOCAPALM est ainsi la plus grosse entreprise de production d'huile de palme au Cameroun. Elle emploie 3200 salariés, mais l'entreprise s'est trouvée souvent confrontée à de graves problèmes sociaux et écologiques : faibles salaires, conditions de vie et travail difficiles, confiscation de terres de paysans après sa privatisation sans compensation, rejets d'effluents industriels dans les cours d'eau avoisinants (le cas des rejets agro-chimiques par l'usine de Kienké est souvent cité), destruction en conséquence d'écosystèmes adjacents dont dépendaient mêmes les populations locales.

1.2.1.2 HEVECAM (Sud Cameroun Hévéa)

70. Ancienne société étatique, devenue Sud Cameroun Hévéa, Hevecam a été cédée en 1996 à la filiale chinoise Sinochem du groupe GMG International. Ce groupe possède d'autres plantations hors Cameroun, notamment en Côte d'Ivoire et en Indonésie. L'entreprise basée à Niété, détient une concession de 50 000 ha dont 18 000 ha de plantations. Disposant d'une importante réserve foncière, Sud Cameroun Hévéa a lancé un projet d'extension sur 5 ans (2008-2013), portant sur la création de nouvelles plantations sur 22 000 ha d'hévéa, ce qui permet au groupe d'atteindre une production moyenne annuelle de 32 000T de caoutchouc.
71. Un effectif de 6000 travailleurs fait de Sinochem, le 3^{ème} employeur après l'Etat et l'entreprise agro-industrielle CDC.

1.2.1.3 PAMOL

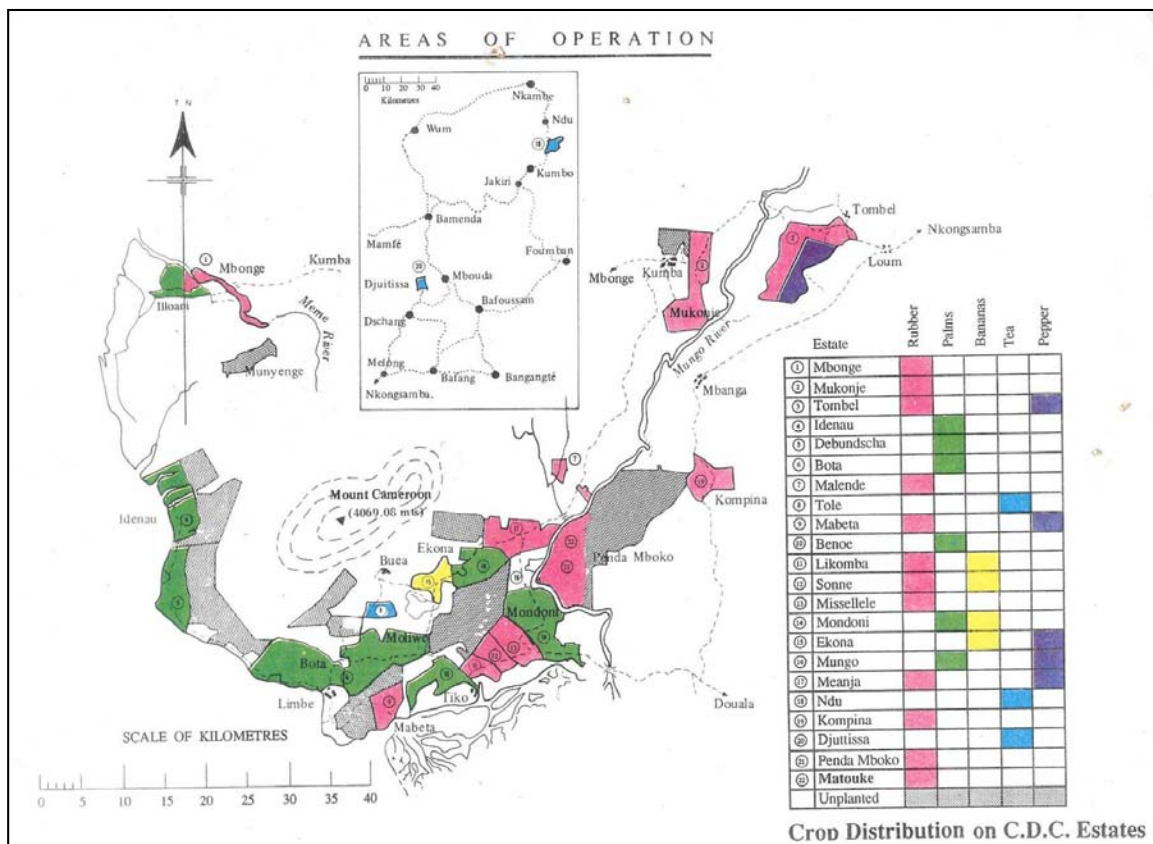
72. **PAMOL** était un cas différent. Ancienne entreprise d'Unilever, elle fut mise en vente en 1987, mais l'Etat camerounais confronté aux difficultés économiques et à un endettement lourd refusa de la reprendre. La raison en est le lourd passif

de l'entreprise, ainsi que l'état de vieillissement et de délabrement des plantations, et la vétusté de l'huilerie nécessitant une réhabilitation de grande envergure. La cession à des hommes d'affaires nationaux a abouti à des conflits internes entre les nouveaux partenaires. Finalement la solution fut la création d'une société mixte groupant trois partenaires : étatique, parapublic et privé.

1.2.1.4 La CDC

73. **La CDC** (Cameroun Development Corporation), est en revanche une société publique de dimension internationale. Entreprise coloniale à l'origine, créée en 1947, elle a été placée à l'Indépendance sous la tutelle du MINADER. Son capital social est de 15,6 Milliards de FCFA. Localisée dans le Sud-Ouest, la CDC exploite 42 027 ha répartis entre trois spéculations : Hévéa : 22 262 ha, Palmier à huile : 15 240 ha, Banane : 4 525 ha.
74. L'entreprise produit annuellement dans ses usines de Tiko, Mukonje et Pendamboko, entre 18 000 et 20 000 tonnes de caoutchouc semi-fini, livrées aux sociétés SMPT (Singapour), SOGESCOL (Belgique), WEBER et SCHAER (Allemagne) et AZELIS SAS (France).
75. Dans le domaine de l'huile de palme, les trois huileries de Mondoni, Idénaou et Illoani livrent de 18 000 à 19 000 T, et quelques 600 tonnes d'huile de palmiste. La production est écoulee essentiellement sur le marché national.
76. Avec une production moyenne de 100 000 T/an, destinée à l'exportation, la CDC se classe aussi parmi les gros producteurs camerounais de banane. Elle bénéficie dans ce domaine, de moyens de financement dans le cadre du programme « Mesures d'Accompagnement pour la Banane de l'Union Européenne », tandis qu'un accord de partenariat est établi avec le groupe sud-américain Del Monte pour la commercialisation.

Figure 18. Localisation et répartition des cultures de la CDC (Cameroon Development Corporation)



Source : carte communiquée par CDC

77. La CDC est par ailleurs, engagée dans de nombreux projets d'expansion. Dans l'hévéaculture le « Matouké Rubber Development Project » a été mis en œuvre en 2007 pour la plantation de 6000 ha en 6 ans dans le Littoral (dépt du Mounjo). En 2014, seulement 1712 ha plantés sont entrés en production.
78. Dans l'huile de palme, le « Boa Plain Oil Palm Project » a été lancé en 2008 pour créer 6000 ha en 5 ans. Les 1494 ha plantés en 2009-2010 sont déjà productifs. Plus important, le « Donga Mantoung Project » (région du NO), a été initié en 2011, avec pour objectif la mise en place de 10 000 ha de plantations villageoises. L'achèvement de ce projet était prévu pour 2015.
79. Dans la banane, la « Banana Expansion Project », commencé en 2009 sur 2000 ha occupés par une vieille plantation de palmier à huile à Tiko (département du Fako) avait pour objectif la création d'une bananeraie de 1750 ha. Fin 2013, le projet est à 1590 ha plantés.
80. Ayant cédé sa plantation de thé, la CDC, a introduit la culture du poivre dans ses systèmes de production.
81. L'entreprise est le 2^{ème} employeur après l'Etat. Ses effectifs s'élèvent à 22 036 employés dont 18 065 ouvriers, 635 agents de maîtrise, 289 cadres, et 3 047 travailleurs temporaires.

1.2.1.6 Plantations du Haut Penja (PHP)

82. Cette entreprise privée créée en 1987, appartient au groupe familial Fabre installé ayant son siège social à Marseille, et spécialisé depuis la Seconde Guerre Mondiale dans la production et la commercialisation des fruits tropicaux. Ses plantations sont localisées en Afrique (Cameroun, Ghana, Côte d'Ivoire, Maroc). Les productions sont diversifiées (banane, ananas, tomate, poivre). Cependant, c'est dans le secteur de la banane que le groupe se positionne le plus sur le marché mondial, avec une production moyenne annuelle de 700 000 tonnes, destinée essentiellement au marché européen. Sur les 7000 hectares que détient l'entreprise dans le Mounjo (région du Littoral), 5000 sont cultivés dont 3500 hectares de banane, produisant en moyenne 165 000 T/an. La jachère occupe un millier d'hectares, le reste de la superficie se répartit entre les autres cultures et l'emprise des installations (bâtiments administratifs, parcs du matériel, ateliers de conditionnements, entrepôts, pistes...).
83. La PHP projette d'accroître sa superficie bananière de 800 hectares, mais de 400 hectares seulement dans une première phase. Le marché mondial de la banane est en effet saturé avec 5,3 millions de tonnes, détenus à 75% par les producteurs latino-américains. La part des pays de l'ACP, dont fait partie le Cameroun, est de seulement 17%, soit 900 000 tonnes. La tension du marché est de ce fait, accentuée par une concurrence très vive.
84. La banane est en effet, une culture exigeante en capital et en travail ; la PHP investit en moyenne 20 000 euros/ha planté (ou replanté), et 15 000 euros/ha en frais d'exploitation. Elle emploie 6000 travailleurs permanents. Un hectare nécessite en moyenne 2,5 h/ de travail agricole et 0,5 h/j de services. Le salaire moyen mensuel des ouvriers est selon la

déclaration de la direction, de 86 500 FCFA. La PHP assure également la gratuité des soins. Le secteur reconnaît les conditions précaires de l'habitat des familles des travailleurs, et d'une manière générale les difficultés liées au sous-équipement des conditions de vie dans les villages localisés dans son domaine foncier ou à proximité, l'ensemble de la population villageoise étant estimée à 200 000 habitants.

85. La PHP expédie sa production à partir du port de Douala et par ses propres bateaux. Ces derniers ne peuvent accéder à ce port ou en sortir qu'en marée haute, la route menant des lieux de production au port étant fortement dégradée et la traversée de la zone urbaine jusqu'aux quais difficile. Autant de contraintes qui se traduisent par des pertes de temps considérables et des risques de dégradation de la production, en raison de sa nature périssable. L'entreprise souhaite l'amélioration de la route n° 3 menant au port de Limbé.

Les cas précités autorisent la conclusion suivante :

86. Les entreprises agro-industrielles, pour la plupart internationales, adoptent des systèmes de production peu diversifiés, voire mono-productifs, à finalité marchande, focalisés sur des filières à forte valeur ajoutée, et tirés par la demande extérieure et/ ou nationale (huile de palme, caoutchouc, coton, sucre, fruits).
87. Le caractère spéculatif des produits expose l'offre à la variation des cours des matières premières. Afin d'atténuer les risques, nombre d'entreprises suscitent le développement des plantations villageoises (stratégie de partage des risques). D'autres, notamment celles traditionnellement spécialisées dans le palmier à huile et l'hévéaculture, tendent à diversifier leurs systèmes de production par l'introduction d'autres cultures de rente (ananas, banane, poivre, thé).

Tableau 6. Evolution de la production des principales cultures de rente de 2005 à 2011

Culture de rente (en tonnes)	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Banane d'exportation	257 509	256 375	232 325	268 709	255 507	232 808	249 021
Cacao	182 959	191 590	212 619	229 203	230 000	220 000	209 000
Huile de palme	198 325	205 317	215 462	225 606	275 130	326 940	354 076
Coton graine	353 388	205 920	179 149	111 468	115 734	111 000	161 900
Caoutchouc	58 689	61 736	46 807	53 477	52 497	54 864	55 500
Café vert	43 859	45 622	47 792	50 687	54 483	66 584	70 000

Source : MINEPAT : « Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural (DSDSR) : état des lieux et diagnostic du Secteur Rural au Cameroun, mars 2014 »

88. L'évolution des productions de rente est globalement importante mais très inégale selon les spéculations. Celle de l'huile de palme a été en constante augmentation ; en 1961, le Cameroun fournissait à lui seul, 76% de la production mondiale et n'en assure actuellement que 5%.
89. L'évolution des productions de café et de cacao, a été modérée ; elles ont augmenté entre 2005 et 2011, respectivement de 14,2% et de 59,6%, évolution cependant positive qui traduit la sortie de crise de ces deux cultures après les deux « décennies noires » de 1980 et 1990.
90. Moins dynamique, a été la culture de banane d'exportation dont la production est confrontée depuis 1996 à des conflits avec les géants latino-américains dont la masse critique de production de « *banane dollar* » protégée par les Etats-Unis, a pesé lourdement sur la compétitivité de la banane africaine. Celle-ci a maintenu sa position sur le marché de l'UE grâce aux régimes des droits préférentiels accordés aux producteurs nationaux et des pays ACP dont le Cameroun fait partie.
91. La production de caoutchouc semble également stagner entre 55 000 et 60 000 tonnes, le vieillissement des plantations, et les surfaces nouvellement mises en cultures et non mûres, en est la cause principale.
92. La production de coton graine, comme celle parallèlement du coton fibre, traduit un cas d'évolution régressive. La production dont le volume a baissé de 64% entre 2005 et 2011, reflète les problèmes complexes des producteurs et de la gestion du bassin de production par la SODECOTON, qui seront analysés infra.
93. La Société Sucrière du Cameroun (SOSUCAM), créée en 1964 est une filiale du groupe français SOMDIAA qui détient 72,2% du capital (13 925 000 000 FCFA) ; le reste est réparti entre l'Etat camerounais et des actionnaires privés dont le personnel de la SOSUCAM. Une partie de la production est destinée au Tchad. Bien qu'étant le principal producteur de la CEMAC, l'entreprise doit importer 25 000 tonnes supplémentaires pour répondre à la demande, en croissance rapide. Afin de satisfaire les besoins du marché (estimés officiellement entre 180 000 et 200 000 tonnes), la SOSUCAM s'engage dans une importante opération d'expansion consistant à porter la superficie en cannes à 25 000 ha, et à augmenter la capacité de broyage de l'usine de N'Kolteng à 225 T/heure. L'objectif est d'atteindre une production annuelle de 165 000 T. La société a annoncé en 2013, un investissement de 110 Milliards de FCFA. Elle reste toutefois, confrontée à un problème de concurrence d'autres importateurs de sucre, qui aurait plombé ses résultats financiers ; problème qui serait résolu suite à la promulgation de l'arrêté d'août 2014 interdisant les importations de sucre, et consolidant de ce fait, le monopole de la SOSUCAM sur le marché camerounais.

94. L'entreprise produit 105 000 T de sucre sur une superficie de 18 700 hectares. Ses plantations sont localisées dans la Haute Sanaga (région Centre) autour de ses usines de M'Bandjok et N'Koteng. La production a augmenté de 78% par rapport à celle de l'année 2005, mais le Cameroun n'est plus qu'au 10^{ème} rang mondial. Il se maintient au 3^{ème} rang en Afrique, mais il est largement dépassé par le Nigéria (940 000 T) et la Côte d'Ivoire (417 000 T)

1.2.2 La forte concentration foncière par l'agriculture entrepreneuriale

95. Le tableau ci-après fait état de 637 853 hectares de concessions foncières au profit de l'agriculture entrepreneuriale, dont 100 000 hectares de plantations villageoises. Cette base de données suggère les remarques suivantes :

- les données ne concernent que les « superficies attribuées par l'Etat à titre de concessions ou de baux ruraux emphytéotiques » ; le tableau ne comporte pas non plus d'informations relatives aux types de conventions pour plusieurs entreprises,
- les superficies attribuées à la plupart des entreprises concessionnaires ou locataires, sont nettement supérieures aux superficies effectivement exploitées. Les sociétés concentrent ainsi entre leurs mains des réserves foncières dont la mise en culture est différée selon les stratégies d'expansion, de diversification, ou de rajeunissement des plantations existantes.

96. La tendance à une concentration foncière plus poussée au profit de l'agriculture de rente dans les années à venir, est confirmée par les données du tableau 8, relatives aux « Lots de terres à sécuriser au profit des grands projets agricoles ». Elle répond à deux objectifs majeurs : un objectif national s'inscrivant dans la politique des « Grands projets du Chef de l'Etat », politique qui porte parmi ses

principaux volets, sur le développement de « grands projets agro-industriels sur plus de 1,5 M ha, prévus ou en cours de réalisation, avec le concours de financements nationaux et étrangers. Ces projets concernent le palmier à huile, l'hévéaculture, le cacao et le café, la canne à sucre, le soja, le maïs (DSDSR, 2014).

97. Le second objectif est externe et répond aux besoins en terres des multinationales de l'agro-industrie en milieu tropical. La contraction drastique des disponibilités foncières dans les pays asiatiques producteurs d'huile de palme et de caoutchouc (Indonésie, Malaisie) explique le rush sur le potentiel cultivable de l'Afrique, devenue depuis quelques décennies l'eldorado des multinationales de l'agro-industrie, à la recherche de nouvelles réserves foncières. Le Cameroun est ainsi vivement sollicité, d'autant plus qu'il a inscrit le renforcement de son positionnement sur le marché mondial des produits tropicaux parmi ses objectifs structurels. L'on doit, toutefois se demander : quelles opportunités représentera une plus grande extension de l'agriculture industrielle et d'exportation contrôlée par les multinationales ? L'Etat camerounais perçoit certes des droits et des taxes, provenant des baux de location de longue durée, ou aussi du système co-entreprise (joint-venture). L'agro-industrie est aussi génératrice d'emplois en milieu rural. Mais cela compense-t-il la destruction de vastes espaces forestiers, pour une bonne partie de forêts primaires, la dégradation de l'environnement par l'usage massif de produits chimiques, et l'éviction de milliers de paysans de leurs terres et leur conversion en salariés de l'entreprise. Le cas de la société Héraklès dans le Nord-Ouest et d'autres grands planteurs, ne mérite-t-il pas d'être médité ? Mais les choix des politiques de développement national relèvent de la raison d'Etat.

Tableau 7. Situation des concessions agricoles existantes

Entreprise/ Projet Agricole	Actionnaires	Localité	Superficie attribuée par convention signée avec l'Etat (ha)	Spéculations	Existence d'un bail emphytéotique	Durée du bail	Prix payé par an (\$/ha)
CDC	Parastatal		102 000	Palmier à huile, Hévéa, Bananes	Oui	1960 à 2059	" 2 shillings peracre"
PAMOL	Privé 90% Etat 10%		41 000	Palmier à huile	Concession	1996-??	n.c
SOCAPALM	Bollore 70%		58 000	Palmier à huile	oui	20000 - 2060	n.c
HEVECAM	Privé (GMG) 90%		41 000	Hévéa	n.c	1996-??	n.c
SUD-CAMEROUN HEVEA SA	Privé (GMG) 80%		45 000	Hévéa	Non	2010-??	\$0,5 avant/ \$1 après développement
HERAKLES	Privé		73 000	Palmier à huile	Non	2009 - 2108	n.c
Périmètre agricole de Nanga Eboko	n.c	Nagana Eboko	10 000	Riz	n.c	n.c	n.c
Projet Coréen	Corée	Mbam et kim	10 000	Riz	n.c	n.c	n.c
Upper Noun Valley Development Authority (UNVDA)	n.c	Ndop	136 700	Riz	n.c	n.c	n.c
Société Sucrière du Cameroun (SOSUCAM)	n.c	Mbandjock et Nkoteng	12 000	Canne à sucre+ transformation en sucre	n.c	n.c	n.c
Projet Développement Rural du Mont Mbappit (PDRM/MINADER)	n.c	Noun	1 200	Riz+ Produits maraîchers	n.c	n.c	n.c
SOCAPALM (Ancienne ferme suisse)	n.c	Edéa	3 793	Palmier à huile +transformation en huile de palme	n.c	n.c	n.c
SOCAPALM (Ancien SAFACAM)	n.c	Dizangué	4 870	Hévéa + Palmier à huile	n.c	n.c	n.c
Plantations villageoises - Sanaga Maritime	n.c	Sanaga Maritime	100 000	Hévéa + Palmier à huile	n.c	n.c	n.c

Source : MINADER, « Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural », Version 2014

n .c: données non connues

Tableau 8. Lots de terre à sécuriser au profit des grands projets agricoles

Nom du promoteur/ Investisseur	Type de plantation	Superficie demandée (ha)	Localisation de projet proposé	PEE / UFA affecté	UFA (ha)
Biopalm Energy (sub sidiary of SIVA)	Palmier d'huile	200 000	Loukoundje, South	00-003*	125 568
CDC	Palmier d'huile	2 500	Sud Ouest - vallées du Ndian et du Fako	n.c	n.c
Good Hope (Asian)	Palmier d'huile	100 000	Sud, Région de Kribi	00-003*	n.c
Palmco SARL - SOCAPALM (French)	Palmier d'huile	100 000	Littoral : Nkam, Yabassi, Sud : Dja et Lobo	n.c	n.c
Pamol (French)	Palmier d'huile	100 000	Sud Ouest - Bakassi	n.c	n.c
SGSOC/ HERAKLES Farms/ Sithe Global (Americain)	Palmier d'huile	73 000	Sud Ouest	11-007	36 269
Sime Darby (Asian)	Palmier d'huile	300 000	Littoral : Nkam, Yabassi, et Sud Ouest	n.c	n.c
Solaris (Biofuels - owned by Asia Pulp and Paper)	Palmier d'huile	94 000	??	n.c	n.c
Wilmar OLAM	Palmier d'huile	n.c	Est dans la zone de TNS	n.c	n.c
Groupe Harrison Ltd Malayalam (India)	Hévéa	20 000	??	n.c	n.c
Hevea Sud (GMG/ Sinochem - Chinese)	Hévéa	45 200	Meyomessala, Dja & Lobo, au sud du Dja Wildlife Reserve	09-009	47 381
09-010	33 508				
09-014	28 931				
Sime Darby (Asian)	Hévéa	130 000	??	n.c	n.c
Smart Holding (Indonesia)	Agriculture/ Elevage	25 000	Régions diverses	n.c	n.c
Atega Estates Sarl	Tournesol&mais (pour biocarburants)	300 000	Centre, Est, Sud, Adamaoua	n.c	n.c
Palmist Oil Company	Soja, Mais, Tournesol	10 000	Niamboya, Adamaoua	n.c	n.c
Forbes Energy Cameroon	Manioc	32 000	Centre, Est, Sud, Adamaoua	n.c	n.c
Total	1 511 700	*classées	433257		

Source : MINADER : DSDSR, 2014

1.3 L'agriculture villageoise de rente

98. L'agriculture de rente n'est pas une activité exclusive des grandes plantations agro-industrielles. Les exploitations paysannes comme celles de « l'agriculture moderne » ou « exploitations des élites », GICS et coopératives, sont mises à contribution dans plusieurs domaines de production : palmier à huile, hévéa, coton, café, cacao, fruits.
99. L'association agriculture d'entreprise-plantations villageoises est pratiquée sur la base de contrats avec les sociétés agro-industrielles, dans le cadre de structures associatives (GIC, coopératives), de structures paraétatiques, ou indépendamment et à compte personnel ; les modalités d'association sont ainsi très variées.
100. Le développement des plantations villageoises à proximité des plantations modernes, est initié et encouragé par les pouvoirs publics afin de faire contribuer les paysans à l'accroissement de la production (déficitaire) d'huile, d'améliorer les revenus des ménages ruraux et de lutter contre l'exode rural. C'est à cet objectif que répond le « Plan palmier », ainsi que le décret n°731597, portant réorganisation de la CDC chargée de la mise en place du plan.
101. Dans de nombreux villages, des contrats lient les grandes entreprises agro-industrielles aux petits, voire aussi aux moyens et gros planteurs de palmiers à huile et d'hévéas, afin d'améliorer l'approvisionnement des unités de transformation en matières premières.
102. Les statistiques sur les superficies concernées par ce type d'association sont à la fois contradictoires et lacunaires. Au tableau 7 précité, il existe 100 000 hectares de plantations villageoises dans la Sanaga maritime, tandis que la même source (DSDSR 2014) cite le chiffre de 210 000 hectares de palmier à huile dans le Cameroun, dont 140 000 hectares de plantations villageoises. Si l'on doit ajouter la superficie en hévéaculture, ce chiffre ne serait pas loin de la réalité. Ceci étant, une superficie importante est exploitée par les paysans en cultures traditionnelles, ou par des agriculteurs modernes, non conventionnés avec les grandes entreprises. Un grand nombre de petites unités artisanales ou semi-industrielles produisent de l'huile rouge destinée à être commercialisée en bord de route, dans les villages et dans les centres urbains. Une bonne partie de la production (non quantifiée) est écoulee par les circuits transfrontaliers, il en est de même de la production de caoutchouc brut sous forme de latex ou « *fonds de tasse* » évacuée frauduleusement vers le Nigéria.

L'hévéaculture : une spéculation privilégiée. L'exemple d'une moyenne exploitation moderne

N.M.E. est hévéaculteur et secrétaire général de l'Union des planteurs du Cameroun. Il explique les avantages de la culture de l'hévéa. « Je suis fils de Niété, et ingénieur informaticien de métier. C'est depuis 4 ans que je suis dans l'hévéaculture ...J'ai 4 hectares qui vont commencer à produire dans 2 ans, j'ai aussi une pépinière qui compte 150 000 plants en cours de greffage et qui sont au fur et à mesure vendus aux petits paysans au prix de 200 FCFA le plant...L'avenir de l'hévéa s'annonce radieux. Nous avons fait une étude comparative entre le cacao et l'hévéa pour l'année 2011. La production de cacao en 2011 était de 230 000 tonnes sur une superficie de 370 000 hectares. On a trouvé un résultat de 757 000 FCFA/an/ha. En 2011, l'hévéa donnait 2 400 000 FCFA/h, soit le triple de ce qu'a donné le cacao. Sur le plan mondial, il y a de très bonnes perspectives pour les pays africains, avec le recul de cette culture en Asie pour cause d'indisponibilité des terres et de vieillissement des plantations. D'ici 2020, nous voulons créer 50 000 hectares de nouvelles plantations. En 2030, nous voulons être à 150 000 hectares de plantations villageoises.

Source : interview par I. M. Bidima, in « La voie du paysan » 3/12/2012

103. En Thaïlande, premier producteur mondial de caoutchouc naturel, 95% de la production provient des petites plantations d'une moyenne de 4 hectares, et 5% des plantations agro-industrielles. La Côte d'Ivoire a également inversé la tendance, le rapport est de 60%-40%, de même qu'au Ghana, la part des petites exploitations est de 54%, celles des grandes plantations de 46%. Au Cameroun, c'est l'inverse, les sociétés de l'hévéaculture dominant la spéculation avec environ 80% de la production de latex « fonds de tasse ».

1.3.1 Le coton

104. La culture occupe un vaste bassin localisé dans le Nord et l'Extrême-Nord et débordant sur le Nord-Est de l'Adamaoua. La fertilité du sol et une main-d'œuvre nombreuse sont parmi les principaux facteurs de cette localisation.

105. La culture a connu une croissance régulière avec un premier record de production en 1969 de 90 000 tonnes (de fibres), et un rendement de 850 kg/ha. Le Cameroun formait alors avec le Tchad et la RCA le grand bassin cotonnier de l'Afrique subsaharienne avec 42% des cultures, devançant un autre grand producteur, le Nigéria (38%). Un second pic a été atteint en 2004 avec 300 000 tonnes. Depuis cette date, la production est entrée dans une phase régressive, traduisant une baisse des superficies cultivées et des rendements, ces derniers sont passés de 1230 kg à 1000kg/ha. En 2008, la SODECOTON n'a produit que 40 000 tonnes. En 2011, la production de coton n'a été que de 61 124 tonnes de fibre et 185 000 tonnes de graines.

106. La filière coton était solidement organisée. A l'amont, l'ancienne branche camerounaise de la Compagnie Française

pour le Développement des Textiles (CFDT), nationalisée en 1974 a été substituée par la SODECOTON, entreprise paraétatique, la CFDT ayant conservé un rôle de partenaire technique. L'entreprise jouissant d'un quasi-monopole, contrôlait tous les segments de la filière coton (encadrement technique, fourniture des semences et d'intrants, collecte, transformation du coton graine, commercialisation).

107. Structure parallèle à la SODECOTON, la Confédération Nationale des Producteurs de Coton du Cameroun (CNPCC), rassemblait 250 000 producteurs, répartis en 2040 groupes, lesquels sont organisés en 48 unions de secteurs, et 9 fédérations régionales.

108. Longtemps le coton était un facteur de développement local, régional et national. La culture était pratiquée par 250 000 planteurs qui en tiraient 75 à 80% de leur revenu. Au niveau régional, le bassin cotonnier attirait une main-d'œuvre nombreuse de l'Extrême-Nord, surpeuplé, et la SODECOTON elle-même employait 2000 travailleurs. L'entreprise contribue aussi au développement industriel du Cameroun : ses 8 usines assurent l'égrenage du coton, la production de 16 000 pour 18 000 T d'huile par an et d'importantes quantités de gruaux de coton à l'élevage. La SODECOTON se positionne aussi à l'amont de l'industrie textile camerounaise. Une partie des fibres de coton est livrée aux usines de filature et tissage de « La Cotonnière Industrielle du Cameroun (CICAM) » localisée à Maroua. La production de tissus écrus est traitée et livrée aux usines de la CICAM à Douala, pour la production de tissus teints ou imprimés distribuée par sa filiale NEWCO qui dispose d'un important réseau de vente en gros et au détail.

109. Depuis 2004, la SODECOTON est entrée dans une phase de turbulence sous l'effet de causes à la fois exogènes et endogènes. Au plan extérieur, la rentabilité et la compétitivité de l'entreprise ont été plombées par la volatilité et la baisse des cours du coton. Tendance structurelle due à la baisse de la consommation. Des analyses économiques ont en effet souligné cette évolution régressive liée à la concurrence du polyester : en 1960, le coton représentait 65% de la consommation mondiale de fibres textiles, celle-ci est tombée à 40% en 2002, à 35% en 2010, et à seulement 26% en 2014.
110. Le coton camerounais est confronté également à la forte concurrence du coton transgénique qui représente actuellement les $\frac{3}{4}$ de la production mondiale, ainsi qu'à la baisse des cours due à l'abondance de l'offre de coton fibre et de produits cotonniers bon marché par les grands producteurs (Chine, Inde, Pakistan, Etats-Unis, Brésil...). La baisse des revenus du coton et les retards de paiement du coton acheté aux producteurs, ont entraîné une accumulation de leur endettement (estimé à 25Mds FCFA) envers l'entreprise, tandis qu'une partie importante de la production est détournée de manière frauduleuse vers le Nigéria.
111. Ainsi entre 2005 et 2008, la superficie a reculé de plus de 40%, passant de 232 000 à 133 000 ha, le nombre de planteurs a diminué pour passer de 300 000 à 200 000, et la production a baissé de 208 000 T de coton graines à 112 000 T, et celle du coton fibre de 80 000 à moins de 47 000 T.
- Le recul est dû à une forte déprise de la culture par les paysans et à la baisse des rendements qui sont passés de 1230 à 807 kg/ha. Pendant quatre années consécutives, la SODECOTON était financièrement au creux de la vague, ce qui a fait écrire par un analyste : « le coton camerounais file du mauvais coton »
112. La SODECOTON et le bassin cotonnier du Nord camerounais s'acheminent-ils vers une sortie de crise ? En 2011, la production a relativement progressé pour atteindre 55 742 tonnes de fibres et 185 000 tonnes de graines. De meilleurs résultats ont été obtenus en 2012 avec 76 000 tonnes de coton fibre et 227 000 tonnes de graines. Les rendements se sont également améliorés, atteignant 1245 kg/ha (campagne 2011/2012).
113. L'entreprise a fixé pour la campagne 2014/2015, un objectif de 250 000 tonnes de coton grain avec 250 000 planteurs et 220 000 hectares, et table sur une production de 267 000 tonnes de coton grain en 2016. Elle a levé par un emprunt obligataire un fonds d'un montant de 35,5 Mds de FCFA auprès d'un consortium de banques locales. Le gouvernement camerounais a contracté par ailleurs un prêt de 48,2 Mds de FCFA auprès de la Trade Finance Corporation, filiale de la Banque Islamique de Développement, pour financer l'achat d'intrants agricoles dont les semences de coton. Il s'agit en conséquence d'un nouvel appui de la BID à la SODECOTON dont il est en fait, l'un des principaux bailleurs de fonds (d'après Business News du 26/2/2016).

114. Les pouvoirs publics tiennent ainsi à maintenir la fonction stratégique de la SODECOTON dont dépend toute la filière. La dimension économique et sociale explique la forte opposition des producteurs à la privatisation de cette grande entreprise. Néanmoins, la filière souffre aussi de la faiblesse du segment textile contrôlé par la CICAM, mais celle-ci ne transforme que 1500 tonnes de fibre alors que la demande nationale est satisfaite à 90% par les importations. Le renforcement de la branche « textile-confection » détermine l'avenir du coton camerounais. Outre le marché captif national, l'approvisionnement des pays de la sous-région est une opportunité de valorisation de la filière et de développement d'une importante branche de l'industrie manufacturière nationale.

1.3.2 Café et cacao - entre crise et réhabilitation

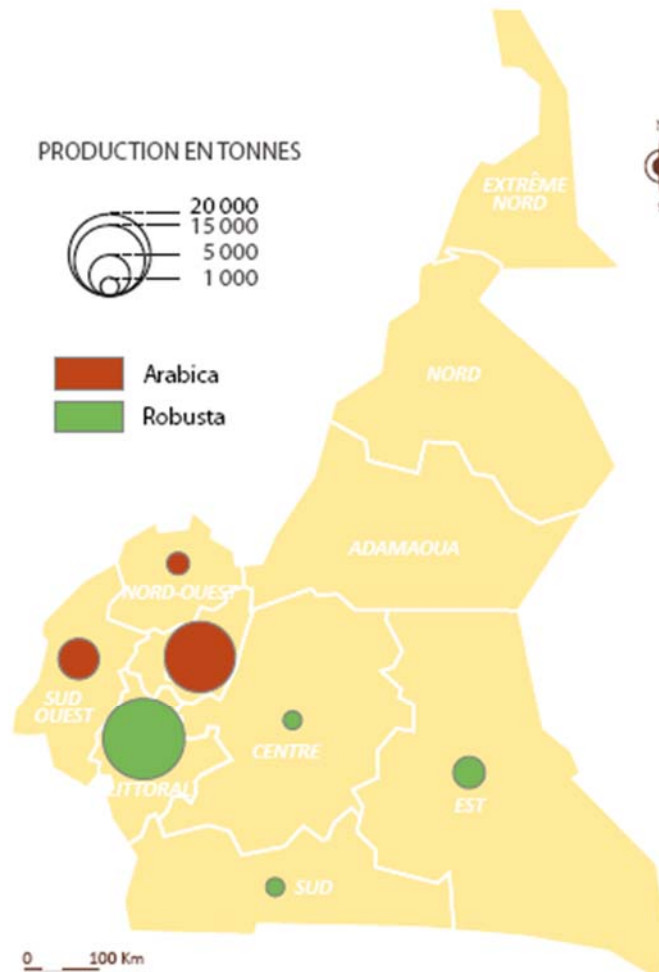
115. Mis en place à l'époque coloniale, le café et le cacao sont à l'instar du coton, le fait de la paysannerie. Adaptées aux conditions agro-écologiques favorables des régions du Centre et du Cameroun méridional et occidental, ces deux cultures ne sont pas toujours associées dans l'espace de production. Cependant, l'organisation des systèmes agraires était articulée autour de ces deux spéculations de rente pourvoyeuses de revenus pour les paysans et de devises pour le pays. Malgré une évolution en dents de scie, liée à la

volatilité des cours sur le marché international leur effondrement caractérisé durant la période 1985/1995 et la baisse de la production en conséquence, le café et le cacao, se sont maintenus, manifestant ainsi une certaine résilience qui a sous-tendu leur réhabilitation.

1.3.2.1 Arabica et Robusta : de la déprise à la recherche de « niches » de qualité pour le café

116. Le café fut toujours une culture emblématique du Cameroun, sans toutefois égarer en superficie cultivée et en production l'intérêt accordé au cacao. Son évolution a été aussi pénalisée par une plus grande volatilité des cours tout au long de la deuxième moitié du XX^e siècle. L'attrait exercé sur les producteurs est également moindre en raison de sa forte exigence en main-d'œuvre. Il faut en effet, 250 à 300 jours de travail pour une tonne de café, dont environ 80% sont affectés à la récolte des cerises, opération manuelle nécessitant souvent le recours à des travailleurs salariés occasionnels. L'exigence écologique (climat d'altitude) et la contrainte de travail expliquent la localisation dans les secteurs de fortes densités de travailleurs. Le café arabica occupe des zones de montagnes et de hauts plateaux (région de l'Ouest, versants du département du Mounjo dans le Littoral) alors que, les régions de l'Est et du Sud constituent l'aire principale du robusta.

Figure 19. Répartition régionale de la production de café



Source : Office National du Cacao et du Café - 2014

117. Le Cameroun, principalement producteur de robusta, ainsi que les autres pays de l'Afrique de l'Ouest, ont subi la forte concurrence des grands producteurs, notamment le Brésil et le Vietnam, qui furent l'une des causes majeures du déclin de la caféiculture de la région. Les difficultés du café camerounais ont été davantage aggravées par les effets concomitants entre 1985 et 1994 de la chute des cours, du désengagement de l'Etat, et de la déréglementation de la filière. Par ailleurs, l'ONCC (Office National du Café et du Cacao) et la Caisse de Stabilisation ont cessé de soutenir les prix à la production. La baisse de la production en tant que conséquence du recul des

cultures et de la chute des rendements (de 38 à 19 sacs de 60 kg par plantation), et la dégradation de la qualité du produit sont les manifestations d'une crise qui a perduré pendant plusieurs années. En 1996, la production qui atteignait encore 75 000 T, représentait moins de 50% par rapport à celle de 1980. En 2005, elle n'était que de 46 470 T dont 41 387 T de Robusta et 5 083 T d'arabica. L'amélioration des cours observée depuis 2005, a certes entraîné un accroissement relatif de la production, mais a peu influé sur les exportations, tandis que le marché intérieur absorbe environ 10% des quantités commercialisées.

Tableau 9. Evolution de la production et des exportations de café (2005-2011)

Années	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Production (tonnes)	46 470	46 633	47 792	50 687	54 483	57 795	46 819
Café Arabica	5 083	5 211	10 772	10 817	9 548	12 564	8 563
Café Robusta	41 387	41 422	37 020	39 870	44 935	45 231	38 256
Exportations (tonnes)	38 951	44 862	40 233	32 904	36 565	47 942	30 824
Café Arabica	1 318	4 348	3 892	3 335	3 581	3 112	2 441
Café Robusta	37 633	40 514	36 341	29 569	32 984	44 830	28 383
Cours mondiaux (en Fcfa/kg)	1 978	1 965	2 235	2 413	3 101	4 084	5 695
Café Arabica	1 318	1 215	1 302	1 364	2 010	2 850	3 993
Café Robusta	660	750	933	1 049	1 091	1 234	1 702

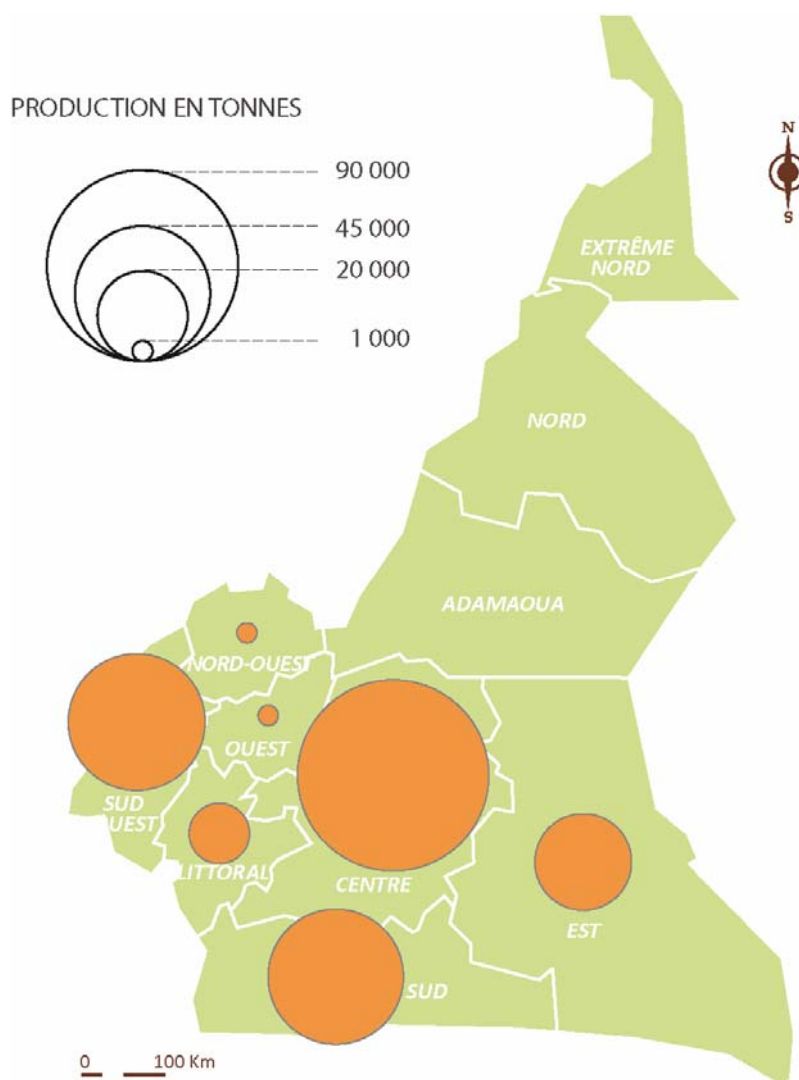
Source : INS/ Annuaire – l'Intégration régionale en Afrique de l'Ouest, série Economie

118. Le Cameroun reste néanmoins, le deuxième producteur de café en Afrique avec 20% de la production, mais se situe loin derrière la Côte d'Ivoire qui en accapare 60%.
119. La redéfinition d'une stratégie de développement de la filière s'était donc imposée aux pouvoirs publics. Elle a conduit à la mise en place du Plan de relance des filières cacao et café, adopté le 30 septembre 2014. Sa mise en œuvre, vise à l'horizon 2020, une production de 120 000 tonnes de café Robusta et de 35 000 tonnes de café Arabica. Le plan concerne les deux filières cacao et café. Ses principaux volets sont :
- l'amélioration des rendements. Ces derniers passeront pour la Robusta de 0,375 T/ha à 0,933T. Concernant l'Arabica, les rendements augmenteront de 0,150T/ha à 0,465T. Afin d'atteindre cet objectif, l'Etat envisage de reprendre une intervention volontariste qui fut abandonnée dans les années 1980. Cette action comprend : la multiplication et la distribution à grande échelle de plants à hauts rendement, la fertilisation et le traitement des plantations contre les maladies,
 - la mobilisation des ressources financières exigées par cette action. Le plan préconise la revalorisation des prélèvements à l'exportation. Ils passeront de 54 à 150 FCFA/kg pour le café. L'objectif étant de mobiliser 31 Mds FCFA en 2015 et 35 Mds FCFA en 2016. Ces ressources seront reversées au Fonds de développement des filières cacao et café (FODEC),
 - l'application du principe PPP, par la création « ...d'instances paritaires de collaboration, de mutualisation des efforts et des moyens de coordination participatives et de propositions visant à renforcer la compétitivité des filières cacao-café, et d'une cellule de suivi et de monitoring pour assurer l'évolution du projet et son évaluation à mi-parcours en 2017/2018 »,
 - l'amélioration qualitative de la production, la création d'un « Label Cameroun » est l'une des voies retenues.
- 1.3.2.2 Le cacao : la résilience de la filière
120. A la différence de la filière café, celle du cacao a fait preuve aux années des difficultés de l'économie camerounaise, d'une résilience à l'effondrement des cours, plus que le café, malgré les dérapages provoqués par sa libération et l'abandon du soutien des prix par l'ONCC. Entre 1980 et 2000, le cacao avec le café ont représenté 28% du PIB des produits hors pétrole, dont 23% pour le seul cacao. Les deux produits ont représenté aussi 40% des exportations du secteur primaire (Plan de relance et de développement des filières café-cacao du Cameroun à l'horizon 2020. Août 2014). Une autre source (INS/COMEX) donne pour la période 2005-2009, cite le café-cacao, le chiffre de 3% du

PIB national (pétrole compris) et 15% du PIB primaire.

121. La culture développée depuis les années 1920, a été considérée par l'Etat de l'indépendance comme une culture stratégique. En 1963/64, la superficie cultivée couvrait 357000 hectares., et l'Est camerounais produisait à lui seul, 93 235 tonnes (d'après l'étude de J. Champaud, « L'économie cacaoyère au Cameroun, in « Cahiers de l'ORSTOM », série Sc. Hum., III, 3, 1966). A la fin des années 1990, malgré les difficultés que la filière a dû affronter, on estimait à 400 000 ha la superficie consacrée au cacao. L'aire de culture s'étendait essentiellement à 5 régions (Centre, Est, Sud, Littoral et S-O) qui comptaient 1,6 million de petits producteurs. Mais la dynamique d'évolution est très différenciée selon les bassins de production (V. Achancho, Café et cacao au sud du Cameroun, in « Evolution des systèmes agraires et de production », 2006). Ainsi :
- dans le cas de la région du Centre on a ainsi observé l'apparition d'un front pionnier cacaoyer dans le Mbam, mais avec insertion dans une logique de diversification par association du cacao aux cultures vivrières. En revanche, dans la zone d'Eséka, le cacao a reculé devant les plantations villageoises de palmier à huile.
 - Dans la Lékié, où la population est nombreuse et les exploitations fortement morcelées par les partages successoraux, la déprise du cacao a été suivie par un transfert des activités, ainsi que de la main-d'œuvre vers les cultures vivrières à cycle court (maïs, maraîchages dans les bas-fonds), la pisciculture, l'aviculture.
 - dans la zone d'Ebolowa (région Sud), l'association traditionnelle cacao-vivrier s'est maintenue au sein des petites exploitations paysannes, les cultures vivrières profitant de la demande intérieure et du marché transfrontalier. Parallèlement les moyennes et grandes exploitations ont développé la culture du palmier à huile, la concentration foncière a de ce fait limité l'accès à la terre des paysans et bloqué l'expansion du cacao,
 - le Sud-Ouest a connu une évolution différente caractérisée par un retour limité au cacao autour du vivrier (makabo/taro, plantain, pomme de terre et patate douce, légumes, maïs). La concentration foncière entre les mains des grandes entreprises agro-industrielles et par les « businessmen camerounais », a réduit les disponibilités en terre des paysans, pour qui les cultures vivrières étaient davantage prioritaires.
 - Dans le Moungo (Littoral) comme dans l'Ouest, la culture du cacao est restée très secondaire comparée aux cultures fruitières (une progression est observée cependant dans la Sanaga maritime), aux cultures maraîchères, de maïs et de légumineuses, notamment dans l'Ouest.

Figure 18 : Répartition régionale de la production de cacao (estimations O.N.C.C.)



Source : Office National du Cacao et du Café - 2014

122. A la différence du café, le cacao n'a pas connu un important mouvement d'arrachage malgré le vieillissement des vergers. Les cacaoyères sont moins exigeantes en travaux, surtout en période de récolte. Les rendements ont même augmenté (de 14 à 17 sacs en moyenne par plantation, alors que le café a baissé de 38 à 19), bien que le rendement moyen à l'hectare n'ait pas dépassé 375 kg.
123. Ainsi, l'évolution de la culture du cacao s'est inscrite dans des logiques diverses de minimisation des risques. La spéculation cacaoyère n'a pas globalement reculé, mais n'a pas non plus progressé.
124. La production, qui équivaut à 5 fois celle du café, soit 209 000 tonnes en 2011 et 229 000 tonnes en 2013 (INS 2013, Plan de relance, août 2014), traduit la résistance et la dynamique de la culture du cacao.
125. Cependant la filière cacaoyère demeure assez fragile en raison de la constance de nombreuses zones de faiblesse, auxquelles la stratégie de relance 2016-2020, envisage de s'attaquer :
- Le Cameroun est actuellement classé 6ème producteur mondial, et 3ème en Afrique où il est de loin distancé par le Ghana et la Côte d'Ivoire (premiers producteurs mondiaux avec respectivement 900 000 et 800 000

tonnes). La production mondiale augmentant de 1,8 à 1,9% par an, reste inférieure à la croissance de la consommation qui s'accroît de 2,5%. Afin de valoriser cette opportunité, le Plan de relance a fixé pour l'année 2020 un objectif de production de 600 000 T la création de 500 000 hectares de plantations, et une augmentation des rendements de 0,375 à 0,933 T. Or, les potentiels productifs se situent entre 1 et 1,5 T/ha.

- l'amélioration de la qualité du produit est l'autre volet de la stratégie de relance. En effet, dans la commercialisation, la production est l'objet d'une classification rigoureuse en termes de qualité. Or, la part de la production camerounaise de type « Grade I » est très faible, voire nulle. Le diagnostic établi par le Plan de relance souligne « le non-respect des différents itinéraires techniques des opérations pré et post récoltes, notamment les pratiques phytosanitaires, la fermentation et le séchage. Les odeurs de fumée et de goudron, les résidus de pesticides, expliquent la dévalorisation de la production cotée dans la bourse de Londres et de New York. La stratégie de revalorisation du cacao sur le marché mondial, repose en conséquence sur l'amélioration qualitative et la recherche de « marchés de niche », tels que « cacao d'origine Cameroun », protection par un label « Indication Géographique », « commerce équitable ».
- l'intégration de la production dans une chaîne nationale des valeurs ajoutées agricoles. Actuellement, la filière se caractérise par une structure fragmentée et asymétrique. D'un côté, une dispersion excessive de la production en amont, de

l'autre, une concentration très forte en aval, celle du négoce et de la transformation par de grandes entreprises filiales ou partenaires des grandes multinationales de l'agro-alimentaire. Ce sont principalement ADM, Cargill, Olam, ED&MAN, Telcar, tandis que la Société Industrielle Camerounaise des Cacaos (SIC Cacaos) est détenue par Barry Caillebaut, une grande société suisse de transformation de cacao et de chocolaterie.

126.

Face à la concentration géographique excessive du marché, la Hollande absorbant près des ¾ des exportations, le Cameroun projette de transformer 30% de sa production (fabrication de poudre et de pâtes de cacao, de chocolat, et autres dérivés), soit 70 000 tonnes de fèves de cacao. Outre les trois unités industrielles actuelles (filiales d'entreprises étrangères : suisse, sud-africaine et marocaine), le projet prévoit la création de dix nouvelles unités pour un coût estimé à 3,5 Mds FCFA (5,2 M\$). Coût très bas comparé aux 75 M\$ investis par Olam pour la construction de son usine de transformation de San Pedro en Côte d'Ivoire. La puissante dimension capitaliste des broyeurs doit être en rapport avec une production de masse. L'enjeu de la transformation permettant de capter la valeur ajoutée est très important. Si cela n'aboutit pas, « avec le dynamisme des broyeurs asiatiques, l'Afrique (en l'occurrence le Cameroun), risque de rester un fournisseur de matières premières sans parvenir à extraire plus de valeur ajoutée de la culture du cacao » (Déclaration de Edward George, Directeur de Recherche à Ecobank, à J.A. 2794, info cacao, p.70, sur site web le 04/08/2014)

2 AGRICULTURE ET ESPACE : LES AVANTAGES D'UNE ORGANISATION EN BASSINS DE PRODUCTION

2.1 Deux concepts opératoires : régions agricoles et bassins de production

127. A l'instar de toutes autres activités économiques, l'agriculture est localisée dans l'espace, mais son rapport à ce dernier est spécifique en raison d'une part de sa forte emprise au sol, et des influences exercées par un ensemble d'autres facteurs : conditions biophysiques, traditions agraires, stratégies des agriculteurs, interventions volontaristes sur les territoires et les systèmes de production, etc.
128. La région agricole est une entité territoriale qui a ses propres attributs, elle peut se confondre avec un découpage naturel. Les 5 zones agro-écologiques du Cameroun en sont le cas. La région agricole peut aussi se superposer à la région administrative, considérée en ce cas comme espace d'application des politiques publiques, en l'occurrence de la politique de développement agricole. Le tableau élaboré dans le cadre du Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural (DSDSR, 2014), produit un inventaire des lieux et des spéculations les plus adaptées à chacune des régions administratives du Cameroun.
129. Deux régions administratives, voire davantage, peuvent ainsi avoir des caractéristiques similaires (facteurs d'homogénéité, de polarisation...) et constituer de ce fait une grande région agricole homogène. Il est par exemple difficile de segmenter l'espace régional du Nord et de l'Extrême-Nord, ou l'ensemble (Ouest, Nord-Ouest) et Sud-Ouest et Littoral.
130. Une région agricole est cependant, intérieurement une construction spatiale différenciée. Les images spatiales du Cameroun, mettent en évidence des zones de forte emprise de l'agriculture à l'espace, qui s'identifient à des bassins de production, auxquelles s'opposent des périphéries d'occupation discontinue ou lâche par les cultures.
131. L'identification et la caractérisation des bassins de production est une approche pertinente par le fait qu'elle oriente vers des actions volontaristes d'aménagement et de développement adaptées à la réalité de l'espace de production.
132. L'opérationnalité du concept de bassin ou pôle, est ainsi prise en compte dans les politiques de valorisation et d'optimisation de l'agriculture camerounaise. En effet :

« Un pôle de compétitivité combine un bassin de production avec une masse de production critique, des entreprises privées intervenant dans la chaîne de valeurs de cette production, des filières, des infrastructures de base, de la formation professionnelle, et de la recherche...l'accent sera mis sur le développement des moyennes et grandes exploitations agricoles, dans les différentes régions du pays. Cette action sera accompagnée par une forte activité de désenclavement des zones de production ».

Source : NEPAD/ plan national d'investissement agricole du Cameroun (PNIA) 2014-2020, vol.1, avril 2014, p.35

133. Les critères identifiant les bassins ou pôles de production tels que définis par le PNIA, retiennent les deux strates des « moyennes » et « grandes » exploitations, supposées être les plus compétitives et les plus aptes à former de véritables « clusters » agricoles et agro-industriels. Les petites exploitations familiales seraient ainsi exclues des interventions sur les bassins de production. Alors que, ces exploitations mobilisent près de 2 millions de ménages pratiquant l'agriculture vivrière, et commercialisant plus de la moitié, voire les trois quarts de leur production, et que par ailleurs le secteur vivrier qui est leur principal attribut, représente 68% de l'ensemble du PIB agricole.

2.2 Types de régions agricoles et de bassins de production

134. L'examen des systèmes de production permet d'identifier 5 grandes régions agricoles caractérisées par la combinaison de bassins de production ou par des aptitudes à constituer des bassins spécifiques susceptibles de s'articuler aux grands foyers urbains de consommation.

2.2.1 La région agricole du Nord et de l'Extrême-Nord : la triade céréales, légumineuses et coton.

135. Cet espace régional correspond à la zone agro-écologique soudano-sahélienne, caractérisée par les aléas de la pluviométrie, une évapotranspiration intense et une grande variété de sols (vertisols, alluvions plus ou moins évolués des plaines du Logone et de la Bénoué, sols ferrallitiques souvent indurés des sommets de plateaux, ainsi que des sols topomorphes plus ou moins dégradés dans les Monts Mandara...)

136. Outre l'influence du milieu biophysique, l'espace agricole doit ses caractéristiques à

des traditions agraires très anciennes ainsi qu'aux aménagements volontaristes relativement récents dont la région a fait l'objet. Cet héritage de la nature et de l'histoire, explique la coexistence entre espaces de cultures et espaces de pastoralisme, la diversité des zones de cultures continues, formant d'importants bassins de production alternant avec des secteurs périphériques d'occupation agricole lâche du sol.

137. Ces zones forment le « cœur » de divers bassins de production dont :

- les bassins spécialisés : bassin de riziculture inondée de la plaine de Yagoua, et bassin cotonnier. La spécialisation n'est pas synonyme de monoculture, ainsi le coton est une culture dominante mais associée selon les rotations culturales au maïs, aux arachides, et aux légumineuses.
- les bassins de polycultures, plus anciens se sont formés autour de Maroua et de Garoua. La gamme des cultures est très variée, mais reste dominée par deux spéculations de base : la céréaliculture qui associe mil et sorgho en culture de saison et de contre-saison (mouskouari), maïs et riz pluvial ou de décrue dans les vallées (mayos) et secteurs de sols de plaines humides (Yaérès). Les céréales sont pratiquées en assolement avec les légumineuses, cultures sarclées nettoyantes et nitrifiantes (niébé, haricot, arachide, voandzou...), des légumes, principalement l'oignon et l'ail. Autour des villes de Garoua et de Maroua, les ceintures d'agriculture périurbaine se spécialisent dans les cultures horticoles et les productions légumières (tomate, piment, pomme de terre).

138. La limite de cette région septentrionale, avec les hauts plateaux de l'Adamaoua ne sont pas nettes ; des axes de « dilatation » prolongent le bassin agricole du Nord, vers le versant nord des plateaux, à travers le bassin de la Bénoué.

139. Ainsi plusieurs spéculations traditionnelles ou récentes, déterminent le poids et la spécificité des « cœurs » des bassins de production et de leurs périphéries qui composent le Nord camerounais. Cette région représente 62% de la production céréalière totale du pays, dont 95% du mil et du sorgho, 73% du riz, 50% des légumineuses dont 95% du niébé, et plus de la moitié de la production d'oignon, et la totalité du coton.
- 2.2.2 L'Ouest et le Nord-Ouest : relance de la caféiculture et dynamisme du secteur vivrier
140. La culture du café arabica qui s'est développée depuis l'époque coloniale, a bénéficié dans ce binôme régional de conditions très favorables naturelles (altitude, humidité, sols ferrallitiques humifères), économiques et humaines (essor du marché du café, dynamisme agricole et commercial des communautés locales (*Bamilékés*). Les cultures vivrières représentaient l'autre volet de base de la vie agricole et rurale.
141. Cependant la crise du café, liée à l'effondrement des cours sur le marché mondial, depuis 1980, a suscité un transfert vers les cultures vivrières, devenues aujourd'hui le support principal de l'économie rurale. La polarisation de l'espace de production par Douala, grand foyer de consommation et marché de redistribution, et en seconde position, celui de Yaoundé, ainsi que son articulation avec les circuits commerciaux transfrontaliers, constituent le facteur déterminant de la mutation récente d'une agriculture régionale fortement tirée par la demande.
142. L'image satellite met en évidence un grand bassin de production centré autour de Bafoussam, Foubam et Bamenda, et un espace de secteurs enclavés ou périphéries, comprenant les secteurs enclavés du Département des Hauts plateaux, des piémonts des massifs volcaniques, la cuvette de Mamfé, et les reliefs du Haut Nkam.
143. Certes, un mouvement de réhabilitation de la culture du café s'est amorcé au cours des dernières années, toutefois les systèmes de polyculture vivrière occupent la majeure partie des terres cultivables, combinant : maraîchages, légumineuses, maïs, racines, tubercules, plantain, et riz dans les bas-fonds (vallée du Ndop et du Noun).
144. Rapportées à l'échelle nationale, les productions du grand bassin Ouest - Nord-Ouest, représentent 80% de la tomate (72% dans la seule région de l'Ouest sur une production nationale de 800 000 T), 73% de la production de haricots, 80% de la pomme de terre et le ¼ de la patate douce, 29% du maïs grain et 18.4% du riz.
145. Cependant, malgré son dynamisme, le secteur agriculture dans les deux régions fonctionne « sous-tension ». Des causes persistantes limitent son l'efficience :
- les deux régions sont surchargées d'hommes. Elles concentrent près de 20% de la population sur 6,7% de la superficie du Cameroun avec une densité moyenne supérieure à 100 hab./km², la plus élevée après celle du Littoral.
 - la pression démographique se traduit par la pression sur la terre. La majorité des tenures familiales sont inférieures à 2 hectares, et l'émiettement de la propriété est davantage aggravé par les partages successoraux.

- le travail de la terre ne pouvant faire vivre tous les membres des ménages, les campagnes évacuent leur trop plein démographique vers les villes principalement. Phénomène déjà ancien, les deux régions ont enregistré durant la période intercensitaire 1987-2005, des taux de croissance rurale parmi les plus faibles du pays (respectivement 0,72 et 0,97 dans l'Ouest et le Nord-ouest). Les incidences sur l'agriculture ne sont pas encore très perceptibles, les densités rurales demeurent encore élevées. Mais à terme, les ponctions opérées régulièrement sur la population jeune des campagnes, affecteront inexorablement l'évolution de l'agriculture familiale.
- la faible organisation des filières, notamment celles des maraîchages et des légumineuses : dysfonctionnement du maillon des intrants, coût élevé du crédit de campagne, absence de système d'information sur le marché de structures de vente groupée. En conséquence, faible emprise des producteurs sur les circuits de commercialisation dominés par les grossistes, disposant de moyens de transports propres, d'entrepôts, et d'importants fonds de roulement ; ce sont aussi les semi-grossistes et les transporteurs commerçants, des « bayam-sellam » qui jouent sur les difficultés des paysans pour imposer leurs prix.
- parmi les principaux goulots d'étranglement du secteur, l'on doit souligner surtout l'absence d'unités industrielles de transformation (excepté le décorticage des cerises de café), le cas de la tomate de saison, dont l'abondance en haute saison conduit au bradage des prix, à la mévente et à des taux de perte élevés (des agriculteurs enquêtés citent des taux allant jusqu'à 80% de la récolte, si l'exploitation est enclavée, le coût d'évacuation jusqu'aux lieux de l'offre est élevé et les prix de vente trop bas). Un paysan résuma sa situation paradoxale par

ces termes : « si on produit peu on ne gagne pas beaucoup, si nous produisons beaucoup, on gagne encore moins ».

2.2.3 Littoral et Sud-Ouest : agriculture de rente et bassins vivriers

146. Ces deux régions du « Grand-Ouest camerounais » puisent leur spécificité dans la coexistence de la majeure partie de « l'agriculture industrielle et d'exportation » avec un grand bassin vivrier et fruitier, des plantations villageoises, des spéculations cacaoyères, et une importante concentration des projets initiés dans le cadre du « Programme agropoles ».
147. L'agriculture de rente est le fait des grandes sociétés agro-industrielles spécialisées dans le palmier à huile, l'hévéaculture et la banane. Elle est d'autre part pratiquée par les petits agriculteurs comme par les moyennes et grandes exploitations de « l'agriculture moderne » ou « agriculture des élites ».
148. La forte concentration des spéculations est le résultat de facteurs historiques (émergence et développement depuis l'époque coloniale), naturels (climat subéquatorial monomodal, sols très fertiles), techniques et économiques (réseau d'unités de transformation, bonne connexion avec Douala, centre de services et port exportateur).
149. L'espace agro-industriel forme une large bande sub-littorale, débordant au sud de la région du Littoral sur le Département de l'Océan, (site de localisation des plantations de SINOCHAM du groupe chinois GMG) et sur le Nord-Ouest avec les plantations du groupe américain HERAKLES FARMS. A l'Est, le bassin s'étend vers le Département de la Sanaga maritime où se localise la SAFACAM (ancienne Ferme Suisse) reprise par la SOCAPALM du groupe Bolloré.

150. A ce grand bassin agro-industriel est accolé un vaste espace d'agriculture diversifiée, occupant surtout les vallées et les versants des vallées du Moungo et la Sanaga maritime (dans le Littoral), La cuvette de Mamfé, les piémonts de la dorsale volcanique (dans le Sud-Ouest). Les systèmes de production reposent sur les cultures vivrières essentiellement les racines, tubercules et plantain, sur les productions fruitières (banane douce, ananas, papaye, avocat), et sur diverses cultures de rente (palmier à huile, cacao, poivre).
151. Il est estimé sur la base de recoupements de diverses sources ou par extrapolation, que les deux régions du Littoral et du Sud-Ouest qui constituent deux grands bassins de production différenciés, mais géographiquement contigus, fournissent 90% de la production totale de caoutchouc, en latex ou de première transformation, et entre 60 à 70% de l'huile de palme et la quasi-totalité de la banane d'exportation. Le bassin vivrier compte aussi 17 % de la production de maïs 18% de celle des racines (manioc, igname, taro), et 23% du plantain.
152. Les deux bassins appartiennent à l'espace agricole polarisé par la ville métropolitaine du Grand Ouest Douala, qui assure les fonctions de service d'accompagnement de l'agriculture, une fonction de ville marché de consommation et de redistribution, celle de transformation (raffinage d'huile de palme, fabrication de produits dérivés du cacao), et celle aussi de complexe aéroportuaire et portuaire exportateur de caoutchouc, de fruits et autres produits (banane, ananas, autres fruits tropicaux, poivre, café et cacao, haricot vert, etc.).
- 2.2.4 Le Centre : un bassin de production polarisé par la capitale
153. Yaoundé, capitale politique et administrative du pays, est à l'instar de Douala, une ville millionnaire (1 817 524 hab. au recensement de 2005, 2 325 276 hab. en 2010 et 2 852 987 hab. en 2015 selon les projections du consultant). Elle est en même temps le chef-lieu de la région Centre, qui compte 3 626 080 hab en 2010. et qui devrait atteindre 4 239 788 hab. en 2015 (projections STUDI). Ainsi, 2 habitants sur 3 de la région Centre vivent dans la capitale. Yaoundé représente de ce fait, une composante urbaine structurante de son espace régional, autour de laquelle s'est construit un important bassin de production agricole, véritable aire d'approvisionnement alimentaire de la ville.
154. Le bassin de production est réparti entre plusieurs zones plus ou moins concentriques :
- Une première zone d'agriculture urbaine et périurbaine. Elle forme une ceinture d'une profondeur de 10 à 15 km, spécialisée dans les productions horticoles, l'élevage porcin, avicole et bovin laitier, la pisciculture, les productions fruitières. Cette agriculture qui contribue à l'approvisionnement de la capitale en produits frais, reste cependant, très vulnérable, en sursis, voire à l'état d'activité résiduelle, en de nombreux secteurs. Elle affronte en effet une croissance urbaine spatiale très rapide, et une vive compétition pour le sol, qui la condamne à reculer vers l'intérieur et à perdre son avantage de rente de localisation. La maîtrise de la croissance urbaine, passe nécessairement par la gestion rationnelle du foncier, et la préservation d'un espace agri-urbain.
 - Une deuxième zone, entre 15 et 50 km comprend les Départements du Lékié, Eseka, Mefou et Akono, Nyong et Mefou et Afamba... Les systèmes de cultures associés ou de plein champ y dominent : racines et tubercules, plantain, légumes, légumineuses, maïs, etc.
 - Entre 50 et 100 km, voire, au-delà, la capitale reste le point de convergence de flux de produits de base, principalement le manioc et le plantain. Cette dernière ceinture est prolongée par des axes très

actifs qui sont les territoires de production le long des routes de bonne qualité reliant la capitale à la Haute Sanaga, à l'Ouest camerounais, ainsi qu'aux régions du Sud et de l'Est.

155. Yaoundé représente ainsi en tant que grand foyer de consommation, la centralité d'un espace de production dont l'intensité s'atténue du « cœur du bassin » vers la périphérie ; mais le vaste ensemble qui déborde sur les régions limitrophes (Est, Sud, Littoral, Ouest, Adamaoua) est solidement articulé à la capitale par les réseaux de flux d'approvisionnement, aussi bien en produit vivrier qu'en matières premières pour les industries agricoles (provenderie, raffinage de l'huile de palme, production d'huile de maïs, brasseries, sucre pour l'industrie des boissons, provenant des usines de la SOSUCAM en Haute Sanaga, transformation du Cacao, etc.).
156. Rapportée à l'échelle nationale, la région du Centre fournit 11% du maïs grain, 18,4% de la tomate, 23% du piment, 15,8% des légumineuses. Le Centre se classe également parmi les principales régions productrices de racines, de tubercules, de plantain et de cacao.

2.2.5 Le Sud et l'Est : le système vivrier et cacao-café en milieu forestier

157. Deux traits géographiques caractérisent le « Grand Sud camerounais » : la vaste emprise forestière et le sous-peuplement. Dans les deux régions, la forêt occupe 13 651 084 ha, soit 54% de la superficie sylvicole totale du Cameroun. L'exploitation du bois demeure de ce fait, un fondement de l'économie du Sud comme de l'Est camerounais.
158. Ce binôme régional, le plus boisé du Cameroun, est démographiquement très faiblement peuplé et très peu urbanisé. En 2010, la population est estimée à 1 503 544 hab. (MINEPAT : Projections BUCREP), soit une densité moyenne de 9,6

hab./km², celle en 2015 (même source), serait de 10,2 hab./km². En dehors de deux villes moyennes chefs-lieux des deux régions (Bertoua et Ebolowa), l'urbanisation se réduit à quelques petites villes, tandis que la population rurale dont le taux de dispersion reste élevé, tend cependant à se regrouper dans les nombreux villages s'égrenant le long des voies de communication et dans les vallées.

159. L'Est et le Sud forment un important espace d'agriculture paysanne associant productions vivrières et production de rente. Bien que diversifiées, les cultures vivrières reposent essentiellement sur la production de racines et de banane plantain. Les deux régions concentrent 37% de la production de manioc et 44% du plantain. Les cultures sont cependant dispersées, occupant essentiellement les versants des plateaux aux sols bien drainés, rarement les interfluves dominés par la végétation forestière.
160. Cacao et café et tabac sont les autres spéculations du Grand Sud. Les cultures du tabac se localisent dans la zone frontalière avec la RCA, autour de Batouri. Le café Robusta et le cacao sont toujours la base de l'organisation du système agraire sud-camerounais ; deux bassins de production se sont développés autour d'Ebolowa et de Sangmélina. Malgré les difficultés rencontrées par ces deux cultures depuis 1990, cacao et café se sont maintenus au sein des systèmes des petites exploitations vivrières paysannes, parallèlement au développement des cultures de racines et du plantain. L'expansion du palmier à huile (notamment sur les moyennes et grandes plantations des « élites ») et la concentration foncière qui l'a accompagnée, bloque cependant la progression du cacao comme du café robusta, qui seraient une nouvelle opportunité pour les jeunes des familles pauvres, mais dont l'accès à la terre est difficile.

161. L'association au sein des systèmes de cultures des productions vivrières et de rente, est une originalité des régions Est et Sud. L'ouverture des bassins de production à la fois sur la capitale et sur les pays voisins (Gabon, Guinée, Congo et RCA) est une autre forme d'adaptation des filières qui traduit l'exploitation des opportunités de commercialisation. Cependant l'optimisation des systèmes de production, n'atteint pas un niveau satisfaisant (pression sur la terre, accès difficile au crédit et aux intrants, faible niveau de transformation, enclavement d'une grande partie des producteurs, pertes de récoltes des produits périssables). La diffusion par L'IRAD de nouveaux cultivars de manioc dans le cadre du PNRDT (Programme National de Développement des Racines et Tubercules) ont contribué certes à améliorer les rendements ; toutefois, les nouvelles variétés sont précoces, donc ne se conservent pas en champ et doivent être déterrées dès leur arrivée à maturité, (durée de conservation, dans le sol, est estimée à 2 à 3 mois contre 12 à 18 mois pour les variétés traditionnelles). Certes aussi, la création de l'usine moderne de transformation du manioc à Ebolowa, a généré la remontée dans la chaîne des valeurs, mais qui ne peut se réduire à une action ponctuelle si des unités similaires ou semi-industrielles, des infrastructures d'évacuation de la production et de stockage n'ont pas équipé d'autres bassins de production.
162. L'efficience des systèmes productifs appelle en conséquence une politique globale, d'optimisation de tous les maillons des filières. La consolidation de ces dernières implique l'organisation de bassins de production autour des principales spéculations : café-cacao, manioc, plantain et tabac, qui représentent les avantages compétitifs et comparatifs du grand sud camerounais.

Figure 20. Organisation de l'espace agricole

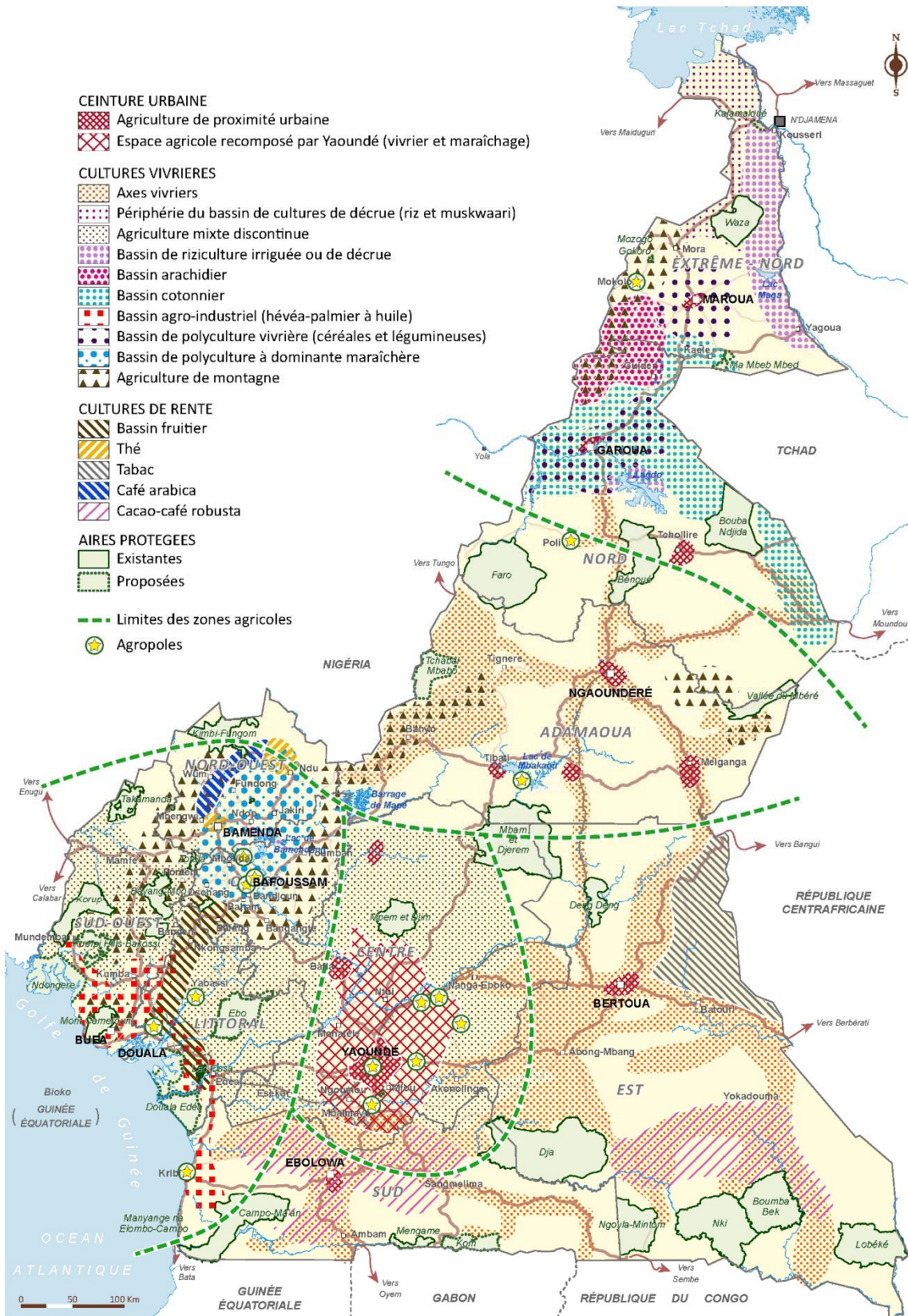
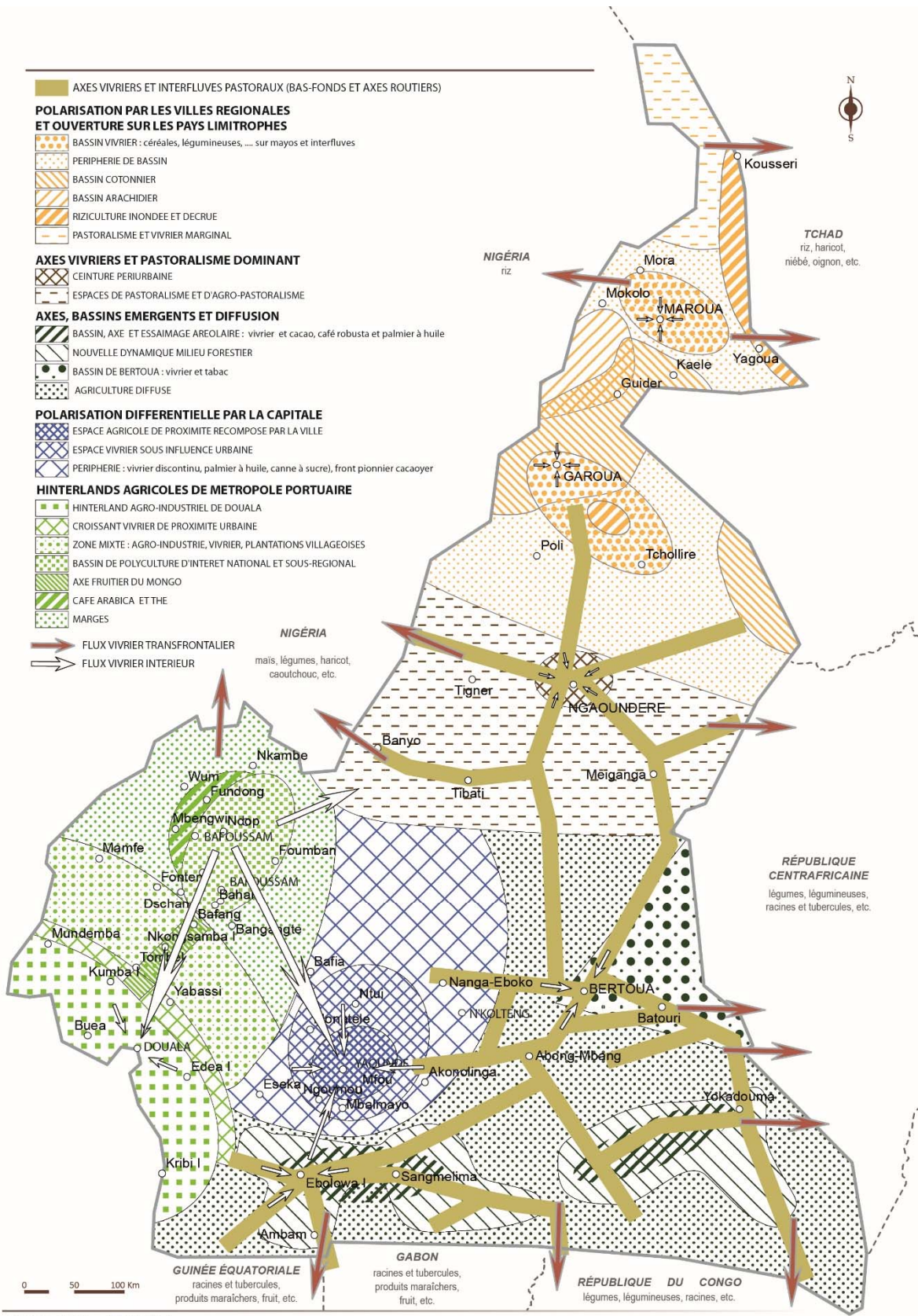


Figure 21. Régions et bassins de production agricole



2.3 Le Programme « Agropoles » : du développement sectoriel à la recomposition de l'espace agricole

163. Le Programme « Agropoles », créé en 2012 (décret n° 2012/2274/PM du 6 août 2012), est décliné officiellement comme étant un « programme économique d'aménagement du territoire pour la promotion des entreprises de moyenne et grande importance dans le secteur rural ». Programme fondé aussi sur le principe du « Développement Durable » en étant inscrit dans l'opération de promotion de « l'Agriculture de deuxième génération », respectueuse de l'environnement.
164. L'approche économique explicitée dans les objectifs définis par le programme est multisectorielle. La création des agropoles est destinée à développer la production agricole en vue d'assurer la sécurité alimentaire de la population, d'articuler l'agriculture avec les entreprises industrielles et d'accroître les exportations agricoles. Les agropoles seraient donc un facteur décisif sous-tendant l'émergence, la promotion et la modernisation du système agro-alimentaire camerounais. Ainsi que le montre le tableau suivant, le Programme Agropole s'étend à l'ensemble des branches du secteur agricole, en l'occurrence : les productions végétales, animales, halieutiques et sylvicoles, et aux relations productions primaires- activités de transformation et commercialisation. L'agropole est de ce fait conçue comme une unité intégrée, créatrice de valeur ajoutée et d'emplois.
165. Le programme Agropole est par ailleurs initiateur de restructuration de l'espace agricole autour des bassins de production. La mission qui lui est assignée consiste en effet, à : « identifier et aménager les bassins agricoles susceptibles de porter les unités modernes de production, de transformation et de commercialisation des produits végétaux, animaux, halieutiques ou forestières, par le développement d'infrastructures socio-économiques d'accompagnement de ces sites ».

Tableau 10. Les agropoles créées entre 2012 et 2014

Projets	Sites	Date lancement	Prod. Annu au lancemt	Objectif de production	Coût global (FCFA)	Contribution de l'Etat	Contribution promoteurs
Viande avicole	Bomono (Littoral)	07/12/2012	1297000	2 400 000	3 000 000 000	1 200 000 000	2 199 552 327
Elev. Porcin	Kribi (Sud)	16/04/2013	620 porcs	9 200	1 400 000 000	477 691 400	908 418 600
Pisciculture	Adamaoua	11/05/2013	392,2 T	1 800	1 400 000 000	477 691 400	908 418 600
Mais	Mbandjok (Centre)	06/06/2013	1918 T	9 660	921 000 000	359 000 000	562 610 720
El. Porcin	Bafoussam (Ouest)	14/06/2013	3100 T	7 300	853 000 000	285 441 511	567 904 359
Prod. et transform. Soja	Mokoko Extr. - Nord	14/07/2013	3200T	8 000	647 498 389	262 113 517	395 384 872
Riz	Galim (ouest)	13/09/2013	1296 T	3 500	1 195 354 000	442 046 405	753 307 653
Prod. et transform. Ananas	Awae (Centre)	14/10/2013	12000T	26 000	1 507 038 609	504 358 917	966 679 692
Œufs (unités)	Balang (Ouest)	22/10/2013	142,650 M	251,250 M	3 628 732 000	1 209 425 100	2 419 306 900
Poulets chair	Yabassi (litt.)	14/11/2013	207000 poul	528 000	1 528 102 842	610 542 692	1 037 560 150
V. porcine	Youndé	15/11/2013	5000 porcs	25 000	4 943 000 000	1 588 832 831	1 037 560 150
Mais	Nkoteng et Lembe (Centre)	12/12/2013	765 T	2 770	1 660 047 400	672 170 970	997 876 430
Mais	Poli (Nord)	18/12/2013	790 T	2 120	308 749 500	134 590 925	174 158 575
Mais	Kaewa (Nord)	19/12/2013	385 T	1 660	608 175 000	293 226 250	314 948 750
Prod. et transform cacao	Mbalmayo (Centre)	16/01/2014	3000 T	16 000	4 737 330 585	1 448 001 585	3 289 329 000
Total					28 338 028 325	9 965 133 503	16 533 016 778

Source : MINEPAT/ProgrammeAgropoles,2012 et MINEPAT, in <http://www.minepat.gov.cm/index.php/fr> 2011-06-30-23-44-4/item/126...

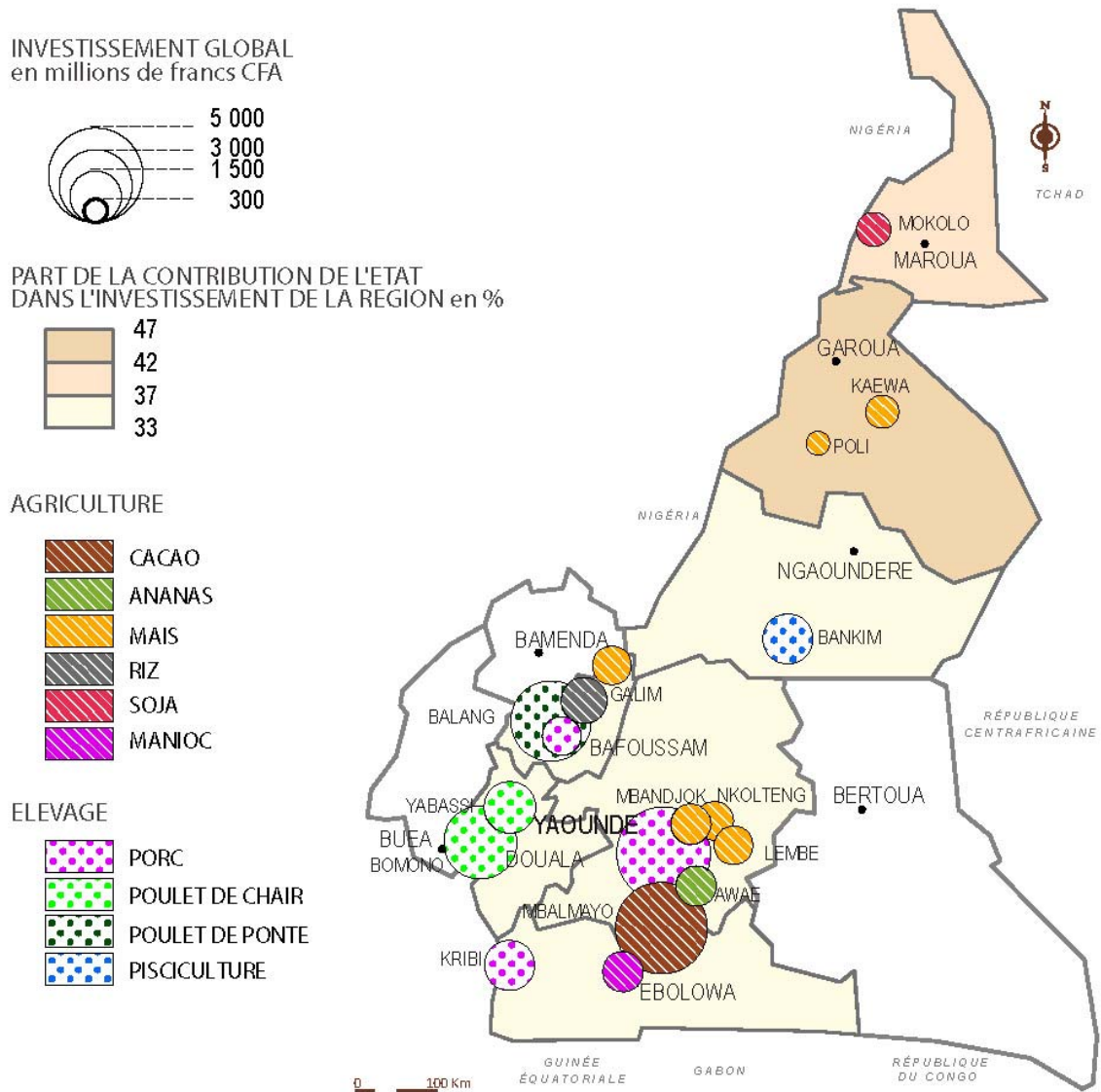
166. L'émergence et la consolidation des bassins de production sont une condition du fonctionnement optimisé des systèmes de production par la spécialisation et/ou la réalisation de masses critique de produits, d'intégration intersectorielle et de flux dirigés à la fois, dans et hors des bassins. Selon une approche fonctionnelle, un bassin de production doit générer des fonctions d'approvisionnement des grands marchés du frais, des unités de transformation..., non des activités agricoles banales déterminées totalement ou partiellement par la consommation intra-régionale.
167. Les bassins de production se forment par la mise en place d'un nombre élevé d'agropoles et de producteurs individuels et/ou groupés en GICs ou coopératives. Leur identification et leur aménagement devrait susciter leur multiplication afin que ces entités agricoles modernes ne restent pas au stade des réalisations ponctuelles. On cite une vingtaine d'agropoles créées entre 2012 et 2015. Le bilan qui sera établi en phase intermédiaire (en 2017/2018) et à l'horizon 2020, révélera le taux de réussite du programme.

Un agropole de production, de transformation et de commercialisation de l'ananas

Localisé à Nlohé dans le département du Moungo (Région du Littoral), l'agropole, un ancien GIC, a été créé en août 2015. Il compte dans le domaine de l'ananas, 24 producteurs dont 3 gros exploitants entre 20 et 25 hectares, soit au total 65 hectares représentant plus de la moitié de la superficie de l'agropole (125 hectares). Avec un rendement de 50T/ha, l'agropole réalise une production de 3000 Tonnes dont 800 Tonnes sont exportées sur la France, la Belgique et l'Italie par l'intermédiaire d'une agence localisée à Douala. Le prix FOB sur le marché européen est de 0,55 euros/kg. Actuellement, l'entreprise dispose d'une unité de conditionnement encore sommaire, mais projette de créer une unité moderne d'une capacité de conditionnement de 10T/jour. La production non exportée est commercialisée par les producteurs sur le marché intérieur, l'agropole s'achemine vers la mise en place d'un système d'achat groupé des intrants et de commercialisation des récoltes non exportées. L'agropole de Nlohé s'investit également dans la production et la commercialisation du poivre du Penja, produit AOC bénéficiant d'un label « Indication géographique Penja ». La culture est pratiquée au sein d'une association de 300 producteurs de poivre noir et blanc.

Source : Données recueillies auprès de la direction de l'agropole de Nlohé

Figure 22. Répartition des agropoles



Source : MINEPAT / Programme agropoles / 2012, avec mise à jour

3 LA SECURITE ALIMENTAIRE : LE PARADOXE DE L'AGRICULTURE CAMEROUNAISE

3.1 La place assignée à l'agriculture dans le développement

168. La fonction première de l'agriculture camerounaise est d'assurer la sécurisation alimentaire de la population. Une fonction qui semble à priori réductrice, car un pays ne peut produire tout ce dont sa population a besoin. Le secteur agricole est appelé aussi à développer sa fonction exportatrice afin de procurer les ressources en devises permettant de financer les importations de denrées alimentaires que le pays ne produit pas ou qu'il produit en quantités insuffisantes.
169. Là aussi la finalité de l'agriculture, tel que présentée, demeure extensive si elle exclut d'autres fonctions non moins stratégiques que justifie l'affectation des ressources agricoles au développement d'autres secteurs économiques et sociaux. Cette affectation est exprimée dans la théorie libérale de la croissance, par le triptyque fonctionnel, à savoir, selon R. Badouin « *Agriculture et accession au développement* », 196, cité par Th. El Khiari, « *Agriculture au Maroc, 1987* » : l'agriculture secteur de lancement, de financement ou d'ajustement de la croissance économique ? La réponse n'est pas aisée, elle relève à la fois de l'analyse sectorielle et de l'analyse macroéconomique. La théorie libérale elle-même n'est pas dénuée d'ambiguïté, les trois fonctions peuvent interférer, elles traduisent dans tous les cas une absence d'unanimité quant à la place assignée au secteur agricole dans la stratégie du développement.
170. En Afrique, en l'occurrence dans le cas du Cameroun, l'agriculture est un secteur moteur de l'économie nationale. Plus qu'une option, son développement est une

nécessité. La sécurité alimentaire représente une priorité pour un pays dont la croissance démographique conserve sa célérité, mais les dualismes agricoles anciens et nouveaux, ne cessent de prendre de l'ampleur.

3.2 La sécurité alimentaire : un concept de base

171. La notion de sécurité alimentaire est le support d'un concept évolutif, et le pluriel (concepts de sécurité alimentaire) est de plus en plus utilisé (Hall, 1998 ; Shetty, 2006, Bucekuderhwa et Mapatano, 2013). La notion se limitait à « l'accès physique et économique d'une population donnée à la nourriture ». C'était en fait l'objectif qu'on assignait à « la révolution verte ». Mais si celle-ci a bénéficié essentiellement à des pays d'Asie et d'Amérique latine, elle n'a que peu ou pas atténué la vulnérabilité de la situation alimentaire de la plupart des pays africains (H. Dupriez, 1980 ; M. Mérino, 2009).
172. Progressivement on s'est acheminé vers un autre concept plus élargi selon lequel la sécurité alimentaire intègre « l'accès de tous à tout moment à une nourriture suffisante pour une vie saine et active ». La notion inclut ainsi les objectifs de la qualité de la nourriture, de la stabilité et de la durabilité. Celles-ci intègrent deux autres concepts. Le premier est celui d'insécurité alimentaire. On peut retenir parmi les nombreuses définitions, celle proposée par la FAO (2000) qui définit l'insécurité alimentaire comme « ..., une situation qui existe lorsque les gens n'ont pas un accès sécurisé à des quantités suffisantes de nourriture saine et nutritive pour la croissance normale et un développement d'une vie saine et active ». L'insécurité est ainsi liée aux risques récurrents

d'indisponibilité des ressources alimentaires, ayant pour causes l'insuffisance d'un pouvoir d'achat, une mauvaise répartition, ou une utilisation inadéquate des nourritures par les ménages.

173. Le second concept renvoie à la « sécurité nutritionnelle », notion fondamentale, mais plus large et plus complexe que celle de sécurité alimentaire. Selon la définition rapportée par Buceckderhwa et Mapatano (cités), elle caractérise « *un état nutritionnel adéquat en termes de protéines, d'énergie, de vitamines et de minéraux pour tous les membres du ménage, en tout temps* ». Mais d'autres définitions impliquent à la fois des facteurs alimentaires et non alimentaires comme l'eau potable, l'hygiène environnementale, les soins sanitaires de base, l'éducation primaire. Par conséquent sécurité alimentaire et nutrition intègrent ces deux cadres conceptuels.

3.3 Significations des déficits et des importations alimentaires

3.3.1 Potentialités naturelles, traditions agraires et volontarisme étatique

174. Le Cameroun est l'un des plus grands pays agricoles du continent africain ; il occupe, en termes de production le premier rang au sein de la CEMAC dont il approvisionne les marchés en divers produits vivriers. Le zonage agro-écologique, l'abondance des ressources hydriques et la diversité des milieux pédologiques, l'existence de vastes zones de pastoralisme et un espace maritime poissonneux, en font un pays aux potentialités agricoles et halieutiques importantes. Les anciennes traditions agraires et le dynamisme de la paysannerie sont parmi les facteurs explicatifs de la mise en valeur de millions d'hectares cultivables qui fournissent à la population urbaine et rurale l'essentiel de sa nourriture.

175. L'agriculture camerounaise doit cependant ses progrès aux interventions de l'Etat de l'Indépendance. Parallèlement à l'expansion des grandes plantations de l'agriculture de rente, aujourd'hui en grande partie privatisée, le sous-secteur vivrier a bénéficié de la mise en œuvre de nombreux programmes et projets de développement financés par les ressources budgétaires de l'Etat avec l'appui d'organismes internationaux bailleurs de fonds (AFD, ACDI, Banque Mondiale, BAD, BID, FED, FIDA, FADES, FAO, GIZ...). Il convient de citer, à titre indicatif, parmi ces programmes désignés par leurs acronymes : PDDAA, PNDP, PNIA, PREF, PGDT, PSAE, PADC, PAM et PNVRA.

176. Les institutions de recherche (IRAD, ENSIAA, ESMV, Faculté des Sciences Agronomiques de l'université Dschang...), et les écoles de formation professionnelle agricoles ont constitué le cadre scientifique et technique de l'activité agricole. Les travaux menés en particulier par l'IRAD en partenariat avec des organismes internationaux de recherche agronomique (ADRAO, CFC, CIRAD) ont joué un rôle décisif dans la mise au point et la diffusion de variétés plus productives et dans la lutte contre les maladies des plantes.

177. L'agriculture est encadrée aussi par de multiples structures institutionnelles étatiques (Ministères, services centraux et régionaux), et paraétatiques ou électives comme la SODECOTON dans le bassin cotonnier, les sociétés de gestion de la riziculture comme la SEMYRY, dans la plaine de Yagoua, l'UNVDA dans la vallée du Ndop, et la SODERIM dans la plaine du MBO, l'Office National du Cacao et Café (ONCC), la Société de développement du Cacao (SODECAO), les organismes interprofessionnels (Conseil Interprofessionnel du Cacao et du café, l'Association Nationale des Producteurs du Cacao et du Café, l'Interprofession Avicole du Cameroun IVCAM), le Réseau des Opérateurs des Filières Horticoles du

Cameroun (RHORTICAM). Agropoles, groupements de producteurs, Groupes d'Initiatives Communes (GIC) et coopératives sont les structures de base les plus nombreuses. Ainsi, les organisations de producteurs comptent 11 558 GIC répartis en 3647 unions de GIC, 59 fédérations et 42 confédérations, tandis que les structures coopératives comprennent à la base, 1853 coopératives de producteurs, 1575 coopératives d'épargne et de crédit, et au sommet 67 unions de coopératives et 11 fédérations.

178. Les structures d'encadrement sont donc, assez étoffées, mais leur efficacité est inégale selon les secteurs et les sites de production ; les moyens dont disposent les organisations de petits producteurs ne sont ni toujours, ni partout adéquats au regard des besoins des 2 millions de ménages pratiquant l'agriculture vivrière. Les organisations représentent néanmoins, une base de l'encadrement des producteurs et des acteurs d'intermédiation (dans les négociations). Ces structures, qui ont leur place dans toutes les filières, sont surtout un facteur positif à valoriser comme structures d'accompagnement par les prestations de services aux producteurs : approvisionnement en intrants, collecte, stockage, transformation et mise en marché. C'est en cela que leur concours à la construction d'un système agro-alimentaire moderne s'impose.

3.3.2 Productions vivrières et importations

179. Le secteur agricole camerounais progresse à un rythme supérieur à celui de la croissance démographique, soit respectivement 3,6% et 2,6%/an. La production moyenne atteint dans la plupart des sous-secteurs vivriers des niveaux assez élevés, et représente à elle-

seule 68% du PIB agricole. Cependant, l'agriculture vivrière reste dominée par des systèmes extensifs.

3.3.2.1 Faible productivité des systèmes extensifs

180. Le Cameroun produit près de 3 millions de tonnes de céréales (moyenne triennale 2009-2011), 1 080 000 Tonnes de légumineuses, plus de 1 millions de tonnes de légumes dont 720 177 tonnes de tomates. La production de racines et tubercules a atteint 6,7 millions de tonnes dont 4,083 Mt de manioc (données de 2011, INS : 2013, d'après MINADER/Desa : 2011), celle du plantain est de 3,4 Mt (même source).
181. La performance de spéculations vivrières de base, observée à travers les productions réalisées, paraît en revanche en deçà du potentiel productif. Le niveau des rendements traduit en effet la faiblesse structurelle de la productivité de l'agriculture camerounaise. La moyenne est de 1,3 t/ha récoltée dans la céréaliculture (toutes céréales confondues) et ne dépasse guère 0,9 t/ha en mil/sorgho (en cultures de saison et de contre-saison cumulées). La riziculture permet à peine 1t/ha malgré l'importance de la surface cultivée en irrigué, en décrue, et dans les secteurs de bas-fonds. Cela explique le caractère dérisoire des rendements de la riziculture pluviale, notamment dans les régions de climat soudano-sahélien du Nord Cameroun. La culture du maïs, davantage favorisée par des programmes et des projets spécifiques, et pratiquée essentiellement en milieu de climat humide, est avec 2t/ha, nettement plus productive, et dans les moyennes et grandes exploitations dites « moderne » des « élites », les rendements varient entre 2,5 et 5 t/ha.

183. Les rendements moyens du plantain sont de 12,5 t/ha, ceux du manioc de 14,5 t/ha, alors que des rendements de 25 à 40 t/ha peuvent être obtenus dans d'autres conditions d'exploitation selon les résultats des études agronomiques (IRAD : « *Rapport national sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture* », 2008).
184. La permanence des systèmes d'exploitation extensifs suggère les conclusions suivantes :
- de plus en plus tournée vers le marché malgré la constance de l'autoconsommation, les problèmes de la mise en marché et les revenus issus de la commercialisation ne rémunèrent pas suffisamment l'effort des producteurs,
 - la faiblesse de la productivité et des revenus traduit l'adoption par les paysans de stratégies de limitation des risques (dysfonctionnement des filières semencières, réduction des intrants industriels, substitution des semences et plants traditionnels aux variétés plus productives, et du travail au facteur capital),
 - la pression sur la terre, la rareté de la traction animale et la baisse de la fertilité des sols sont parmi les causes structurelles limitatives de l'amélioration des rendements,
 - l'importance quantitative de la production est en rapport avec l'effectif élevé des producteurs et des surfaces mises en cultures. En conservant ses systèmes d'exploitation extensifs, l'agriculture vivrière ne pourra répondre dans le moyen comme dans le long terme, à la demande alimentaire de la population camerounaise encore en forte croissance, qu'en consommant davantage des facteurs de production de plus en plus rares (terre et main-d'œuvre familiale). L'intensification est de ce fait, une priorité absolue de l'agriculture camerounaise.
 - la production vivrière est actuellement globalement élevée, mais inégale selon les spéculations. Suffisante pour répondre à la consommation nationale, et approvisionner les pays voisins en légumes, légumineuses, racines, tubercules, plantains. D'autres produits de base, notamment les céréales, font l'objet de diverses formes de détournement à travers différents circuits de commercialisation intérieurs et extérieurs. Les statistiques ne le montrent pas, mais une bonne partie du maïs est captée par les entreprises de production d'aliments pour le bétail (*provenderies*), et les huileries. Il en est de même du mil et du sorgho qui constituent la matière première de la brasserie traditionnelle, très active dans les villes du Nord et de l'Extrême Nord.
- le commerce transfrontalier, licite ou illicite, détourne également une grande partie des céréales, dont la production est déficitaire, c'est le cas du mil/sorgho et du riz dans le Nord camerounais, dont « près de 70% de la production annuelle sont destinés à l'exportation, notamment au Nigéria » (MINADER-FIDA-PADFA, « *Appui à la commercialisation et à la structuration des filières riz et oignon* », 2012).
 - les différentes filières vivrières souffrent de l'insuffisance des infrastructures de valorisation des produits : moyens de collecte, transport, stockage, transformation, vente groupée, information sur les marchés.
- 3.3.2.2 L'accroissement des importations alimentaires : un indicateur de la fragilité de la sécurité alimentaire
185. Compte tenu des techniques de production utilisées, l'agriculture dégageait une production dont 70% étaient destinés à l'autoconsommation, et 30% au marché. Depuis la fin des années 1990, le rapport s'est progressivement inversé. Le sous-secteur vivrier, de plus en plus affecté par l'émigration des jeunes ruraux vers les villes, le vieillissement des producteurs de la main-d'œuvre agricole et la faible productivité des systèmes de cultures et d'élevage est de ce fait de moins en moins capable de retenir la masse croissante des non producteurs (MINADER/Comité de

pilotage du développement rural : « *Autosuffisance et sécurité alimentaire au Cameroun : une analyse basée sur la flambée des prix des produits alimentaires de première nécessité* », août 2008). Or, la fragilisation de la sécurité alimentaire ne serait pas due à des causes endogènes exclusivement.

186. Afin de réduire l'écart croissant entre l'offre et la demande, le Cameroun est devenu un importateur net de produits alimentaires de bases, (tableaux 10 et 12). Or, ce tournant s'est caractérisé par des augmentations concomitantes des volumes importés et des prix sur le marché international, qui ont atteint leur paroxysme en 2007 et 2008. Certains pays qui approvisionnaient le Cameroun avait même interdit l'exportation de cette denrée (cas du Vietnam).
187. Sur le marché national, la hausse des prix alimentaires s'était déclenchée en fait plus tôt, suite à la dévaluation du FCFA imposée par le FMI en 1994, rendant les importations plus coûteuses. La crise financière du Cameroun, l'arrêt des

subventions et la baisse des salaires ont dégradé davantage le pouvoir d'achat, particulièrement dans les villes et rendu l'accès de la population à la nourriture plus difficile. Les mesures décidées et mises en application après les événements de 2008, ont certes allégé la facture alimentaire des ménages, mais pas celle des importations.

188. Le plus grand producteur et exportateur au sein de la sous-région, le Cameroun est aussi gros importateur de denrées alimentaires. Le pays importe régulièrement, blé, riz, huile, lait, viande, poissons. Les principaux produits de base importés sont significatifs de l'insuffisance de l'offre de produits locaux et confirment une sécurité alimentaire encore fragile.
189. Or, l'offre nationale de diverses denrées alimentaires traditionnelles n'est pas réellement insuffisante quand on observe l'importance des productions de racines (manioc, igname, makabo, taro), de la banane plantain, des légumes et des légumineuses, et des exportations de ces produits vers les pays de la sous-région.

Tableau 11. Evolution des importations alimentaires (8 produits de base, en Tonnes, 2004-2012)

Etiquettes de lignes	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Riz	328 972	433 033	429 866	727 266	441 352	476 122	363 827	543 521	315 810
Blé	278 906	300 148	356 795	220 054	410 353	394 761	377 511	365 930	517 767
Mais	2 016	12 782	4 042	1 637	3 404	22 662	14 751	4 705	5 314
Poissons	154 141	106 595	100 946	150 366	155 682	217 073	153 555	217 779	99 597
Abats et viandes de volailles	36 776	6 766	2 993	3 525	534	527,1	3 217	1 535	1 835
Huiles	41 053	28 998	53 285	41 114	48 942	49 461	39 514	8 086	65 991
Lait	14 029	13 356	12 712	12 908	13 621	15 914	12 043	11 751	16 412
Oignon	1 750	2 951	2 955	1 419	1 371	4 342	6 799	3 774	5 436

Source : ENS/annuaires et FAO/STAT (Tableau emprunté)

Tableau 12. Evolutions des importations alimentaires (8 produits de base : en Mds FCFA, 2004-2012)

Etiquettes de lignes	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Riz	49 756,2	72 485	71 604,5	90 417,5	116 287	119 304,4	96 479	145 571	89 966
Blé	38 488,9	38 416,6	47 766,4	35 518,5	85 891,9	58 027,8	60 940	58 704	102 095
Mais	354,7	15 550,1	630,2	356,3	877,1	3 871,2	2 643	1 207	1 597
Poissons	29 248	33 162,5	39 854,5	62 932,3	78 424,1	117 463,2	86 370	151 343	64 164
Abats et viandes de volailles	15 923,9	5 644,9	3 016,6	3 337,8	417,1	309,8	3 370	1 740	1 996
Huiles	14 955,8	10 216,6	17 918,7	14 558	19 637,6	27 000,1	20 138	5 416	38 903
Lait	17 270,3	16 050,1	15 859,2	16 814,4	21 103,4	56 091,1	18 187	18 619	26 031
Oignon	272,5	426,5	546,6	218,4	214,3	691,0	1 151	1 349	1 339

Source : ENS/annuaires et FAO/STAT (Tableau emprunté)

190. Le déficit en d'autres produits est davantage créé par l'émergence et la diffusion du modèle alimentaire urbain. Depuis 2010, l'inversion de la répartition de la population est au profit des villes. 54% de la population vivent aujourd'hui en milieu urbain. Des enquêtes et des travaux de recherche, montrent que la croissance de la consommation d'aliments à base de blé (pain, pâtes, beignets, produits offerts par le fast-food, etc.), celle du riz et de protéines animales (viandes, lait et dérivés, poisson), de fruits et légumes, traduisent une entrée dans la « transition alimentaire » caractérisée par l'adoption de nouveaux modes de consommation. Ces derniers touchent la majeure partie des pays en développement, où le système blé, ainsi que le maïs (destiné à la production de nourritures animales), viande avicole industrielle, « casse » le modèle alimentaire traditionnel. Le modèle se diffuse particulièrement à partir des villes-ports (J.P. Diry, 1987). C'est le cas de Douala où se localisent les entreprises importatrices et de transformation des céréales.
191. La consommation alimentaire des ménages camerounais est très inégale ; elle varie en quantité et en qualité dans l'espace selon les régions, les milieux de résidence, dans le temps (saison des récoltes, des périodes de soudure plus ou moins difficiles) et selon les catégories socio-économiques. Les données des enquêtes ECAM, dont la dernière ECAM3 remonte à 2007, ou celles des enquêtes FAO, ont révélé les progrès accomplis dans l'offre de nourriture, mais aussi les insuffisances préoccupantes et l'ampleur des écarts qui persistent.
192. Au plan global, les disponibilités alimentaires par habitant restent limitées (NEPAD/ Plan National d'Investissement au Cameroun PNIA 2014-2020 ; MINEPAT/DSDSR : « *Etat des lieux et diagnostic du Secteur Rural au Cameroun* », 2014 ; MINADER, PAM, FAO : « *Analyse globale de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité* », 2011). La moyenne est évaluée à 2300 Kcal/hab./jour. D'autres évaluations effectuées par la FAO sont plus élevées, soit 2586 Kcal/hab/jour.
193. Cependant, en dépit des progrès enregistrés, les disponibilités alimentaires au Cameroun restent en-deçà de la moyenne des pays en développement estimée par la FAO à 3100 Kcal/personne/jour.
194. L'évolution à la baisse de la prévalence de la sous-alimentation signifie aussi une amélioration de la situation alimentaire nationale ainsi qu'elle apparaît à travers les statistiques de la FAO.

3.3.3 Insécurité alimentaire et insécurité nutritionnelle : des taux de prévalence encore élevés

Tableau 13. Evolution des disponibilités alimentaires (en Kcal/hab./jour)

Années	1996	2001	2006	2011
Disponibilités	2033	2162	2354	2586

Source : Faostat, mai 2014

Tableau 14. Evolution de la prévalence de la sous-alimentation (en % de la population)

Années	1999-2001	2004-2006	2007-2009	2010-2012
Prévalence	29	20	16	16

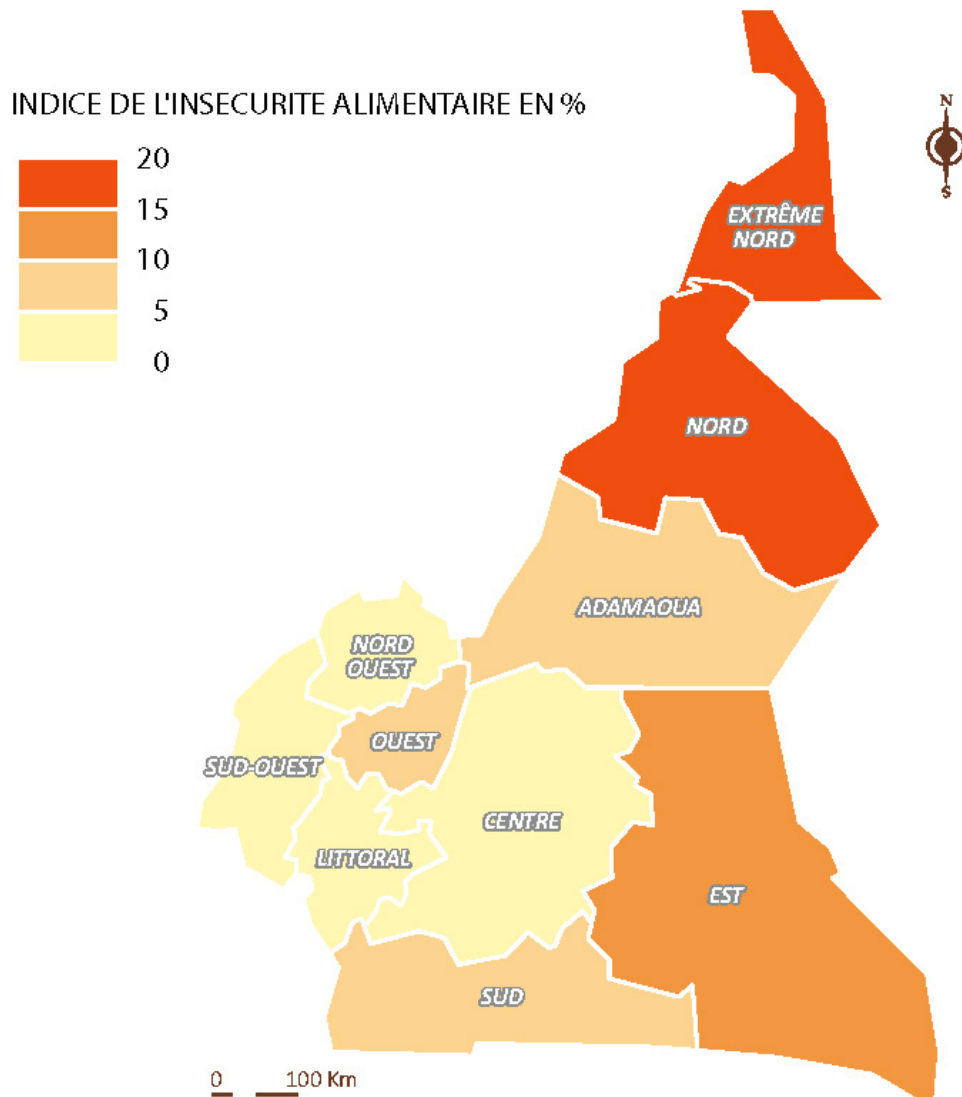
Source : FAO, ESS, oct.2012

195. Cependant, les diverses sources concernant le niveau de prévalence ne sont pas concordantes. Le document du PNIA, à titre d'exemple, souligne que l'insécurité alimentaire touche 25% de la population, mais il est fort probable que l'écart entre les résultats soit lié aux différences méthodologiques des enquêtes ou extrapolations statistiques.
196. Il est néanmoins vrai que le Cameroun connaît encore des problèmes alimentaires préoccupants, principalement en zones rurales où 9,6% des ménages sont en insécurité alimentaire, contre 6,7% en milieu urbain.
197. La prévalence de l'insécurité alimentaire se caractérise aussi par de fortes disparités interrégionales. Les régions agricoles les plus dynamiques mais connaissant de fortes densités de population et de fortes pressions sur le sol cultivable sont les plus affectées. Les taux les plus élevés caractérisent ainsi le Nord (15,3%) et l'Extrême-Nord (17,9%), et les régions les moins urbanisées (10,3% dans l'Est, 7,1% dans l'Adamaoua). Dans les régions du Centre et du Cameroun occidental, la prévalence traduit une meilleure situation alimentaire, les taux assez bas varient entre 0,7% (Sud-Ouest) et 4,4% (Littoral).
198. La situation nutritionnelle, en terme qualitatif, ou degré d'équilibre entre les composantes de la nourriture, ou malnutrition, n'est pas des moindres problèmes de la sécurité alimentaire. Selon les résultats des évaluations par la FAO, la structure de la nourriture disponible par personne comprend 70% de féculents (céréales, racines, tubercules, plantain, légumineuses). Il s'agit de calories pauvres, la part des protéines animales et halieutiques est en conséquence très faible (part du lait et des œufs :1,1% correspondant à 22 kg/hab/an, et la consommation moyenne de produits carnés est estimée à 13 kg/hab/an, la moyenne mondiale étant comme pour le lait, de 45 kg/hab/an).
199. L'autre dimension de l'insécurité alimentaire, est révélée par les incidences de la dégradation nutritionnelle sur les enfants. Le document du PNIA l'avait analysé en ces termes : « *la situation de la malnutrition chronique ne s'est guère améliorée ainsi qu'en témoigne le retard de croissance chez les enfants de 6 à 59 mois. En effet, le taux de malnutrition dans cette tranche d'âge est passé de 24,4% en 1991, à 32,5% en 2011, avec un taux de malnutrition chronique sévère de 14,1% contre 8,9% en 1991. Selon les milieux de résidence, 40,5% d'enfants en zone rurale souffrent de la malnutrition chronique contre 21,9% en milieu urbain. Cette situation est d'autant plus préoccupante, que le Cameroun se retrouve classé parmi les 36 pays du monde ayant une prédominance du retard de croissance des enfants, supérieure à 20%.*²

² Programme National D'investissement Agricole (PNIA), 2014, d'après : MINADER, PAM, FAO : « Situation de la sécurité

alimentaire et des marchés. Analyse globale de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité, 2011.

Figure 23. Taux de prévalence de l'insécurité alimentaire des ménages



Source : PNIA - 2013

200. « Du champ à l'assiette », si telle expression traduit l'une des fonctions principales d'un système agro-alimentaire national, à savoir nourrir la population nationale, celui du Cameroun, n'assure encore aujourd'hui, ni suffisamment la sécurité alimentaire du pays par sa propre production, ni les ressources financières nécessaires à la couverture des importations par les exportations, et à l'équilibre de la balance agricole. La

prévalence de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, a certes baissé, mais demeure encore un indicateur significatif de la faiblesse structurelle de l'agriculture camerounaise, un fait préoccupant pour les pouvoirs publics, et un risque majeur pour une large partie de la population qui accède difficilement à la nourriture.

201. Pourtant le Cameroun fait partie des grands pays agricoles du continent africain

4 CONCLUSION

202. Depuis l'Indépendance, l'agriculture du Cameroun a développé d'importantes capacités productives, aussi bien dans le domaine agro-industriel que dans celui de l'agriculture vivrière. Elle a bénéficié pour cela, d'un ensemble de facteurs favorables : la diversité des milieux agro-écologiques, la croissance de la demande par le marché national et sous-régional, la présence de grandes entreprises dans le domaine de « l'agriculture industrielle et d'exportation », des « businessmen » nationaux actifs dans l'agriculture commerciale, et une paysannerie nombreuse et dynamique dominant le système vivrier.
203. Mais des facteurs non moins déterminants politiques, économiques et institutionnels, ont joué un rôle décisif dans les mutations récentes de l'agriculture. Le repositionnement des politiques de développement, durant la dernière décennie, a été aussi un tournant dans l'évolution du secteur. Le contexte national a été marqué par les nouvelles orientations stratégiques volontaristes, définies par *La Vision 2035* (adoptée en mai 2009), *Le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE)*, adopté en novembre 2009) et *la loi n°2011/008 du 6 mai, portant Orientations pour l'Aménagement et le Développement Durable du Cameroun*. Promulguée en 2007, mais devenue effective en 2013, la loi relative au *Régime Financier de l'Etat (NRFÉ)*, a institué « la gestion des ressources budgétaires, axée sur les résultats (budget-programmes assortis d'objectifs précis et d'indicateurs de performance).
204. L'évolution de l'agriculture camerounaise s'est inscrite également dans les nombreux accords multilatéraux et bilatéraux, impliquant bailleurs de fonds, institutions de recherche-développement...
205. L'un des principaux accords supranationaux relatif au développement agricole et auquel le Cameroun a adhéré, a porté sur le *Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA)*. Le cadre général au sein duquel a été initié le PDDAA est le *Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD)*, adopté en 2003.
206. Afin d'être en phase avec les différents études et projets de développement du secteur agricole camerounais, le PDDA a été infléchi vers une approche de planification unique. Celle-ci a été concrétisée au Cameroun par la mise en place du *Plan National des Investissements Agricoles (PNIA)* qui constitue depuis 2013, le cadre de planification de la Stratégie de Développement du Secteur Rural, de l'application du Programme Régional d'Investissement pour l'Agriculture, la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PRIASAN).
207. Selon le Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural (DSDSR) dans sa version actualisée de 2014, l'agriculture occupe une position de sous-secteur, mais, dont les enjeux traduisent sa dimension polyfonctionnelle et stratégique. Le PNIA, qui jouera le rôle de cadre de planification de cette stratégie a défini quatre programmes : (i) l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières ; (ii) la modernisation des infrastructures du monde rural et de la production ; (iii) la gestion durable des ressources naturelles spécifiques à l'agriculture ; (iv) la gouvernance et l'appui institutionnel au sous-secteur.
208. Le PRIASAN, est une variante régionale du DSDSR et du PNIA, qui inscrit deux autres axes spécifiques : (i) promouvoir un environnement global favorable au développement régional ; (ii) favoriser

l'accès à l'alimentation pour les personnes vulnérables et exposées aux crises alimentaires et nutritionnelles.

209. La politique de développement vise ainsi à sortir l'agriculture camerounaise de ses difficultés, et promouvoir l'émergence d'un système agro-industriel et agro-alimentaire moderne et compétitif. Le lancement du programme « agropoles » et d'agriculture de « seconde génération », l'affectation de nouvelles ressources foncières aux grandes entreprises agro-industrielles et la professionnalisation de l'agriculture familiale vivrière sont parmi les projets structurants programmés ou déjà mis en œuvre.
210. La prise de conscience par les pouvoirs publics de l'importance des enjeux que représente le secteur, est aussi un constat de l'insuffisance des avancées de l'agriculture camerounaise, au regard des nombreux programmes, plans et projets mis en œuvre. Si l'agriculture entrepreneuriale est tirée par les exportations, les systèmes vivriers pénalisés par de nombreux handicaps demeurent en grande partie extensifs. La faiblesse du capital (fixe ou circulant), de la productivité et les difficultés de la commercialisation des productions, conduisent les paysans à adopter des stratégies de limitation des risques : méthodes d'exploitation extensive, autoconsommation, commercialisation à travers les circuits courts, les moins coûteux, etc.
211. La flambée des prix agricoles sur le marché international et les événements de 2008, ont révélé l'ampleur de l'insécurité alimentaire et les menaces auquel peut être confronté le pays quand son système agro-alimentaire n'est pas suffisamment maîtrisé. Important plus du tiers de sa consommation de céréales, alors que 70% de la production de riz est frauduleusement vendue aux pays voisins et que le Cameroun importe plus de 400 000 tonnes par an, et qu'une partie de

ces importations subventionnées par l'Etat, est captée par les circuits du commerce transfrontalier. Le pain de blé est devenu une consommation de masse, alors que diverses études ont appelé à procéder à des mélanges de farine de blé et de farine panifiable obtenue par la transformation du manioc et d'autres racines dont le Cameroun est gros producteur. Le Cameroun dont le potentiel de production halieutique est considérable, importe plus de 200 000 tonnes de poissons frais et autant de poissons congelés. Les importations d'huile, de lait, de sucre et de préparations alimentaires diverses, sont en contradiction avec les capacités – potentielles- d'assurer son autosuffisance en ces denrées coûteuses à l'achat. Le Cameroun qui possède le troupeau de bovins, d'ovins et de porcins, est déficitaire en viande en raison de la faible productivité de son élevage (production moyenne de 190 kg/tête bovine poids carcasse, et de 20 Kg/tête ovine).

212. A l'horizon 2020, le Cameroun projette de porter ses productions à 850 000 tonnes de riz, 4 millions de tonnes de maïs, 4,5 millions de tonnes de manioc et 2 millions de tonnes de macabo/taro, 2 millions de tonnes de légumineuses (soit, environ le double de la production actuelle), 5 millions de tonnes de plantain, 1,5 millions de tonnes de mil/sorgho, 450 000 tonnes d'huile de palme, 640 000 tonnes de cacao...
213. Le taux de croissance moyen annuel de l'agriculture est passée de 3,2% en 2006 à 5,3% en 2009, cependant, afin que le pays puisse redresser la situation de son agriculture, le Pacte PDDAA signé le 17 juillet 2013, recommande d'atteindre « *une croissance agricole d'au moins 10% à l'horizon 2020* ». Un taux qui peut sembler trop ambitieux au regard de l'importance des ressources financières à mobiliser. Le Plan National d'Investissement Agricole (2013) évalue le coût des projets à

140°Mds FCFA, dont 28,2% de financement extérieur et 71,8% de financement intérieur.

214. Les voies passantes selon les études stratégiques relatives à la Nouvelle Politique Agricole (NPA) sont multiples, mais interdépendantes et interactives. L'on cite les axes majeurs : développement de la compétitivité des filières à forte valeur ajoutée, identification des bassins de production selon les indicateurs de spécialisation et de performance, promouvoir l' « Agriculture de deuxième génération », la multiplication des « Agropoles », favoriser l'expansion de l'agriculture de rente, réorganiser les circuits de commercialisation et créer un système d'informations sur les marchés, activer les organisations de producteurs

(GICS, groupements de GICS, coopératives, fédérations, etc.).

215. Certes, l'ensemble de ces voies passantes sont le fondement de la construction d'un système agro-alimentaire et agro-industriel moderne, au sein duquel l'agriculture assure l'approvisionnement des marchés du frais et l'agro-industrie en matières premières. La fonction agricole s'inscrit de ce fait dans un système intersectoriel, multiplicateur de valeur ajoutée, d'emploi, d'équipement et d'infrastructures. C'est dans ces conditions que les filières agricoles gagnent en efficacité. C'est aussi la condition *sine qua non* de l'inscription de l'agriculture dans le processus de l'Aménagement et du Développement Durable du Territoire Camerounais.

4.1 Analyse SWOT

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • La diversité des milieux agro-écologiques • Ressources naturelles (terres arables, ressources hydriques pour le développement de l'irrigation) • Un marché national et sous-régional en pleine expansion • Un système agricole à deux composantes : agro-industriel et vivrier • Programmes et projets nationaux ou initiés dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale • Partenariat technique et financier • Diversité des organisations des producteurs et des structures d'encadrement institutionnel • Loi n°2013/004 fixant les incitations à l'investissement privé • Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural actualisé • Programme de promotion des « Agropoles » et de « l'Agriculture de seconde génération » • Adhésion du Cameroun au NEPAD (2003) et au PDDAA (2013). • Plan National des Investissements Agricoles (PNIA) • Prise de conscience de l'insuffisance des infrastructures agricoles (réseau de transport, infrastructures de stockage, d'approvisionnement...) • Inscription au budget 2013 du désenclavement des zones rurales • Prise de conscience de la faiblesse des investissements agricoles • Bassins de production sous-tendant l'organisation spatiale de l'espace agricole 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible utilisation des terres disponibles • Utilisation très limitée des ressources en eau pour l'irrigation • Domination des systèmes vivriers extensifs • Systèmes de production trop spécialisés des entreprises agro-industrielles • Contraintes climatiques : aléas de la pluviométrie dans la zone soudano-sahélienne, humidité excessive dans le Cameroun méridional et occidental • Faible incorporation du facteur capital dans l'agriculture vivrière • Exode rural, diminution de la main-d'œuvre agricole et vieillissement de la population rurale • Absence d'organisation de l'agro-industrie en clusters • Faible organisation des filières d'approvisionnement • Faible intégration des productions à forte valeur ajoutée dans les secteurs secondaire et tertiaire • Très faible emprise des producteurs sur les circuits de commercialisation* • Dépendance de plus en plus importante des importations alimentaires • Faible capacités anticipatives des risques • Prévalence élevée de l'insécurité alimentaire dans certaines régions • Faible densité du réseau des pistes rurale et agricole et enclavement géographique de nombreuses zones rurales • Faible synergie entre les bailleurs de fonds sur les programmes de développement rural et agricole

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Croissance de la demande de produits alimentaires dans les pays de la sous-région • L'intensification des systèmes d'exploitation (l'opportunité d'amélioration du coefficient multiplicateur par l'irrigation) • Accords de partenariat avec l'UE-ACP (exemple accord sur la banane) • Diversification des accords commerciaux avec les pays émergents d'Asie, d'Amérique latine (Brésil) • Potentialités de développement de filières à haute valeur ajoutée et de « niches » de qualité et de label Cameroun (cas du cacao, du café, coton non transgénique) • La remontée de la chaîne des valeurs par la consolidation du segment des industries agro-alimentaire • Les avantages de la valorisation de la filière : « Coton-Textile-Confection » 	<ul style="list-style-type: none"> • Porosités des frontières et aggravation des échanges transfrontaliers illicites des productions agricoles (riz, huile de palme, coton, caoutchouc...) • Risques sanitaires zootechniques liés à des importations non contrôlées d'animaux malades et de produits vétérinaires de contrefaçons • Dégradation de l'environnement naturel par les produits chimiques, dans les zones de concentration d'agriculture « industrielle et d'exportation » • Risques liés au changement climatiques • Les risques de « flambée des prix » des denrées alimentaires sur le marché international et de l'aggravation de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle de la population • Risques liés aux extrêmes climatiques (sécheresse, inondations) • Risques liés aux grands fléaux agricoles : attaques des acridiens, oiseaux granivores, pachydermes,...



PECHE



SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	6
2	STRUCTURE ET CARACTERISTIQUES DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE	8
2.1	Localisation du secteur	8
2.1.1	L'environnement marin	8
2.1.2	Les plans d'eau continentaux	11
2.2	Analyse par sous-secteur	13
2.2.1	La pêche industrielle.....	13
2.2.2	La pêche semi-industrielle.....	18
2.2.3	La pêche artisanale maritime	19
2.2.4	Les mangroves : écosystèmes fragiles.....	28
2.2.5	La pêche continentale	29
2.2.6	L'aquaculture.....	35
2.3	Interactions intra et intersectorielles.....	38
2.3.1	Interactions entre pêche industrielle et pêche artisanale.....	38
2.3.2	Interactions entre pêche et exploration et exploitation pétrolières.....	39
2.3.3	Piraterie et insécurité en mer.....	40
3	CONTRIBUTION DE LA PECHE A L'ECONOMIE NATIONALE	42
3.1	Production et consommation de poisson	42
3.2	Nutrition et sécurité alimentaire	43
3.3	Réduction de la pauvreté	43
3.3.1	Création d'emplois	43
3.3.2	Commerce	44
3.3.3	Valeur de la pêche et contribution au PIB.....	45
4	CONTRAINTES AU DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE.....	47
4.1	Contraintes d'ordre général.....	47
4.2	Contraintes spécifiques à la pêche industrielle.....	47
4.3	Contraintes spécifiques à la pêche semi-industrielle, artisanale maritime et continentale	48
4.4	Contraintes spécifiques à l'aquaculture	48
4.5	Contraintes liées au commerce national et transfrontalier du poisson et des produits de pêche.....	49
5	POLITIQUE, CADRE LEGISLATIF ET INSTITUTIONNEL DE LA PECHE.....	50
5.1	Politique de pêche	50
5.1.1	Profil historique de la politique de pêche au Cameroun.....	50
5.1.2	Objectifs de la politique de développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture.....	52
5.1.3	Documents cadres de référence de politique économique sur le développement des pêches et de l'aquaculture.....	52
5.1.4	Performance de la politique de pêche	53
5.1.5	Facteurs influençant la performance de la politique du secteur.....	55
5.2	Cadre institutionnel et organisationnel du secteur de la pêche	56
5.2.1	Les institutions publiques	56
5.2.2	Les institutions privées et la société civile.....	59
5.2.3	Les autorités municipales et traditionnelles.....	59
5.3	Cadre législatif et réglementaire.....	59

5.3.1	Brève description des principaux règlements régissant les pêches	59
5.3.2	Accords bilatéraux, engagements et accords internationaux	61
5.3.3	Mécanismes de coopération entre le MINEPIA et d'autres institutions nationales.....	61
5.3.4	Coopération sous-régionale	62
5.3.5	Partenaires au développement	62
6	EVALUATION DU POTENTIEL DE PRODUCTION	64
6.1	État des stocks exploités	64
6.2	La production halieutique actuelle	65
6.3	Quelques constats sur la surexploitation des ressources halieutiques	66
6.3.1	Domaine maritime.....	66
6.3.2	Domaine continental	67
7	UTILISATION, DISTRIBUTION ET COMMERCIALISATION DU POISSON ET DES PRODUITS DE PECHE.....	68
7.1	Transformation du poisson et des produits de pêche	68
7.2	Conservation des produits de pêche et aspects hygiéniques	69
7.2.1	Filière pêche industrielle	69
7.2.2	Filière pêche artisanale maritime et continentale	69
7.3	Les pertes post-capture	70
7.4	Structure et fonctionnement de la filière de distribution du poisson et des produits de pêche	70
7.5	Flux nationaux et transfrontaliers du poisson et des produits de pêche	72
7.6	Structure des prix.....	74
7.7	Financement des activités de pêche	75
8	STRUCTURATION PROFESSIONNELLE DU SECTEUR.....	76
8.1	Les organisations professionnelles.....	76
8.2	Les contraintes liées à l'organisation	77
9	ANALYSE DE SYNTHESE DE L'EVALUATION DES FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACES DU SECTEUR	78
10	CONDITIONS DU DEVELOPPEMENT TECHNICO-ECONOMIQUE DU SECTEUR	82
10.1	Conservation et exploitation durable des ressources halieutiques	82
10.2	Suivi, contrôle et surveillance (SCS) et pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN)	82
10.3	Développement d'une aquaculture durable et responsable	84
10.4	Amélioration du système de traitement et de commercialisation des produits de pêche.....	84
11	CONDITIONS DU DEVELOPPEMENT SOCIOECONOMIQUE DU SECTEUR	86
11.1	Gouvernance des pêches, cadre institutionnel et services de vulgarisation	86
11.1.1	Contexte général de gouvernance	86
11.1.2	Gouvernance spécifique et dotation budgétaire	86
11.1.3	Gouvernance structurelle	87
11.2	Développement sain de la pêche artisanale (continentale et maritime) et amélioration des conditions de vie des pêcheurs et autres acteurs du sous-secteur	88
11.3	Renforcement de la recherche dans les domaines de la pêche, de l'aquaculture et des disciplines connexes.....	89
11.5	Partenariat entre les secteurs public et privé.....	90
12	CONCLUSION.....	91
	ANNEXES	93

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Distribution et représentativité des acteurs de la pêche artisanale par département côtier.....	21
Tableau 2. Principales caractéristiques et évolution de la pêche artisanale maritime (1983-2009)....	23
Tableau 3. Répartition du nombre de villages/campements de pêche sur la côte par département côtier	25
Tableau 4. Répartition du nombre des pêcheurs et autres acteurs par département dans les principales pêcheries continentales.....	30
Tableau 5. Répartition du nombre de villages et campements de pêche par département dans les principales pêcheries continentales.....	30
Tableau 6. Evolution des captures de la pêche continentale de 2010 à 2013.....	33
Tableau 7. Production, importations, exportations et approvisionnement net en poisson, 2002–2011	42
Tableau 8. Commerce du poisson et des produits de pêche au Cameroun (2003 – 2007)	44
Tableau 9. Richesse créée par le secteur de la pêche et de l’aquaculture en 2007 (en milliers de F CFA).....	46
Tableau 10. Principaux événements décrivant le profil de la politique de pêche au Cameroun suivant les périodes	51
Tableau 11. Evaluation des objectifs du Plan directeur des pêches (1992).....	54
Tableau 12. Estimation de la biomasse de familles d’espèces ciblées par la pêche industrielle (2004-2006).....	64
Tableau 13. Évolution de la production halieutique au Cameroun de 2010 à 2013.....	66
Tableau 14. Analyse des FFOM en pêche industrielle.....	78
Tableau 15. Analyse des FFOM en pêche artisanale.....	80
Tableau 16. Analyse des FFOM en aquaculture	81
Tableau 17. Allocation budgétaire (en milliard de FCFA), MINEPIA (2007-2015).....	86

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Zones de pêche maritime et principaux sites de débarquement	10
Figure 2. Carte des potentialités maritimes et continentales.....	12
Figure 3. Evolution de la flotte industrielle et des captures débarquées au Cameroun sur la période 1961–2007.....	14
Figure 4. Structure de la flotte de pêche industrielle en fonction du type d’armement sur la période 1961–2007.....	14
Figure 5. Evolution des captures de la pêche industrielle au Cameroun (2006-2013)(en tonnes).....	15
Figure 6. Acteurs – Opérateurs de la pêche artisanale maritime	21
Figure 7. Répartition des pêcheurs et autres acteurs des principales pêcheries maritimes par département	22
Figure 8. Répartition des pêcheurs et autres acteurs par département des principales pêcheries	31
Figure 9. Carte des principaux sites de débarquement de la pêche au Cameroun	34
Figure 10. Répartition des fermes piscicoles dans les 5 départements à fort potentiel.....	37
Figure 11. Pêche maritime en conflit avec d’autres activités	41
Figure 12. Chiffre d’affaires de l’activité pêche	45

LISTE DES ABREVIATIONS

APD	:	Aide publique au développement
ADPAM	:	Projet d'Appui au développement de la pêche artisanale maritime
AFD	:	Agence française de développement
AFOP	:	Projet d'Appui à la formation des organisations professionnelles
BAD	:	Banque africaine de développement
BADEA	:	Banque arabe pour le développement économique en Afrique
BCSAP	:	Brigade de contrôle et de suivi des activités de pêche
BID	:	Banque islamique de développement
BRD	:	By-Catch Reducing Device
C2D	:	Contrat de désendettement et de développement
CACP	:	Centre d'alevinage et de contrôle des pêches
CamCCUL	:	Cameroon Cooperative Credit Union League
CDPM	:	Caisse de développement de la pêche maritime
CECOPAK	:	Centre communautaire de pêche artisanale de Kribi
CEMAC	:	Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale
CERECOMA	:	Centre de recherche pour les écosystèmes marins
CNFZV	:	Centre national de formation zootechnique et vétérinaire
COPACE	:	Comité des Pêches pour l'Atlantique Centre-Est
COREP	:	Comité régional des pêches au niveau du Golfe de Guinée
CRRI	:	Centres régionaux de recherche et de l'innovation
CTD	:	Communauté territoriale décentralisée
CV	:	Cheval vapeur
CWCS	:	Cameroon Wildlife Conservation Society
CZV	:	Centre zootechnique et vétérinaire
DPAIH	:	Direction des pêches, de l'aquaculture et des industries halieutiques
DPM	:	Direction des pêches maritimes
DSDSR	:	Document de stratégie de développement du secteur rural
DSRP	:	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
ECAM	:	Enquête camerounaise auprès des ménages
EMF	:	Établissement de microfinance
ESMV	:	École des sciences et de la médecine vétérinaire
ETISAH	:	Groupe d'études interdisciplinaires en sciences aquacoles et halieutiques
FAO	:	Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation
FASA	:	Faculté d'agronomie et des sciences agricoles
FFOM	:	Forces, faiblesses, opportunités et menaces
FIDA	:	Fonds international de développement agricole
FIMAC	:	Financement d'investissement des microréalisations agricoles et communautaires
FMI	:	Fonds monétaire international
FTT-Thiaroye	:	FAO-Thiaroye de transformation du poisson
GCLME	:	Guinea Current Large Marine Ecosystem
HACCP	:	Hazard analysis critical control point
HAP	:	Hydrocarbures aromatiques polycycliques
INN	:	Illicite, non déclarée et non réglementée (pêche)
IRAD	:	Institut de recherche agricole pour le développement
IS	:	Immatriculation spéciale

ISH	:	Institut des sciences halieutiques
JICA	:	Agence japonaise de coopération internationale
LIFIDEP	:	Projet de développement de l'élevage et de la pêche (dans le Nord-Ouest)
MIDEPECAM	:	Mission de développement de la pêche artisanale maritime
MINADER	:	Ministère de l'Agriculture et du Développement rural
MINATD	:	Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation
MINCOMMERCE	:	Ministère du Commerce
MINDEF	:	Ministère de la Défense
MINEE	:	Ministère de l'Eau et de l'Énergie
MINPEDED	:	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable
MINFI	:	Ministère des Finances
MINPROF	:	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
MINT	:	Ministère du Transport
ONG	:	Organisation non gouvernementale
OPED	:	Organisation pour l'environnement et le développement durable
OPJ	:	Officier de police judiciaire
PADETC	:	Projet d'appui au développement de l'élevage du tilapia en cage
PAN-INN	:	Plan d'action national pour prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée
PAS	:	Programme d'ajustement structurel
PCT	:	Programme de coopération technique (FAO)
PDA	:	Point de débarquement aménagé
PDEP	:	Projet de développement de l'élevage et de la pêche
PMEDP	:	Programme des moyens d'existence durable dans la pêche
PNSA	:	Programme national de stratégie agricole
PPTTE	:	Pays pauvres très endettés
PUE	:	Prise par unité d'effort
RCA	:	République centrafricaine
RECAFEP	:	Réseau camerounais des femmes dans la pêche
SAPEMA	:	Syndicat des armateurs à la pêche maritime
SCS	:	Suivi, contrôle et surveillance
SNV	:	Organisation néerlandaise de développement
SOWEDA	:	Mission de développement de la région du Sud-Ouest
SRHF	:	Station de recherche halieutique de Foumban
SRHOK	:	Station de recherche halieutique et océanographique de Kribi
SRHOL	:	Station de recherche halieutique et océanographie de Limbé
TED	:	Turtle exclusive device
TJB	:	Tonneau de jauge brute
UE	:	Union européenne
UNIPARM	:	Union des pêcheurs artisans maritime d'awasha
VDP	:	Village de pêcheurs
VMS	:	Vessel monitoring system
ZEE	:	Zone économique exclusive

1 INTRODUCTION

1. La mise en œuvre de la politique nationale d'aménagement du territoire fait face à plusieurs difficultés dont les principales portent sur : l'absence d'une stratégie nationale et des principaux instruments d'aménagement du territoire (Schéma National d'Aménagement du Territoire, Plan de zonage, inventaire des potentialités, etc.) ; le déficit d'informations sur le territoire (potentialités du territoire, répartition des infrastructures, des équipements et des activités, etc.), entre autres. Afin d'apporter des réponses à ces problèmes et inscrire le devenir du territoire national dans une perspective de développement intégré, le ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) envisage d'élaborer un Plan de Zonage du Territoire national et du Schéma national d'Aménagement et de Développement durable du Territoire.
 2. C'est dans ce contexte que le Bureau d'Études « STUDI INTERNATIONAL/BETA Consult » a été retenu par le MINEPAT afin de conduire ce processus.
 3. Dans le cadre de l'élaboration du Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire du Cameroun (SNADDT), il est question de faire l'état des lieux du secteur de la pêche et de l'aquaculture.
- Ledit Bureau se propose à cet effet, de procéder, dans une première phase, au diagnostic du territoire national (secteur par secteur), y compris le secteur de la pêche et de l'aquaculture, objet de cette consultation. Ce secteur, faut-il le rappeler, revêt une importance nutritionnelle, sociale et économique indéniable. Il constitue une source de moyens d'existence pour des dizaines de milliers de personnes, en même temps qu'il procure de la nourriture, des emplois et de la richesse à la population. En dépit de son importance, le secteur est confronté à de nombreuses contraintes qui entravent son développement. En effet, les modes actuels d'exploitation et de gestion ne permettent pas d'assurer la durabilité des ressources et se traduisent par un faible niveau d'intégration du secteur dans l'économie nationale.

4. De manière spécifique, le travail demandé à l'expertise vise à analyser le secteur (en insistant sur les écarts et les dysfonctionnements liés à la gestion), en vue de dégager les forces, les faiblesses, les menaces et les opportunités dudit secteur, en identifier les potentialités, faire un bilan des réponses en termes d'actions ou de politiques qui y sont apportées et proposer des actions permettant d'assurer la durabilité des ressources qui se traduiraient par un niveau élevé d'intégration du secteur dans l'économie nationale, notamment en termes de création de richesses, de domiciliation de richesses sur le territoire national et de contribution à la sécurité alimentaire.
5. Pour ce faire, le rapport est divisé en douze chapitres après cette brève introduction. Le deuxième chapitre analyse la structure et les principales caractéristiques de la pêche et de l'aquaculture par sous-secteur.

Le troisième présente la contribution de la pêche à l'économie nationale, alors que le quatrième, passe en revue les contraintes au développement du secteur. Le cinquième examine le cadre politique, législatif et institutionnel dudit secteur. Le sixième chapitre évalue le potentiel de production. Le septième décrit l'utilisation, la distribution et la commercialisation du poisson et des produits de pêche. Le huitième présente la structuration professionnelle du secteur. Le neuvième chapitre analyse les forces, faiblesses, opportunités et menaces du secteur, alors que le dixième et le onzième explorent respectivement les conditions du développement technico-économique et socioéconomique du secteur. Le dernier conclut et formule quelques recommandations pour l'amélioration de l'aménagement et le développement durable du secteur.

2 STRUCTURE ET CARACTERISTIQUES DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE

2.1 Localisation du secteur

6. Située en Afrique centrale, la République du Cameroun couvre une superficie de 475 442 km², pour une population estimée à environ 22,8 millions d'habitants en 2014 (Banque mondiale, 2010 ; UNFPA, 2014). Elle est bordée à l'Ouest par le Nigeria, au Nord-est par le Tchad, à l'Est par la République centrafricaine (RCA), au Sud-est par le Congo, et au Sud par le Gabon et la Guinée équatoriale. Elle s'étend du deuxième au treizième degré de latitude Nord, et du neuvième au seizième degré de longitude Est.

2.1.1 L'environnement marin

7. Le Cameroun dispose d'une façade maritime d'environ 400 km faisant partie du secteur central du golfe de Guinée (FAO, 2010). Elle va de l'estuaire de la Cross River à Calabar (Nigeria) à la latitude 04°40'N, à celui du Ntem à Campo (Guinée Equatoriale) à la latitude 02°20'N. Elle est localisée entre les longitudes 8°15'E et 9°30'E. La Zone Économique Exclusive (ZEE) du Cameroun est considérablement réduite par la présence géographique de la partie insulaire de la Guinée Équatoriale (l'île de Bioko) et ne représente que près de 15 400 km². Son extension vers le large n'excède pas 65 km ; l'espace maritime camerounais est par conséquent essentiellement côtier. En outre, la limite extérieure de la ZEE camerounaise n'est pas ouverte sur la haute mer. La surface du plateau continental jusqu'à la limite des -200 m couvre environ 10 400 km², soit un peu plus de 70% de la ZEE totale. Cette zone du plateau continental s'étend au maximum sur 45 km au nord et sur 25 km

au sud (FAO, 2010). En raison de l'étroitesse de la ZEE, les espèces d'intérêt commercial exploitées au Cameroun sont soit démersales côtières, soit pélagiques. Ces ressources effectuent des migrations saisonnières le long des côtes du Golfe de Guinée ; c'est pourquoi leur abondance est fortement dépendante des conditions environnementales. Les ressources démersales côtières font l'objet d'une exploitation par la pêche artisanale et par la pêche industrielle.

8. La façade maritime du Cameroun, couverte par la grande forêt humide, se présente en deux secteurs bien distincts : le secteur littoral-nord et le secteur littoral-sud (Figure 1) dont les caractéristiques climatiques et géomorphologiques conditionnent celles des eaux côtières (Njifonjou, 1998).
9. Le secteur littoral-nord s'étend de la rivière Nyong à la rivière Akwayafe et présente des formations marécageuses et des faciès de mangroves, de criques et d'estuaires aux embouchures des fleuves. Dans ce secteur, les mangroves offrent un milieu propice à l'alimentation et au développement des poissons, des crustacés et des mollusques, ce qui explique l'abondance de ressources crevettières dans les eaux camerounaises, que ce soit en milieu purement estuarien avec la crevette blanche d'estuaire (*Nematopalamon hastatus*) exploitée par la pêche artisanale sur les fonds inférieurs à 30 m (zone des 3 milles)¹, ou en milieu côtier avec les espèces *Penaeus notialis* (crevette rose, langoustine), *Penaeus Kerathurus* (crevette grise) et *Parapenaeopsis atlantica* (crevette de

¹La zone des 3 est comptée à partir de la ligne de basse mer ; les unités de pêche artisanales sont majoritairement concentrées dans les estuaires et les criques.

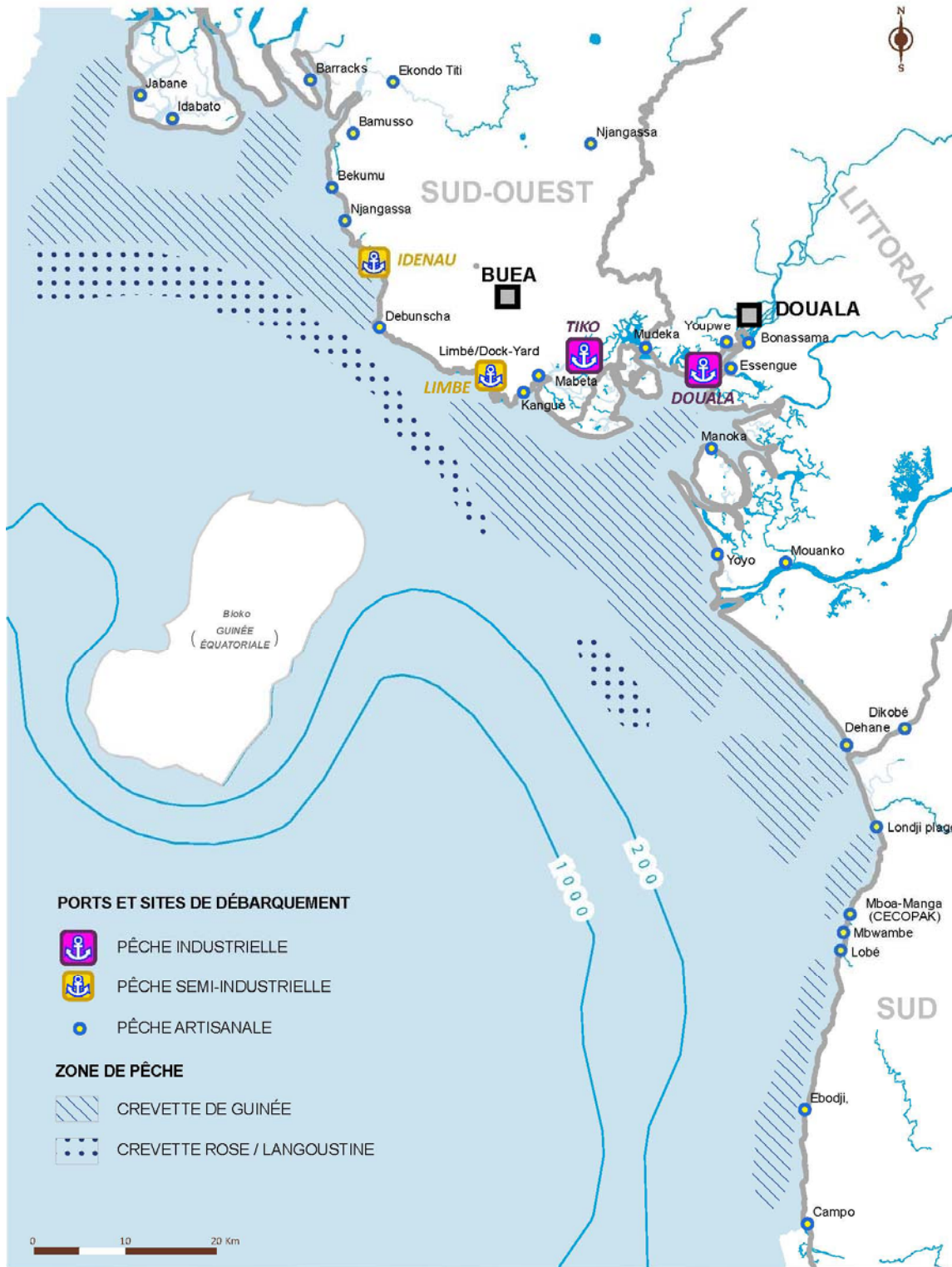
Guinée), exploitées principalement par la pêche industrielle au chalut, sur des fonds de 30 à 60 m (zone des 3 à 12 milles). Les estuaires du Wouri et du Rio del Rey présentent avec les criques un intérêt certain pour la pêche artisanale. Les apports considérables d'eau douce, drainent avec elle d'importantes quantités d'alluvions qui enrichissent les eaux maritimes. Ces estuaires, milieux à très faible salinité, sont des lieux de concentration et de reproduction pour de multiples espèces de poissons.

10. *Le secteur littoral-sud*, à l'opposé du premier, s'étend du Nyong à Campo et présente une alternance de formations rocheuses et des plages de sable. Les risques de croches dans cette zone rendent ce secteur beaucoup plus difficile au chalutage. Cependant, les endroits non chalutables abritent des espèces de hautes valeur marchande telle que *Palinurus regius*, *Lutjanus goreensis* et *Lutjanus agennes* (Djama, 1992, cité par Njifonjou, 1998). Ces zones sont également un refuge de gros poissons (*Pseudotolithus typus* et *P. senegalensis*, etc.). Que ce soit pour la pêche artisanale ou industrielle, les

espèces exploitées sont détaillées plus bas et une liste exhaustive des espèces marines se trouve en annexe.

11. Le climat côtier du Cameroun, à l'image de celui du Golfe de Guinée, est influencé par l'équateur météorologique, qui est le point de convergence des masses d'air issues de l'anticyclone des Açores (Atlantique nord) et de celui de Sainte Hélène (Atlantique sud). Le long de la côte, l'intensité de la pluviométrie croît du sud au nord avec des valeurs particulières au niveau de Debundscha situé au pied du mont Cameroun où on enregistre des valeurs annuelles de 11 000 mm. On observe des moyennes annuelles de 3 000 mm à Kribi, 4 000 mm à Douala et 6 000 mm à Rio Del Rey (Njifonjou, 1998 ; MINEP, 2010). On distingue en général quatre saisons :
- une grande saison sèche qui va de novembre à février ;
 - une petite saison des pluies de mars à mi-juin ;
 - une petite saison sèche de mi-juin à mi-août ; et
 - une grande saison de pluie de mi-août à mi-novembre.

Figure 1. Zones de pêche maritime et principaux sites de débarquement



12. Décrits par Longhurst (1962) et repris par MINEP (2010), les marées sont de type semi diurne avec des amplitudes variant entre 0,3 m et 2,7 m de hauteur selon la localité. Les courants de marées sont parfois violents et vont de 1 à 1,5m/s pour le flux et jusqu'à 2,6m/s pour le reflux. S'agissant de l'hydrologie et de la qualité des eaux, les variations des paramètres physico-chimiques (température, salinité, nitrates, phosphates, oxygène dissous) sont modérées le long de la côte camerounaise.
13. Les recherches menées à bord du bateau Norvégien Dr Fridjof Nansen le long de la côte camerounaise ont enregistré entre juin et juillet 2006 près de la surface, des températures de 28.8°C à Limbé, 29.2° dans l'estuaire de Wouri, 28.6 °C à Kribi et 28.4 °C à Campo près de la frontière avec la Guinée Equatoriale (Kraksatd *et al.* 2006, cité par MINEP, 2010), avec une salinité de 28ppt, 23ppt, 31ppt et 32ppt respectivement pour les quatre zones (MINEP, 2010).

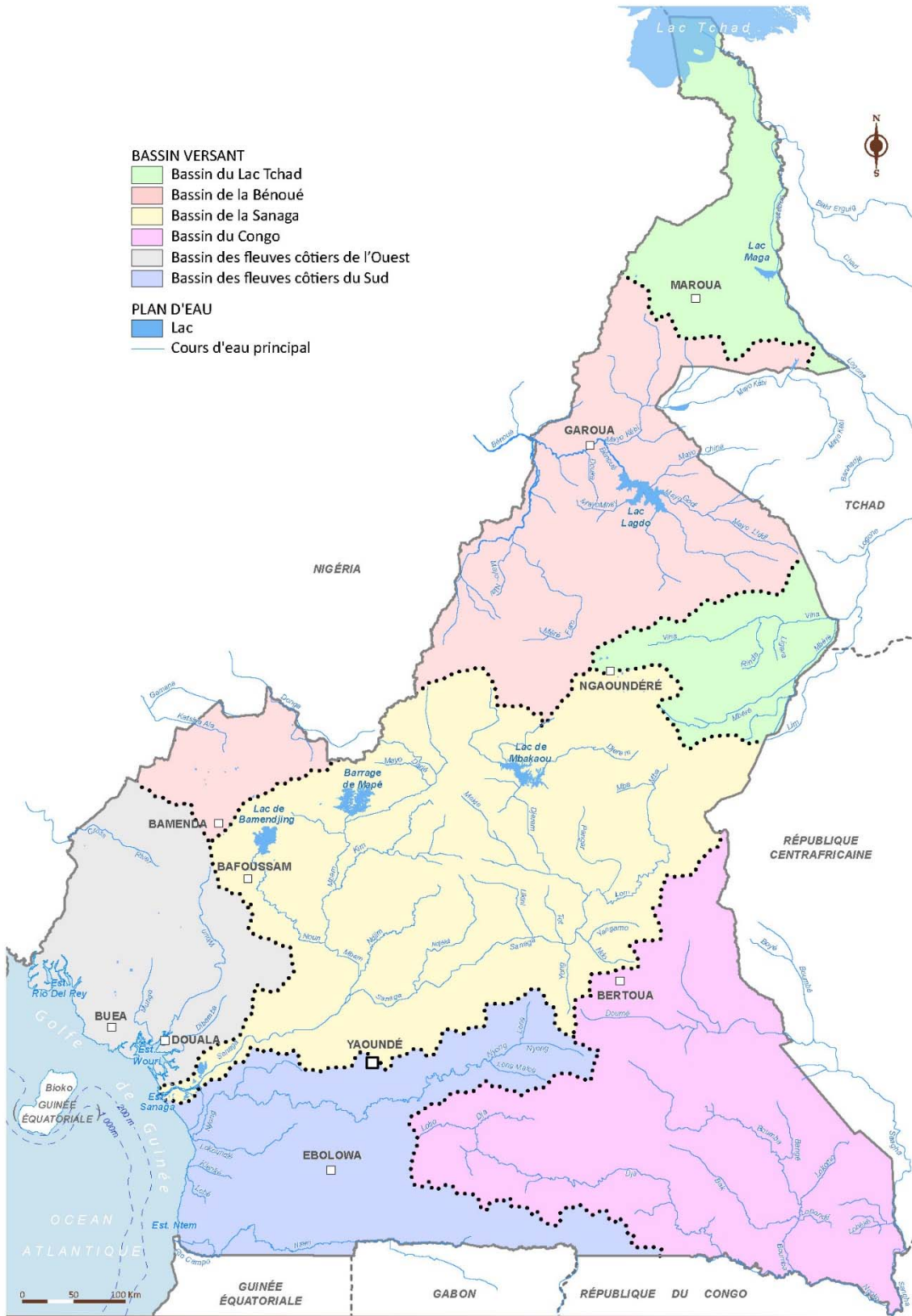
2.1.2 Les plans d'eau continentaux

14. Le pays possède un réseau hydrographique dense, comprenant plusieurs fleuves et rivières (3 % de la superficie des eaux continentales), des lacs naturels (4 %), des retenues de barrages (7 %), des plaines d'inondation et des marais (86 %), ainsi que de nombreux sites propices à l'aquaculture (Sheves *et al.*, 1992). Ce réseau hydrographique (cf. figure 2) offre un potentiel exploitable considérable d'espèces piscicoles très diversifiées, avec 542 espèces de poissons (Vivien, 1991) sur plus de 40 000 km². Ledit réseau se subdivise en 6 bassins :² (i) le bassin des fleuves côtiers de l'ouest ; (ii) le bassin de la Sanaga ; (iii) le bassin des fleuves côtiers du sud ; (iv) le bassin du Congo ; (v) le bassin de la Bénoué ; et (vi) le bassin du lac Tchad.
15. Par rapport aux 40 000 km² de surface en eaux douces du Cameroun, il est clair que les enjeux halieutiques futurs du Cameroun se jouent plus sur le continent que sur la partie maritime.

² D'autres sources en distinguent 4 (ADPAM, 2008) : (i) le bassin de l'Atlantique sur le littoral ; (ii) le bassin du Congo dans le sud-est ; (iii) le bassin du Niger au nord-ouest ; et (iv) le bassin du Tchad à l'extrême-nord. Signalons que les eaux continentales peuvent tout autant être réparties en trois zones distinctes : la zone forestière ; la zone centrale (bassin de la Sanaga) ; et la région du nord (Sheves *et al.* 1992). Vivien (1991) en distingue 7 : les fleuves côtiers de

l'ouest ; la Sanaga ; les fleuves côtiers du sud ; le bassin du haut Ogooué ; le Haut-Congo ; la Bénoué et le lac Tchad. Brumett *et al.* 2007 en distingue 8 : (i) le bassin des fleuves côtiers de l'Ouest, (ii) le bassin de la Sanaga, (iii) les bassins des fleuves côtiers du Sud, (iv) le bassin de l'Ogooué, (v) le bassin du Congo, (vi) le bassin de la Bénoué, (vii) le bassin du lac Tchad et (viii) le bassin de la Cross River.

Figure 2. Carte des potentialités maritimes et continentales



SNADDT 2016 - MINEPAT / STUDI International / BETA Consult

Source : ATLAS DU CAMEROUN, 1984 et ATLAS DES FORETS - MINFOF, 2014

2.2 Analyse par sous-secteur

16. Tous les plans d'eau décrits ci-dessus, qu'il s'agisse de l'espace maritime ou des eaux continentales, constituent autant de zones où s'exerce une activité de pêche plus ou moins intense, organisée autour de cinq branches en fonction des moyens de production mis en œuvre, du mode de gestion et des zones de pêche, à savoir :³ la zone maritime (pêche industrielle, semi-industrielle et artisanale); et la zone continentale (pêche artisanale et aquaculture). Ces sous-secteurs sont analysés ci-dessous.

2.2.1 La pêche industrielle

17. La pêche industrielle est celle qui est pratiquée au large, au-delà des 3 milles marins, conformément à la réglementation⁴. Elle donne lieu à des captures, conservées congelées ou en cales réfrigérées, dans des navires propulsés par des moteurs in-bord de puissance supérieure à 50 chevaux vapeur (cv) et des bateaux de 50 à 250 tonneaux de jauge brute (TJB). Elle utilise deux types d'armement : les chalutiers poissonniers et crevettiers qui pratiquent le système floridien de la pêche aux tangons avec des chaluts jumeaux et emploient généralement des engins traînants (chaluts de fond).

2.2.1.1 Caractéristiques et taille de la flottille

18. La flottille camerounaise est composée globalement de bateaux d'occasion, âgés de plus de 18 ans, (même si l'âge officiel est en moyenne de 10 ans) d'une longueur dépassant rarement les 45 m, une puissance généralement inférieure ou égale à 500 chevaux et disposant de cales moyennes allant de 70 à 100 t. La faible puissance des bateaux et leur âge ne leur

permet pas d'étendre leurs activités loin des côtes. La vétusté de la flottille est accentuée par le manque de pièces de rechange.

19. L'évolution de la flottille a connu quatre tendances entre 1961 à 2007 (Figure 3) :
- La première (1961–1968) a vu la flottille en activité passer de 9 à 22 unités en 7 ans.
 - Au cours de la période 1969–1993, sa taille a crû régulièrement pour atteindre la quarantaine d'unités.
 - La troisième période (1994–2000) est marquée par une augmentation spectaculaire, ladite flottille, ayant plus que doublé pour atteindre et même dépasser 100 unités, avec notamment l'octroi en 2000 par le gouvernement de 20 crevettiers aux armateurs.
 - La quatrième période (2001–2007) montre une fluctuation à la baisse (60 unités). Les rendements, la vétusté des navires, le manque de pièces de rechange et les infrastructures portuaires peu adaptées, auxquelles s'ajoute la suppression des subventions sur le carburant, sont probablement à l'origine de la diminution du nombre de navires à cette période. Lembé (2014) signale en effet qu'en en 2006, 73 navires étaient abandonnés au port autonome de Douala, dont 46 chalutiers.
 - La cinquième période (2007-2015) qui n'apparaît pas sur la figure 3, est caractérisée par le retrait depuis la fin de l'année 2009, de 10 des 12 bateaux chinois affrétés par l'armement FINI, utilisant le chalut-bœuf et opérant en licence poisson. D'autre part, l'armement international Atlantic Shrimpers Limited, opérant depuis le Nigeria et pêchant sous affrètement « Manga Paul » dans les eaux camerounaises, a décidé de retirer 24 crevettiers pour les redéployer ailleurs.

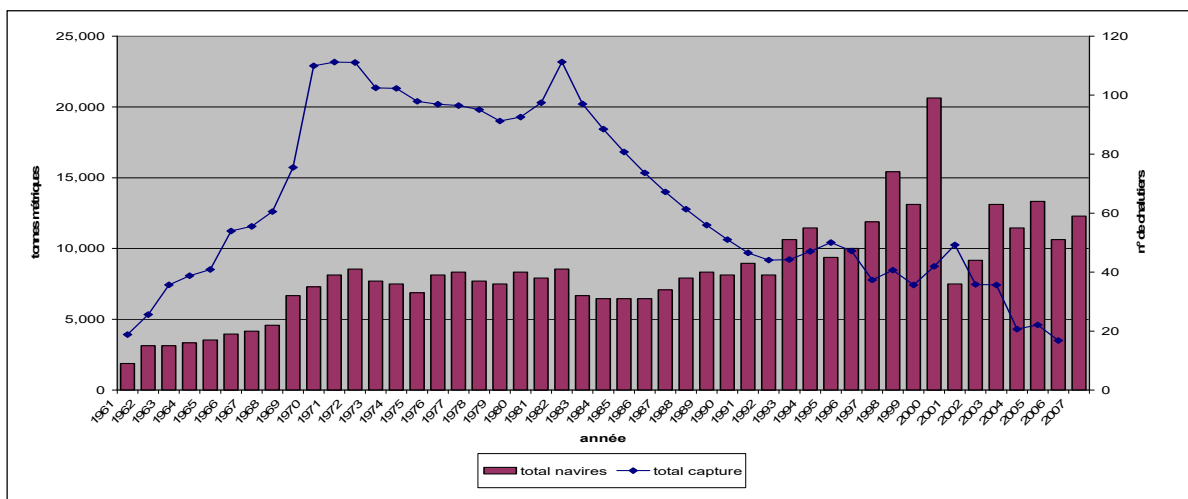
³ Les autres types de pêche tels que définis dans le régime de la pêche (à savoir la pêche sportive, la pêche scientifique, et la mariculture) ne sont pas évoqués ici.

⁴ Un projet de loi soumis à l'assemblée nationale étend la zone non chalutable à 5 milles marins.

20. Tout cela a conduit à une chute de la flottille industrielle active depuis 2010, qui s'est traduite par l'octroi de 36 licences en 2015 et 34 en 2016. Selon les responsables rencontrés par l'expertise, l'objectif de l'administration des pêches est de limiter le nombre de bateau à moins de 50, conformément au plan d'aménagement de la pêcherie crevetteière dont la mise en œuvre a commencé timidement en 2015.
21. La Figure 4 4 indique, quant à elle, une augmentation de la proportion des

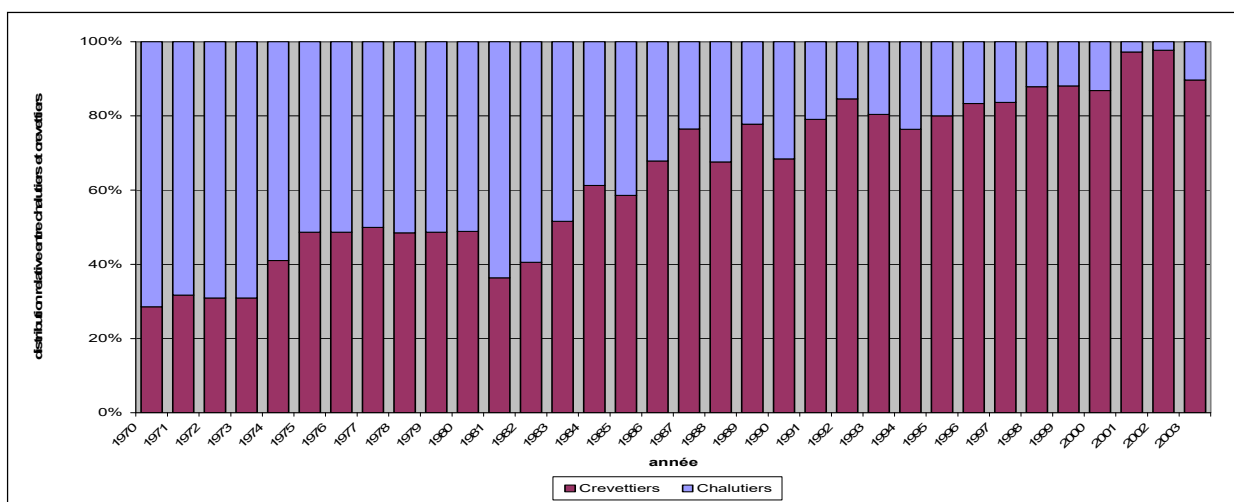
crevetteières (passés de 28 % au début des années 60 à 90 % en 2007) en comparaison avec les poissonniers : cette augmentation s'explique par le fait que le maillage des chaluts crevetteières est inférieur à celui des chaluts poissonniers, ce qui permet aux premiers de capturer les crevettes et les poissons. En outre, la législation en vigueur ne limite pas les captures accessoires dans la pêche crevetteière. Il convient de signaler que la proportion des chalutiers a été maintenue jusqu'à ce jour.

Figure 3. Evolution de la flottille industrielle et des captures débarquées au Cameroun sur la période 1961–2007



Source : Extrait de Hosch (2007).

Figure 4. Structure de la flottille de pêche industrielle en fonction du type d'armement sur la période 1961–2007

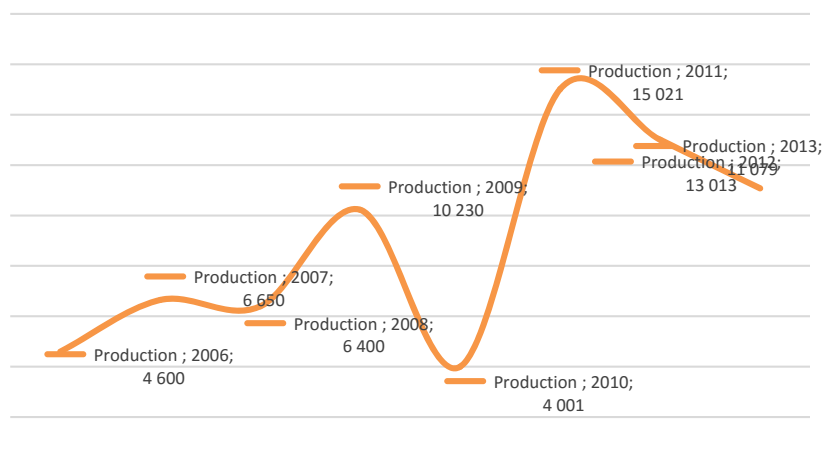


Source : Extrait de Hosch 2007.

2.2.1.2 Production

22. Compte tenu de l'extrême faiblesse des systèmes de suivi de la pêche (absence de journaux de pêche), les données qui suivent devraient être considérées avec précaution, car elles sont principalement basées sur les déclarations de capture des armateurs. De plus, seule une infime partie de la production est débarquée à Douala ou Tiko, ce qui limite les procédures de validation de ces déclarations. La production enregistrée au Cameroun a connu trois évolutions distinctes : une augmentation exponentielle entre 1961 et 1970 où elle est passée de 3 220 t à près de 23 000 t. Elle s'est plus ou moins stabilisée autour de 20 000 t entre 1971 et 1982. Elle n'a cessé de baisser depuis lors et se situe désormais à moins de 5 000 t en 2006. Cependant, la réalité de cette production est largement sous-estimée, étant donné que la plupart des armements, souvent constitués en « joint-venture », débarquent leurs captures pourtant réalisées dans la ZEE camerounaise, hors du Cameroun.
23. Toutefois, le responsable du service de la pêche industrielle à la DPAIH indique une tendance à la hausse des captures entre 2007 et 2013 : 6 500 t entre 2007 et 2008, près de 10 000 t en 2009, avec néanmoins une baisse brutale en 2010 (4 000 t), avant de remonter à plus de 13 000 t en moyenne pendant les 3 dernières années (2011 à 2013)⁵ ; globalement, les captures totales moyennes se situent au tour de 9 500 t/an depuis 2007 à ce jour (Figure 5). En général, cette légère augmentation des captures serait principalement due au débarquement effectif de la plupart des bateaux en activité depuis fin 2009 aux ports de Douala et Tiko, malgré leur état de délabrement. Les armements dont les bateaux débarquent à Douala ont en effet signé des contrats de vente avec des commerçants grossistes qui réceptionnent les colis de poissons ou de crustacés dès que les bateaux accostent, ces colis ayant déjà été conditionnés en mer en fonction de la commande passée à l'avance. La vente et le retrait des produits se fait en présence du CCACP du port qui enregistre les quantités débarquées et vendues aux grossistes.

Figure 5. Evolution des captures de la pêche industrielle au Cameroun (2006-2013)(en tonnes)



Sources : FAO (2010) : données de 2006-2009 ; INS (2013) : données de 2010-2013

⁵ En dehors du fait que les bateaux ne débarquent pas au port de pêche industriel de Douala, l'expertise n'a pas pu avoir les raisons de la baisse enregistrée en 2010.

24. Les espèces pêchées par les flottilles de pêche industrielle (annexe 5) sont essentiellement démersales. Les plus courantes sont : le bossu (*Pseudotolithus elongatus*), le tambour ou faux bar (*Pseudotolithus typus* et *P. senegalensis*), les dorades (*Pomadasys jubelini*), le mâchoiron (*Arius spp.*), le disque (*Drepane africana*), les carpes (*Lutjanus goreensis*), les capitaines (*Polydactylus quadrifilis* et *Galeoides decadactylus*), le barracuda ou faux brochet (*Sphyraena barracuda*), la sole cynoglosse, ainsi que les crustacés (crabes, langoustes et surtout les crevettes Penaeidae).

2.2.1.3 Sites de débarquement

25. Les bateaux de pêche industrielle débarquaient leurs captures au port de pêche de Douala, qui est le plus grand site de débarquement. Depuis quelques décennies, les débarquements y ont lieu de façon sporadique, sans infrastructures adaptées, ni contrôle de la production de pêche. En effet, le contexte de raréfaction des ressources halieutiques et l'état de délabrement avancé du port de pêche de Douala ont conduit de nombreux armateurs à l'abandonner pour débarquer ailleurs. Les raisons de ce retrait portent, entre autres, sur les aspects suivants :
- port non dragué depuis des années ; chenal d'accès au port praticable seulement à marée haute avec un bon coefficient de marée ;
 - services à quai (eau, électricité, avitaillement, etc.) non fonctionnels depuis plusieurs années ; quai encombré par une vingtaine d'épaves de bateaux (Limbé, 2014) ;
 - tirant d'eau à quai insuffisant ;
 - droit de passage dans le chenal d'accès prohibitif (annexe 8) ; et
 - port ne répondant plus aux normes internationales.
26. Selon les armateurs camerounais, le port de Douala est considéré comme non

opérationnel. Pour ces raisons et bien d'autres, la plupart des bateaux de pêche préfèrent débarquer leurs captures destinées à l'exportation au Togo ou au Nigeria (où ils disposent en plus de prix concurrentiels pour le carburant et d'accès à un grand marché de produits halieutiques). Quelques bateaux débarquent néanmoins au port de Tiko (ancien port bananier non aménagé et ne répondant pas aux normes internationales requises). Cependant, comme signalé ci-dessus, certains bateaux ont commencé à débarquer au port de Douala depuis 2010 : les débarquements ne se font pas dans les normes requises, puisqu'il s'agit juste de réceptionner des colis déjà conditionnés à bord du bateau pendant la marée et les transférer dans des voitures des grossistes ayant des contrats avec les armateurs desdits bateaux.

2.2.1.4 Dysfonctionnements observés dans le sous-secteur

27. Le sous-secteur de la pêche industrielle souffre d'un certain nombre de dysfonctionnements donc les principales portent sur les captures accessoires de la pêcherie crevette, la non déclaration d'une importante partie desdites captures, la surcapacité de la pêche et le suivi des débarquements.
- Les captures accessoires de la pêcherie crevette se justifient par :
 - *Le non-respect des zones de pêche réglementaires* – Le chalutage est effectué dans des eaux de faible profondeur (6 à 20 m), souvent à l'intérieur de la zone des 3 milles réservée à la pêche artisanale. Il cible les crevettes (*Penaeus notialis*, *Penaeus kerathurus* et *Parapenaeopsis atlantica*), et de plus en plus *Penaeus monodon*), mais les captures accessoires de poissons constituent les

neuf dixièmes des débarquements.⁶ Près de 75% des poissons débarqués sont des juvéniles d'espèces démersales et pélagiques, qui seraient valorisés s'ils avaient atteint la taille adulte. Presque toutes les évaluations soulignent que les prises réelles de crevettes sont plus ou moins égales au double des quantités déclarées (FAO, 2010).

- *Les conditions laxistes d'accès à la ressource et la pêche non réglementaire* : le régime libéral d'accès à la ressource (« time charter »), associé aux mécanismes de coopération bilatérale mal négociés favorisent l'augmentation de l'effort et la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). On observe que plus des deux tiers des captures des crevettes sont des prises accessoires constituées essentiellement de poissons immatures. De plus, l'utilisation du chalut-bœuf (pourtant interdit par l'arrêté n° 0025/MINEPIA/DIRPEC/SDPIA/SPI du 16 février 2000) pendant près d'une décennie, avant son arrêt définitif en 2009, participe également de ces pratiques illicites.
- La non déclaration d'une bonne partie des captures : elle se justifie par l'absence de points de débarquements spécialisés opérationnels et diversifiés. Le port de pêche industriel de Douala est dans un état de dégradation avancé, ce qui contraint les armateurs à débarquer leurs captures au Nigéria et au Togo)⁷ en raison de prix de vente des produits plus attractif (notamment crevette à destination des

marchés européens), mais aussi pour optimiser certains postes budgétaires (ex. frais portuaires, avitaillement, maintenance au niveau de chantiers navals, etc.). Les captures effectivement débarquées au Cameroun sont principalement constituées des captures accessoires, et singulièrement de poissons juvéniles.

- La surcapacité de la pêche : elle est alimentée par le système d'affrètement d'une part, avec plus de 100 unités qui ont existé et une immatriculation qui reste lacunaire, à laquelle se surimprime la fréquentation des eaux camerounaises par des navires étrangers non enregistrés, autre défi de la pêche industrielle.
 - Le suivi lacunaire des débarquements : tous ces écarts sont, entre autres, favorisés par l'absence d'un système efficace de suivi, contrôle et surveillance (SCS) des pêches, ainsi que l'absence de système VMS.
28. De ce qui précède, un travail approfondi d'analyse technique et économique de la flotte industrielle mériterait d'être conduit afin de mieux cerner la question de la capacité de pêche. Ce travail pourrait également aborder les questions liées à la sécurité des bateaux et à la salubrité des installations de transformation et de stockage à terre des produits, pour lesquelles on ne dispose pas assez d'informations. Par ailleurs, les données disponibles sont généralement basées sur les déclarations de captures et doivent donc être considérées avec précaution, ce d'autant plus que les systèmes statistiques de suivi des pêches en place ne sont pas efficaces. En outre, seule une infime partie

⁶ En novembre 2009, des observations scientifiques ont été faites lors d'opérations de pêche d'un crevettier, dans le cadre du Projet de Réduction de l'Impact Environnemental de la pêche Chalutière Crevettière Tropicale par l'Introduction de Technologies de Réduction des Captures Accessoires et Changement des Stratégies de Gestion (REBYC) de la FAO. Sur une profondeur de pêche de 22 m en moyenne et avec un maillage au cul du chalut de 42 mm, il a été estimé que près de 48,6% des

captures ont été rejetées après 6 coups de chalut en 2 jours. Sur la part de captures conservées, les crevettes représentaient en moyenne 10,8% du total (FAO, 2010).

⁷Le port est envahi de hautes herbes et totalement à sec à marée basse ; il n'est pas accessible à tout moment. Les rares bateaux qui y débarquent de façon sporadique sont ceux ayant un fort tirant d'eau et ne peuvent y accoster qu'en marée haute.

de la production est débarquée au Cameroun. Par ailleurs, il est fortement recommandé à l'administration des pêches, à travers la BCSAP, de veiller au respect de l'utilisation du maillage réglementaire en vertu de l'article 9 de l'arrêté n°002/MINEPIA du 1^{er} août 2001 fixant les modalités de protection des ressources halieutiques, et la mise en place des dispositifs de réduction des captures accessoires (BRD : « By-catch Reducing Device ») et d'évitement pour les tortues (TED : « Turtle Exclusive Device »).

29. Un travail important de reconstitution des captures totales de la pêche maritime au Cameroun de 1950 à 2010 vient d'être publié par Belhabib et Pauly (2015). En plus de la production marine officielle, il inclut la production de la pêche de subsistance dans le domaine artisanal, les prises accessoires et les rejets en pêche industrielle, et les captures illégales des bateaux de pêche étrangère. Globalement, cette étude montre qu'en 1950, les captures reconstituées étaient estimées à 15 000 t (contre 12 000 t déclarées par la FAO) ; par la suite elles ont connu une augmentation fulgurante pour se situer à 89 300 t en 1977 ; elles ont néanmoins connu une baisse importante en 1986 pour se situer à 61 900 t. L'année 2003 constitue la période où on a enregistré une seconde augmentation au cours de laquelle les captures ont atteint un pic de 115 000 t (contre seulement 62 800 pour la FAO), avant de retomber à 80 100 en 2010, dépassant néanmoins celles de la FAO⁸ d'environ 15 100 t (en annexe). En somme, cet article souligne une fois de plus les écarts importants entre les données reconstruites par les auteurs et celles de la FAO (les données reconstruites sont de 40% plus élevées que les secondes)⁹ et pose à nouveau le sempiternel problème des

données statistiques dans le secteur des pêches.

2.2.2 La pêche semi-industrielle

2.2.2.1 Caractéristiques et taille de la flottille

30. Telle que définie dans la réglementation en vigueur, la pêche semi-industrielle est celle pratiquée soit dans le domaine public fluvial, au moyen d'embarcations de moins de 10 TJB et d'engins de pêche de même nature que ceux utilisés pour la pêche industrielle, soit dans le domaine maritime au moyen d'un moteur hors-bord de plus de 30 cv ou inbord de moins de 50 cv. Ce type de pêche s'apparente plus à la pêche artisanale de par ses caractéristiques, le mode de gestion en parts et les zones de pêche fréquentées (zone des 3 milles). C'est pourquoi les statistiques de production qui en découlent sont généralement compilées avec celles des flottilles artisanales.
31. Dans la pratique, une unité typique de pêche semi-industrielle utilise principalement la senne tournante et coulissante ou « *awasha* »¹⁰ comme engin pour la pêche aux petits pélagiques (ethmaloses ou *bonga* et sardinelles ou *bilolo*) à bord d'une grande pirogue en planches de 15 à 18 m de long. Celle-ci est propulsée par un moteur hors-bord de 40 cv et un équipage de 20 pêcheurs (exclusivement des étrangers).
32. Selon les résultats de l'enquête cadre de 2009 (MINEPIA, 2009), le nombre d'unités actives d'*awasha* était estimé à 45. Ces unités sont basées essentiellement à Limbé et Idenau (département du Fako) et Yoyo (Sanaga-Maritime).¹¹ Avec des captures de l'ordre de 18 000 t/an, cette pêche assure environ 30 % des captures totales de petits pélagiques au Cameroun, le reste étant

⁸ Il convient de préciser que les données de la FAO lui sont transmises par l'administration des pêches (DPAIH).

⁹ Pour plus d'information, voir Belhabib et Pauly (2015).

¹⁰ Pour une description détaillée de cet engin, voir Njifonjou (1998).

¹¹ En réalité, ce sont les mêmes unités de pêche qui se déplacent dans ces différentes pêcheries en fonction des migrations des bancs de poissons.

constitué de petits pélagiques capturés par des unités de pêche artisanale opérant à l'aide de filets maillants de surface (FAO, 2010).

33. Les principaux points de débarquements sont : Limbé et Idenau dans le département du Fako et Yoyo dans la Sanaga-Maritime (cf. figure 1). À cause de la pêche au chalut-bœuf depuis les années 2000, la pêche à l'awasha a subi des effets néfastes (baisse des rendements) dus non seulement à la compétition spatiale, mais aussi à la fragmentation des bancs de poisson. Cependant, de l'avis des responsables locaux en charge des pêches à Limbé, rejoints en cela par les armateurs réunis au sein de l'Union des pêcheurs artisans maritime d'awasha (UNIPARM), les captures ont considérablement augmenté à la suite de l'arrêt de la pêche au chalut-bœuf en 2009.

2.2.3 La pêche artisanale maritime

2.2.3.1 Caractéristiques et taille de la flottille

34. La pêche artisanale maritime est pratiquée dans la frange côtière, en-deçà des 3 milles nautiques, ainsi que dans les nombreux estuaires et criques qui sillonnent la côte. Celle-ci utilise des moyens de production variés car il s'agit d'une pêche plurispécifique et pluri-engins. Les marins pêcheurs artisans utilisent plusieurs types d'embarcation, parmi lesquels on trouve :
- Les pirogues monoxyles — taillées en une seule pièce dans un tronc d'arbre, elles sont en général de petites dimensions (2–3 m de long, et 0,3–0,5 m de large) ;
 - Les pirogues en planches — fabriquées à l'aide de planches assemblées, elles mesurent 8–13 m de long, et 1,3–1,8 m de large ; les plus grandes (10–15 m de long) sont en général motorisées (moteurs hors-bords de 25 à 40 cv) et utilisées pour le transport des personnes et des

marchandises (Njifonjou, 2000 ; MINEPIA, 2014a) ;

- Les pirogues en tôle — fabriquées à l'aide de planches à la base et les bords en tôle, elles mesurent 5–8 m de long et moins d'un mètre de large ; et
 - Les pirogues en contreplaqué.
35. On compte près de 13 490 embarcations (composées essentiellement de pirogues de pêche et de transport) Ces embarcations sont propulsées à l'aide de voile, de pagaies ou d'un moteur hors-bord de moins de 30 cv. Le taux de motorisation de ces embarcations sur toute la façade maritime (pêche semi-industrielle et artisanale confondues) était estimé à 40,3 % en 2009 (MINEPIA, 2009).

2.2.3.2 Types d'engins

36. Les marins pêcheurs artisans utilisent une gamme plus variée d'engins. Les plus courants de ces engins sont, d'après les résultats des différentes enquêtes cadres et études socioéconomiques entreprises dans le secteur (Njifonjou *et al*, 1995 ; MINEPIA, 2009) :
- les filets maillants (en nylon multifilament ou monofilament) ;¹²
 - les sennes de plage ;
 - l'épervier ; les palangres (appâtées ou non) ;
 - les lignes à main ;
 - les nasses (en grillage ou en rotin) ;
 - les barrages ;
 - et d'autres engins (pistolets et harpons pour la pêche sportive).
37. L'enquête cadre de 2009 a dénombré, entre autres, un millier de sennes de plage alors que celles-ci sont interdites par la réglementation en vigueur compte tenu de leur impact négatif sur l'environnement. On n'en dénombrait que 200 unités environ en 1995 (Njifonjou *et al* 1995).

¹² Il convient de relever que les filets en nylon monofilament, majoritairement utilisés, ne sont pas encore

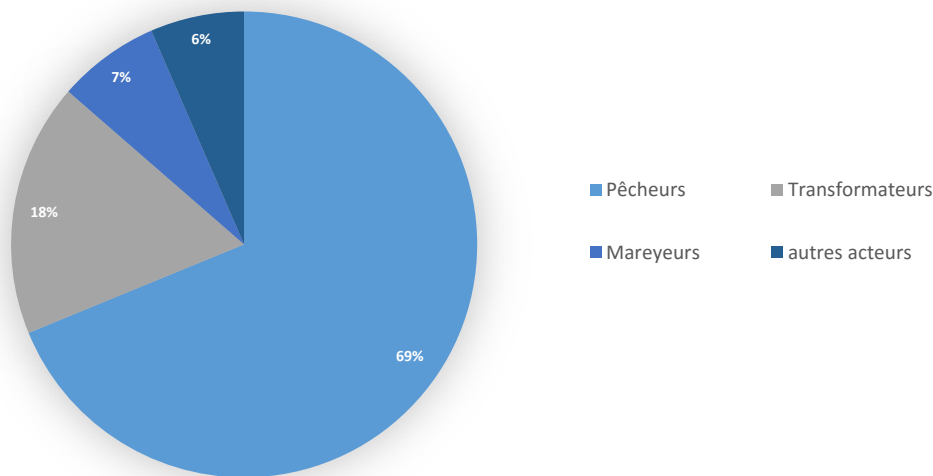
interdits au Cameroun, contrairement à beaucoup d'autres pays africains.

2.2.3.3 Acteurs

38. On distingue plusieurs groupes socioprofessionnels : ceux directement impliqués dans les activités de capture (pêcheurs) ; ceux intervenant après la capture (mareyeurs, transformateurs et commerçants de poisson) ; et d'autres impliqués dans les activités connexes (vendeurs d'engins de pêche, constructeurs de pirogue, mécaniciens de moteurs hors-bord, vanniers, porteurs, etc.). L'enquête cadre de 2009 a dénombré 36 681 opérateurs parmi lesquels 25 030 pêcheurs (dont 18,55% de nationaux et 81,45% d'étrangers), 6 400 transformateurs, 2 576 mareyeurs et 2375 autres acteurs¹³ (Tableau 1). Par ailleurs, la figure 6 ci-dessous indique quant à elle, la représentativité des groupes socioprofessionnels, avec 69% de pêcheurs (opérateurs directs), 18% de transformateurs et 7% de mareyeurs (opérateurs indirects aval) et 6% d'autres acteurs en amont (cf. référence 13 en bas de page).
39. Les 36 681 opérateurs se composent de 22,5 % de nationaux contre 77,5 % d'étrangers (Nigériens, Béninois, Ghanéens, Togolais). Parmi les étrangers, 75,92% sont nigériens, 3,39% ghanéens, 2,09% béninois et 0,05% togolais. On peut également relever que les départements du Ndian et du Wouri comptent plus d'étrangers (95% et 75% respectivement).
40. Il convient de souligner que depuis 2005, près de 300 pêcheurs Mousgoum originaires de la région de l'Extrême-Nord du Cameroun et ayant une forte tradition de pêche en milieu continental, sont installés dans la péninsule de Bakassi, où ils pratiquent la pêche à la crevette côtière à l'aide de filets maillants dérivants. Ils ont à cet effet bénéficié entre 2005 et 2008 d'un recyclage en pêche artisanale avec des appuis en matériel et équipements de pêche à la fin de la formation, dans le cadre du Projet d'appui au développement de la pêche artisanale maritime (ADPAM). Par ailleurs, comme nous le verrons plus bas, un projet d'insertion de ces pêcheurs dans la région du Sud-ouest est en cours, avec la construction d'un village de pêcheurs (VDP).

¹³ Autres : vendeurs d'engins de pêche, constructeurs de pirogue, mécaniciens de moteurs hors bord, vanniers, porteurs, etc.

Figure 6. Acteurs – Opérateurs de la pêche artisanale maritime



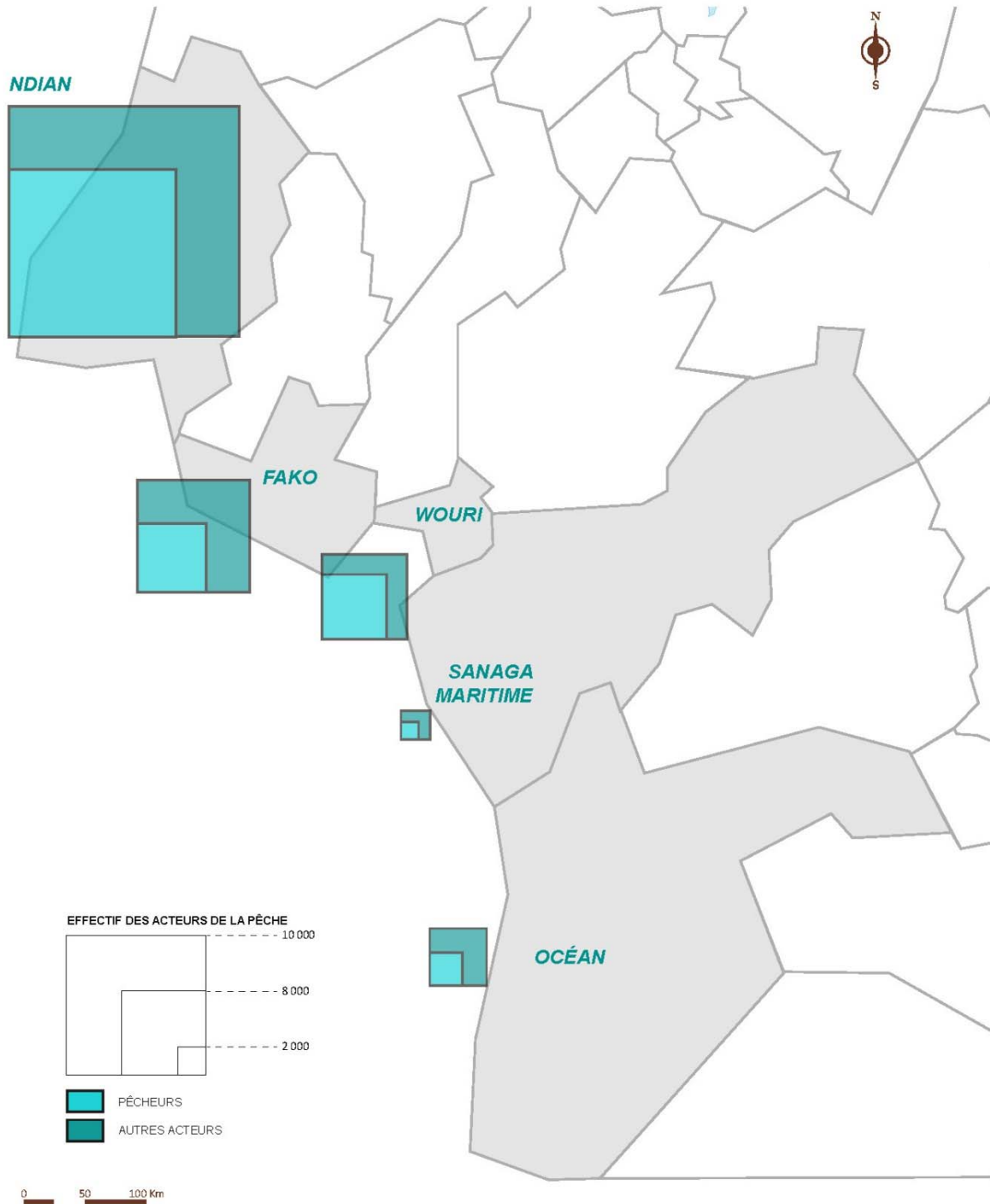
Source : MINEPIA (2009)

Tableau 1. Distribution et représentativité des acteurs de la pêche artisanale par département côtier.

Département	Nationalité Acteurs	Camerounais	Nigériens	Ghanéens	Bénois	Togolais	TOTAL
Océan	Pêcheurs	2131	184	0	8	2	2325
	Autres acteurs	1587	129	0	16	0	1732
	Total	3718	313	0	24	2	4057
	%	91,64	7,72	0,00	0,59	0,05	100
Sanaga Maritime	Pêcheurs	813	422	0	8	3	1246
	Autres acteurs	503	295	0	23	0	821
	Total	1316	717	0	31	3	2067
	%	63,67	34,69	0,00	1,50	0,15	100
Wouri	Pêcheurs	854	3789	0	0	0	4643
	Autres acteurs	574	787	0	73	0	1434
	Total	1428	4576	0	73	0	6077
	%	23,50	75,30	0,00	1,20	0,00	100
Fako	Pêcheurs	665	3082	755	379	8	4889
	Autres acteurs	831	1474	329	485	12	3131
	Total	1496	4556	1084	864	20	8020
	%	18,65	56,81	13,52	10,77	0,25	100
Ndian	Pêcheurs	179	11531	88	129	0	11927
	Autres acteurs	134	4079	30	290	0	4533
	Total	313	15610	118	419	0	16460
	%	1,90	94,84	0,72	2,55	0,00	100
TOTAL		8271	25 772	1 202	1 411	25	36 681

Source : MINEPIA (2009)

Figure 7. Répartition des pêcheurs et autres acteurs des principales pêcheries maritimes par département



41. À date, quatre enquêtes cadres (1983, 1987, 1995 et 2009) ont été réalisées dans les pêcheries maritimes sous l'égide du MINEPIA (Tableau 2). La comparaison de quelques données de l'effort de pêche montre notamment que le nombre de pêcheurs a sensiblement augmenté (passant de 18 625 en 1983 à 25 030 en 2009, soit une augmentation de 894 en valeur absolue), avec une très forte présence de pêcheurs étrangers (entre 81,5 et 90 %),¹⁴ et une faible proportion de nationaux. Le nombre de ces derniers a proportionnellement peu varié récemment (passant de 17 % en 1995 à 18,5 % en 2009), **ce qui confirme les difficultés rencontrées par les nationaux d'intégrer le secteur malgré les efforts du Gouvernement pour ce faire (formation et équipement de pêcheurs dans les centres de formation construits tant sur le plan maritime que continental : voir détails au**

2.2.3.6 plus bas). Le nombre de pirogues a augmenté de 1859, avec un taux de motorisation qui est passé de 33 % à plus de 40 % dans le même temps. Les campements de pêche sont passés de 206 en 1995 à 293 en 2009, soit une augmentation de 87 campements, attribuable en partie à l'installation des pêcheurs mousgoum dans la zone maritime. Pour ce qui est des engins de pêche, on relève l'augmentation exponentielle des sennes de plage, pourtant interdites par la réglementation en vigueur, dont le nombre est passé de 215 à près de 1000 entre 1995 et 2009 ; il en va de même pour les filets maillants de fond qui sont passés de près de 2300 à 8300, soit une augmentation de près 6000. Ces écarts indiquent une augmentation de l'effort de pêche probablement à l'origine de la surexploitation des ressources halieutiques.

Tableau 2. Principales caractéristiques et évolution de la pêche artisanale maritime (1983-2009)

Effort	Année				Ecart (1995-2009)
	1983	1987	1995	2009	
Nombre de pêcheurs	18 625	14 874	24 136	25 030	+894
Nombre de villages/campements de pêche			206	293	+87
Pourcentage de pêcheurs nationaux	10 %	15 %	17 %	18,5 %	
Pourcentage de pêcheurs étrangers	90 %	85 %	83 %	81,5 %	
Nombre de pirogues	6 011	5 243	7 335	9 194	+1859
Taux de motorisation	33 %	37%	27 %	40,2%	
Sennes tournantes 'awasha'			59	43	-16
Filets maillants de surface			7 959	5 860	-2099
Filets maillants de fond			2 294	8 342	+6048
Sennes de plage			215	998	+783

Sources : Njifonjou et al (1995) ; Njifonjou (1998) ; MIDEPECAM (1987) ; MINEPIA (2009).

¹⁴ La composition des pêcheurs étrangers (81,5 % du total en 2009) est la suivante : 76 % de Nigériens ;

3,4 % de Ghanéens ; 2,1 % de Béninois ; et 0,1 % de Togolais.

2.2.3.4 Production

42. Les principales espèces de poissons capturées (annexe 5) comprennent aussi bien les poissons de fond (pratiquement les mêmes que ceux pêchés par les flottilles industrielles) que les espèces pélagiques (ethmaloses ou bonga, *Ethmalosa fimbriata*, *Sardinella cameronensis* ou *bilolo*) ciblées par les flottilles semi-industrielles et la petite crevette d'estuaire (*Palaemon hastatus* ou *majanga*). Les captures officiellement déclarées sont estimées à plus de 90 000 t/an¹⁵ (MINEPIA, 2009), dont près de 58 500 t/an de petits pélagiques (y compris les captures de la pêche semi-industrielle), 13 500 t/an de poissons démersaux, 18 000 t/an de petite crevette d'estuaire et une dizaine de tonnes de crevettes roses pêchées par les pêcheurs mousgoum. Cependant les statistiques les plus récentes indiquent des captures qui plafonnent depuis 2010 à près de 35 000 tonnes, toutes espèces confondues (INS, 2013).

2.2.3.5 Sites de débarquement

43. Comme indiqué ci-dessus, la côte camerounaise compte 293 villages et campements de pêche, dont 243 ont été effectivement enquêtés en 2009 (MINEPIA, 2009). Chaque village/campement a un point ou site de débarquement non aménagé et non suivi par le personnel du MINEPIA. Ils sont répartis dans les cinq départements côtiers comme indiqué dans le Tableau 3 ci-dessous.

44. Le département du Ndian a le plus grand nombre de villages/campements de pêche (47,45%), suivi du Wouri (16,04) et du Fako (13,65%). L'importance des campements est proportionnelle à la population des pêcheurs et autres acteurs qui y vivent. La plupart d'entre eux sont enclavés, ce qui rend difficile l'estimation des quantités de poisson débarquées par le personnel en charge. Toutefois, les grands sites de débarquement (en termes d'importance de captures débarquées) sont ceux situés à proximité des grands centres urbains, à savoir : le Centre communautaire de pêche artisanale de Kribi (CECOPAK), Londji et Campo dans le département de l'Océan ; Youpwe à Douala dans le Littoral ; Dockyard à Limbé, Tiko, Mabeta et Idenau dans le département du Fako ; Bekumu, Idabato dans le département du Ndian. Certains points de débarquement sont spécialisés dans des produits spécifiques (p. ex. Mabeta et Bekumu pour la petite crevette d'estuaire). La liste des 243 campements et villages de pêche, qui devrait en principe être annexée à ce rapport, est plutôt séparée de celui-ci, en raison du nombre élevé (12) de pages que compte celle-ci. À l'exception du CECOPAK, construit avec l'aide de la coopération japonaise, il n'existe pas de point de débarquement aménagé (PDA). Les débarquements se font directement sur la plage à même le sol, au niveau des campements/villages de pêche.

¹⁵ Certaines sources (MINEPIA, 2009) la situent à 93 000 t/an.

Tableau 3. Répartition du nombre de villages/campements de pêche sur la côte par département côtier

Département	Ndian	Fako	Wouri	Sanaga Maritime	Océan	TOTAL
Campements/villages pré-enquête (nbre)	139	40	47	30	37	293
Pourcentage (%)	47,45	13,65	16,04	10,23	12,63	100
Campements/villages enquêtés (nbre)	92	40	45	27	39	243
Pourcentage (%)	37,9	16,5	18,5	11,1	16,0	100

Source : Tiré de MINEPIA (2009)

Des centres d'alevinage et de contrôle des pêches¹⁶ (CACP) sont situés aux principaux points de débarquement (cf. figure 1). A partir de la documentation existante et des investigations sur le terrain, l'expertise a dénombré 35 sites de débarquement (cf. annexe 4) sur la côte camerounaise, dont 29 seulement sont suivis par les CACP.

Le rôle des CCACP, tel que défini dans l'organigramme de 2005 encore en vigueur, consiste entre autres : à l'encadrement et à l'organisation des pêcheurs et aquaculteurs; à la collecte des statistiques ; au contrôle sanitaire des produits d'origine halieutique ; au suivi du respect de l'application de la réglementation en matière de pêche ; au suivi des débarquements des produits halieutiques et du respect des zones de pêche et du repos biologique. Cet organigramme montre que le même agent (CCACP) est chargé à la fois non seulement du suivi des statistiques de la pêche et l'aquaculture, mais aussi du contrôle sanitaire des produits halieutiques, deux fonctions antagonistes, si l'on veut avoir des statistiques fiables. Dans la pratique, les CCACP sont plus focalisés sur la perception de la taxe d'inspection sanitaire (sans contrôle effectif *a priori*), au point où tous les autres aspects de

leurs fonctions sont mis de côté. A cela, il convient d'ajouter qu'ils sont relativement peu outillés (pas de motos, embarcations, ordinateur, outils d'inspection des produits de pêche, moyen de collecte des données statistiques, etc.) pour exécuter les nombreuses tâches qui leur incombent.

D'une manière générale, on constate que le sous-secteur souffre d'un sérieux problème de statistiques et d'informations fiables pour la planification et l'aménagement des pêches. Cette situation peut se justifier par :

- la structure et l'organisation des filières qui, à la base, ne facilitent pas le suivi (p. ex., dispersion des points de débarquement dans des zones enclavées, exportations informelles, faible taux de débarquements, statistiques basées sur les déclarations de captures commercialisées, transbordements, etc.) ;
- l'inadéquation des stratégies de suivi qui devraient tenir compte de cette organisation particulière, à la faiblesse des moyens mobilisés pour le suivi.
- le cumul au niveau des agents de terrain des fonctions de collecte des taxes et de collecte des statistiques ; ce cumul est incompatible avec la mission de collecte de

¹⁶ Le nouvel organigramme 2012 a transformé les CACP en CP (centre de pêche); nous maintenons dans ce rapport l'ancienne appellation (CACP) parce que cet

organigramme n'est pas encore mis en œuvre au niveau des arrondissements où on a ce type de personnel.

données statistiques, et aboutit souvent à la sous-évaluation des captures¹⁷.

45. Toutefois, le décret présidentiel n° 2012/382 du 14 septembre 2012 portant organisation du MINEPIA (cf. annexe 2) a corrigé cette situation de cumul, en éclatant le CACP en deux entités, à savoir : un Centre de pêche (CP) et un Poste de contrôle de pêche (PCP). Ainsi, le Chef de centre de pêche (CCP) est chargé, entre autres, de la collecte des statistiques de pêche, du suivi des débarquements, du respect de l'application de la réglementation en matière de pêche, etc., alors que le Chef de poste de contrôle de pêche (CPCP) est quant à lui, chargé notamment, du contrôle et de la surveillance des activités de pêche, du respect de l'application de la réglementation, de la surveillance des zones de pêche et du repos biologique, du contrôle des engins et méthodes de capture et des tailles marchandes des espèces faisant l'objet d'une exploitation commerciale. Il convient tout de même de relever que ce changement n'est pas encore opérationnel à ce jour au niveau des délégations d'arrondissement dont dépend ce personnel ; c'est pourquoi, dans la suite du rapport nous continuerons d'employer le terme CACP.
46. L'expertise suggère néanmoins l'opérationnalité de cet organigramme au niveau des arrondissements afin de renforcer la mise en œuvre du plan d'aménagement de la pêcherie crevette en particulier et des autres pêcheries en général.

2.2.3.6 La péninsule de Bakassi

Elle est située sur la façade atlantique du Golfe de Guinée et s'étend sur environ 46 km de

profondeur, soit une superficie estimée à environ 2 944 km². Le paysage est dominé par les formations de mangrove dont la superficie est d'environ 1,700 km² (Tiotsop et Mindjimba, 2014). Sur le plan administratif, elle est composée des arrondissements de Kombo Abedimo, Kombo Itindi, Isangelé et Idabato. Notons aussi que Bakassi fait partie intégrante du département du Ndian, région du Sud-Ouest.

47. Sur 137 campements de pêche recensés dans la zone de Bakassi, on compte près 6476 Nigériens contre 250 Camerounais. Par ailleurs, un rapport d'étude réalisée en 2008 par l'Union européenne sur le développement de cette péninsule, montre que les pêcheurs de ladite zone exportent chaque année vers le Nigéria 36 000 tonnes de poisson et 9 000 tonnes de crevettes (MINEPIA, 2012).
48. Les enjeux de cette péninsule, longtemps disputée entre le Nigeria et le Cameroun, sont certainement liés aux ressources naturelles pétrolières (Bakassi est dans le champ pétrolier camerounais le plus dense) et halieutiques car il s'agit de la plus grande zone de production artisanale (zone de prédilection de la crevette), mais également de petits pélagiques dont les produits issus de la transformation sont débarqués majoritairement de manière informelle au Nigeria. Ces exportations informelles, qui rejoignent celles citées ci-dessus, sont estimées à près de 35 000 t en équivalent frais pour un montant de plus de 13,5 milliards de F CFA (ANON. 2009).
49. Cette portion du territoire a été libérée de l'occupation nigérienne (protocole d'Accord de « Greentree Agreement ») en 2007 et rétrocédée définitivement au Cameroun en août 2014. Depuis lors, le Gouvernement camerounais met en

¹⁷En 1998 pourtant, un système de suivi de la pêche artisanale basé sur le système ARTFISH (y compris stratégie d'échantillonnage, formation des collecteurs, développement logiciel) avait été conçu avec l'aide de la FAO pour être mis en œuvre. Ce système a été testé et validé ponctuellement dans le cadre d'un projet d'appui à

la SOWEDA (South-West Development Authority) financé par la BAD et mis en œuvre au milieu des années 2000. Par contre, il n'a jamais pu être déployé dans les autres zones de pêche faute de mobilisation de moyens de la part de l'administration.

œuvre des programmes spécifiques de développement économique de la zone pour encourager la fixation des populations camerounaises et, incidemment, contribuer à sa sécurisation. La pêche artisanale est considérée comme un vecteur important de développement et de repeuplement de la péninsule. Le Projet de Repeuplement de la Péninsule de Bakassi par les pêcheurs camerounais, en est une illustration. Son objectif est de matérialiser la présence effective des nationaux dans la zone et de mettre en œuvre des activités de pêche dont les produits devraient être débarqués dans les marchés intérieurs camerounais. Ce projet a commencé en 2015 avec la création d'un village de pêcheurs (VDP) à New Beach dans l'arrondissement d'Isangelé et la construction de 60 maisons pour pêcheurs; le repeuplement de ce campement est prévu pour 2016. Les campements identifiés pour la construction des VDP sont, par ordre de priorité : New beach et Iso Obo Amoto dans l'arrondissement d'Isanguelé ; Goad- Coast et Barracks dans l'arrondissement de Kombo Itindi ; Jabanné II et Shell Creek dans l'arrondissement d'Idabato ; Mbenmong dans l'arrondissement de Kombo Abedimo ; Yenda et Bekumu dans l'arrondissement de Bamusso. A termes, il est prévu la construction de 3 238 logements, de 5 points de débarquement aménagés (PDA) et l'insertion des 1000 jeunes pêcheurs d'ici 2016.

50. Toutefois, le Projet devrait créer une synergie d'actions entre les différentes institutions intervenant dans la zone, en particulier avec le MINEPDED pour ce qui est de la création de réserves intégrales dans les zones de mangroves, pour l'exploitation rationnelle et la pleine valorisation des ressources naturelles.
51. En dehors du projet de repeuplement de Bakassi, des mesures permettant aux jeunes camerounais de s'intéresser à l'activité de la pêche ont été prises par le

gouvernement : deux centres de formation de pêcheurs camerounais ont été construits dans le cadre du Projet ADPAM (2005–2008) à Bonamatoumbé (Douala) et à Debunscha (Limbé). En dehors des jeunes pêcheurs camerounais formés et équipés pendant cette période, le projet AFOP qui en a pris le relais en 2012, forme depuis bientôt 2 ans des maîtres pêcheurs (entrepreneurs de pêche) dont la première cuvée de 30 maîtres pêcheurs camerounais formés et équipés en matériel et équipements de pêche est en activité depuis 2015. D'autres centres de formation de la même envergure ont été ouverts à Kribi, Maga et Belabo en 2016. Au niveau de l'enseignement supérieur, il y a lieu de noter l'ouverture et le fonctionnement depuis 2010 de l'Institut des Sciences halieutiques (ISH) de Yabassi et l'ouverture récente (2016) de l'Institut des Arts nautiques et des Métiers de pêche de Limbé. Ces deux instituts ont pour objectif de former des cadres dans les domaines de l'exploitation, de la gestion et de la valorisation des ressources halieutiques.

52. Citons enfin dans le domaine de la pêche continentale les grands projets structurants de construction des barrages de retenue (Lom Pangar, Mevele, Mekin, etc.), qui permettront à des milliers de pêcheurs professionnels d'exercer leur activité. Pour ce qui est spécifiquement du barrage de Lom Pangar dont la mise en eau est effective depuis octobre 2016, un **projet de grande envergure sur la pêche** est en cours, avec comme principales activités : (i) le recensements des pêcheurs et aquaculteurs dans la zone ; (ii) l'organisation des pêcheurs et aquaculteurs en coopératives simplifiées ; (iii) le renforcement des capacités des pisciculteurs en techniques modernes et intensives d'élevage de poissons afin d'améliorer le rendement des fermes aquacoles ; (iv) l'appui des pêcheurs et aquaculteurs affectés par le projet de Lom Pangar en pirogues motorisées, matériel

de pêche et de sécurité et en alevins ; (v) la construction des infrastructures modernes de commercialisation, capables d'assurer le stockage et la vente des captures dans des conditions d'hygiène et de salubrité appropriées ; (vi) la construction de deux marchés hebdomadaires (à Deng Deng et à Mararaba). Ce projet est exécuté par la SNV, en étroite collaboration avec le MINEPIA.

2.2.4 Les mangroves : écosystèmes fragiles

53. Les forêts de mangroves du Cameroun occupent une superficie estimée à 2 700 km² le long de la côte et comptent parmi les plus étendues et les mieux conservées d'Afrique (Tiotsop et Minjimba, 2014). Elles sont concentrées dans l'estuaire de Rio del Rey au nord (entre Njangassa et la frontière avec le Nigeria) et dans l'estuaire du Cameroun (du cap Bimbia à l'embouchure du fleuve Sanaga). Au Sud, aux alentours de Campo, on retrouve quelques poches de mangroves estimées à 100 km². Cet écosystème s'est développé en face des embouchures de plusieurs cours d'eau, formant une multitude d'îles avec beaucoup de chenaux.
54. Ces mangroves, composées principalement de *Rhizophora racemosa*, *Avicennia Germinans* et *Nypa fruticans*, constituent naturellement des zones de nurseries importantes pour beaucoup d'espèces de poissons et pour les phases larvaires et juvéniles des crevettes côtières. Selon Sheves *et al.* cités par Tiotsop (2002), les mangroves sont à la base de la richesse halieutique marine : l'intense production de matière végétale des mangroves fertilise les eaux côtières saumâtres en formant une litière organique extrêmement riche en micro-organismes qui est à la base du réseau

alimentaire complexe dont dépendent en particulier les poissons¹⁸.

55. Malgré leurs potentialités, les mangroves manquent de protection ; elles sont en proie aux agressions destructrices de l'homme (surexploitation de la faune et de la flore). Elles sont devenues le lieu privilégié d'exploitation de bois pour les constructions de maison et du bois domestique à la suite de l'augmentation de la demande énergétique en bois, augmentation liée à la pression démographique des villes côtières. Le fumage du poisson est également largement pratiqué, induisant une très forte consommation de bois de mangrove. Par ailleurs, beaucoup de pêcheurs ignorent le caractère de nurseries de cet écosystème (Tiotsop, 2002). Cette ignorance se matérialise non seulement par l'activité de pêche à l'intérieur de la mangrove (chenaux de marée), mais surtout par l'utilisation des filets de petites mailles, barrages, explosifs et des produits toxiques bien que l'usage en soit interdit par la réglementation en vigueur.
56. Pour le moment, aucune disposition réglementaire en matière de pêche ne prévoit la conservation et la protection des mangroves. Les actions de protection qui existent actuellement, concernent généralement les engins de pêche et non les lieux de reproduction, indispensables au renouvellement des stocks. De plus, la gestion de cet écosystème est rendue plus complexe avec l'implication de plusieurs parties prenantes (MINFOF, MINEPDED, MINEPIA, MINRESI, MINATD, etc.) et l'absence d'un cadre juridique approprié, la multiplicité des centres de décisions qui interfèrent dans les définitions et l'adoption des stratégies et le manque de concertation entre les différentes institutions en charge, la méconnaissance quasi-totale des principaux utilisateurs et

¹⁸Les mangroves jouent aussi un rôle essentiel comme : agent de la protection des côtes; stabilité des climats par la réduction des gaz à effet de serre ; source d'énergie, de

bois de chauffe et de fumage de produits de pêche; relais de migration de nombreux oiseaux, origine des produits de la pharmacopée traditionnelle, entre autres.

gestionnaires sur l'importance de cette formation (Tiotsop, 2002; Tiotsop et Mindjimba, 2014). Dès lors, toute forme de gestion (préservation ou conservation, utilisation durable des ressources, conversion) devra prioritairement être précédée d'une large sensibilisation de tous les intervenants et de la mise en place d'un cadre juridique approprié.

2.2.5 La pêche continentale

2.2.5.1 Caractéristiques des pêcheries continentales

57. La pêche continentale se pratique sur les plans d'eau intérieurs dont la superficie est évaluée à près de 40 000 km². Comme signalé plus haut (2.1.2), ces plans d'eau comprennent les lacs naturels et artificiels (Lagdo, Maga, Mapé, Bamendjin), les plaines d'inondation (Yaérés) et les fleuves et rivières (Sanaga, Nyong, Cross River, Mémé, Wouri, Mungo, Dibamba, Lokoundjé, Ntem, Sangha, Kadei, Ngoko, Bénoué, Logone, etc.). Ils font l'objet d'importantes activités de pêche qui contribuent à l'emploi et à la sécurité alimentaire des populations riveraines.
58. Les pêcheries continentales sont les plus importantes du pays du point de vue de la production et des activités post-capture qui s'y développent.

2.2.5.2 Les acteurs

59. Selon les statistiques disponibles, une forte communauté de pêche constituée de plus de 25 000 pêcheurs et 8 600 acteurs secondaires (transformateurs, mareyeurs, commerçants, constructeurs de pirogues, mécanicien de moteurs hors-bord, etc.) vit dans les villages et campements de pêche disséminés le long des cours d'eau et dont

l'accès est très difficile. Le tableau 4 et la figure 8 ci-dessous montrent la répartition et l'importance des acteurs de ce sous-secteur dans les principales pêcheries

60. Contrairement à la zone maritime, plus de 90 % des pêcheurs et autres opérateurs sont des Camerounais, le reste (10 %) étant constitué d'étrangers (Nigériens, Maliens et Tchadiens). On note par ailleurs que le nombre de pêcheurs est plus élevé dans les pêcheries fluviales du Nyong (34 %), des barrages de retenue de Maga (24,6 %) et de Lagdo (20,5 %) par rapport à celles des bassins du Congo (1,1 %) et de la Sanaga (1,5 %). Ce nombre élevé de pêcheurs pourrait expliquer la baisse des rendements constatée dans ces pêcheries. Certaines études montrent en effet que la baisse de rendement observée depuis quelques décennies dans les pêcheries de Lagdo et de Mbakaou est consécutive à l'accroissement de l'effort de pêche¹⁹ déployé en termes de nombre de pêcheurs et d'engins de pêche et de leur diversification. L'effort de pêche varie de 312 à 364 sorties/an dans les pêcheries de barrages de retenue (Tiotsop, 2002), contre 239 sorties (moyenne pondérée) en zone maritime pour les pêcheurs au filet maillant (Njifonjou, 1998).
61. Le faible taux de pêcheurs étrangers dans les pêcheries continentales constitue un atout majeur pour la mise en place d'un programme de cogestion sur ces plans d'eau. Celle-ci est d'ailleurs en expérimentation dans les barrages de retenue de Mapé, Maga, Lagdo et Mbakaou depuis quelques années (voir 8.1). Des résultats appréciables en termes d'augmentation de la production sont visibles dans les barrages de Maga et de Lagdo depuis l'instauration du repos

¹⁹ D'après Laurec et Le Guen (1981) cité par Njifonjou (1998), l'effort de pêche appliqué à un stock d'animaux aquatiques est une mesure de l'ensemble des moyens de capture mis en œuvre par les pêcheurs sur un stock pendant un intervalle de temps déterminé. Il comporte d'une part un ensemble de moyens techniques et

humains qu'on peut caractériser de puissance de pêche, et, d'autre part, une durée d'utilisation de cette puissance. Il permet de quantifier la pression exercée par la flottille de pêche sur un stock exploité au cours d'une période donnée, et d'établir des modèles prévisionnels de gestion de la pêcherie.

biologique dans ces pêcheries (selon les informations des CCACP locaux), contrairement aux deux autres retenues (Mapé et Mbakaou) où le repos biologique est difficilement appliqué en raison du manque de moyens logistiques pour le suivi.

62. S'agissant des villages et campements de pêche, on en dénombre plus de 650 sur le plan continental (cf. tableau 5). Les pêcheries des barrages de retenue de la Mapé, Lagdo et du fleuve Nyong sont les

plus peuplées, avec respectivement 128, 121 et 118 villages/campements, ce qui pourrait laisser penser aussi à un effort de pêche très important (en termes de nombre de pêcheurs) dans celles-ci, et par conséquent à la surexploitation des ressources, étant donné l'absence d'un plan d'aménagement dans ces pêcheries. Par contre, les pêcheries continentales fluviales du bassin du Congo, au regard du nombre de villages situés le long des cours d'eau, semblent encore moins exploitées.

Tableau 4. Répartition du nombre des pêcheurs et autres acteurs par département dans les principales pêcheries continentales

Plans d'eau	Maga	Lagdo	Mbakaou	Mapé	Nyong			Sanaga			Kadey	BC	Total
Département	MD	Bé	Dj	Nn/MB	NMf	NS	HN	HS	MbK	LDj	Ka	BNg	
Pêcheurs	6 173	5 137	1 970	2 618	4 813	500	3 173	115	47	207	170	105	25 028
%	24,6	20,5	7,9	10,5	19,2	2,0	12,7	0,5	0,2	0,8	0,7	0,4	100
Autres acteurs	1 039	2 991	815	1 690	770	234	964	29	10	44	20	-	8 606
TOTAL	7 212	8 128	2 785	4 308	5 583	734	4 137	144	57	251	190	105	33 634

Sources: MINEPIA (2014a, 2014b) ; Njifonjou (2000) ; Tiotsop (2003, 2007) ; ADPAM (2012) ; Tiotsop (2010).

Notes : MD : Mayo Danay ; Bé : Bénoué ; Dj : Djerem ; Nn : Noun ; MB : Mayo Banyo ; NMf : Nyong et Mfoumou ; NS : Nyong et So'o ; HN : Haut Nyong ; HS : Haute Sanaga ; MbK : Mbam et Kim ; LDj : Lom et Djerem ; Ka : Kadey ; BC : Bassin du Congo ; Autres acteurs : transformateurs, mareyeurs, commerçants, constructeurs de pirogues, mécanicien de moteurs hors-bord...

Tableau 5. Répartition du nombre de villages et campements de pêche par département dans les principales pêcheries continentales

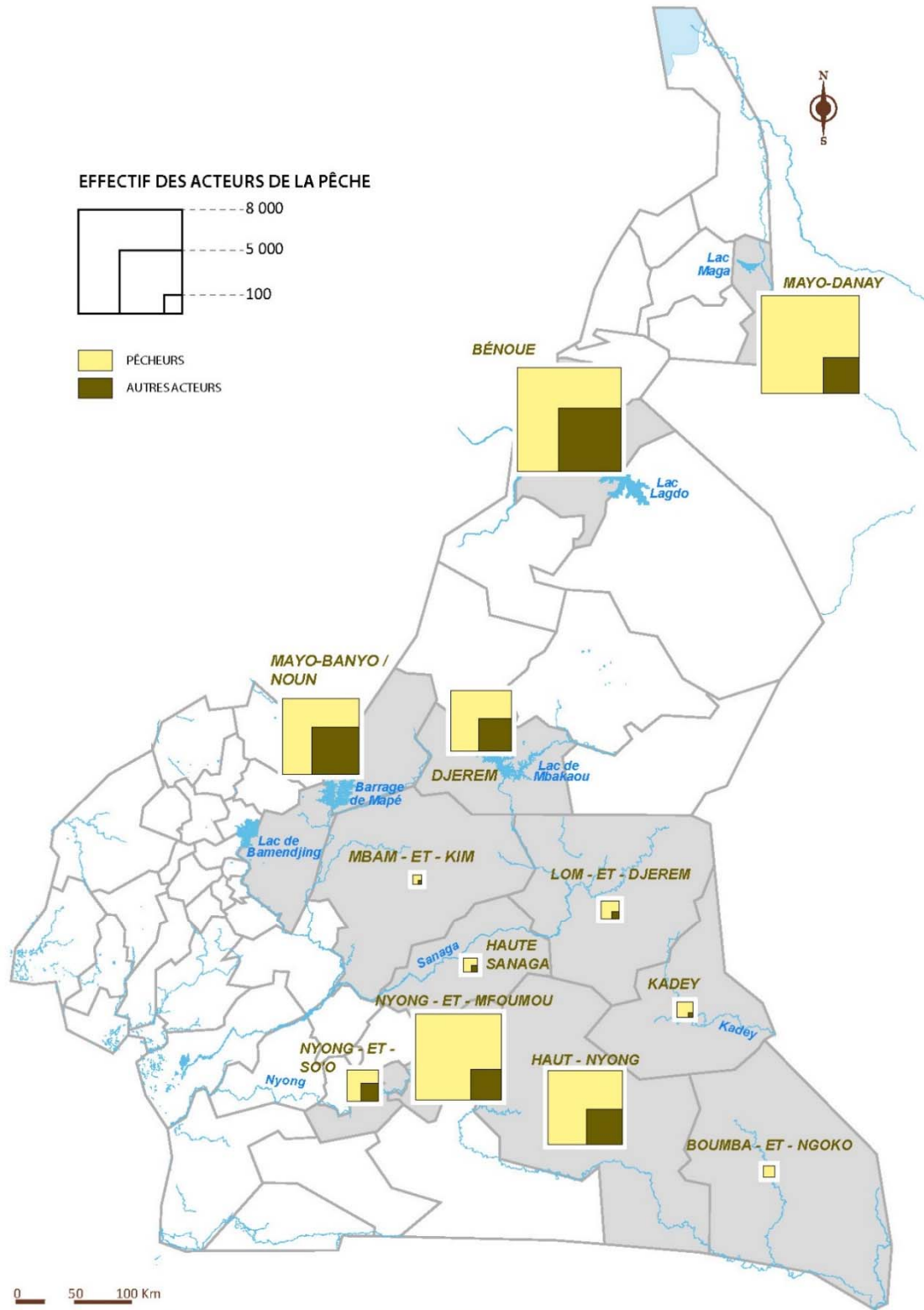
Plans d'eau	Maga	Lagdo	Mbakaou	Mapé		Nyong			Fleuve Sanaga		Fleuve Kadey	BC ²⁰	Total	
Département	MD	Bé	Dj	Nn	MB	NMf	NS	HN	HS	MbK	LDj	Ka	BNg	
Nombre Villages	53	121	39	51	77	59	15	44	39	25	49	52	30	654
Pourcentage (%)	8,1	18,5	5,9	7,7	11,8	9,0	2,3	6,7	6	3,8	7,5	7,9	4,6	100

Sources: MINEPIA (2014a, 2014b) ; Njifonjou (2000) ; Tiotsop (2003, 2007) ; ADPAM (2012) ; Tiotsop (2010).

Notes : MD : Mayo Danay ; Bé : Bénoué ; Dj : Djerem ; Nn : Noun ; MB : Mayo Banyo ; NMf : Nyong et Mfoumou ; NS : Nyong et So'o ; HN : Haut Nyong ; HS : Haute Sanaga ; MbK : Mbam et Kim ; LDj : Lom et Djerem ; Ka : Kadey ; BC : bassin du Congo

²⁰: Le Bassin du Congo comprend : la Ngoko, la Sangha, le Dja et la Boumba.

Figure 8. Répartition des pêcheurs et autres acteurs par département des principales pêcheries



2.2.5.3 Les moyens de production

63. Ceux-ci comprennent les embarcations et les engins de pêche. S'agissant des premiers, près de 13 000 pirogues de divers types ont été dénombrées dans les principales pêcheries continentales lors de différentes enquêtes cadres qui y ont été réalisées entre 2000 et 2011, soit :
- 2 024 pirogues à la Mapé en 2000 (Njifonjou, 2000) ;
 - 1 628 à Mbakaou en 2003 (Tiotsop, 2003) ;
 - 3 289 à Lagdo en 2007 (Tiotsop, 2007) ;
 - 2 567 à Maga en 2011 (MINEPIA, 2014a) ; et
 - 3 465 le long du Nyong en 2011 (MINEPIA, 2014b).
64. Les embarcations dénombrées sont généralement des pirogues monoxydes (2-3m de long), des pirogues en contre-plaqué (5-8m de long) et en planche (8-13m de long). Il existe également de grandes pirogues de transport fabriquées en planche, de longueur variant entre 12 et 15m propulsées par des moteurs hors-bords de 25 à 40 cv.
65. Pour ce qui est des engins et techniques de pêche, les pêcheurs les utilisent en fonction de leur tradition, des moyens matériels et financiers disponibles, des saisons et des espèces de poissons recherchées. La pêche s'effectue toute l'année. Cependant, l'usage des engins (filets maillants, éperviers, seines de plage, palangres, nasses et ligne à la main) suit dans une certaine mesure les tendances saisonnières des activités de pêche. Il est donc possible d'utiliser plusieurs stratégies pour tirer profit des différents moyens d'existence qui se présentent ainsi aux pêcheurs. À titre d'illustration, le filet maillant fixe, les lignes et les palangres sont utilisés toute l'année, mais avec une période d'intense activité de mars à septembre pour le filet maillant. Pour le moment, il est difficile de déterminer le

nombre d'engins utilisés dans les pêcheries continentales en l'absence de données, hormis les pêcheries de la retenue de Maga où près de 50 000 engins de pêche ont été dénombrés et 155 000 dans celles du Nyong en 2014 (MINEPIA, 2014).

2.2.5.4 Production

66. La production actuelle, probablement sous-évaluée, est estimée à 75 000 t/an (MINEPIA, 2009 ; Anon., 2009). Comme dans la zone maritime, le manque de données statistiques se pose avec acuité. Toutefois, les données récentes sur les captures à partir des rapports des délégations régionales, estiment à plus de 162 000 t en moyenne entre 2010 et 2013 la production actuelle des pêcheries continentales (cf. tableau 6 ci-dessous). Selon les responsables de la DPAIH, l'augmentation spectaculaire de la production enregistrée au niveau de la pêche continentale, serait due, au redressement de la production brute débarquée par un coefficient de correction afin d'approximer la production réelle (INS, 2014). Quoiqu'il en soit, l'expertise émet des doutes sur la fiabilité de ces nouvelles données, compte tenu des conditions dans lesquelles celles-ci sont souvent obtenues (estimation des données à partir du bureau ou reconduction des données d'une année à l'autre).
67. Les principales espèces de poisson pêchées sont les silures (*Clarias spp.*), le tilapia (*Oreochromis niloticus*), la carpe (*Hemichromis fasciatus*), le capitaine (*Lates niloticus*) *Alestes macrolepidodus* (queue rouge), pour n'en citer que quelques-unes (voir annexe 9 pour plus de détail). La plupart de ces espèces se reproduisent rapidement et sont mieux adaptées au plan d'eau et au rythme des saisons. On trouve aussi certains animaux aquatiques tels que les loutres (chiens de l'eau), les hippopotames, les crocodiles et les reptiles.

Tableau 6. Evolution des captures de la pêche continentale de 2010 à 2013

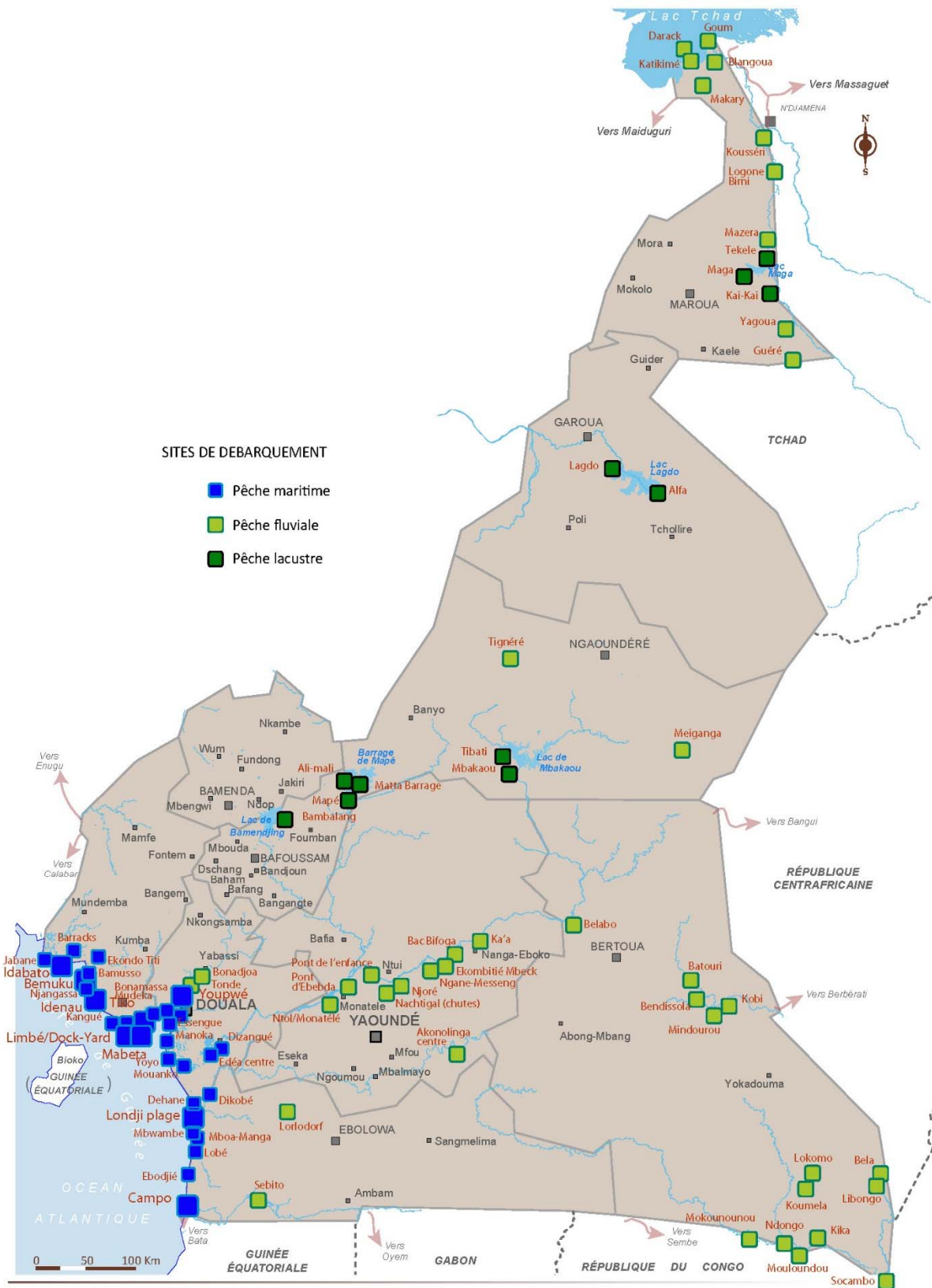
	2010	2011	2012	2013	Moyenne
Production (tonnes)	160 821	157 077	163 144	169 613	162 664

Source : INS (2013)

2.2.5.5 Sites de débarquement

68. Avec le concours de la DPAIH et du personnel de terrain, 54 sites de débarquements ont été identifiés par l'expertise, dont 37 rattachés à un CACP (cf. Annexe 4). La figure 9 ci-dessous présente l'ensemble des principaux sites de débarquement, y compris ceux de la zone continentale en revue. Les sites de débarquement n'ayant pas de CACP sont ceux de la région de l'Est, avec seulement 2 CACP dans le département de la Kadey sur 17 sites de débarquement identifiés. Paradoxalement, le département de la Boumba et Ngoko, dont le réseau hydrographique (bassin du Congo) est l'un des plus importants au Cameroun, n'a aucun CACP. Par contre, les CACP de Mélamo (Arrondissement de Demnam) et de Bendissola (Arrondissement de Batouri) qui ont été construits depuis plus d'une décennie, ne sont pas encore pourvus en personnel. Ce déficit en personnel explique aussi le déficit en informations sur ces pêcheries qui, pour le moment, sont encore inexploitées. L'une des difficultés pour la collecte des statistiques dans cette région de l'Est réside dans le fait que les villages de pêche sont disséminés le long des fleuves et les points de débarquements existants sont très éloignés des centres de consommation (entre 100 km et 200 km).
69. En somme, les pêcheries fluviales de la région de l'Est (Sangha, Ngoko, Boumba, Dja Kadey, etc.) ont globalement reçu moins d'attention en termes de planification et de développement, comparativement aux autres pêcheries continentales et maritimes. Deux raisons principales sont à l'origine de cette situation :
- l'absence de personnel pour le suivi des activités dans cette zone et par ricochet l'absence des données statistiques fiables et des informations socio-économiques qui permettent de comprendre le diagnostic global du statut de ces pêcheries ;
 - la seconde raison est que la grande majorité des communautés de pêche vivant dans cette zone est isolée et éloignée, plusieurs centaines de kilomètres des centres urbains.
70. L'expertise suggère par conséquent la création et la construction de 4 CACP respectivement à Moloundou, Kika, Socambo, Libongo et leur dotation en matériel roulant (motos sport), y compris les outils et matériel de travail. Elle suggère également que les CACP de Melamo et Bendissola dans la Kadey soient pourvus en personnel. Par ailleurs, une étude d'évaluation des stocks de cette importante pêcherie est également nécessaire, afin de la gérer de manière durable.

Figure 9. Carte des principaux sites de débarquement de la pêche au Cameroun



2.2.6 L'aquaculture

2.2.6.1 Caractéristiques et systèmes de production

71. L'aquaculture est très peu développée au Cameroun, bien qu'elle y ait été introduite depuis des décennies (ses débuts remontent en 1948). Le climat, la topographie, la nature du sol et les ressources piscicoles endémiques sont pourtant favorables au développement de la pisciculture. Selon RFA (2012), 5 régions du pays (Centre, Est, Sud, Ouest et Nord-Ouest) sont particulièrement reconnues comme ayant de fortes potentialités piscicoles (cf. figure 10).

72. L'élevage en étangs est le principal système pratiqué. Il s'agit d'un système extensif par lequel les méthodes de nourrissage des poissons sont demeurées traditionnelles au sein de nombreuses fermes. Dans ce système, les poissons sont nourris à l'aide de déchets organiques ou de ménage, ou d'excréments d'animaux (volailles, porcins). De plus, ce nourrissage est souvent irrégulier et inapproprié. Mais avec l'intensification de l'activité, de nombreux pisciculteurs à travers le pays recourent aux aliments importés, quand ils ne les produisent pas eux-mêmes en utilisant des ingrédients locaux. De nouvelles conditions semi-intensives en bassins et en bacs sont de plus en plus adoptées par les pisciculteurs. Il existe au Cameroun deux différents systèmes de production piscicole :

- la pisciculture commerciale, dont l'élément principal est la recherche du profit quel que soit le système de production (intensif, semi-intensif, extensif), le niveau d'investissement et le degré d'intégration horizontale ou verticale des filières ; et

- la pisciculture de subsistance (non commerciale), dont l'élément principal est l'insertion des systèmes de production piscicole (le plus souvent extensifs) au titre de la diversification agricole et de la sécurité alimentaire des ménages.

73. Plus de 40 000 pisciculteurs et près de 500 groupements de pisciculteurs ont été recensés, avec 2 300 fermes piscicoles et 6900 étangs en 2012(RFA, 2012).

2.2.6.2 Production

74. Le tilapia du Nil (*Oreochromis niloticus*) et le silure (*Clarias gariepinus*) sont les espèces de poisson les plus élevées, parfois en association avec le kanga (*Heterotis niloticus*). Des systèmes d'intégration de l'élevage de porcins et/ou de volailles sont également pratiqués, en raison de leur valeur marchande, de la maîtrise de leur élevage et le fait qu'ils valorisent au mieux les différentes niches écologiques dans les étangs. Viennent ensuite le poisson vipère, la carpe, l'*Hemichromis* et l'*Heterobranchus*, dont l'itinéraire technique de l'élevage n'est pas bien maîtrisé. L'annexe 10 présente les principales espèces élevées au Cameroun.

75. La production annuelle récente (2013) est évaluée à 2 300 t (INS, 2013). Le chiffre régulièrement avancé par le MINEPIA dans les documents officiels est celui de 5000 t/an pour la production annuelle. Comme pour la pêche de capture, ces différentes sources montrent que les données sur la production piscicole sont certainement sous-estimées au regard du potentiel disponible.

2.2.6.3 Promotion de l'aquaculture commerciale

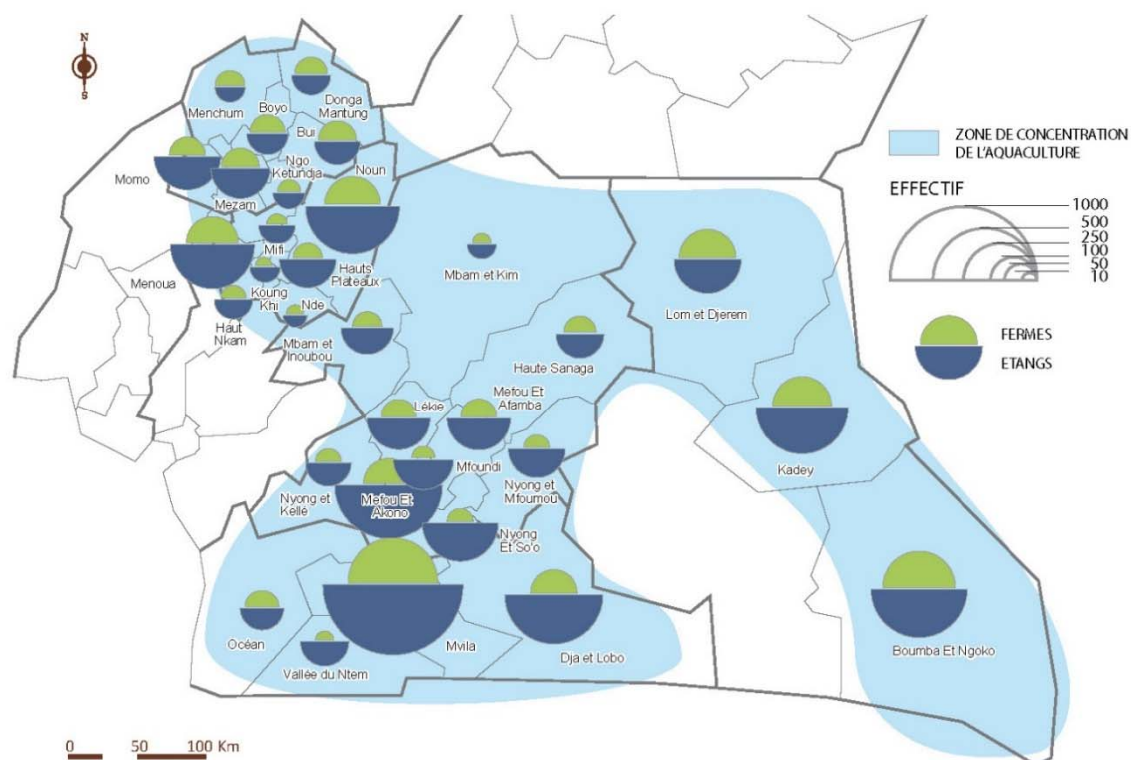
76. Dans la perspective du développement et de la promotion d'une aquaculture commerciale privée, la FAO a entrepris en 2013 une étude sur la faisabilité de l'élevage des poissons en cage au Cameroun (FAO/MINEPIA, 2015). Cette étude, qui a été bouclée en juin 2014, a permis de : (i) répertorier les sites potentiels pour l'élevage de tilapia en cage et sélectionner ceux pouvant accueillir des cages en vue de tester la faisabilité de cette nouvelle technique ; (ii) former un noyau de 32 pisciculteurs privés et personnels d'appui à la fabrication des cages, à leur installation sur les sites d'élevage, à la mise en charge et à la gestion des cages stockées ; (iii) installer effectivement et mettre en charge six cages dont deux de 106,25m³ et quatre de 36m³ à Lagdo, Mbalmayo et Ebebda.
77. L'engouement manifesté par les bénéficiaires de cette phase pilote a conduit le MINEPIA à mettre en œuvre en 2015 le Projet d'appui au développement de l'élevage du tilapia en cage au Cameroun (PADETC), avec l'appui technique et financier de la FAO. L'objectif du projet est de renforcer les capacités des pisciculteurs en production de poisson en cage, améliorer la production de poisson à travers l'utilisation des intrants de qualité

et un suivi rapproché des unités mises en place et améliorer la logistique pour la fourniture des alevins aux producteurs de tilapia en cage (FAO/MINEPIA, 2015).

Le projet aura comme partenaires les centres régionaux de recherche et de l'innovation (CRRI) du MINRESI, les producteurs d'alevins et les producteurs ou commerçants de provendes pour poisson. Il va contribuer à la production de 250t/an de tilapia et concernera 50 aquaculteurs désireux et capables de développer des PME piscicoles de Tilapia comme entreprises commerciales durables. Les principaux sites concernés par ce projet sont : les barrages de retenue de Lagdo, Bambalang, et Mapé, les fleuves Nyong à Mbalmayo, Nkam à Yabassi et Nyong à Abong-Mbang.

78. On peut également évoquer le Projet de construction d'une usine de production d'aliments extrudés, ainsi qu'une éclosérie moderne en cours de finalisation au CNFZV de Fouban.
79. Toutefois, ce projet est loin de démarrer effectivement ses activités, car l'usine construite a une capacité qui requiert une puissance électrique supérieure à celle disponible sur le site, d'où la nécessité d'augmenter la puissance énergétique actuelle avant la mise en service de l'usine.

Figure 10. Répartition des fermes piscicoles dans les 5 départements à fort potentiel



SNADDT 2016 - MINEPAT / STUDI International / BETA Consult

Source : MINEPIA 2013

2.2.6.4 Dysfonctionnements observés : écarts de gestion

80. Depuis l'introduction de la pisciculture au Cameroun, une trentaine de stations aquacoles ont été mises en place dans tout le pays, avec pour objectifs de produire et distribuer des alevins de qualité, et fournir des services de formation et d'appui-conseil aux producteurs, dans le cadre de la politique de développement du sous-secteur. Malheureusement, très peu de ces stations sont fonctionnelles à ce jour. L'approvisionnement en alevins est essentiellement assuré par des écloseries privées, ou par des prélèvements en milieu naturel. Face à cette situation, il avait été recommandé que la majorité des stations piscicoles gouvernementales soient rétrocédées aux privés et que ne soient maintenues dans le portefeuille du MINEPIA qu'un nombre restreint de stations à des fins de recherche, de formation et de conservation du matériel

génétique. À cet effet, certaines stations qui avaient été rétrocédées à des privés n'ont pas respecté leurs cahiers des charges.

81. Depuis 2010, certaines stations aquacoles et centres d'alevinage (Yaoundé, N'Gaoundéré, Bamessing, etc.) ont été réhabilités en vue de leur privatisation pour les unes et la production d'alevins pour les autres (MINEPIA, 2013). Ces opérations sont de nature à amener le MINEPIA à produire des alevins pour soutenir la pisciculture non commerciale, ce qui est contradictoire aux orientations du Cadre stratégique et constitue une entorse à la nouvelle politique de gouvernance mise en œuvre depuis le début des années 2000, ainsi qu'un frein au développement du sous-secteur. Il en va de même pour la construction de l'usine de production d'aliments extrudés et une écloserie moderne à Fouban évoquée ci-dessus.

82. La question des stations gouvernementales illustre bien la difficulté à opérationnaliser certaines orientations de la politique aquacole, pourtant clairement énoncées dans le Cadre stratégique. Dans le cas spécifique de la rétrocession des stations aquacoles, le problème est accentué par le fait que les procédures concernant la vente ou le bail des propriétés publiques prévoient que les stations soient rétrocédées dans un premier temps au ministère en charge des domaines (MINDCAF), ce qui exclurait *de facto* le MINEPIA du processus.
83. Malgré ses potentialités, le niveau de développement de l'aquaculture camerounaise reste très faible. Les exploitations aquacoles de taille commerciale sont rares. Les intrants essentiels comme les alevins et l'aliment amélioré sont rares et chers. Près de 90 % des fermes dans les cinq régions suscitées pratiquent la pisciculture comme activité secondaire, l'agriculture en étant la principale. Menée de manière extensive, la pisciculture fait plus recours à la main-d'œuvre familiale et aux connaissances techniques empiriques ou sommaires. L'absence de professionnels dans ce domaine démontre le peu d'intérêt accordé à cette activité.
84. Des initiatives visant à inverser cette tendance (en la professionnalisant) devraient être envisagées par les pouvoirs publics. C'est dans cette perspective que s'inscrit le récent Projet PATDEC (voir ci-dessus). S'agissant de la construction de l'usine des aliments extrudés et de l'écloserie de Fouban, l'expertise suggère que le MINEPIA trouve des mécanismes

pour rétrocéder ces infrastructures aux partenaires privés afin de se conformer à la nouvelle gouvernance en la matière. Dans les pays comme le Nigeria, le Ghana, l'Ouganda, le Malawi et l'Afrique du Sud, l'aquaculture connaît un essor remarquable et constitue un secteur pourvoyeur d'emplois et de revenus aux producteurs. Il serait donc souhaitable que le Cameroun s'en inspire à travers les voyages d'échanges d'études, ainsi que des partenariats techniques avec ces pays.

2.3 Interactions intra et intersectorielles

2.3.1 Interactions entre pêche industrielle et pêche artisanale

85. Sur l'espace maritime, on assiste à quelques interactions négatives entre la pêche industrielle et artisanale. Ce sont des interactions techniques lors des opérations de pêche au cours desquelles le chalut d'un bateau de pêche industrielle accroche un engin de pêche artisanale à son passage, ou bien à une compétition de ces deux types de flottilles sur les mêmes ressources (interactions physiques). Ces deux types d'interactions sont d'ailleurs liés car les deux flottilles partagent très souvent (au mépris de la réglementation en vigueur) les mêmes zones de pêche (zones des 3 milles, peu profondes de 20–30 m) et les mêmes ressources. Ces interactions, très fréquentes, se traduisent généralement par la destruction des engins de pêche artisanale et par des accidents en mer (avec parfois mort d'hommes), sans compter l'impact négatif du chalutage sur les écosystèmes côtiers.

86. Le phénomène des captures accessoires pose un réel problème de gestion durable des ressources démersales côtières. Les transactions effectuées en mer entre les capitaines de bateaux de pêche et des pêcheurs artisans sur la vente de captures accessoires de la pêche industrielle et les diverses transactions entre ces opérateurs (approvisionnement des bateaux en boisson, nourriture, etc.), a poussé certaines unités de pêche artisanale à se reconvertir dans cette activité, abandonnant *de facto* leur activité originelle. Même si le fait que ces captures accessoires soient valorisées ne constitue pas un problème en soi, il n'en demeure pas moins que l'environnement juridique et économique incite au maintien d'un niveau élevé de captures accessoires, car il n'existe pas de réglementation sur le taux de captures accessoires, ni sur l'obligation pour les armateurs d'utiliser des dispositifs de réduction des prises accessoires ; de plus, la réglementation sur le maillage est timidement appliquée.²¹ Par ailleurs, ces captures accessoires et les rejets qui représentent actuellement plus de 80% des bateaux opérant officiellement dans la ZEE camerounaise devraient préoccuper les autorisés en charge au plus haut point. On pourrait ajouter la présence de crevettiers « pirates » (n'ayant pas de droit d'accès à la ressource) qui profitent de la faiblesse du dispositif de contrôle, suivi et surveillance (SCS) en mer pour piller les ressources halieutiques.

²¹ Les maillages utilisés se situent aux alentours de 40 mm, contrairement à la réglementation qui exige une ouverture de maille de 50 mm pour la licence crevette (cf. Article 9 de l'arrêté n°002/MINEPIA du 1^{er} août 2001 fixant les modalités de protection des ressources halieutiques).

2.3.2 Interactions entre pêche et exploration et exploitation pétrolières

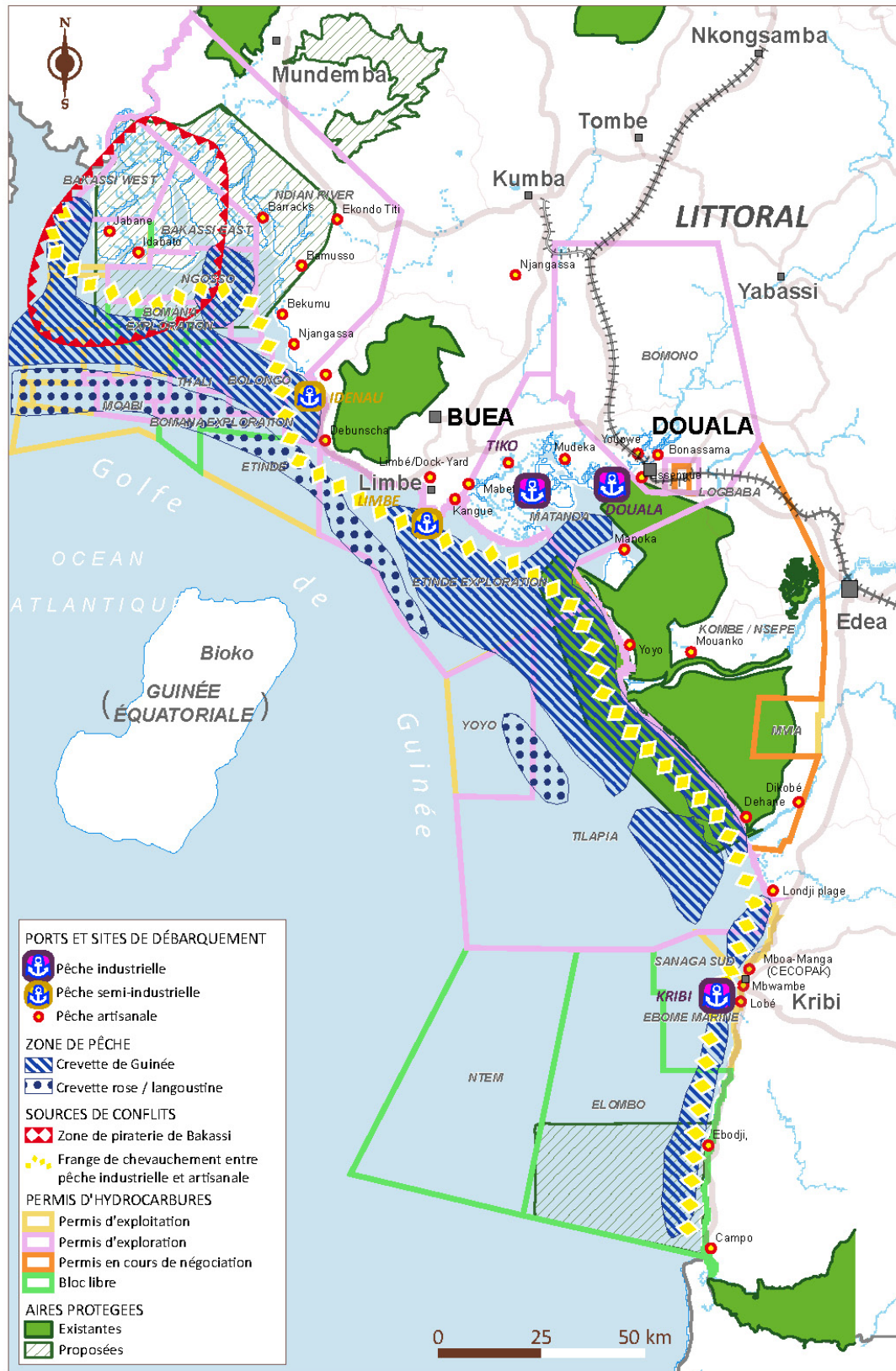
87. On peut également évoquer les interactions sur l'espace maritime entre l'activité pétrolière et celle de la pêche. Les installations pétrolières sont situées dans les bassins de Douala et de Kribi-Campo, le bassin de Rio Del Rey et sur la frontière maritime avec le Nigeria, à 40 km au large (MINEP/ENVIREP, 2010). La présence de ces nombreuses installations dans l'espace maritime camerounais assez limité se pose à la fois en termes de risque pour la durabilité des ressources halieutiques, de diminution des zones de pêche et de danger pour les activités de pêche. En effet, les zones d'exploitation et d'exploration pétrolières sont interdites à la navigation et à la pêche dans un périmètre de sécurité de 300 à 1 500 m autour de chaque installation.²² Malheureusement, ce périmètre n'est pas respecté par les deux types de flottilles (industrielle et artisanale) avec pour conséquence des croches par les chalutiers sur les canalisations et les postes de fonds. Il pourrait également y avoir des risques de collision, surtout la nuit, entre navires de service ou d'acheminement du personnel travaillant sur les plateformes avec les pirogues de pêche artisanale, avec destruction d'engins de pêche artisanaux non matérialisés.

²² Les plateformes pétrolières constituent en soi des dispositifs de concentration de poissons de par leur ossature gigantesque et la lumière qui attire les poissons vers elles.

2.3.3 Piraterie et insécurité en mer

88. Le problème de la piraterie maritime constitue aujourd'hui une priorité non seulement pour l'État camerounais, mais aussi et surtout pour les armateurs de la pêche industrielle et artisanale, en raison de la fréquence des actes de piraterie (enlèvement de biens et de personnes en mer). Les pêcheurs de la péninsule de Bakassi sont régulièrement victimes de ces actes, notamment lorsque les pirogues chargées de poisson fumé se rendent à Ilang au Nigeria. Pour y faire face, un décret présidentiel a réorganisé l'action gouvernementale dans les eaux territoriales avec obligation pour chaque bateau de pêche d'embarquer des militaires chargés d'assurer la sécurité. Bien qu'elles soient salutaires, ces mesures posent néanmoins le problème de la présence des militaires pendant toute la marée. De fait, ceux-ci ne pouvant séjourner longtemps en mer, les bateaux sont souvent obligés d'interrompre leurs
- marées par de fréquents retours à terre pour la relève de leur équipe de sécurité, ce qui génère de surcoûts de carburant. Ces surcoûts constituent l'une des principales contraintes auxquelles les armateurs font face.
89. Même si la piraterie dans la péninsule de Bakassi tient aux intérêts pétroliers dans cette zone, elle est tout aussi favorisée par les transactions financières que les capitaines de bateaux font en mer pour l'approvisionnement frauduleux en carburant moins cher ou pour la vente de poisson offshore. Ce sont, en effet, ces transactions avec brassage de grosses sommes d'argent qui attirent la convoitise des pirates.
90. La figure 11 ci-dessous résume à suffisance les différents conflits qui s'opèrent dans la zone côtière entre pêche industrielle et artisanale d'une part, et la pêche et les autres activités (exploration/exploitation pétrolière, piraterie, aires protégées), d'autre part.

Figure 11. Pêche maritime en conflit avec d'autres activités



3 CONTRIBUTION DE LA PECHE A L'ECONOMIE NATIONALE

91. La pêche (quels qu'en soient le domaine et le niveau technologique) et l'aquaculture revêtent une importance nutritionnelle, sociale et économique cruciale au Cameroun en termes de nutrition et de sécurité alimentaire, d'emplois, de revenus et de moyens d'existence pour des milliers de personnes. Le secteur contribue par ailleurs à l'économie locale et nationale à travers taxes, commerce et devises à l'exportation. Cette importance est de plus en plus reconnue dans le pays au regard de la politique sectorielle, le cadre législatif et institutionnel en place, ainsi que les programmes et projets de développement mis en œuvre à cet effet (cf. annexe 1).

3.1 Production et consommation de poisson

92. La production nationale, estimée bon an mal an à environ 180 000 tonnes ne suffit pas à satisfaire la consommation domestique, évaluée à 285 000 tonnes environ en 2011²³, soit un déficit de 105 000 tonnes. Aussi, le pays doit-il recourir aux importations —en moyenne 110 000 tonnes de poisson chaque année entre 2004 et 2011— pour combler ce déficit (cf. tableau 7). Ces importations proviennent essentiellement du Sénégal et de la Mauritanie et portent pour plus de 90 % sur les chinchards, les maquereaux et les sardines, espèces bon marché particulièrement appréciées par les couches les plus démunies de la population.

Tableau 7. Production, importations, exportations et approvisionnement net en poisson, 2002–2011

Année	Production (t)	Importations (t)	Exportations (t)	Approvisionnement net (t)	Population	Consommation per capita (kg)
2002	130 465	88 198	149	218 513	16 626	13,1
2003	118 121	140 492	257	258 356	17018	15,2
2004	129 330	133 931	81	263 180	17 417	15,1
2005	142 682	118 863	100	261 444	17 823	14,7
2006	137572	113 206	1 583	249 195	18238	13,7
2007	138 952	119 703	180	258 475	18 660	13,9
2008	135 675	123 065	980	257 760	19 023	13,5
2009	134 506	125 009	1245	258 270	19 560	13,2
2010	138 094	118 034	1573	254 555	20 138	12,6
2011	127 098	120 567	980	246 685	20 986	11,8
Moy.	135 316	119 931	1 090	254 157	19 434	13,1

Source : Tiré d'ETISAH (2013).

²³ Pour des besoins estimés à 13,5 kg/hab/an selon les normes du plan national d'alimentation

93. On constate une fois de plus des divergences sur les statistiques de la production. En effet, le tableau 7 ci-dessus montre clairement que la production nationale (il vaut mieux parler de captures ou de quantités débarquées quand on sait que de grandes quantités de produits halieutiques sont exportées de façon informelle vers les pays voisins ou vendues en mer) s'élevait en moyenne à moins de 135 320 t entre 2002 et 2011 (statistiques comparables à celles de la FAO), comparativement à la production de 180 000 t mentionnée ci-dessus. Une fois de plus il y a un problème de statistiques à résoudre.

3.2 Nutrition et sécurité alimentaire

94. L'approvisionnement en poisson est en grande partie assuré par les importations (cf. tableau 7) en progression depuis le début des années 90 jusqu'à nos jours, alors que les exportations officielles sont négligeables en termes de volume : la totalité de la production nationale enregistrée est destinée à la consommation humaine nationale, bien que certaines sources (FAO, 2010) citent des exportations de plus de 55 000 t/an de poisson en équivalent frais, vers le Nigéria, notamment à partir de Bakassi et de l'Extrême-Nord. Les exportations informelles sont difficiles à évaluer car elles sont le fait de pêcheurs étrangers : ils représentent 77 % du total, dont plus de 76 % Nigériens (cf. 2.2.3) établis majoritairement dans la péninsule de Bakassi. Le Cameroun se trouve aujourd'hui dans une situation où l'approvisionnement net stagne et la consommation per capita tend à diminuer du fait de la croissance démographique (15 kg/hab. en 2004 contre 12 kg/hab. en 2011) et des exportations informelles vers le Nigéria.
- De même, les données actuelles sur les importations et les exportations du poisson fumé et/ou séché en pêche artisanale maritime et continentale ne sont pas fiables car informelles.

3.3 Réduction de la pauvreté

3.3.1 Création d'emplois

95. L'activité de pêche artisanale est pourvoyeuse d'emplois directs et indirects. Quelque 170 200 personnes —dont 200 marins dans la pêche industrielle, 25 000 marins pêcheurs artisans, 45 000 pêcheurs continentaux et 100 000 opérateurs (Anon., 2009) dans les activités secondaires de traitement, de conservation, de transformation, de stockage, de distribution et de commercialisation—, majoritairement dans le sous-secteur artisanal, en dépendent pour leur alimentation et leurs moyens d'existence.
96. L'insertion des populations dans le circuit économique est très importante en termes de création de richesse. Le taux d'activité au sens du BIT est d'environ 79 % et le chômage est presque inexistant en milieu rural. Il s'agit toutefois d'emplois précaires car les taux de pauvreté des ménages concernés sont légèrement plus élevés que la moyenne (41 % contre 40,2 % pour l'ensemble des ménages du milieu rural).
97. Le rôle des femmes dans la filière est primordial, surtout dans le sous-secteur du mareyage, de la transformation et de la commercialisation des produits de pêche. Le fumage/séchage est la principale technique de transformation pratiquée en majorité par les femmes (87,2% sur les 6400 recensées dans le domaine maritime en 2009).

99. En tout, selon les estimations (Anon., 2009), ce sont quelque 95 000 ménages qui dépendent de la pêche et des activités connexes, soit environ 570 000 personnes. Par rapport aux statistiques antérieures, on constate que le nombre de pêcheurs a sensiblement augmenté d'année en année dans le domaine maritime, passant de 18 625 en 1983 à 25 030 en 2009, soit une progression de 34,4 % en 26 ans.

3.3.2 Commerce

100. Comme souligné plus haut, le Cameroun importe chaque année d'importantes quantités de poisson pour satisfaire la demande domestique. Ces importations (cf. tableau 8) ont fluctué autour de 120 000 t/an entre 2002 et 2011. Parallèlement, le pays exporte officiellement pour l'essentiel les crevettes vers l'UE, soit en moyenne 713 t/an. La balance commerciale des produits de la pêche (-120.000 tonnes), reste encore fortement déficitaire.

Tableau 8. Commerce du poisson et des produits de pêche au Cameroun (2003 – 2007)

Année	2002		2003		2004		2005		2006	
	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V
Libellé										
Importations	88 198	15 143	140 492	24 121	133 931	26 035	118 863	36 973	113 206	44 685
Exportations	149	232	257	400	81	29	100	59	1 583	524
Balance commerciale	-88 049	-14 911	-140 235	-23 721	-133 850	-26 006	-118 763	-36 913	-111 623	-44 160

2007		2008		2009		2010		2011		Moyenne	
Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V
119 703	51 592	123 065	53 041	125 009	53 878	118 034	50 872	120 567	51 964	120 107	40 830
180	60	980	325	1 245	413	1 573	522	980	325	713	289
-119 523	-51 532	-122 085	-52 715	-123 764	-53 465	-116 461	-50 350	-119 587	-51 639	-119 394	-40 541

Source : INS/ Douanes cité dans Anon. (2009). Note : Q (quantités) en tonnes; V (valeurs) en millier de FCFA

3.3.3 Valeur de la pêche et contribution au PIB

101. En 2007, l'activité de pêche y compris la transformation et les services connexes, a généré un chiffre d'affaires estimé à 97,7 milliards de F CFA (cf. figure 12 et tableau 9). La pêche industrielle a produit 18 milliards de F CFA (soit 18,5 % de la valeur totale) ; la pêche artisanale maritime, 31,2 milliards (32 %) ; la pêche continentale, 47,6 milliards (48,7 %) ; et l'aquaculture, 0,8 milliard (0,8 %). L'on remarque que pour ces différentes activités la valeur ajoutée est positive de plus de 53 milliards, soulignant que l'activité de pêche produit un solde positif pour l'économie nationale, même si celui-ci est probablement sous-évalué. Cette situation explique la volonté des acteurs à se maintenir dans l'activité malgré les rendements parfois en dessous d'une moyenne économique à long terme.

102. Théoriquement, en mobilisant plus de capital, l'activité devient plus rentable. Ainsi, si les ressources halieutiques étaient exploitées de manière durable et responsable, avec un circuit de collecte et de suivi mieux cadré, cela se traduirait notamment par une réévaluation à l'augmentation de la production totale, avec pour conséquence, une plus grande création de richesses à la production, une meilleure captation de la valeur ajoutée sur le territoire national, et une amélioration de la balance commerciale en produits de la pêche qui demeure encore très largement déficitaire. Par ailleurs, on pourrait envisager une augmentation significative des recettes budgétaires et les effets induits en aval de la filière en termes de création de richesses et d'emplois. Ceci montre que les pouvoirs publics devraient logiquement investir dans l'aménagement et le suivi des pêches.

Figure 12. Chiffre d'affaires de l'activité pêche

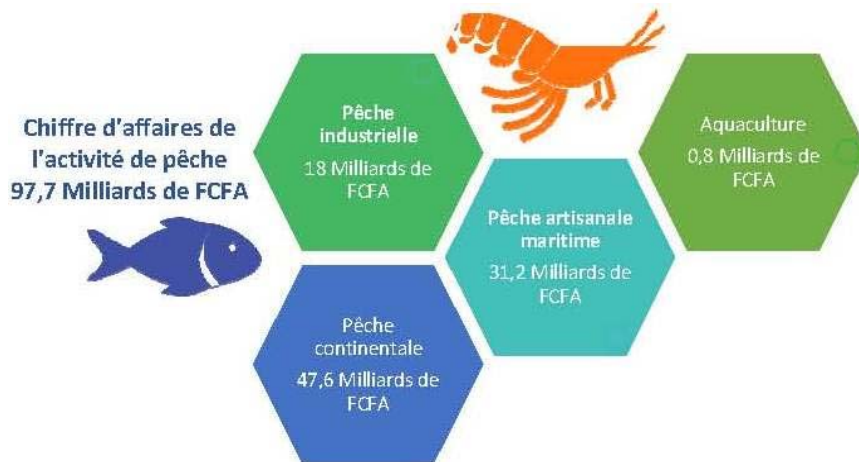


Tableau 9. Richesse créée par le secteur de la pêche et de l'aquaculture en 2007 (en milliers de F CFA)

Sous-secteur	Production marchande ou chiffre d'affaires (CA)	Consommations intermédiaires (CI)	Valeur ajoutée brute (VAB)	CI/CA (%)
1. Pêche artisanale maritime				
Petits pélagiques	14 088 750	8 284 185	5 804 565	58,8%
Poissons démersaux	8 128 125	5 283 281	2 844 844	65,0%
Crevettes	9 000 000	3 150 000	5 850 000	35,0%
Sous-total 1	31 216 875	16 717 466	14 499 409	53,6%
2. Pêche industrielle (maritime)				
Vente directe poissons	12 050 797	7 230 478	4 820 319	60,0%
Vente directe crevettes	3 600 000	2 160 000	1 440 000	60,0%
Vente produits en mer	2 405 500	1 443 300	962 200	60,0%
Sous-total 2	18 056 297	10 833 778	7 222 519	60,0%
3. Pêche continentale (artisanale)	47 600 000	16 660 000	30 940 000	35,0%
4. Aquaculture (continentale)	800 000	160 000	640 000	20,0%
TOTAL SECTEUR PÊCHE & AQUACULTURE	97 673 172	44 371 244	53 301 928	45,4%

Source : Anon. (2009).

4 CONTRAINTES AU DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE

4.1 Contraintes d'ordre général

103. De manière générale, une des contraintes majeures au développement du secteur tient aux carences institutionnelles et opérationnelles de l'administration compétente en matière de gouvernance, de formation et d'encadrement, d'aménagement, de contrôle de l'exploitation, de collecte et de traitement des données statistiques.
104. En matière de gouvernance des pêches, la dégradation de l'écosystème marin résultant de la destruction de la mangrove et de la pollution peut conduire à l'appauvrissement du milieu en ressources halieutiques et compromettre le développement durable du secteur. Les problèmes de pêche illicite et de surcapacité des bateaux (avec augmentation de l'effort de pêche), ainsi que la mauvaise application de la réglementation y contribuent également. Les autres contraintes du même ordre sont brièvement analysées ci-dessous.
105. Inadéquation du cadre institutionnel du secteur de la pêche :
- Le cadre institutionnel pour l'opérationnalisation de la gouvernance demeure inefficace : il n'existe pas de politique spécifique pour la pêche, ni de plan d'aménagement propre des ressources, encore moins un système de suivi, contrôle et surveillance (SCS) efficace.
 - L'absence de sociétés de pêche accréditées au Cameroun se traduit par l'octroi de licences à des bateaux affrétés. Faute d'installations d'accostage adéquates, de carburant non subventionné et en raison de frais élevés du principal port et de son abandon, plusieurs armements opèrent de manière illicite en haute mer et

débarquent l'essentiel de leurs prises dans les pays voisins.

106. Incidence de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) :
- La pêche INN constitue un réel problème et une sérieuse menace pour le bien-être social et économique des communautés de pêche, car responsable de l'essentiel des pertes en produits de pêche ; elle pourrait de ce fait entraîner la réduction des stocks halieutiques disponibles pour la consommation nationale et le commerce international.
107. Manque de compétences scientifiques et techniques adéquates pour le suivi et la gestion :
- L'insuffisance d'un personnel qualifié et compétent dans les disciplines clés de recherche, de suivi et de gestion, la majorité du personnel dans ces domaines étant allé à la retraite sans que des mesures adéquates aient été prises pour assurer la relève générationnelle.
 - Le manque de données statistiques fiables ne permet pas une bonne planification du secteur.

4.2 Contraintes spécifiques à la pêche industrielle

- L'absence de professionnalisme des armateurs, due en grande partie aux facilités d'accès au régime légal de « time charter » permettant d'affréter des navires, coque nue ou avec équipage, sans vraiment connaître l'activité de pêche (il suffit d'avoir son agrément).
- La surcapacité de pêche (non enregistrée) entraîne la surexploitation des principaux stocks côtiers du plateau continental.
- L'inexistence d'un prix de gas-oil spécifique pour la pêche obère considérablement la

rentabilité des opérations de pêche, et incite les armateurs à des comportements déviants (achat du carburant de contrebande en mer).

- Le non-agrément sanitaire du Cameroun à l'exportation des produits halieutiques vers l'Union européenne (UE) incite les armateurs à débarquer leurs crevettes à l'étranger (au Togo et surtout au Nigeria) pour pouvoir les y exporter, détournant ainsi une partie de la richesse nationale vers des pays tiers.
- L'absence d'un port de pêche industrielle digne de ce nom est une raison supplémentaire de délocalisation des bateaux.

4.3 Contraintes spécifiques à la pêche semi-industrielle, artisanale maritime et continentale

- La prédominance des pêcheurs étrangers dans le sous-secteur artisanal maritime, le vieillissement des pêcheurs nationaux, et le désintérêt des opérateurs économiques et des jeunes pour ce sous-secteur.
- L'absence d'infrastructures de transport et de conservation à l'origine de l'enclavement de plusieurs villages et campements de pêche occasionnent d'importantes pertes post-capture.
- La cherté des intrants (matériel et équipements de pêche, y compris les embarcations et le carburant).
- Les difficultés d'accès au crédit.
- Les conflits entre pêche artisanale et pêche industrielle pour l'accès aux mêmes zones de pêche (conflits physiques) et aux mêmes ressources (conflits technologiques).
- La participation limitée des groupes cibles à la gouvernance du secteur : certaines communautés de pêche ont certes été initiées aux principes de cogestion (cas des retenues de Maga, Mapé et Mbakaou), mais de tels efforts, qui rentrent souvent dans le cadre de la réalisation de programmes ou de projets, ne sont pas

renforcés et s'arrêtent généralement à la fin de ceux-ci.

4.4 Contraintes spécifiques à l'aquaculture

- Le manque de professionnalisme des acteurs : la pisciculture est pratiquée au Cameroun plus dans un objectif d'autosubsistance et de sécurité alimentaire que dans un cadre de production commercialisable tournée vers des marchés définis.
- L'insuffisance des moyens pour la gestion des centres de formation et de production des alevins : certains centres d'alevinage ne fonctionnent que sur le papier, plusieurs étangs ayant depuis longtemps été abandonnés.
- Le manque de semences de qualité et au meilleur prix résultant du manque d'organisation de la filière, du caractère atomisé de la demande, du faible niveau de technicité dans les écloséries, du non-respect de la réglementation sur le poids minimal de la semence, et du rôle ambigu joué en l'occurrence par les stations gouvernementales.
- L'industrie locale de fabrication d'aliments composés n'est pas techniquement apte pour satisfaire la demande nationale en la matière, ce qui exige l'importation des tonnages complémentaires.
- Le système actuel de vulgarisation est inadapté car il n'incite pas les opérateurs à investir dans une pisciculture commerciale, à cause de l'insuffisance de formation des techniciens-vulgarisateurs dans ce domaine, de la rareté de spécialistes en aménagement, construction des infrastructures, conduite des élevages, gestion des entreprises piscicoles, etc.
- Les infrastructures sont mal aménagées, à cause de la qualité médiocre des prestations (choix des sites, qualité des travaux, etc.), du manque de formation et/ou d'informations des promoteurs sur les exigences en la matière.

- L'inaccessibilité au crédit bancaire : cette contrainte résulte des taux d'intérêt exorbitants (18 à 24%), du manque d'information et de sensibilisation des partenaires financiers sur la rentabilité des opérations de pisciculture commerciale, et du manque de garantie foncière (titre de propriété ou concession) de la plupart des investisseurs.
- Le faible niveau d'organisation des producteurs dû à leur individualisme, avec pour conséquence la multiplicité et la dispersion des fermes, ce qui complique les activités d'appui-conseil, de suivi et de contrôle des exploitations par les services compétents.

4.5 Contraintes liées au commerce national et transfrontalier du poisson et des produits de pêche

108. Au niveau national :

- Le manque d'aménagement des débarcadères : il n'existe aucune installation digne de ce nom pour la vente des produits de pêche, et donc à même de garantir un minimum d'hygiène et de salubrité.
- L'absence d'une chaîne de froid permettant de conserver le poisson frais et de le distribuer dans les villes intérieures (exception faite de quelques grandes villes).
- La qualité inférieure du poisson transformé par rapport au poisson frais se double de l'emploi de techniques de transformation rudimentaires, la non-maîtrise de ces techniques de la part des opérateurs avec pour conséquence un taux élevé de pertes post-capture.

- La multiplicité des taxes (une dizaine environ), les tracasseries policières, la corruption rampante des agents de douane, des services sanitaires et des policiers : certains transporteurs sont obligés d'emprunter des voies de contournement, ce qui allonge le trajet et entraîne des surcoûts.
- Les barrières de contrôle : les nombreux points de contrôle qui jalonnent les routes nationales et qui exigent des formalités souvent non réglementaires ralentissent le trafic commercial.
- L'inorganisation des moyens et circuits de distribution et de commercialisation : moyens de transport inadaptés, insécurité et mauvaise qualité du réseau routier.
- L'absence de transparence dans les échanges liée essentiellement au déficit chronique de l'offre par rapport à la demande et les difficultés d'accès au marché.

109. Au niveau international :

- L'accès très limité des produits provenant du pays aux principaux marchés internationaux à cause de l'absence de conditions sanitaires minimales exigées par les marchés internationaux (UE notamment), de laboratoires d'analyses accrédités, d'un système de traçabilité, ainsi que de la compétitivité limitée des produits et des opérateurs.
- Les difficultés à satisfaire aux normes sanitaires et de commerce international, telles les normes d'analyse des risques et la maîtrise des points critiques (HACCP).
- S'agissant des exportations des produits de pêche vers l'UE en particulier, le Cameroun a été suspendu en 2004.

5 POLITIQUE, CADRE LEGISLATIF ET INSTITUTIONNEL DE LA PECHE

5.1 Politique de pêche

5.1.1 Profil historique de la politique de pêche au Cameroun

110. La politique en matière de pêche et d'aquaculture au Cameroun a traversé plusieurs phases en fonction des périodes depuis la fin de la seconde guerre mondiale jusqu'à nos jours. La période de 1946 à 1960 est caractérisée par la construction des premiers étangs piscicoles à Yaoundé en 1948, et des stations aquacoles et centres d'alevinage entre 1954 et 1960 (Satia, 1991 ; Kouam, 2002). Entre 1960 et 1986, les premiers plans quinquennaux de développement économique et social sont mis en œuvre, avec pour objectif d'accroître la production halieutique par l'acquisition de nouveaux bateaux, la modernisation de la flottille industrielle et la mise en place d'une flottille artisanale. Les principales institutions sont mises en place : Direction des Pêches maritimes (DPM) sous la tutelle du MINEPIA en 1969 ; organismes d'encadrement du secteur (CDPM et MIDEPECAM) ; Code des pêches maritimes ; Centres de recherche halieutique et océanographique (Limbé

Kribi et Foumban) au sein du MINRESI. Durant les 3^{ème} (1971–1976), 4^{ème} (1976–1981) et 5^{ème} (1981–1986) plans, l'accent est mis sur la création des zones de pêche, l'organisation administrative du secteur, le développement et l'intensification de la pêche hauturière, entre autres. De 1986 à 2000, un plan directeur des pêches à moyen terme est élaboré en 1992 dans le cadre des programmes d'ajustement structurel (PAS) afin de promouvoir la production nationale et réduire les importations des produits halieutiques. La période 2000 à 2015 est caractérisée par une réorientation de la politique vers une gestion durable des ressources et une plus grande implication des parties prenantes, avec l'élaboration des documents de stratégie de développement du secteur (DSRP, DSDSR, DSCE, projet de loi sur la pêche et l'aquaculture, Convention de collaboration entre le MINDEF et le MINEPIA relative à la surveillance des pêches maritimes, plans d'aménagement des pêcheries crevettières maritimes et des pêcheries continentales du lac Tchad, entre autres). Les différents événements susmentionnés sont résumés dans le tableau synoptique ci-après.

Tableau 10. Principaux événements décrivant le profil de la politique de pêche au Cameroun suivant les périodes

N°	Date	Événements
1. Période avant l'indépendance		
1	1912	Premières campagnes de pêche autour de Douala
2	1948	Construction premiers étangs piscicoles à Yaoundé
3	1954–1960	Construction premiers centres d'alevinage
2. Période 1960–1986 : Plans quinquennaux de développement économique et social		
4	1969	Mise en place Direction des Pêches maritimes (DPM)
5	1974	Promulgation loi n° 74/12 portant Code des pêches maritimes
6	1974	Création Centre national piscicole de Fouban
7	16-déc.-74	Création Caisse de développement de la pêche maritime (CDPM) par décret n° 74/991
8	09-sep.-77	Création Mission de développement de la pêche artisanale maritime (MIDEPECAM) par décret n° 77/363
9	1980	Création Centre de recherche halieutique et océanographique de Limbé (CRHOL), Station de recherche halieutique et océanographique de Kribi (SRHOK), et Station de recherche halieutique (SRH) de Fouban
10	27-nov.-81	Promulgation loi n° 18/013 portant Régime des forêts, de la faune et des pêches
11	12-avr.-83	Signature décret d'application n° 183/171 de la loi n° 18/013 précitée portant contrôle, réglementation et protection des eaux territoriales
3. Période 1986–2000 : Programmes d'ajustement structurel (PAS)		
12	1987	Construction centres de pêche autour retenues de barrages Maga, Mbakaou et Bamendjing
13	1992	Élaboration Plan directeur des pêches
14	20-jan.-94	Promulgation loi n° 94/01 portant révision de la loi n° 18/013 précitée
15	20-juin.-95	Signature décret d'application n° 95/413/PM de la loi n° 94/01 précitée
4. Période 2000–2015		
16	2000-2012	Mise en œuvre programmes et projets de développement secteur (p. ex., Projet ADPAM), programmes et études d'aménagement pêcheries ; Réorganisation MINEPIA avec notamment création BCSAP ; Adoption de la politique de décentralisation et du programme de gouvernance.
17	2003	Adoption du Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP)
18	2005	Adoption du Document de stratégie pour le développement du secteur rural (DSDSR)
19	2004	Élaboration d'un projet de loi sur la pêche et l'aquaculture en remplacement de la loi en vigueur
20	2003-2009	Élaboration du Cadre Stratégique pour le développement de l'aquaculture durable (Revue sectorielle et plan de développement durable de l'aquaculture)
21	2010	Adoption du Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE)
22	2013-2014	Élaboration du plan d'aménagement des pêcheries continentales du lac Tchad et des pêcheries crevettières industrielles sur le plan maritime ; Signature du Protocole d'accord entre le MINEPIA et le MINDEF relatif à la lutte contre la pêche illicite non déclarée et non réglementée.
23	2010-2016	Ouverture de l'Institut des Sciences halieutiques de Yabassi au sein de l'Université de Douala ; Création de l'Institut des Arts nautiques et des Métiers de la pêche à Limbé (2016)

5.1.2 Objectifs de la politique de développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture

111. Les objectifs du secteur peuvent se décliner comme suit :
- En matière de pêche, augmenter la production et réduire les importations ;
 - En matière d'aquaculture, satisfaire la demande nationale et contribuer à la balance commerciale en produits aquacoles ; créer des opportunités d'emplois dans les zones urbaines et rurales ; et améliorer l'efficacité de la gestion des ressources naturelles.

5.1.3 Documents cadres de référence de politique économique sur le développement des pêches et de l'aquaculture

112. Plusieurs documents cadres de référence définissent la politique économique nationale, y compris la place qu'occupe le secteur de la pêche et de l'aquaculture à cet égard. Parmi les plus importants de ces documents on peut citer : le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) ; le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) ; le Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural (DSDSR) ; le Document de Stratégie de Développement du Secteur de l'Élevage, des Pêches et des Industries animales ; le Document du Cadre Stratégique pour le Développement Durable de l'Aquaculture au Cameroun, assorti d'un Plan de Développement Durable de l'Aquaculture ; et Cameroun Vision 2035. Les observations suivantes se dégagent de l'examen de ces différents documents cadres, à savoir :
- La maîtrise des problématiques dans les différents secteurs d'activités ;

- La reconnaissance du rôle de la pêche et de l'aquaculture comme secteur à fort potentiel de croissance ;
- La place spécifique de la pêche continentale et de l'aquaculture à cet égard en termes d'enjeux économiques et fiscaux, ainsi que de sécurité alimentaire ;
- La reprise des mêmes contraintes et des mêmes potentialités identifiées précédemment, sans que le chemin parcouru entre-temps ait été mesuré et les actions correctives prises le cas échéant ;
- Le degré d'efficacité de la mise en œuvre des recommandations, ainsi que le taux de réalisation des feuilles de route sont sujets à caution.

113. En résumé, s'il est dit que l'essentiel des parties prenantes (secteurs public et privé, société civile etc.) ont participé à l'élaboration de ces documents, les mécanismes de suivi de leur mise en œuvre ne semblent pas avoir été clairement définis. Par ailleurs, la politique de pêche et la stratégie qui en découle se trouvent disséminées dans plusieurs documents relevant de surcroît de plusieurs administrations, ce qui ne facilite pas la vision stratégique globale du secteur par le MINEPIA (Anon., 2009). Au nombre de ces documents on peut citer : le Document de stratégie du développement rural en général, et le Programme national de stratégie agricole en particulier (PNSA) ; le Cadre stratégique pour le développement durable de l'aquaculture (2003), qui prévoit notamment la promotion de l'aquaculture commerciale à côté de l'aquaculture de subsistance actuellement pratiquée. Le document de stratégie sectorielle existant n'intègre pas suffisamment, entre autres, les plans d'aménagement à moyen et long termes des pêcheries nationales et le développement durable de l'aquaculture.

5.1.4 Performance de la politique de pêche

114. Comme signalé plus haut, les objectifs de développement de la politique de pêche au Cameroun entre 1960 et 1980 étaient axés principalement sur l'augmentation de la production halieutique nationale à travers l'accroissement et la modernisation de la flotte, qu'elle soit industrielle ou artisanale. Un certain nombre d'instruments législatifs ont été élaborés dans cette optique en vue de conserver les ressources halieutiques et d'en assurer la gestion durable. L'accent était également mis sur l'organisation des zones de pêche, la mise en place du cadre institutionnel, ainsi que la promotion de la pisciculture. Cette politique s'est par ailleurs traduite par un meilleur encadrement technique des pêcheurs artisans et leur approvisionnement en matériel et équipements de pêche moderne grâce, entre autres, aux actions menées par les organismes d'appui mis en place que sont la CDPM et la MIDEPECAM.
115. Ni les PAS mis en œuvre en 1988, ni le Plan directeur des pêches élaboré en 1992, ne semble avoir réussi à inverser la tendance à la baisse de la production enregistrée, au contraire. De fait, la politique de pêche est restée fondamentalement inchangée en termes d'objectifs (accroître la production halieutique nationale sans tenir suffisamment compte des aspects socioéconomiques et environnementaux). Certains signes de surexploitation des ressources (baisse de la taille des prises, des captures par unité d'effort, disparition de certaines espèces, etc.) sont pourtant visibles. Il apparaît clairement que la capacité et l'effort de pêche déployés dépassent le potentiel halieutique, et donc que la politique mise en place a échoué. D'où la nécessité de la réviser en conséquence et de renforcer les mécanismes de SCS.
116. Les différentes politiques d'appui au secteur peuvent se résumer ainsi qu'il suit selon les domaines considérés :
- Sur le plan institutionnel : mise en place d'institutions publiques, y compris les organismes d'appui (CDPM et MIDEPECAM), centres de formation et centres d'alevinage, programmes et de projets de développement (ADPAM, PDEP, LIFIDEP...).
 - En matière de recherche : mise en place de centres et stations de recherche halieutique et océanographique.
 - Pour ce qui est du financement des activités du secteur : octroi de microcrédits aux pêcheurs et pisciculteurs par les organismes d'appui ou de mécanismes mis sur pied dans le cadre du PAS (cas du FIMAC) mais globalement faible taux de remboursement, ou projets de développement par le truchement d'établissements de microfinance (EMF). Dans l'ensemble, échec de la plupart de ces mécanismes en raison des faibles taux de remboursement (20 à 30 % dans le cas de la MIDEPECAM entre 1984 et 1987) et leur suspension après quelques années.
 - S'agissant des infrastructures de développement : construction, entre autres, de centres de pêche, CACP et stations aquacoles en vue de mettre à la disposition des pêcheurs et des pisciculteurs des intrants de qualité au meilleur prix si ce n'est une subvention (cas du Projet ADPAM).
 - Quant à la dotation budgétaire : les différentes lois des finances et autres documents afférents que nous avons consultés montrent que de 1960 à 1991 l'enveloppe allouée au secteur de la pêche et de l'aquaculture dans les différents plans quinquennaux s'est en général située entre moins de 0,3 % et moins de 0,5 % du budget national ; ce n'est qu'en 1981–1986 qu'elle a atteint 1,3 %. Elle a été maintenue à 1,3 % entre 2007 et 2015 (voir 11.1.2 pour plus de détails).

117. Le tableau ci-dessous évalue l'atteinte des objectifs du Plan directeur des pêches en particulier.

Tableau 11. Evaluation des objectifs du Plan directeur des pêches (1992)

N°	Objectifs	Constat
1	Accroître la production halieutique nationale et réduire les importations des produits de pêche	Chute progressive de la production nationale et accroissement des importations de produits
2	Mettre en place un système d'aménagement des pêcheries surexploitées	Inefficacité des mesures traditionnelles d'aménagement des pêcheries
3	Renforcer les capacités de l'administration centrale en matière de planification du développement	Peu d'attention du gouvernement concernant les procédures administratives, la hiérarchie institutionnelle, la circulation de l'information et le rôle des agents de pêche
4	Réduire les pertes post-capture	Quelques action ponctuelles (p. ex., mise en place de fumoirs améliorés, fabriques de glace, chambres froides, amélioration des moyens et méthodes de transport et de commercialisation des produits, etc.), mais résultats mitigés
5	Financer et mettre en œuvre 8 projets identifiés par des sources bilatérales ou multilatérales	Seuls deux de ces projets ont effectivement démarré, mais n'ont pas été suivis : l'expérimentation d'un filet maillant sur fonds rocheux au large de Kribi d'une part, et la mise sur pied d'un système statistique des pêches d'autre part
6	Augmenter les revenus des pêcheurs	Études à mener
7	Promouvoir le développement de l'aquaculture commerciale	Aucune action décisive avant le démarrage du projet d'appui au développement de l'élevage du tilapia en cage au Cameroun (PADETC) en octobre 2015
8	Rationaliser le développement de la pêche industrielle avec introduction d'une taille minimale des poissons débarqués par espèce, la réglementation des mailles, la limitation du nombre de licences de pêche et le renforcement des lois et réglementations en vigueur relatives à la délimitation des zones de pêche	Augmentation de la capacité de pêche

Source : Tiotsop (2003) ; FAO/MINEPIA (2015)

118. Face aux résultats mitigés, il est apparu impératif de réviser la politique de pêche en conséquence pour une meilleure gouvernance. Une nouvelle approche adoptée était axée sur la stratégie sectorielle et la participation des acteurs au processus. Ces axes stratégiques consistaient en : (i) la modernisation des systèmes de production ; (ii) l'amélioration de la politique et des plans de développement des pêches par l'incorporation des dispositions pertinentes du Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO ; (iii) le renforcement des capacités institutionnelles à travers la formation du personnel et l'amélioration du cadre réglementaire en vigueur ; (iv) l'adoption de la cogestion des pêcheries ; et (v) la protection de l'environnement et le renforcement de la sécurité en mer.
119. Le MINEPIA a entrepris de réviser la réglementation des pêches en conséquence afin de la rendre plus

opérationnelle. De nouveaux textes réglementaires ont été élaborés dans cette optique, ainsi qu'un projet de loi sur la pêche soumis depuis 2006 à l'Assemblée nationale. Celui-ci proposait de ne plus intégrer le code des forêts comme c'est encore le cas dans la loi n° 94/01 du 20 janvier 1994. Force est de constater que la plupart de ces textes ne sont pas appliqués. Le processus de cogestion a, pour sa part, été instauré dans certaines pêcheries (Mapé, Maga et Mbakaou), avec des résultats mitigés.

5.1.5 Facteurs influençant la performance de la politique du secteur

120. Comme indiqué plus haut, la politique de pêche au Cameroun n'a pas atteint tous ses objectifs, tant s'en faut. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cet échec relatif :

- Le manque de statistiques de pêche, de suivi/évaluation et donc les difficultés de formulation des politiques, la planification du développement des pêches et leur suivi. Ces difficultés découlent du morcellement de l'effort de pêche, l'enclavement de la plupart des campements et villages de pêche, leur inaccessibilité, l'insuffisance des moyens dont disposent les services compétents sur le terrain, la non-consolidation au niveau central des quelques statistiques collectées sur le terrain. Plus spécifiquement en matière de pêche industrielle on constate que la plupart des bateaux immatriculés à Douala n'y débarquent pas leurs captures. À quelques exceptions près, les statistiques disponibles sont basées sur des estimations, particulièrement en ce qui concerne la production de la pêche artisanale, lorsqu'elles ne sont pas simplement reconduites d'année en année. Nombre d'études ont cependant été menées dans ce sens (projet PDEP dans

le Sud-ouest et le projet de recherche dans le bassin du lac Tchad), ainsi que les différentes enquêtes cadres et études socioéconomiques susmentionnées.

- La réglementation de pêche inappropriée, particulièrement en matière d'engins de pêche et mécanismes inefficaces de SCS, surtout en ce qui concerne la pêche INN.²⁴
- Les contraintes institutionnelles, avec parfois redondance des rôles, conflits de compétence et faibles mécanismes de coordination entre les différentes institutions concernées, y compris faibles liens fonctionnels entre la DPAIH et les services du MINEPIA chargés de la pêche et de l'aquaculture sur le terrain, l'antagonisme des fonctions de ces derniers (les mêmes agents sont chargés de la collecte des statistiques et des taxes au débarquement). De plus, à quelques rares exceptions, les communautés de pêche ne sont pas toujours au courant de la réglementation en vigueur.
- Les problèmes liés au régime de libre accès à la ressource et aux droits de propriété en l'absence d'une réglementation appropriée avec pour corollaire la course effrénée des pêcheurs à cette ressource et les risques de conflits inhérents.
- Les contraintes humaines et socioculturelles du fait de la réticence de certains pêcheurs à respecter la réglementation en vigueur et à adopter des pratiques et méthodes de pêche responsables.
- Les risques de surexploitation des stocks résultant du non-respect de la réglementation en vigueur et l'emploi de méthodes de pêche illicites et destructrices (p. ex., engins peu sélectifs, substances toxiques et pesticides comme la gamaline, explosifs et dynamite).
- Le manque d'organisation dans le sous-secteur post-capture entraînant d'importantes pertes. Celles-ci sont dues

²⁴ Y compris les transbordements et les transactions en mer entre pêcheurs industriels et pêcheurs artisans.

aux méthodes inappropriées sur la chaîne des valeurs.

- La détérioration de l'environnement socioéconomique, y compris le manque de matériel et d'équipements de pêche adéquats, le faible niveau technique des producteurs, les contraintes des structures d'encadrement, le faible développement de l'aquaculture, et la faible intégration des différentes activités sectorielles (p. ex., construction des barrages avec faible implication du MINEPIA dans le processus).
- Les faibles infrastructures et voies de communication avec pour conséquences, entre autres, le renchérissement des intrants dans les zones enclavées, les risques de pertes post-capture, et les difficultés pour les services compétents d'y accéder.
- Les contraintes des instituts de recherche : insuffisance de dotation budgétaire.
- Les faibles mécanismes de coopération sous-régionale pour les plans d'eau partagés et la gestion des ressources que ceux-ci renferment sous forme de plan régional d'aménagement de ces ressources.

5.2 Cadre institutionnel et organisationnel du secteur de la pêche

121. On distingue trois catégories principales d'institutions chargées de l'aménagement et du développement de la pêche et de l'aquaculture au Cameroun, à savoir : (i) les institutions publiques ; (ii) les institutions privées et la société civile ; et (iii) les institutions municipales et traditionnelles locales. Ces différentes institutions sont brièvement décrites ci-après.

5.2.1 Les institutions publiques

122. Le Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries animales (MINEPIA) — C'est

le ministère dont relèvent la pêche et l'aquaculture au Cameroun. Celui-ci est, en effet, chargé de l'aménagement et la conservation des ressources halieutiques, ainsi que de la planification, de la gestion et du développement du secteur. Il comporte pour ce faire des services centraux et des services déconcentrés sur le terrain, de même que des organismes d'appui au développement du secteur sous tutelle (voir organigramme en annexe 2).

- Au niveau central se trouve la DPAIH. Celle-ci comprend quatre sous-directions : la Brigade de contrôle et de suivi des activités de pêche (BCSAP) ; la Sous-direction de la Pêche industrielle et artisanale ; la Sous-direction de l'Aquaculture ; et la Sous-direction des Technologies de Pêche et des Industries halieutiques. Chacune d'elles comporte un certain nombre de services.
- Les services déconcentrés sur le terrain, qui reproduisent sensiblement la même structure que celle des services centraux du ministère, comprennent les délégations régionales (soit 10 délégations régionales sur l'ensemble du pays), les délégations départementales et les délégations d'arrondissement —chaque délégation régionale compte en son sein un service des pêches, de l'aquaculture et des industries halieutiques, et chaque délégation départementale, une section des pêches, de l'aquaculture et des industries halieutiques—, ainsi que des structures spécialisées. Parmi ces dernières figurent : les centres zootechniques et de contrôle vétérinaire (CZCV) ; les stations aquacoles ; les centres d'alevinage et de contrôle des pêches (CACP)²⁵ ; et les centres nationaux de formation zootechnique, vétérinaire et halieutique (CNFZVH) de Fouban, Jakiri et Maroua. Il arrive parfois que certaines structures entrent en conflit de compétence, au mépris de cette

²⁵ L'organigramme de 2012 qui n'est pas encore mis en œuvre au niveau des arrondissements, a procédé à des modifications majeures au niveau des CACP et CZCV ;

pour plus de détail, se référer à cet organigramme (site web MINEPIA)

répartition des tâches. C'est le cas notamment des CZCV et des CACP, ces dernières et les délégations départementales. Les ristournes des taxes de production et d'inspection sanitaire vétérinaire seraient à l'origine de ces conflits et désaveux dont font généralement l'objet lesdites structures auprès des communautés de pêche. En outre, il existe peu de liens fonctionnels directs entre la DPAIH et les structures déconcentrées étant donné que ces dernières rendent compte à leur structure hiérarchique immédiate suivant l'organisation administrative du MINEPIA. Ce faisant, l'acheminement des informations et des documents est plus administratif que fonctionnel, ce qui n'est pas sans poser des problèmes d'efficacité et d'efficience quant à la prise en temps réel des décisions. On compte par ailleurs des organismes de développement du secteur sous tutelle du MINEPIA. Il s'agit de la CDPM et de la MIDEPECAM.

- La Caisse de Développement de la Pêche Maritime (CDPM) est chargée de la formation des pêcheurs artisans et de leur encadrement, tout comme de la promotion de budgets pour l'amélioration des circuits de distribution du poisson issu de la pêche artisanale. Pour atteindre ses objectifs, la Caisse apporte une assistance technique et matérielle aux pêcheurs en vue d'améliorer leurs conditions de travail et leur niveau de vie. La CDPM fonctionne comme une régie et participe au financement des projets du MINEPIA en faveur de la pêche ou de l'aquaculture en complément des dotations de l'Etat (par ex. construction de la plupart des CACP, réhabilitation des stations aquacoles et centres d'alevinages, octroi du matériel de pêche aux pêcheurs des zones rétrocédées au Cameroun (Bakassi et Darak, ...). Ses ressources financières sont constituées de 70% des recettes générées par la pêche

(licences, permis et taxes d'inspection notamment)²⁶. Au départ limité à la pêche maritime, son domaine d'intervention a par la suite été étendu à la pêche continentale et à l'aquaculture, sans que le texte organique n'ait été abrogé pour autant.

- La Mission de développement de la pêche artisanale maritime (MIDEPECAM) a pour finalité de moderniser ce sous-secteur en apportant un soutien technique et logistique aux marins pêcheurs artisans. Spécifiquement, la Mission vise d'une part à améliorer les conditions de travail et le niveau de vie des pêcheurs, et d'autre part à augmenter les rendements de la pêche et la qualité des prises en améliorant les moyens et les méthodes de capture, de conditionnement, de conservation et de distribution. Entre 1984 et 1990, la MIDEPECAM a construit et équipé 5 centres de pêche (Douala-Youpwé, Kribi, Edéa, Limbé et Bamausso) en matériel et équipement de pêche, pièces de rechange pour moteur hors-bord, entre autres. Depuis les politiques de libéralisation de l'économie et surtout la dévaluation du franc CFA intervenue en 1994 et la réforme fiscal-douanière subséquente, indépendamment des procédures et modes de gestion internes, elle a vu ses budgets et sa capacité d'influence dans le financement de la pêche artisanale maritime nettement diminués. C'est ainsi qu'elle n'a pas pu réaliser la seconde phase de son programme qui consistait au conditionnement, à la conservation et à la commercialisation des produits de pêche, malgré quelques tentatives de commercialisation du poisson frais dans la zone du Ndiou qui se sont soldées par un échec, en raison de la réticence des pêcheurs nigériens à vendre leurs captures au Cameroun. Certaines agences (Bamausso) et antennes (Campo et Dehané) ont été fermées, alors que celles qui ont

²⁶ Les recettes de la pêche sont gérées au niveau du Programme de sécurisation des recettes de l'élevage et

de la pêche, logé à la Direction générale des impôts du Ministère des finances.

survécu à cette situation fonctionnent à peine. Notons tout de même la construction d'une unité de fabrication de glace encore fonctionnelle à ce jour à l'agence de Douala-Youpwé. En somme, la MIDEPECAM est à ce jour une institution moribonde, en dépit des subventions qu'elle reçoit depuis quelques années (insuffisance des financements, personnel non expérimenté, entre autres).

- Le Ministère de la Recherche scientifique et de l'Innovation (MINRESI) — Le MINRESI est chargé de l'élaboration de la politique gouvernementale en matière de recherche scientifique et d'innovation et de sa mise en œuvre. Il dispose à cet effet d'instituts spécialisés, dont l'Institut de recherche agricole pour le développement (IRAD), dont la mission est de répondre aux préoccupations des acteurs du développement agricole sur toute l'étendue du territoire national. À ce titre, il conduit des activités de recherche visant la promotion du développement agricole au sens large, y compris dans le domaine halieutique. En matière de pêches et d'aquaculture il dispose de trois stations de recherche spécialisées, respectivement le Centre de recherche Halieutique de Batoké (Limbe), de Kribi et Fouban (voir 11.3 pour plus de détails).
- Le Ministère de l'Enseignement supérieur (MINESUP), en charge de la formation et de la recherche, dispose au sein de certaines Universités (Yaoundé, Douala, Bouéa, Dschang) des facultés ayant compétence en matière halieutique, avec notamment l'Institut des Sciences Halieutiques (ISH) de Yaoundé qui forme les étudiants en océanographie, environnement et contrôle qualité, aquaculture, gestion des écosystèmes aquatiques, gestion des pêches.
- Les autres départements ministériels concernés — D'autres départements ministériels et institutions interviennent à des degrés divers dans le secteur chacun en ce qui le concerne. Ce sont, entre autres :
 - Le Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation (MINATD), qui assure la tutelle des collectivités locales, qu'elles soient publiques ou traditionnelles ;
 - Le Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires foncières (MINDCAF) pour ce qui est de la gestion des plans d'eau ;
 - Le Ministère de l'Eau et de l'Énergie (MINEE) en ce qui concerne la gestion des réservoirs et barrages de retenues ;
 - Le Ministère de la Défense (MINDEF), chargé d'assurer la défense de l'intégrité territoriale, le maintien de la sécurité et de l'ordre publics, de même que la protection des populations et de leurs biens ;
 - Le Ministère des Finances (MINFI), notamment à travers ses centres d'impôt pour la perception de l'impôt libératoire ou patente auprès des commerçants des produits de la pêche ;
 - Le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF), eu égard au rôle productif crucial que jouent les femmes dans le secteur, particulièrement dans les activités post-capture ;
 - Le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable (MINEPDED) en ce qui concerne le suivi environnemental des activités et le développement des zones Ramsar (mangroves, Yaérés, etc.) ;
 - Le Ministère des Transports (MINT), par le truchement de la Direction des Affaires maritimes et des Voies navigables (anciennement Marine marchande), agit dans la certification de la navigabilité des embarcations, leur immatriculation et leur conduite ;
 - Le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), est en charge de la gestion des mangroves en tant que formations végétales ;

- Le Ministère du Commerce (MINCOMMERCE) intervient, pour sa part, dans la fixation de la mercuriale des produits de pêche.

5.2.2 Les institutions privées et la société civile

123. Celles-ci se composent d'organisations non gouvernementales (ONG), qu'elles soient nationales ou internationales qui interviennent dans le secteur en matière d'encadrement des communautés locales. La plupart d'entre elles collaborent ou ont collaboré à un moment donné avec les projets de développement du secteur par le biais de prestation de services et de consultation. Parmi les plus en vue on peut citer :

- Groupe d'études interdisciplinaires en sciences aquacoles et halieutiques (ETISAH)
- Organisation pour l'environnement et le développement durable (OPED) ;
- Fondation pour le développement de l'élevage et des pêches (FODEP) ;
- Cameroon Cooperative Credit Union League (CamCCUL) ;
- Organisation néerlandaise de développement (SNV) ;
- Cameroon Wildlife Conservation Society (CWCS).

124. Comme on le voit, nombre d'ONG interviennent à divers degrés dans le secteur, chacune dans son domaine de compétence.

5.2.3 Les autorités municipales et traditionnelles

125. Dans l'ensemble, en tant qu'auxiliaires de l'administration, les autorités municipales et traditionnelles jouent un rôle primordial dans la gestion des hommes et des plans d'eau sous leur juridiction. Elles sont

singulièrement chargées de la coordination des actions de développement (construction des infrastructures de pêche et leur gestion avec le processus de décentralisation en cours)²⁷ et de la gestion des conflits et autres litiges dans leurs localités. Leur intervention dans la gestion des plans d'eau conduit parfois à des conflits de compétence avec les services du MINEPIA, notamment en ce qui concerne la collecte des taxes.

5.3 Cadre législatif et réglementaire

5.3.1 Brève description des principaux règlements régissant les pêches

126. Le cadre législatif de la pêche au Cameroun est régi par la loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche. Elle est enrichie par d'autres lois —notamment la loi n° 2000/017 du 19 décembre 2000 portant réglementation de l'inspection sanitaire vétérinaire— et mise en application par des ordonnances, des décrets, des arrêtés (ministériels et préfectoraux), et des décisions. Parmi les décrets d'application signés à la faveur de cette loi figurent :

- Le décret n° 95/413/PM du 20 juin 1995 fixant certaines modalités du régime de la pêche ;
- Le décret n° 2001/546/PM du 30 juillet 2001 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 95/413/PM précité ;
- Le décret n° 2002/PM du 17 janvier 2002 fixant les normes de conditionnement et de transport des produits de pêche ;
- Le décret n° 2010/0244/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice des compétences transférées par l'État aux communes en matière de promotion des

²⁷En matière de décentralisation, le Décret n° 2010/0244/PM du 26 février 2010 fixe les modalités d'exercice des compétences transférées par l'État aux

communes en matière de promotion des activités de production pastorale et piscicole.

- activités de production pastorale et piscicole.
127. Nombre d'arrêtés complètent ce dispositif. Parmi les arrêtés ministériels, citons :
- L'arrêté n° 0025/MINEPIA/DIRPEC/SDPIA/SPI du 16 février 2000 portant interdiction de la technique de pêche au chalut-bœuf ;
 - L'arrêté n° 0026/MINEPIA/DIRPEC/SPA du 11 avril 2000 portant interdiction de certains engins de pêche ;
 - L'arrêté n° 0002/MINEPIA du 1^{er} août 2001 fixant les modalités de protection des ressources halieutiques.
128. En ce qui concerne particulièrement l'arrêté n° 0002/MINEPIA du 1^{er} août 2001 fixant les modalités de protection des ressources halieutiques, il a pour but d'assurer la protection des ressources halieutiques sous juridiction. De manière plus explicite, il définit les mesures techniques d'aménagement des pêcheries sous juridiction telles que le contrôle spatiotemporel des activités de pêche (à travers l'institution des périodes de fermeture et d'ouverture de ces activités), ainsi que les modifications de certains engins afin d'en améliorer la sélectivité (cas des chaluts). Il définit par ailleurs les mesures de contrôle de l'effort (interdiction des engins jugés peu sélectifs) et la mortalité due à la pêche (définition des tailles et poids minima des espèces de poissons et de crustacés à capturer) ; les engins interdits et la capture des espèces en-dessous des tailles et poids minima deviennent ainsi illicites. L'arrêté renvoie à la réglementation en vigueur pour les sanctions applicables en cas d'infraction aux dispositions prévues.
129. En revanche, il n'interdit pas certaines pratiques destructrices et irresponsables (p. ex., explosifs, substances toxiques...). Celles-ci font l'objet d'arrêtés spécifiques. De même qu'il ne définit pas les captures totales admissibles (difficiles à suivre, contrôler et surveiller du fait notamment des débarquements non déclarés). Ce faisant, ledit arrêté pourrait atteindre son but (à savoir assurer la protection des ressources halieutiques des plans d'eau sous juridiction) s'il était effectivement respecté par toutes les parties prenantes. Cela suppose l'implication de celles-ci d'une part, et la mise en œuvre d'un système efficace de suivi, contrôle et surveillance (SCS) des pêcheries d'autre part. En outre, il est crucial que les sanctions prévues en cas de violation des dispositions de cet arrêté soient suffisamment dissuasives. D'où la nécessité de finaliser le plan d'action national visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (PAN-INN), et de le faire respecter par les uns et les autres.
130. Les arrêtés préfectoraux les plus fréquents sont ceux interdisant l'usage de certaines pratiques destructrices comme les produits chimiques et autres substances toxiques, des explosifs ou la pêche à la battue sur les plans d'eau des départements concernés, ceux fixant les périodes d'ouverture et de fermeture de la pêche, ou encore ceux instituant des aires protégées avec mise en défense des zones de reproduction.
131. On observe globalement qu'en plus d'englober plusieurs secteurs d'activités à la fois, il est apparu que certaines dispositions de cette loi étaient obsolètes et inappropriées. C'est le cas, entre autres, de celles relatives aux droits d'accès à la ressource. L'administration des pêches semble à cet égard avoir été plus préoccupée par la perception des royalties découlant du paiement des frais et autres taxes et droits afférents, que par la nécessité d'assurer le SCS des activités sur le terrain, et donc la préservation des ressources halieutiques. Cet état de fait se traduit par la surcapacité et l'accroissement de l'effort que l'on observe d'année en année, particulièrement dans la pêche industrielle, sans compter les

autres pratiques INN. On note aussi qu'en général le cadre législatif et réglementaire n'est pas toujours respecté, quel que soit le sous-secteur ou le domaine. Par exemple, malgré son interdiction par arrêté du 16 février 2001 susvisé, le chalut-bœuf a été pratiqué dans les eaux territoriales camerounaises (y compris dans la zone des 3 milles) pendant près d'une décennie. Il en est de même des sennes de plage (pourtant interdites par la réglementation en vigueur), dont le nombre est passé de 215 à près de 1000 entre 1995 et 2009.

132. Comme souligné plus haut, l'administration des pêches a entrepris de réviser ce cadre et de le compléter en conséquence afin de se conformer aux nouvelles exigences de l'heure et assurer la gestion et le développement durable des pêches en adoptant une approche participative. Un avant-projet de loi portant régime de la pêche et de l'aquaculture a été élaboré. Il a été soumis à l'Assemblée nationale en 2006 et n'a pas encore été promulgué en loi jusqu'ici. Ledit avant-projet, qui se voulait plus opérationnel, intégrait en particulier les principes pertinents du Code de conduite pour une pêche responsable (CCPR) de la FAO. Toutefois, cette proposition n'a pas abouti à ce jour et risque de devenir obsolète dans le contexte actuel.
133. De fait, le projet de Loi soumis au Parlement a depuis lors fait l'objet de divers commentaires et recommandations en vue de son amélioration et sa finalisation, notamment lors de la préparation du Plan d'action *national (PAN) visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non réglementée et non déclarée* (voir Hosch, 2007, pour plus de détail). Certains de ces recommandations portent notamment sur les développements récents sur le plan international qu'il serait souhaitable d'intégrer. D'autres dispositions récentes du droit international devraient être prise en compte, s'agissant en particulier des

mesures du ressort de l'Etat du port. Par ailleurs, ce projet de Loi englobe les trois sous-secteurs, pêche maritime, pêche continentale et l'aquaculture. Or, au regard de la spécificité de chacun de ses sous-secteurs, il serait plus pertinent de développer trois projets de lois distincts. Enfin, dans le cadre du processus de décentralisation, la gestion des ressources naturelles impose la relecture dudit projet de loi, en prenant en compte les dispositions prévues par les textes en vigueur sur le processus de décentralisation.

5.3.2 Accords bilatéraux, engagements et accords internationaux

134. Très peu d'accords de pêche lient le Cameroun à des pays tiers (Anon., 2009). Parmi les quelques rares accords du genre on peut en citer deux :
135. Le protocole d'accord entre la République unie du Cameroun et la République de Guinée équatoriale (conclu le 23 novembre 1981) ; et
136. L'accord de coopération dans le domaine de la pêche maritime entre le gouvernement de la République du Cameroun et le gouvernement de la République du Sénégal (19 février 1991).
137. Dans la pratique, en dépit de la clause de reconduction tacite prévue, ces deux accords sont depuis longtemps tombés en désuétude étant donné que plus aucun bateau étranger ne pêche dans ce cadre. On note par ailleurs qu'il n'existe pas d'accord de pêche entre le Cameroun et le Nigeria.

5.3.3 Mécanismes de coopération entre le MINEPIA et d'autres institutions nationales

138. Le MINEPIA collabore avec la plupart des autres institutions nationales précitées, notamment dans le cadre de programmes et projets couvrant plusieurs secteurs, ou de consultations. Les mécanismes de cette

collaboration sont généralement encadrés par des conventions de collaboration ou des protocoles d'accord. C'est ainsi que le MINRESI, à travers les stations spécialisées de l'IRAD, devrait apporter son appui aux programmes et projets de développement du secteur : celle de Limbé pour ce qui est de la mise en place d'un système de recherche-développement, l'évaluation des stocks halieutiques (qui n'est pas réalisée), l'expérimentation des fumoirs améliorés et l'évaluation de leurs impacts, le programme de formation des fumeuses et mareyeuses de poisson pour le compte du Projet de développement de l'élevage et de la pêche (PDEP) dans le Sud-ouest - celle de Fouban dédiée à l'aquaculture devra appuyer le PADETC par l'approvisionnement des producteurs privés en géniteurs de qualité certifiée – celle de Kribi constitue le Centre de Recherche pour les Ecosystèmes Marins (CERECOMA) et réalise des projets sur la crevetticulture.

139. Le MINEPIA collabore également avec le MINADER pour ce qui est du suivi de la mise en œuvre de projets relevant de sa compétence technique mais placés sous la tutelle administrative de ce dernier département ministériel. C'est le cas notamment du PDEP mis en œuvre par la Mission de développement de la région du Sud-ouest (SOWEDA) d'une part, et du Projet de développement de l'élevage et de la pêche (LIFIDEP) mis en œuvre par la Mission de développement de la région du Nord-Ouest (MIDENO) d'autre part. Le volet pêche de ce Projet a pour objectif le développement de l'aquaculture et de la pêche de capture. Pour le moment, aucun bilan n'est disponible puisque les activités du projet n'ont commencé qu'en 2015, et le volet pêche n'a pas encore démarré à ce jour.

140. Ces deux départements ministériels collaborent également dans le cadre du Projet d'appui à la formation des organisations professionnelles (AFOP) et

du Projet d'Appui à la Maîtrise d'Ouvrage des Administrations (AMO) du Programme de Contrat de Désendettement pour le Développement (C2D). Le MINEPIA et le MINDEF ont signé en 2013, une convention de collaboration dans le cadre de la surveillance des eaux territoriales camerounaises ; celle-ci permet aux contrôleurs de la BCSAP d'embarquer à bord des patrouilleurs de la Marine nationale pour la surveillance des côtes camerounaises.

5.3.4 Coopération sous-régionale

141. Considérant les migrations des stocks marins et leur interdépendance géographique et biologique, le Cameroun a cru devoir adhérer à la plupart des institutions spécialisées opérant dans le golfe de Guinée. Il s'agit, entre autres, du Comité régional des pêches du golfe de Guinée (COREP), du Comité des pêches de l'Atlantique Centre-Est (COPACE), la Commission Économique du Bétail, de la Viande et des Ressources halieutiques (CEBEVIRHA) et du Programme Grands Écosystèmes Marins du Courant de Guinée (GCLME). Cette adhésion est, par ailleurs, motivée par le souci d'assurer une coopération interrégionale en matière de pêche dans cet espace géographique, surtout en ce qui concerne la planification du développement et la gestion concertée.

5.3.5 Partenaires au développement

142. Plusieurs agences de développement appuient le secteur de la pêche et de l'aquaculture au Cameroun. Cet appui est généralement apporté à travers des programmes et projets de développement. L'approche projet adoptée par le MINEPIA depuis quelques années marque, en effet, une nette évolution dans la mise en œuvre de la politique gouvernementale en la matière. Parmi les plus actives de ces agences multilatérales sur le terrain on peut citer :

- L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) — En règle générale, la FAO intervient dans le secteur par le biais soit de projets et programmes de coopération technique (PCT) ou de TeleFood.
 - La Banque africaine de développement (BAD) et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) ont conjointement financé aux côtés du gouvernement camerounais, le Projet PDEP susmentionné.
 - La Banque islamique de développement (BID) pour le financement du Projet LIFIDEP.
 - Le Fonds international de développement agricole (FIDA) pour le financement d'un nouveau projet de développement de l'aquaculture en particulier.
143. Au nombre d'agences bilatérales figurent notamment :
- L'agence française de développement (AFD) à travers le Contrat de désendettement et de développement (C2D). Ceux-ci ont servi, par exemple, à financer les Projets AFOP et AMO.
 - La coopération japonaise à travers l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) pour ce qui est surtout de la formation du personnel technique et la construction des infrastructures portuaires (CECOPAK).
144. La matrice de ces différents programmes et projets est présentée en annexe 1. On note qu'en dépit de son importance de plus en plus reconnue par les uns et les autres, le secteur de la pêche et de l'aquaculture n'a pas jusqu'à présent reçu une très forte concentration de l'aide publique au développement (APD) en comparaison avec l'agriculture au sens strict des productions végétales. En effet, les coûts cumulés des programmes et projets de développement s'élèvent à moins de 63 milliards de FCFA, ceux incluant l'élevage et les ressources naturelles compris.

6 EVALUATION DU POTENTIEL DE PRODUCTION

6.1 État des stocks exploités

145. Il est difficile de déterminer avec précision le potentiel halieutique des différents plans d'eau du pays. Ledit potentiel varie d'un plan d'eau à l'autre, d'une source à l'autre en fonction des méthodes employées à cet égard. Les études les plus récentes réalisées dans ce sens, qui datent des années 1980-90, le situent à 150 000 t/an, dont environ 65 000 t pour le domaine maritime, 70 000 t pour les plans d'eau intérieurs et au moins 20 000 t pour l'aquaculture (Satia, 1991).
146. S'agissant de la zone maritime, plusieurs travaux d'évaluation des stocks utilisant les

modèles globaux de production situent le potentiel des ressources démersales ciblées par la pêche industrielle, entre 17 600 et 19 360 t/an (Njock 1990). Les enquêtes acoustiques réalisées par le navire de recherche R/V Dr F. Nansen en 2004, 2005 et 2006 ont par ailleurs identifié des concentrations assez denses de ressources démersales (*Dentex congoensis*, *Dentex angolensis*, et surtout *Ariomma bondi* et *Ariomma melanum*) sur des fonds d'environ -100 m et dont les stocks, évalués à environ 15 000 t/an (cf. tableau 12), ne sont pas encore exploitées, car leur pêche nécessite l'utilisation de bateaux à grand tirant d'eau capables d'opérer en eaux profondes (FAO, 2010).

Tableau 12. Estimation de la biomasse de familles d'espèces ciblées par la pêche industrielle (2004-2006)

(tonnes)	Sparidés	Grondeurs	Sciénidés	Epinephellidés	Lutjanidés	Brachydeuterus auritus	Requins	Rales	Sphyraenidés/Barracudas	Céphalopodes	Ariommatidés	Carangidés	Total
2004	976	6371	1 609	181	217	-	112	92	562	129	8 065	1 892	20 206
2005	1 526	149	1 520	111	738	1 710	283	204	1 006	510	1 081	6 668	15 506
2006	1 655	77	1 604	248	93	1 231	270	369	532	395	4 449	2 799	13 722

Source : FAO (2010) : R/V Dr Fridtjoff Nansen, campagnes 2004, 2005 et 2006 au Cameroun

147. Pour ce qui est des espèces démersales ciblées par la pêche artisanale, le potentiel de production souvent avancé correspond à la production évaluée en 1995 qui était alors de 20 000 t/an, y compris les 2800 t d'espèces à haute valeur commerciale (carpe rose, homards, crabes, etc.) identifiés sur les fonds rocheux de Kribi (Shèves *et al.*, 1992). S'agissant spécifiquement des ressources crevettières, aucune évaluation n'a été réalisée à ce jour, aussi bien sur le stock que sur la biologie et l'aire de répartition des différentes espèces présentes. Au demeurant, on pense que le niveau de captures de 1 000 t/an correspond au niveau de prises maximales pour la crevette côtière (*Penaeus notialis*). Pour ce qui est des petites crevettes d'estuaire (*Nematopalamon hastatus*), il est généralement considéré que les stocks sont pleinement exploités avec des prises maximales estimées à 18 000 t/an.
148. Quant aux ressources pélagiques, l'enquête hydroacoustique sus-citée ne couvrait pas les fonds inférieurs à 20 m, ce qui n'a pas permis d'avoir une bonne évaluation des ressources pélagiques côtières. Aucune espèce particulière n'a été mise en évidence avec une haute densité lors de ces enquêtes. Toutefois, SCET (1980) citée par Sheves *et al.* (1992) a évalué ce potentiel à un minimum de 40 000 t/an, ce qui voudrait dire que la pêche artisanale maritime, y compris la pêche semi-industrielle qui visent ces stocks ont pratiquement atteint la production maximale équilibrée.
149. Les études récentes effectuées par Fretey *et al.* (2001) cités par MINEP (2010) sur les tortues marines ont par ailleurs révélé la présence d'au moins cinq espèces de tortues marines sur les côtes camerounaises : la tortue verte (*Chelonia mydas*), la tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*), la tortue olivâtre (*Lepidochelys olivacea*), la tortue luth (*Dermochelys coriacea*) et la tortue caouanne (*Caretta caretta*). Les mammifères marins sont rares, néanmoins on trouve quelques dauphins et le lamantin (*Trichechus senegalensis*).
150. Une étude récente (ANON., 2009) montre qu'avec 40 000 km², la productivité des eaux continentales camerounaises serait d'environ 400 000 tonnes, sur lesquelles le potentiel exploitable commercial maximum serait de l'ordre de 50 %, soit 200 000 t/an.²⁸ Celui-ci est largement supérieur à celui indiqué ci-dessus (70 000 t/an).
151. D'une manière générale, il ressort de ce qui précède que le potentiel halieutique du Cameroun demande à être réactualisé. En effet, non seulement il varie d'une source à l'autre, mais aussi, hormis les campagnes acoustiques récentes (qui n'ont pas sillonné toute la zone maritime), les études les plus récentes réalisées dans ce sens, datent des années 1980-90. Certaines de ces rares sources, critiquables par ailleurs, sont basées sur l'effort de pêche en termes de prise par unité d'effort, le nombre de pêcheurs et de marées effectuées. Or, comme on le sait, ledit effort n'est pas statique mais dynamique. Ces carences soulignent la nécessité de mettre sur pied des méthodes éprouvées d'évaluation des stocks de tous les plans d'eau du pays.

6.2 La production halieutique actuelle

152. Selon les statistiques officielles, on estime à 180 000 tonnes la production annuelle

²⁸Ce potentiel (qui est une estimation de l'auteur) se justifie selon lui par le fait la productivité naturelle des eaux douces en Afrique, toutes espèces piscicoles confondues, est généralement estimée entre 150 et 200 kg/ha/an, et à 75 kg/ha/an pour les plaines inondables (celles du Nord Cameroun par exemple) et pour le réseau

fluvial. L'approche la plus fiable consisterait à analyser i) la cartographie des eaux douces nationales avec relevés bathymétriques ii) des échantillonnages stratifiés des captures dans l'espace et dans le temps pour établir la part des poissons commercialisables dans ce potentiel.

des eaux camerounaises, dont 93 000 tonnes pour la production de la pêche artisanale maritime, 7 500 tonnes pour la pêche industrielle (dont 800 t de crevettes), 75 000 tonnes pour la pêche continentale et 5000 tonnes pour l'aquaculture (MINEPIA, 2009). Il convient de signaler que cette production est restée la même depuis 2003 jusqu'alors. Toutefois, les statistiques récentes compilées par l'INS à partir des données recueillies auprès des délégations régionales et des rapports d'activités 2011-2013 du MINEPIA montrent une production en augmentation ces quatre dernières années comme l'indique le tableau 13 ci-dessous. Elle est en effet passée de 198 000 tonnes en 2010 à plus de 216 000 tonnes en 2013. La production de la pisciculture en 2013 est estimée, quant à elle, à 2 300 tonnes, selon la même source.

153. Si l'on peut accorder du crédit aux chiffres qui sont avancés (encore que ceux de la pêche artisanale maritime nous semblent être des chiffres reportés d'une année à l'autre comme c'est souvent le cas), il y a tout de même lieu de constater qu'il existe un écart important entre les données de l'INS (2014) qui sont de 198 000 t en 2010 et 205 000 t en 2011 et ceux de ETISAH (2013) qui, eux, sont respectivement de 138 000 t en 2010 et de 127 000 t en 2011. Les données de l'INS et d'ETISAH proviennent pourtant toutes des services (centraux ou déconcentrés) de la DPAIH. Les écarts observés remettent sur la sellette le problème de la fiabilité des statistiques de pêche. Au demeurant, les responsables de la DPAIH justifient l'augmentation de la production industrielle actuelle (2010-2013) par le

²⁹ Selon les informations issues du service régional des pêches du Littoral, les bateaux qui débarquent actuellement au port de Douala et Tiko ont déjà des clients qui attendent la production qu'ils récupèrent pour la revendre sur le marché national ; toutes les crevettes se vendent actuellement localement.

débarquement effectif des bateaux au port de Douala et de Tiko²⁹ depuis 2011. Par contre, comme indiqué plus haut (voir 2.2.6), l'augmentation de la production enregistrée au niveau de la pêche artisanale continentale et maritime serait due, au redressement de la production brute débarquée par un coefficient de correction afin d'approximer la production réelle (INS, 2014)³⁰.

Tableau 13. Évolution de la production halieutique au Cameroun de 2010 à 2013

Production (tonne)	Année			
	2010	2011	2012	2013
Pêche industrielle	4001	15 021	13 013	11 079
Pêche artisanale maritime	32 939	32 861	34 131	35 484
Pêche artisanale continentale	160 821	157 077	163 144	169 613
TOTAL	197 761	204 959	210 288	216 176

Source : Tiré de INS (2014)

6.3 Quelques constats sur la surexploitation des ressources halieutiques

6.3.1 Domaine maritime

154. Malgré l'importance du potentiel des ressources halieutiques disponibles, les constats de la recherche montrent que dès le début des années 80, les stocks ciblés par la pêche industrielle étaient déjà considérés comme pleinement exploités. Cette surexploitation a été aggravée par l'exploitation de la fraction juvénile des stocks dès la fin des années 80 en raison de l'utilisation de filets à petites mailles. Cet état de surexploitation a été documenté par plusieurs auteurs (Njock, 1990; Djama,

³⁰ Selon INS (2014), les données provenant des délégations d'arrondissement (ayant transité respectivement par les délégations départementales et régionales) ne peuvent pas être compilées en l'état car ils ne correspondent qu'à une partie de la production. Ainsi, un coefficient de correction a été appliqué à la production débarquée pour approximer la production réelle.

1988, 1992). Selon ces auteurs, la PUE estimée à environ 18 000 tonnes de poissons par an pour un effort d'environ 2300 jours de pêche et le taux d'exploitation (le ratio de la mortalité par la pêche au total pour les huit espèces démersales communes, *Pseudotolithus spp.*, *Cynoglossus spp.*, *Galoides decadactylus*, *quinquarius*, *Pentanemuset Arius spp.*) sont supérieures à 0,5, ce qui signifie que ces espèces sont déjà menacées d'une surexploitation. Cette constatation de surexploitation a été confirmée récemment par les campagnes océanographiques du navire de recherche du R/V Dr F. Nansen de 2004 à 2006 avec des faibles taux de capture enregistrés sur les espèces démersales d'importance commerciale (*Pseudotolithus spp.*). Selon Lejeune (2009), un navire qui auparavant avait un rendement de 1,2 t/j en 2005 obtient aujourd'hui des rendements d'environ 600 kg/j. La conversion de la quasi-totalité des chalutiers poissonniers en chalutiers crevettiers, qui utilisent des mailles plus petites, est un autre indice. Selon MINEP (2010), 12 familles et 16 espèces sont menacées dans la zone côtière du Cameroun (voir Annexe 6).

155. En somme, la préservation de l'intégrité de l'environnement marin, côtier et estuarien, et particulièrement des mangroves, conditionne la durabilité des ressources halieutiques camerounaises. Or, on observe depuis de nombreuses années un processus continu de dégradation abusive de la mangrove dans les estuaires du Wouri et du Rio del Rey (Din, 2001 ; Tiotsop, 2002 ; Tiotsop et Mindjimba, 2014), ce qui a un impact négatif sur les ressources halieutiques. La survie de la pêche maritime dépend de la productivité et de la santé de l'écosystème de mangroves. Cet écosystème est important pour la régulation des processus naturels et le maintien de la diversité biologique des zones côtières et de nombreuses espèces d'intérêt économique comme les poissons et les crevettes.

6.3.2 Domaine continental

156. Dans le domaine continental la situation n'est guère reluisante. Les documents (enquêtes cadre et rapports de la DPAIH) que l'expertise a consultés montrent une baisse de rendement depuis quelques décennies, dans les retenues de barrages en particulier. Cette baisse est due principalement à l'accroissement de l'effort de pêche déployé en termes de nombre de pêcheurs et d'engins de pêche (plus de 350 sorties/an en haute saison), l'emploi de techniques et d'engins de pêche peu sélectifs et interdits (filets à petites mailles en nylon monofilament, senne de plage, qui plus est dans les zones de fraie). Ladite baisse est exacerbée par l'abandon des filets en nylon monofilament sur le plan d'eau, ce qui provoque le phénomène de pêche « fantôme ». Cette baisse de rendement s'observe aussi bien sur le volume des captures que dans la taille des individus.
157. Cette situation ne s'est pas améliorée jusqu'à ce jour faute de mécanismes de régulation de l'effort de pêche et en raison de la faiblesse en matière d'application de la réglementation sur le maillage. On déplore également l'absence de statistiques fiables sur les captures et les débarquements, de programmes de recherche sur les stocks, et d'indicateurs fiables sur des périodes suffisamment longues (séries chronologiques). Cette absence ne permet pas d'établir une image fiable de l'état des principaux stocks des plans d'eau intérieurs.
158. Il convient donc de mettre en place une gestion responsable et durable des ressources halieutiques. Celle-ci exige que le potentiel et les captures de tous les plans d'eau soient connus. Par ailleurs, il est essentiel de disposer de données et informations adéquates faisant ressortir leur variation spatio-temporelle.

7 UTILISATION, DISTRIBUTION ET COMMERCIALISATION DU POISSON ET DES PRODUITS DE PÊCHE

7.1 Transformation du poisson et des produits de pêche

159. Si l'on s'en tient aux statistiques disponibles, environ 75 à 80 % des captures de la pêche artisanale (continentale et maritime) sont transformées (Sheves *et al*, 1992), en raison notamment de : l'enclavement de certains villages et campements de pêche et leur inaccessibilité ; l'absence quasi-générale de la chaîne de froid dans les zones reculées. La transformation des produits de la pêche est en grande partie contrôlée par les femmes, et plus particulièrement les femmes de pêcheurs. Plusieurs personnes en dépendent pour leurs moyens d'existence.
160. Le fumage est le principal mode de transformation utilisé dans les pêcheries maritime et continentale du Cameroun. Il s'agit plus précisément du fumage-séchage³¹ puisque le procédé combine à la fois l'effet bactéricide du phénol contenu dans la fumée et la chaleur que procure le combustible. Les principaux types de fumoirs utilisés sont : le fumoir cylindrique, réalisé à partir d'un vieux fût de 200 litres ; le fumoir traditionnel ou « *banda* », constitué d'une grille métallique rectangulaire et supportée par des montants en bois dans une case-fumoir ; le fumoir traditionnel en briques de terre ou en « *poto-poto* ». Ce système de transformation rudimentaire pose un problème de préservation de l'environnement (consommation élevée de bois) et de santé publique (exposition des opératrices à la fumée et par ricochet aux problèmes de santé oculaire et

pulmonaire). Dans certaines pêcheries continentales (Mbakaou et Maga) le poisson destiné au fumage est de qualité inférieure, car il s'agit souvent des produits en phase de détérioration ou des invendus.

161. Afin de réduire le niveau des pertes, le MINEPIA avec l'assistance technique de la FAO et certaines ONG (p. ex., OPED, CWCS) ont construit depuis quelques années une centaine de fumoirs améliorés types « Altona », « Chorkor » et « Banda amélioré » ou « Four parpaing », dans certaines pêcheries continentales et maritimes. Cependant, plus de la moitié de ces fumoirs améliorés ne sont pas utilisés, non seulement à cause de leur emplacement inadéquat (ils sont éloignés des points de débarquement), mais aussi parce que les utilisatrices n'ont pas été impliquées dans le processus de leur mise en place (Tiotsop, 2016). Les fumoirs améliorés qui fonctionnent encore sont comparativement plus performants que les traditionnels (quantité de combustible réduite, temps de fumage relativement court, produit final de qualité moyenne, etc.). Cependant, cette performance occulte nombre d'insuffisances : les briques utilisées pour leur construction ne sont pas réfractaires, ce qui réduit de facto la durée de vie du four ; l'absence de couvercle et de cheminée expose les opératrices à la fumée et à la chaleur ; les claies sont inamovibles, les produits à fumer sont très proches des flammes, ce qui entraîne la présence d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) — qui sont des substances cancérigènes — dans les produits fumés.

³¹ Le séchage ou parfois le salage-séchage ne sont pas appropriés, particulièrement pour les poissons démersaux car la disponibilité du bois de mangrove

inhibe toute recherche d'autres moyens de transformation surtout en zone maritime.

162. Il importe donc de corriger ces défaillances techniques par la construction de fumoirs plus performants, notamment par l'introduction de la nouvelle Technique FAO-Thiaroye de Transformation du Poisson (FTT-Thiaroye)³² associée aux fumoirs améliorés actuels (voir Ndiaye et al, 2014 pour plus de détails). Cette nouvelle technique, qui consiste notamment à associer sur les fumoirs améliorés actuels les accessoires FTT-Thiaroye (fourneau à braise, collecteurs de graisse, générateur de fumée et répartiteur d'air), a donné des résultats positifs notamment en Côte d'Ivoire, au Ghana, et au Sénégal. Elle pourrait donc être expérimentée au Cameroun.
163. Il convient par ailleurs d'impliquer les bénéficiaires dans le processus de construction dès le début afin de les amener à s'en approprier et à les utiliser de manière efficiente. Enfin, le personnel local du MINEPIA, dont le rôle est celui d'encadrer les opératrices sur le terrain, devrait également être fortement impliqué dans ce processus, car c'est à lui qu'incombent *a posteriori* le suivi et l'évaluation dudit processus.

7.2 Conservation des produits de pêche et aspects hygiéniques

7.2.1 Filière pêche industrielle

164. Dans la filière pêche industrielle, le cycle de valorisation des produits de pêche à bord des bateaux se déroule dans un processus où les règles d'hygiène sont bien connues, mais ne sont pas scrupuleusement respectées. Les produits congelés provenant des armements industriels sont transportés et commercialisés dans les grandes villes. Au cours du transport ou lorsqu'ils sont stockés dans les chambres

froides négatives au niveau des marchés, ces produits subissent des ruptures de la chaîne du froid dues notamment à une fourniture irrégulière de courant électrique (coupures fréquentes) et aux conditions de mise en vente (congélateurs ouverts en permanence pour présenter les produits aux clients). Les détaillants en aval qui revendent les produits en phase de décongélation ou déjà décongelés sur les étals de fortune des marchés, le font dans les mêmes mauvaises conditions sanitaires.

7.2.2 Filière pêche artisanale maritime et continentale

165. Dans ce segment, les techniques de conditionnement (tant à bord des pirogues que des véhicules de transport), les moyens de conservation de fortune (congélateurs réformés), l'état sanitaire déplorable des débarcadères et des marchés, expliquent la qualité médiocre du poisson vendu. De manière générale, les premiers grossistes (mareyeurs ou collecteurs) stockent le poisson frais dans des congélateurs ou dans des chambres froides. Ce poisson est déstocké au moment de la vente aux seconds grossistes. Le produit vendu voyage à l'état congelé jusqu'au point de débarquement (marché de destination) où il est recongelé pour être vendu au consommateur. Pour un circuit long, entre le premier grossiste et le consommateur, le poisson frais peut avoir subi plus de trois congélations-décongelations, la glace étant absente de ce circuit. Si la qualité du poisson frais est douteuse dans cette filière, les pertes encourues par les acteurs le long de la chaîne de distribution, plaident en faveur de la mise en place d'infrastructures de

³² Par la sécurisation de la technique de fumage, le FTT-Thiaroye permet d'améliorer les conditions de vie des transformatrices. En effet, ce fumoir limite l'exposition de celles-ci à la fumée, aux brûlures et à la chaleur. En outre, il réduit la durée de fumage et

peut être utilisé quelles que soient les conditions climatiques, réduisant ainsi les pertes post-capture, qui peuvent dépasser les 50 % dans certaines pêcheries pendant la saison des pluies ou par temps nuageux.

stockage et de conservation adaptées sur les marchés.

166. La construction d'usines à glace avec chambres froides dans certains centres de production (Douala, Lagdo, etc.) et d'un PDA à Kribi, constitue un début d'amélioration de la qualité des produits frais vendus sur certains sites de débarquement. Toutefois, ces infrastructures doivent être bien suivies et entretenues. Il convient également de les étendre dans d'autres centres.

7.3 Les pertes post-capture

167. Dans les pêcheries artisanales du Cameroun, les pertes post-capture sont généralement estimées entre 15 et 35 % de la production (Sheves *et al.*, 1992 ; Njifonjou, 1998). En considérant le taux minimum de 15 %, le niveau des pertes serait de 12,094 milliards de F CFA (Ngock *et al.*, 2005). Ces pertes se situent à tous les niveaux de la chaîne de valeur : lors des opérations de pêche (temps relativement long avant le retrait des engins de l'eau) ; lors de la transformation (méthodes de fumage rudimentaires) ; lors du stockage et de la conservation (ruptures fréquentes du froid) ; pendant le transport du poisson vers les points de débarquement ou vers les marchés (absence de glace pour le frais et mauvais état des routes pour le transformé). Chuba *et al.* (2015) ont récemment montré que sur une production de 87,3 t de poisson fumé dans la pêcherie maritime de Yoyo, les pertes post-capture sont évaluées à 12,3 t (soit 14 %) correspondant à une valeur de 16,5 millions de F CFA.
168. Ces estimations indiquent clairement qu'en réduisant les pertes post-capture, on augmente l'offre en produits de pêche sur le marché, et donc la consommation

moyenne par habitant. Ces chiffres, qui représentent un ordre de grandeur, traduisent les incidences des actions visant à réduire ces pertes. Mettre en place une politique dans ce sens, est d'autant plus indispensables que les résultats économiques sont significatifs.

7.4 Structure et fonctionnement de la filière de distribution du poisson et des produits de pêche

169. La commercialisation couvre les produits issus de la pêche artisanale maritime et continentale et dans une moindre mesure ceux de la pêche industrielle, de l'aquaculture et d'importation. Ces produits sont commercialisés à l'état frais, transformé ou congelé. Pour le poisson frais, il existe un circuit de distribution plus ou moins développé : à partir des zones de pêche, le poisson est rassemblé sur les principaux points de débarquement qui constituent des marchés de demi-gros non structurés (Kribi, Douala, Limbé, Mbakaou, Maga, Mapé, Lagdo, Monatélé, Akonolinga...), puis il est acheminé ensuite vers les marchés journaliers et hebdomadaires des centres urbains et grands centres de consommation (Douala, Yaoundé, Bafoussam, Bamenda, Garoua, etc.). Il n'y a pas un marché de gros dédié.³³ Le poisson transformé est quant à lui distribué sous forme de produits fumés-séchés sur toute l'étendue du territoire et vers les pays limitrophes (Nigeria, Tchad, RCA, Congo, Gabon). Le poisson congelé (constitué de chinchard, maquereau, bar, daurade, thon, etc.) est principalement importé de Mauritanie, d'Espagne, d'Afrique du Sud et du Sénégal par des structures spécialisées disposant d'un réseau de chambres froides sur le pays (CONGELCAM, ...). C'est à partir de Douala qu'il est distribué à l'intérieur du pays et

un marché spécialisé (marché de Nvogbi) dans la vente de poissons vivants en provenance d'Akonolinga.

³³ Le circuit du commerce du poisson vivant est embryonnaire et se localise essentiellement à Akonolinga ; il concerne surtout les espèces à double respiration telles que les silures. À Yaoundé, il existe

même jusqu'aux pays limitrophes (les quantités de poisson congelé exportées ne sont pas maîtrisées).

170. En général, le commerce des produits de pêche est informel, hormis celui du poisson congelé. La commercialisation nécessite un ensemble d'opérations allant de la manutention du poisson capturé à sa vente, en passant par la conservation, la transformation, le conditionnement, le stockage et le transport. Ces opérations font intervenir des opérateurs et autres intermédiaires entre le pêcheur et le consommateur, entre lesquels s'établissent parfois des relations étroites.³⁴ Le circuit général du système de commercialisation des produits de pêche peut se résumer ainsi qu'il suit (Bricola, 2008) :
- Au premier niveau, le pêcheur et/ou pisciculteur effectue une mise en marché de sa production dès le débarquement (ou prélèvement dans les infrastructures piscicoles). Les premiers opérateurs à ce stade sont des revendeurs ou mareyeurs.
 - Le transport des produits vers les différents marchés ou dans les lieux de transformation (fumage, séchage) constitue le deuxième niveau où interviennent la commercialisation ou le mareyage et la transformation.
 - Le troisième niveau est la distribution par les opérateurs vers le consommateur final au niveau du marché ou chez les particuliers, hôtels/restaurants, etc.
171. En matière de distribution, les produits congelés sont transportés à bord des camions frigorifiques à partir du port vers les marchés. Le poisson frais de la pêche artisanale est quant à lui transporté à bord des pirogues des campements de pêche vers les points de débarquement ; ensuite, de ces derniers vers les marchés par divers moyens (taxis de brousse, bus interurbains, motos, etc.) en fonction des destinations.

³⁴ Cette relation étroite (ou « fidélité » commerciale) n'est qu'apparente malgré la dépendance financière

Quant aux produits transformés, ils sont transportés dans de grandes pirogues motorisées à partir des campements de pêche pour approvisionner les grands marchés de collecte (ex. Idenau, Youpwé et Bonassama à Douala). Ils sont ensuite acheminés vers les différentes destinations du pays dans des camions pour la commercialisation ou vers les pays voisins (camions ou pirogues de transport).

172. Ce circuit de commercialisation montre la complexité des liens qui existent entre les différents opérateurs du fait d'un marché dont la demande est très forte et où bon nombre d'intermédiaires opèrent dans un but de subsistance, surtout dans le sous-secteur de la pêche artisanale. Les produits destinés à l'export sont transformés (fumés, séchés) afin de pouvoir les conserver pendant l'acheminement vers le marché final. Il va sans dire que ces produits ne sont pas déclarés, et ne sont donc pas suivis du point de vue statistique. D'où l'existence d'un biais important en l'occurrence dont l'ampleur est difficile à estimer. La mise sur le marché s'effectue au travers d'un réseau de nombreux intermédiaires qui contribuent au renchérissement du produit sur le marché.
173. En général, il n'y a pas de hiérarchisation stricte des fonctions des opérateurs du secteur en matière de commercialisation des produits frais ou transformés (Bricola, 2008). C'est ainsi qu'on peut retrouver les mêmes acteurs à différents niveaux de la chaîne de commercialisation (les différents métiers ne constituant pas des professions), car leur objectif est d'assurer leurs moyens d'existence. Autrement dit, les métiers ne sont pas clairement identifiés : on peut ainsi trouver des acheteurs à la fois transformateurs, intermédiaires et mareyeurs, ou des pêcheurs à la fois transformateurs et vendeurs.

de certains pêcheurs envers les commerçants (financement et fourniture de matériel).

174. La filière de commercialisation des produits d'importation congelés est plus structurée et plus professionnelle, en raison du type de produits et des précautions à prendre pour maintenir leur état de congélation. Même s'il y a encore beaucoup à faire dans cette filière, elle semble plus hiérarchisée et organisée car elle nécessite des moyens de conservation, des investissements et une organisation conséquente. La chaîne de distribution des produits congelés importés est la suivante : l'importateur assure lui-même la commercialisation à travers les poissonneries qui appartiennent à son réseau de distribution³⁵ ; les poissonniers indépendants qui achètent à l'importateur et distribuent les produits congelés directement au consommateur final.

7.5 Flux nationaux et transfrontaliers du poisson et des produits de pêche

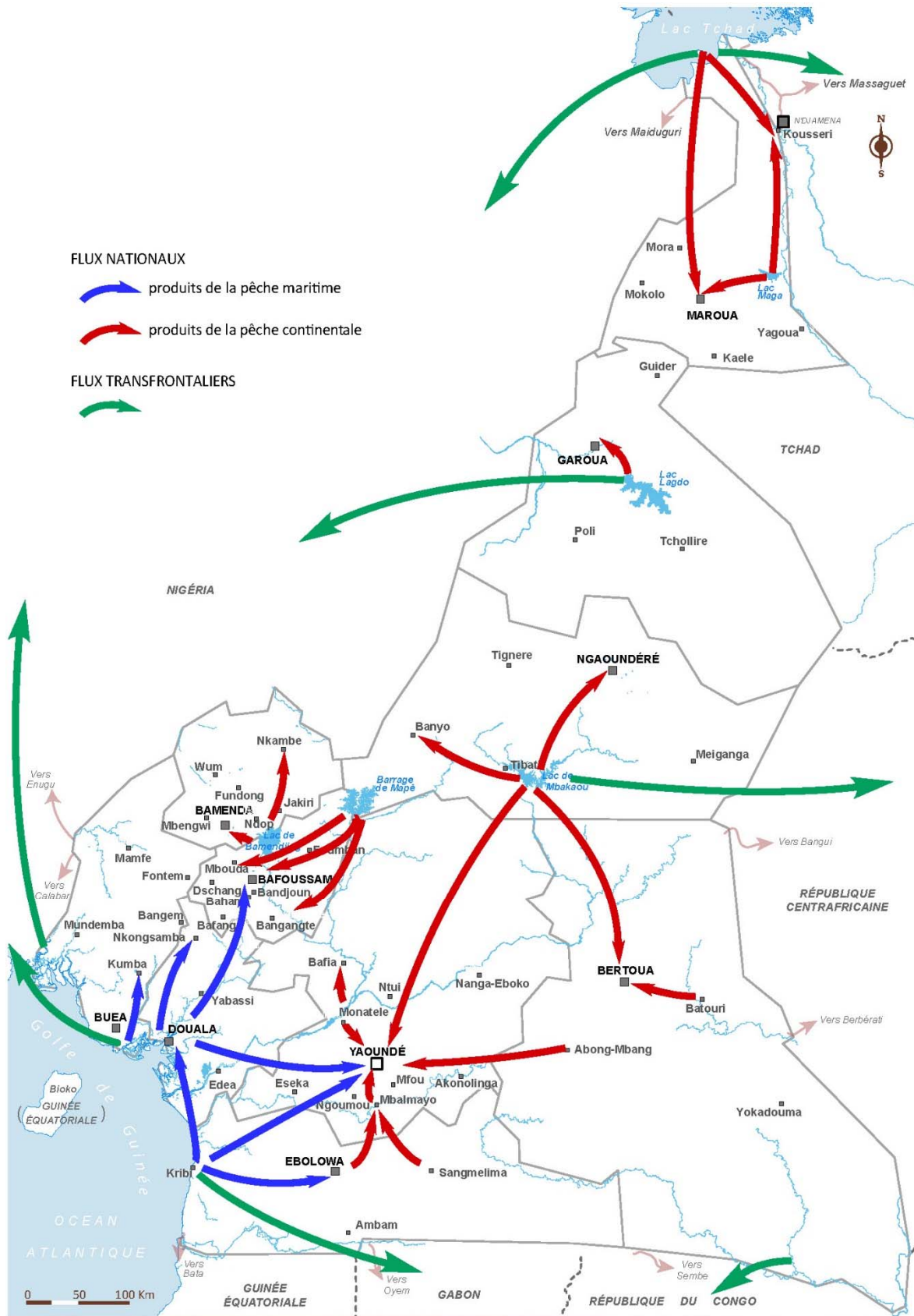
175. Généralement, les flux des produits de pêche prennent la direction des zones urbaines dont la forte demande exerce une puissante attraction sur le marché national. Par ailleurs, les zones urbaines côtières (Douala, Limbé, Tiko, Kribi et Idenau), pourvues d'infrastructures

portuaires, assurent la fonction d'interface avec le marché intra-régional, et constituent les points d'origine et de destination des flux d'importation et d'exportation. Comme l'illustre la figure 13, les flux transfrontaliers (échanges informels) existent également, notamment vers le Nigeria, la RCA, le Gabon, le Congo et le Tchad.

176. Le premier flux porte exclusivement sur le poisson congelé d'importation (non mentionné sur la carte car il ne concerne pas la production nationale mais des produits importés), partant du Cameroun vers les pays limitrophes. De par sa position stratégique, le Cameroun constitue la plaque tournante des importations de produits halieutiques dans la zone CEMAC. Selon Bricola (2008), plus de 75 % des volumes importés transitent par le port de Douala qui dispose d'infrastructures équipées. Le deuxième flux porte sur les produits de pêche (frais et transformés) locaux qui partent des différents points de débarquement pour approvisionner les marchés urbains de consommation. Le troisième flux concerne les exportations informelles des produits de pêche transformés du Cameroun vers les pays limitrophes.

³⁵ Les 2/3 des volumes d'importation au Cameroun sont commercialisés par la société « Congelcam » qui dispose d'un réseau de distribution dans tout le pays

Figure 13. Flux nationaux et transfrontaliers du poisson frais et fumé



7.6 Structure des prix

177. Deux systèmes de prix sont en vigueur au Cameroun : le prix pratiqué par les importateurs de poisson congelé et les armateurs de pêche industrielle d'un côté, et celui opéré dans le secteur artisanal et au niveau des détaillants de poisson congelé sur les marchés de détail de l'autre. Si dans le premier cas la vente s'effectue au kilo, dans le second, à l'exception du CECOPAK, c'est toujours la vente au tas, à la cuvette, au seau ou à la pièce qui prévaut partout ailleurs.
178. La vente du poisson frais de la pêche artisanale se fait de *gré à gré* grâce à l'information immédiate des acheteurs sur le prix du poisson sur tous les points de débarquement. Le prix résulte d'une consultation collective (« *bargaining* ») en début de vente entre acheteurs et pêcheurs qui, en fonction de la saison et surtout des prises de la marée, fixent un prix qui sert de prix de référence au cours de la journée. Toutefois, les acheteurs qui sont engagés dans des accords avec les pêcheurs bénéficient de la priorité d'achat et/ou d'une baisse substantielle du prix du jour par rapport à ceux qui fonctionnent hors accord (Tiotsop *et al*, 2014). Les prix au débarquement sont généralement caractérisés par des fluctuations qui surviennent lorsque les prises sont abondantes ; on observe alors des chutes de prix pouvant aller de 20 à 40 % entre le début et la fin des débarquements (Tiotsop *et al*, 2014). Cette source indique aussi que le facteur spatial et l'état du poisson influencent également la formation des prix : la dispersion de certains points de débarquement et la concentration de la demande dans les marchés urbains expliquent pourquoi les débarcadères les plus proches des centres de consommation proposent des prix plus élevés, contrairement aux petits sites de débarquement où la demande des mareyeurs est moins importante. En règle générale, plus les débarquements sont faibles, plus le prix du poisson est élevé, et vice versa. Pour ce qui est du poisson fumé, les mécanismes de fixation des prix sont presque les mêmes, mais varient selon le type de marché (marché de gros, détail, etc.).
179. En raison de la multiplicité des intermédiaires de la chaîne de commercialisation, les produits peuvent être vendus et revendus plusieurs fois avant d'atteindre le consommateur final, avec pour corollaire, de renchérir davantage les produits. Dans ces conditions, il est difficile (voire impossible) qu'il y ait de la transparence dans les échanges, au regard des conséquences et des enjeux économiques induits.
180. Afin de résoudre un certain nombre de problèmes auxquels les communautés de pêche font face (manque d'informations sur les captures et les prix, pouvoir des intermédiaires marchands face à l'isolement et à la désorganisation des pêcheurs, fragmentation structurelle de l'offre, problèmes d'accès au crédit, etc.), nous pensons que la mise en place des PDA comme celui de Kribi constituerait une innovation organisationnelle majeure dans la commercialisation du poisson au Cameroun. Une telle infrastructure, dotée d'instruments qui permettent de rendre les transactions moins opaques (halle à marée, balances précises, chambre froide, fabrique de glace...), mérite d'être étendue dans les autres principaux points de débarquement. C'est dans cette optique que les pouvoirs publics ambitionnent de créer un autre PDA à Douala-Youpwe et à Idenau. Dans la même veine, un village de pêcheurs (VDP) est en construction dans la péninsule de Bakassi ; ce VDP devra accueillir les pêcheurs mousgoum qui se sont installés dans la zone depuis près d'une décennie.

7.7 Financement des activités de pêche

181. Au niveau du secteur formel, seule la pêche industrielle est en relation avec le secteur bancaire. Il n'existe pas d'institution bancaire spécialisée dans le sous-secteur de la pêche artisanale. Incapables d'apporter les garanties exigées par la plupart des banques, les pêcheurs artisans n'y ont pas accès et ne peuvent prétendre bénéficier de leurs services.
182. Au niveau du secteur informel, il existe plusieurs mécanismes de financement (prêts entre particuliers, tontines). La pratique des crédits existe aussi entre pêcheurs et mareyeurs : le crédit-client accordé par les pêcheurs et le crédit-fournisseur (financement ou préfinancement des campagnes de pêche) accordé par les acheteurs ou mareyeurs. Le préfinancement des sorties par les acheteurs de poisson, constitue également une des formes les plus répandues du crédit à très court terme. Ce préfinancement concerne surtout les consommations intermédiaires (carburant, glace, réparations de moteurs hors-bord).
- Dans ce cas, le pêcheur bénéficiaire s'engage à livrer le poisson à l'acheteur qui défalque le montant des avances au moment du règlement de la vente.
183. On peut néanmoins noter qu'un fonds d'équipement des pêcheurs artisans a été mis en place en 2006 dans le cadre du Projet ADPAM. Il s'agit d'un fonds de crédit rotatif logé chez CamCCUL (« Cameroon Cooperative Credit Union League » ou Ligue des Caisses populaires coopératives du Cameroun) dans la mesure où il est destiné à être recyclé pour servir à équiper les pêcheurs artisans. Le recours à l'intermédiation financière et le recyclage des fonds de crédit recouverts visent ainsi à pérenniser ce système au-delà du projet. Toutefois, depuis la fin de ce projet en 2012, le suivi desdits fonds au niveau du MINEPIA n'est plus assuré. Il revient à ce dernier de capitaliser les fonds encore disponibles auprès de CamCCUL pour pérenniser cette forme de crédit et l'étendre non seulement à la pêche artisanale continentale, mais aussi et surtout aux activités post-capture (transformation et mareyage notamment).

8 STRUCTURATION PROFESSIONNELLE DU SECTEUR

8.1 Les organisations professionnelles

184. D'une manière générale, les organisations professionnelles, dont le rôle principal est de défendre les intérêts de la profession et de leurs membres auprès des autorités locales et nationales, sont peu développées et structurées dans le secteur. Il existe certes un syndicat dans la pêche industrielle, le Syndicat des Armateurs à la Pêche Maritime (SAPEMA) en l'occurrence, mais son activité se limite à la médiation auprès des autorités officielles. Depuis quelques années, ses membres sont démotivés avec la dégradation du port de pêche de Douala. En ce moment, il n'y a pas au Cameroun un véritable milieu socioprofessionnel d'armateurs à la pêche industrielle, capables d'optimiser techniquement et économiquement l'exploitation de leurs bateaux.
185. Au niveau de la pêche semi-industrielle, l'Union des pêcheurs artisans maritimes d'Awasha (UNIPARM), semble plus structurée et joue son rôle de représentativité légitime des intérêts de la profession. S'agissant de la pêche artisanale maritime et continentale, la plupart des associations de pêcheurs artisans (cas de groupements d'initiative commune) ont été mises sur pied de façon opportuniste dans le cadre des projets de développement du sous-secteur dans le but de bénéficier d'intrants subventionnés ou cédés à crédit à taux préférentiel (cas du projet ADPAM).
186. On peut néanmoins souligner la création récente (2012) d'un réseau camerounais des femmes dans la pêche (RECAFEP) avec un bureau national à Yaoundé et des représentations régionales. Ce réseau se positionne comme un organe de représentation et une force de proposition qui, à terme, contribuera au renforcement des capacités des femmes et au développement de l'entrepreneuriat féminin dans le secteur et à leur épanouissement. Malheureusement, depuis sa création ce réseau tarde à démarrer ses activités.
187. On peut aussi relever la mise en place depuis 2002 du processus de cogestion sur certains plans d'eau (p. ex. retenues de Maga et Mapé) et du marché de poisson de Garoua, dans le cadre de la gestion des ressources aquatiques. Les acquis de ce processus de cogestion portent sur les aspects suivants (Belal et Baba, 2006) : amélioration de l'organisation des acteurs et renforcement de leurs capacités ; institutionnalisation du repos biologique ; mise en place des comités de gestion et signature des accords de gestion négociés par les parties prenantes. Les impacts déjà visibles, portent sur le renforcement de la cohésion sociale, le respect du repos biologique sur certains de ces plans d'eau, l'établissement d'un dialogue entre les différentes parties prenantes, l'implication des communautés de pêche concernées dans la gestion et dans le développement local, une collaboration plus franche entre les parties prenantes et l'administration des pêches, et un partenariat établi entre les Communautés territoriales décentralisées (CTD), les sociétés qui assurent la gestion des retenues et les comités de gestion, l'application du repos biologique dans certaines retenues (Maga et Lagdo), avec pour conséquence une légère augmentation des captures.

8.2 Les contraintes liées à l'organisation

188. Ce processus souffre néanmoins du taux d'analphabétisme élevé des acteurs et surtout de l'insuffisance des moyens pour le fonctionnement des comités de gestion et de surveillance des plans d'eau. De manière globale, le MINEPIA est confronté à une faible représentativité professionnelle en raison du manque de relais approprié dans la profession pour faire appliquer sa stratégie sectorielle.

La prédominance des étrangers dans le secteur artisanal (maritime en particulier) explique aussi les difficultés des pouvoirs publics à asseoir une stratégie sectorielle nationale et assurer la structuration effective de ce sous-secteur. Dans les activités post-capture, la structuration semble également très faible, en l'absence d'organisations des femmes transformatrices et des mareyeuses, absence de syndicat de commerçants de poissons de pêche artisanale, etc.

9 ANALYSE DE SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DES FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES DU SECTEUR

189. Les principales forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) en pêche et aquaculture sont synthétisées dans les tableaux ci-après par sous-secteur.

Tableau 14. Analyse des FFOM en pêche industrielle

FORCES	FAIBLESSES
Forte demande en produits de pêche ^a	Absence politique de pêche et plans aménagement spécifiques ^a
Existence de quelques associations socioprofessionnelles ^a	Prédominance des étrangers dans le sous-secteur
Présence d'une flottille adaptée au type de pêche	Faible organisation, structuration et représentativité professionnelle ^a
Diversité des espèces commerciales ^a	Absence professionnalisme des armateurs
Existence des ressources inexploitées des grands fonds (15 000 t/an)	Carences institutionnelles en matière de gouvernance ^a
Ressources résilientes en crevettes côtières de bonnes capacités de résistance à la surpêche des animaux adultes et la capacité de reproduction en une période relativement courte	Participation limitée groupes cibles à la gouvernance
	Insuffisance système SCS ^a
	Taux peu dissuasifs des amendes et sanctions en cas infraction à la réglementation en vigueur Port de pêche ne répondant pas aux normes internationales
	Surcapacité pêche
	Non agrément sanitaire Cameroun exportation produits pêche vers UE

OPPORTUNITÉS	MENACES
Création structure en charge de la surveillance des pêches (BCSAP) et dotation d'équipements de contrôle et de surveillance des pêches	Piraterie maritime ^a
Préparation de programmes et projets en faveur de l'aménagement de la pêche maritime (recherche, Plan d'action INN, surveillance, législation) ^a	Pêche INN ^a
Arraisonement récent des bateaux pratiquant le chalut bœuf après une décennie d'impunité	Pollution de l'environnement ^a
Élaboration plan d'aménagement pêcherie crevette et début (bien que timide) mise en œuvre	Dégradation de la mangrove ^a
Résilience de la pêche crevette et capacité de reproduction en une période relativement courte	
Amorce dialogue entre BM et autorités nationales susceptible de déboucher sur le financement d'actions en faveur de l'aménagement des pêches maritimes et éventuellement d'infrastructures ^a	
Volonté de partenaires à investir dans le sous-secteur	
Démarrage des cours à l'ISH (2010) destinés à former une nouvelle génération de cadres et chercheurs en halieutique dans les années à venir ^a	
Existence projet d'appui de l'UE visant à créer les conditions de levée de la suspension du Cameroun pour l'exportation des produits halieutiques (crevettes) vers les marchés de l'UE ; construction et équipement du laboratoire de contrôle sanitaire des produits halieutiques depuis 2010 dans le cadre d'un autre projet financé par l'UE.	
Construction école professionnelle arts nautiques métiers de la pêche à Limbé devant permettre de satisfaire les besoins en personnel maritime à moyen et long terme ^a	
Construction ports en eaux profondes à Limbé et Kribi à même d'accueillir des quais pour la pêche	
Volonté de la profession (SAPEMA) de dialoguer avec l'administration pour améliorer les modes d'exploitation et de gestion des pêcheries démersales	
Signature convention de collaboration entre MINEPIA et MINDEF pour la surveillance maritime	

Tableau 15. Analyse des FFOM en pêche artisanale

FORCES	FAIBLESSES
Relative forte implication des femmes, notamment dans activités aval (transformation et mareyage)	Insuffisance quantitative et qualitative données statistiques ^a
Existence nombreux plans d'eau (bassin du Congo en l'occurrence) encore sous-exploités	Non consolidation de l'information au niveau central
Existence nombreuses espèces ichtyologiques	Circuit plus administratif que fonctionnel de l'information
	Prédominance des étrangers peu enclins à respecter la réglementation des pêches en vigueur ; tendance à exporter produits de pêche vers leur pays d'origine
	Faible proportion des nationaux et désintérêt des jeunes à l'activité de pêche
	Enclavement et dispersion de la plupart des campements et villages de pêche
	Faible dotation budgétaire MINEPIA/DPAIH ^a
	Absence structure de financement spécialisée ^a
	Difficultés d'accès au crédit ^a
	Faible capacité d'autofinancement
	Rareté et cherté des intrants
	Absence de PDA
	Faible développement chaîne de froid
	Importance pertes post-capture
OPPORTUNITÉS	MENACES
Volonté des partenaires au développement d'appuyer le secteur	Conflits pêche industrielle/artisanale et conflits entre pêcheurs artisans
Début approche cogestion dans certaines pêcheries	Corruption sur la chaîne de commercialisation
Création d'emplois et contribution à la croissance économique, même si cette contribution demeure faible par rapport aux autres secteurs	Existence nombreux points de contrôle dans circuit de commercialisation
	Croissance de l'effort de pêche et surcapacité des flottilles
Existence ressources inexploitées (grands pélagiques, crabes, langoustes, etc.) sur les fonds rocheux de la zone sud de la ZEE	Inorganisation de circuits et moyens de commercialisation
Existence d'un cadre stratégique, d'une revue du secteur pouvant permettre au sous-secteur de se développer à condition qu'il bénéficie d'un engagement politique et d'un environnement des affaires favorables ^a	Absence de transparence dans les échanges entre producteurs (pêcheurs) et acheteurs
Elaboration plan d'aménagement des pêcheries continentales du lac Tchad	Difficultés satisfaire normes sanitaires et de commerce international
	Multiplicité taxes et tracasseries de toutes sortes dans circuit commercialisation

Tableau 16. Analyse des FFOM en aquaculture

FORCES	FAIBLESSES
Existence cadre stratégique et plan de développement durable aquaculture	Insuffisance et cherté alevins et aliments de qualité
Existence centres, instituts et universités de formation agents et cadres supérieurs ^a	Insuffisance quantitative et qualitative des services techniques d'encadrement et de vulgarisation ^a
Intérêt de plus en plus prononcé pour cette activité parmi les populations	Mauvaise gestion des stations aquacoles, centres d'alevinage et plupart fermes piscicoles
Nombre non négligeable pisciculteurs en activité	Échec expériences privatisation stations aquacoles
Expérimentation en cours crevetticulture en eau douce et eau saumâtre (Kribi et Batoké-Limbé)	Faibles compétences techniques et entrepreneuriales de la plupart des pisciculteurs
Début mise en place système intensif élevage en cage	Absence de recherche en mariculture et en formulation alimentaire
Abondance ressources hydrographiques	Absence étude de rentabilité, itinéraires techniques
Existence nombreuses espèces susceptibles d'être élevées	Prédominance systèmes extensifs de production et aquaculture de subsistance
Forte disponibilité sous-produits agroalimentaires et autres ingrédients	Faible diffusion résultats de recherche due à l'inefficacité du système de vulgarisation et faible synergie entre différentes agences de promotion de l'aquaculture
Climat favorable au développement optimal de nombreuses espèces	Mauvaise organisation du marché
	Faible développement des infrastructures de production, transformation, conservation et commercialisation des produits aquacoles
	Infrastructures mal aménagées
OPPORTUNITÉS	MENACES
Existence sous-direction d'aquaculture, stations de recherche, stations aquacoles et centres d'alevinage	Risque de pollution et de dégradation de l'environnement en cas d'intensification des activités
Émergence quelques ONG volontaires pour la promotion de l'aquaculture	Exposition des exploitations aux risques de pollution par les agro-industries et compagnies minières
Début organisation de la profession	
Possibilité élevage autres espèces endémiques	
Début mise en œuvre projet de pisciculture en cage	

Note : ^aA FFOM transversales.

10 CONDITIONS DU DEVELOPPEMENT TECHNICO-ECONOMIQUE DU SECTEUR

10.1 Conservation et exploitation durable des ressources halieutiques

190. Comme signalé plus haut, les ressources halieutiques de la ZEE camerounaise font l'objet d'un effort de pêche intense exercé conjointement par les flottilles industrielles et artisanales, d'où la nécessité de réduire substantiellement ces menaces qui pèsent sur la conservation des ressources et assurer leur exploitation durable. Ceci exige une politique de conservation et de gestion appropriée des ressources halieutiques côtières et continentales dont les actions suivantes, déjà relevées par certaines études (FAO, 2010 ; SOFRECO, 2011) nous semblent nécessaires :

- Mise sur pied en faveur du secteur de la pêche d'un cadre de gestion transparente et acceptable, en particulier : l'élaboration des plans d'aménagement des principales ressources halieutiques et leur mise en œuvre ; la restauration des pêcheries démersales (y compris celle des crevettes) à travers un programme spécifique ; l'élaboration et la mise en place des critères d'accès à la ressource ; et l'élaboration de projets visant à l'exploitation des ressources non encore ou faiblement exploitées ;
- Création d'un environnement propice à l'exploitation durable des ressources par : l'instauration d'un système de collecte et de traitement des données fiables pour la gestion des pêches ; la mise en œuvre des programmes de réduction des prises accessoires ; l'instauration du repos biologique ; la réalisation systématique d'enquêtes cadres (tous les 3 ou 5 ans) ; le suivi permanent des stocks à haute valeur marchande pour l'économie camerounaise

(crevettes, langoustes et autres espèces) ; et

- Pratique d'une gestion efficiente et efficace par l'exploitation de nouvelles technologies de pointe pour l'amélioration de la gestion des pêcheries ; et le renforcement des capacités du personnel par des programmes de formation ciblés.

191. La réussite d'une telle politique dépend entre autres, de la mise en place de cadres stratégiques et législatifs sectoriels, du renforcement des capacités organisationnelles des communautés de pêche, de l'implication de toutes les parties prenantes dans la prise de décisions, et l'acceptation par les communautés de pêche d'intégrer les principes de développement axés sur la préservation des écosystèmes et des ressources.

10.2 Suivi, contrôle et surveillance (SCS) et pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN)

192. Le SCS des activités de pêche est assuré statutairement par la BCSAP. Celle-ci a pour mandat le contrôle des débarquements, le suivi des activités et la protection des ressources halieutiques et de la biodiversité. Logée au sein de la DPAIH à Yaoundé, elle compte un chef de brigade assisté de quatre contrôleurs nationaux. En matière d'équipements, ces services disposent, entre autres, d'un système de suivi des navires (VMS) de pêche (dont 70 enregistrés et équipés en principe de balises ARGOS), une vedette motorisée rapide (livrée en 2008 et basée à Douala), une dizaine de pirogues motorisées réparties sur la côte (sauf dans la péninsule de Bakassi) et pouvant couvrir la zone des 3 milles marins. Quelques centres de pêche et centres d'alevinage ont aussi été pour cela dotés de pirogues

(rarement motorisées).³⁶Dans l'ensemble, ce dispositif souffre de quelques dysfonctionnements, dont :

- L'absence de liaison formelle et de cadre institutionnel de collaboration clairement défini et de mise en commun des moyens d'intervention entre les différentes administrations concernées ;
 - L'absence de couplage entre surveillance navale et surveillance aérienne pour plus d'efficacité et d'efficience ;
 - L'insuffisance des échanges d'informations entre la BCSAP et les délégations régionales du MINEPIA sur le terrain ;
 - Le fait que la BCSAP soit basée à Yaoundé alors que l'essentiel de ses opérations se déroulent sur la côte (autour de Douala en particulier) n'est pas sans poser des problèmes de mobilisation des moyens ;
 - La vedette rapide sort rarement de Douala faute de budget approprié ; les autres services sur le terrain font face aux mêmes difficultés ;
 - Certaines embarcations (y compris celles offertes par la SOWEDA) sont clouées au sol pour les mêmes raisons.
193. Ledit dispositif ne semble pas, non plus, avoir réussi à combattre la pêche INN dont les impacts décrits plus haut (voir 2.2.1) sont faciles à imaginer aussi bien sur l'environnement, la biodiversité en général et les ressources halieutiques en particulier, que sur les moyens d'existence des communautés de pêche actuelles et futures, l'érosion du chiffre d'affaires et de la richesse économique, difficiles à évaluer. L'insuffisance du système SCS et le nombre croissant de cas de pêche INN constituent ainsi de véritables menaces pour la

durabilité de la pêche. Pour ce faire, il convient de :

- Renforcer le cadre institutionnel du SCS des opérations de pêche et d'exploitation des ressources halieutiques, notamment par : la mise à jour de registres nationaux comprenant les bateaux et sociétés de pêche dûment accrédités, tout en évitant la double immatriculation des navires ; l'établissement des cadres de concertation, de consultation et de collaboration pour les activités SCS ; la mise en place des systèmes de surveillance participatifs pour la pêche artisanale, y compris l'utilisation des nouvelles technologies d'information et de communication ; l'élaboration d'un protocole d'entente entre le MINEPIA, la Marine nationale et le Ministère du Transport (la Direction des affaires maritimes et des voies navigables, ancienne Marine marchande) en vue de la surveillance des zones côtières³⁷.
- Mettre en place un système de gestion durable des ressources halieutiques par l'établissement d'un système d'octroi de licences réaliste afin d'éviter l'acquisition du double pavillon, la suppression du système des affrètements à coque nue (time charter), l'institution d'une période de repos biologique et la création des zones protégées.
- Renforcer les capacités relatives au SCS par le système de surveillance des navires (VMS), système d'identification automatique par radar (AIS) ou autres moyens de communication ; recrutement et formation des inspecteurs et des observateurs des pêches ; finalisation et

³⁶ La Mission de développement de la région du Sud-Ouest (SOWEDA) à travers le Projet de développement de l'élevage et de la pêche (PDEP) apporte également son appui à cette surveillance. Celle-ci a, en effet, doté les centres de pêche de la région d'équipements adéquats entre 2002 et 2006 (3 vedettes motorisées, 6 pirogues motorisées, 3 motocyclettes, 4 GPS, 4 radios VHS et 3 radars) d'une part, et formé 17 agents de surveillance en mars 2007 d'autre part. Les trois unités basées

respectivement à Limbé, Idenau et Bamusso ont depuis avril 2007 conduit nombre de patrouilles (SOWEDA, 2008). La Marine nationale et la Direction des Affaires maritimes et des Voies navigables (anciennement Marine marchande) participent aussi à cette surveillance.

³⁷ Un protocole d'entente entre le MINEPIA et le MINDEF a été signé en vue de la surveillance côtière, avec des résultats positifs d'arraisonnement des bateaux en 2014 et 2015.

mise en œuvre du Plan d'action national (PAN) portant sur la pêche INN.

194. La réussite d'une telle action nécessite la mise en œuvre effective de ce plan, l'amélioration de la sécurité des opérations dans les eaux territoriales camerounaises, la collaboration entre le MINEPIA, le MINT et le MINDEF en charge de la surveillance et de la sécurité dans les zones de pêche, la mise en place d'un système participatif de SCS au niveau de la pêche artisanale (SOFRECO, 2011).

10.3 Développement d'une aquaculture durable et responsable

195. Malgré ses potentialités, le niveau de développement de l'aquaculture camerounaise reste très faible. Son décollage effectif souffre de nombreuses contraintes qui ont été relevées précédemment. Pour lever ces contraintes et assurer le développement d'une aquaculture durable et responsable, il convient de mettre un accent notamment sur :

- L'amélioration des systèmes et itinéraires de production existants par le respect des normes techniques de construction des infrastructures ;
- Le développement des systèmes intensifs d'élevage (cages, bacs, circuits fermés, etc.) ;
- L'incorporation des ingrédients disponibles localement dans l'alimentation des poissons à travers des recherches d'accompagnement ;
- Le renforcement des capacités techniques des institutions du MINEPIA et de la recherche en matière de production d'alevins de qualité par les formations et voyages d'études ;
- Le renforcement des cadres de collaboration entre les instituts de recherche et les services techniques du MINEPIA par les protocoles d'accord ou de partenariat ;

- L'élaboration d'une politique efficiente de la gestion des stations aquacoles de l'État et leur mise en œuvre y compris la possibilité de rétrocession des stations aux privés ;
- L'application effective des dispositions réglementaires du secteur des pêches qui obligent les importateurs des produits halieutiques d'investir dans le secteur de l'aquaculture ;
- Le renforcement des capacités managériales et entrepreneuriales des pisciculteurs et producteurs privés d'alevins (PPA) par des ateliers de formation et voyages d'études ;
- Le développement et l'utilisation de nouveaux systèmes de production ;
- La redynamisation des activités du réseau national d'aquaculteurs du Cameroun (Société coopérative des aquaculteurs du Cameroun, SOCAC).

10.4 Amélioration du système de traitement et de commercialisation des produits de pêche

196. Au niveau de la pêche industrielle, il a été relevé que les procédures mises en place par les armements ne répondent pas aux exigences internationales en matière d'exportation des produits de la pêche (pas de laboratoire sanitaire de contrôle de qualité opérationnel accrédité à même de mener des analyses régulières telles que requises par les normes internationales). La pêche artisanale quant à elle, se caractérise par l'absence d'infrastructures appropriées de mareyage, de halles aux poissons où il est possible de veiller au contrôle de la qualité des produits et d'un réseau structuré de distribution et de commercialisation du poisson frais, ce qui occasionne d'importantes pertes physiques et économiques pour l'ensemble de la filière et des ventes à prix dérisoires.

197. Le sous-secteur post-capture porte suffisamment de contraintes et de carences pour justifier la mise en place des mesures de facilitation dudit sous-secteur par la définition de stratégies publiques sur certains aspects dont quelques-uns sont énumérés ci-dessous (Tiotsop, 2016) :
- La mise en place des points de débarquement aménagés qui permettraient non seulement la transparence des échanges entre pêcheurs et mareyeurs, mais aussi et surtout les conditions d'hygiène et de manipulation, de vente, de stockage, de conservation des produits de pêche et d'enregistrement des statistiques fiables,³⁸
 - L'amélioration des méthodes de transformation du poisson : le fumage et le séchage étant les deux méthodes dont

l'intérêt est reconnu sur tous les plans d'eau du pays, il est recommandé de multiplier les fumoirs améliorés (types Banda/four Parpaing, Altona et Chorkor), associés à la technique de transformation FTT-Thiaroye décrite plus haut), les emballages et les méthodes de stockage afin de faciliter le transport et la commercialisation ;

- La mise sur pied de laboratoires de contrôle et de qualité pour les contrôles officiels et les autocontrôles des produits de pêche ;
- La vulgarisation et la promotion des normes sanitaires et environnementales, ainsi que les bonnes pratiques d'hygiène et de salubrité du poisson et des produits de la pêche.

³⁸ La construction des PDA peut également faciliter l'interconnexion des marchés qui permet de rapprocher les pêcheurs des premiers acheteurs et des

consommateurs afin de rompre avec le monopôle des mareyeurs (Tiotsop *et al*, 2014).

11 CONDITIONS DU DEVELOPPEMENT SOCIOECONOMIQUE DU SECTEUR

11.1 Gouvernance des pêches, cadre institutionnel et services de vulgarisation

11.1.1 Contexte général de gouvernance

198. La gouvernance des pêches s'inscrit dans un contexte général de gouvernance marqué notamment par (Anon., 2009) : l'enracinement profond dans les mœurs du phénomène de corruption ; la lenteur des procédures (y compris les procédures budgétaires et financières étatiques en termes de déblocage des fonds alloués) ; le gel des recrutements dans la fonction publique à la suite des PAS pendant de longues années et le départ relativement précoce à la retraite (55 ans pour les cadres supérieurs), ce qui crée un vide générationnel des fonctionnaires et agents de l'État (au sein du MINEPIA et du MINRESI en particulier) ; la trop forte centralisation dans la prise de décisions et la faible délégation de pouvoirs. Comme nous le verrons plus bas, ce contexte général se ressent également dans le secteur de la pêche.

11.1.2 Gouvernance spécifique et dotation budgétaire

199. Au vu des récentes lois des finances (celles de 2007 à 2015 en particulier), le MINEPIA,

en dépit du nombre et de la diversité de ses domaines d'intervention (élevage, inspection et contrôle sanitaires du cheptel, pêches, et industries animales), reçoit généralement les enveloppes des plus modiques du budget de tous les départements ministériels (cf. tableau 18 ci-dessous). C'est ainsi qu'entre 2007 et 2015, le MINEPIA a reçu en moyenne par an une dotation budgétaire de 22,7 milliards de F CFA –initiative pays pauvres très endettés (PPTe) non incluse–, soit 1,3 % du budget global de l'État, dont : 12,3 milliards (1,0 %) de fonctionnement et 10,4 milliards (1,8 %) de budget d'investissement public (BIP). À titre de comparaison, le MINADER a reçu pour la même période 74,8 milliards, soit 4,2 % du budget global de l'État (3,1 % de fonctionnement et 6,5 % de BIP). La DPAIH a quant à elle reçu en moyenne 718 millions, soit 7,4 % de l'enveloppe budgétaire du MINEPIA. Ces chiffres montrent qu'au plan national les secteurs productifs (élevage, pêches et industries animales) ne bénéficient pas de toute l'attention nécessaire des pouvoirs publics en termes d'allocation budgétaire d'une part, et que le secteur de la pêche et de l'aquaculture apparaît comme le parent pauvre de ce point de vue au sein du MINEPIA, d'autre part.

Tableau 17. Allocation budgétaire (en milliard de FCFA), MINEPIA (2007-2015)

	2007	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne	% BUDGET
Budget de fonctionnement	7,091	9,735	12,438	11,22	15,163	14,114	13,593	15,041	12,299	1,0%
Budget d'investissement public (BIP)	1,2	5,949	8,05	9,768	10,55	14,552	16,33	16,671	10,384	1,8%
TOTAL	8,291	15,684	20,488	20,988	25,713	28,666	29,923	31,712	22,683	1,3%

Source : Extrait des lois de finances (2007-2015)

200. L'approche projets adoptée par le MINEPIA depuis quelques années présente certes des améliorations incontestables en termes d'allègement des procédures, mais celle-ci participe plus d'une structuration administrative que d'une démarche projet. Elle semble par ailleurs avoir un effet pervers en raison de son attrait des cadres du ministère, qui y trouvent de meilleures conditions de travail et de rémunération, au détriment d'autres services. Cela se traduit par un manque de cadres dans ces derniers. Qui plus est, la pertinence de certains projets n'est pas toujours clairement établie. Par ailleurs, les missions et rôles des organismes sous tutelle (CDPM et MIDEPECAM), qui n'ont jamais été évalués depuis leur création (respectivement en 1974 et en 1997, soit près de 39 et 42 ans), mériteraient d'être révisés et réorientés le cas échéant.

11.1.3 Gouvernance structurelle

201. La structure du MINEPIA, tant au niveau central que sur le terrain dans les quatre domaines d'intervention majeurs susmentionnés (Anon., 2009) est à l'origine de quelques dysfonctionnements. À titre d'illustration, toutes les informations provenant du terrain (délégations régionales, délégations départementales et d'arrondissement, y compris les CACP, etc.) doivent remonter au cabinet du Ministre ou au secrétariat général, ce qui présente un risque potentiel de déperdition de ces informations. Cette situation est exacerbée par les faiblesses des mécanismes d'archivage (supports papiers et numériques) de plusieurs documents importants. Ceci explique sans doute pourquoi le ministère n'a pas produit de rapports d'activités depuis de nombreuses années. Le manque d'archivage ne permet pas non plus une bonne programmation des activités et leur suivi. D'un autre point de vue, la participation limitée des parties prenantes dans le processus de prise de décision et la mauvaise circulation de l'information entre

l'administration des pêches et les acteurs limitent les efforts déployés pour la mise en place de systèmes appropriés de gestion des pêches.

202. Il convient donc de créer un environnement favorable à l'exploitation du potentiel actuel du secteur des pêches à travers l'amélioration de la gouvernance, une réforme au niveau des institutions, l'encadrement des acteurs et le renforcement de leurs capacités en vue de leur participation au processus de prise de décision relatif à la gestion des pêches. Pour atteindre ces objectifs, les actions suivantes pourraient être envisagées, notamment (SOFRECO, 2011) :

- Le renforcement des capacités institutionnelles de promotion du secteur à travers :
 - la collecte et le traitement des données statistiques fiables à la gestion des pêches ;
 - la création de cadres institutionnels régionaux ;
 - la promotion de la mise en œuvre de politiques coordonnées et harmonisées en matière de régulation de l'accès et d'octroi des droits de pêche aux pays tiers ;
 - la participation effective des parties prenantes dans le processus de prise de décision ;
 - la révision des mandats de la CDPM et de la MIDEPECAM aux réalités actuelles ;
 - la mise en place d'une masse critique de personnel compétent et stable au poste avec un plan de recrutement et de formation afin de pérenniser les actions entreprises.
- La promotion de la bonne gouvernance et la gestion durable de la pêche et de l'aquaculture par :
 - la révision du cadre juridique et réglementaire de la pêche en vue de son arrimage aux réalités nationales et internationales actuelles, avec un

accent particulier sur les mécanismes de résolution des conflits, l'accès et l'allocation des ressources, le renforcement des sanctions, la suppression de l'affrètement, la réglementation de l'État du port, et le développement de l'aquaculture durable, etc. ;

- la création du Conseil national des pêches et de l'aquaculture ;
 - le renforcement de la coordination entre les institutions responsables du secteur ;
 - l'amélioration de la communication entre la DPAIH et les autres intervenants du secteur afin d'améliorer le processus de prise de décision ;
- Le renforcement des ressources humaines à travers :
 - le renforcement des capacités nationales dans les secteurs public et privé en matière de pêche et d'aquaculture ;
 - le développement/adaptation des outils et techniques de gestion, y compris les curricula de formation des écoles, instituts et universités chargés de la formation ;
 - l'organisation de recyclages du personnel de l'administration des pêches et de l'aquaculture sur les questions clés et émergentes du secteur.

11.2 Développement sain de la pêche artisanale (continentale et maritime) et amélioration des conditions de vie des pêcheurs et autres acteurs du sous-secteur

203. Bien que la plupart des contraintes relevées soient communes aux deux domaines concernés, certaines d'entre elles sont cependant propres aux pêcheries continentales et varient même au sein de ces dernières. Parmi celles-ci figurent : la pêche pendant les périodes de repos

biologique et les frayères ; l'envasement et l'ensablement progressifs de certaines retenues (cas de Lagdo) ; la pollution industrielle et agricole des eaux par l'emploi en amont de produits chimiques, d'engrais et de pesticides pour des besoins agricoles, se traduisant par des risques d'eutrophisation et la disparition de certaines espèces fauniques. Par ailleurs, le manque d'informations sur l'apport de la pêche artisanale au développement national est en partie à l'origine du peu d'attention accordée par les pouvoirs publics au sous-secteur.

204. Compte tenu de ce qui précède, le développement sain du sous-secteur et l'amélioration des conditions de vie des pêcheurs et autres acteurs repose sur les actions suivantes :
- La promotion de la création d'organisations socioprofessionnelles telles que les coopératives ;
 - Le développement des circuits de commercialisation des produits de la pêche ;
 - L'augmentation de la disponibilité en intrants de pêche par l'approvisionnement régulier des intrants adaptés à la pêche artisanale maritime et continentale et en aquaculture ;
 - La promotion des activités alternatives génératrices de revenus dans les communautés de pêche en vue de diversifier leurs sources de revenus et diminuer la pression sur les ressources halieutiques ;
 - Le développement des mécanismes d'accès aux crédits adaptés à la pêche artisanale et à l'aquaculture ;
 - Le renforcement des capacités des acteurs en matière de gestion des unités et de promotion de la culture de l'épargne ;
 - Le développement des programmes d'information et de sensibilisation en matière de lutte contre les pandémies (VIH/SIDA/IST), hygiène et scolarisation des enfants.

11.3 Renforcement de la recherche dans les domaines de la pêche, de l'aquaculture et des disciplines connexes

205. Comme indiqué plus haut, la recherche halieutique et océanographique au Cameroun relève de l'IRAD qui comprend trois centres ou stations de recherche : le Centre de recherche halieutique et océanographique de Limbé (CRHOL) avec 5 chercheurs ; le Centre de recherche pour les écosystèmes marins (CERECOMA) de Kribi, qui compte 3 chercheurs ; et la Station de recherche aquacole et de pêche continentale de Foumban (5 chercheurs). Ceux-ci ont depuis lors réalisé plusieurs études (Anon., 2009), notamment sur l'évaluation des ressources, les caractéristiques de la pêche artisanale en termes de dynamiques (dynamique de la ressource exploitée, dynamique socioculturelle des communautés de pêche, dynamique de la flotte et dynamique socioéconomique). En dehors de ces centres, des instituts de formation et certaines facultés, en plus des formations qu'ils dispensent, mènent également des recherches dans ce domaine. C'est le cas notamment de l'Institut des sciences halieutiques (ISH) de Yabassi, la Faculté d'agronomie et des sciences agricoles (FASA) de l'Université de Dschang, les facultés des sciences des universités de Douala, Buéa, Yaoundé et l'École des sciences et de médecine vétérinaire (ESMV) de N'Gaoundéré. En dehors des domaines habituels, la recherche gagnerait à se pencher sur d'autres domaines d'intérêt (mariculture, études de rentabilité, formulation des aliments, etc.).
206. Le cadre de partenariat entre la DPAIH et la recherche n'est pas encore bien établi (SOFRECO, 2011). Cette collaboration devrait favoriser des actions communes (réalisation d'enquêtes cadres, études socio-économiques, collecte des données sur les débarquements et l'effort de pêche, analyse de l'état de la ressource etc.), pouvant permettre de déterminer les indicateurs que la recherche mettrait ensuite à la disposition du MINEPIA pour l'aménagement des pêcheries. La recherche halieutique fait cependant face à diverses contraintes au nombre desquelles on peut citer : les dotations budgétaires particulièrement faibles ; les infrastructures vieilles et les équipements désuets ; l'insuffisance de moyens, à l'origine de la non-exécution de certains programmes ; la plupart des chercheurs en halieutique sont proches de la retraite ; les partenariats avec des instituts de pays tiers sont presque inexistantes, limitant les échanges et la progression des chercheurs nationaux.
207. Pour que la fonction régaliennne de recherche reste opérationnelle et durable, il y a donc urgence à :
- recruter et former des chercheurs nationaux en halieutique ;
 - mettre en place des moyens de travail appropriés et instaurer des obligations de résultats par rapport à la programmation ;
 - valoriser les résultats de recherche par la dissémination et les moyens appropriés ;
 - établir et renforcer des partenariats entre les instituts de recherche de pays tiers, les universités, les organisations internationales, l'industrie de la pêche afin de financer efficacement la recherche ;
 - créer une interface efficace entre la recherche et les utilisateurs finaux (gestionnaires de pêches) afin de valoriser les résultats de recherche ; et
 - mettre en place un conseil scientifique au sein duquel des décisions pour la gestion des pêcheries seraient prises.

11.5 Partenariat entre les secteurs public et privé

208. Comme relevé plus haut, le MINEPIA est confronté à une faible représentativité professionnelle dans le secteur pour faire appliquer sa stratégie sectorielle. Si dans le sous-secteur industriel un syndicat (démotivé par l'état du port de pêche) existe, la prédominance des étrangers dans la pêche artisanale explique les difficultés à organiser et structurer les acteurs dans ce sous-secteur. Pourtant, l'intégration effective du secteur de la pêche et de l'aquaculture dans l'économie nationale dépend essentiellement de l'engagement effectif du secteur privé et de la société civile. Ceci implique une collaboration étroite entre le département des pêches et de l'aquaculture et les ONG et la société civile. Actuellement, la collaboration entre les secteurs public et privé dans le domaine de la pêche au niveau de la gestion des ressources, de la réalisation d'activités socio-économiques, le renforcement des

capacités, y compris la fourniture de biens et de services, demeure réduite. Cette situation pourrait changer si le gouvernement établissait un environnement politique adéquat à travers les actions suivantes :

- La promotion de l'environnement propice au développement du secteur par l'amélioration des services de l'administration au secteur privé, le retrait de l'administration des activités de production pouvant être accomplies de manière plus efficace et plus rentable par le secteur privé, et la mise en place des mesures incitatives pouvant encourager les investissements dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture ;
- La promotion de partenariat secteur public et privé en matière de production, de recherche, de développement technologique et de transfert de compétence ;
- La promotion du partenariat entre le service de vulgarisation/encadrement et les producteurs.

12 CONCLUSION

209. Au Cameroun, le secteur de la pêche et de l'aquaculture revêt une importance nutritionnelle, sociale et économique indéniable. Le pays dispose en effet à la fois d'une façade maritime et d'un important réseau hydrographique comprenant plusieurs systèmes fluviaux et lacustres où s'exerce une activité de pêche plus ou moins intense. Celle-ci constitue une source de moyens d'existence pour des dizaines de milliers de personnes, en même temps qu'elle procure de la nourriture, des emplois et de la richesse aussi bien dans le domaine des captures que celui de l'après capture et, dans une certaine mesure, dans l'aquaculture. Le rôle des femmes est primordial dans la pêche, surtout dans les sous-secteurs du mareyage, de la transformation et de la commercialisation des produits de la pêche.
210. Le Cameroun dispose d'un potentiel qui ne demande qu'à être bien géré :
- un potentiel idéal évalué dans les années 1980 à 150 000 t/an ;
 - l'existence de ressources démersales exploitables de grands fonds (*Ariomma bondi*, *Dentex congoensis*, *Dentex angolensis*) évaluées à environ 15 000 t/an, y compris les espèces nobles à haute valeur marchande (grands pélagiques, crevettes et langoustes...) encore non exploités, évaluées à 3 000 t/an dans la partie sud du plateau continental ;
 - des ressources résilientes en crevettes côtières ayant non seulement de bonnes capacités de résistance à la surpêche des animaux adultes, mais également la capacité de reproduction en une période relativement courte et bénéficiant en plus d'un plan d'aménagement en cours de mise en œuvre ;
 - l'existence de certaines pêcheries continentales (bassins du Congo au sud-est et de l'Atlantique sur le littoral) encore peu exploitées ;
- l'Aquaculture continentale représente, quant à elle, le segment le plus porteur en matière de développement de la production compte tenu du potentiel hydrologique du Cameroun.
211. En somme, si les pêcheries maritime et continentale, y compris l'aquaculture sont bien gérées, elles pourraient engendrer une richesse économique bien plus importante que celle d'aujourd'hui.
212. Malgré ce potentiel, la production nationale ne suffit pas à satisfaire la consommation domestique, qui est comblée par les importations. La demande nationale en produits d'origine halieutique est forte et soutenue tant en volume qu'en prix. Le développement de l'aquaculture, les potentialités relevées plus haut et la diminution des pertes post-capture par la construction de fumoirs améliorés et la mise en place d'une chaîne de froid, peuvent limiter le recours aux importations. L'exemple du Nigéria sur la croissance spectaculaire de l'élevage du poisson chat et du tilapia (multiplication par 25 de la production en une décennie pour aboutir à un volume qui dépasse 250 000 t/an) montre à ce sujet ce qu'il est possible de réaliser en moins d'une décennie (ETISAH, 2013).
213. Le secteur est par ailleurs confronté à de nombreuses contraintes d'ordre institutionnel, réglementaire, organisationnel, socioculturel, technique, économique et financier qui entravent son développement. Ces contraintes sont, selon l'expertise, la conséquence d'une politique de pêche dont les objectifs étaient, depuis plusieurs décennies, axés principalement sur l'augmentation de la production halieutique nationale à travers l'accroissement et la modernisation de la flotte, tant industrielle qu'artisanale.

214. Cette politique est restée fondamentalement inchangée sans tenir suffisamment compte des aspects socioéconomiques et environnementaux. Certains signes de surexploitation des ressources (baisse des captures et de la taille des prises, disparition de certaines espèces, notamment les espèces démersales comme *Pseudotolithus spp.*), ont été confirmés récemment par les campagnes océanographiques (2004 à 2006) du navire de recherche Fritdjof Nansen. Ces signes sont imputés notamment à la dégradation de l'écosystème marin résultant de la destruction de la mangrove, la pêche INN, la surcapacité des navires, l'augmentation de l'effort de pêche, ainsi que la mauvaise application de la réglementation. De plus, le principal port de pêche industriel du pays n'est plus opérationnel, alors que sur tout le territoire, il existe un seul point de débarquement aménagé (PDA) pour la pêche artisanale (le CECOPAK) qui connaît lui aussi, depuis quelques années, des problèmes liés au manque d'équipements (bascules fiables pour la pesée, conteneurs isothermes, entre autres). Il apparaît clairement de nos jours que la politique mise en place depuis 1960 a échoué. D'où la nécessité de la réviser en conséquence.
215. C'est dans cette voie que le MINEPIA est engagée depuis quelques années, avec la mise en place d'une nouvelle politique économique de développement du secteur, adossée sur des documents cadres de référence (DSRP, DSISR, DSCE, Plan de Développement Durable de l'Aquaculture au Cameroun, etc.). Toutefois, les modes actuels d'exploitation et de gestion adossés à ces documents cadre ne permettent toujours pas d'assurer la durabilité des ressources et se traduisent par un faible niveau d'intégration du secteur dans l'économie nationale, notamment en termes de création de richesses, de domiciliation de ces richesses sur le territoire national et de contribution à la sécurité alimentaire. Ce dernier aspect est compréhensible puisque le cadre réglementaire en vigueur ne prévoit pas l'élaboration de tels plans d'aménagement.
216. Or, comme souligné dans cette étude, la valeur ajoutée de la pêche est de plus de 53 milliards, indiquant que cette activité produit un solde positif pour l'économie nationale. Ceci montre que, si les ressources halieutiques étaient exploitées de manière durable et responsable, cela se traduirait notamment par une augmentation de la production totale, avec pour conséquence, une meilleure captation de la valeur ajoutée sur le territoire national, et une amélioration de la balance commerciale en produits de la pêche et de l'aquaculture. Ceci montre que le MINEPIA devrait logiquement investir dans l'aménagement des pêcheries, la promotion de la pisciculture et la réduction des pertes post-capture.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Matrice des programmes et projets de pêche et d'aquaculture financés par des partenaires au développement

N°	Intitulé programmes ou projets (1)	Finalité	Financement	Coût en devises	Devises	Équivalent F CFA	Durée	État d'exécution
1	Programmes et projets mixtes élevage et pêche							
1.1	Projet de développement de l'élevage et de la pêche (PDEP) dans le Sud-Ouest	Contribuer de manière significative à l'amélioration de la sécurité alimentaire dans la région	BADEA (2)	4 970 000	UC	4 078 319 974	2000–2009	En cours
			FAD/BAD (3)	4 590 000	UC	3 766 496 717		
			GOC (4)	1 060 000	UC	869 822 771		
			Sous-total	10 620 000	UC	8 714 639 462		
1.2	Projet de développement de l'élevage et de la pêche dans le Nord-Ouest (LIFIDEP)	Contribuer à l'augmentation des revenus des ménages et à la réduction de la pauvreté en milieu rural au Cameroun en général et dans la région en particulier	BID	52 440 000	USD	31 003 138 386	2014–2019	En cours
			GOC	5 750 000	USD	3 399 466 928		
			Sous-total	58 190 000	USD	34 402 605 314		
Sous-total 1						43 117 244 777		
2	Programmes et projets aquacoles							
2.1	Projet de mise en place d'un plan de développement durable de l'aquaculture		FAO (don)			170 000 000	2008–2009	Clôturé
2.2	Projet pour une pisciculture villageoise rentable dans les régions Centre et Ouest du Cameroun (PVCO)	Appuyer le développement durable de la pisciculture villageoise dans les deux régions concernées par l'amélioration des systèmes piscicoles extensifs, à leur intensification durable et à une meilleure compréhension de leurs impacts	CE (don)	390 000	EUR	255 823 230	2006–2011	Clôturé
2.3	Projet d'appui au développement de l'élevage du tilapia en cage au Cameroun (PADETC)	Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations aussi	FAO (PCT)	396 000	USD	234 119 809	2015–2017	En cours

N°	Intitulé programmes ou projets (1)	Finalité	Financement	Coût en devises	Devises	Équivalent F CFA	Durée	État d'exécution
		bien rurales qu'urbaines						
2.4	Projet d'empoissonnement et engraissement du poisson dans les étangs existants		FAO (TeleFood)	6 040	USD	3 570 918	2014–2015	En cours
2.5	Projet de développement de l'aquaculture en cages à Bodiman		FAO (TeleFood)	7 021	USD	4 150 897	2015–2015	En cours
2.6	Projet de développement de l'aquaculture en cages à Yabassi		FAO (TeleFood)	7 021	USD	4 150 897	2015–2016	En cours
2.7	Projet de développement de l'aquaculture en cages à Ndobian		FAO (TeleFood)	7 021	USD	4 150 897	2015–2016	En cours
	Sous-total 2					675 966 648		
3	Programmes et projets de ressources naturelles							
3.1	Projet d'inversion des tendances à la dégradation de l'eau dans le bassin du fleuve Niger	Réaliser des avantages environnementaux multiples globaux à travers la mise en œuvre de projets sur les eaux internationales qui utilisent des stratégies de gestion des ressources en eau et des terres permettant de réaliser des changements politiques et des activités sectorielles, tout en facilitant un développement durable	FEM/PNUD	10 000 000	EUR	6 559 570 000	2004–2008	Clôturé
3.2	Projet d'inversion des tendances à la dégradation des terres et de l'eau des écosystèmes du bassin du lac Tchad	Résoudre les problèmes de dégradation des terres et de l'eau auxquels la CBLT est confrontée	FEM/PNUD	7 600 000	EUR	4 985 273 200	2005–2008	

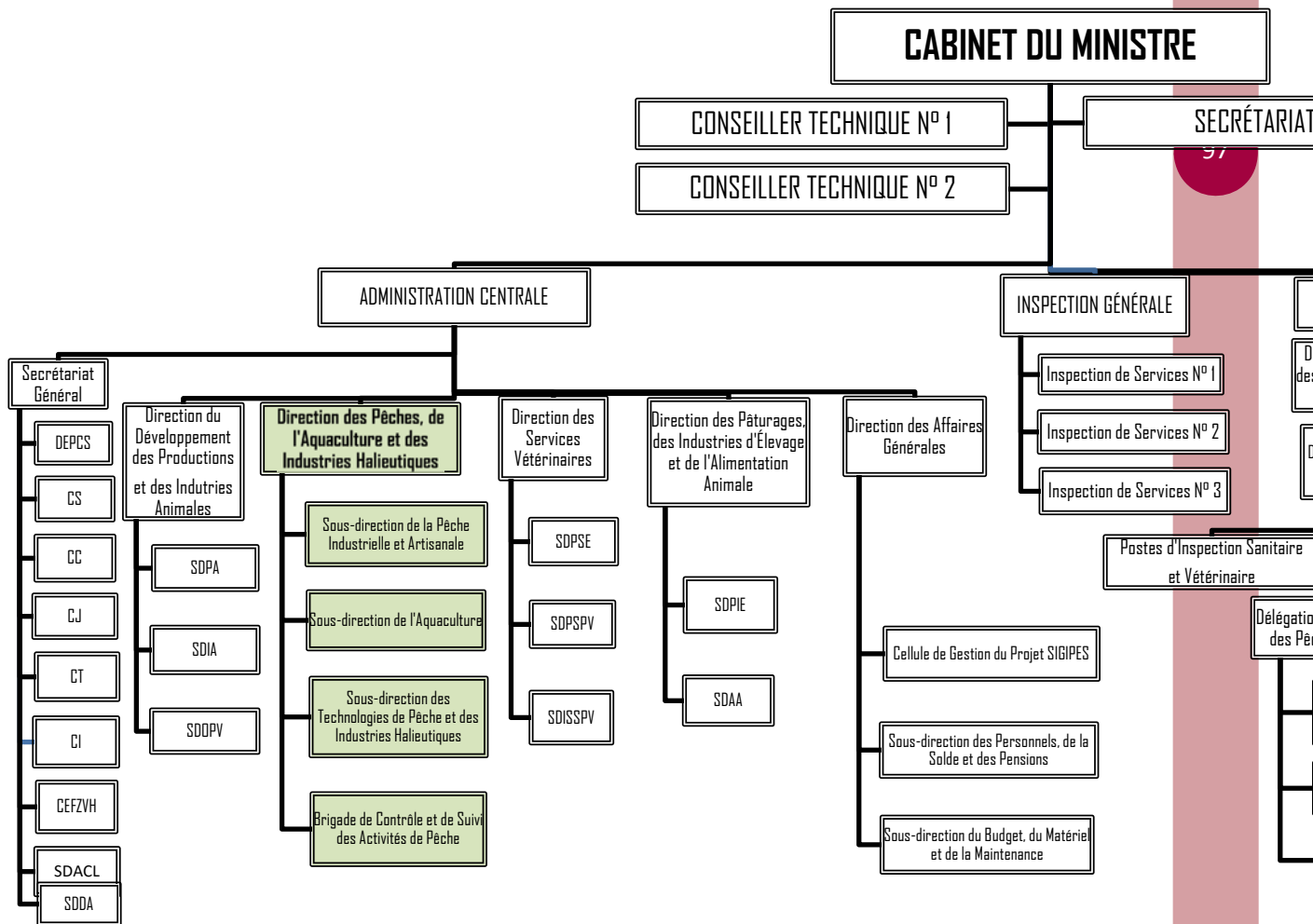
N°	Intitulé programmes ou projets (1)	Finalité	Financement	Coût en devises	Devises	Équivalent F CFA	Durée	État d'exécution
3.3	Programme national de sécurisation et de réhabilitation du lac Nyos	Renforcer la sécurité et l'intégration sociale dans la zone du lac Nyos en la réhabilitant	PNUD/CE	1 500 000	EUR	983 935 500	2007–2011	Clôturé
3.4	Projet TRIDOM de conservation de la biodiversité transfrontalière dans l'interzone de Dja–Odzala–Minkébé au Cameroun, Congo et Gabon	Favoriser le développement durable du TRIDOM (Tri-nationale Dja–Odzala–Minkébé) par l'établissement d'une réserve de biosphère transfrontalière	FEM/PNUD	7 500 000	EUR	4 919 677 500	2008–2014	En cours
3.5	Programme de microprojets pour le développement des zones du lac Tchad et de la péninsule de Bakassi	Implanter et réhabiliter des infrastructures socioéconomiques, activités génératrices de revenus, et renforcer les capacités dans ces régions	CE (don)	2 600 000	EUR	1 705 488 200	2007–2010	En cours
Sous-total 3						19 153 944 400		
TOTAL						62 947 155 825		

Légende : BADEA = Banque arabe pour le développement économique en Afrique ; FAD = Fonds africain de développement ; BAD = Banque africaine de développement ; UC = unité de compte ; GOC = Gouvernement camerounais ; BID = Banque islamique de développement ; FAO = Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture ; PCT = programme ou projet de coopération technique ; CE = Commission européenne ; FEM = Fonds pour l'environnement mondial ; CBLT = Commission du bassin du lac Tchad ; PNUD = Programme des Nations unies pour le développement.

Notes :

- (1) À l'exclusion des organismes de développement (p. ex., la MIDEPECAM sur financement de l'Agence canadienne de développement international, ACDI), des centres de formation (ceux construits sous l'égide des projets ADPAM et AFOP sur financement de l'AFD dans le cadre du Programme C2D) et des centres de pêche (cas du CECOPAK ; financé par la coopération japonaise). N'y figure pas non plus le nouveau projet de développement de l'aquaculture sur financement du FIDA à hauteur d'environ 3 milliards de F CFA.
- (2) Les fonds de la BADEA sont destinés au financement des volets élevage et microcrédit.
- (3) Les fonds du FAD/BAD sont destinés au financement des volets pêche et pisciculture, renforcement des capacités et Cellule de gestion du projet.
- (4) Les fonds de contrepartie du gouvernement sont quant à eux destinés au paiement des indemnités du personnel national.

Sources : Anon. (2009) ; SOWEDA (2008) ; Documents de projets.

ANNEXE 2: Organigramme du MINEPIA mettant en exergue la DPAIH

Clés : DEPCS = Division des Études, de la Planification, de la Coopération et des Statistiques. CS = Cellule de Suivi. CC = Cellule de Communication. CJ = Cellule Juridique. CT = Cellule de Traduction. CI = Cellule Informatique. CEFZVH = Cellule de l'Enseignement et de la Formation Zootechnique, Vétérinaire et Halieutique. SDACL = Sous-direction de l'Accueil, du Courrier et de Liaison. SDDA = Sous-direction de la Documentation et des Archives. SDPA = Sous-direction des Productions Animales. SDIA = Sous-direction des Industries Animales. SDOPV = Sous-direction des Organisations Professionnelles et de la Vulgarisation. SDPSE = Sous-direction de la Protection Sanitaire et de l'Épidémiosurveillance. SDPSPV = Sous-direction de la Pharmacie et du Secteur Privé Vétérinaires. SDISSPV = Sous-direction de l'Inspection Sanitaire et de la Santé Publique Vétérinaires. SDPIE = Sous-direction des Pâturages et des Infrastructures d'Élevage. SDAA = Sous-direction de l'Alimentation Animale. *Source :* Dessiné sur la base du décret présidentiel n° 2012/382 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales.

ANNEXE 3 : Principaux points de débarquement et sites potentiels de construction des PDA sur la côte et les plans d'eau intérieurs du Cameroun

No	Localité	Département	Région	Type d'infrastructure à mettre en place
ZONE MARITIME				
1	Londji	Océan	Sud	Digue de protection, quai d'amarrage, Halle au poisson (hangar de vente de poisson frais), magasins pour pêcheurs, fabrique de glace, chambre froide, atelier de réparation de moteurs hors-bords, atelier de construction de pirogues, atelier de montage et de ramendage des engins de pêche, dépôt de carburant, magasins de vente (matériel de pêche, alimentation, etc.) ; Bâtiment administratif ; Mur de clôture ; Guérite ; Toilettes et sanitaires ; Salle de formation et de réunions ; Parking ; zone de restauration (barbecue)
2	Campo	Océan	Sud	Digue de protection, quai d'amarrage, Halle au poisson (hangar de vente de poisson frais), magasins pour pêcheurs, fabrique de glace, chambre froide, atelier de réparation de moteurs hors-bords, atelier de construction de pirogues, atelier de montage et de ramendage des engins de pêche, dépôt de carburant, magasins de vente (matériel de pêche, alimentation, etc.) ; Bâtiment administratif ; Mur de clôture ; Guérite ; Toilettes et sanitaires ; Salle de formation et de réunions ; Parking ; zone de restauration (barbecue)
3	Déhané	Sanaga Maritime	Littoral	Digue de protection, quai d'amarrage, Halle au poisson (hangar de vente de poisson frais), magasins pour pêcheurs, fabrique de glace, chambre froide, atelier de réparation de moteurs hors-bords, atelier de construction de pirogues, atelier de montage et de ramendage des engins de pêche, dépôt de carburant, magasins de vente (matériel de pêche, alimentation, etc.) Atelier de transformation de poisson (fours améliorés, séchage, saumure, etc.) ; Bâtiment administratif ; Mur de clôture ; Guérite ; Toilettes et sanitaires ; Salle de formation et de réunions ; Parking ; zone de restauration (barbecue)
4	Yoyo 1	Sanaga Maritime	Littoral	Digue de protection, quai d'amarrage, Halle au poisson (hangar de vente de poisson frais), magasins pour pêcheurs, fabrique de glace, chambre froide, atelier de réparation de moteurs hors-bords, atelier de construction de pirogues, atelier de montage et de ramendage des engins de pêche, dépôt de carburant, magasins de vente (matériel de pêche, alimentation, etc.) ; Atelier de transformation de poisson (fours améliorés, séchage, saumure, etc.) ; Bâtiment administratif ; Mur de clôture ; Guérite ; Toilettes et sanitaires ; Salle de formation et de réunions ; Parking ; zone de restauration (barbecue)
5	Youpwe	Wouri	Littoral	Digue de protection, quai d'amarrage, Halle au poisson (hangar de vente de poisson frais), magasins pour pêcheurs, fabrique de glace, chambre froide, atelier de réparation de moteurs hors-bords, atelier de construction de pirogues, atelier de montage et de ramendage des engins de pêche, dépôt de carburant, magasins de vente (matériel de pêche, alimentation, etc.) ; Bâtiment administratif ; Mur de clôture ; Guérite ; Toilettes et sanitaires ; Salle de formation et de réunions ; Parking ; zone de restauration (barbecue)
6	Limbé	Fako	Sud-Ouest	Digue de protection, quai d'amarrage, Halle au poisson (hangar de vente de poisson frais), magasins pour pêcheurs, fabrique de glace, chambre froide, atelier de réparation de moteurs hors-bords, atelier de construction de pirogues, atelier de montage et de ramendage des engins de pêche, dépôt de carburant, magasins de vente (matériel de

No	Localité	Département	Région	Type d'infrastructure à mettre en place
				pêche, alimentation, etc.) ; Atelier de transformation de poisson (fours améliorés, séchage, saumure, etc.) ; Bâtiment administratif ; Mur de clôture ; Guérite ; Toilettes et sanitaires ; Salle de formation et de réunions ; Parking ; zone de restauration (barbecue)
7	Idenau	Fako	Sud-Ouest	Digue de protection, quai d'amarrage, Halle au poisson (hangar de vente de poisson frais), magasins pour pêcheurs, fabrique de glace, chambre froide, atelier de réparation de moteurs hors-bords, atelier de construction de pirogues, atelier de montage et de ramendage des engins de pêche, dépôt de carburant, magasins de vente (matériel de pêche, alimentation, etc.) ; Atelier de transformation de poisson (fours améliorés, séchage, saumure, etc.) ; Bâtiment administratif ; Mur de clôture ; Guérite ; Toilettes et sanitaires ; Salle de formation et de réunions ; Parking ; zone de restauration (barbecue)
8	Idabato	Ndian	Sud-Ouest	Digue de protection, quai d'amarrage, Halle au poisson (hangar de vente de poisson frais), magasins pour pêcheurs, fabrique de glace, chambre froide, atelier de réparation de moteurs hors-bords, atelier de construction de pirogues, atelier de montage et de ramendage des engins de pêche, dépôt de carburant, magasins de vente (matériel de pêche, alimentation, etc.) Atelier de transformation de poisson (fours améliorés, séchage, saumure, etc.) ; Bâtiment administratif ; Mur de clôture ; Guérite ; Toilettes et sanitaires ; Salle de formation et de réunions ; Parking ; zone de restauration (barbecue)
ZONE CONTINENTALE				
1	Mbakaou	Djerem	Adamaoua	Hangar de vente de poisson frais et fumé, fabrique de glace, chambre froide, atelier de construction de pirogues, atelier de montage et de ramendage des engins de pêche, dépôt de carburant, magasins de vente (matériel de pêche), atelier de transformation de poisson (fours améliorés, séchage). Bâtiment administratif ; Mur de clôture ; Guérite ; Toilettes et sanitaires ; Salle de formation et de réunions ; Parking ; zone de restauration (barbecue)
2	Lagdo	Benoué	Nord	Hangar de vente de poisson frais et fumé, fabrique de glace, chambre froide, atelier de construction de pirogues, atelier de montage et de ramendage des engins de pêche, dépôt de carburant, magasins de vente (matériel de pêche), atelier de transformation de poisson (fours améliorés, séchage). Bâtiment administratif ; Mur de clôture ; Guérite ; Toilettes et sanitaires ; Salle de formation et de réunions ; Parking ; zone de restauration (barbecue)
3	Maga	Mayo-Danai	Extrême-Nord	Hangar de vente de poisson frais et fumé, fabrique de glace, chambre froide, atelier de construction de pirogues, atelier de montage et de ramendage des engins de pêche, dépôt de carburant, magasins de vente (matériel de pêche), atelier de transformation de poisson (fours améliorés, séchage). Bâtiment administratif ; Mur de clôture ; Guérite ; Toilettes et sanitaires ; Salle de formation et de réunions ; Parking
4	Bambalang	Ngoketoujda	Nord-Ouest	Hangar de vente de poisson frais et fumé, fabrique de glace, chambre froide, atelier de construction de pirogues, atelier de montage et de ramendage des engins de pêche, dépôt de carburant, magasins de vente (matériel de pêche), atelier de transformation de poisson (fours améliorés, séchage). Bâtiment administratif ; Mur de clôture ; Guérite ; Toilettes et sanitaires ; Salle de formation et de réunions ; Parking ; zone de restauration (barbecue)

No	Localité	Département	Région	Type d'infrastructure à mettre en place
5	Mapé	Noun/Mayo Banyo	Adamaoua/Ouest	Hangar de vente de poisson frais et fumé, fabrique de glace, chambre froide, atelier de construction de pirogues, atelier de montage et de ramendage des engins de pêche, dépôt de carburant, magasins de vente (matériel de pêche), atelier de transformation de poisson (fours améliorés, séchage). Bâtiment administratif ; Mur de clôture ; Guérite ; Toilettes et sanitaires ; Salle de formation et de réunions ; Parking ; zone de restauration (barbecue)
6	Bélabo	Lom et Djerem	Est	Hangar de vente de poisson frais et fumé, fabrique de glace, chambre froide, atelier de construction de pirogues, atelier de montage et de ramendage des engins de pêche, dépôt de carburant, magasins de vente (matériel de pêche), atelier de transformation de poisson (fours améliorés, séchage). Bâtiment administratif ; Mur de clôture ; Guérite ; Toilettes et sanitaires ; Salle de formation et de réunions ; Parking ; zone de restauration (barbecue)
7	Batouri	Kadei	Est	Hangar de vente de poisson frais et fumé, fabrique de glace, chambre froide, atelier de construction de pirogues, atelier de montage et de ramendage des engins de pêche, dépôt de carburant, magasins de vente (matériel de pêche), atelier de transformation de poisson (fours améliorés, séchage). Bâtiment administratif ; Mur de clôture ; Guérite ; Toilettes et sanitaires ; Salle de formation et de réunions ; Parking ; zone de restauration (barbecue)
8	Me ve'ele	Vallée du Ntem	Sud	Hangar de vente de poisson frais et fumé, fabrique de glace, chambre froide, atelier de construction de pirogues, atelier de montage et de ramendage des engins de pêche, dépôt de carburant, magasins de vente (matériel de pêche), atelier de transformation de poisson (fours améliorés, séchage). Bâtiment administratif ; Mur de clôture ; Guérite ; Toilettes et sanitaires ; Salle de formation et de réunions ; Parking ; zone de restauration (barbecue)
9	Mouloundou	Boumba et Ngoko	Est	Hangar de vente de poisson frais et fumé, fabrique de glace, chambre froide, atelier de construction de pirogues, atelier de montage et de ramendage des engins de pêche, dépôt de carburant, magasins de vente (matériel de pêche), atelier de transformation de poisson (fours améliorés, séchage). Bâtiment administratif ; Mur de clôture ; Guérite ; Toilettes et sanitaires ; Salle de formation et de réunions ; Parking ; zone de restauration (barbecue)
10	Monatéle	Lekié	Centre	Hangar de vente de poisson frais et fumé, fabrique de glace, chambre froide, atelier de construction de pirogues, atelier de montage et de ramendage des engins de pêche, dépôt de carburant, magasins de vente (matériel de pêche), atelier de transformation de poisson (fours améliorés, séchage). Bâtiment administratif ; Mur de clôture ; Guérite ; Toilettes et sanitaires ; Salle de formation et de réunions ; Parking ; zone de restauration (barbecue)
11	Akonolinga	Nyong et Fomou	Centre	Hangar de vente de poisson frais et fumé, fabrique de glace, chambre froide, atelier de construction de pirogues, atelier de montage et de ramendage des engins de pêche, dépôt de carburant, magasins de vente (matériel de pêche), atelier de transformation de poisson (fours améliorés, séchage) ; Bâtiment administratif ; Mur de clôture ; Guérite ; Toilettes et sanitaires ; Salle de formation et de réunions ; Parking ; zone de restauration (barbecue)

Source : Tiotsop (2012)

ANNEXE 4 : Points de débarquement des produits de pêche sur le plan maritime et continental au Cameroun

	Sites de débarquement	Plan d'eau	Présence CACP	Arrondissement	Département	Région
<i>Pêcheries continentales fluviales (région de l'Est)</i>						
1	Mouloundou ¹	Ngoko	Pas de CACP	Moloundou	Boumba et Ngoko	EST
2	Kika ²	Ngoko		Moloundou		
3	Libongo ³	Sangha		Salapoumbé		
4	Mokounounou ⁴	Ngoko		Moloundou		
5	Bela ⁵	Sangha		Salapoumbé		
6	Lokomo	Lokomo		Salapoumbé		
7	Ndongo	Dja		Moloundou		
8	Socambo	Sangha		Moloundou		
9	Koumela	Boumba		Salapoumbé		
1	Batouri	Kadey	CACP	Batouri	Kadey	
2	Bendissola	Kadey		Batouri		
3	Melamo	Kadey		Demnan		
4	Kobi	Kadey		Ndélélé		
5	Ndogbo	Kadey		Batouri		
6	Mindourou	Kadey+Doume		Ndélélé		
7	Kenzou	Kadey/Doumé/Touki		Bombé		
8	Belabo	Sanaga/Lom	CACP	Bélabo	Lom et Djerem	
<i>Pêcheries continentales fluviales du Centre</i>						
9	Pont de l'enfance	Sanaga	CACP	Ntui	Mbam et Kim	CENTRE
10	Nachigal (chutes)	Sanaga		Ntui		
11	Njoré	Sanaga		Ntui		

1 2	<i>Ekombitié- Mbeck</i>	<i>Sanaga</i>	<i>CACP</i>	<i>Mbandjock</i>	<i>Haute Sanaga</i>	
1 3	<i>Bac Bifoga</i>	<i>Sanaga</i>	<i>CACP</i>	<i>Nanga-Eboko</i>		
1 4	<i>Ka'a</i>	<i>Sanaga</i>	<i>CACP</i>	<i>Nanga-Eboko</i>		
1 5	<i>Ngane-Messeng</i>	<i>Sanaga</i>	<i>CACP</i>	<i>Nkoteng</i>		
1 6	<i>Pont d'Ebebda</i>	<i>Sanaga</i>	<i>CACP</i>	<i>Ebebda</i>	<i>Lékié</i>	
1 7	<i>Ntol/Monatélé</i>	<i>Sanaga</i>	<i>CACP</i>	<i>Monatéle</i>	<i>Lékié</i>	
1 8	<i>Akonolinga centre</i>	<i>Nyong</i>	<i>CACP</i>	<i>Akonolinga</i>	<i>Nyong et Nfoumou</i>	
<i>Pêcheries continentales fluviales du Sud</i>						
1 9	<i>Lorlodorf</i>	<i>Lokoundjé</i>	<i>CACP</i>	<i>Lorlodorf</i>	<i>Océan</i>	<i>SUD</i>
2 0	<i>Sebito</i>	<i>Ntem</i>	<i>CACP</i>	<i>Ma'an</i>	<i>Vallée du Ntem</i>	
<i>Pêcheries continentales fluviales de l'Adamaoua</i>						
2 1	<i>Meiganga</i>	<i>Djerem/Meng</i>	<i>CACP</i>	<i>Meiganga</i>	<i>Mayo Banyo</i>	<i>ADAMAOUA</i>
2 2	<i>Tignère</i>	<i>Djerem/Meng</i>	<i>CACP</i>	<i>Tignère</i>		
<i>Pêcheries fluviales du Littoral</i>						
2 3	<i>Bonadjoa</i>	<i>Nkam</i>	<i>CACP</i>	<i>Yabassi</i>	<i>Nkam</i>	<i>LITTORAL</i>
2 4	<i>Tonde</i>	<i>Nkam</i>	<i>CACP</i>			
<i>Pêcheries artisanales continentales fluviales des plaines d'inondation lac Tchad, mares et canaux d'irrigation</i>						
2 5	<i>Blangoua</i>	<i>Logone, plaines d'inondation et lac Tchad, canaux</i>	<i>CACP</i>	<i>Hile Alifa</i>	<i>Logone et Chari</i>	

26	Yagoua	Logone, plaines d'inondation et lac Tchad	CACP	Yagoua	Mayo Danay	EXTREME-NORD
27	Guéré	Logone, plaines d'inondation et lac Tchad	CACP	Guéré	Mayo Danay	
28	Mazera	Logone, plaines d'inondation et lac Tchad	CACP	Zina	Logone et Chari	
29	Logone Birni	Logone, plaines d'inondation et lac Tchad	CACP	Logone Birni	Logone et Chari	
30	Kousséri	Logone, plaines d'inondation et lac Tchad	CACP	Kousseri	Logone et Chari	
31	Makary	Logone, plaines d'inondation et lac Tchad	CACP	Makary	Logone et Chari	
32	Darack	Lac Tchad	CACP	Darack	Logone et Chari	
33	Katikimé	Lac Tchad	CACP	Darak	Logone et Chari	
34	Goum	Lac Tchad	CACP	Blangoua	Logone et Chari	
Pêcheries continentales lacustres (Barrages artificiels et naturels)						
35	Tibati	Retenue Mbakaou	CACP	Tibati	Mayo Banyo	ADAMAOUA
36	Mbakaou	Retenue Mbakaou	CACP	Tibati		
37	Matta Barrage	Retenue Mapé	CACP	Bankim		
38	Ali-mali	Retenue Mapé	CACP	Bankim		

39	<i>Maga</i>	<i>Retenue Maga</i>	<i>CACP</i>	<i>Maga</i>	<i>Mayo Danay</i>	<i>EXTREME-NORD</i>
40	<i>Kai-Kai</i>	<i>Retenue Maga</i>	<i>CACP</i>	<i>Maga</i>		
41	<i>Tekele</i>	<i>Retenue Maga</i>	<i>CACP</i>	<i>Maga</i>		
42	<i>Alfa</i>	<i>Retenue Lagdo, fleuve Bénoué & Mayo-Rey</i>	<i>CACP</i>	<i>Alfa</i>	<i>Mayo Rey</i>	<i>NORD</i>
43	<i>Lagdo</i>	<i>Retenue Lagdo et fleuve Bénoué</i>	<i>CACP</i>	<i>Lagdo</i>	<i>Bénoué</i>	
44	<i>Bambalang</i>	<i>Retenue Bambalang</i>	<i>CACP</i>	<i>Ngoketunjia</i>	<i>Ndop</i>	<i>NORD-OUEST</i>
45	<i>Mapé</i>	<i>Retenue Mapé</i>	<i>CACP</i>	<i>Magba</i>	<i>Noun</i>	<i>OUEST</i>
<i>Pêcheries artisanales maritimes</i>						
46	<i>Njangassa</i>	<i>Océan Atlantique & fleuves Rio del Rey, Meme & Ndian</i>	<i>CACP</i>	<i>Bamusso</i>	<i>Ndian</i>	<i>SUD-OUEST</i>
47	<i>Bekumu</i>	<i>Océan Atlantique & fleuves Rio del Rey, Meme & Ndian</i>	<i>CACP</i>	<i>Bamusso</i>		
48	<i>Bamusso</i>	<i>Océan Atlantique & fleuves Rio del Rey, Meme & Ndian</i>	<i>CACP</i>	<i>Bamusso</i>		
49	<i>Ineoseum</i>	<i>Océan Atlantique & fleuves Rio del Rey, Meme & Ndian</i>	<i>CACP</i>	<i>Ekondo Titi</i>		
50	<i>Barracks</i>	<i>Océan Atlantique & fleuves Rio del</i>	<i>CACP</i>	<i>Kombo Itindi</i>		

		<i>Rey, Ngosso & Ndian</i>				
5 1	<i>Idabato</i>	<i>Océan Atlantique & fleuves Rio del Rey & Ndian</i>		<i>Idabato</i>		
5 2	<i>Jabane</i>	<i>Océan Atlantique & fleuves Rio del Rey & Ndian</i>	<i>CACP</i>	<i>Idabato</i>		
5 3	<i>Ekondo Titi</i>	<i>Océan Atlantique & fleuves Rio del Rey, Meme & Ndian</i>	<i>CACP</i>	<i>Ekondo-Titi</i>		
5 4	<i>Limbé/Dock-Yard</i>	<i>Océan Atlantique & criques</i>	<i>CACP</i>	<i>Limbé I</i>		
5 5	<i>Idenau</i>	<i>Océan Atlantique & criques</i>	<i>CACP</i>	<i>West Coast</i>		
5 6	<i>Mabeta</i>	<i>Océan Atlantique & criques</i>	<i>CACP</i>	<i>Limbé 3</i>		
5 7	<i>Enyengue</i>	<i>Océan Atlantique & criques</i>	<i>CACP</i>	<i>West Coast</i>		
5 8	<i>Debunscha</i>	<i>Océan Atlantique & criques</i>	<i>CACP</i>	<i>West Coast</i>		
5 9	<i>Kangue</i>	<i>Océan Atlantique & criques</i>	<i>CACP</i>	<i>Limbé 3</i>		
6 0	<i>Mudeka</i>	<i>Océan Atlantique & criques</i>	<i>CACP</i>	<i>Tiko</i>		
6 1	<i>Tiko</i>	<i>Océan Atlantique & criques</i>	<i>CACP</i>	<i>Tiko</i>		
6 2	<i>Youpwe</i>	<i>Océan Atlantique &</i>	<i>CACP</i>	<i>Douala 1^{er}</i>		

		<i>fleuves Wouri & Dibamba</i>			<i>Wouri</i>	<i>LITTORAL</i>
6 3	<i>Essengue</i>	<i>Océan Atlantique & fleuves Wouri & Dibamba</i>		<i>Douala 1^{er}</i>		
6 4	<i>Kombo Mukoko</i>	<i>Océan Atlantique & fleuves Wouri & Dibamba</i>	<i>CACP</i>	<i>Manoka</i>		
6 5	<i>Bonassama</i>	<i>Océan Atlantique & fleuves Wouri & Nkam</i>	<i>CACP</i>	<i>Douala 6^{ème}</i>		
6 6	<i>Manoka</i>	<i>Océan Atlantique & fleuves Wouri & Dibamba</i>	<i>CACP</i>	<i>Manoka</i>		
6 7	<i>Dehane</i>	<i>Océan Atlantique & fleuves Nyong</i>	<i>CACP</i>	<i>Edéa 1</i>	<i>Edéa</i>	
6 8	<i>Yoyo</i>	<i>Océan Atlantique, fleuve Sanaga & lac Ossa</i>	<i>CACP</i>	<i>Mouanko</i>		
6 9	<i>Mouanko</i>	<i>Océan Atlantique, fleuve Sanaga & lac Ossa</i>	<i>CACP</i>	<i>Mouanko</i>		
7 0	<i>Dizangue</i>	<i>Lac Ossa</i>	<i>CACP</i>	<i>Dizangue</i>		
7 1	<i>Edéa centre</i>	<i>Sanaga</i>	<i>CACP</i>	<i>Edéa</i>		
7 2	<i>Mboa-Manga (CECOPAK)</i>	<i>Océan Atlantique & fleuves Lobé, Kienké, Lokoundjé & Londji</i>	<i>CACP</i>	<i>Kribi 1</i>	<i>Océan</i>	<i>SUD</i>
7 3	<i>Lobé</i>	<i>Océan Atlantique & fleuves Lobé,</i>				

		<i>Kienké, Lokoundjé & Londji</i>				
7 4	<i>Mbwambe</i>	<i>Océan Atlantique & fleuves Lobé, Kienké, Lokoundjé & Londji</i>				
7 5	<i>Lycée</i>	<i>Océan Atlantique & fleuves Lobé, Kienké, Lokoundjé & Londji</i>				
7 6	<i>Ngoyé</i>	<i>Océan Atlantique & fleuves Lobé, Kienké, Lokoundjé & Londji</i>				
7 7	<i>Londji plage</i>	<i>Océan Atlantique</i>	<i>CACP</i>			
7 8	<i>Ebodjié</i>	<i>Océan Atlantique</i>	<i>CACP</i>	<i>Campo</i>		
7 9	<i>Campo</i>	<i>Océan Atlantique et Ntem</i>	<i>CACP</i>			
8 0	<i>Dikobé</i>	<i>Océan Atlantique et Lokoundjé</i>	<i>CACP</i>	<i>Lokoundjé</i>		

Source : *Présente étude*

ANNEXE 5 : Principales espèces démersales et pélagiques exploitées au Cameroun

Nom scientifique	Nom anglais	Nom commercial
<i>Pseudotolithus typus</i>	Longneck croaker	Bar
<i>Pseudotolithus senegalensis</i>	Longneck croaker	Bar
<i>Pseudotolithus elongatus</i>	Bobo croaker	Bossu
<i>Sphyræna piscatorium</i>	Guinean barracuda	Gros brochet
<i>Polydactylus quadrifilis</i>	Giant African threadfin	Gros capitaine
<i>Galeoides decadactylus</i>	Small African threadfin	Petit capitaine
<i>Lutjanus spp</i>	Snapper	Carpe
<i>Conger, Paraconger Arisoma</i>	Conger	Congre
<i>Psettias sebae (Psetus sebae)</i>	African moony	Disque
<i>Pomadasys jubelini</i>	Scompat grunt	Dorade grise
<i>Dentex spp., Pagellus</i>	Red seabream	Dorade rose
<i>Pseudotolithus elongatus</i>	Bobo croaker	Friture
<i>Pseudotolithustypus</i>	Ladyfish	Friture
<i>Pentanemus quinquarius</i>	Royal threadfin	Friture
<i>Pteroscion peli</i>	Silver drum	Friture
<i>Polydactylus quadrifilis</i>	Threadfin	Gros
<i>Pseudotolithus senegalensis</i>	Cassava croaker	Gros
<i>Lutjanus spp.</i>	Snapper	Gros
<i>Arius spp.</i>	Sea catfish	Mâchoiron
<i>Epinephelus spp.</i>	Grouper	Mérou
<i>Pseudolithus spp.</i>	Croaker	Ombrine
<i>Dasyatis spp. (Rajidae)</i>	Stringray	Raie
<i>Pseudopenaeus prayensis</i>	West African goatfish	Rouget
<i>Drepane africana</i>	African sicklefish	Disque
<i>Cynoglossus spp.</i>	Tonguesoles	Sole
<i>Penaeus notialis</i>	Pink shrimp	Crevette

<i>Penaeus kerathurus</i>	Caramote shrimp	Crevette
<i>Parapenaeus atlantica</i>	Guinean shrimp	Crevette
<i>Penaeus monodon</i>		Gambas
<i>Portunus validus</i>	Smooth swimcrab	Crabe
<i>Panulirus regius</i>	Royal spiny lobster	Langouste
<i>Sepia spp.</i>	Cuttlefish	Seiche
<i>Loliginidae</i>	Squid	Calmar
<i>Tympanotonus fuscatus</i>	Periwinkle	
<i>Sardinella maderensis</i>	Stron Kanda	
<i>Ethmalloza fimbriata</i>	Bonga	
<i>Illisha africana</i>	Menyanga	
<i>Anadara senilis</i>		
<i>Mytilus tenuistriatus</i>	Sea snails	
<i>Periopthalmus hoelferi</i>	mudskipper	

Source: Njock (1990); MINEP (2010)

ANNEXE 6 : Espèces de poissons menacées ou en danger (FISH BASE, 2004 ; IUCN 1995).

Famille	Espèces	Nom commun	Statut
Rhincodon typus Smith, 1828	Family Rhincodontidae	Whale shark	Vulnerable
<i>Carcharodon carcharias</i> (Linnaeus, 1758) <i>Isurus oxyrinchus</i> Rafinesque, 1810	Family Lamnidae	Mackerel sharks or white sharks	Vulnerable Vulnerable
<i>Carcharias taurus</i> Rafinesque, 1810	Family Odontaspidae	Sand tigers	Vulnerable
<i>Carcharhinus limbatus</i> (Muller & Henle, 1839)	Family Carcharhinidae	Requiem sharks	Vulnerable
<i>Centrophorus granulosus</i> (Bloch & Schneider, 1801)	Family Centrophoridae		Vulnerable
<i>Dalatias licha</i> (Bonnaterre, 1788)	Family Dalatiidae	Sleeper sharks	Data deficient
<i>Pristis microdon</i> Latham, 1794 <i>Pristis pectinata</i> Latham, 1794 <i>Pristis pristis</i> (Linnaeus, 1758)	Family Pristidae	Saw fishes	Endangered Endangered Critically Endangered
<i>Aetobatus narinari</i> (Euphrasen, 1790)	Family Myliobatidae	Eagle and Manta rays	Data deficient
<i>Hippocampus hippocampus</i> (Linnaeus, 1758)	Family Syngnathidae	Pipefishes and Sea hor	vulnerable
<i>Bathygobius burtoni</i> (O' Shaughnessy, 1875)	Family Gobiidae	(Gobies) known from Victo	Data deficient
<i>Thunnus alalunga</i> (Bonnaterre, 1788) <i>Thunnus obesus</i> (Lowe, 1839)	Family Scombridae	Mackerels, Tunas	Data deficient Vulnerable
<i>Epinephelus itajara</i> (Geoffrey St Hilaire, 1809)	Family Serranidae	Sea basses, Groupers	Critically endangered

Source: Tiré de MINEP (2010)

ANNEXE 7 : Tableau comparatif des captures totales (en tonne) de la FAO et des captures totales reconstituées par Belhabib et Pauly (2005) de la pêche artisanale maritime et industrielle, y compris les captures de la pêche de subsistance et les rejets entre 1960 et 2010.

Année	PI (t)	PA (t)	SPA (t)	RPI (t)	PTR (t)	PTFAO (t)
1960	2 254	18 500	2 390	379	23 523	20 734
1961	2514	22 700	2 410	422	28 046	25 195
1962	3 302	22 700	2 510	555	29 067	26 047
1963	4 276	22 000	2 620	718	29 614	26 240
1964	4 308	21 700	2 730	724	29 462	26 031
1965	4 187	17 600	2 830	703	25 320	21 772
1966	5 058	16 400	2 940	850	25 248	21 419
1967	4 720	16 800	3 050	793	25 363	21 562
1968	4 653	18 600	3 040	782	27 075	22 063
1969	6 621	21 800	3 030	1 376	32 827	22 728
1970	12 259	25 000	3 020	3 026	43 305	22 876
1971	16 751	28 000	3 010	4 618	52 379	22 076
1972	18 728	31 000	3 000	5 566	58 294	25 242
1973	30 184	34 000	2 990	7 489	74 663	37 600
1974	28 991	37 000	2 980	6 880	75 851	35 736
1975	28 512	40 000	2 970	6 529	78 011	46 280
1976	29 973	43 000	2 960	6 877	82 810	50 397
1977	32 407	46 000	2 950	7 944	89 301	50 167
1978	23 648	49 000	2 940	4 978	80 566	48 867
1979	20 358	52 000	2 930	3 982	79 270	61 214
1980	17 878	55 000	2 920	3 278	79 076	61 045
1981	17 264	51 800	2 910	3 247	75 221	59 761
1982	17 486	48 600	2 900	3 517	72 503	63 012
1983	16 584	45 400	2 890	3 382	68 256	57 277
1984	17 073	42 800	2 880	3 748	66 501	55 299

Année	PI (t)	PA (t)	SPA (t)	RPI (t)	PTR (t)	PTFAO (t)
1985	15 563	41 900	2 870	3 292	63 625	53 969
1986	15 434	40 400	2 860	3 209	61 903	51 981
1987	16 659	39 500	2 850	3 557	62 566	50 637
1988	17 683	42 700	2 840	3 792	67 015	50 800
1989	18 633	52 800	2 830	3 978	78 241	48 830
1990	18 238	63 000	2 820	3 734	87 792	48 743
1991	17 626	65 300	2 810	3 408	89 144	47 319
1992	15 346	67 600	2 800	2 480	88 226	49 975
1993	15 577	70 000	2 790	2 458	90 825	42 258
1994	16 133	72 300	2 780	2 552	93 765	52 021
1995	16 640	74 600	2 770	2 630	96 640	64 132
1996	16 876	76 900	2 760	2 609	99 145	63 530
1997	16 760	79 300	2 750	2 398	101 208	62 001
1998	17 007	81 600	2 740	2 317	103 664	61 801
1999	19 252	83 900	2 730	2 957	108 839	60 001
2000	17 408	86 200	2 720	2 992	109 320	57 110
2001	17 649	88 600	2 710	2 433	111 392	68 531
2002	17 541	90 900	2 700	2 195	113 336	65 135
2003	17 288	93 200	2 690	2 214	115 392	62 802
2004	20 192	84 900	2 680	2 819	110 591	64 001
2005	15 681	76 600	2 660	1 568	96 509	67 346
2006	13 263	68 300	2 650	1 070	85 283	62 233
2007	21 234	60 000	2 640	2 564	86 438	64 233
2008	19 391	61 400	2 630	2 027	85 448	64 501
2009	18 672	62 900	2 820	1 895	86 287	65 001
2010	16 758	59 300	2 610	1 461	80 129	65 001

Source: Extrait de Belhabib et Pauly (2015).

Note : PA : pêche artisanale ; PI : pêche industrielle ; SPA : subsistence pêche artisanale ; RPI : rejets pêche industrielle ; PTFAO : production totale FAO ; PTR : production totale reconstituée

ANNEXE 8 : Éléments de la fiscalité directe et indirecte appliquée à la pêche industrielle.

	Port autonome de Douala (PAD)	Ministère des Transport (Marine Marchande)	MINEPIA	MINFI (finances)
	<i>(exprimé en FCFA/bateau)</i>		<i>(exprimé en FCFA)</i>	
Taxes et services portuaires				
-Passage chenal	200 000/passage			
-Séjour < 6-10 jours	35 000/j			
-Séjour >10 jours	100 000/j			
-Taxe débarquement	1 479/tonne			
- Fiche débarquement	10 000/fiche			
-Taxe mat flottant	796 950/an			
Inspection des navires				
-Certificat navigabilité		400 000/an		
-Rôle équipage		25 000 /an		
-Certificat d'armement		25 000/an		
-Permis de naviguer		30 000/an		
Activité pêche				
-Licences 'poisson'			5 000/TJB/an	
-Licence 'crevette'			10 000/TJB/an	
-TISV (inspection sanitaire)				
- Poisson			2/kg	
- Crevettes			4/kg	
- Export			3% valeur	
Activé économique				
- Impôt sur société (IS)				38,5% bénéfice
- Taxe sur chiffre affaire				1,1% CA/mois

ANNEXE 9 : Liste des poissons des plans d'eau continentaux**Annexe 9.1** : Liste provisoire des poissons du bassin de la Sanaga

Family	Species	Family	Species
Alestiidae	<i>Alestes macrophthalmus</i>	Cyprinidae	<i>Labeo batesii</i>
Alestiidae	<i>Brycinus kingsleyae</i>	Cyprinidae	<i>Labeo nunensis*</i>
Alestiidae	<i>Brycinus longipinnis</i>	Cyprinidae	<i>Labeo sanagaensis*</i>
Alestiidae	<i>Brycinus macrolepidotus</i>	Cyprinidae	<i>Labeobarbus batesii</i>
Alestiidae	<i>Bryconaethiops microstoma</i>	Cyprinidae	<i>Labeobarbus brevispinis</i>
Alestiidae	<i>Hydrocynus forskalii</i>	Cyprinidae	<i>Labeobarbus habereri</i>
Alestiidae	<i>Micralestes acutidens</i>	Cyprinidae	<i>Labeobarbus mbami*</i>
Alestiidae	<i>Phenacogrammus major</i>	Cyprinidae	<i>Labeobarbus micronema</i>
Amphiliidae	<i>Amphilius longirostris</i>	Cyprinidae	<i>Labeobarbus progenys</i>
Amphiliidae	<i>Doumea (sanaga)*</i>	Cyprinidae	<i>Labeobarbus versluysii</i>
Amphiliidae	<i>Phractura longicauda</i>	Cyprinidae	<i>Leptocypris crossensis</i>
Anabantidae	<i>Ctenopoma gabonense</i>	Cyprinidae	<i>Opsaridium ubangensis</i>
Anabantidae	<i>"Ctenopoma" kingsleyae</i>	Cyprinidae	<i>Prolabeops melanhypopterus*</i>
Anabantidae	<i>"Ctenopoma" maculatum</i>	Cyprinidae	<i>Raimas senegalensis</i>
Anabantidae	<i>Microctenopoma nanum</i>	Cyprinidae	<i>Sanagia velifera</i>
Aplocheilidae	<i>Aphyosemion bamilekorum*</i>	Cyprinidae	<i>Varicorhinus fimbriatus*</i>
Aplocheilidae	<i>Aphyosemion bualanum</i>	Cyprinidae	<i>Varicorhinus jaegeri*</i>
Aplocheilidae	<i>Aphyosemion dargei*</i>	Cyprinidae	<i>Varicorhinus mariae</i>
Aplocheilidae	<i>Aphyosemion edeanum*</i>	Cyprinidae	<i>Varicorhinus weneri</i>
Aplocheilidae	<i>Aphyosemion elberti</i>	Distichodontidae	<i>Distichodus kolleri*</i>
Aplocheilidae	<i>Aphyosemion franzweneri</i>	Distichodontidae	<i>Distichodus notospilus</i>
Aplocheilidae	<i>Aphyosemion riggenbachi</i>	Distichodontidae	<i>Nannaethiops unitaeniatus</i>
Aplocheilidae	<i>Aphyosemion splendopleure</i>	Distichodontidae	<i>Nannocharax intermedius</i>
Aplocheilidae	<i>Epiplatys infra fasciatus</i>	Distichodontidae	<i>Nannocharax rubrolabiatus*</i>

Family	Species	Family	Species
Arapaimidae	<i>Heterotis niloticus</i> l	Distichodontidae	<i>Neolebias trewavasae</i>
Bagridae	<i>Bagrus docmak</i>	Distichodontidae	<i>Neolebias unifasciatus</i>
Channidae	<i>Parachanna obscura</i>	Hepsetidae	<i>Hepsetus odoe</i>
Cichlidae	<i>Chromidotilapia guntheri</i>	Latidae	<i>Lates niloticus</i>
Cichlidae	<i>Benitochromis batesii</i>	Malapteruridae	<i>Malapterurus beninensis</i>
Cichlidae	<i>Hemichromis elongatus</i>	Mastacembelidae	<i>Mastacembelus sanagali</i> *
Cichlidae	<i>Oreochromis niloticus</i> l	Mastacembelidae	<i>Mastacembelus seiteri</i> *
Cichlidae	<i>Pelvicachromis taeniatus</i>	Mastacembelidae	<i>Mastacembelus cryptacanthus</i>
Cichlidae	<i>Sarotherodon galileus</i>	Mochokidae	<i>Chiloglanis batesii</i>
Cichlidae	<i>Tilapia cameronensis</i> *	Mochokidae	<i>Chiloglanis cameronensis</i>
Cichlidae	<i>Tilapia guineensis</i>	Mochokidae	<i>Chiloglanis sanagaensis</i> *
Cichlidae	<i>Tilapia mariae</i>	Mochokidae	<i>Microsynodontis batesii</i>
Cichlidae	<i>Tilapia zillii</i> l	Mochokidae	<i>Synodontis marmorata</i>
Clariidae	<i>Clariallabes longicauda</i>	Mochokidae	<i>Synodontis obesus</i>
Clariidae	<i>Clarias buthupogon</i>	Mochokidae	<i>Synodontis rebeli</i> *
Clariidae	<i>Clarias camerunensis</i>	Mormyridae	<i>Brienomyrus brachyistius</i>
Clariidae	<i>Clarias gariepinus</i>	Mormyridae	<i>Campylomormyrus phantasticus</i> *
Clariidae	<i>Clarias jaensis</i>	Mormyridae	<i>Gnathonemus petersii</i>
Clariidae	<i>Clarias pachynema</i>	Mormyridae	<i>Hippopotamyrus castor</i>
Clariidae	<i>Clarias platycephalus</i>	Mormyridae	<i>Isichthys henryi</i>
Clariidae	<i>Heterobranchus longifilis</i>	Mormyridae	<i>Marcusenius mento</i>
Claroteidae	<i>Anaspidoglanis macrostoma</i>	Mormyridae	<i>Marcusenius moorii</i>
Claroteidae	<i>Chrysichthys auratus</i>	Mormyridae	<i>Marcusenius sanagaensis</i> *
Claroteidae	<i>Chrysichthys longidorsalis</i>	Mormyridae	<i>Mormyrops anguilloides</i>

Family	Species	Family	Species
Claroteidae	<i>Chrysiichthys nigrodigitatus</i>	Mormyridae	<i>Mormyrops breviceps</i>
Claroteidae	<i>Parauchenoglanis balayi</i>	Mormyridae	<i>Mormyrops caballus</i>
Claroteidae	<i>Parauchenoglanis guttatus</i>	Mormyridae	<i>Mormyrus macrophthalmus</i>
Claroteidae	<i>Platyglanis depierrei*</i>	Mormyridae	<i>Mormyrus tapirus</i>
Clupeidae	<i>Pellonula leonensis</i>	Mormyridae	<i>Paramormyrops batesii</i>
Clupeidae	<i>Pellonula vorax</i>	Mormyridae	<i>Petrocephalus christyi</i>
Clupeidae	<i>Thrattidion noctivagus*</i>	Mormyridae	<i>Petrocephalus microphthalmus</i>
Cyprinidae	<i>Barbus bourdariei*</i>	Notopteridae	<i>Papyrocranus afer</i>
Cyprinidae	<i>Barbus ablaves</i>	Polycentridae	<i>Polycentropsis abbreviata</i>
Cyprinidae	<i>Barbus aspilus</i>	Poecilidae	<i>Aplocheilichthys spilauchen</i>
Cyprinidae	<i>Barbus callipterus</i>	Poecilidae	<i>Micropanchax scheeli</i>
Cyprinidae	<i>Barbus camptacanthus</i>	Poecilidae	<i>Poropanchax luxophthalmus</i>
Cyprinidae	<i>Barbus guirali</i>	Poecilidae	<i>Procatopus similis</i>
Cyprinidae	<i>Barbus holotaenia</i>	Polypteridae	<i>Erpetoichthys calabaricus</i>
Cyprinidae	<i>Barbus jae</i>	Schilbeidae	<i>Parailia pellucida</i>
Cyprinidae	<i>Barbus martorelli</i>	Schilbeidae	<i>Schilbe brevianalis</i>
Cyprinidae	<i>Barbus nounensis</i>	Schilbeidae	<i>Schilbe djeremi*</i>
Cyprinidae	<i>Barbus parajae</i>	Schilbeidae	<i>Schilbe intermedius</i>
Cyprinidae	<i>Garra dembeensis</i>	Schilbeidae	<i>Schilbe micropogon</i>
Cyprinidae	<i>Labeo annectens</i>	Schilbeidae	<i>Schilbe mystus</i>

Source : Tiré de ADPAM (2012*).

Note : Les espèces endémiques sont indiquées avec une étoile (*); les espèces introduites sont indiquées avec "I".

Annexe 9.2: Liste des espèces indigènes du Nyong








No	Espèces	No	Espèces
1	<i>Alestes macrophthalmus</i>	53	<i>Micralestes humilis</i> ?
2	<i>Amphilius longirostris</i>	54	<i>Microctenopoma nanum</i>
3	<i>Anaspidoglanis macrostoma</i>	55	<i>Micropanchax camerunensis</i>
4	<i>Aphyosemion ahli</i>	56	<i>Microsynodontis batesii</i>
5	<i>Aphyosemion bivittatum</i>	57	<i>Mormyrops anguilloides</i> ?
6	<i>Aphyosemion cameronense</i>	58	<i>Mormyrops caballus</i> ?
7	<i>Aphyosemion exiguum</i>	59	<i>Mormyrus tapirus</i>
8	<i>Aphyosemion loennbergii</i>	60	<i>Nannaethiops unitaeniatus</i>
9	<i>Aphyosemion splendopleure</i>	61	<i>Nannocharax intermedius</i>
10	<i>Barbus aspilus</i>	62	<i>Nannocharax cf. rubrolabiatus</i>
11	<i>Barbus brazzai</i>	63	<i>Neolebias trewavasae</i>
12	<i>Barbus camptacanthus</i>	64	<i>Neolebias unifasciatus</i>
13	<i>Barbus guirali</i>	65	<i>Opsaridium ubangiense</i>
14	<i>Barbus holotaenia</i> ?	66	<i>Parailia occidentalis</i>
15	<i>Barbus jae</i>	67	<i>Parachanna obscura</i>
16	<i>Barbus martorelli</i>	68	<i>Paramoryrops kingsleyae</i>
17	<i>Benitochromis batesii</i>	69	<i>Paramormyrops curvifrons</i>
18	<i>Bostrychus africanus</i>	70	<i>Paramoryrops sphekodes</i> ?
19	<i>Brienomyrus brachyistius</i>	71	<i>Parananochromis caudifasciatus</i> ?
20	<i>Brycinus kingsleyae</i>	72	<i>Parananochromis</i> « N'tem »
21	<i>Brycinus longipinnis</i>	73	<i>Parauchenoglanis altipinnis</i>
22	<i>Brycinus macrolepidotus</i>	74	<i>Parauchenoglanis balayi</i>
23	<i>Brycinus nurse</i>	75	<i>Parauchenoglanis guttatus</i> ?
24	<i>Bryconaethiops microstoma</i> ?	76	<i>Parauchenoglanis longiceps</i>
25	<i>Chiloglanis cameronensis</i>	77	<i>Pelvicachromis taeniatus</i>
26	<i>Chrysichthys auratus</i>	78	<i>Petrocephalus christyi</i> ?

No	Espèces	No	Espèces
27	Chrysichthys longidorsalis ?	79	Petrocephalus microphthalmus
28	Chrysichthys nigrodigitatus	80	Petrocephalus simus
29	Clariallabes longicauda	81	Phenacogrammus major
30	Clarias camerunensis	82	Phractura longicauda
31	Clarias jaensis	83	Procatopus similis
32	Clarias longior ?	84	Prolabeops nyongensis
33	Clarias pachynema	85	Raiamas batesii
34	Ctenopoma maculatum	86	Raiamas buchholzi
35	Distichodus notospilus	87	Sarotherodon galilaeus ?
36	Doumea « Cameroon »	88	Sarotherodon mvogoi
37	Epiplatys sangmelinensis	89	Schilbe brevianalis
38	Epiplatys sexfasciatus	90	Schilbe grenfelli ?
39	Hemichromis elongates	91	Schilbe intermedius
40	Hemigrammocharax ocellicauda	92	Schilbe multitaeniatus
41	Hepsetus odoe	93	Schilbe nyongensis ?
42	Kribia kribensis	94	Synodontis batesii
43	Kribia nana	95	Synodontis marmoratus
44	Labeo annectens ?	96	Synodontis rebeli/obesus
45	Labeo lukulae	97	Synodontis steindachneri
46	Labeobarbus rocadasi	98	Synodontis tessmanni ?
47	Labeobarbus batesii ?	99	Tilapia margaritacea
48	Labeobarbus micronema ?	100	Tilapia mariae ?
49	Malapterurus electricus	101	Tilapia nyongana
50	Marcusenius moorii	102	Varicorhinus sandersi
51	Mastecembelus cryptacanthus	103	Varicorhinus tornieri ?
52	Mastecembelus niger	104	Varicorhinus weneri ?

Source : Brummett et al, (2009)

Notes: *Fish captured in this study are shown in bold font. Fish species not captured, but reported in the reference collections of the Royal Museum for Central Africa (RMAC), Tervuren, Belgium or the Musée National de Histoire Naturelle, Paris or FishBase (2004) are shown in normal font. Species one would expect to have collected, but which did not appear in our samples are indicated with a question mark (?).*

ANNEXE 10 : Types de poissons élevés au Cameroun

Nom commun	Nom scientifique	Brève description	Photo
Tilapia	<i>Oreochromis niloticus</i>	Originare d'Afrique ainsi que du Proche ou du Moyen-Orient, sa taille varie entre 5 et 50 cm. Ce poisson d'eau douce ou d'eau saumâtre est abondamment élevé et consommé dans le monde.	
Silure	<i>Clarias gariepinus</i>	Encore appelé poisson chat-africain, sa croissance est exceptionnelle : 3 g/jour et plus, mais on regrette sa difficulté de reproduction. Il peut mesurer jusqu'à 1,70 m et atteindre 29 kg. Il est utilisé en polyculture comme prédateur pour contrôler la population de tilapia.	
Poisson vipère	<i>Channa obscura</i>	Poisson prédateur d'eau douce de corps allongé et aux mouvements serpentiformes. Il est originaire du Nil, du Zaïre, du bassin du Lac Tchad, etc. Sa taille maximale est de 35 cm.	
Kanga	<i>Heterotis niloticus</i>	Originare des bassins du Niger, on le trouve également dans ceux du Lac Tchad, du Sénégal et de Gambie. Sa croissance est rapide : 10 g/jour et il peut dépasser un mètre de long à l'âge adulte.	
Carpe	<i>Cyprinus carpio</i>	Sa répartition est tellement importante et son introduction ancienne qu'il est difficile de définir une région d'origine précise. Elle pèse généralement 20 kg pour 31 cm, voire 40 kg pour 110 cm, pour les plus gros spécimens. Elle a une croissance optimale à une température d'eau de 23 à 25°C.	
poisson-gendarme	<i>Hemichromis fasciatus</i>	Espèce de petite taille (10 à 12 cm maximum), il est un très bon prédateur et avale tout poisson plus petit. Il est originaire d'Afrique Centrale et vit dans les eaux dont la température est comprise entre 22 et 30°C	
Silure	<i>Heterobranchus</i>	C'est une espèce très résistante à la manipulation et capable de survivre dans des conditions hypoxiques grâce à son organe de respiration aérienne accessoire. Son potentiel de croissance peut dépasser 10 g/jour. En étang, le poids moyen de 1 100 g est atteint à l'âge de 10 mois à partir d'alevins de 0,2 g.	

Source : MINEPIA (2013)

ANNEXE 11 : Répartition des fermes aquacoles dans les 5 zones à fort potentiel

Région	Département	Nombre de fermes	Nombre d'étangs	Superficie (m ²)
Centre	Mefou et Akono	118	538	213 408
	Mefou et Afamba	59	187	112 651
	Lékie	55	184	63 373
	Mbam et Kim	16	40	21 577
	Nyong et so'o	32	267	127 811
	Nyong et Mfoumou	31	149	74 439
	Nyong et Kellé	31	96	52 083
	Mbam et Inoubou	40	127	51 895
	Haute-Sanaga	48	106	129 630
	Mfoundi	25	167	55 750
Ouest	Ndé	14	27	1 500
	Menoua	125	328	33 786
	Mifi	19	61	23 715
	Haut-Nkam	30	67	43 567
	Noun	143	407	69 423
	Hauts -Plateaux	40	148	38 500
	Koung khi	12	43	7 700
Est	Lom et Djerem	150	209	159 170
	Kadey	160	394	106 005
	Boumba et Ngoko	245	428	260 964
Sud	Mvila	376	910	1 273 925,2
	Océan	53	88	13910
	Dja et Lobo	100	447	52 316,7
	Vallée du Ntem	15	109	210 279,2
Nord-Ouest	Ngoketundia	24	47	5 507

Région	Département	Nombre de fermes	Nombre d'étangs	Superficie (m ²)
	Bui	67	98	12 369
	Boyo	57	79	12 167,9
	Menchum	41	42	6 260
	Donga-Mantung	50	71	75 987
	Momo	60	205	40 837
	Mezam	66	161	27 382

Source : MINEPIA (2013)



ELEVAGE



SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	5
2	CHIFFRES CLES	6
3	PLACE DE L'ELEVAGE DANS L'ECONOMIE NATIONALE	9
4	ORGANISATION DU SECTEUR	13
4.1	Contexte macro-économique global	13
4.2	Contexte institutionnel	13
4.3	Contexte juridique et foncier.....	16
5	TYPOLOGIE SPATIALE ET ETAT DES LIEUX DES PRODUCTIONS ANIMALES	18
5.1	Répartition géographique des productions animales toutes espèces confondues	18
5.1.1	Potentialités pastorales des zones agro-écologiques.....	18
5.1.2	Répartition géographique des ménages pastoraux.....	21
5.2	Les principales spéculations d'élevage.....	22
5.2.1	Elevage bovin.....	22
5.2.2	Elevage laitier	30
5.2.3	Elevage des petits ruminants (ovins - caprins)	34
5.2.4	L'Elevage porcin.....	40
5.2.5	L'Aviculture.....	44
5.2.6	L'Apiculture.....	48
5.2.7	Les élevages non conventionnels	50
6	CHAINES DE VALEUR DES FILIERES	52
6.1	La production.....	52
6.2	La transformation	53
6.3	Transport	53
6.4	Commercialisation	53
7	CONTRAINTES AU DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE	55
7.1	Contraintes liées à la conduite des animaux	55
7.2	Contraintes organisationnelles et managériales.....	55
7.4	Contraintes sanitaires	56
7.5	Contraintes liées à l'environnement des affaires dans le secteur.....	56
7.6	Contraintes de financement	56
8	FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACES	57
8.1	Forces	57
8.1.1	Grande disponibilité en terres.....	57
8.1.2	Grande diversité agro-écologique	57
8.1.3	Potentiel en ressources animales bien diversifié	57
8.1.4	Grand dynamisme des populations.....	57

8.1.5	Position géographique hautement stratégique.....	57
8.1.6	Potentiel hydraulique important.....	58
8.2	Faiblesses.....	58
8.2.1	Des faibles performances de production dans les élevages.....	58
8.2.2	Une faible capacité de gestion des ressources naturelles.....	58
8.2.3	Un environnement institutionnel peu adapté.....	58
8.2.4	Financements insuffisants.....	59
8.2.5	Echanges commerciaux insuffisants.....	59
8.2.6	Conditions de vie précaires en milieu rural.....	59
8.3	Opportunités.....	59
8.4	Menaces.....	60
9	DEFIS DU SOUS-SECTEUR DE L'ELEVAGE.....	61
9.1	Défis d'aménagement productif durable de l'espace et de sécurité alimentaire.....	61
9.2	Défis de création d'emploi et d'amélioration des revenus.....	61
9.3	Défis fonciers.....	61
9.4	Défis d'intégration agriculture élevage.....	62
9.5	Défis de gestion durable des ressources naturelles.....	63

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Evolution des effectifs des principales espèces	10
Tableau 2. Ventilation du PIB courant par secteurs d'activités (en milliards de FCFA) - (prix constants de 2000)	10
Tableau 3. Taux de croissance réel du PIB par secteur d'activités (en %) entre 2000 et 2014.....	11
Tableau 4. Répartition par région des espèces d'élevage bovin	22
Tableau 5. Production de viandes bovines dans le monde et en Afrique Centrale	28
Tableau 6. Performances répertoriées des races au Cameroun.....	30
Tableau 7. Production de lait par région - 2013.....	33
Tableau 8. Principales races d'ovins et de caprins élevées au Cameroun	34
Tableau 9. Production de la viande de volaille par rapport à la viande Bovine 1010-2013.....	46
Tableau 10. Principaux produits de la ruche par région.....	49

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Origine des revenus des ménages pastoraux	9
Figure 2. Ventilation du PIB (en milliards de FCFA) courant par sous-secteur d'activité (prix constants de 2000)	11
Figure 3. Taux de croissance réel du PIB par secteur d'activités (en %) entre 2007 et 2014	12
Figure 4. Taux de croissance réel du PIB du secteur de l'élevage par rapport au secteur primaire dans son ensemble	12
Figure 5. Structures d'encadrement de l'élevage.....	15
Figure 6. Carte de distribution des principales zones d'élevage et des glossines	19
Figure 7. Caractéristiques des zones agro-écologiques.....	20
Figure 8. Nombre total de ménages et nombre de ménages pastoraux par région	21
Figure 9. Proportion des ménages pastoraux par région	21
Figure 10. Les principaux bassins de production des bovins	23
Figure 11. Part de la viande bovine dans la production de viandes dans son ensemble.....	28
Figure 12. Bassins d'élevage et d'abattage des bovins.....	29
Figure 13. Principaux bassins de production laitière	32
Figure 14. Principaux bassins de production caprins	36
Figure 15. Principaux bassins de production d'ovins.....	37
Figure 16. Evolution de la production ovine et caprine 2010 - 2013.....	38
Figure 17. Bassins d'élevage et d'abattage des ovins et caprins	39
Figure 18. Principaux bassins d'élevage et d'abattage porcine.....	42
Figure 19. Evolution de la production de viande porcine.....	43
Figure 20. Évolution de la production d'œufs par région de 2011 à 2013	45
Figure 21. Principaux bassins de production des volailles.....	46
Figure 22. Bassins d'élevage et d'abattage des volailles	47
Figure 23. Principaux bassins d'élevage des différentes espèces non conventionnelles	51

LISTE DES ABREVIATIONS

ASGIRAP	: Appui à la Sécurisation et à la Gestion Intégrée des Ressources Agropastorales
AFD	: Agence Française de Développement
AFOP	: Appui à la Rénovation de la Formation Professionnelle
ACEFA	: Amélioration de la Compétitivité des Exploitations Familiales Agricoles
ANEEPCAM	: Association des Eleveurs Engraisseurs de Porcs du Cameroun
CNEBCAM	: Confédération Nationale des Eleveurs de Bovins du Cameroun
CNFZV	: Centre National de Formation Zootechnique et Vétérinaire
CZV	: Centre Zootechnique et Vétérinaire
CDEN	: Caisse de Développement du Nord
CDENO	: Caisse de Développement du Nord-Ouest
C2D	: Contrat de Désendettement et de Développement
DSCE	: Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DSV	: Direction des Services Vétérinaires
FERELAD	: Fédération Régionale des Eleveurs de l'Adamaoua
LANAVET	: Laboratoire National Vétérinaire
MINEPIA	: Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales
MINEPAT	: Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire

1 INTRODUCTION

1. Le présent rapport, relatif au sous-secteur de l'élevage, constitue une sous-partie du diagnostic sectoriel, territorial et institutionnel, réalisé dans le cadre de la mission d'élaboration du Schéma National d'Aménagement et de Développement du Territoire camerounais (SNADDT).
2. L'élaboration de l'état des lieux du sous-secteur de l'élevage dans le cadre du développement d'un schéma d'aménagement du territoire au Cameroun, s'inscrit dans la volonté du gouvernement de faire jouer à l'élevage un rôle de premier plan dans la lutte contre la pauvreté, assurer la croissance économique et l'atteinte des objectifs de développement du millénaire. Les potentialités de ce secteur doivent se concrétiser pour faire face à la chronicité du déficit alimentaire observé depuis quelques décennies. Il s'agit donc à travers un processus concerté, de réconcilier les politiques et les acteurs du secteur de l'élevage dans les bassins de production ; ce qui doit s'opérer dans une dynamique visant la recherche du bien-être de la population et une quête de positionnement international du pays.
3. La présente contribution se pose comme objectif de constituer un référentiel devant permettre de mieux articuler et suivre les actions du secteur qui doivent faire de l'élevage un sous-secteur susceptible de satisfaire aux exigences de l'émergence à l'horizon 2035.
4. Ce travail a tenu compte de l'ancrage du sous-secteur au DSCE et a porté sur une analyse des principales filières d'élevage à savoir : bovin-viande, bovin-lait, petits ruminants, porc, volaille, apiculture, élevage non conventionnel.
5. Une évaluation des principales contraintes, forces, faiblesses, opportunités et menaces du sous-secteur et des principaux défis, qu'il devra relever, clôt ce volet du diagnostic territorial.

2 CHIFFRES CLES

6. Les données produites par la cellule des statistiques du MINEPIA (2013), celles collectées lors des campagnes de vaccination annuelle et les statistiques d'abattage contrôlé d'animaux de boucherie, constituent la base d'estimation des effectifs du cheptel au plan national et régional.
7. Ainsi, le cheptel animal contrôlé est constitué de :
 - 5,8 millions de têtes de bovins, dont 1 tiers environ est laitier,
 - 9 millions de petits ruminants, dont 68% de caprins et 32% d'ovins,
 - plus de 3 millions de porcs, dont 80% d'hybrides issus de divers croisements entre les races locales et importées. Les élevages modernes de porc concernent un peu moins de 10% de la production porcine nationale,
 - 72 millions de volailles, constitués de 68% de poulets de chair, 25% de volaille traditionnelle et de 5% de volaille de ponte.
8. Selon EPIA Stat 2013, la production de viandes a atteint 265 816 tonnes en 2013, dont 45% de viande de volailles, 35% de viande bovine, 13% de viande de porc et 8% de viande de caprins et d'ovins.
9. Par ailleurs, le pays a produit 65.116 tonne d'œufs et 252.760 tonnes de lait, ainsi que 4.300 tonnes de miel, 300 tonnes de cire d'abeille et 250 kg de propolis.
10. Malgré son importance dans l'économie nationale, l'élevage demeure peu ou mal connu et ses allocations budgétaires modestes. En effet sur un budget de 67,9 milliards de F CFA consacré au secteur rural en 2008 (3% du Budget général), la part du secteur de l'élevage représentait moins de 14%. Les Politiques et stratégies sectorielles menées pendant plusieurs années pour promouvoir le développement de l'élevage n'ont pas toujours donné les résultats escomptés. Si la production du sous-secteur est depuis 2011 en constance évolution, ses performances demeurent en deçà des potentialités et ne permettent pas encore d'atteindre les niveaux de production pouvant soutenir les taux de croissance souhaités par les pouvoirs publics. Le pays ne dispose pas encore d'une véritable « Déclaration de politique » ou « loi d'élevage ».
11. Le sous-secteur dispose pourtant d'un fort potentiel de ressources agro-écologiques, dont la mise en valeur peut conduire à l'émergence de bassins de production spécialisés et géostratégiques. La richesse de la base productive et la diversité agro-écologique du pays font de l'élevage et des industries animales, un des socles du développement rural au Cameroun. Les projets, programmes et stratégies jusqu'ici développés dans le secteur de l'élevage, bien qu'ayant eu des résultats mitigés, sont porteurs d'espoir.
12. L'élevage des bovins et des petits ruminants, du fait des conditions de production et de l'état des parcours naturels, est essentiellement extensif. Il se caractérise par la mobilité des animaux sur des distances plus ou moins longues. Toutefois, le système semi-intensif, voire le ranching, entrent de plus en plus dans les pratiques des agro-éleveurs et de quelques privés. Le système semi-intensif se développe sous forme d'embouche à la périphérie des grandes villes dans les régions septentrionales. Le ranching se rencontre dans l'Adamaoua, l'Est et le Nord-ouest. Le système intensif ou zéro grazing est très peu pratiqué (5%). On le retrouve dans la région du Nord-Ouest avec des tentatives d'amélioration génétique du matériel animal pour la production laitière. Concernant la filière porcine, le Cameroun

est le plus grand producteur d'Afrique centrale et l'importance socio-économique de cette filière n'est plus à démontrer. Toutefois, cette production reste en deçà de ses potentialités du fait des épizooties récurrentes de Peste Porcine Africaine (P.P.A.) et du système de production, traditionnel et familial, qui prévaut dans la filière.

13. La sous-filière de volailles villageoises paie également un lourd tribut aux maladies. Néanmoins, à la faveur de nombreuses initiatives gouvernementales, le système semi-intensif se développe à grande vitesse autour des centres de consommation.
14. La production apicole et l'élevage non conventionnel sont encore essentiellement traditionnels dans la quasi-totalité du territoire nationale ; toutefois, plusieurs petites unités modernes existent dans les principaux bassins de production. Le miel d'Oku, par exemple, dispose d'une certification internationale et est exporté vers les marchés européens. Certaines espèces non conventionnelles offrent des perspectives intéressantes en matière d'élevage en captivité et méritent qu'on y approfondisse les études en vue d'une intensification de leur production et de leur exploitation.
15. L'industrie de transformation des produits d'élevage est encore très peu développée au Cameroun. Les infrastructures et équipements utilisés sont encore artisanaux et ne fournissent que des produits de première transformation. Les tentatives les plus encourageantes viennent des filières volaille et bovine avec des unités d'abattage modernes de poulets dans le Centre, le Littoral et l'Ouest, des unités de charcuterie modernes à Douala et à Yaoundé et, la signature en 2015 d'une convention pour la mise en place d'un abattoir bovin moderne à N'Gaoundéré, ainsi que des entrepôts frigorifiques dans les centres de grande consommation. La filière bovin-lait connaît également un début d'industrialisation avec des mini-laiteries et bars laitiers qui se développent dans les grands bassins de production. Toutes ces filières sont animées par divers acteurs, à savoir les importateurs et distributeurs d'intrants alimentaires, de matériel animal, de produits vétérinaires et divers équipements d'élevage, les spécialistes en appui-conseil et de financement.
16. Le Secteur de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales dispose d'atouts et de potentialités certains. Il s'agit notamment de :
 - la grande disponibilité en terres de pâturage (savanes),
 - une grande diversité agro-écologique;
 - un potentiel génétique diversifié ;
 - une position géographique stratégique, et,
 - un potentiel hydraulique important.
17. Toutefois quelques contraintes existent et entravent le développement des différentes filières, dont on peut citer :
 - la faible productivité des ressources animales et fourragères,
 - des infrastructures et équipements de production peu adaptés,
 - les lourds tributs payés aux maladies animales;
 - la faible maîtrise des techniques modernes et innovantes de production et de transformation;
 - la faible organisation du marché et des circuits de distribution;
 - la faible appropriation des aspects de normes et de qualité des produits.
18. Les défis auxquels fait face le sous-secteur de l'élevage sont ceux d'un aménagement productif durable de l'espace en vue d'assurer la sécurité alimentaire, la création d'emploi et l'amélioration des revenus des producteurs.
19. L'accès au foncier est un gage certain d'appropriation et de sensibilisation à une

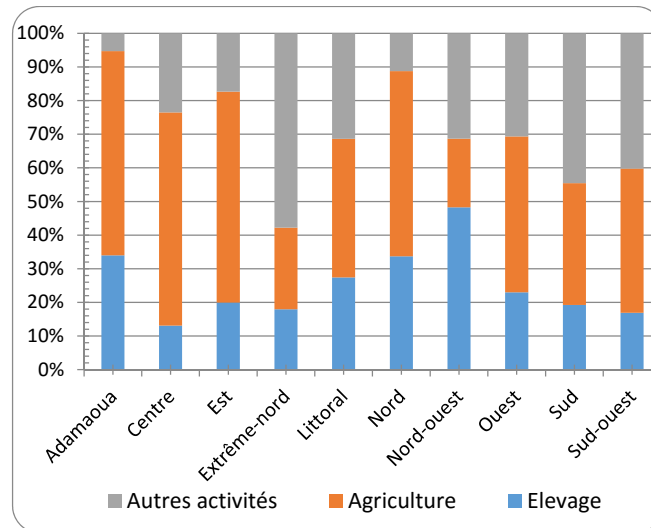
gestion efficace des ressources naturelles de parcours.

20. Dans la partie septentrionale du pays, les litiges fonciers restent surtout liés aux problèmes migratoires très fréquents dans la zone et au manque de terre qui en résulte. Les conflits résultent aussi bien de l'incompatibilité des usages et des coutumes en présence que de la compétition foncière. Les conflits agro-pastoraux ont une incidence sur les ressources naturelles déjà fortement entamées par un climat austère et une végétation quasi aride et mettent en cause agriculteurs et éleveurs et éleveurs entre eux.
21. Dans les régions du Centre, du Sud et de l'Est des conflits entre les exploitants forestiers et les populations sont observés, provoqués par l'insatisfaction et le mécontentement des populations ainsi que des conflits autour des aires protégées à la suite de l'occupation abusive et anarchique des réserves de faunes ou de forêts par les populations. Toutefois, dans ces régions, les conflits agro-pastoraux n'ont pas la même ampleur que dans les autres régions et résultent beaucoup plus de la mauvaise conduite des troupeaux (divagation des bêtes).
22. Dans l'Ouest, le Nord-ouest et le Sud-ouest les conflits fonciers ruraux, en rapport avec l'élevage, sont nombreux et plus exacerbés que dans les autres régions du pays et opposent soit des particuliers entre eux, soit des particuliers à l'Etat, soit des villages entre eux.
23. Enfin, pour les ruminants par exemple, on note une précarité d'accès au foncier pastoral, une absence de plans concertés et cohérents de gestion adaptée de l'espace agro-sylvo-pastoral et de ses ressources et une législation foncière peu appropriée, ce qui induit des conflits récurrents entre les éleveurs et les autres acteurs du monde rural.
24. Un développement durable passe par un réaménagement du territoire et renvoie, pour être efficace, à un découpage territorial en entités locales ou régionales, en fonction des potentialités spatiales de production.
25. Ce développement durable passe également par une meilleure exploitation des ressources du milieu naturel, par des méthodes d'exploitation des parcours plus adéquates, de façon à accroître la production sans nécessairement s'étendre sur un territoire plus grand. Ce qui nécessite prioritairement un travail sur l'amélioration des rendements par l'intensification de la production, la sélection et les croisements avec des races plus performantes, une conduite d'élevage plus appropriée, la levée des problèmes sanitaires, l'amélioration de l'environnement des affaires et de l'accès aux financements.

3 PLACE DE L'ELEVAGE DANS L'ECONOMIE NATIONALE

26. Le secteur primaire qui regroupe l'agriculture, l'élevage, la pêche, les forêts et l'environnement est un secteur important de l'économie Camerounaise et est fondamental pour la croissance et la création d'emploi. C'est un secteur clé pour les effets d'amorce du développement et d'entraînement qu'il a sur les autres secteurs de l'économie nationale.
27. Le secteur primaire constitue le premier pourvoyeur d'emplois, avec 60% de la population active, de même que pour ce qui est de l'apport des devises, avec 55% du total des exportations (INS 2011).
28. S'agissant du secteur de l'élevage, 70% de la population rurale y trouve un moyen de diversification de ses sources de revenus et d'épargne ; 35 % de cette population rurale vit exclusivement de l'élevage. Sur le plan socio-économique, l'élevage joue un rôle d'épargne et contribue donc fortement à l'amélioration de la production agricole, notamment dans les zones à forte densité démographique où le maintien de la fertilité des sols, la réalisation de certains travaux agricoles et le transport rural sont assurés par le bétail (bovins, asins, équins)¹.
29. Ainsi, selon EPA 2012, 28% des revenus des ménages pastoraux camerounais est tiré de l'élevage. Ce taux s'établit à près de 50% pour le Nord-Ouest et à 34% pour l'Adamaoua et le Nord.
30. Le foncier pastoral couvre plus de 30% du territoire national et a un potentiel d'environ 19 millions d'hectares de parcours pâturables (Situation de référence du territoire national, 2013).

Figure 1. Origine des revenus des ménages pastoraux



Source : EPA 2012, MINEPIA

¹Stratégies de développement du MINEPIA et du Secteur rural

Tableau 1. Evolution des effectifs des principales espèces

Principales espèces	2010	2011	2012	2013	Evolution 2013/2010
Bovins	4 843 104	5 084 754	5 527 128	5 805 297	20%
Ovins	3 739 325	2 879 280	2 974 297	2 952 624	-21%
Caprins	5 405 046	6 053 651	5 950 739	6 298 059	17%
Porcins	2 440 404	2 806 464	2 896 271	3 112 973	28%
Volailles	70 176 806	65 286 625	66 592 358	72 758 691	4%

Source : MINEPIA/DEPCS, 2014

31. Malgré la régression de son importance relative depuis l'indépendance, le système agro-rural continue à jouer un rôle majeur dans l'économie nationale par sa contribution au PIB. Le tableau 2 présente la ventilation du PIB courant par sous-secteurs d'activité dans le secteur primaire entre 2010 et 2014 et la comparaison avec le PIB total.

Tableau 2. Ventilation du PIB courant par secteurs d'activités (en milliards de FCFA) - (prix constants de 2000)

en milliards de FCFA	2010	2011	2012	2013	2014
Produits vivriers	1 644	1 818	1 954	2 102	2 203
Produits industriels et d'exportation	188	178	165	179	205
Elevage et chasse	329	346	373	398	409
Sylviculture et exploitation forestière	236	245	253	255	250
Pêche	139	141	149	155	161
PIB Secteur primaire	2 535	2 728	2 894	3 089	3 228
PIB total	11 700	12 546	13 515	14 608	15 846

en %	2010	2011	2012	2013	2014
Produits vivriers	14,0%	14,5%	14,5%	14,4%	13,9%
Produits industriels et d'exportation	1,6%	1,4%	1,2%	1,2%	1,3%
Elevage et chasse	2,8%	2,8%	2,8%	2,7%	2,6%
Sylviculture et exploitation forestière	2,0%	2,0%	1,9%	1,7%	1,6%
Pêche	1,2%	1,1%	1,1%	1,1%	1,0%
PIB Secteur primaire	21,7%	21,7%	21,4%	21,1%	20,4%
PIB total	100%	100%	100%	100%	100%

Source : INS, Comptes nationaux 2014

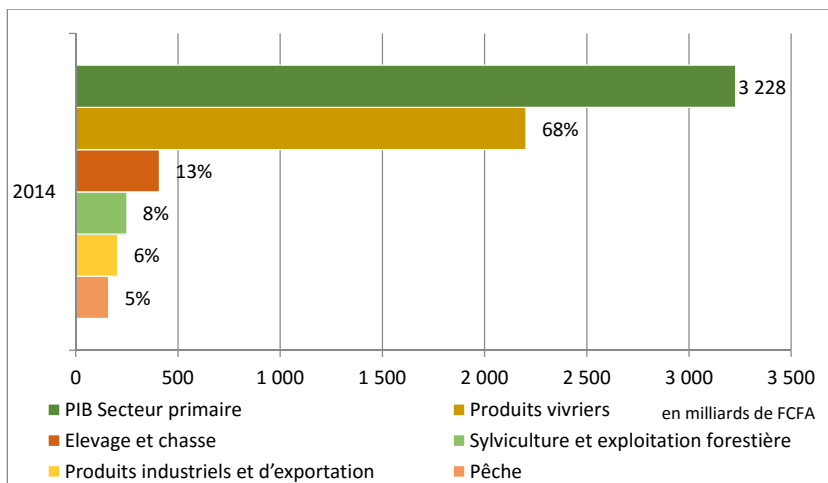
32. Importance des différents cheptels en place ainsi que leur répartition régionale constituent un atout pour le pays. Le tableau 1 présente l'évolution des effectifs des principales espèces entre 2010 et 2013.

- 33.
34. Le secteur primaire dans son ensemble représente 20% du PIB total.

35.

36. S'agissant du sous-secteur de l'élevage, son PIB a généré, en 2014, 13% du PIB du secteur primaire et 2,6% du PIB total. Mais, le PIB de ce sous-secteur est souvent sous-estimé en raison des méthodes de calcul qui n'incluent pas certains produits tels que le fumier et certains services comme la traction animale, dont les bénéfices reviennent à d'autres secteurs d'activités.

Figure 2. Ventilation du PIB (en milliards de FCFA) courant par sous-secteur d'activité (prix constants de 2000)



Source : Comptes Nationaux, 2014

Tableau 3. Taux de croissance réel du PIB par secteur d'activités (en %) entre 2000 et 2014

	2000	2001	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
PIB										
Secteur primaire	4,0	3,7	5,9	5,2	2,9	6	3,1	2,7	3,7	4,7
Agriculture	4,7	3,7	4,5	6,2	5	4,1	3,2	3,1	4,2	4,1
Elevage et chasse	3,8	8,6	4,9	2,8	0,1	2,7	4,2	2,6	4,8	5,7
Sylviculture et exploitat. forestière	4,5	-9,3	26,9	2,5	-10,6	32,8	2,1	-0,2	-1,8	9,9
Pêche	3,5	12,7	2,0	2,6	1,3	3,4	1,9	1,8	2,8	2,7

Source : INS, comptes nationaux 2014

37. Le tableau 3 présente l'évolution du taux de croissance moyen du secteur primaire et de ses différentes composantes entre 2000 et 2014. On notera le bon niveau de croissance du secteur « élevage et chasse » depuis 2011 par rapport à l'ensemble du secteur primaire.

38.

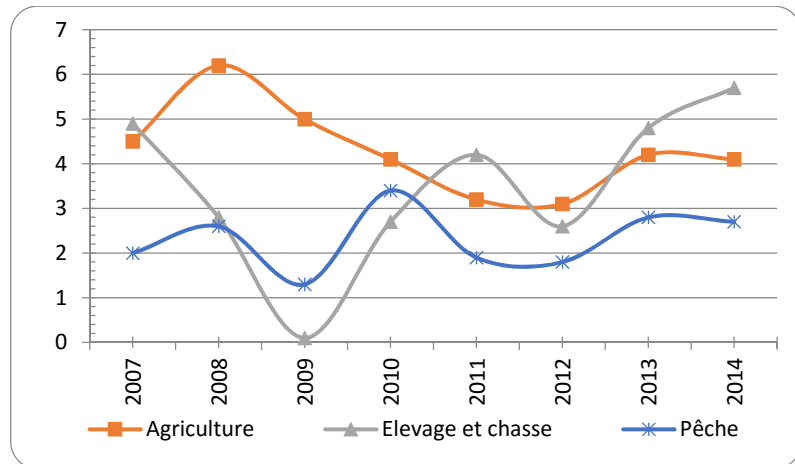
39. La figure 3 illustre l'évolution des taux de croissance des composantes 'agriculture' (vivrier, rente) d'une part, 'élevage et pêche', d'autre part. Le taux de croissance de l'activité d'exploitation forestière n'a pas été représenté en raison d'une évolution très irrégulière qui rend difficile la lecture du graphique.

40.

41.

42. Alors que le secteur de la pêche présente des niveaux de croissance assez bas (en dessous de 3%), on notera que le secteur de l'élevage présente un taux de croissance du PIB réel en nette amélioration depuis 2010, permis par un effort concernant la distribution d'intrants et de matériel aux groupements d'éleveurs.

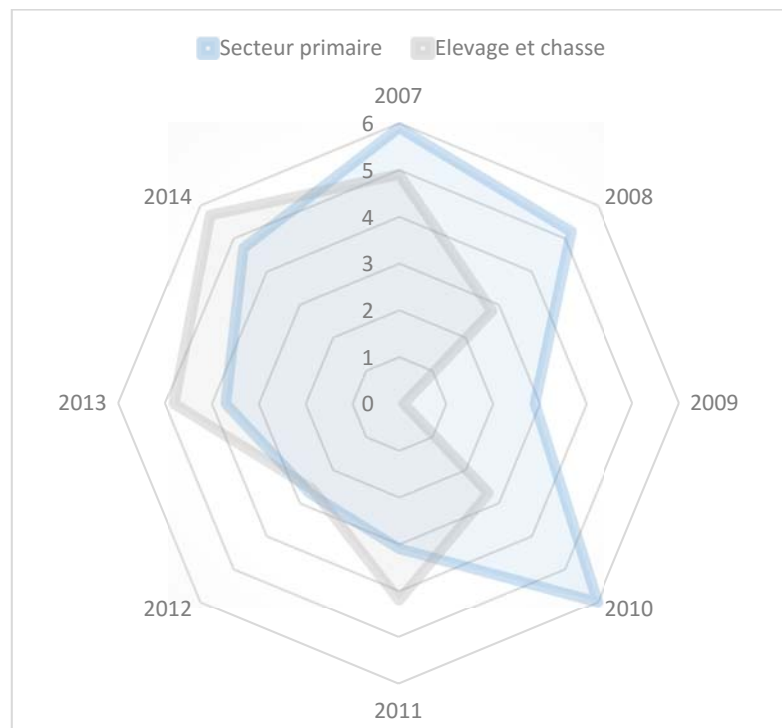
Figure 3. Taux de croissance réel du PIB par secteur d'activités (en %) entre 2007 et 2014



Source : INS, comptes nationaux 2014

Figure 4. Taux de croissance réel du PIB du secteur de l'élevage par rapport au secteur primaire dans son ensemble

43. Entre 2006 et 2010, la croissance du secteur primaire était dominée par les autres filières. Au cours des 4 dernières années (2011 à 2014), le taux de croissance du secteur de l'élevage dépasse celui du secteur primaire dans son ensemble, comme le montre le graphique ci-contre.



Source : INS, comptes nationaux 2014

4 ORGANISATION DU SECTEUR

4.1 Contexte macro-économique global

44. L'élevage s'impose de plus en plus comme un sous-secteur majeur et incontournable du monde rural et de l'économie camerounaise. Jadis activité identitaire pour les éleveurs respectant les traditions, l'élevage connaît désormais l'intervention d'une nouvelle génération d'opérateurs en quête de revenus. Toutefois, nonobstant l'atteinte en avril 2006 du point d'achèvement de l'initiative PPTÉ², le Cameroun et ses partenaires financiers étaient plutôt insatisfaits des résultats de développement économique enregistrés dans le monde rural.
45. Les résultats d'ECAM3 en 2007 avaient confirmé les aspects mitigés des avancées de l'économie nationale malgré le potentiel économique du pays et les efforts consentis par le gouvernement. La croissance économique se révélait en deçà des projections faites dans le DSRP qui visait une croissance annuelle moyenne de 6,8% pour l'ensemble de la période 2000-2015. Au regard des résultats enregistrés (3,6% en moyenne sur la période 2000-2007) et des signes de ralentissement observés depuis 2004, les performances mitigées de l'économie camerounaise imposaient une nécessaire interrogation par rapport à l'atteinte par le Cameroun, des Objectifs de Développement du Millénaire (ODM). L'économie n'avait pas connu de changement structurel notable et continuait de faire face à un certain nombre de défis qui pouvaient empêcher l'atteinte des résultats escomptés. En effet, elle demeurait fragile et entravée par des lacunes structurelles, relatives à la faible

compétitivité des secteurs productifs et aux déficits des facteurs de production clés que constituent les équipements et les infrastructures d'appui à la production, les ressources pastorales, base du développement des productions animales et les outils de protection sanitaire, gage de la sécurité des aliments d'origine carnée.

46. A travers le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), le Gouvernement camerounais a élaboré une vision d'ensemble de l'économie en vue de l'émergence du pays à l'horizon 2035. Ce document, qui regroupe la synthèse des activités économiques du pays pour les prochaines décennies, s'articule autour de cinq thématiques majeures : (i) le développement des infrastructures, (ii) la modernisation de l'appareil de production, (iii) le développement humain, (iv) l'intégration régionale et la diversification des échanges commerciaux. (v) le financement de l'économie.
47. Dans ce cadre, le MINEPIA, avec l'appui de ses partenaires au développement a mis au point, en 2011, un document de stratégie du sous-secteur de l'élevage, des pêches et des industries animales.

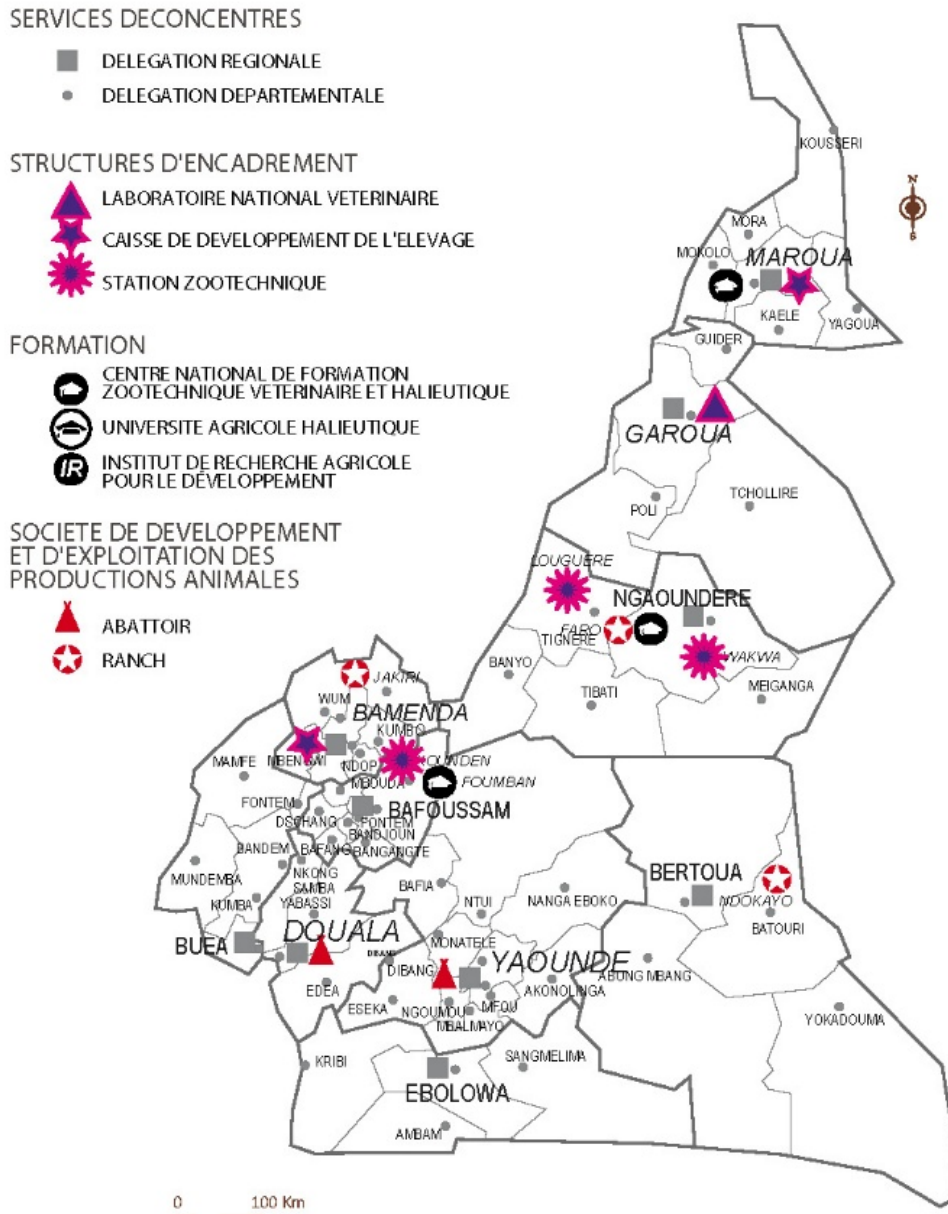
4.2 Contexte institutionnel

48. Le décret n° 2012/382 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales consacre trois Directions aux activités de production animale. Il s'agit de:
- la Direction du Développement des Productions et des Industries Animales,

² Pays Pauvres Très Endettés

- la Direction des Pâturages, de l’Alimentation Animale et des Infrastructures d’Elevage;
 - la Direction des Services Vétérinaires, dédiée aux activités de protection sanitaire des cheptels.
49. L’organigramme du Ministère comprend également la Direction des Pêches et de l’aquaculture, la Direction des Affaires Générales et la Division des Etudes, des Statistiques et de la Coopération.
50. Au niveau déconcentré, le MINEPIA dispose de 10 Délégations régionales comprenant chacune quatre services impliqués dans le développement des productions animales :
- le Service régional du Développement des Productions et des Industries Animales;
 - le Service Régional du Pâturage et de l’Hydraulique Pastorale;
 - le Service Régional de la Protection Sanitaire et de la Santé Publique Vétérinaire;
 - le Service Régional des Pêches et Aquaculture,
51. Le MINEPIA dispose aussi de 58 Délégations départementales, de 196 Délégations d’Arrondissement et de 755 Centres Zootechniques et de Contrôle Sanitaire Vétérinaire. On note aussi l’existence de certains organismes et établissements spécialisés tels que :
- le Laboratoire National Vétérinaire de Garoua-Boklé en abrégé LANAVET;
 - la Société de Développement et d’Exploitation des Productions Animales (SODEPA);
 - la Caisse de Développement de l’Elevage du Nord (CDEN) et la Caisse de Développement de l’Elevage du Nord-Ouest (CDENO);
- les Stations Zootechniques de Kounden, de Wakwa, et de Louguéré;
 - la Mission Spéciale d’Eradication des Glossines.
52. Sur le plan de la formation, trois Centres Nationaux de Formation Zootechnique Vétérinaire et Halieutique (CNFZVH) installés à Maroua dans la Région de l’Extrême Nord, à Fouban dans la région de l’Ouest et à Jakiri dans la région du Nord-Ouest sont chargés de la formation, du perfectionnement, du recyclage et de la spécialisation des personnels chargés d’encadrer les producteurs dans les domaines de l’élevage et de la santé animale.
53. Sur le plan de la recherche, 9 stations de recherche pour ce qui est de l’élevage sont réparties sur l’ensemble du territoire national. Il s’agit de :
- la station de Yagoua pour l’Extrême-Nord ;
 - la station de Garoua pour le Nord ;
 - la station de Wakwa pour l’Adamaoua ;
 - la station de Bertoua pour l’Est ;
 - la station de Nkolbisson pour le Centre ;
 - la station de Banganté pour l’Ouest ;
 - la station de Mankon et Bambui pour le Nord-Ouest ;
 - la station de Ekona pour le Sud-Ouest.
54. Dans la quasi-totalité de ces stations, on observe une insuffisance de main d’œuvre qualifiée, l’obsolescence des équipements de recherche, un mauvais état des infrastructures et un faible financement des activités de recherche en élevage. La non prise en compte des travaux sur les activités relatives au pastoralisme à l’alimentation animale et aux infrastructures d’élevage base d’un développement durable peut être soulevée avec force.
- 55.

Figure 5. Structures d'encadrement de l'élevage



4.3 Contexte juridique et foncier

56. Le secteur de l'élevage est encadré par environ 174 textes y compris quelques éléments essentiels du Code sanitaire des animaux terrestres de l'Organisation Mondiale de la Santé (OIE), à laquelle le Cameroun a adhéré (Doufissa, 2013). Parmi ces textes (lois, décrets, arrêtés, ordonnances, décisions, note de services, instruments d'adhésion, guides de procédure, instructions, circulaires, lettres, arrangement international, protocole, accord de coopération, actes), treize (13) encadrent les activités de production animale, trois (03) les industries animales, vingt-neuf (29) la pêche et l'aquaculture, huit (08) le cadre réglementaire commun aux productions et aux industries, à la pêche, à la fabrication et à l'usage des produits pharmaceutiques vétérinaires, vingt-neuf (29) la santé vétérinaire et les zoonoses, Il existe également des accords internationaux (17) auxquels le Cameroun a souscrit.
57. Un texte de loi sur l'élevage est en cours de formulation au MINEPIA et fera l'objet d'un échange entre administrations en vue de sa validation et de sa transmission au parlement. L'amendement de ce texte sera accompagné de décret et arrêtés de mise en application notamment en ce qui concerne :
- les conditions de création (et d'opérationnalisation) des exploitations d'élevages et des établissements d'exploitation ;
 - les conditions d'homologation des établissements d'élevage des animaux sur pied ;
 - l'exercice des activités d'élevage ;
 - les activités et le fonctionnement des organisations professionnelles et interprofessionnelles du secteur élevage ;
 - la déclaration des maladies, la tenue des registres d'exploitation, l'identification des animaux et des produits, l'homologation des établissements, le bien-être animal, la biosécurité, la déclaration des statistiques et le rapportage annuel des activités ;
- la sélection, l'amélioration génétique animale, la conservation des ressources génétiques animales et la diffusion des ressources génétiques animales, leur importation et leur exportation ainsi que leur manipulation ;
 - les conditions de production, d'importation, d'exportation, de conditionnement, de commercialisation, de distribution et d'utilisation de semence animale ;
 - les conditions de production, d'importation, d'exportation et de distribution, d'entreposage, de manipulation, de distribution, de même que les normes de qualité de toutes les matières destinées à l'alimentation des animaux ;
 - les modalités de contrôle et d'inspection des aliments pour animaux et de leurs ingrédients ainsi que les établissements qui les produisent ;
 - les normes d'approvisionnement et d'utilisation, de transport et de conservation de l'eau utilisée pour la fabrication de l'aliment pour animaux, pour l'abreuvement des animaux et la conduite de l'élevage ;
 - les modalités d'exploitation du fourrage naturelle, de production de cultures fourragères ou céréalières utilisées comme aliments ou ingrédients d'aliments pour animaux et celles de fabrication des aliments pour animaux à l'exploitation ;
58. Dans le cadre d'un schéma d'aménagement du territoire, les aspects fonciers sont capitaux. En marge du droit coutumier dont l'application est variable en fonction des spécificités locales, le droit positif sur l'ensemble du territoire se fonde en principe sur la législation en vigueur contenue dans :

- le décret n°78/263 du 3 septembre 1978, fixant les modalités de règlement des litiges agro-pastoraux ;
 - l'arrêté n°03/MINEPIA du 9 août 1989 modifiant et complétant l'arrêté n°02/MINEPIA du 20 juillet 1988 portant actualisation du Tracé des Pistes à Bétail.
59. Cependant, le régime foncier camerounais, par ses ordonnances de 1974, confère à l'Etat toutes les terres non immatriculées (domaine national) et semble ôter ainsi toute prérogative aux communautés.
60. En réalité, l'application stricte de ce régime ne peut se faire en milieu rural, où la gestion traditionnelle domine et où la terre n'est pas considérée comme un facteur de production et ne peut donc être vendue. La prédominance des pratiques coutumières est réelle en zone rurale et la réglementation foncière s'opère en grande

partie à l'écart du droit moderne. Ainsi, si celui-ci a introduit la notion de propriété individuelle, l'on constate que l'accès à la régularisation foncière par le biais des titres fonciers reste faible. Par ailleurs, le domaine national n'est pas cartographié et le chevauchement des rôles dévolus aux divers intervenants ne favorise pas une gestion conservatoire du domaine. La précarité des droits des pastoralistes dans certaines régions du pays, où les chefs traditionnels, ou Lamidat du Nord Cameroun, disposent encore de toutes les terres, rend impossibles les actions à long terme, pourtant indispensables en matière de développement durable. Cette ambiguïté ne favorise pas les investissements durables et n'est pas sécurisante pour les éleveurs, considérés parfois comme des « étrangers » sur leurs terres.

5 TYPOLOGIE SPATIALE ET ETAT DES LIEUX DES PRODUCTIONS ANIMALES

5.1 Répartition géographique des productions animales toutes espèces confondues

5.1.1 Potentialités pastorales des zones agro-écologiques

61. La répartition des zones d'élevage au Cameroun est influencée par la variabilité des facteurs tels que le climat, le relief, la végétation, le milieu humain et les contraintes sanitaires. Le pays est divisé en deux grands ensembles climatiques :
- Le domaine équatorial, situé dans la partie sud du pays avec une pluviométrie élevée, offre, de même que certaines forêts galerie de la partie septentrionale, une grande diversité de végétation dominée par les ligneux. Ce domaine héberge

généralement les glossines qui constituent un facteur limitant de l'élevage des ruminants. Le programme de lutte contre les glossines s'efforce d'assainir un espace sans cesse croissant pour l'élevage (Figure 6). La déforestation offre, dans le domaine forestier, des clairières à haut potentiel de production fourragère, indispensable à l'élevage des ruminants en général et des petits ruminants en particulier.

- Le domaine tropical, situé dans la partie septentrionale du pays, se caractérise par un climat chaud, de faibles précipitations, un couvert végétal constitué de savanes boisées, de steppes et de galeries forestières, parfois pauvres en espèces pastorales.
62. Sur le plan agro-écologique, les spécialistes s'accordent à subdiviser le pays en 5 zones.

Figure 6. Carte de distribution des principales zones d'élevage et des glossines

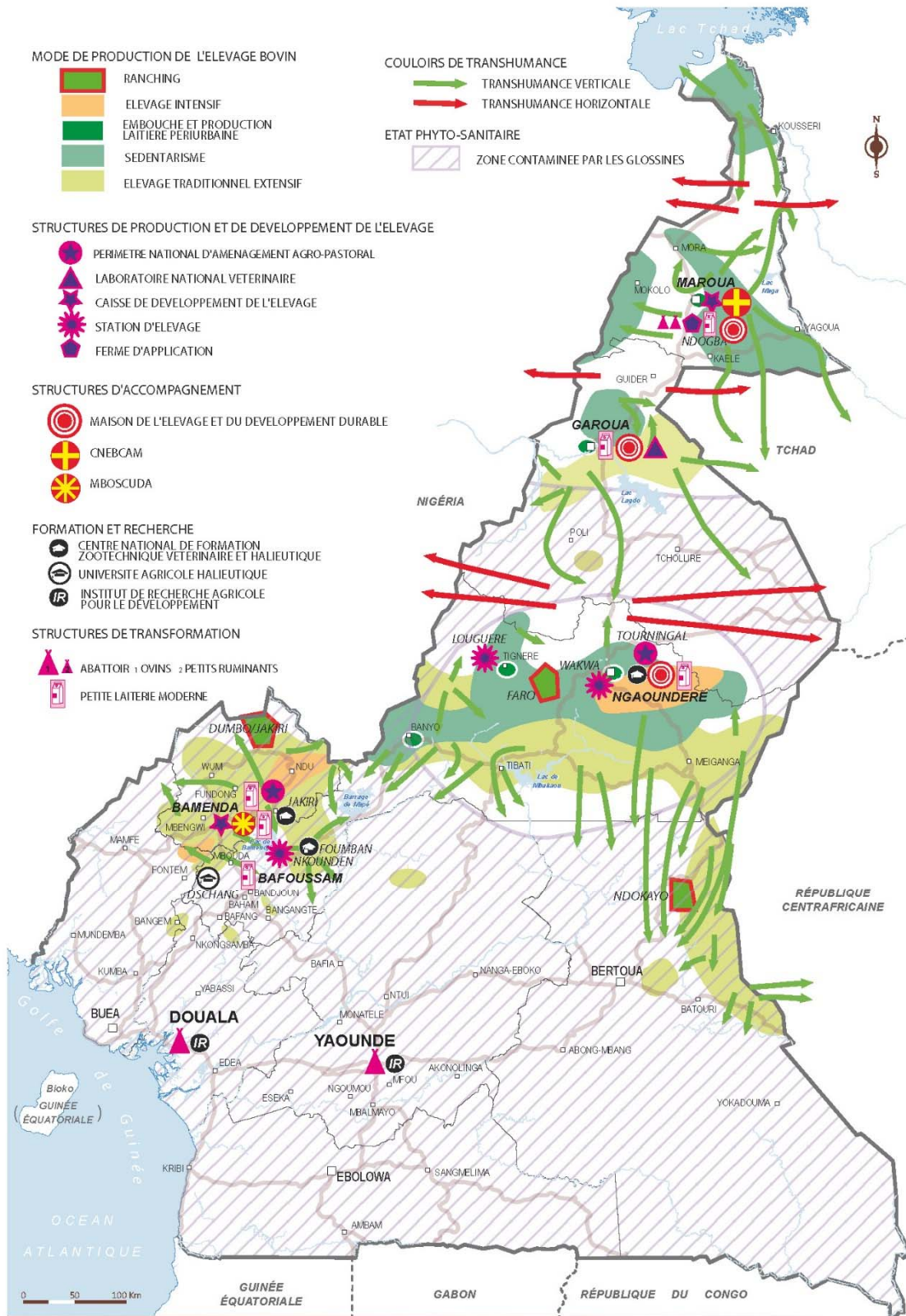


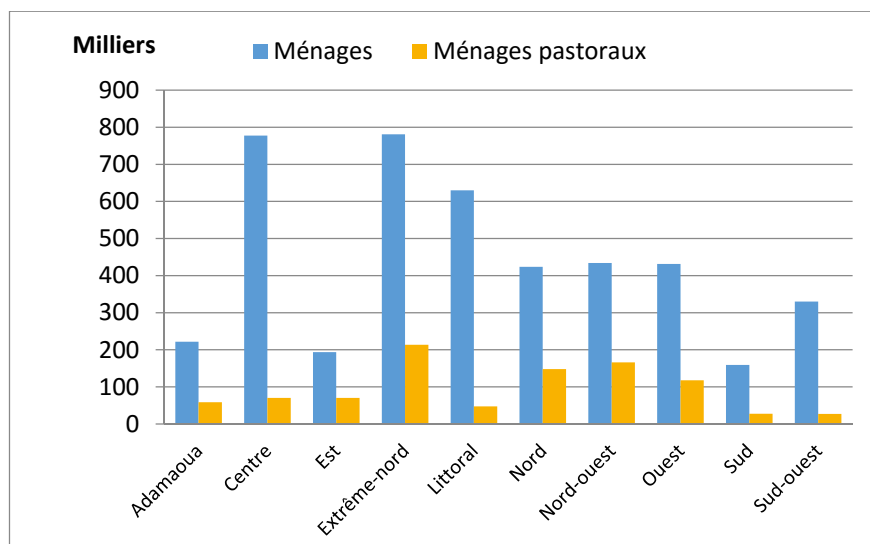
Figure 7. Caractéristiques des zones agro-écologiques



5.1.2 Répartition géographique des ménages pastoraux

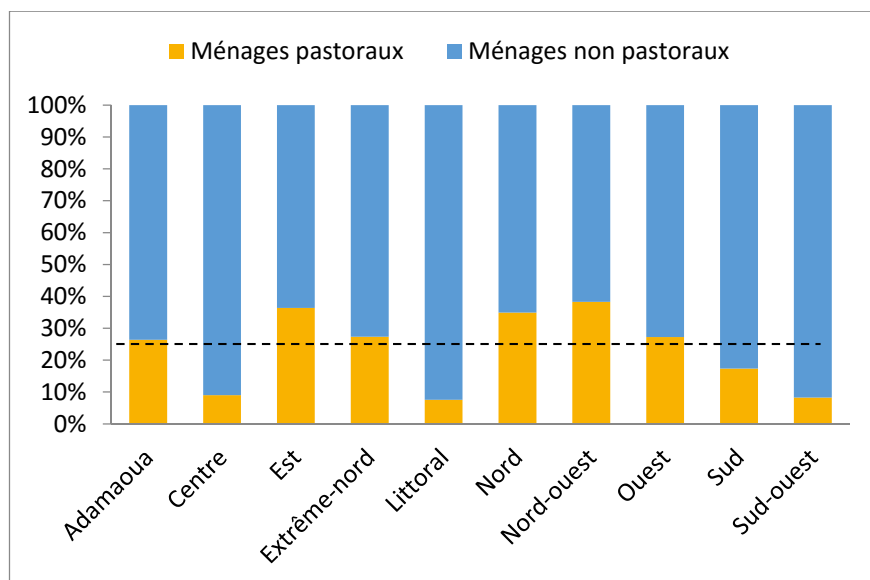
64. Les ménages pastoraux représentent 22% de l'ensemble des ménages Camerounais (EPA, 2012). En moyenne un ménage sur cinq pratique au moins un type d'élevage (et environ 1 ménage sur 2 en milieu rural).

Figure 8. Nombre total de ménages et nombre de ménages pastoraux par région



Source : EPIA Stat 2013

Figure 9. Proportion des ménages pastoraux par région



Source : adapté d'EPIA, 2012

65. Les ménages pastoraux se concentrent dans les zones agro-écologiques soudano-sahélienne et hauts plateaux c'est à dire dans les 4 régions de l'Extrême-Nord, Nord, Nord-Ouest et Ouest. Ainsi, 70% des ménages pastoraux se trouvent dans ces 4 régions.

66. Viennent ensuite l'Adamaoua et l'Est dont plus de 25% des ménages sont pastoraux.

67. Sur l'ensemble du territoire, 86% des ménages pastoraux élèvent des poulets locaux, 55% ont des chèvres et 27% des moutons. 23% des ménages pastoraux pratiquent l'élevage de porc et 18% l'élevage bovin viande. Enfin, les élevages de poulets de chair, de bovin lait et de poules pondeuses sont moins répandus et intéressent respectivement 5,7%, 3,4% et 1,3% des ménages pastoraux (EPA, 2012).

5.2 Les principales spéculations d'élevage

5.2.1 Elevage bovin

68. Au Cameroun, l'élevage bovin est dominé par les zébus (*Bos indicus*). Les races taurines (*Bos taurus*) sans bosse représentent à peine 2% de la population bovine totale. Plus spécifiquement, on observe la répartition spatiale suivante :
69. Les données d'EPIA Stat estiment le cheptel bovin national à 5 805 297 têtes en 2013. Les régions septentrionales regroupent à

elles seules plus de la moitié de ce cheptel (57%). L'Adamaoua est le premier bassin de production et abrite en son sein 27% du cheptel bovin (laitier et viande). Les 3 autres grandes régions d'élevage bovin sont le Nord-Ouest, l'Extrême-Nord et le Nord. Le cheptel bovin-viande peut être évalué à 40% de l'effectif total. On observe également une tendance au développement de l'élevage bovin dans les zones agro-écologiques de forêt humide. La figure 10 ci-après présente les principaux bassins de production bovine.

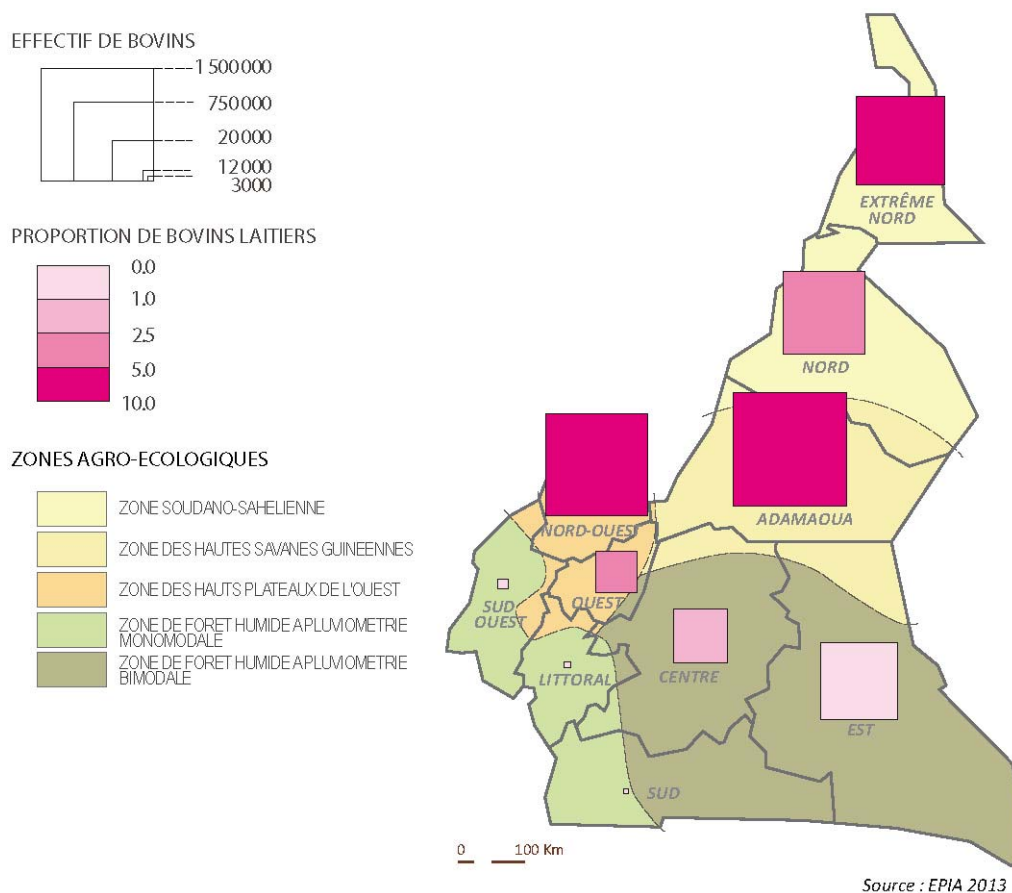
Tableau 4. Répartition par région des espèces d'élevage bovin

Région	
Nord et Extrême-Nord (zone soudano-sahélienne)	<ul style="list-style-type: none"> • zébu peulh (Red et White Fulani) • taurins Namchi (dans le Faro) qui sont trypanotolérants • taurins Kapsiki ou Doayo et Kouri (Extrême-Nord)
Adamaoua (zone des hautes savanes)	<ul style="list-style-type: none"> • zébu de race Goudali (race mixte lait et viande), avec différents type de Goudali : « Banyo », « Yola » et « Ngaoundéré » • race croisée dite WAKWA, croisement du Goudali avec le Brahman³
Centre / Est / Sud (zone forestière bi-modale)	<ul style="list-style-type: none"> • Zébu peulh • Zébu Goudali • taurin Ndama (trypanotolérant)
Sud-Ouest (zone forestière mono-modale)	<ul style="list-style-type: none"> • taurins de races Muturu et Bakossi (trypanotolérantes)
Nord-Ouest et Ouest (hauts plateaux)	<ul style="list-style-type: none"> • Zébu peulh, • Zébu Goudali • races exotiques à l'instar du Simmental, du Brahman, des Holsteins et du Montbeliard

Nb : pas de présence de bovins dans la région du Littoral

³ Croisement réalisé à la suite de l'introduction de races exotiques (Montbéliard / Brahman dans le cadre d'un programme d'amélioration génétique bovine, mis en œuvre par la station zootechnique de Wakwa. C'est dans ce cadre que la race WAKWA, un croisement du Goudali avec le Brahman a été mise au point, disposant d'excellentes performances en matière de production de viande.

Figure 10. Les principaux bassins de production des bovins



5.2.1.1 Les acteurs

5.2.1.1.1 Les éleveurs

70. L'élevage bovin Camerounais est traditionnel à 90%. Selon l'étude socio-économique de l'élevage traditionnel au Cameroun réalisée par la Banque Mondiale en 1987, qui demeure la référence sur ce sujet, les éleveurs peuvent être classés en cinq catégories :

- les éleveurs purs;
- les éleveurs avec agriculture de subsistance mais dont l'élevage est l'activité dominante;
- les éleveurs/agriculteurs;
- les agriculteurs avec activité secondaire d'élevage;

- les propriétaires de bétail non éleveurs, non agriculteurs (4.7%).

71. Les éleveurs se structurent en organisations de producteurs telles que les GIC (groupements d'intérêt collectif), unions de GIC et fédérations, notamment dans les régions septentrionales.
72. La Confédération Nationale des Éleveurs Bovins du Cameroun (CNEBCAM) est l'organisation nationale représentant la profession. Son siège est à Maroua.
73. Dans le Nord-Ouest, Mbororo Social, Cultural and Development Association (MBOSCUDA) regroupe la majorité des éleveurs Mbororos.

5.2.1.1.2 Les acteurs du secteur public et les programmes de développement de l'élevage

74. Des structures de production et de développement de l'élevage ont été créées par le Gouvernement pour accompagner les éleveurs dans les initiatives de développement de l'élevage bovin.
75. Parmi ces structures, on peut citer :
- Les stations d'élevage de Louguéré et de Wakwaqui, établissements spécialisés de production bovine et des petits ruminants.
 - La Société de Développement et d'Exploitation des Productions Animales (SODEPA), acteur étatique majeur du secteur, il bénéficie d'un large spectre de responsabilités dans l'acquisition, la création, l'administration, l'exploitation et le développement d'entreprises, de l'amont à l'aval de la filière :

- Élevage bovin,
- Production de denrées agricoles nécessaires à l'élevage,
- Transformation des productions animales notamment les abattoirs, les entrepôts frigorifiques et les ateliers de conditionnement ;

La SODEPA assure également :

- la gestion du patrimoine collectif des périmètres nationaux d'aménagement agro-pastoral (FARO DIBI, TOURNINGAL, TADU) et les ouvrages collectifs desdits périmètres existants ou à créer par elle, ainsi que,
- l'assistance aux exploitants agricoles et aux éleveurs des périmètres d'aménagement agro-pastoral ainsi qu'aux bouchers détaillants en viande, notamment sous forme d'encadrement technique de ceux-ci et de contrôle du crédit agricole ou commercial à eux consentis suivant les cas.

LA SODEPA

La SODEPA dispose de ranchs dans les grandes zones pastorales du Cameroun, FARO dans l'Adamaoua (34 700 ha au total – 20 000 ha exploitables), DUMBU/JAKIRI dans les GRASSFIELD du Nord-Ouest (38 000 ha au total – 20 000 ha exploitables), NDOKAYO dans la Région de l'Est (144 800 ha au total – 45 000 ha exploitables), de deux abattoirs industriels à Yaoundé et Douala ayant des capacités respectives de 400 bovins, 400 ovins/caprins et 100 porcs par jour et de 200 bovins, 200 ovins/caprins et 100 porcs par jour. Ces abattoirs sont dotés chacun d'une unité de sous-produits.

Après plus de 20 ans d'exploitation, les équipements sont pour l'essentiel vétustes, entraînant ainsi des coûts élevés de fonctionnement. La Société comptait 17 445 têtes de bovins en 2003 contre 34 351 têtes en 1987. Les effectifs ont chuté de près de moitié pour des raisons structurelles et conjoncturelles. Cette situation a donc amené le gouvernement à inscrire la SODEPA parmi les entreprises du secteur public et parapublic à réhabiliter.

- **La ferme d'application de Ndogba**, d'une surface de 100 ha, a été créée au profit du Centre National de Formation Zootechnique et Vétérinaire (CNFZV) de Maroua, pour servir de lieu de pratique des activités d'élevage. La structure n'est pas encore totalement fonctionnelle faute de personnel qualifié.
 - **Des structures privées de production bovine** (ranchs et étables d'embouche) existent également, mais sont en majorité non homologuées.
76. L'accompagnement des éleveurs revient en premier au **Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales** (MINEPIA). Celui-ci se déploie sur l'étendue du territoire national à travers 10 DREPIA, 58 DDEPIA, 196 DAEPIA et 755 CZV⁴. Le personnel technique comprend des Docteurs Vétérinaires, des Ingénieurs de Conception et de Travaux en productions et industries animales, des Techniciens supérieurs d'élevage, des techniciens d'élevage et des infirmiers vétérinaires. Ce personnel reste encore insuffisant et quelquefois peu outillé pour répondre aux sollicitations de plus en plus pointues des opérateurs du sous-secteur. Le MINEPIA intervient également à travers plusieurs projets et programmes dont la plupart sont conjoints avec le Ministère de l'Agriculture et du développement Rural (MINADER) et/ou le MINEPAT (ACEFA; AFOP; PNVRA; PNDP; ASGIRAP⁵)
77. De même, à la faveur du décret n° 2010/0244/PM du 26 février 2010, l'Etat a fixé les modalités d'exercice de certaines compétences transférées aux communes en matière d'aménagement de l'espace et de promotion des activités de production pastorale. Certaines ONG, les Universités et les écoles de formations, les chambres consulaires, les instituts de recherche participent également au développement du secteur.
- 5.2.1.2 Modes et systèmes de production
78. Globalement quatre (04) modes d'élevage existent au Cameroun :
- le sédentarisme qui concerne près de 20% du cheptel,
 - la semi-transhumance pour près de 25% du cheptel,
 - la transhumance pour 45%,
 - le nomadisme qui concerne les 10% restants.
79. Le sédentarisme a quatre variantes :
- l'agro-élevage : les éleveurs sont également agriculteurs. Ils résident en permanence dans leurs villages. L'agriculture et l'élevage sont pratiqués sur les mêmes parcelles. Les effectifs sont de taille familiale (30 à 50 têtes) et comprennent parfois des noyaux laitiers. Ce mode d'élevage est prépondérant chez les éleveurs Foulbé (dans les régions de l'Adamaoua et du Nord).
 - l'élevage semi intensif paysan, à très petite échelle, est pratiqué par les agriculteurs dans la zone cotonnière. Le cheptel dans ce cas varie entre une paire de bœufs de trait et un petit troupeau de 5 à 20 têtes maximum. Leurs parcelles de culture ne dépassent pas 5 ha sur lesquels, grâce à la culture attelée, ils produisent et vendent, en plus du coton, une gamme variée de produits agricoles (maïs, sorgho, oignons, etc.). Le troupeau est nourri avec les résidus de récolte disponibles et les sous-produits agricoles et agro-industriels, et

⁴ Délégations régionales, départementales, d'arrondissement et centres vétérinaires du Ministère

⁵ ACEFA : Programme d'Amélioration de la Compétitivité des Exploitations familiales Agropastorales financé par l'AFD dans le cadre du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) signé entre la France et le Cameroun ; AFOP : Appui à la

Formation Professionnelle ; PNVRA : National Agricultural Extension and Research Programme, programme de financement du secteur rural ; PNDP : Programme National de Développement Participatif ; ASGIRAP : programme d'appui à la sécurisation et à la gestion intégrée des ressources agro-pastorales au NordCameroun

- reçoit en complémentarité du sel ou du natron. Ce système est en train de prendre de l'ampleur dans les zones cotonnières car, de plus en plus, certains agriculteurs capitalisent, en bétail, les revenus tirés de leurs autres activités agricoles.
- l'embouche bovine et la production laitière périurbaine qui ont cours autour des centres urbains des régions du Nord, Extrême Nord, Adamaoua, Nord-Ouest. Les produits de ces activités alimentent les marchés urbains.
 - le système de bœufs de case ou «Maraye» dans les Monts Mandara et chez les Peuples Mofou dans la région de l'Extrême Nord : il s'agit de l'embouche traditionnelle des bovins. Un ou deux taureaux, achetés à environ 2 ans et 180 kg, sont enfermés dans une case ou dans un enclos pendant 1 ou 2 ans. Ils sont nourris avec de l'herbe fraîche ou sèche selon les saisons et valorisent aussi tous les résidus agricoles et sous-produits agro industriels traditionnels du terroir (fanés diverses, reste de nourriture, drêche de bière traditionnelle, etc.). Le sel ou le natron leurs sont également donnés selon la disponibilité. Le produit final est un bœuf bien engraisé à la viande tendre consommée pendant les cérémonies traditionnelles. Ce mode de production offre une excellente opportunité de valorisation d'un savoir-faire local pour capter des marchés lucratifs car les bovins issus du Maraye ont une très bonne conformation.
80. L'élevage traditionnel extensif semi-transhumant permet à l'agriculteur-éleveur de tirer des revenus réguliers de son élevage et de son activité agricole, en comptant pour ses besoins monétaires sur l'exploitation régulière de son troupeau et sur la vente d'une partie de sa production agricole.
81. La transhumance, mouvement saisonnier à partir d'une base fixe, est pratiquée à grande échelle (Figure 6). Elle permet l'exploitation de pâturages qui ne peuvent être occupés toute l'année du fait de leur insalubrité (présence de glossines) ou parce qu'il n'y a plus d'herbe. En effet, les parcours naturels qui constituaient autrefois le socle de l'élevage du gros bétail s'amenuisent progressivement à cause d'une part, de l'augmentation des surfaces cultivées pour satisfaire les besoins sans cesse croissants des populations, et d'autre part, des dérèglements climatiques qui affectent négativement la biomasse et les réserves en eau pour le bétail.
82. La cohabitation entre les activités agricoles, pastorales et fauniques est précaire et est source de conflits entre ces différentes utilisations de l'espace. Elle a bénéficié des appuis du Programme National de Développement Participatif (PNDP) dans la région du Nord, ce qui a conduit à l'aménagement de quelques zones de pâturages, la délimitation des couloirs de transhumance, la création de points d'eau et d'autres infrastructures d'élevage (parcs de vaccination, marchés à bétail, etc.). Ces initiatives sont poursuivies aujourd'hui par la Société Néerlandaise de Développement (SNV) à travers le Projet d'Appui à la Gestion des Espaces Pastoraux et Agricoles (PAGEPA) qui intervient dans le Nord; le Projet d'Appui à la Sécurisation et à la Gestion Intégrée des Ressources Agropastorales (ASGIRAP) financé par l'AFD, en phase de démarrage, devrait y intervenir également à travers son volet « concertation et gestion des espaces agropastoraux ».

83. Ainsi, au fil du temps, les zones de transhumance connaissent un appauvrissement progressif des points d'eau et de la qualité des pâturages. Le plateau de l'Adamaoua, jadis considéré comme le château d'eau du Cameroun, voit ses ressources en eau s'amoinrir et le pâturage, dans cette région, y est envahi d'espèces non appréciées, en l'occurrence le *Chromolena odorata*, le *Mimosa sp.*, et divers ligneux.
84. Les trois régions Nord, Extrême Nord et Adamaoua reçoivent également les animaux venant du Nigeria et du Tchad. La présence d'animaux étrangers constitue, comme souvent dans ces contrées, une source de conflits. Les services d'élevage en souffrent à cause du non-respect de la réglementation en vigueur.
85. Dans les régions du Centre, du Sud et de l'Est, les terrains de parcours sont essentiellement constitués par les savanes naturelles. Dans le Sud, les pâturages disponibles sont constitués par les clairières ou localisés sous palmeraies. Quelques particuliers ont mis en place des champs fourragers, notamment dans le Dja et Lobo. La forte densité du réseau hydrographique dans ces trois régions est un atout pour le développement de l'élevage bovin. De plus en plus, on observe un flux de bétail de l'Est vers les savanes de la Haute Sanaga, du Mbam et Inoubou et du Mbam et Kim, à la recherche des pâturages et de l'eau qui y sont en abondance.
86. Dans les régions du Nord-Ouest, du Sud-ouest et de l'Ouest, l'élevage extensif est prédominant. Avec le rétrécissement des surfaces pâturables dû à la pression humaine, agricole et l'envahissement de l'espace par les espèces non appréciées, l'élevage extensif est en butte aux conflits agro-pastoraux. L'absence de structuration des producteurs et l'insuffisance des infrastructures zoo sanitaires ainsi que les vols réguliers d'animaux sont autant de défis qui freinent le développement de l'élevage bovin dans cette zone. L'élevage sédentaire s'y pratique également, avec la mise en place et la gestion de quelques champs fourragers (*Brachiaria*, *Trypsacum*, *Pennisetum clandestinum*, etc.). L'on y rencontre des exploitations qui pratiquent le « zero grazing ». C'est le cas dans la Mémé (Sud-Ouest), le Bui (Nord-Ouest) et le Noun (Ouest). L'insémination artificielle y est également progressivement adoptée.
87. Globalement les systèmes d'utilisation des terrains de parcours sur le territoire national se révèlent complexes car ils résultent à la fois de règles, de jeux de pouvoir, de droits historiques et sont soumis à des rapports sociaux et parfois à des liens de parenté. Le statut des ressources pastorales et leurs modes d'utilisation diffèrent selon qu'il s'agisse de fourrage cultivé, des terrains de parcours ou de l'eau. L'accès aux points d'eau, clef d'utilisation des pâturages environnants, peut être soumis à des règles contraignantes. Les ressources pastorales sont indissociables de l'espace et structurés par les points d'eau et les axes de déplacement. Malheureusement cet espace est de plus en plus limité par la colonisation agricole, la pression humaine et la création des aires protégées.

88. La pratique de l'élevage extensif au sein de ranchs de vastes dimensions se rencontre principalement dans l'Adamaoua, le Nord-ouest et l'Ouest. Ces ranchs sont établis dans les savanes herbeuses. L'élevage bovin en ranchs est presque exclusivement destiné à la production de viande. Il s'agit d'un élevage de plein air avec utilisation limitée de complémentation. Les troupeaux pâturent successivement différents types de parcours ou végétation encloses et de grande taille. Les investissements, rapportés à la surface exploitée, sont relativement faibles. Les animaux et le foncier représentent les principales immobilisations de capital. Les infrastructures se limitent bien souvent aux points d'eau, clôtures, corrals...etc et les mesures prophylactiques ne sont pas à exclure. L'entretien des terrains de parcours

se limite, quand il existe, à la lutte contre l'embroussaillage : élimination des recrûs et brûlis de saison sèche.

5.2.1.3 La production de viande bovine

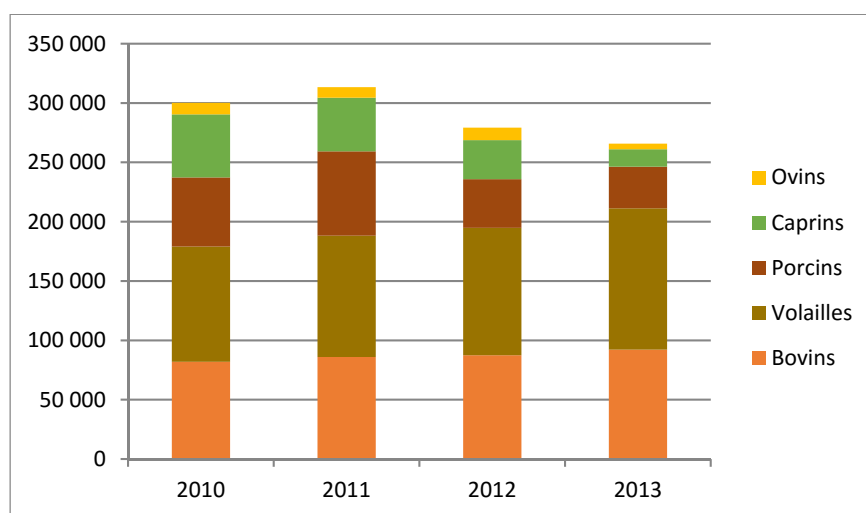
89. Le Cameroun est un bassin important de production de viandes bovines en Afrique Centrale puisqu'il produit 20% de la viande bovine produite en Afrique centrale.
90. Si l'on se réfère aux données d'EPIA Stat 2013, l'on peut observer une croissance de la production de viande bovine de 4% entre 2010 et 2013. Elle évolue ainsi de 82.000 t en 2010 à 92.000 en 2013.
91. C'est la deuxième viande produite après les viandes de volailles qui gagnent du terrain au cours de la période 2010-2013.

Tableau 5. Production de viandes bovines dans le monde et en Afrique Centrale

	2008	2009	2010	2011	2012
Monde	62 574 093	63 041 282	63 172 915	62 941 736	63 288 605
Afrique	5 222 546	5 236 156	5 350 169	5 448 987	5 478 381
Afrique centrale (pays CEEAC)	399 309	400 249	400 104	419 490	429 896
Cameroun			81 910	85 998	87 495
% par rapport à l'Afrique Centrale			20%	21%	20%

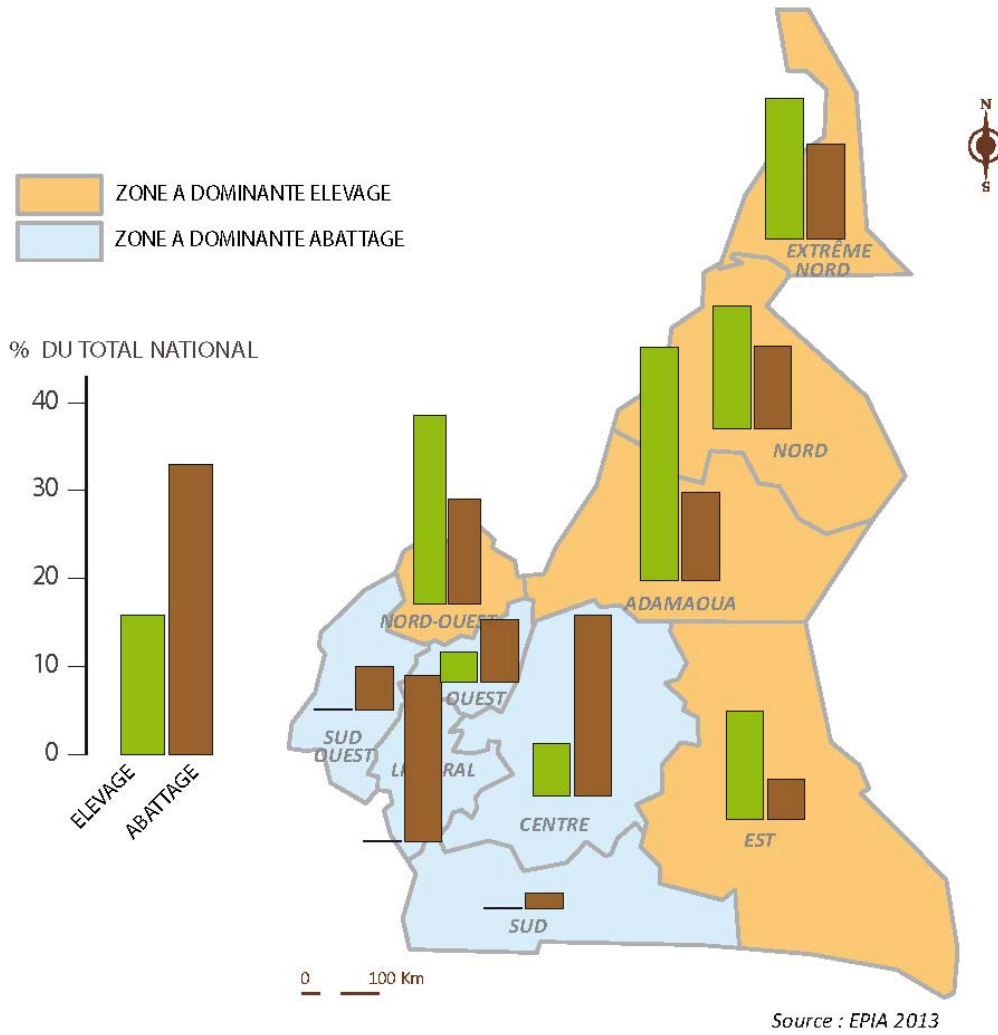
Source : FAO Stat 2014

Figure 11. Part de la viande bovine dans la production de viandes dans son ensemble



Source : EPIA Stat, 2013

Figure 12. Bassins d'élevage et d'abattage des bovins



5.2.2 Elevage laitier

5.2.2.1 Les races laitières

92. D'après EPIA Stat 2013, le cheptel bovin laitier est estimé à 1 724 173 têtes soit 29,7% du cheptel bovin national. Les génisses représentent 14,5% des effectifs (EPIA Stat, 2013). Dans les régions septentrionales, le lait produit provient des races locales qui sont les zébus peulhs (Red et White Fulani). Les petits ruminants y sont également exploités pour la production laitière. La race Goudali est aussi utilisée pour la production laitière dans l'Adamaoua.
93. Dans le Nord-Ouest, l'Ouest et l'Adamaoua, on trouve des races laitières exotiques. Ce sont des Holsteins, des Simmental et des hybrides issus du croisement avec les races locales. Les zébus Mbororo ont en général une production laitière qui varie entre 0.5 et 4 litres par jour pour une durée de lactation variant entre 150 et 200 jours. Le Tableau 6 présente les performances des races bovines utilisées pour la production laitière au Cameroun.

5.2.2.2 Les acteurs

94. On peut regrouper les acteurs de la filière de production laitière en trois catégories : les producteurs, les transformateurs et les structures d'accompagnement.

5.2.2.2.1 Les producteurs

95. Plus de 70% des vaches laitières disponibles au Cameroun sont détenues par la tribu de Fulani (Kameni et al 1994). La production de lait est leur principale activité et leur principale source de revenu.
96. Certains producteurs sont organisés en Associations ou Fédérations régionales. Certaines d'entre elles existent depuis les années 90, d'autres ont vu le jour plus récemment, avec l'appui du projet de développement de la filière laitière (PAPA/ADFL).
97. Les stations d'élevage (Louguéré et Wakwa) interviennent dans le secteur du lait : vulgarisation des techniques de production fourragère, de complémentation alimentaire et d'insémination artificielle.
98. La SODEPA intervient également en appui aux éleveurs dans ces domaines ;

Tableau 6. Performances répertoriées des races au Cameroun

Race	Prod. annuelle de lait (l)	Durée de lactat. (jours)	Quant. /animal /jour	Tx de reproduction	Age à la mise bas (mois) en jours	Intervalle de vêlage (mois) en jours	% de mortalité
Goudali	483	168	2.9	53.3			4.3
Holstein	3431	283	12.1	95.4	940 (31.3)	383 (12.8)	35.9
Holstein* Goudali	1524	256	5.9	101.4	811 (27.0)	399 (13.3)	11.8
Montbelliard* Goudali(F1)	1605	238	6.7	75.4	1163 (38.8)	396 (13.2)	12.9

Source : EPIA 2013

5.2.2.3 Les structures de transformation

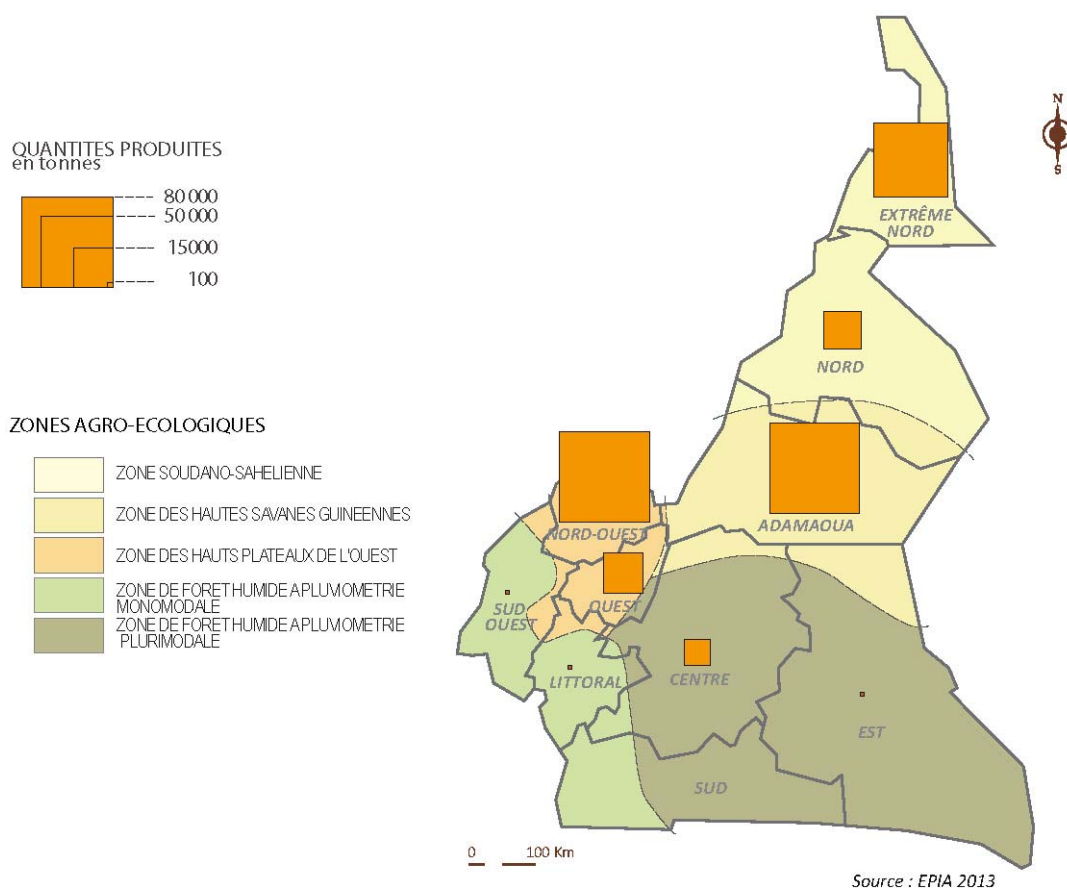
99. La transformation du lait est pour l'essentiel artisanale et pratiquée par les femmes Mbororo qui exploitent le lait du troupeau familial.
100. Les coopératives et les GIC développent des unités artisanales dans lesquelles elles transforment le lait collecté auprès de leurs membres.
101. Des mini-laiteries modernes sont érigées, notamment dans les villes de Maroua, Garoua, N'gaoundéré, Bamenda, Oku et Bafoussam.
102. La Tadu Dairy Coopérative Society (TDCS) dans le Nord-Ouest est une structure qui a été mise en place dans le cadre du Small Holder Dairy Development Project. Elle assure l'insémination artificielle et la production et commercialisation du lait et des produits dérivés. Dans le cadre de ce projet, des centres de collecte de lait ont été créés dans les régions de l'Adamaoua et du Nord-Ouest. Ces centres restent cependant non opérationnels du fait du manque d'équipements.
- (MEDD) sont également en cours de construction dans les villes de Maroua, Garoua et N'gaoundéré.
104. En outre, le LIFIDEP (Livestock and Fisheries Development Project), l'ONG Heifer International, l'APESS (Association pour la Promotion de l'Élevage au Sahel et en Savane), le Centre Régional d'Appui à la Professionnalisation Agropastorale (CRPA), la SNV (Netherlands Development Organisation), le service d'action catholique au développement (CODASC), le GIC Avenir Femmes de Pete (coopération suisse) interviennent dans l'accompagnement des acteurs de la filière lait.
105. L'IRAD et les universités, particulièrement agricoles, contribuent à l'amélioration des performances de ce secteur. Les travaux concernent l'alimentation, l'hygiène, la santé reproductive et les techniques de transformation et de conservation du lait et des produits dérivés.

5.2.2.3 Répartition spatiale

5.2.2.4 Les Structures d'accompagnement

103. Le Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA), à travers ses divers services, apporte un appui technique et financier aux acteurs de la filière bovin-lait. Cette filière bénéficie spécifiquement des appuis du Programme d'Appui à la Productivité Agricole, volet Lait (PAPA/ADFL). Dans le cadre de ses activités, ce programme accompagne les acteurs de la filière dans la mise en place de coopératives spécialisées dans les trois régions septentrionales. Des Maisons de l'Élevage et de Développement Durable
106. Les régions du Nord-Ouest, de l'Adamaoua, de l'Extrême-Nord et du Nord sont les plus grands bassins de production de lait (Figure 13). Elles représentent à elles seules 91% de la production contrôlée. Sur le plan national, la production laitière contrôlée s'est beaucoup développée atteignant 235 000 tonnes en 2013 grâce, essentiellement, aux actions du gouvernement en faveur de cette filière, notamment à travers le Projet d'Amélioration de la Productivité Agricole (PAPA) – Volet Lait (PAPA/ADFL) et l'intervention du Heifer Project Cameroon (présent dans 6 régions du Cameroun et en particulier dans la filière 'lait' depuis 1974).

Figure 13. Principaux bassins de production laitière



5.2.2.4 Modes et systèmes de production

107. Bien que le pastoralisme demeure le système d'élevage dominant pour les bovins laitiers dans les régions septentrionales, on observe une sédentarisation progressive du troupeau laitier dans ces zones. Le troupeau bénéficie, dans ce cas, d'une supplémentation alimentaire ou mieux, un champ fourrager (*Brachiariasp.*, *Stylosanthessp.* et *Trypsacumsp.*) est mis en place pour produire du fourrage, généralement exploité en mode 'zéro pâturage'⁶.

⁶Méthode d'alimentation des herbivores domestiques qui consiste à couper le fourrage à la main ou à la machine et à le redistribuer généralement à l'aube aux animaux gardés en claustration ou sous abri, sans accès direct à un pâturage.

108. Dans les régions du Nord-Ouest et de l'Ouest, l'élevage laitier est pratiqué en système semi-intensif. Le système « zerograzing » est pratiqué par les éleveurs bénéficiant des appuis de HPI (ONG Help de Poor International). Ils disposent de races exotiques, notamment des Holsteins. Par la méthode « *passing on the gift* »⁷, près de 1500 vaches laitières ont été distribuées depuis le début de cette opération.

⁷ Une première reçoit une vache en cadeau. Le produit de la première mise-bas est offert à une seconde famille dans le besoin, etc....

5.2.2.4.1 Production de lait en 2013 selon les régions

109. 3 régions produisent l'essentiel du lait camerounais. Il s'agit de l'Adamaoua, du Nord-Ouest et de l'Extrême-Nord.
110. Même si la production laitière a connu un progrès certain ces dernières années, les productions demeurent aléatoires et insuffisantes par rapport aux besoins des populations (tant en viande qu'en lait), ce qui se traduit par une capacité d'exportation négligeable et une forte dépendance aux marchés extérieurs (25.000 t de produits laitiers importés en 2013).
111. Le MINEPIA estimait, en 2009, la consommation totale de lait et produits laitiers autour de 297.000 tonnes par an, soit une consommation par habitant et par

an de 19,8 kg, inférieure au besoin minimum estimé à 22 Kg/an/hab. et à la consommation moyenne mondiale qui est de 45 kg/habitant/an. Aujourd'hui, la production a nettement progressé et permet de couvrir une bonne partie du besoin même si les importations demeurent non négligeables. En se basant sur une population totale estimée à 23 millions d'habitants en 2015, il faudrait que la production nationale atteigne le double de ce qu'elle est en 2013 pour couvrir une consommation de 22 kg/hab/an. Sur la base des estimations effectuées, le déficit cumulé entre 2009 et 2015 serait de 662.479 tonnes. Si ce lait était importé, les pertes en devises s'élèveraient à 1 596 milliards de francs CFA. Ce qui fragiliserait non seulement la production locale mais déséquilibrerait la balance de paiement.

Tableau 7. Production de lait par région - 2013

Région	lait (tonnes)	%
Adamaoua	78 302	32%
Centre	6 465	3%
Est	64	0%
Extrême-Nord	52 697	21%
Littoral	163	0%
Nord	13 847	6%
Nord-Ouest	79 613	32%
Ouest	15 086	6%
Sud	-	
Sud-ouest	98	0%
NATIONAL	246 335	100%

Source : EPIA Stat 2013

5.2.3 Elevage des petits ruminants (ovins - caprins)

5.2.3.1 Les espèces

112. Les petits ruminants sont élevés sur l'ensemble du territoire national. Leur élevage présente des avantages économiques très importants. Activité qui ne requiert pas un investissement important comparé à l'élevage de bovins, elle est pratiquée surtout par les femmes et les jeunes. Son autre avantage sur un plan économique est que le capital investi est rapidement récupéré car le cycle de reproduction est court. Ce sont également des animaux très rustiques. Les caprins en particulier présentent une grande prolificité et un taux de fertilité élevé. Le pourcentage des mise-bas annuelles et la fréquence des mises-bas multiples sont plus élevés que chez les ovins. Leur potentiel de croissance est important et leur permet d'atteindre leur poids d'abattage entre 12 et 18 mois, contre 4 à 6 ans pour les bovins. Le comportement alimentaire des caprins est également particulier : la chèvre peut valoriser une diversité d'espèces végétales et une très grande variété de strates et plus particulièrement les ligneux. Elle tire aussi mieux parti des fourrages les plus fibreux et donc des pâturages tropicaux en général, que les autres ruminants. Le lait de chèvre est très riche et son fromage est très apprécié. Les peaux des petits ruminants sont rentabilisées dans l'industrie artisanale et industrielle, dans la fabrication de divers produits. Une partie est exportée par les tanneries qui les traitent et les expédient vers l'Europe (Italie) et les pays asiatiques (Chine, Inde, Pakistan) où elles sont utilisées dans la maroquinerie de luxe, la ganterie, l'habillement, etc.
113. Les races de petits ruminants sont diverses. Les principales espèces ou races de

moutons et de chèvres sont présentées dans le tableau suivant.

114.

Tableau 8. Principales races d'ovins et de caprins élevées au Cameroun

	Moutons	Chèvres
Extrême-Nord	le mouton du Sahel, le mouton Oudah, le kirdi Massa, le Pfululi ou Peul	la chèvre du Sahel la chèvre kirdi la chèvre rousse de Maradi la chèvre Djallonké Toggenburg qui est une chèvre laitière, la chèvre Nubian et la Saanen ⁸
	Extrême – Nord, Nord, Adamaoua	le mouton Djallonké La chèvre Djallonké
	Partie méridionale	Race soudanaise la chèvre naine dans la partie méridionale

5.2.3.2 Les acteurs

5.2.3.2.1 Les producteurs

115. Selon l'enquête de Planchenault sur la productivité du bétail au Cameroun (1992), l'élevage de petits ruminants est pratiqué par un grand nombre d'éleveurs bovins mais peut être aussi associé à d'autres espèces. Les femmes et les jeunes jouent un rôle très important dans ce type d'élevage. Dans le cadre du Projet d'Appui au Développement des Petits Ruminants financé par le MINEPIA, des fédérations régionales de producteurs de petits ruminants ont été mises en place dans les dix régions. Ces structures regroupent des GIC et des Unions de GIC. Aujourd'hui, elles éprouvent des difficultés à fonctionner efficacement à cause de l'absence de projets fédérateurs au sein des dites organisations.

⁸Quelques races exotiques venant du Tchad, du Nigéria et du Soudan ont aussi été introduites au Cameroun ces dernières années. On peut citer la chèvre

116. D'autre part, une station d'élevage de Louguéré spécialisée dans l'élevage des petits ruminants a été mise en place et vise la modernisation de cette activité. La mise en place des infrastructures a commencé ainsi que celle du noyau naisseur, essentiellement à partir d'animaux de races Peuls et du Sahel.

5.2.3.2.2 *Les transformateurs*

117. Les petits ruminants sont abattus le plus souvent dans les mêmes abattoirs et aires d'abattage que les bovins. Ces abattages se font le plus souvent les jours de marchés. Bien qu'artisanales, il existe deux unités spéciales d'abattage de petits ruminants à Maroua. Environ 1000 têtes de petits ruminants sont abattues dans ces deux unités chaque semaine (1000 T par an environ).
118. La Tannerie Moderne de la Bénoué (TMB) à Garoua est la principale structure de transformation des peaux. La TMB a une capacité de 10 000 peaux traitées par jour. Seules 3000 peaux sont traitées à ce jour. Elle dispose de 2 usines dont une seule est fonctionnelle du fait du manque de peaux. La Société ZHONG SHUN Tannerie SARL, installée à N'gaoundéré exporte 1600 T par an de peaux semi-finies vers la Chine. La transformation des peaux est plutôt en déclin si l'on se réfère au fait que plusieurs tanneries ont arrêté ou fortement réduit leur activité au cours de ces dernières années.

5.2.3.2.3 *Les structures d'encadrement*

119. Les acteurs de la filière bénéficient de l'encadrement du MINEPIA et de nombreuses ONG. Le diagnostic des maladies spécifiques est réalisé au LANAVET. Ce laboratoire produit également le vaccin contre la Peste des Petits Ruminants. L'Université de Dschang a conduit également de nombreux travaux sur la caractérisation des races locales et l'amélioration de l'alimentation des petits ruminants.

5.2.3.3 *Répartition spatiale*

120. Les petits ruminants sont produits sur toute l'étendue du territoire camerounais avec cependant un développement variable selon les Régions (Figure 14 et Figure 15). Les principaux bassins de production de petits ruminants sont les régions de l'Extrême-Nord, du Nord, du Nord-Ouest et de l'Adamaoua, avec une dominante de caprins à l'Ouest et au Centre. Les Régions septentrionales (Adamaoua, Nord et Extrême Nord) totalisent à elles seules près des 3/4 de la population ovine et caprine du pays.

5.2.3.4 *Modes et systèmes d'élevage*

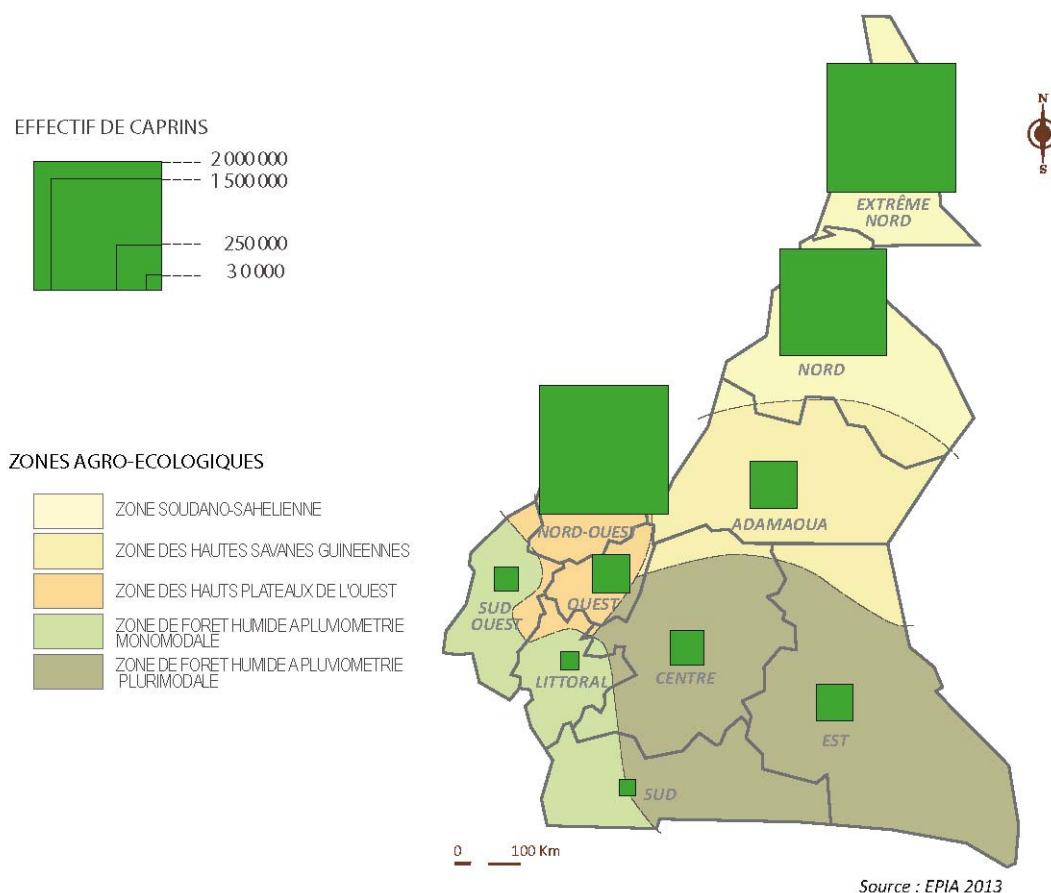
121. Deux principaux systèmes d'élevage sont pratiqués au Cameroun : il s'agit du système extensif et du système semi-intensif.

5.2.3.4.2 Elevage extensif :

122. Les élevages à dominance de petits ruminants sont marginaux et se rencontrent dans le Logone et Chari où certains Arabes Choa possèdent de grands troupeaux de moutons et chèvres qui constituent leur activité principale. Entre février et juin, des centaines de troupeaux nigériens, nigériens et tchadiens migrent dans ce département à la recherche de pâturages sous la conduite des seuls bergers. Dans les régions septentrionales, les petits ruminants sont élevés généralement avec les bovins en système extensif et traditionnel. En effet, de nombreux éleveurs bovins, que ce soit les

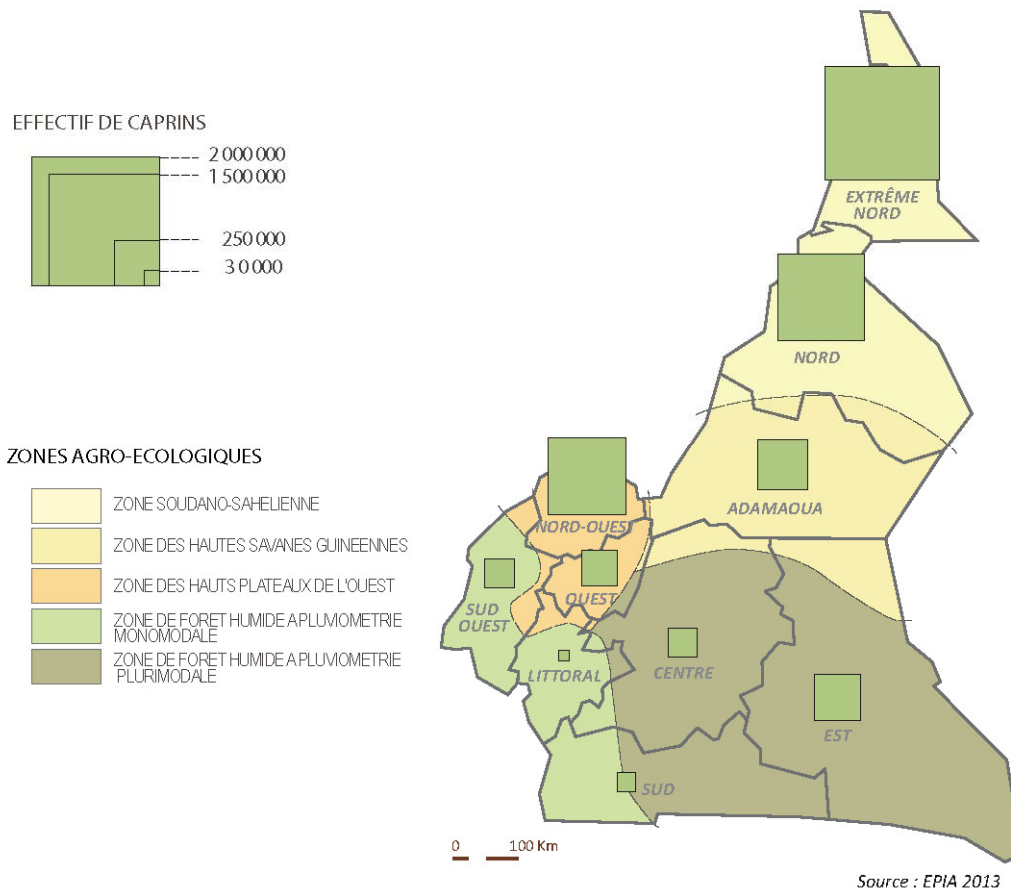
éleveurs purs, les éleveurs-agriculteurs ou les agro-éleveurs, associent à leurs bovins un troupeau de petits ruminants, généralement de moutons qui pâturent avec les bovins, sous la garde d'un même berger. Dans l'Adamaoua, les petits ruminants paissent le plus souvent sur les pâturages les plus proches de l'habitation, tandis que les bovins exploitent les parcours les plus éloignés. Après la récolte des produits agricoles, les animaux paissent dans les champs. Pendant la saison sèche, les animaux sont nourris à partir des résidus de récolte stockés ou achetés à des points de vente dédiés.

Figure 14. Principaux bassins de production caprins



123. L'embouche ovine est plus répandue dans les régions septentrionales et permet de ravitailler les grandes agglomérations pendant les fêtes religieuses (Tabaski) et de fin d'année.
124. Dans les autres régions, l'élevage des petits ruminants est également traditionnel. C'est une activité principalement des jeunes et des femmes.
125. Dans les ménages, en saison des cultures, les animaux sont gardés soit dans des enclos soit attachés au piquet, soit encore gardés par des bergers ou des jeunes enfants. En saison sèche, les animaux sont en divagation ou ils sont conduits par des bergers. Ils sont conduits à des points d'abreuvement qui peuvent être distants d'une dizaine de kilomètres des habitations.
126. Les corollaires de la divagation sont les dégâts sur les cultures, avec les conflits subséquents entre paysans. On note aussi des accidents fréquents dans les villages situés le long des grands axes routiers.
127. L'absence de sélection et d'amélioration génétique, l'ignorance dans la conduite de l'élevage et le contrôle des maladies notamment la peste des petits ruminants, sont autant de contraintes qui minent ce système d'élevage.

Figure 15. Principaux bassins de production d'ovins



5.2.3.4.3 Elevage semi intensif

128. On rencontre quelques élevages semi-intensifs, principalement dans le Noun (Ouest) et le Donga-Mantung (Nord-Ouest). L'élevage est réalisé sur pâturages améliorés, la supplémentation alimentaire

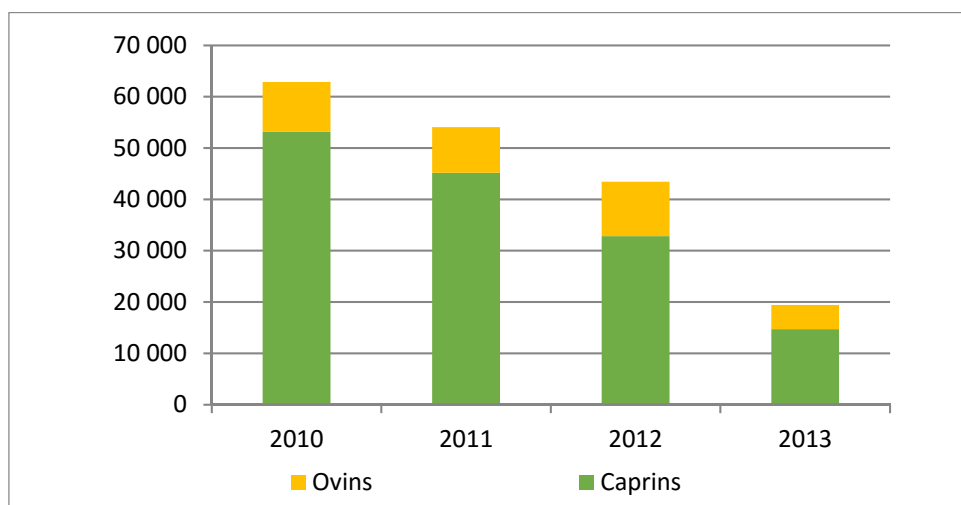
et le suivi sanitaire sont réguliers. L'élevage des petits ruminants représente également une opportunité pour les jeunes (hommes et femmes). La petite entreprise d'engraissement ou de naisseurs serait rentable mais nécessite, pour de bonnes conditions de production, un minimum d'accès au foncier pour les cultures fourragères. L'élevage périurbain des petits ruminants est également un phénomène de plus en plus répandu dans toutes les villes du Cameroun.

5.2.3.5 Production

129. On peut observer une forte chute de la production de viande de caprins depuis 2010 dont l'une des explications pourrait être le développement des ventes en vif vers le Gabon et la Guinée Equatoriale notamment⁹.

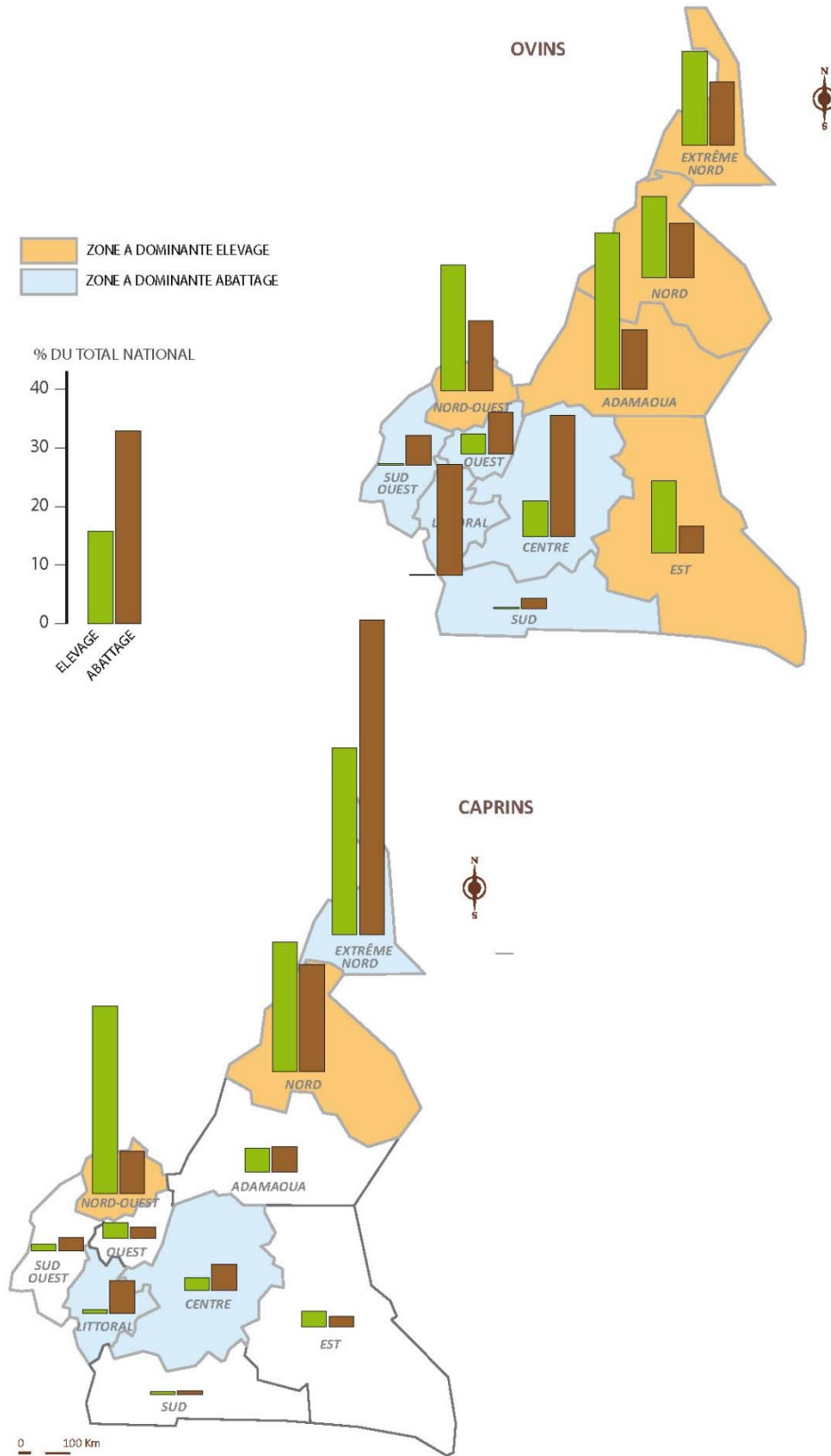
130. S'agissant des ovins et caprins, malgré le potentiel existant et l'importance de son cheptel, le Cameroun fait appel à des importations et ne participe que faiblement aux exportations vers le Nigeria et vers les pays de la CEMAC. Dans le secteur on note la prédominance du système extensif ayant pour base de l'alimentation des animaux les ressources naturelles fortement soumises aux activités anthropiques non contrôlées, aux aléas naturels et aux changements climatiques. Au vu de la croissance démographique et de l'urbanisation et malgré les efforts du gouvernement, le Cameroun risque de faire face, dans un futur proche, à des problèmes de pénurie et de hausse des prix des produits animaux si des mesures vigoureuses, soutenues et adaptées ne sont pas prises pour lever les contraintes identifiées au niveau de la recherche, de la production, de la transformation et de la commercialisation.

Figure 16. Evolution de la production ovine et caprine 2010 - 2013



⁹ Les données de trademap recensent des ventes d'ovins et caprins en vif vers ces pays à partir de 2012

Figure 17. Bassins d'élevage et d'abattage des ovins et caprins



Source : EPIA 2013

5.2.4 L'Élevage porcin

131. L'élevage porcin est réalisé par les populations non musulmanes du pays. A partir des années 70, l'élevage porcin connaît un essor important avec le développement des élevages modernes à la périphérie des grandes villes, le long des axes principaux de communication (KOUSSOU, 1999). Le Sud Cameroun détient environ 98% du cheptel national contre 2% seulement pour le septentrion (NJOYA et *al.* 1996). Après la première épizootie de la PPA (Peste Porcine Africaine) au Cameroun entre 1982 et 1985, les effectifs de porcs ont drastiquement diminué dans le Sud. L'Extrême nord, indemne, a pris le relais dans l'approvisionnement des marchés du sud, très demandeurs en porcs. Depuis 2005, l'élevage porcin a repris peu à peu de l'ampleur.
132. Le gros des effectifs est concentré dans les régions de l'Ouest (60% du cheptel), du Centre et du Nord-Ouest, et l'on projetait 45.300 tonnes de viande en l'an 2020. Le secteur porcin contribue ainsi à l'économie nationale avec un chiffre d'affaire d'environ 55 milliards de F CFA. Cette performance a propulsé le pays au rang des plus grands producteurs de cette spéculation en Afrique subsaharienne.
133. Le Cameroun est en effet un des principaux producteurs de porcs d'Afrique avec un cheptel estimé à 3,1 millions de têtes (MINEPIA, 2013).
134. Toutefois, la filière fait régulièrement face à des épisodes de Peste Porcine Africaine, affection contre laquelle il n'y a ni traitement ni vaccin. La filière porcine est confrontée à la prédominance d'un système de type traditionnel ou familial, l'élevage moderne de porcs ne comptant que pour un peu moins de 10% de la production nationale.

5.2.4.1 Races et espèces

135. Les porcs retrouvés au Cameroun peuvent être regroupés en trois catégories :(i) les espèces exotiques, (ii) les races locales, (iii) les hybrides.
136. Parmi les espèces exotiques on relève : le large white ou yorkshire, le landrace, le duroc jersey, berkshire, hamshire.
137. Pour ce qui est des races locales, il existe plusieurs souches selon les régions. Elles sont très rustiques, de petit format, bonnes pour l'élevage familial de subsistance.
138. Près de 80% des porcs élevés au Cameroun sont des hybrides issus de divers croisements. Ils bénéficient des qualités de productivité des races améliorées et de la rusticité des races locales. Ils sont adaptés à l'élevage paysan.

5.2.4.2 Les acteurs

139. L'élevage porcin fait appel à de nombreux types d'acteurs notamment les éleveurs, les rabatteurs, les négociants, les bouchers-charcutiers, les braiseurs et les consommateurs. Les éleveurs en début de chaîne de production peuvent être classés en trois groupes à savoir :
- (i) les producteurs de porcelets ou multiplicateurs qui produisent uniquement les porcelets destinés aux fermes d'engraissement;
 - (ii) les engraisseurs spécialisés dans la production de porcs pour l'abattage, et,
 - (iii) les engraisseurs-naisseur qui font à la fois la multiplication et l'engraissement.
140. Les rabatteurs achètent le porc sur pied aux éleveurs pour le compte des négociants. Quant aux négociants, ce sont des commerçants qui achètent le porc à ces derniers pour les revendre soit aux bouchers, soit aux braiseurs ou alors aux consommateurs individuels.

141. Les bouchers-charcutiers achètent le porc sur pied aux négociants ou aux éleveurs pour abattre et commercialiser la viande directement ou après transformation. En aval de la production, les autres acteurs de la filière peuvent être regroupés en fournisseurs d'équipements d'élevage, en producteurs d'aliment pour porc, en commerçants d'aliments et produits d'hygiène et de prophylaxie.
142. En amont, bien que le MINEPIA ait initié un programme de construction des abattoirs de porc, il n'y a pas pour l'instant de structure d'abattage fonctionnelle spécifiquement dédiées aux porcs et la quasi-totalité des animaux sont abattus dans des aires d'abattage spontanées disséminées sur l'ensemble du territoire national.

5.2.4.3 Les zones d'élevage.

143. La répartition géospatiale des élevages porcins est influencée par les caractéristiques agro-écologiques, les dynamiques démographiques, et les traditions sociales et religieuses. Au-delà de ces traditions qui modèlent le paysage de la production, des initiatives gouvernementales et privées à travers le temps, ont conduit à l'émergence et au développement des pôles et/ou des bassins de production porcine (fig.7). Deux grandes zones d'élevage porcine existent au Cameroun : la partie septentrionale particulièrement la région de Kaélé dans l'Extrême nord et la partie méridionale.
144. Le porc dans la partie méridionale provient en majorité de la zone agro-écologique des hauts plateaux de l'Ouest et en petite partie

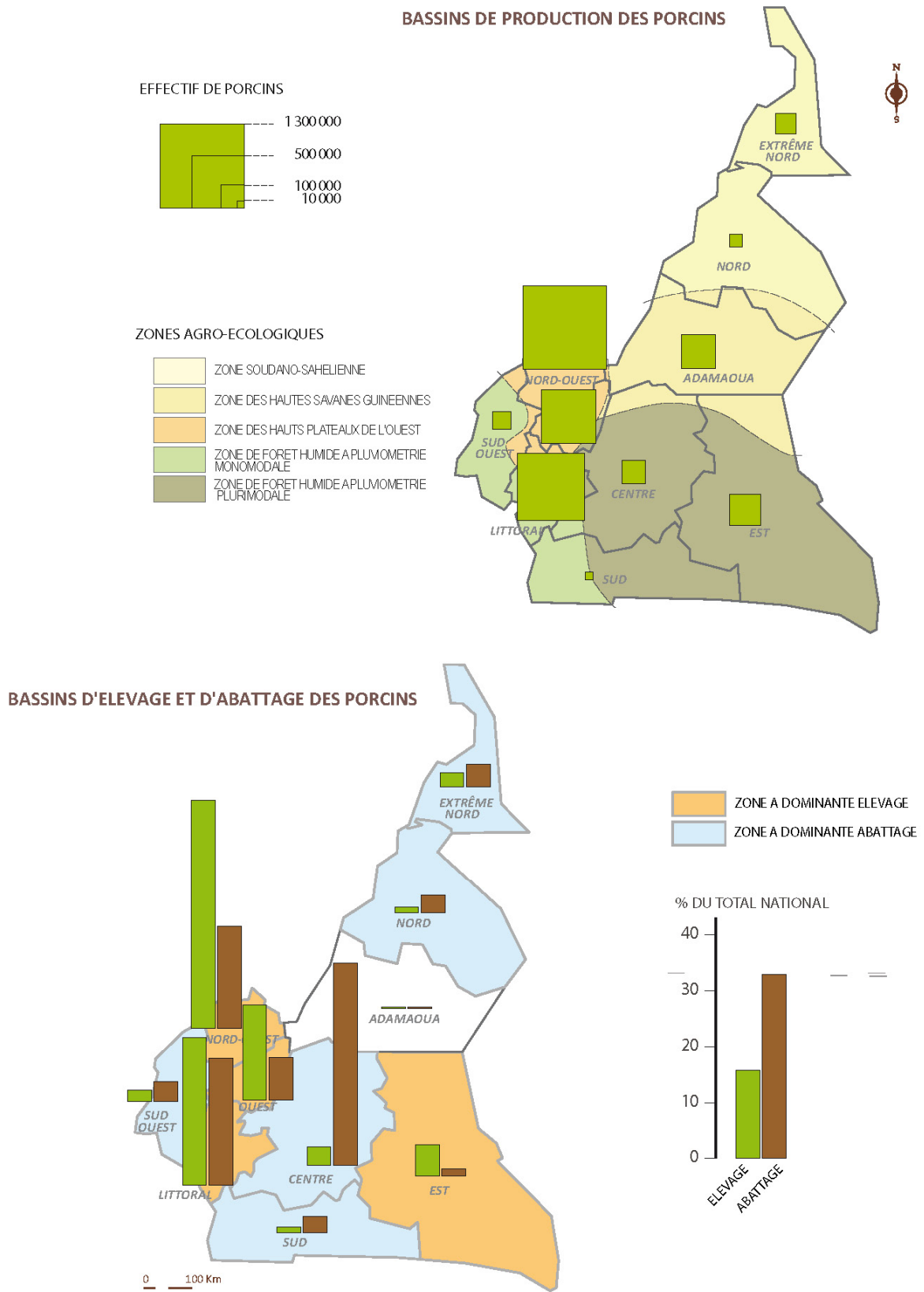
de la zone forestière humide. A l'Ouest, l'élevage porcine est une activité qui fait partie intégrante d'une tradition bien installée chez les populations rurales. D'ailleurs, comme dans les régions forestières, il sert à la valorisation des sous-produits de la concession, comme source de revenu et lors de grands événements (mariages, funérailles, etc.).

145. Dans la partie septentrionale, le porc provient en grande partie de l'Extrême-Nord. C'est une zone à prédominance musulmane où l'élevage de porcs n'existe que chez les populations chrétiennes.

5.2.4.4 Les systèmes de production

146. On distingue plusieurs systèmes d'élevage porcine selon la zone dans laquelle on se trouve. On trouve trois systèmes d'élevage dans la partie septentrionale (NJOYA et *al.*, 1996) :
- la divagation permanente (environ 9% de l'ensemble des élevages),
 - la semi-stabulation qui est le mode d'élevage le plus répandu (66%),
 - la stabulation permanente (25% de l'ensemble des élevages de la zone) où le cheptel atteint parfois 150 têtes. Ce système est caractérisé par la présence de logements améliorés et une bonne conduite de l'alimentation.
147. Dans la partie méridionale, l'étude du secteur de l'élevage faite par le MINEPIA en 1995, relève que trois types d'élevage y sont pratiqués à savoir aussi : l'élevage traditionnel, l'élevage semi-intensif et l'élevage industriel ou élevage intensif (MINEPIA/CFD, 1995).

Figure 18. Principaux bassins d'élevage et d'abattage porcin



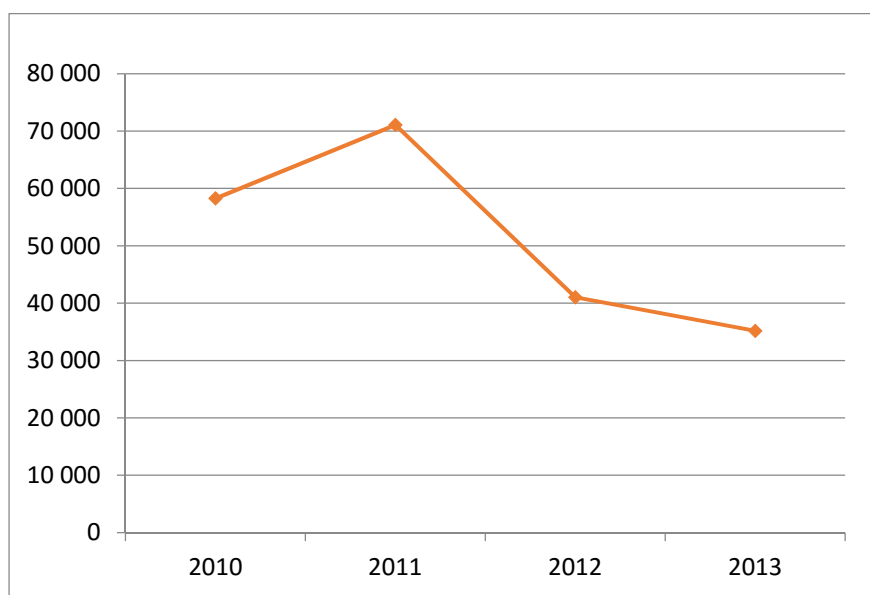
Source : EPIA 2013

5.2.4.5 Evolution de la production

148. Comme pour les petits ruminants, on observe une forte chute de la production porcine au cours des 4 dernières années.
149. En effet, en 2010, la production porcine a vu l'extension des foyers de la peste porcine africaine vers les régions septentrionales, particulièrement vers le grand bassin de production jusque-là indemne de cette maladie (PDFP, 2010). Elle est dès lors, devenue endémique.
150. Face à une offre nationale annuelle de 35.180 T en 2013, en nette décroissance par rapport aux années précédentes, la demande nationale en viande de porc est estimée à plus de 47 000 tonnes par an, soit un gap de 12 000 tonnes à combler.

151. Pourtant, le potentiel de production de porc en termes de quantité de viande est important et capable de réduire considérablement le déficit en protéines d'origine animale au Cameroun. C'est une excellente opportunité pour atteindre l'autosuffisance en protéines animales d'une population sans cesse croissante. Leur croissance rapide permet de constituer ou reconstituer rapidement un troupeau. Sur le plan environnemental, l'élevage de porcs peut se réaliser dans un espace restreint et, jusqu'à une certaine mesure, sans détérioration des ressources naturelles. Pour profiter du potentiel de cette activité, les problèmes sanitaires doivent être tout d'abord résolus.

Figure 19. Evolution de la production de viande porcine



Source : EPIA 2013

5.2.5 L'Aviculture

5.2.5.1 Les races élevées au Cameroun

152. Avec une contribution de 1% au PIB, le secteur avicole est une composante non négligeable du secteur primaire.
153. Les chiffres clés de ce secteur sont les suivants :
- 9000 exploitations avicoles toutes activités confondues,
 - 320 000 emplois,
 - 46,4 millions de poulets de chair produits par an, équivalant à 69,7 milles tonnes de viande,
 - 119.350 tonnes d'œufs de table.
154. L'effectif total de volailles contrôlées était estimé en 2013 à 72,8 millions de sujets. Cet effectif comprend 68% de poulets de chair, 25,6% de poulets traditionnels, 5,5% de poules pondeuses et moins de 1% des autres types de volailles dont les canards, les oies, les dindons, les cailles, les pigeons, etc.
155. La volaille villageoise est constituée de races locales. Ces races sont d'une grande diversité.
156. L'élevage commercial utilise les races exotiques importées¹⁰. Toutefois, Il existe aussi le poulet Brahman, communément appelé « poulet pantalon » en raison de son plumage qui s'étend au-delà de ses pattes.

5.2.5.2 Les acteurs.

157. Les producteurs de volailles locales sont répartis sur l'ensemble du territoire national. Les producteurs des volailles modernes regroupent les accoueurs, les éleveurs de poussin d'un jour et les vétérinaires, les zootechniciens et les techniciens d'élevage. Le commerce des poulets de chair est assuré par les éleveurs

eux-mêmes, les grossistes, les détaillants et les revendeurs, celui des œufs de table par les grossistes et les détaillants. La transformation est assurée par les plumeurs et les braiseurs qui s'approvisionnent en poulet de chair soit directement dans les fermes, soit auprès des grossistes. On compte 3 abattoirs de volailles au Cameroun : à Bafang (Ouest), Bomono (Littoral) et Mendong (Centre). Cependant ces structures connaissent des difficultés d'approvisionnement en matière première. Les services de support sont assurés par les producteurs de poussin d'un jour, d'aliment, de fourniture des produits d'hygiène, de prophylaxie, de matériel et équipements d'élevage. Un grand nombre de petits producteurs est organisé en GIC, la structure nationale étant l'interprofession avicole du Cameroun (IPAVIC). L'organisation et la structuration de la filière restent à parfaire pour que cet élevage soit durablement compétitif.

5.2.5.3 Répartition spatiale

5.2.5.3.1 L'élevage traditionnel

158. L'élevage de volailles villageoises est pratiqué sur toute l'étendue du territoire national, mais à des échelles différentes d'une zone de production à une autre. 2/3 des ménages ruraux possèdent un petit cheptel dont l'effectif varie entre 1 et 10 sujets. Les régions septentrionales abritent la plus grande partie du cheptel national.

5.2.5.3.2 L'élevage commercial

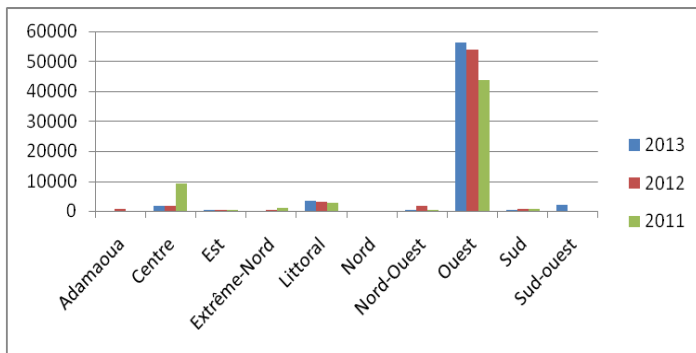
159. Dans le cas de l'élevage semi-intensif, intensif et industriel, les zones de grande production sont dans l'ordre, l'Ouest, le Centre et le Littoral, avec une large prépondérance de l'Ouest. Il en est de même de la production d'œufs de table, dont 87% provient de cette région. Les

¹⁰Il s'agit : (i) pour la production d'œuf de consommation des races Hybro, Jupiter, Warren, Hi-sex Brown, Rhodes Island red, White Plymouth Rock, White Leghorn, Loghman Brown; (ii) pour

la production de poulet de chair des races Arbor Acres, cobbbubard et ross.

régions du Centre, du Littoral et du Sud-ouest produisent les 11 à 12% restants.

Figure 20. Évolution de la production d'œufs par région de 2011 à 2013



Source : Situation des productions dans le sous-secteur EPIA en 2013

5.2.5.4 Modes et systèmes d'élevage

160. Suivant la classification de la FAO, on distingue quatre secteurs de production en aviculture. Ces secteurs peuvent être regroupés principalement en deux types de systèmes de production :

5.2.5.4.1 L'élevage traditionnel

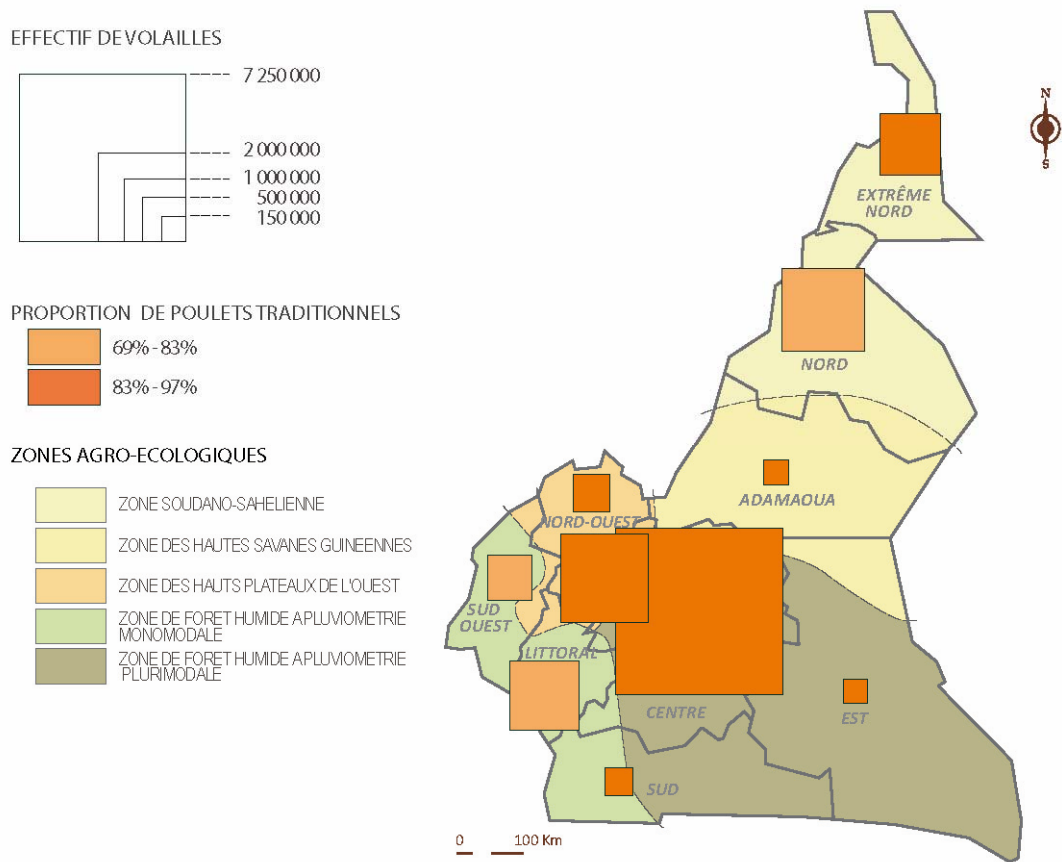
161. Les femmes et les jeunes représenteraient plus de 30 % de propriétaires. L'élevage villageois paye un tribut particulièrement lourd à la maladie de Newcastle et à diverses parasitoses. Les pertes non liées aux maladies représentent plus de 30 % : vol, noyade, égarement, accident de circulation, prédatations. Seuls 30 à 40% des

poussins éclos atteignent l'âge adulte conduisant à des rendements faibles.

5.2.5.4.2 L'élevage commercial

162. Elevage commercial semi-intensif
163. Il est surtout pratiqué à titre d'activité secondaire par des salariés du secteur public ou privé. Dans la plupart des cas, ce sont les épouses qui sont chargées de la gestion des fermes. Ces petits éleveurs ravitaillent à plus de 70% le marché de poulets de chair.
164. L'élevage intensif
165. Le système intensif tourne avec des effectifs supérieurs à 5 000 volailles. Les éleveurs disposent pour la plupart des unités de fabrication d'aliment. Les plus grandes exploitations sont essentiellement dans la volaille ponte.
166. L'élevage industriel
167. Cette catégorie englobe les accoueurs, les producteurs de poulets de chair qui élèvent des effectifs variant de 25 000 à 50 000 et les producteurs d'œufs qui disposent d'effectifs allant de 50 000 à 450 000. Les principaux intervenants sont des entreprises locales plus ou moins affiliées par joint-venture à des multinationales. Les accoueurs utilisent des parentaux importés (poussins d'un jour ou œufs fécondés). Quant aux producteurs, ils achètent les poussins d'un jour sur place ou les importent en fonction de la conjoncture.

Figure 21. Principaux bassins de production des volailles.



5.2.5.5 Production-consommation

168. Le Cameroun a produit, en 2012, 107.000 tonnes de viande de volailles, représentant 38% de la production totale de viandes, alors que la viande bovine produite n'a été que de 87.495 tonnes (31%), selon les données du MINEPIA/DEPCS. En 2013, l'écart se creuse encore en faveur de la production de volaille puisque celle-ci a atteint 119.086 T (45% des viandes produites) contre 92.238 t de viande bovine (35%). Mais en réalité, la volaille est surtout en train de compenser les baisses de production de viandes porcines et de petits ruminants (viande caprine notamment).
169. Ainsi, progressivement, la volaille est devenue la première viande produite au

Cameroun comme illustré par le tableau ci-après.

Tableau 9. Production de la viande de volaille par rapport à la viande Bovine 1010-2013

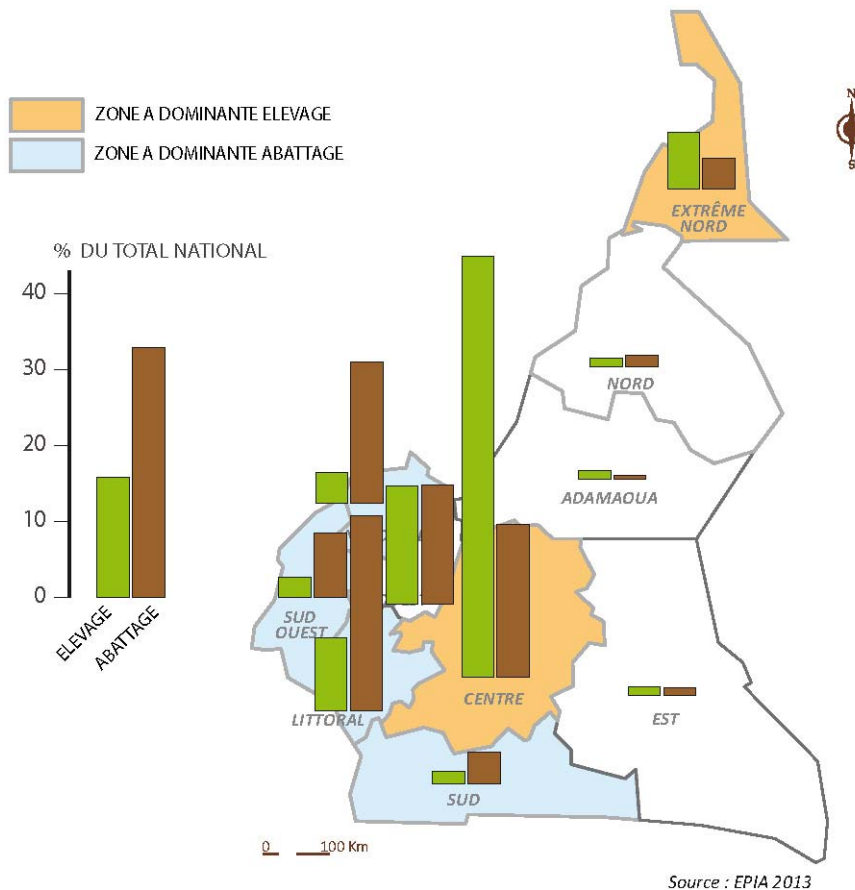
	2010	2011	2012	2013
Bovins	81 910	85 998	87 495	92 238
%	27%	27%	31%	35%
Volaille	97 144	102 219	107 292	119 086
%	32%	33%	38%	45%
TOTAL	300 208	313 368	279 269	265 816

Source : INS, Comptes nationaux 2014

170. Dans le même temps, la production contrôlée d'œufs de table a atteint 65.116 tonnes en 2013, contre 63.382 t en 2012 et 58.256 t en 2011 et s'est accrue donc de 12% en 2 ans.

171. La domination du poulet dans la production nationale de viande est imputable à la régression des volumes abattus dans les espèces porcine, ovine, caprine entre 2010 et 2013, mais aussi aux actions engagées par le gouvernement en faveur de la filière volaille, notamment à travers les efforts d'appui à la relance de la filière post grippe aviaire, les appuis alloués à la mise en œuvre du Programme Agropole et surtout le Projet d'Amélioration de la Compétitivité Agricole (PACA), et la volonté des éleveurs de s'investir dans la production avicole.
172. Avec 3,50 kg/hab. par an, la consommation de viande de poulet couvre 14% des besoins de la population en protéines animales. La contribution de la filière avicole à la consommation totale en protéines d'origine animale, malgré ses progrès, demeure insuffisante, car en tant qu'espèce à cycle court, cette filière pourrait se développer bien plus, si certaines contraintes étaient levées. Le principal handicap de cette filière reste le problème d'approvisionnement en poussins d'un jour et ceux afférents aux aliments ou intrants alimentaires de qualité.

Figure 22. Bassins d'élevage et d'abattage des volailles



5.2.6 L'Apiculture

5.2.6.1 Les abeilles

173. Dans la plupart des exploitations, sinon la quasi-totalité, les abeilles élevées sont capturées dans la nature. Certes dans un effort de modernisation et d'intensification de la production dans ce secteur, le MINEPIA avec l'appui de ses partenaires s'efforce de mettre en place des stratégies de multiplication et d'élevage des reines pour accroître les colonies d'abeille et au-delà la production. Les principales abeilles rencontrées au Cameroun sont de la sous-espèce *Apis mellifera, andasoni*. D'autres espèces vivant à l'état sauvage et exploitées par les chasseurs de miel sont *Apis dorsata*, *Apis laboriosa* et *Apis florea*.
174. Le système de production dominant dans la filière est extensif et le miel est le principal produit exploité. Les principales contraintes à la production dans certaines régions sont la dégradation de la biodiversité due aux activités anthropiques diverses et aux aléas climatiques, l'insuffisance ou l'inexistence du matériel apicole.

5.2.6.2 Les acteurs

175. Les apiculteurs au Cameroun sont généralement des hommes, bien que l'on observe à travers les statistiques du PADFA, une implication de plus en plus importante des femmes dans cette activité. En effet, les femmes représentaient 28% et 34% des apiculteurs recensés en 2011 respectivement dans les régions de l'Adamaoua et du Nord. Les apiculteurs professionnels c'est-à-dire ceux qui tirent la totalité de leur revenu de l'activité apicole ne représentent que 5% des acteurs contre 85% de semi-professionnels ou apiculteurs à temps partiel. 10% des acteurs déclarent réaliser l'apiculture comme activité de loisir. Le commerce des produits de la ruche fait intervenir les collecteurs et les centres de distribution. Les collecteurs sont

implantés dans les zones à forte production apicole et s'approvisionnent auprès des producteurs. Les produits sont ensuite acheminés vers les centres de distribution. Dans la chaîne de distribution on retrouve les producteurs eux-mêmes, les commerçants de gros et de détail.

5.2.6.3 Les principales zones de production.

176. Le miel et les autres produits de la ruche sont produits sur toute l'étendue du territoire nationale. Cependant, la production apicole, d'un point de vue qualitatif et quantitatif, est tributaire de la richesse et de la densité en plantes mellifères des différentes régions du territoire national. La région de l'Adamaoua en est le plus grand bassin. En effet, bénéficiant d'une variété d'écosystèmes et d'une riche diversité florale, cette région offre un environnement très favorable à l'élevage des abeilles. Les régions du Nord-Ouest et de l'Ouest comptent également parmi les bassins à forte production. D'ailleurs le miel d'Oku a récemment été labellisé.

5.2.6.4 Les systèmes de production.

5.2.6.4.1 Système extensif

177. Dans ce système d'élevage, les ruches sont fabriquées en bambous ou en paille de différentes espèces herbacées tissées. Les canaries et les anfractuosités des arbres sont aussi utilisés selon les régions. Ces ruches sont généralement posées entre les fourches des arbres et parsemées dans la savane et certains sous-bois et ne sont visitées qu'en période de récolte. Ce système se caractérise par un faible rendement et une sous-exploitation de la ruche. En effet, dans le système extensif l'essaimage se fait naturellement et généralement pendant les saisons des pluies qui correspondent à la période de floraison de plusieurs plantes. Il s'agit des mois d'avril et de mai pour les zones

côtières, mai et juin pour les régions de l'Ouest, du Centre et du Sud, mars, avril et mai pour les régions septentrionales. La grande majorité des apiculteurs ont recours à ce système.

5.2.6.4.2 Système semi-intensif.

178. Le système semi-intensif est caractérisé par l'utilisation par les apiculteurs de ruches dites kenyanes fabriquées avec des planches et des tôles et qui visitent les ruchers (fermes apicoles) de temps en temps. L'exploitation de la ruche est améliorée par la possibilité d'en extraire des sous-produits. La ruche kenyane se prête facilement à la production de miel à rayon dont la qualité gustative est meilleure. Elle permet par ailleurs de produire des reines ainsi que la gelée royale. Les rendements dans ce système sont plus élevés que dans le système précédent.
179. Globalement, le Cameroun produit 4 500 tonnes de miel, 450 tonnes de cire d'abeille et 250 Kg de propolis. Ces trois produits

contribuent pour 3,5 milliards de franc CFA à l'économie du pays. Et ceci n'inclut pas les services éco-systémiques, la préservation de la biodiversité, la contribution à la production des vergers, des plantes sauvages et fourragères pour les ruminants ou les autres produits de la ruche. Le Tableau 10 ventile la production apicole par région des produits de la ruche.

Tableau 10. Principaux produits de la ruche par région.

Régions	Miel (T)	Cire (T)	Propolis (Kg)
Adamaoua	2440	240	200
Est	90	9	4
Extrême-nord	54	5	5
Littoral	90	9	5
Nord	54	5	2
Nord-ouest	783	78	15
Ouest	585	58	10
Sud	54	5	1
Sud-ouest	315	31	8
Centre	35	3	
Quantités totales	4500	450	250

5.2.7 Les élevages non conventionnels

5.2.7.1 Les animaux

180. La production de rongeurs est la première facette abordée de l'élevage non conventionnel au Cameroun. Les espèces concernées sont les lapins (cuniculture), les aulacodes (aulacodiculture), les cobayes (caviculture), les cricétomes, capybaras et athéures. L'objectif de ces élevages est la chair, mais aussi le poil pour l'artisanat. Tandis que les lapins pourraient être inclus dans du petit élevage, les autres rongeurs bien que présentant de réels avantages à très petite échelle ne font pas l'objet d'une bonne maîtrise des techniques de production. D'autres élevages sont inclus dans le terme générique de mini-élevages dits non conventionnels. Les principales espèces d'intérêt sont les grenouilles (raniculture), les asticots, les escargots (héliciculture), les vers de terre (lombriculture) et les serpents. Les objectifs de ces élevages sont multiples : produits de l'élevage pour l'alimentation humaine (grenouilles, escargots, serpents) ou complémentation animale (grenouilles, asticots, escargots, vers de terre), sous-produits utilisés en artisanat (cire, soie).

5.2.7.2 Les acteurs

181. Les éleveurs constituent le principal maillon de la chaîne de production. On rencontre très peu d'acteurs aussi bien en amont qu'en aval de la chaîne.

182. Aujourd'hui, en plus de l'essor qu'a connu l'aulacodiculture et la cuniculture, d'autres mini-élevages comme l'achaticulture, la cricétomiculture, l'élevage des civettes, l'élevage de pythons, l'élevage de varans et l'élevage de tortues sont de plus en plus pratiqués au Cameroun. Mieux, de

nouveaux mini-élevages tels que la vermiculture, l'élevage des asticots, l'élevage des larves de coléoptères et l'élevage des crabes terrestres sont à leurs débuts dans des centres de recherche et dans des fermes agro-animales privées. L'intérêt de ces élevages à petite échelle est incontestable. Cependant, tandis que les petits élevages sont en plein essor dans certaines zones et bénéficient d'une image prometteuse, les mini-élevages ne sont que peu sollicités. Le PAPENOC (projet d'appui aux élevages non conventionnels) a contribué fortement ces dernières années à l'essor du mini-élevage au Cameroun.

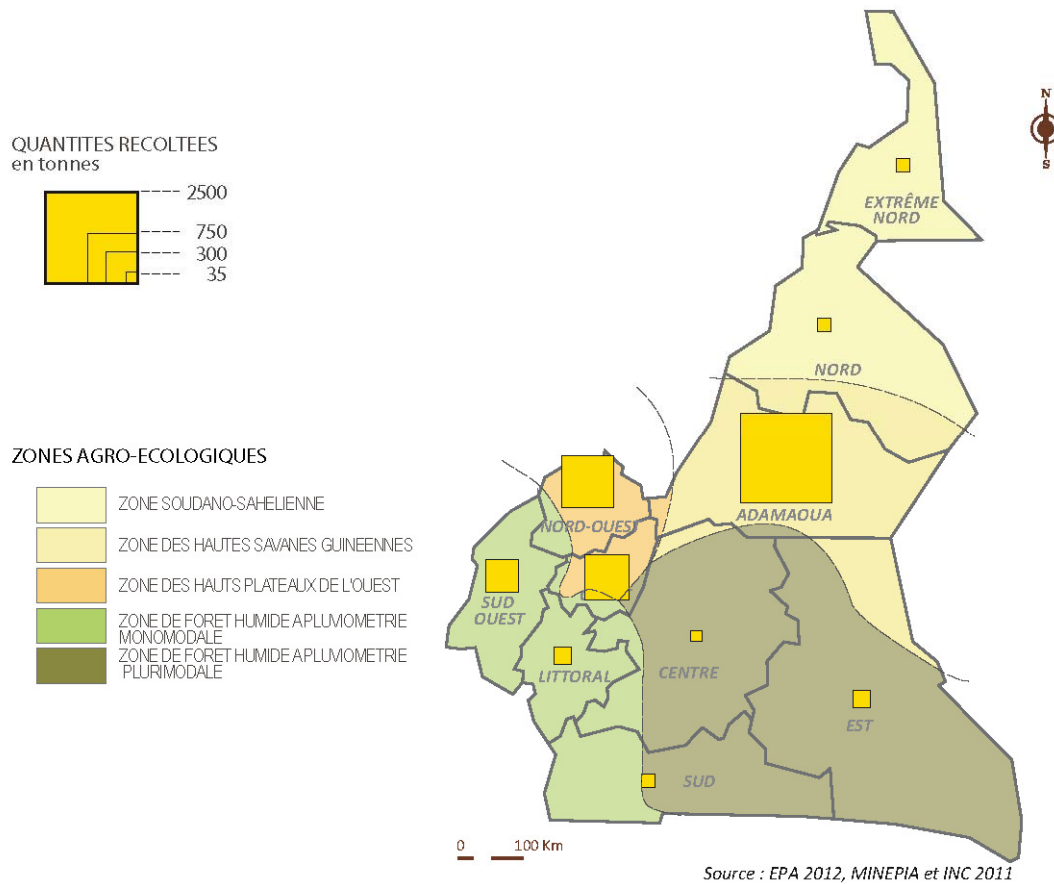
5.2.7.3 La répartition spatiale

183. L'élevage des animaux non conventionnels se fait dans la quasi-totalité du pays (Figure 23) mais la prépondérance varie en fonction des zones agro-écologiques. La caviculture par exemple est pratiquée surtout dans les régions du Sud et de l'Ouest du pays où le cobaye entre dans les habitudes alimentaires. L'aulacodiculture est développée dans les régions du Littoral, du Centre et de l'Ouest.

5.2.7.4 Système de production

184. C'est surtout dans le système extensif que ces animaux sont produits. Néanmoins quelques rares cas de production en système semi-intensif existent, notamment pour l'aulacodiculture, la cotumiculture (élevage de cailles), la cuniculture. Dans la plupart des cas, les éleveurs sont regroupés au sein de Groupes d'Initiatives Communes (GIC). L'alimentation des espèces non conventionnelles repose pour l'essentiel sur les ressources fourragères et les résidus divers.

Figure 23. Principaux bassins d'élevage des différentes espèces non conventionnelles



6 CHAINES DE VALEUR DES FILIERES

185. La caractérisation des acteurs œuvrant dans les filières d'élevage, passe par la connaissance des systèmes dans lesquels ils opèrent. Les activités d'élevage au Cameroun ont été regroupées en sept principales spéculations dans le chapitre précédent. Les activités de ces spéculations s'opèrent en chaîne ou en série d'opérations que l'on peut percevoir ou analyser en termes de filière ou de circuit d'élevage. Les circuits ou filières de production en élevage peuvent être organisées transversalement autour de quatre sous-secteurs fonctionnels principales : (i) la production, (ii) la transformation, (iii) le transport et (iv) la commercialisation.
186. Sur le plan de la production, on peut relever globalement la prédominance des élevages de type traditionnel avec une faible intensification technique et d'investissement en capital. Cette production est tributaire aussi bien de la qualité et de la quantité des intrants que des services. En aval de la production, on observe une pléthore d'intervenants, aux actions sommes toutes effectives, mais peu organisées, ce qui affecte leur efficacité. L'industrie de transformation reste encore artisanale et produit pour l'essentiel la viande fraîche, séchée, grillée, fumée ou boucanée ce qui, pour l'instant, ne favorise pas suffisamment l'intensification de la production. A ces produits de transformation, on peut ajouter les produits dérivés du lait.
- 6.1 La production**
187. Une enquête récente sur la caractérisation des acteurs des filières d'élevage (Août, 2015) fait ressortir :
- Une organisation de la production dans laquelle l'intervention des hommes est dominante : ainsi, la population impliquée dans les activités de production comprend 82% d'hommes et 18% de femmes, toutes spéculations confondues. Les femmes sont présentes dans l'activité de production laitière (19% de femmes), dans la production des petits ruminants (30%), dans l'élevage des porcs (23%) et dans l'aviculture (27%).
 - Ce sont en général des personnes de la tranche d'âge comprise entre 35 et 55 ans qui sont les producteurs (plus de 65% dans la filière bovin-viande). Un peu plus de 14% des acteurs ont moins de 35 ans et seulement 9% plus de 70 ans. Ceux-ci sont, le plus souvent, des personnes mariées (85,6%) et lettrées. Seuls 13,7% des interviewés n'ont jamais été à l'école. Ils se retrouvent surtout dans la production de bovin/viande (36,4%) et de miel (34%). Plus de 90% des enquêtés sont camerounais.
 - Trois systèmes d'élevage coexistent : extensif, semi-intensif et intensif ou moderne. L'importance de chacun varie selon les spéculations :
 - Bovin viande : 58% extensif, 25% intensif,
 - Petits ruminants : extensif (45%) et semi-intensif (45%),
 - Production porcine : intensif ou moderne (60%), semi-intensif (20%) et extensif (20%),
 - Aviculture : les trois systèmes intensif (36%) extensif (39%) et semi-intensif (25%) sont présents de façon assez équilibrée,
 - Apiculture : 70% extensif, 30% intensif.

6.2 La transformation

188. L'industrie de transformation est encore artisanale (93%), notamment dans la transformation des viandes (96%) alors que dans le lait, 70% des industries existantes sont classées comme étant artisanales.
189. Les unités laitières, qui se développent sous l'effet de l'action gouvernementale et de l'initiative privée fabriquent divers produits dérivés du lait : yaourt, lait pasteurisé, lait caillé, beurre, fromage et lait écrémé.
190. Les unités de transformation de viandes produisent : la viande fraîche découpée (abattoirs), les produits de charcuterie, les viandes séchées, grillées (soya, killchi), fumées ou boucanées, les cuirs et peaux transformés et le 5ème quartier. A cela il faut ajouter la viande braisée de porcs et de poulets et le « soya ».
191. Le maillon de la transformation est peu structuré : quelques GIC, unions de GIC et Associations.

6.3 Transport

192. Mis à part pour le transport des animaux sur pied qui fait intervenir plusieurs acteurs (producteur, collecteur, grossiste), le producteur livre directement ses produits aux mini-laiteries, mielleries, centres commerciaux ou à la consommation directe des ménages.

6.4 Commercialisation

193. La commercialisation des bovins et accessoirement des petits ruminants repose sur les structures suivantes :
- Les marchés de collecte, petites structures situées dans les zones d'élevage ou le long des chemins de transhumance. Ils sont des lieux de transaction entre producteurs et collecteurs.

- Les marchés secondaires, (ou de regroupement) permettent le rassemblement des animaux collectés. Les transactions se font entre collecteurs et grossistes.
- Les marchés terminaux, se situent généralement à proximité ou à l'intérieur d'une grande agglomération. Les transactions se déroulent entre grossistes, bouchers et exportateurs.
- Les marchés frontaliers, se situent près d'une frontière, et participent essentiellement à des échanges internationaux (exportation). Les principales transactions se déroulent entre collecteurs, grossistes et exportateurs.

194. Ce sont les petits commerçants qui, toutes spéculations confondues, dominent dans le processus de commercialisation de la viande au Cameroun. Tout comme dans la production, cette activité est dominée par les hommes. Toutefois, les femmes sont bien représentées dans la commercialisation du lait (40%), du miel (32%), de la volaille (23%) et des œufs (17%). Elles interviennent faiblement dans le commerce des petits ruminants (7% environ). Ceux qui pratiquent l'activité se retrouvent majoritairement dans la même tranche d'âge (68,3%) que les producteurs (50 à 55 ans), avec un peu plus de 14% des moins de 30 ans et seulement 1,5% de plus de 70 ans. Ce sont des personnes généralement lettrées (77,5%) dont le niveau d'éducation le plus élevé est le secondaire et sont dans 79,3% des cas des personnes mariées. Les commerçants qui n'ont jamais été à l'école se retrouvent surtout dans les filières bovin/viande (46,8%), miel (32,9%) et petits ruminants (22,8%). Par contre, près de 20% des commerçants de la filière œufs de table ont un niveau de l'enseignement supérieur.
195. On note également une très faible structuration des acteurs dans la commercialisation des produits d'élevage.

C'est dire que dans la majorité des cas, ce sont des activités essentiellement individuelles. Parmi les structures rencontrées dans ce secteur on peut citer

l'Association des commerçants de bétail, l'Association des Producteurs de Porcs, l'Interprofession Avicole du Cameroun, etc...

7 CONTRAINTES AU DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE

196. L'étude du secteur et des stratégies d'élevage au Cameroun a permis d'identifier et de mettre en évidence les principales contraintes au développement de cette activité. Ces contraintes résultent de l'analyse fine des différents systèmes d'élevage.

7.1 Contraintes liées à la conduite des animaux

197. Les contraintes liées à l'élevage concernent particulièrement :
- La dégradation des ressources naturelles base des stratégies de production ;
 - La non intégration agriculture/élevage ;
 - La précarité du statut foncier des espaces pastoraux des éleveurs ;
 - L'absence d'infrastructures de vulgarisation des productions fourragères adaptées ;
 - Les sécheresses successives et l'absence de mécanismes de résilience ;
 - Les prix prohibitifs des sous-produits agro-industriels ;
 - L'insuffisance des réseaux et mécanismes d'abreuvement des animaux ;
 - Les déficits en intrants de base pour l'alimentation animale.

7.2 Contraintes organisationnelles et managériales

198. Les contraintes organisationnelles et managériales affectant le secteur des productions sont les suivant :
- Une gestion et exploitation des troupeaux inadaptées aux mutations actuelles ;
 - Une faible productivité des animaux d'élevage ;
 - Un grand nombre d'animaux non productifs dans les troupeaux ;
 - Une thésaurisation des animaux dans des espaces pastoraux exigus ;
 - Un taux de consanguinité parfois élevé dans certains élevages ;
 - Une faible structuration, organisation et mise en œuvre des stratégies d'exploitation pastorale ;
 - Des systèmes d'élevage et des facteurs socio culturels peu favorables à l'évolution et surtout aux changements.
 - Une insuffisance d'encadrement technique de proximité surtout dans les domaines clés de l'alimentation base du développement de l'élevage.
 - Une insuffisance des infrastructures surtout hydrauliques nécessaires à une organisation et à une gestion rationnelle des terrains de parcours.

7.4 Contraintes sanitaires

199. Les contraintes sanitaires sont liées aux aspects ci-après :
- Une faible couverture sanitaire et la persistance des maladies infectieuses et parasitaires à fortes incidences économiques ;
 - Un système de surveillance des maladies animales peu efficient ;
 - Une réelle existence des menaces des épizooties aux frontières suite à une absence de contrôle dans les pays voisins ;
 - Un réseau insuffisant de distribution des médicaments et produits à usage vétérinaire ;
 - Une introduction à partir des frontières de faux produits vétérinaires ;
 - Une absence de laboratoire de contrôle des médicaments vétérinaires ;
 - Une insuffisance de ressources humaines qualifiées pouvant suivre autant les évolutions technologiques que les risques sanitaires émergents ;
 - Un mécanisme peu incitatif pour l'installation de nouveaux vétérinaires en clientèle privé.

7.5 Contraintes liées à l'environnement des affaires dans le secteur.

- Une insuffisance de textes législatifs et réglementaires régulant et protégeant de manière spécifique les acteurs du secteur ;
- Un cadre des affaires peu incitatif et sécurisant en termes socio-économique et techniques.
- Une faible disponibilité des ressources humaines qualifiées dans la gestion des affaires du secteur de l'élevage.
- Des infrastructures routières peu adaptées pour le fonctionnement des activités du secteur en toutes saisons.
- Une faible disponibilité des ressources énergétiques nécessaire à l'industrialisation dans le secteur.
- Un coût élevé des transports.

7.6 Contraintes de financement

- Un taux d'intérêt élevé des banques commerciales et donc non adapté pour les activités pastorales.
- Une absence de mécanismes appropriés et adaptés pour le financement des activités d'élevage ;
- L'inexistence de banques spécialisées pour le financement des activités pastorales ;

8 FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACES

8.1 Forces

200. Le Secteur de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales bénéficie d'atouts et de potentialités pouvant faire de ce domaine de production l'un des piliers du développement économique et social du pays. Les forces du secteur peuvent être résumées comme suit :

8.1.1 Grande disponibilité en terres

201. D'un point de vue pastoral, le Cameroun dispose d'immenses ressources foncières encore sous-exploitées ; environ 19 millions d'ha de surfaces pâturables sont disponibles sur l'ensemble du territoire. La faible densité de la population dans certaines zones place le Cameroun dans une situation favorable en termes de disponibilité foncière utilisable pour le développement de l'élevage pastoral et des productions connexes (miel).

8.1.2 Grande diversité agro-écologique

202. Le pays comporte une variété de paysages, de zones agro-écologiques et climatiques. Du point de vue de l'étendue, des caractéristiques des unités biogéographiques et de la répartition des pluies tout au long de l'année, ces zones sont propices au développement des différentes formes et types d'élevage aussi bien intensif qu'extensif. La diversité des zones agro-écologiques, alliée à une inégale répartition de la population, constituée elle-même d'une mosaïque d'ethnies aux potentialités et dynamismes variables, peut conduire à une excellente mise en valeur de cette diversité écologique.

8.1.3 Potentiel en ressources animales bien diversifié

203. La diversité des zones agro-écologiques du Cameroun est à l'origine de l'existence sur le territoire national d'une gamme variée d'animaux domestiques constituée des espèces à cycle court (volaille, porcs, ovins caprins), des espèces à cycle long (bovins, équins et asins), des espèces non conventionnelles et des abeilles. L'élevage des espèces non conventionnelles a un potentiel de développement réel et offre des perspectives intéressantes en matière d'élevage de captivité notamment avec les espèces telles que les aulacodes, les cobayes, les lapins, les grenouilles, les cailles, les escargots, les crocodiles, les pintades, les autruches et bien d'autres.

8.1.4 Grand dynamisme des populations

204. Une bonne partie des éleveurs camerounais a une grande capacité d'adaptation et de réceptivité aux innovations. Le plein essor du mouvement associatif, observé aujourd'hui en milieu rural, participe de la volonté et de l'aptitude des populations rurales à prendre en main leur développement. Ainsi, les éleveurs ont très facilement adhéré à la politique de diversification des productions, de regroupement et de professionnalisation prônée par le gouvernement.

8.1.5 Position géographique hautement stratégique

205. Situé au cœur de l'Afrique, le Cameroun fait la jonction entre l'Afrique équatoriale au Sud et l'Afrique tropicale au Nord. Sa grande ouverture sur la mer lui offre de nombreuses possibilités économiques et commerciales avec les pays de la sous-région, et entre les pays de la sous-région et le reste du continent ou le monde. Cela est

à l'origine de l'intérêt de beaucoup d'opérateurs économiques pour le commerce transfrontalier des différents produits d'élevage qui constituent la principale source de protéines pour les populations.

8.1.6 Potentiel hydraulique important

206. Le réseau hydrographique très dense qui couvre une superficie de 4 millions d'ha d'eau douce avec les plans d'eau, les barrages (Maga, Lagdo, Mbakaou, Mapé, Bamendjin et bientôt Lom Pangar) et de fleuves (Bénoué, Nyong, Sanaga, Logone, Mbam, Ntem, etc.) côtoient des terrains de parcours et peuvent contribuer à un développement intensif du pastoralisme et au-delà des productions animales.

8.2 Faiblesses

8.2.1 Des faibles performances de production dans les élevages

207. Celles-ci sont liées à des causes variées parmi lesquelles on peut relever :
- Un faible potentiel génétique des espèces animales et fourragères. En effet peu ou presque pas de travaux de sélection ont été menés sur les espèces locales;
 - Une faible valorisation des résultats de la recherche sur l'élevage ;
 - Une faible utilisation des techniques à haut rendement à cause d'un environnement parfois peu favorable ;
 - L'accès difficile à la terre, notamment pour les femmes et les jeunes et surtout dans les zones à forte densité ;
 - L'accès difficile aux intrants modernes de qualité non seulement à cause de leurs coûts mais aussi des problèmes de distribution sur l'ensemble du territoire national ;
 - La forte prévalence des maladies animales ;

- La faible maîtrise de l'eau surtout dans les zones pastorales au potentiel souvent très élevé ;
- Le faible accès au crédit ou au financement des activités pastorales ;
- L'inexistence de marché indiqué pour certaines spéculations comme les espèces non conventionnelles ;
- La faible capacité de structuration et de gestion des organisations de producteurs ;
- La faible compétence technique des producteurs malgré les efforts d'encadrement du gouvernement ;
- L'absence d'infrastructures et équipements de production adaptés surtout dans le domaine pastoral et de production des intrants alimentaires ;
- L'insuffisance de l'énergie dans les zones de production ;
- L'enclavement des zones de production ;
- La faible maîtrise des techniques de transformation et de conservation.

8.2.2 Une faible capacité de gestion des ressources naturelles

208. La complexité de l'environnement pastoral impose une bonne connaissance du milieu pour sa gestion durable ; tel ne semble pas être le cas et l'on observe couramment :
- L'épuisement et la dégradation des sols des terrains de parcours ;
 - La faible capacité de gestion adaptée de l'espace et surtout des terrains de parcours par les éleveurs ;
 - la faible capacité de mise en œuvre, d'exploitation et de gestion des ressources en l'eau.
 - L'incapacité des producteurs à développer des mécanismes de restauration des terrains de parcours.

8.2.3 Un environnement institutionnel peu adapté

209. En matière d'élevage cette faiblesse institutionnelle se traduit par :

- L'insuffisance et la mauvaise qualité des statistiques ;
- L'inadaptation de la fiscalité ;
- L'inadaptation de la législation foncière ;
- L'insuffisance du cadre législatif et réglementaire ;
- L'insuffisance des mécanismes de capitalisation et d'application des connaissances ;
- Le faible niveau de professionnalisation des acteurs, surtout des acteurs pastoraux ;
- La faiblesse du dispositif d'encadrement technique dans le domaine du pastoralisme et d'appui financier aux acteurs ;

8.2.4 Financements insuffisants

210. On note en particulier :

- La difficulté d'accès au crédit et à l'assurance pour les activités d'élevage ;
- L'insuffisance d'information sur les possibilités de financement ;
- La faible mobilisation de l'épargne des producteurs ;
- Le faible niveau d'allocation des ressources budgétaires au secteur de l'élevage ;
- La faible mobilisation et efficacité de l'aide extérieure ;

8.2.5 Echanges commerciaux insuffisants

211. L'accroissement des productions peut être tiré par la demande du marché intérieur ou extérieur, mais les excédents commercialisables sont difficilement écoulés du fait des contraintes liées à :

- L'enclavement des zones de production ;
- Le mauvais état des pistes de desserte ;
- La grande prédominance du circuit vivant et de son mode de fonctionnement ;
- La faible capacité de transformation et de stockage des produits d'origine animale ;
- L'insuffisance des structures de conservation des produits finis ;

- La présence de nombreuses maladies animales et zoonotiques qui entravent l'accès aux marchés internationaux à cause des barrières sanitaires ;
- L'insuffisance des infrastructures de commercialisation ;
- La faible organisation du circuit de commercialisation et des marchés ;
- La faible diffusion des informations sur les opportunités du marché des produits d'origine animale ;
- La faible capacité managériale et organisationnelle des producteurs ;

8.2.6 Conditions de vie précaires en milieu rural

212. D'une manière générale, les emplois ruraux sont relativement précaires. Malgré un taux de pluriactivité élevé, ils ne génèrent pas toujours des revenus acceptables pour les ménages. Cette situation est due :

- à l'insuffisance des infrastructures socio-économiques, base des productions animales,
- à la faible capacité de gestion des organisations de production animale,
- à l'absence de financements adaptés aux productions animales,
- à la faiblesse des revenus des producteurs, du fait du caractère peu rémunérateur des activités pastorales.

8.3 Opportunités

213. Les opportunités de développement pour le Secteur de l'élevage sont cependant nombreuses et diverses. Il s'agit pour l'essentiel de :

- L'amélioration des voies de communication avec les pays limitrophes (Nigéria, Congo, Gabon, Tchad) qui constitue une opportunité d'accroître et de consolider les parts de marché des produits animaux camerounais ;

- le processus de décentralisation et du transfert d'un certain nombre de compétences aux Collectivités Territoriales Décentralisées constitue une réelle opportunité de mieux impliquer les structures locales et les bénéficiaires directs;
 - Le regain d'intérêt pour l'élevage et la pêche par l'Etat et les partenaires techniques et financiers ;
 - La prise de conscience de l'insuffisance des investissements publics dans le secteur agropastoral a conduit les gouvernements africains à s'engager (à Maputo) à consacrer au moins 10% de leurs budgets au secteur agricole, notamment dans le cadre du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA/NEPAD) ;
 - Le passage progressif à une approche sectorielle qui a pour objectif essentiel d'accélérer la mobilisation de financements conséquents pour le secteur ;
- Les négociations des accords de partenariats avec l'union européenne, l'OMC et les nouveaux pays émergents doivent permettre au Cameroun de mieux préserver ses intérêts propres dans un contexte de concurrence internationale souvent défavorable.

8.4 Menaces

214. Les menaces au sous-secteur Elevage Pêche et Industries Animales sont aussi variées. Il s'agit de :
- La prévalence des IST/VIH/SIDA qui peuvent affecter très négativement les acteurs ;
 - Les grandes épizooties que sont la Peste Porcine Africaine, la PPCB (Péripneumonie contagieuse des bovidés), les pestes aviaires, les maladies émergentes et ré-émergentes à très forte mortalité ;
 - Les changements climatiques ;
 - La concurrence des produits importés.

9 DEFIS DU SOUS-SECTEUR DE L'ELEVAGE

215. La présentation qui précède montre que le sous-secteur de l'élevage dispose d'atouts incontestables, susceptibles de lui permettre de jouer sur le plan national un triple rôle : (i) social, (ii) économique et (iii) financier.
216. Le sous-secteur continue néanmoins de faire face à des difficultés entravant l'atteinte des objectifs fixés par le gouvernement.
217. Ainsi, les principaux défis à relever dans ce sous-secteur sont :
- le défi d'aménagement productif durable de l'espace et de sécurité alimentaire,
 - le défi de création d'emploi et d'amélioration de revenus,
 - le défi foncier, et,
 - le défi de gestion durable des ressources naturelles;
220. Plusieurs pistes de réflexion peuvent être avancées :
- la promotion dans les régions des exploitations de moyenne et grande taille, en fonction des potentialités locales,
 - l'appui à l'élevage bovin qui, par son potentiel, est un maillon essentiel de la sécurité et de l'autosuffisance alimentaire,
 - l'appui au développement des élevages de petits ruminants qui constituent une épargne pour les populations des terroirs pauvres.
221. De même, la maîtrise des contraintes alimentaires et sanitaires peut faire de l'aviculture et de la production porcine, dans les bassins à fort potentiel, une source de protéines et de revenus pour les plus démunis, tant en milieu rural que périurbain.

9.1 Défis d'aménagement productif durable de l'espace et de sécurité alimentaire

218. Le sous-secteur 'élevage' contribue insuffisamment à l'autosuffisance alimentaire. Au Cameroun la consommation de viande par habitant serait de l'ordre de 14 kg/habitant/an, soit environ 40 grammes par habitant et par jour, ce qui n'est pas négligeable mais encore insuffisant.
219. L'objectif du Gouvernement est de faire évoluer substantiellement la production et la consommation nationale de protéines animales de façon à atteindre les standards de la FAO. Ceci passe par un réaménagement du territoire et renvoie à un découpage territorial en entités locales ou régionales porteuses efficaces de spéculations précises (cf. annexe relative aux bassins de production).

9.2 Défis de création d'emploi et d'amélioration des revenus

222. La vision de développement dans ce domaine vise surtout l'amélioration des revenus des populations dans les différents bassins par le biais de l'amélioration des rendements et de la productivité du capital (terre, cheptel) et du travail investis.

9.3 Défis fonciers

223. Au Cameroun deux règles gouvernent l'accès à la terre : d'une part, les règles coutumières, et d'autre part les textes réglementaires qui fondent le droit moderne. L'accès à la propriété foncière peut se faire selon plusieurs modes : on peut être propriétaire de terre, usufruitier, locataire ou encore simple exploitant.
224. L'aménagement du territoire doit être perçu comme une meilleure répartition

dans l'espace des spéculations et des activités d'élevage à des fins non seulement économiques, mais davantage encore pour le bien-être et l'épanouissement de la population. La gestion efficace, applicable sur un espace et ses ressources, constitue cependant un véritable dilemme au Cameroun. Dans les différentes régions, les études font état de la cohabitation des acteurs aux intérêts divergents et contradictoires sur le même espace. Le cadre institutionnel régissant les affaires foncières et domaniales se caractérise par l'existence de nombreux intervenants dont les activités se chevauchent parfois. Quant au cadre juridique, il comporte une série de textes juridiques dont l'application n'est pas toujours assurée.

225. Ce sont les problèmes liés à l'utilisation des terres, avec des nuances en fonction des régions, qui dominent dans ce secteur et méritent d'être considérés dans le cadre de l'élaboration d'un plan d'aménagement et de gestion durable de l'espace. La maîtrise foncière joue un rôle fondamental dans les politiques d'aménagement et de gestion de l'espace. La réforme foncière de 1974 a offert la possibilité à l'Etat d'assurer la gestion foncière et domaniale, mais de sérieux conflits se posent avec les régimes fonciers traditionnels.

9.4 Défis d'intégration agriculture élevage

226. Au Cameroun, on peut distinguer quatre types de systèmes d'élevage : les nomades et les semi-nomades ayant pour unique ressource les produits d'élevage ; les semi-sédentaires, éleveurs pratiquant l'agriculture pour couvrir une partie de leurs besoins alimentaires et enfin les sédentaires.
227. L'accroissement des populations ces dernières années s'est accompagné d'une augmentation importante des cheptels

d'élevage et des surfaces cultivées. La superficie pâturable au Nord-Cameroun par exemple s'élevait à 7 millions d'ha pour 160 000 bovins en 1974 (USAID, 1974). Aujourd'hui, cette superficie est réduite à 3,5 millions d'ha et abrite un effectif près de 5 fois plus important (Donfack et al, 1996).

228. Ces systèmes d'élevage se caractérisent par une exploitation minière des ressources pastorales et les pratiques actuelles des éleveurs privilégient la satisfaction immédiate des besoins du cheptel, sans réflexion sur la pérennité des savanes et leur potentiel de production (Reiss et Dairou, 1996) futur. Pour ce qui est de l'élevage pastoral, la situation peut être explosive dès le retour des éleveurs de transhumance. Les aires pastorales et les pistes à bétail étant parfois envahies par les agriculteurs (Njoya et al, 1996).
229. Dans bien des cas, les agriculteurs, faute d'espace disponible, ne pratiquent plus la jachère. Ils sont passés à des systèmes de culture continue, avec parfois un entretien de la fertilité des sols par l'apport des fumures organique et ou minérale. Cette faible relation entre la production et la restauration de la fertilité du milieu doit amener à réfléchir sur la place et le rôle respectif de l'agriculture et de l'élevage dans la conception des systèmes de production durables pour ces régions (Dugué et al, 1997).
230. Généralement, l'agriculteur amorce l'intégration de l'élevage à l'agriculture par la traction animale (Fournier 1974 ; Dugué et al. 1997). La fumure organique produite est utilisée pour fertiliser les champs de case limités en surface. Produire la fumure organique est une pratique peu courante au Cameroun. Partout les paysans ont adopté beaucoup plus la fumure minérale pour la production. Suite à l'augmentation des prix de l'engrais et à la baisse du prix des produits de rente, ont été mis en place dans certaines régions des programmes de

démonstration des techniques de fabrication du fumier, mais celles-ci n'ont pas capté l'intérêt des paysans. Même après la dévaluation du F CFA, l'augmentation importante du prix des engrais, la mise en place des projets en collaboration avec l'IRAD, la vulgarisation des techniques de fabrication et d'utilisation de la fumure organique et malgré des gains de production constatés, l'adoption par les paysans de cette approche intégrative est restée faible. Les projets ont modifié leurs objectifs et ont mis en place des actions sur l'élevage bovin dans les exploitations en disposant. Il s'agissait de les amener à mieux valoriser cet élevage bovin par une production de la fumure organique qui n'apparaissait plus comme un objectif principal, mais comme un sous-produit de l'activité d'élevage. Ceci n'a toujours pas donné les résultats escomptés ce qui montre que non seulement l'intégration de l'agriculture et de l'élevage est un long processus mais il existe un ensemble de contraintes à lever pour assurer son adoption de manière durable dans les systèmes de production.

9.5 Défis de gestion durable des ressources naturelles.

231. La gestion des ressources naturelles constitue également l'un des enjeux majeurs qui interpellent la communauté nationale et même régionale. Le Cameroun dispose d'importantes ressources naturelles. L'augmentation de la production telle qu'envisagée et son intensification est susceptible d'accroître la pression sur les ressources naturelles.
232. Aussi, il s'agira d'organiser et d'encourager les producteurs pour une gestion rationnelle et responsable de ces ressources. En d'autres termes, il sera question d'enclencher un développement répondant aux besoins du présent sans compromettre ceux des générations futures. Ceci est d'autant plus important et complexe qu'il s'opère dans un contexte caractérisé d'une part, par une démographie galopante qui exerce une forte pression sur lesdites ressources, et d'autre part, par des aléas climatiques récurrents induisant des changements de structure et de composition des formations végétales.
233. Par ailleurs, la facilitation de l'accès aux ressources naturelles et plus particulièrement aux terrains de parcours, leurs modes de gestion à partir d'une loi sur le foncier pastoral ou sur un pastoralisme adapté au contexte local, restent un défi important à relever pour l'intensification des productions animales, l'installation des grands établissements d'élevage, des ranchs et la sécurisation des espaces pastoraux et des circuits de transhumance.
234. De même, toujours dans le cadre des changements et perturbations climatiques, le renforcement des capacités d'adaptation des acteurs, afin de diminuer leur vulnérabilité, à travers les programmes de formation, les projets de restauration des terrains de parcours, leur aménagement et gestion constituent des défis à ne pas sous-estimer.



EXPLOITATIONS FORESTIERES

4

SOMMAIRE

1	PREFACE.....	7
2	INTRODUCTION	8
3	CADRE INSTITUTIONNEL	9
3.1	Rappel de la législation et de la réglementation en place ou en projet	9
3.2	Institutions en charge du secteur Forêt et Faune	14
3.3	Dispositifs de concertation ou de décision intersectorielle.....	18
3.4	Analyse critique de l'organisation du sous-secteur.....	18
4	IDENTIFICATION SOMMAIRE ET CARTOGRAPHIE DES PRINCIPAUX GROUPEMENTS VEGETAUX DU CAMEROUN.....	20
4.1	Menaces sur les formations végétales et gestion opérée	24
4.2	Gestion des espèces de flore menacées et des formations végétales remarquables	30
5	IDENTIFICATION SOMMAIRE DES ACTIVITES DE GESTION ET D'EXPLOITATION DES RESSOURCES FAUNIQUES	32
5.1	Conservation de la faune sauvage et de la biodiversité	32
5.2	Activité de chasse.....	33
5.3	Catégorisation des espèces animales et gestion des espèces menacées	34
5.4	Mesures de gestion des conflits Hommes/Faune	35
6	INVENTAIRE FORESTIER & AFFECTATION DU TERRITOIRE.....	36
6.1	Types d'inventaires	36
6.2	Classement des forêts	40
6.3	Gap analysis entre les parties du territoire national.....	42
6.3.1	Domaine forestier permanent.....	42
6.3.2	Domaine forestier non permanent.....	45
7	ETAT DES AIRES PROTEGEES, DE LA GESTION DE LA FAUNE ET DE L'ECOTOURISME	47
7.1	Extension actuelle des aires protégées et potentialités	47
7.2	Analyse des réalisations	49
7.3	Nouvelles initiatives.....	50
7.4	De l'écotourisme au Cameroun et sa contribution au PIB.....	51
7.4.1	Contraintes au développement de l'Ecotourisme.....	52
8	PRODUCTION ET TRANSFORMATION DES BOIS D'ŒUVRE ET AUTRES PRODUITS FORESTIERS	53
8.1	Exploitation des produits forestiers.....	53
8.1.1	Domaine des parcelles orientées à l'exploitation et production industrielle du bois d'œuvre	54
8.1.2	Exploitation artisanale du bois d'œuvre.....	65
8.1.3	Exploitation du bois énergie.....	66
8.1.4	Exploitation des produits spéciaux et des PFNL	66
8.1.5	Services environnementaux	68
8.1.6	Renouvellement de la ressource	69

8.2	Contribution du secteur Forêt et Faune au PIB.....	70
9	DESCRIPTION DES ACTEURS AUTRES QUE GOUVERNEMENTAUX.....	71
9.1	Communes.....	71
9.2	Secteur Privé.....	71
9.3	Société Civile.....	71
9.4	Communautés locales	72
9.5	Partenaires au développement.....	73
9.6	Recherche Forestière et faunique	76
10	CONVENTIONS, TRAITES, ACCORDS ET INITIATIVES MONDIALES, SOUS REGIONALES ET LOCALES POUR GERER LA NATURE ET LES FORETS.....	77
10.1	Principaux accords internationaux.....	77
10.2	Mise en œuvre des conventions et contraintes.....	78
10.3	Impact sur la gestion des ressources.....	78
10.4	Contraintes en matière d'aménagement du territoire.....	79
10.5	Niveau d'avancement actuel du Sous-secteur « Forêts et Faune ».....	80
10.6	Contribution du Secteur au développement du territoire.....	80
11	DIAGNOSTIC DES FORCES/FAIBLESSES, CONTRAINTES/OPPORTUNITES DU SOUS-SECTEUR FORET ET FAUNE.....	82
12	ANNEXES	87
12.1	ANNEXE 1: Arrêté n°0648/MINFOF du 18 décembre 2006.....	87
12.2	ANNEXE 2. Décision N° 1354/D/MINEF/CAB du 26 Novembre 1999	105
12.3	Annexe 3. Titres d'exploitation attribués aux Exploitants forestiers (Situation de Mars 2016).	114
12.4	Annexe 4. Arrêté n°0872/MINEF du 23 Octobre 2001 modifiant la classification des essences forestières 117	
12.5	Annexe 5. Statistiques d'abattage (en m ³) sur DF-10 enregistrés au SIGIF de 1998 à 2015.....	120
12.6	Annexe 6. Décision n°2032/D/MINFOF du 22 Août 2012 fixant la liste des produits forestiers spéciaux présentant un intérêt particulier au Cameroun.....	121
12.7	Annexe 7. Essences Forestières Vulnérables Au Cameroun.....	124
12.8	Annexe 8. Zones protégées	125

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Superficies des zones agro-écologiques du Cameroun	21
Tableau 2. Superficie des différentes formations végétales du Cameroun	23
Tableau 3. Les menaces sur les différentes formations végétales et les mesures prises pour leur gestion.	24
Tableau 4. Surface des aires protégées et titres fauniques sur le territoire national en 2015.....	33
Tableau 5. Estimation des superficies des formations végétales du Cameroun/Processus de la FAO FRA 2010.....	37
Tableau 6. Définition des principaux concepts (classes d'utilisation des terres et paramètres d'estimation des volumes et production) concernés par le processus de la FAO, FRA 2010	38
Tableau 7. Estimation des volumes sur pied (brut et exploitables) par classe d'utilisation des terres	38
Tableau 8. Estimation des volumes sur pied (brut et moyen) par classe d'utilisation des terres	39
Tableau 9. Estimation des volumes sur pied (exploitable et moyen) par classes d'utilisation des terres	39
Tableau 10. Définition des principaux concepts (classes d'utilisation des terres et paramètres d'estimation de la biomasse) concernés par le processus de la FAO, FRA 2010	39
Tableau 11. Estimation de la biomasse et du stock de carbone (totale et moyenne) par classes d'utilisation des terres.....	40
Tableau 12. Superficies des différents types de forêts du domaine forestier permanent	43
Tableau 13. Types de forêts du domaine forestier non permanent (2014/2015).	45
Tableau 14. Surface des aires protégées existantes et prévues du régime de la flore, de la faune et des ZIC/ZICGC	47
Tableau 15. Les aires protégées en cours de création	50
Tableau 16. Les Aires Protégées transfrontalières.....	51
Tableau 17. Répartition des titres d'exploitation forestière sur le territoire national en 2015	55
Tableau 18. Répartition des titres d'exploitation forestière attribués du DFP par région en 2016	55
Tableau 19. Statistiques d'abattage par type de titre et par région (en m ³)	59
Tableau 20. Statistiques forestières industrielles de production et de transformation (en m ³) pour la dernière décennie	59
Tableau 21. Statistiques d'approvisionnement du marché local (en m ³)	60
Tableau 22. Représentation de l'implantation des UTB sur le territoire national	61
Tableau 23. Récapitulatif des rendements matières des unités installées par région en 2015	62
Tableau 24. Principaux centres de production, de commercialisation et embarquement des PFNL...	68
Tableau 25. Valeur des contributions des filières à l'économie nationale (2008 – 2011)	70
Tableau 26. Récapitulatif des interventions des partenaires au développement	74
Tableau 27. Production par secteur d'activités entre 2008 et 2010 en milliards de FCFA	81
Tableau 28. Analyse SWOT en rapport avec le Programme 1 du MINFOF « Aménagement et renouvellement des ressources forestières »	82
Tableau 29. Analyse SWOT en rapport avec le Programme 2 du MINFOF « Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des Aires protégées »	84
Tableau 30. Analyse SWOT en rapport avec le Programme 3 du MINFOF « Valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses »	85

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Carte de localisation des zones agro-écologiques du Cameroun.....	20
Figure 2. Carte d'extension des groupements végétaux du Cameroun.....	22
Figure 3. Réseau des aires protégées existantes et prévues du Cameroun.....	48
Figure 4. Difficultés rencontrées au sein des ZIC	49
Figure 5. Carte de localisation titres d'exploitation forestière et de la faune sur l'étendue du territoire national en 2015.....	56
Figure 6. Localisation des UTB au Cameroun	62
Figure 7. Superficies par types d'aires protégées	125
Figure 8. Situation d'aménagement des aires protégées	125
Figure 9. Etat des recettes fauniques par région	125
Figure 10. Superficie (ha) des zones d'intérêt cynégétique à gestion communautaire ZICGC par région	126
Figure 11. Nombre de zones d'intérêt cynégétique à gestion communautaire ZICGC par région	126
Figure 12. Superficie(ha) zones d'intérêt cynégétique par région.....	126
Figure 13. Nombre de zones d'intérêt cynégétique par région	127

LISTE DES ABREVIATIONS

ANAFOR	: Agence Nationale d'Appui au développement Forestier
AAC	: Assiette Annuelle de Coupe
AIBT	: Accord Internationale sur les Bois Tropicaux
CARPE	: Programme Régional de l'Afrique Centrale pour l'Environnement
CIFOR	: Center for International Forestry Research
CITES	: Convention sur le commerce International des espèces de Faune et de flore menacées d'extinction
COMIFAC	: Commission des Forêts d'Afrique Centrale
COS-SFF	: Comité d'Orientati on et de Supervision de la Stratégie des Forêts et de la Faune
CS	: Comité de Suivi
DCP	: Division de la Coopération
DF	: Direction des Forêts
DFAP	: Direction de la Faune et des Aires protégées
DPT	: Direction de la promotion et de la transformation
DSCE	: Document de Stratégie de Croissance et d'Emploi
DSDSR	: Document de Stratégie pour le Développement du Secteur Rural
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation
FEM	: Fonds Mondial pour l'Environnement
FFBC	: Fonds Forestiers pour le Bassin du Congo
FGF	: Forest Government Facility
FLEGT	: Forestry Law Enhancement Governance and Trade
GFBC	: Groupement des Forestiers de la Filière Bois du Cameroun
ICRAF	: International Center for Research in Agroforestry
IFN	: Inventaire Forestier National
INS	: Institut National de Statistiques
IRAD	: Institut de Recherche Agronomique pour le Développement
LCD	: Lutte Contre la Désertification
MINADER	: Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINEE	: Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINEPDED	: Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
MINEPIA	: Ministère des Pêches et de l'Industrie Animale
MINFI	: Ministère des Finances
MINFOF	: Ministère des Forêts et de la Faune
MINMIDT	: Ministère des Mines et du Développement Technologique
MINPAT	: Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINTOUL	: Ministère du Tourisme et des Loisirs
OAB	: Organisation Africaine du Bois
OFAC	: Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale
OIBT	: Organisation Internationale des Bois Tropicaux
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PACEBCO	: Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo
PACEBCO	: Programme d'appui à la conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo

PCI	: Principes et Critères Indicateurs
PFBC	: Partenariat pour le bassin du Congo
PFNL	: Produits Forestiers Non Ligneux
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	: Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PSFE	: Programme Sécuritaire Forêt/Environnement
REDD	: Réduction des émissions des Gaz à effet de Serre pour la Déforestation et la Dégradation des Terres
SNADDT	: Schéma national d'Aménagement et du Développement Durable du Territoire
SNEEPMFSS	: Syndicat National des Exploitants et Exportateurs des Plantes Médicinales et des Produits Forestiers Spéciaux
SNV	: Coopération Néerlandaise
STIEPFS	: Syndicat des Transformateurs Industriels et Exploitants des Produits Forestiers Spéciaux
UFA	: Unités Forestières d'Aménagement
UICN	: Union Mondiale pour la Nature
UNESCO	: Organisation des Nations Unies pour la science et la culture
USAID	: United State Aid Development
WCS	: World Conservation Service
ZIC	: Zone d'Intérêt Cynégétique
ZICGC	: Zone d'Intérêt Cynégétique à Gestion Communautaire

1 PREFACE

1. Les forêts constituent une ressource stratégique pour le développement économique et social des pays du bassin du Congo. A ce titre, la forêt camerounaise couvre une superficie de 22 millions d'ha et représente le deuxième plus grand massif forestier de ce bassin. C'est la deuxième source de devises après le pétrole. Sa contribution au redressement de l'économie nationale, à la suite de la crise économique que le pays a connue au cours des deux dernières décennies, a mis en relief son importance dans la vie nationale.
2. Depuis des décennies, elle fait l'objet d'une attention soutenue des pouvoirs publics à travers la mise en place des politiques et législations qui se sont succédées ainsi que des institutions pour sa gestion durable.
3. C'est dans ce cadre qu'une démarche avant-gardiste de la politique forestière visant à sécuriser un domaine forestier permanent (DFP) destiné aux productions forestières fauniques, à la préservation de la biodiversité, et à la satisfaction des services environnementaux, l'administration des forêts a été initiée depuis une trentaine d'années. L'état des lieux réalisé à cet effet nous révèle que près de 30 % du territoire national représentant la biodiversité nationale a déjà été classé à ce jour. Cependant plusieurs insuffisances continuent à entraver la gestion, la protection et la conservation de ce patrimoine biologique national pour la gestion et le développement durable de ce secteur.
4. Ce constat est réalisé au moment où des changements majeurs portant sur la révision de la politique et de la loi sont sur le point de s'opérer pour non seulement corriger les insuffisances relevées dans le cadre institutionnel actuel, mais d'adapter et de prendre en compte des préoccupations émergentes définies dans le cadre du nouveau programme économique, le DSCE, qui ambitionne de hisser le Cameroun au niveau de pays émergents à l'horizon 2035.
5. Il s'agit notamment de prendre en compte les exigences du processus de décentralisation qui s'est accéléré et qui accorde de nouvelles responsabilités aux communes et régions, en particulier leur transférant la gestion de certaines forêts ou la création de nouvelles.
6. Le domaine forestier permanent actuel ne bénéficie pas encore d'une protection optimale. Il reste sous la menace des besoins en terres agricoles d'une population en nette croissance. Le plus grand défi concerne la menace imminente provoquée par le développement de l'industrie minière et celui des agro-industries prévues dans le nouveau programme économique. La mise en œuvre de ces projets est susceptible de remettre en cause une partie considérable du DFP actuel ce qui met en relief la nécessité de la mise à jour du plan de zonage forestier, son extension sur l'ensemble du territoire national et la provision dans le cadre juridique de recréer ou compenser les superficies forestières qui seraient détruites.
7. Cet état des lieux doit être complété par une bonne analyse des potentialités, des forces, faiblesses et opportunités de l'ensemble des autres secteurs intervenants dans le milieu rural en vue de l'élaboration d'une stratégie intégrée d'aménagement du territoire qui assure une meilleure contribution de tous les secteurs pour un développement soutenu, durable et respectueux de l'environnement.

2 INTRODUCTION

8. Le présent document est élaboré dans le cadre de l'élaboration du Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire National du Cameroun. Il s'agit d'une contribution visant à établir un état des lieux du sous-secteur forêt et faune, en vue de décrire le contexte de base et la situation de référence de ce sous-secteur à l'entame de ce processus.
9. Ce travail s'est appuyé sur la documentation existante en rapport avec le cadre institutionnel, politique, stratégique, légal, et réglementaire, ainsi que le développement des activités du sous-secteur forêt et faune.
10. La présente situation de référence relate autant que possible les informations essentielles concernant la cartographie des principaux groupements végétaux et des ressources fauniques du Cameroun, la production et la transformation des bois, le potentiel écotouristique. Il aborde également les aspects liés au rôle des acteurs autres que gouvernementaux, ainsi que les engagements pris par le Cameroun en matière de gestion des ressources forestières et faunique.
11. A partir des forces, des faiblesses, des menaces et des opportunités de ce sous-secteur, cet état des lieux propose une vision, des orientations et recommandations pour le développement du sous-secteur forêt et faune et sa contribution à l'aménagement du territoire national.

3 CADRE INSTITUTIONNEL

3.1 Rappel de la législation et de la réglementation en place ou en projet

12. Le cadre légal actuel du secteur forêt et faune a été mis en place au lendemain du sommet de la terre (Conférence de Rio) de 1992, qui a été marqué par la signature de trois conventions à savoir : la convention des Nations Unis sur la conservation de la diversité biologique, la convention sur les changements climatiques et la convention de lutte contre la désertification. L'engagement du Cameroun à contribuer à la mise en œuvre de ces conventions s'est traduit en 1993 par l'adoption d'une politique forestière qui définit les rôles et les tâches des différents intervenants. Cette politique visait à répondre au problème de dispersion des centres de décision dans le secteur forestier, marquant ainsi une nouvelle étape de l'évolution du cadre institutionnel. Cette politique était axée sur quatre grandes orientations qui visaient à :
 - Assurer la protection de notre patrimoine forestier et participer à la sauvegarde de l'environnement et la préservation de la biodiversité
 - Améliorer l'intégration des ressources forestières dans le développement rural, afin de contribuer à élever le niveau de vie des populations et de les faire participer à la conservation des ressources ;
 - Mettre en valeur les ressources forestières en vue d'augmenter la part de la production forestière dans le PIB tout en conservant le potentiel productif ;
 - Dynamiser le secteur forestier en mettant en place un système institutionnel efficace et en faisant participer tous les intervenants dans la gestion du secteur.
13. En d'autres termes, la mise en œuvre de cette politique prescrivait des actions essentielles destinées à assurer : la gestion durable des ressources forestières et fauniques à travers la constitution d'un domaine forestier permanent (DFP) étendu sur au moins 30 % du territoire national ; une contribution plus accrue du secteur forestier à l'économie nationale ; une implication de toutes les parties prenantes à la gestion des ressources forestières et fauniques ; la création d'un réseau d'Aires protégées représentatif des écosystèmes naturels pour la conservation de la biodiversité ; la mise en place d'un cadre institutionnel adéquat et permettant de réaliser les nombreux paris du secteur forestier ; la promotion de la gouvernance dans le développement des activités du secteur forestier .
14. L'évolution de la politique en matière de gestion des ressources forestières et fauniques a été marquée par une abondante production législative et réglementaire.
15. Au plan législatif, les textes les plus significatifs sont notamment :
 - L'ordonnance n°73/18 de mai 1973 son décret d'application n°74/357 du 17 août 1974 ;
 - la loi n°81/13 du 27 novembre 1981 portant régime des forêts, de la faune, et de la pêche et son décret d'application n°83/169 du 12 Avril 1983.
 - le secteur forestier national connaîtra ensuite une évolution notable à travers l'adoption de la loi n°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts de la faune et de la pêche.
 - le besoin d'un cadre juridique adapté pour gérer durablement les écosystèmes forestiers et les ressources qu'ils renferment a conduit à la promulgation de la loi n°96/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement.

16. Les deux dernières lois ont défini un cadre politique et stratégique qui s'articule autour des axes suivants :
- La gestion durable des forêts par l'exploitation des forêts productives dans le cadre de plans d'aménagement ;
 - La contribution à la croissance économique et à la lutte contre la pauvreté à travers la rétrocession d'une partie des recettes fiscales aux collectivités, la création d'emplois, la création de forêts communales dans le DFP et de forêts communautaires dans le DFNP;
 - La gestion participative par une concertation accrue avec la société civile et le secteur privé, la responsabilisation des populations rurales et le dialogue permanent avec la communauté internationale ;
 - La conservation de la biodiversité à travers la constitution d'un réseau national d'aires protégées ;
 - Le repositionnement du secteur public sur ses fonctions essentielles et la délégation des fonctions productives au secteur privé ;
 - La mise en place d'un cadre réglementaire favorable au développement du secteur privé à travers la signature de conventions de long terme et l'industrialisation ;
 - La mise en cohérence du système foncier grâce aux plans de zonage ;
 - L'amélioration de la gouvernance et la transparence dans le secteur.
17. Le corpus réglementaire est, quant à lui, constitué pour l'essentiel :
- Décret n°86/230 du 13 mars 1986 fixant les modalités du port d'uniforme, d'armes et de munitions, d'insignes et de grades des fonctionnaires des administrations des forêts, de la faune, de la pêche et de l'élevage ;
 - Décret n°95/466/PM du 20 juillet 1995 fixant les modalités d'application du régime de la faune ;
 - Décret n°95/678/PM du 18 décembre 1995 instituant un cadre incitatif d'utilisation des terres en zones forestières méridionales ;
 - Décret n°96/237/PM du 10 avril 1996 fixant les modalités de fonctionnement des fonds spéciaux prévus par la loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche ;
 - Décret n°96/238/PM du 10 avril 1996 fixant la rémunération de certains services rendus au titre de l'application du régime des forêts et du régime de la faune ;
 - Décret n°2000/092/PM du 27 mars 2000 modifiant le décret n° 95/531/PM du 23 août 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts ;
 - Décret n°99/370/PM du 19 mars 1999 relatif au programme de sécurisation des recettes forestières ;
 - Décret n°2001/1033/PM du 27 novembre 2001 réorganisant le programme de sécurisation des recettes forestières ;
 - Décret n°2001/1034/PM du 27 novembre 2001 fixant les règles d'assiette et les modalités de recouvrement et de contrôle des droits, redevances et taxes relatifs à l'activité forestière ;
 - Décret n°2006/0129/PM du 27 janvier 2006 modifiant et complétant certaines dispositions du décret du 23 août 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts.
 - Décret N°2005/99 du 06 mars 2005 portant organisation du Ministère des Forêts et de la Faune modifié et complété par le Décret 2005/495 du 31 décembre 2005 ;
 - Décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
 - Décret n°20/12/0878/PM du 27 mars 2012 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière de promotion des activités de reboisement dans les périmètres urbains et les réserves forestières concédées

19. La mise en œuvre dans la pratique de la Loi forestière de 1994 après 5 ans de moratoire a coïncidé en 1999 avec la Déclaration de Yaoundé lors du Sommet des Chefs d'Etat d'Afrique centrale. C'est sur la base de cette déclaration qu'est née la COMIFAC, devenue par la suite Commission des Forêts d'Afrique Centrale, dont le siège est à Yaoundé et qui compte désormais 10 Etats membres. Le Traité de la COMIFAC a été signé en 2005 lors du 2ème Sommet des Chefs d'Etat d'Afrique centrale, adoptant de ce fait les textes organiques instituant l'organisation et le Plan de Convergence, document de planification stratégique commun aux 10 pays sur lequel tous se sont engagés. Ratifié par la majorité des Etats fin 2006, le Traité et le Plan de convergence sont officiellement exécutoires depuis janvier 2007. Précisons que la COMIFAC a ensuite été officiellement déclarée organe technique chargé des forêts de la CEEAC par le Sommet des Chefs d'Etat suivant d'octobre 2007.
20. Le nouveau Plan de Convergence dit « de deuxième génération » (Plan de Convergence 2), vient d'être émis et couvre la période 2015-2025. Le Cameroun devra s'aligner au mieux sur ses orientations comme il l'a fait par le passé.
21. En effet, l'adoption du DSRP en 2001, la revue institutionnelle du secteur forestier en 2002 et la Loi sur la Décentralisation, ont permis au Cameroun de s'inscrire au tournant du siècle dans une dynamique nouvelle intégrant le plan de convergence de la COMIFAC dans la planification sectorielle nationale, au niveau du DSDSR (secteur rural) tout d'abord, puis plus concrètement au niveau du Programme Sectoriel Forêts et Environnement (PSFE).
22. De fait, la création du Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC) lors du Sommet de la Terre de Johannesburg de 2002 puis la Déclaration de Paris de 2005 sur l'alignement, ont facilité la préparation et la mise en œuvre du PSFE sur un schéma de partenariat multi bailleurs aligné sur la planification nationale du Cameroun.
23. L'adoption de l'Accord sous régional sur le contrôle forestier par les pays de la COMIFAC oblige les Etats membres à renforcer leurs dispositifs juridico-normatifs pour améliorer la gouvernance sectorielle.
24. En 2007, l'adoption de la vision 2035 pour le Cameroun, puis du DSCE en 2009, document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi, à l'horizon 2020 engage désormais résolument le pays dans une approche visant un développement économique et social rapide, diversifié et durable.
25. Au plan stratégique, une revue institutionnelle a conduit au repositionnement de l'Etat uniquement pour les missions de planification, de pilotage et de suivi. Les premiers résultats de cette revue institutionnelle ont porté sur la création des administrations des forêts et de la faune, d'une part, et de l'Environnement, d'autre part, et la création de l'Agence Nationale de développement des Forêts (ANAFOR) à la suite de la restructuration de l'ONADEF. A l'aube de cette revue, ces administrations ont élaboré le PSFE. La mise en œuvre de ce programme s'est heurtée à certaines contingences liées notamment à l'adoption par l'Etat du Cameroun d'une stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE) et d'un nouveau régime financier. La conjugaison de ces contingences avec le contexte de décentralisation a obligé le développement de nouveaux outils qui devaient induire également un nouveau cadre politique, législatif et réglementaire (vision développement durable aménagement du territoire).
26. Les trois piliers de cette vision, stratégie de croissance, stratégie d'emploi, gouvernance et gestion stratégique de l'Etat, se retrouvent en conséquence dans la stratégie 2012-2020 du secteur des

forêts et de la faune qui a été élaborée pour s'ajuster aux exigences du DSCE.

27. La nouvelle stratégie s'appuie sur les orientations de la politique et les acquis

des deux dernières décennies pour définir les objectifs et les résultats attendus pour la décennie 2012-2020 rappelés dans l'encadré qui suit.

Synthèse des choix stratégiques du domaine

Objectif stratégique global : La gestion de la biodiversité du Cameroun est améliorée pour contribuer à la croissance et la création d'emploi dans un contexte de développement durable

Objectifs stratégiques détaillés :

- Sécuriser et gérer durablement l'espace forestier ;
- Sécuriser les aires protégées et valoriser durablement les ressources fauniques ;
- Développer la transformation et la promotion des ressources ligneuses et non ligneuses ;
- Renforcer les capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles dans la mise en œuvre des activités du sous-secteur.

Résultats attendus :

- Amélioration de la gestion durable des forêts ;
- Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des aires protégées ;
- Valorisation des ressources forestières ;
- Amélioration de la gestion et de la gouvernance du sous-secteur.

28. La stratégie du sous-secteur forêts et faune s'appuie également sur la Loi portant régime financier de l'Etat de 2007, laquelle impose le principe de gestion axée sur les résultats et la préparation et la mise en œuvre des budgets-programmes ;
29. Plus globalement, la stratégie du sous-secteur Forêt et Faune se propose d'accroître la contribution du secteur forêts et faune au développement économique du Cameroun, et partant, l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD), notamment l'OMD 7 qui vise à « assurer un environnement durable ». Le plan d'action de cette stratégie comporte quatre programmes à savoir :
- Le programme 961 intitulé « Aménagement et renouvellement de la ressource forestière » ;
 - Le programme 962 intitulé « sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des Aires protégées » ;
 - Le programme 963 intitulé « valorisation des ressources forestières »
 - Le programme 960 intitulé « pilotage, gestion institutionnelle et gouvernance du sous-secteur ».
30. Tous ces programmes sont en rapport avec l'aménagement du territoire. La synthèse des actions, des indicateurs, et du rapport de performance de ces programmes se trouve en Annexe du présent document.
31. Ceci fait partie des motifs de la revue en cours des textes législatifs qui a été engagée depuis l'adoption de la loi forestière actuelle, le sous-secteur forêt et faune ayant connu des évolutions notoires aussi au plan économique, social et environnemental, ainsi qu'en matière de réglementation et de coopération :
- Au plan économique, plusieurs mutations ont été opérées en matière de fiscalité forestière, notamment dans leur nature, le mode de recouvrement et la gestion des recettes.
 - Au plan social, on note une volonté plus affirmée des pouvoirs publics à assurer le développement des communautés à travers la promotion de la gouvernance locale.
 - En matière légale et réglementaire, il est à rappeler l'obsolescence et l'inapplication de certaines dispositions de la loi : l'office du bois n'a jamais vu le jour, l'Organisme en charge des Aménagements n'existe plus. Certaines autres dispositions réglementaires sont en contradiction avec la loi actuelle. L'Arrêté 0222/A/MINEF du 25 Mai fixant les procédures d'élaboration, d'approbation et de suivi et de contrôle de la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts de production du DFP consacre la réalisation des aménagements forestiers par les concessionnaires alors que les dispositions légales reconnaissent cette prérogative à l'Etat.
 - Au plan environnemental, pour ce qui est de la coopération sous régionale, régionale, et Internationale, le Cameroun souscrit aux nombreux accords et processus actuellement en cours en faveur de l'environnement et la gestion Durables des ressources forestières et fauniques (CBD, UNFCC, UNCCD, Coopération internationale,), le renforcement de la gouvernance en matière de la gestion desdites ressources, la conservation de la biodiversité, la quête permanente d'une meilleure contribution du secteur à l'économie nationale.
32. Ainsi les engagements pris dans le cadre de la COP 21 de la convention pour la lutte contre le changement climatique (UNFCC), rejoignent celles prises dans le cadre de la CBD, avec le protocole de Nagoya et les objectifs d'Aichi fixés en 2011 (Plan Stratégique de la Convention sur la Diversité Biologique, 2011 - 2020), ainsi que ceux pris par le Conseil des Ministres de la COMIFAC qui a validé en juillet 2014 son nouveau Plan de Convergence pour la période 2015-2025. Il permet à la sous-région d'être dotée d'un nouveau

document d'orientation et de coordination des programmes et projets dans le domaine forestier et Environnemental à décliner aux niveaux national et sous régional, entre autres dans le cadre de l'aménagement du territoire. Un extrait de ce nouveau Plan de convergence concernant notamment les composantes en rapport avec l'aménagement du territoire se trouve en Annexe du présent document.

33. Au plan technique et sans les citer de façon exhaustives, de nombreuses insuffisances sont relatives aux thématiques émergentes (Le Plan National Climat et les mécanismes REDD+, les accords APV-Flegt, la Certification FSC/OLB, les forêts HVC, la prise en compte d'habitats remarquables (mangroves, tourbières, forêt-galerie, forêts de montagne...) et leur classement dans une liste d'habitats naturels à protéger, la mise à jour de la liste des espèces menacées au Cameroun et autres thématiques émergentes).... et à l'abstraction dans la loi actuelle des dispositions liées aux UFAs de conservation. Il est à relever également le plafonnement des superficies maximales à 200 000 ha, la non prise en compte des PFNL, la non application de la disposition portant interdiction des exportations des grumes, les défaillances des zones d'intérêts cynégétiques, la prise en charge des aménagements dans les AP en tant que prérogative de l'Etat, la gestion des conflits Homme/faune, la gouvernance forestière, et la prise en compte d'une gestion durable des ressources forestières dans le cadre de l'aménagement du territoire.
34. Toutes ces préoccupations militent pour une nouvelle révision du cadre juridique et réglementaire.

3.2 Institutions en charge du secteur Forêt et Faune

35. Il est rappelé ci-après les principaux acteurs qui contribuent à la structuration

du sous-secteur, à son encadrement et à sa mise en application.

36. Les acteurs exécutifs, législatifs et judiciaires :
- Le Président de la République :
 - promulgue les lois dont celle sur la forêt ;
 - exerce le pouvoir réglementaire ;
 - nomme les hauts Responsables du Ministère en charge du secteur Forêt-Faune ;
 - octroi des Agréments à la Profession ;
 - assure par son arbitrage les choix stratégiques.
 - Le Premier ministre, Chef du gouvernement :
 - exerce le pouvoir réglementaire ;
 - édicte des textes de classement des forêts du Domaine Forestier Permanent, etc. ;
 - octroie divers titres d'exploitation forestière ;
 - nomme certains hauts responsables du MINFOF.
 - Les Ministres chargés des forêts, de la faune, et de l'Environnement :
 - Définissent et mettent en œuvre les politiques sectorielles liées aux forêts, à la faune et à l'Environnement, sous la coordination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 - Assure la régulation des activités du sous-secteur forêt et faune conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
 - Nomme certains responsables du MINFOF ;
 - Les Autorités administratives
 - Assurent la représentation du Chef de l'Etat, du Premier Ministre, et des Ministres chargés des Forêts, de la Faune, et de l'Environnement ;
 - Exercent traditionnel sur ces questions
 - Les autorités traditionnelles

- Assurent le relais entre les autorités administratives et les populations en ce qui concerne les questions liées aux forêts et à la faune
 - Le parlement avec ses deux chambres (pouvoir législatif)
 - effectue un contrôle direct sur le Gouvernement et indirect au moyen d'incitations pour orienter les comportements privés.
 - adopte les lois ;
 - contrôle l'action de l'exécutif en matière de forêts et de Faune ;
 - ratifie des accords, ...
 - La justice (pouvoir judiciaire) :
 - assure la sécurisation des affaires et la stimulation de l'investissement privé.
 - intervient dans le domaine des Forêts et de la Faune à travers la Cour Suprême, les Cours d'Appel et les Tribunaux qui statuent, à leurs niveaux de compétence respectifs, sur les affaires qui sont diligentées par l'administration des forêts en matière de répression des infractions relatives à l'exploitation des ressources forestières et fauniques.
37. Les tribunaux et parquets d'instances reçoivent les serments des personnels du MINFOF en qualité d'Officiers de Police Judiciaire (OPJ) à Compétence Spéciale conformément aux dispositions de la loi portant régime des Forêts de la faune et de la Pêche. Ces OPJ à compétence spéciale disposent du pouvoir de constater les infractions en matière de contrôle forestier et faunique et d'en dresser procès-verbal. Sous la coordination des parquets, ils assurent la défense de l'intérêt public en la matière.
38. **Le MINFOF** : Le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), institué en 2005, suite au démembrement du MINEF, est un des ministères de production du secteur rural. C'est le principal intervenant du secteur forêt et faune. Il assure la mise en œuvre de la politique forestière en collaboration avec d'autres acteurs étatiques.
- Il élabore les politiques et stratégies, assure l'élaboration des cadres législatifs, réglementaires et normatifs, la planification sectorielle ; la maîtrise d'ouvrage des projets et programmes, le suivi-contrôle des activités d'exploitation et de gestion des ressources forestières.
 - Il coordonne en outre les actions des acteurs intervenant dans le secteur forêt-faune, organise le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la politique forestière, alloue les ressources (délivrance des titres d'exploitation...) ; procède à la désignation des cadres et responsables.
 - On distingue dans l'organigramme du MINFOF :
 - une administration centrale composée d'un secrétariat général et des directions techniques notamment, la Direction des Forêts (DF), la Direction de la promotion et de la transformation (DPT), la Division de la Coopération (DCP) et la Direction de la faune et des Aires protégées (DFAP) qui assistent le ministre dans la mise en œuvre de la politique en matière de forêt et faune) ;
 - une administration déconcentrée constituée des Délégations régionales, départementales, des postes de contrôle forestier et de chasse, les Unités techniques opérationnelles de première, de deuxième, et de troisième catégorie ;
 - une structure rattachée à savoir le Centre de Promotion du Bois de Nkolbisson ;

39. **L'ANAFOR** : Placée sous la tutelle du MINFOF, l'Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier (ANAFOR) est chargée de l'appui direct ou indirect à la réalisation des projets de plantations communautaires et privées à leur demande et sur leur financement. En outre, elle réalise toute autre tâche à lui confiée par le ministre en charge des forêts.
40. **Les Autres MINISTERES** (MINEPDED, MINADER, MINEPIA, MINEPAT, MINFI, MINMIDT) : agissant sur les populations qui partagent le même territoire et qui sont selon leurs spécialisations à la fois agriculteurs, éleveurs, bucherons, charbonniers, chasseurs, cueilleurs..., le MINFOF interagit en permanence avec les autres ministères intervenants tels que MINADER, le MINEPIA, et le MINEPDED. Les intérêts des populations de même que ceux des ministères peuvent d'ailleurs être divergents et sources de conflits selon leur propre degré de spécialisation traditionnelle et d'emprise territoriale.
41. Tous les autres ministères intervenant également dans le secteur rural, la santé, l'éducation, l'administration territoriale, mines et l'industrie, les affaires sociales, eau et énergie, etc. sont aussi des partenaires sur le terrain dans la gestion de l'espace et le besoin d'équilibre entre production et préservation de la ressource.
42. **Les commissions Interministérielles** : La commission interministérielle prévue aux articles 58,64 et 82 du décret d'application de la loi forestière est un organe placé auprès du ministre chargé des forêts et ayant pour mission de donner son avis sur l'attribution des ventes de coupe, l'attribution, le renouvellement, le transfert, l'abandon, ou le retrait d'une concession forestière ; l'attribution ou le retrait des permis d'exploitation de produits forestiers spéciaux. Outre les représentants des autres ministères concernés par l'activité forestière, qui siègent dans cette commission les représentants des Syndicats des différents corps de métiers du secteur forestier y sont également membres.
43. **Les Fonds spéciaux de développement des Forêts et de la Faune** : Prévus par les dispositions de la loi forestière 94/01 du 20 janvier 1994, le décret N° 96-2376PM du 10 avril 1996 fixe les modalités de fonctionnement des fonds spéciaux : Le fonds Spécial de Développement Forestier, un compte spécial d'affectation du trésor public destiné à assurer le financement des opérations d'aménagement, de conservation et de développement durable des ressources forestières et le Fonds Spécial d'Aménagement et d'Équipement des Aires de conservation et de protection de la Faune, un autre compte spécial d'affectation du trésor public, destiné à assurer le financement des opérations de conservation et de développement durable des ressources fauniques. Ces deux fonds sont institués par décret n° 96-2376PM du 10 avril 1996 fixant les modalités de leur fonctionnement auprès du Ministre chargé des forêts et de la faune qui en est l'ordonnateur des budgets dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur.
44. **Le MIB** : Le Marché Intérieur du Bois, (MIB) a été créé par arrêté conjoint n° 0878/MINFOF /MINCOMERCE du 26 Avril 2010. C'est une structure chargée de collecter et d'analyser en collaboration avec les autres administrations, les données statistiques sur la commercialisation des bois sur le territoire camerounais.
45. **Les Institutions de Formation** : Deux écoles spécialisées contribuent à préparer les cadres du secteur. Il s'agit de :
- **L'École de Faune de Garoua** : c'est une école du cycle supérieur, de rayonnement international qui est dédiée à la formation de spécialistes de la faune africaine. Elle contribue à la préservation de la biodiversité sur le continent africain. En 45

ans plus de 2000 cadres de 24 nationalités y ont déjà été formés.

- **L'École Nationale des Eaux et Forêts** : c'est une des plus anciennes institutions de formation des cadres moyens opérationnels (Agents techniques, techniciens et techniciens supérieurs) du Cameroun et de la sous-région. Elle a formé plus de 2000 techniciens en 50 ans. Il convient de rappeler que les formations de niveau Ingénieur n'existent qu'au niveau universitaire c'est-à-dire la Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles et ses Annexes.

Des écoles de formation privées sont en cours de création et demandent encore à se conformer à la législation pour être reconnues.

46. **Les Observateurs Indépendants** : Dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance forestière, un des observateurs siège à la commission d'attribution des titres d'exploitation et l'autre assiste les missions de contrôle des infractions en matière d'exploitation forestière. Ces observateurs sont choisis par appel d'offre.
47. **Le COS-SFF : Comité d'Orientation et de Supervision de la Stratégie des Forêts et de la Faune**. C'est l'Instance de coordination et de suivi de la mise en œuvre de la stratégie. Cet organe est placé sous la présidence du Ministre en charge des forêts. Le COS-SFF se réunit une fois par an en séance plénière à Yaoundé avec l'ensemble des acteurs nationaux. Il peut également convoquer le Comité élargi qui réunit périodiquement sous la présidence du Chef de Département tous les cadres supérieurs et responsables du MINFOF, les délégués régionaux, les responsables des institutions sous-tutelles, les représentants des administrations partenaires du MINFOF pour la planification, le financement et la mise en œuvre de la stratégie, les représentants des élus nationaux et locaux et leurs organisations,

les partenaires techniques et financiers impliqués, les organisations professionnelles, les organisations représentatives de la société civile, des populations et des communautés vulnérables, les responsables de la recherche et de la formation professionnelle.

48. **Le Forum National** : Il est indiqué d'organiser par la même occasion le Forum National (CEFDHAC/COMIFAC) avec une ou 2 journées de travaux de réflexion à la suite du COS-SFF sur des thématiques particulières devant faire l'objet d'un débat participatif en profondeur. Le Forum National est le cadre d'échanges sur les perspectives à court, moyen et long terme, et notamment sur les enjeux de la gestion forestière au sein de l'espace COMIFAC et la mise en œuvre de son Plan de Convergence. Le Forum national est présidé par un représentant élu de la société civile ou des élus nationaux (membre de la CEFDHAC), le secrétariat du Forum national est assuré par le Coordonnateur National de la COMIFAC.
49. Les liens fonctionnels entre les institutions internes du MINFOF sont assurés par les textes organiques. Leur coordination et leur suivi sont assurés par la MINFOF à travers le Secrétariat Général. En dehors des assises de suivi –évaluation de la stratégie prévue à différents niveaux, les réunions de coordination sont organisées de façon régulière au MINFOF et les réunions thématiques où sont associés les partenaires, les ONG ou toute autre administration impliquée sur invitation du Ministre selon le cas pour tenir compte du sujet à débattre et des compétences qu'elles peuvent apporter. D'une manière générale les échanges entre les différents niveaux de l'administration du MINFOF et les institutions partenaires sont globalement satisfaisants.

3.3 Dispositifs de concertation ou de décision intersectorielle

50. Les réunions de coordination, les discussions thématiques, le Forum National et le COS-SFF sont des tribunes de concertation au sein du MINFOF. Les concertations et ou décisions intersectorielles ne peuvent prospérer que si elles sont tenues ou prise au niveau supérieur c'est-à-dire au niveau de la primature, l'instance décisionnelle intersectorielle. Elle est également l'instance appropriée pour l'arbitrage des conflits dans la mise en œuvre des stratégies sectorielles. Elle n'est cependant pas instituée de façon formelle pour la concertation au niveau décisionnel et à différents niveaux de mise en œuvre de la stratégie d'aménagement du territoire.
51. C'est dans cette perspective que la mise en place des UTOs (unités techniques opérationnelles) devrait être envisagée avec option de les élargir sur le terrain aux autres intervenants sectoriels en vue de faciliter et renforcer le processus de concertation à la base lors de la mise en œuvre des activités sur le terrain. L'institution et la consolidation de ce modèle d'UTO méritent d'être envisagées dans le cadre du Schéma national d'aménagement du territoire national, pour minimiser les conflits et mettre à profit de façon efficiente les moyens disponibles.

3.4 Analyse critique de l'organisation du sous-secteur

52. Depuis l'éclatement en 2004 entre MINEP et MINFOF, les deux ministères continuent à partager assez difficilement la fonction écologique, environnementale de la forêt avec des difficultés de cohabitation. L'épisode du chevauchement portant sur la réalisation projetée de l'IFN par le MINFOF dans le but de permettre le suivi de la couverture forestière et d'évaluer les stocks de carbone a également été revendiqué par le MINEPDED.
53. Plusieurs structures partagent les responsabilités dans la collecte et le traitement des données statistiques au sein du MINFOF (DF, DCP, DPT, DFAP, CS) pour un résultat mitigé en termes d'analyse économique, même si bon en termes de suivi opérationnel de l'affectation des terres, particulièrement dans le cadre de la mise en œuvre du SIG du MINFOF, avec l'appui du WRI. Cette fonction est pourtant capitale parce que mettant à disposition de l'administration des informations permettant aux décideurs d'ajuster la fiscalité au contexte du marché du bois afin d'en tirer le meilleur parti ou de faire inverser des tendances défavorables à la gestion durable de la ressource.

55. Dans le domaine de la promotion de la transformation industrielle du bois qui est une préoccupation du MINFOF, il est attendu que cette problématique soit analysée avec le MINMIDT pour une politique volontariste d'industrialisation, ce qui ne semble pas le cas à ce jour. Il en va de même avec la valorisation des parcs nationaux et autres aires protégées réclamés par le MINTOUL qui les considère comme produits touristiques alors que leur gestion revient au MINFOF.
56. De manière générale, le MINFOF faisant partie des ministères intervenant en milieu rural, il importe que la politique forestière préconise des cadres formels de concertation et de coordination avec les autres ministères partenaires du développement rural à tous les niveaux en vue de l'élaboration des stratégies participatives et cohérentes permettant une mise en œuvre harmonieuse des activités sur le terrain.
57. La fonction sociale de la forêt n'a pas été entièrement prise en compte dans l'organisation du MINFOF avec l'omission de mettre en place des structures appropriées pour apporter aux populations des appuis dans les projets agro sylvicoles et d'élevage de gibier prévus dans la politique.
58. L'ANAFOR, seul organisme d'appui technique du MINFOF, dispose d'un mandat inapproprié et un mode de financement inadaptés qui réduisent la portée et l'efficacité de ses interventions ainsi que ses résultats. La réalisation même de son principal objet (développement des plantations forestières) est rendue hypothétique du fait de l'indisponibilité du capital foncier pour la réalisation des plantations forestières, le manque de semences améliorées, de financement et de mesures incitatives en vue d'impulser une production forestière alternative et complémentaire susceptible de contribuer au mieux à la stabilisation de la vocation de production forestière dans le l'aménagement du territoire.
59. Au regard de la fluctuation observée concernant les statistiques annuelles de la contribution du sous-secteur forêt et faune à l'économie nationale du fait des aléas du marché international (contribution au PIB qui oscille autour de 2,7%), il convient de noter que cet état des choses se trouverait amélioré si le prix du bois à l'exportation était maîtrisé. Par ailleurs la fiscalité actuelle, qui est fixée chaque année par la loi des finances, n'est pas de nature à favoriser la stabilité du coût du bois à l'exportation.
60. Sur un autre plan, la gouvernance du sous-secteur forêt et faune, qui se renforce à travers la mise en œuvre des accords APV-FLEGT par l'amélioration de la traçabilité du bois, permettra à coup sûr d'avoir une meilleure maîtrise de la production forestière, et partant de là des recettes induites.

4 IDENTIFICATION SOMMAIRE ET CARTOGRAPHIE DES PRINCIPAUX GROUPEMENTS VEGETAUX DU CAMEROUN

61. Les forêts du Cameroun représentent le deuxième grand massif forestier du Bassin du Congo. Elles couvrent une superficie d'environ 22 millions d'ha, soit environ 46% du territoire national. Au plan phytogéographique, ces forêts sont réparties principalement sur les deux tiers sud du pays, en plusieurs formations végétales qui permettent de considérer le Cameroun comme l'Afrique en miniature, car disposant de la plupart des écosystèmes rencontrés au niveau continental.

Découpage agro-écologique

62. Selon l'Institut de Recherche Agronomique (IRAD) du Cameroun, ces écosystèmes du Cameroun sont regroupés en cinq zones agro-écologiques à savoir la zone sahélienne, la zone de savane de basse altitude, la zone de savane humide d'altitude, la zone forestière, la zone de mangroves. La carte et le tableau ci-dessous permettent de visualiser cette répartition et de faire ressortir leurs superficies respectives.

Figure 1. Carte de localisation des zones agro-écologiques du Cameroun

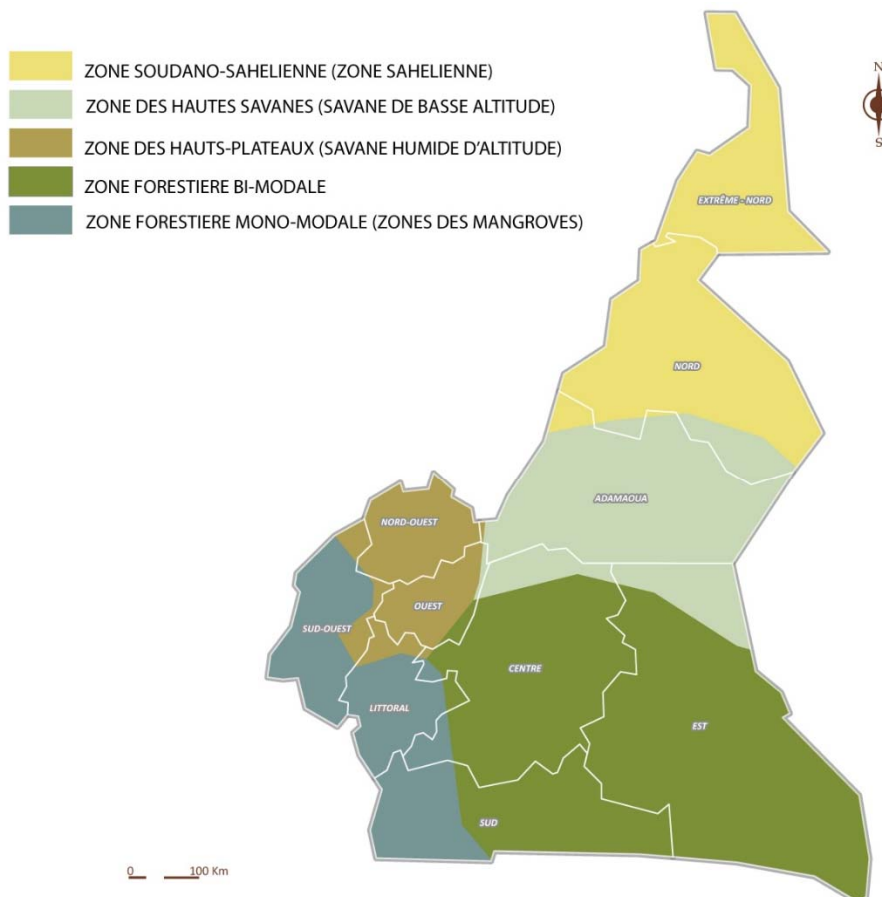


Tableau 1. Superficies des zones agro-écologiques du Cameroun

N°	Zones agro-écologiques	Superficie (km ²)
1	Zone de hautes savanes	95 194,48
2	Zone soudano-sahélienne	9 367,83
3	Zone des hauts plateaux	38 738,18
4	Zone forestière bimodale	185 459,54
5	Zone forestière monomodale	62 375,96
Total		475 439,99

Source : Service de cartographie du MINFOF, janvier 2016

63. Ce zonage agro-écologique, qui s'appuie sur les types de formations et les variations climatiques, constitue un important outil d'orientation en matière de définition des interventions dans les formations végétales de ces différentes zones agro écologiques.
64. Les zones agro-écologiques font l'objet de pressions de tout ordre qui menacent leur sauvegarde. Ces pressions se résument comme suit :
- Zone de hautes savanes
 - les besoins en bois énergie
 - le surpâturage
 - le braconnage
 - les feux de brousse
 - Zone soudano-sahélienne
 - les besoins en bois énergie
 - le surpâturage
 - le braconnage
 - l'insécurité transfrontalière
 - Zone des hauts plateaux
 - la pression démographique
 - les besoins en bois énergie et de service
 - le braconnage
 - les mauvaises pratiques agricoles
 - Zone forestière bimodale
 - l'exploitation forestière illégale
- l'agriculture itinérante sur brulis
 - les agro-industries
 - les projets structurants
 - l'urbanisation
- Zone forestière monomodale avec les mangroves
 - la pression démographique
 - la pollution atmosphérique et maritime
 - l'agriculture itinérante sur brulis
 - les agro-industries
 - l'urbanisation
65. Au-delà du découpage agro écologique sus visé, il existe des processus de même nature au niveau international tel celui basé sur les principes de la CDB définissant les écorégions. Il convient de noter que le Cameroun ne se l'est pas encore approprié.
66. Pour l'essentiel, en termes de grands types de végétation, le couvert végétal est constitué en un gradient de formations forestières, savanicoles et steppiques, allant du Sud au Nord du pays, constitué des mangroves, de forêts sempervirentes, des forêts de montagne, des forêts semi-caducifoliées, des forêts de transition, des savanes humides et des savanes sèches. La carte suivante montre de manière simplifiée l'extension correspondante de ces types de formations végétales, dont la dernière cartographie détaillée remonte à Letouzey (1985).

Figure 2. Carte d'extension des groupements végétaux du Cameroun

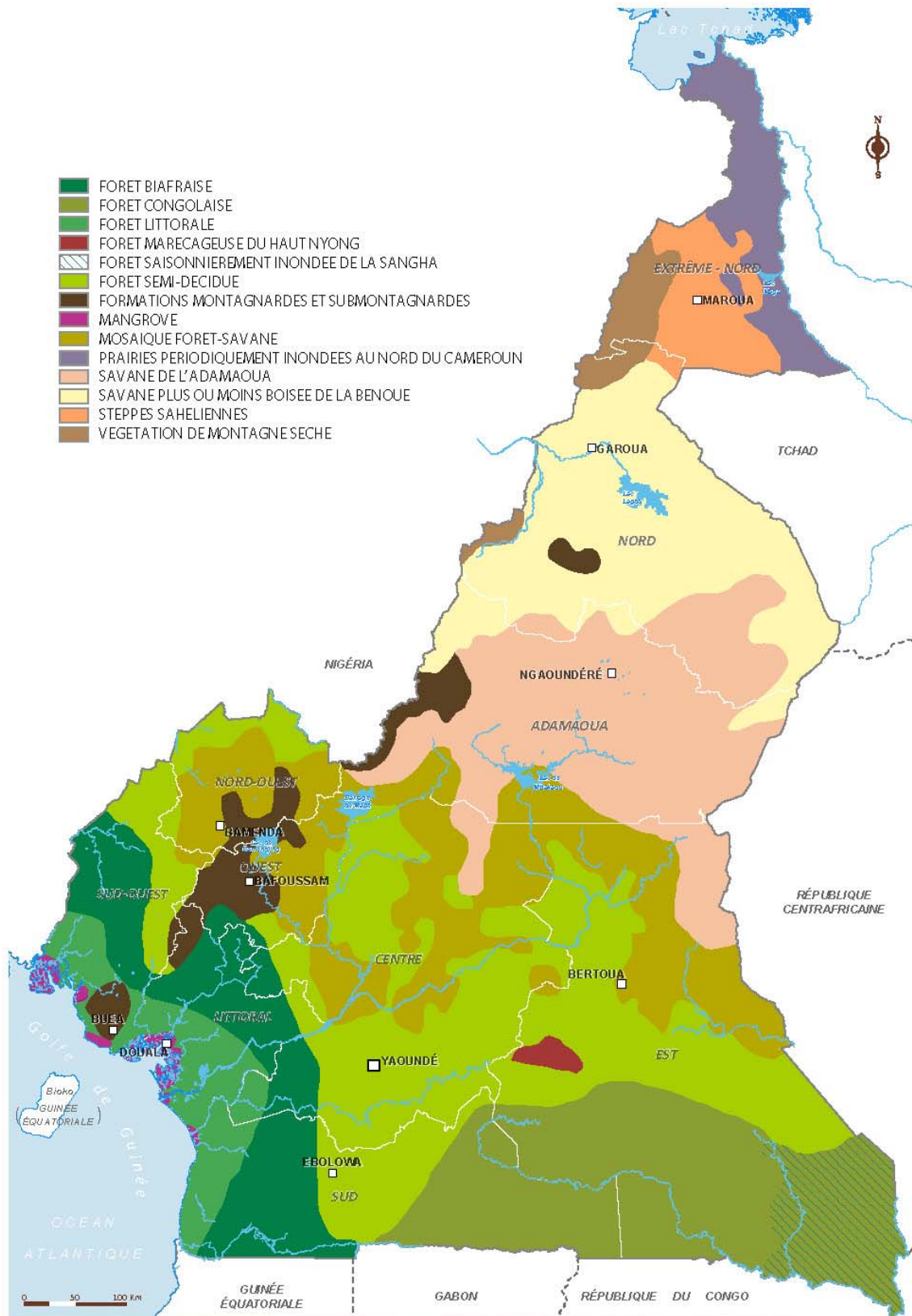


Tableau 2. Superficie des différentes formations végétales du Cameroun

N°	Formations végétales	Superficies (km ²)	Pourcentage de la formation par rapport au territoire national
1	Forêt biafraise	34 895,68	7,3%
2	Forêt congolaise	64 927,23	13,65%
3	Forêt littorale	17 705,43	3,72%
4	Forêt marécageuse du haut Nyong	751,66	0,15%
5	Forêt saisonnièrement inondée de la Sangha	15 285,92	3,21%
6	Forêt semi-décidue	100 031,69	21,03%
7	Formation afro-subalpines	1 719,65	0,36%
8	Formation submontagnardes et montagnardes	12 848,86	2,70%
9	Fourrés littoraux	759,99	0,15%
10	Mangrove	5 320,30	1,14%
11	Mont Mandara avec végétation soudanienne	7 484,06	1,05%
12	Mosaïque forêt-savane	63 879,07	13,43%
13	Prairie périodiquement inondée du Nord Cameroun	16 532,70	3,47%
14	Savane de l'Adamaoua	66 355,50	13,95%
15	Savane plus ou moins boisée de la Bénoué	54 611,94	11,48%
16	Steppes sahéliennes	12 330,55	2,59%
TOTAL		475 440,32	100%

Source : MINFOF, Service de Cartographie, Janvier 2016

67. Le tableau ci-dessus permet de faire ressortir les superficies de ces différentes formations végétales. Ces chiffres restent assez anciens et il est nécessaire au vu de l'extension des activités sur le territoire de les mettre à jour pour maîtriser le potentiel de chacune de ces formations.
68. Ces forêts en particulier, en plus des services écosystémiques qu'elles fournissent, en termes de captation de gaz à effets de serre, d'assainissement du milieu atmosphérique et aquatique, de stabilisation du climat et des terres, d'abri de source de nourriture et de lieu de reproduction pour les espèces végétales et animales, à l'origine de leur richesse en termes de biodiversité sont source de revenus estimables pour les populations locales, les acteurs privés, les Collectivités Territoriales Décentralisées et les administrations gouvernementales.
69. Ainsi, au plan économique, le sous-secteur forêt et faune, selon l'analyse macroéconomique traditionnelle, a représenté de manière constante 2,7 % de la valeur ajoutée globale (PIB) entre 2008 et 2010 (Etude économique et sociale du secteur forestier et faunique au Cameroun, CIFOR, Novembre 2013). L'intérêt économique qui s'en dégage est lié à plusieurs types d'activités qui se regroupent de la manière suivante :
- l'exploitation industrielle du bois d'œuvre ;
 - l'exploitation artisanale du bois d'œuvre ;
 - l'exploitation du bois énergie ;
 - l'exploitation des produits spéciaux et des produits forestiers non ligneux (PFNL) ;
 - le service environnemental.

70. Le développement de ces différents types d'activités est effectué dans la partie ci-dessous portant sur la production et la transformation.
71. Par ailleurs, les formations végétales ci-dessus mentionnées ainsi que certaines espèces de flore qu'elles hébergent connaissent des menaces qu'il conviendrait d'aborder ci-dessous.

4.1 Menaces sur les formations végétales et gestion opérée

72. Les formations végétales présentées dans la figure 2 et tableau 3 ci-dessus connaissent des menaces qui varient d'une formation végétale à une autre. Des mesures de gestion sont prises pour pallier ces menaces. Certaines sont mises totalement, partiellement, ou pas encore. Ces dernières ainsi que les mesures de leur gestion sont l'objet du tableau 3 ci-après.

Tableau 3. Les menaces sur les différentes formations végétales et les mesures prises pour leur gestion.

Formation végétale 1 : Forêt biafraise		
Menaces et sources de nuisances	Etat de dégradation	Mesures de gestion
<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> -Exploitation forestière illégale -Agriculture itinérante sur brûlis -Urbanisation -Agro-industrie <p>Causes</p> <ul style="list-style-type: none"> -Projets structurants -Pression démographique -Pratiques agricoles extensives et inappropriées -Proximité des grands centres urbains et portuaires -Déficit d'aménagement 	<p>Formation en cours de régression, avec des menaces en cours d'expansion, pourtant riches en biodiversité et espèces remarquables, endémiques et menacées</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Contrôle forestier -Délimitation et développement d'aires protégées et d'initiatives de complexes transfrontaliers -Développement des actions de promotion de l'agriculture intensive -Promotion de la foresterie urbaine et péri-urbaine dans le cadre de la décentralisation -Aménagement concerté du territoire à travers les UTOs et Contrôle à priori des implantations d'agro-industries
Formation végétale 2 : Forêt congolaise		
Menaces et sources de nuisances	Etat de dégradation	Mesures de gestion
<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> -Exploitation forestière illégale -Agriculture itinérante sur brûlis -Urbanisation -Exploitation minière y compris artisanale <p>Causes</p> <ul style="list-style-type: none"> -Pratiques agricoles extensives et inappropriées -Activité minière y compris artisanale -Déficit d'aménagement 	<p>Formation étendue, faiblement menacée, et riche en biodiversité et espèces remarquables, endémiques, dont la faune est fortement menacée par le braconnage</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Contrôle forestier ; -Développement des actions de promotion de l'agriculture intensive ; -Développement des stratégies de cohabitation des actions minières et forestières -Délimitation et développement d'aires protégées et d'initiatives de complexes transfrontaliers

Formation végétale 3 : Forêt littorale		
Menaces et sources de nuisances	Etat de dégradation	Mesures de gestion
<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> -Exploitation forestière illégale -Agriculture itinérante sur brûlis -Urbanisation -Développement industriel et portuaire -Pression démographique -Agro-industrie -Pollution atmosphérique, aquatique et maritime -Besoins en bois énergie et de service <p>Causes</p> <ul style="list-style-type: none"> -Projets structurants -Pression démographique -Pratiques agricoles extensives et inappropriées -Proximité des grands centres urbains et portuaires -Déficit d'aménagement 	<p>Formation en cours de régression, avec des menaces en cours d'expansion, pourtant riches en biodiversité et espèces remarquables, endémiques et menacées</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Contrôle forestier ; -Développement des actions de promotion de l'agriculture intensive ; -Promotion de la foresterie urbaine et péri-urbaine dans le cadre de la décentralisation -Action de lutte contre la pollution atmosphérique et maritime (embryonnaire) -Promotion de la bioénergie (embryonnaire)

Formation végétale 4 : Forêt marécageuse du haut Nyong		
Menaces et sources de nuisances	Etat de dégradation	Mesures de gestion
<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> -Exploitation forestière illégale -Agriculture itinérante sur brûlis -Feux de brousse -Urbanisation <p>Causes</p> <ul style="list-style-type: none"> -Pratiques agricoles extensives et inappropriées -Déficit d'aménagement 	<p>Formations faiblement étendues, fortement menacées pourtant riches en biodiversité et espèces remarquables, endémiques et menacées</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Contrôle forestier -Développement des actions de promotion de l'agriculture intensive -Institution des pare-feux autour des aires protégées

Formation végétale 5 : Forêt saisonnièrement inondée de la Sangha		
Menaces et sources de nuisances	Etat de dégradation	Mesures de gestion
<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> -Exploitation forestière illégale -Insécurité transfrontalière - Exploitation minière y compris artisanale <p>Causes</p> <ul style="list-style-type: none"> -Enclavement -Activité minière y compris artisanale -Déficit d'aménagement -Pratiques agricoles extensives et inappropriées 	<p>Formation faiblement en cours de régression, avec des menaces en cours d'expansion, pourtant riches en biodiversité et espèces remarquables, endémiques et menacées, dont la faune est fortement menacée par le braconnage</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Contrôle forestier -Lutte contre l'insécurité transfrontalière -Délimitation et développement d'aires protégées et d'initiatives de complexes transfrontaliers

Formation végétale 6 : Forêt semi-décidue		
Menaces et sources de nuisances	Etat de dégradation	Mesures de gestion
<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> -Exploitation forestière illégale -Agriculture itinérante sur brûlis -Feux de brousse -Urbanisation -Construction de barrages hydroélectriques -savanisation <p>Causes</p> <ul style="list-style-type: none"> -Projets structurants -Activité minière y compris artisanale -Déficit d'aménagement -Pratiques agricoles extensives et inappropriées 	<p>Formation étendue, en cours de régression, avec des menaces en cours d'expansion, pourtant riches en biodiversité et espèces remarquables, endémiques et menacées</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Contrôle forestier -Développement des actions de promotion de l'agriculture intensive -Institution des pare-feu autour des aires protégées -Promotion de la foresterie urbaine et péri-urbaine dans le cadre de la décentralisation -Délimitation et développement d'aires protégées compensatoires

Formation végétale 7 : Formation afro-subalpines		
Menaces et sources de nuisances	Etat de dégradation	Mesures de gestion
<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> -Besoins en bois énergie et de service -Surpâturage -Feux de brousse -Désertification <p>Causes</p> <ul style="list-style-type: none"> -Déficit d'aménagement -Transhumance -Pratiques agricoles et pastorales inappropriées 	<p>Formations faiblement étendues, fortement menacées, en cours de régression, riches en biodiversité et espèces remarquables, endémiques et menacées</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Restauration des écosystèmes de savanes humides et de savanes sèches -Institution des pare-feu autour des aires protégées -Promotion des activités de gestion durable des terroirs

Formation végétale 8 : Formation sub montagnardes et montagnardes		
Menaces et sources de nuisances	Etat de dégradation	Mesures de gestion
<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> -Besoins en bois énergie et de service -Surpâturage -Pression démographique -Erosion et dégradation des sols <p>Causes</p> <ul style="list-style-type: none"> -Déficit d'aménagement -Transhumance -Agroforesterie inappropriée 	<p>Formations faiblement étendues, fortement menacées pourtant riches en biodiversité et espèces remarquables, endémiques et menacées</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Développement de l'Agroforesterie -Défense et restauration des sols -Promotion des activités de gestion durable des terroirs

Formation végétale 9 : Fourrés littoraux		
Menaces et sources de nuisances	Etat de dégradation	Mesures de gestion
<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> -Exploitation forestière illégale -Agriculture itinérante sur brûlis -Urbanisation -Pression démographique -Agro-industrie -Pollution atmosphérique, aquatique et maritime -Besoins en bois énergie et de service <p>Causes</p> <ul style="list-style-type: none"> -Déficit d'aménagement -Pratiques agricoles extensives et inappropriées 	<p>Formations faiblement étendues, fortement menacées pourtant riches en biodiversité et espèces remarquables, endémiques et menacées</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Contrôle forestier ; -Développement des actions de promotion de l'agriculture intensive ; -Promotion de la foresterie urbaine et péri-urbaine dans le cadre de la décentralisation -Action de lutte la pollution atmosphérique et maritime (embryonnaire) -Promotion de la bioénergie (embryonnaire)

Formation végétale 10 : Mangrove		
Menaces et sources de nuisances	Etat de dégradation	Mesures de gestion
<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> -Exploitation forestière illégale -Agriculture itinérante sur brûlis -Urbanisation -Pression démographique -Pollution atmosphérique, aquatique et maritime -besoin en bois de feu et de service -Insécurité transfrontalière (mangrove de RIO DEL REY) <p>Causes</p> <ul style="list-style-type: none"> -Déficit d'aménagement -Proximité des grands centres urbains et portuaires, de consommation des ressources issues des mangroves 	<p>Formation en cours de régression, avec des menaces en cours d'expansion, recommandées à la protection par les instances internationales, riches en biodiversité et espèces remarquables, endémiques et menacées</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Contrôle forestier ; -Développement des actions de promotion de l'agriculture intensive ; -Promotion de la foresterie urbaine et péri-urbaine dans le cadre de la décentralisation -Action de lutte la pollution atmosphérique et maritime (embryonnaire) -Promotion de la bioénergie (embryonnaire) -Lutte contre l'insécurité transfrontalière

Formation végétale 11 : Mont Mandara avec végétation soudanienne		
Menaces et sources de nuisances	Etat de dégradation	Mesures de gestion
<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> -Besoins en bois énergie et de service -Surpâturage -Feux de brousse -Désertification -Insécurité transfrontalière -Erosion et dégradation des sols <p>Causes</p> <ul style="list-style-type: none"> -Déficit d'aménagement -Transhumance -Pratiques agricoles et pastorales inappropriées 	<p>Formation en cours de régression, avec des menaces en cours d'expansion</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Restauration des écosystèmes de savanes humides et de savanes sèches -Institution des pare-feux autour des aires protégées -Promotion des activités de gestion durable des terroirs -Lutte contre l'insécurité transfrontalière

Formation végétale 12 : Mosaïque forêt-savane

Menaces et sources de nuisances	Etat de dégradation	Mesures de gestion
<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> -Besoins en bois énergie et de service -Surpâturage -Feux de brousse -Désertification <p>Causes</p> <ul style="list-style-type: none"> -Déficit d'aménagement -Pratiques agricoles extensives et inappropriées -Elevage très extensif 	<p>Formation étendue, en cours de régression, avec des menaces en cours d'expansion, pourtant riche en biodiversité et espèces remarquables, endémiques et menacées</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Restauration des écosystèmes de savanes humides et de savanes sèches -Institution des pare-feu autour des aires protégées -Promotion des activités agroforestières dans la gestion durable des terroirs

Formation végétale 13 : Prairie périodiquement inondée du Nord Cameroun

Menaces et sources de nuisances	Etat de dégradation	Mesures de gestion
<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> -Besoins en bois énergie et de service -Surpâturage -Feux de brousse -Désertification -Inondations -Insécurité transfrontalière -Erosion et dégradation des sols - Baisse des ressources en eau <p>Causes</p> <ul style="list-style-type: none"> -Déficit d'aménagement 	<p>Formation en cours de régression, avec des menaces en cours d'expansion, pourtant riche en biodiversité et espèces remarquables, endémiques et menacées</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Restauration des écosystèmes de savanes humides et de savanes sèches -Institution des pare-feu autour des aires protégées -Promotion des activités de gestion durable des terroirs -Aménagements des digues -Lutte contre l'insécurité transfrontalière

Formation végétale 14 : Savane de l'Adamaoua

Menaces et sources de nuisances	Etat de dégradation	Mesures de gestion
<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> -Besoins en bois énergie et de service -Surpâturage -Feux de brousse -Désertification -Erosion et dégradation des sols <p>Causes</p> <ul style="list-style-type: none"> -Déficit d'aménagement -Pratiques agricoles et pastorales inappropriées 	<p>Formation en cours de d'extension avec la savanisation des formations forestières semi-décidues, avec des menaces en cours d'expansion, pourtant riche en biodiversité et espèces remarquables, endémiques et menacées</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Restauration des écosystèmes de savanes humides et de savanes sèches -Institution des pare-feu autour des aires protégées -Promotion des activités agroforestières dans la gestion durable des terroirs

Formation végétale 15 : Savane plus ou moins boisée de la Bénoué		
Menaces et sources de nuisances	Etat de dégradation	Mesures de gestion
<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> -Besoins en bois énergie et de service -Surpâturage -Feux de brousse -Désertification -Erosion et dégradation des sols -Insécurité transfrontalière <p>Causes</p> <ul style="list-style-type: none"> -Déficit d'aménagement -Pratiques agricoles et pastorales inappropriées 	<p>Formation en cours de régression, avec des menaces en cours d'expansion, pourtant riche en biodiversité et espèces remarquables, endémiques et menacées</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Restauration des écosystèmes de savanes humides et de savanes sèches -Institution des pare-feu autour des aires protégées -Promotion des activités agroforestières dans la gestion durable des terroirs

Formation végétale 16 : Steppes sahéliennes		
Menaces et sources de nuisances	Etat de dégradation	Mesures de gestion
<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> -Besoins en bois énergie et de service -Surpâturage -Feux de brousse -Désertification -Erosion et dégradation des sols - Baisse des ressources en eau -Insécurité transfrontalière <p>Causes</p> <ul style="list-style-type: none"> -déficit d'aménagement -Pratiques agricoles et pastorales inappropriées 	<p>Formation en cours de régression, avec des menaces en cours d'expansion, pourtant riche en biodiversité et espèces remarquables, endémiques et menacées</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Restauration des écosystèmes de savanes humides et de savanes sèches -Institution des pare-feu autour des aires protégées -Promotion des activités agroforestières dans la gestion durable des terroirs

73. Au regard de ce qui précède, les formations forestières, objet des menaces les plus importantes, sont :

- les forêts littorales ;
- les mangroves ;
- les fourrés littoraux ;
- la prairie périodiquement inondée du Nord.

74. Dans le même ordre d'idée, il apparaît que les formations forestières des Régions de l'Extrême Nord, du Nord, de

l'Adamaoua, et de l'Ouest sont particulièrement menacées par la désertification.

75. Compte tenu de ces importantes menaces, il conviendrait d'envisager en priorité des mesures visant leur prévention, leur conservation, et leur réhabilitation le cas échéant. La définition desdites mesures devrait être subordonnée à une estimation préalable de ces menaces et de leur ampleur.

4.2 Gestion des espèces de flore menacées et des formations végétales remarquables

76. La gestion des espèces de flore menacées au Cameroun se fait conformément aux engagements pris dans le cadre de la Convention Internationale sur le Commerce des Espèces menacées (CITES), et de la législation nationale en la matière constituée notamment de la loi N°94/01 du 20 Janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche et du décret n° 2005/2869/PM du 29 juillet 2005 qui fixe les modalités d'application de certaines dispositions de la convention CITES, notamment en matière de détention, de transport, de commerce international et domestique de toutes espèces de faune, de flore et de ressources halieutiques inscrites aux annexes I, II, III de ladite convention. A travers ces textes, il s'agit d'un engagement qui consiste à réguler le commerce d'une espèce, sous le contrôle de la CITES, dès lors qu'il est prouvé que cette espèce est menacée. La preuve de la menace est fournie à travers une combinaison d'études et l'inventaire concernant l'espèce.
77. Au niveau national, il est important de rappeler par ailleurs qu'un Comité Interministériel a été mis en place, à l'effet de suivre la mise en œuvre de la Convention CITES. Il se réunit tous les ans. Le Ministère des Forêts et de la Faune constitue l'organe de gestion de la CITES. L'Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier (ANAFOR) est désignée Autorité scientifique Flore et l'Ecole de Faune de Garoua assume la responsabilité d'Autorité scientifique Faune. L'organe de gestion s'occupe de la gestion des espèces à travers la régulation de son commerce sous le contrôle de la CITES. Les autorités scientifiques sont investies de la mission de production annuelle des informations et statistiques concernant la disponibilité et la distribution de l'espèce.
78. Pour l'heure, deux espèces de flore ont été identifiées comme menacées au regard des données scientifiques fournies par l'ANAFOR. Il s'agit de *Pericopsis alata* (Assamela) et de *Prunus africana* (Prunus). Elles ont été classées en Annexe II de la CITES c'est-à-dire qu'elles font l'objet d'un commerce contrôlé au niveau international. Cela se traduit au niveau du Ministère en charge des Forêts par une gestion sous forme de quotas annuels à accorder aux opérateurs, et tenant compte de la disponibilité actuelle de ces espèces. L'aire de répartition de ces espèces inclut la zone forestière, la zone de mangrove, et la zone de savane d'altitude couvrant les Régions du Centre, de l'Est, du Littoral, de l'Ouest, du Nord-Ouest, et du Sud-Ouest.
79. Les textes réglementaires de la loi 94 sus visée étant orientés sur l'exploitation forestière, le MINFOF gère la liste des espèces exploitables à travers l'Arrêté n°0872/MINEF du 23 Octobre 2001 modifiant la classification des essences forestières. L'administration pose également des limitations à travers la Décision n°2032/D/MINFOF du 22 Août 2012 fixant la liste des produits forestiers spéciaux (dont les PFNL) présentant un intérêt particulier au Cameroun (annexe).
80. En dehors des dispositions réglementaires, des prescriptions opérationnelles sont pratiquées, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des Plans d'Aménagement des forêts de production et des forêts communales. Par exemple, dans le cadre de l'exploitation raisonnée des essences forestières, certaines espèces présentent des difficultés de régénération comme l'Acajou à grandes folioles, l'Acajou de bassam, Assamela, Sipo, Bubinga rouge,

Bubinga rose, Fromager... (Annexe). Elles sont dues probablement à une surexploitation dans les années antérieures. Il est recommandé d'interdire l'exploitation des espèces suivantes sauf si ces dernières se trouvent sur des espaces de coupe à blanc-étoc : l'Acajou à grandes folioles, Assamela, Bété, Kotibé, Bubinga Rouge, Framiré, Tiama, Bongo H, Ozigo, Iroko, et Padouk blanc.

81. De manière générale, l'Arrêté 222 objet de l'annexe 7 précise que l'administration des forêts exige d'exclure de l'exploitation les essences ayant une faible représentativité (toutes les essences ayant moins de 1 tige exploitable par 1000 ha), même si le seuil n'est pas fixé. Il recommande également de préserver les semenciers des essences exploitables suivantes : le Fromager, Bubinga rose, Sipo, Kossipo, Bossé clair, Acajou de bassam.

82. Par ailleurs le Cameroun est signataire d'engagements internationaux où des dispositions sont prises pour protéger certains types d'habitats correspondant à certains assemblages d'espèces caractéristiques, comme la convention sur la biodiversité ou celle de Ramsar sur les zones humides. C'est le cas pour les mangroves et autres zones humides remarquables, comme les tourbières, dont

l'application peut se faire à travers des dispositions spécifiques concernant les zones à écologie fragile, existant dans le cadre de la loi sur les forêts et permettant de classer certains espaces supports, à des fins de conservation et de gestion. Toutefois, il n'existe pas encore dans la législation nationale de textes dédiés pour la protection des formations végétales les plus menacées et qui en classe certaines comme les mangroves. A défaut, des titres spécifiques peuvent être attribués dans ce cas. Les suivants peuvent s'appliquer :

- les parcs nationaux ;
- les réserves écologiques intégrales ;
- les forêts de production (séries conservatoires);
- les forêts de protection ;
- les forêts de récréation ;
- les forêts d'enseignement et de recherche;
- les sanctuaires de flore ;
- les jardins botaniques ;
- les périmètres de reboisement.

83. L'état de certains groupes phytogéographiques fait que d'autres dispositions réglementaires s'appliquant spécifiquement dans le cadre de la législation camerounaise devraient être envisagées.

5 IDENTIFICATION SOMMAIRE DES ACTIVITES DE GESTION ET D'EXPLOITATION DES RESSOURCES FAUNIQUES

84. Le Cameroun occupe le 5^{ème} rang en Afrique en termes de biodiversité. Sa faune sauvage est constituée d'une grande variété d'espèces de près de 303 espèces de mammifères dont 19 endémiques, 968 espèces d'oiseaux flashés au Cameroun dont 7 endémiques et 30 menacées d'extinction, 285 espèces de reptiles dont 23 endémiques et 5 menacés d'extinction, et de 199 espèces de batraciens dont au moins 58 endémiques et 53 menacés d'extinction (5^{ème} Rapport annuel sur la diversité biologique). La gestion de la faune se fait à travers des activités susceptibles d'être regroupées en deux volets :
- La conservation de la faune sauvage et de la biodiversité ;
 - L'activité de chasse.

5.1 Conservation de la faune sauvage et de la biodiversité

85. Le Cameroun, 5^{ème} pays en termes de richesse faunistique et 4^{ème} en termes de richesse floristique pour le continent africain, s'est doté d'un réseau d'aires protégées représentant au possible la biodiversité terrestre nationale pour la conservation de la faune sauvage et de la diversité végétale. Cet engagement est traduit dans la politique forestière de 1993, dans la loi N°94/01 du 20 Janvier 1994 portant Régime des Forêts, de la Faune, et de la Pêche, dans la déclaration de Yaoundé en 1999 ayant abouti à la mise en place de la COMIFAC, ainsi que dans le Plan d'Urgence qui en découle et qui consacre la gestion transfrontalière des Aires Protégées. C'est dans ce sens que le Cameroun participe aux activités du Complexe Tri-National du Fleuve Sangha

(TNS), classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, qui implique par ailleurs le Congo et la République Centrafricaine. La participation du Cameroun est également observée au niveau des activités de l'initiative transfrontalière du Tri-National Dja-Odzala-Minkébé (TRIDOM), à laquelle prene également part le Congo et le Gabon. Il en est de même à propos du Binational Sena Oura/Bouba Ndjida, à travers laquelle le Cameroun s'est engagé avec le Tchad dans la gestion transfrontalière des parcs nationaux de Bouba Ndjida (localisé au Cameroun) et de Sena Oura (localisé au Tchad).

86. Au plan politique, légal et réglementaire, la loi sur les forêts et la faune, les décrets qui la sous-tendent, la politique du sous-secteur et le réseau d'Aires Protégées auquel il est adjoint des zones de chasse, permettent de conserver et gérer la faune sauvage et les habitats naturels auxquels elle est rattachée. Leur valorisation se fait à travers l'aménagement et les plans de gestion des aires protégées et titres fauniques (Zones d'Intérêt Cynégétique (ZIC) et Zones d'Intérêt Cynégétique à Gestion Communautaire (ZIC/GC)), repartis sur le territoire national, à l'instar du découpage lié à la gestion des ressources forestières, en domaine forestier permanent et domaine forestier non permanent. Le tableau ci-après restitue les surfaces de ces affectations. Actuellement ces surfaces (existantes et prévues) couvrent environ 10% du territoire, sachant que les engagements internationaux de la convention de la biodiversité ciblent 17% de surfaces continentales protégées et 10% de surfaces maritimes.

Tableau 4. Surface des aires protégées et titres fauniques sur le territoire national en 2015

Domaine Forestier permanent	Aires protégées et titres fauniques	Nombre	Superficie (ha)
Aires protégées pour la faune et leur habitat naturel	Parcs nationaux	26	3 645 994
	Réserves de faune	05	966 272
	Sanctuaires de faune	06	149 417
Aires de gestion et conservation de la faune	Jardins zoologiques	03	8,07
	Zones d'intérêt cynégétique (ZIC/ZICGC)	68	5 409 014
TOTAL			10 170 705

Source : ATLAS MINFOF, 2015 (y compris les ajustements de l'auteur)

87. La localisation de ces titres fauniques apparait dans la carte N°3. Si ces espaces délimités constituent des aires de conservation, cela ne les réduit pas tous au statut de sanctuaire. Au contraire, certains, au moins en partie sont prévus pour intégrer dans leur aménagement des espaces permettant aux populations locales de disposer de retombées, en termes de ressources naturelles et financières, particulièrement dans le cadre de l'écotourisme, tel que décrit dans le chapitre suivant.

5.2 Activité de chasse

88. Un acte de chasse est toute action visant soit à poursuivre, tuer, capturer un animal sauvage ou guider des expéditions à cet effet, soit à photographier et filmer des animaux sauvages à des fins commerciales. Elle a lieu de façon plus ou moins encadrée sur tout le territoire rural camerounais et s'exerce dans le domaine forestier non permanent de façon artisanale (à des fins de subsistance, ou de façon illicite (braconnage pour la vente) et de façon commerciale autorisée dans le DFP dans deux types de titres d'exploitation de la faune à savoir les Zones d'intérêt cynégétique (ZIC) et les zones d'intérêt cynégétique à gestion communautaire (ZICGC), récapitulées dans le tableau N°4 ci-dessus et la carte N°3 ci-dessous. Ces titres d'exploitation qui permettent de réguler les captures de certaines espèces

de faune mais qui ne protègent pas leur habitat, constituent le principal levier de valorisation directe de la faune sauvage. La répartition régionale des ZIC et ZICGC est illustrée en Annexe.

89. Il existe trois types de chasse au Cameroun :

- La chasse de subsistance concerne les pratiques coutumières, mais observe des restrictions légales concernant l'interdiction des espèces protégées, d'utiliser les armes à feu et des câbles en acier. Ses produits sont destinés à l'autoconsommation et sont interdits à la vente.
- La chasse commerciale qui s'apparente au niveau des pratiques à la chasse de subsistance, vise la production du gibier à des fins commerciales. Selon l'étude du CIFOR, Le chiffre d'affaires des ventes de gibier en zone rurale tourne autour de 16,1 milliards de F CFA/an, celui desdites ventes en zones urbaines est estimées à 19,7 milliards de F CFA/an, et à l'exportation, ce chiffre est de 1 milliard de F CFA/an. Au total, le chiffre d'affaires global de la chasse commerciale est de 37 milliards par an. La chasse villageoise est donc une source significative de revenus pour les économies rurales. Cette chasse est surtout pratiquée dans l'illégalité et ne saurait se retrouver dans les titres d'exploitation de la faune indiqués plus haut.

- La chasse sportive (comprenant les safaris photographiques) est pratiquée dans le cadre de safaris ouverts à des chasseurs amateurs dans les zones particulières qui sont affermées par l'Etat à des guides professionnels ou à des communautés. Elle se pratique dans les ZIC et les ZICGC. De l'étude du CIFOR, il ressort que le Chiffre d'affaires annuel global de la chasse sportive tourne autour de 7,8 milliards de F CFA par an. Ce chiffre résultait essentiellement des activités qui étaient menées dans le grand Nord et qui sont actuellement mises en parenthèses du fait de l'insécurité. Actuellement la chasse sportive a lieu dans le Sud-Est et prend en partie le relais, surtout du côté de Lobéké.
90. Les ZIC et ZIC/GC du Nord, soumises à différentes pressions (pâturage / insécurité) sont par contre remises en question dans leurs limites et leur mode d'exploitation par certains de leurs exploitants.
91. Au regard de ce qui précède, des dispositions légales et techniques doivent être envisagées aux niveaux stratégique et opérationnel, en vue de garantir l'intégrité de ces espaces, pour l'habitat de la faune, relevant du DFP.
- ### 5.3 Catégorisation des espèces animales et gestion des espèces menacées
92. Dans le cadre de la valorisation de la faune sauvage, la loi N°94/01 du 20 Janvier 1994 portant régime des forêts de la faune et de la pêche classe les espèces animales en trois catégories, suivant les pressions et les menaces susceptibles de compromettre leur survie. C'est l'objet de l'Arrêté N°0648/MINFOF du 18 Décembre 2006 fixant la liste des animaux des classes de protection A, B, et C, et de l'Arrêté n°083/MINFOF du 6 février 2008 modifiant et complétant certaines dispositions du premier Arrêté, qui sont tous en Annexe du présent document.
93. Il convient de noter que cette classification correspond à celle de la CITES qui a été évoquée plus haut. Ce qui signifie que la classe A de cette catégorisation correspond à la classe I de la CITES. Parallèlement à la flore et pour un meilleur suivi des espèces de faune menacées, il semble opportun d'envisager une étude dans le but de lancer une initiative de l'établissement d'une liste rouge.
94. Au même titre que les espèces de flore, les espèces de faune sont commercialisées au niveau international suivant les dispositions de la CITES. Comme cela a été noté plus haut, le Ministère en charge de la faune est l'organe de gestion de la CITES, et l'Ecole de faune de Garoua est l'Autorité scientifique faune. C'est cette dernière qui établit les statistiques permettant d'apprécier les menaces pour réguler le commerce des espèces.

95. Au-delà de la CITES, Il convient de noter qu'au niveau sous régional, le Cameroun participe à l'élaboration et la mise en œuvre du Programme d'Extrême lutte anti-braconnage (PEXULAB) pour protéger les éléphants dans la zone de savane et dans la zone forestière d'Afrique Centrale. En effet le Cameroun fait l'objet d'une forte pression de braconnage et le PEXULAB a été adopté à la suite d'une réunion d'extrême urgence qui s'est tenue à Yaoundé le 23 mars 2013, à la suite du massacre des Eléphants du Parc national de BOUBA N'DJIDA. En réponse également à ce massacre, le Cameroun a adopté en 2012, le Plan d'Action d'Urgence pour la Sécurisation des Aires Protégées (PAUSAP), dont le coût de mise en œuvre a été estimé environ à 102 milliards de F CFA, et qui n'a pas connu un début d'exécution jusqu'à ce jour. Le Cameroun éprouve des difficultés pour la mobilisation des financements nécessaires à la mise en œuvre du PAUSAP, qui par ailleurs mériterait d'être complémentaire au PEXULAB.
96. A propos des espèces menacées, le Cameroun s'est doté des Plans de gestion de l'Eléphant, du Lion, des Grands singes, l'hippopotame, des Perroquets à queue

rouge. Ces plans donnent la localisation géographique de ces différentes espèces

5.4 Mesures de gestion des conflits Hommes/Faune

97. Les conflits Hommes/Faune sont régulièrement observés sur tout le territoire national. Ces conflits résultent très souvent des dégâts causés par les éléphants, les hippopotames et les primates sur les cultures notamment vivrières et pérennes. Ces dégâts sont observés en zone forestière, mais plus fréquemment en zones de savane. La seule mesure légale qui existe pour la gestion de ces conflits est la battue administrative qui est souvent ordonnée par les autorités administratives compétentes dès lors que les menaces des animaux sauvages sont avérées notamment pour la vie des personnes et les cultures. Pour l'instant, Il n'existe pas de régime d'indemnisation en la matière, bien que cela constitue une revendication constante des populations victimes. Toutefois, la révision en cours de la Loi sur les forêts et la faune envisage d'intégrer ces aspects.

6 INVENTAIRE FORESTIER & AFFECTATION DU TERRITOIRE

6.1 Types d'inventaires

98. L'inventaire des ressources forestières ou fauniques consiste à estimer le potentiel desdites ressources suivant les techniques normalisées. Au Cameroun, la norme reconnaît quatre types d'inventaires forestiers qui sont fonction des objectifs visés et des techniques requises, à savoir :
- l'inventaire de reconnaissance ;
 - l'inventaire de pré investissement ;
 - l'inventaire d'aménagement ;
 - l'inventaire d'exploitation.
99. L'inventaire de reconnaissance est réalisé pour l'estimation du potentiel ligneux sur l'étendue du territoire national. A ce jour, cet inventaire a été réalisé à deux reprises. De 1984 à 1987, le Cameroun a réalisé avec l'appui technique et financier de la Coopération canadienne, le premier inventaire national, lequel inventaire a été réalisé uniquement dans la zone méridionale du pays. Au niveau agro écologique, cette zone correspond aux zones forestières, zones de mangroves et zones de savane d'altitude. Le territoire national concerné par cet inventaire a été divisé en 07(sept) phases. A terme, quatre phases ont été couvertes et une extrapolation a permis de parvenir aux résultats qui demeurent officiels tels 22 millions d'ha de superficie occupées par les forêts. Cet inventaire a permis de poser les bases du zonage des terres du pays.
100. Les autres inventaires sont réalisés pour les buts bien précis. Aussi faut-il noter que l'inventaire de pré investissement est conduit dans le but d'apprécier la faisabilité d'un projet de mise en valeur d'une forêt.
101. L'inventaire d'aménagement dont le taux de sondage varie de 0,5% pour les forêts dont les superficies sont supérieures à 50 000 ha, et 1% pour celles dont les superficies sont inférieures à 50 000 ha. Cet inventaire est effectué dans le but d'élaborer un plan d'aménagement.
102. L'inventaire d'exploitation est réalisé à un taux de 100%. Il est total car il vise à identifier tous les arbres susceptibles d'être exploités. Dans le cadre de la mise en œuvre des Accords de partenariat volontaire signés avec l'Union Européenne (APV/FLEGT), il y a institution du géo référencement des tiges pour ce type d'inventaire, afin de localiser les arbres prévus pour l'exploitation et les tracer.
103. Par ailleurs, il est utile de noter qu'existent aussi les inventaires multi-ressources qui ne sont pas aussi réalisés du fait de la non approbation actuelle des normes en la matière.
104. En 2004-2005, la FAO a entrepris de réaliser l'inventaire des ressources sur toute l'étendue du territoire national, dans le cadre de son processus d'estimation et de publication séquentielles des ressources forestières mondiales, dont les résultats sont publiés tous les cinq ans. Les résultats de cet inventaire, ont été publiés en 2010, dans le cadre du processus FRA 2010 (Forest Resources Assessment/ 2010, Estimation des ressources forestières mondiales en 2010), réalisé tous les cinq ans par la FAO (Tableaux 7 à 12).

Tableau 5. Estimation des superficies des formations végétales du Cameroun/Processus de la FAO FRA 2010

N°	Formations végétales	Définitions	Superficie (x 1 000 ha)
01	Forêt dense humide sempervirente	Elle désigne les forêts denses humides sempervirentes (dont les arbres conservent tout le feuillage toute l'année) primaires et secondaires jeunes et adultes.	11 389,468
02	Forêt dense humide semi décidue	Elle désigne les forêts denses semi décidues (dont les arbres conservent partiellement le feuillage à un certain moment de l'année) secondaires jeunes et adultes. Elle désigne aussi les forêts décidues (dont les arbres perdent tout le feuillage à un certain moment de l'année) primaires.	5 935,155
03	Forêt décidue	Elle désigne les forêts décidues (dont les arbres perdent tout le feuillage à un certain moment de l'année) secondaires jeunes et adultes.	361,236
04	Forêt de galerie	Elle désigne les forêts galerie (situées le long des cours d'eau) primaires et secondaires jeunes et adultes.	1 706,372
05	Forêt marécageuse	Elle désigne les forêts situées dans les zones marécageuses	1 779,649
06	Autres forêts naturelles	Elle désigne les forêts de mangrove et les forêts naturelles non feuillues (bambous, palmiers, et raphiales).	57,963
07	Plantations	Elle désigne : -Les plantations forestières jeunes de feuillus et de conifères ; -Les plantations forestières matures de feuillus et de conifères ouvertes (couvert 10-<40%) ; - Les plantations forestières matures de feuillus et de conifères moyennement fermées (couvert 40-<70%) ; - Les plantations forestières matures de feuillus et de conifères fermées (couvert > ou = 70%)	6,631
08	Formations arbustives	Elle désigne les formations constituées d'arbustes.	3 482,524
09	Jachères	Elle désigne les zones ayant connues les pratiques agricoles récentes.	2 088,803
10	Savane arborée	Elle désigne les savanes arborées de couvert 5-<10%.	9 232,433
11	Sol dénudé	Elle désigne les zones sans végétation même herbacée.	92,8
12	Végétation herbeuse	Elle désigne des zones de végétations herbacées.	1 944,742
13	Terrains marécageux	Elle désigne marécages sans végétation arborée.	1 158,866
14	Cultures annuelles	Elle désigne des zones de pratiques agricoles annuelles.	5 105,665
15	Cultures pérennes	Elle désigne des zones de pratiques agricoles pluriannuelles.	1 238,249
16	Pâturage	Elle désigne les zones de pâturage des animaux.	1 308,204
17	Terrains bâtis	Elle désigne des terrains contenant des habitations en zones urbaines et rurales	382,402
18	Eaux continentales	Elle désigne tous les cours d'eau continentaux.	272,839
TOTAL			47 544

Source : Evaluation des ressources forestières du Cameroun, FAO, 2004.

Tableau 6. Définition des principaux concepts (classes d'utilisation des terres et paramètres d'estimation des volumes et production) concernés par le processus de la FAO, FRA 2010

N°	Concepts estimés	Définition
01	Forêt	Terres occupant une superficie de plus de 0,5 hectares avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à cinq mètres et un couvert arboré de plus de dix pour cent, ou avec des arbres capables d'atteindre ces seuils in situ. Sont exclues les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante.
02	Autres terres boisées (ATB)	Terres n'entrant pas dans la catégorie « forêt », couvrant une superficie de plus de 0,5 hectares avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à cinq mètres et un couvert arboré de cinq-dix pour cent, ou des arbres capables d'atteindre ces seuils in situ, ou un couvert mixte d'arbustes, arbrisseaux et d'arbres supérieur à dix pour cent. Sont exclues les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante.
03	Autres terres	Toute terre n'entrant pas dans la catégorie « forêt » ou « autres terres boisées ».
04	Autres terres dotées de couvert d'arbres (sous-catégorie de « autres terres »)	Terres entrant dans la catégorie « autres terres », couvrant une superficie supérieure à 0,5 hectares avec un couvert arboré de plus de dix pour cent d'arbres pouvant atteindre une hauteur de cinq mètres à maturité.
05	Eaux intérieures	Les eaux intérieures comprennent généralement les grands fleuves, lacs et réservoirs.
06	Matériel sur pied	Volume sur écorce de tous les arbres vivants de plus de X cm de diamètre à hauteur de poitrine (ou au-dessus des contreforts s'ils sont plus hauts). Inclut la tige à partir du sol ou la hauteur de la souche jusqu'à un diamètre de Y cm; peut également inclure les branches d'un diamètre minimal de W cm.
07	Matériel sur pied d'espèces commerciales	Matériel sur pied (voir définition précédente) d'espèces commerciales.
08	Volume brut total sur pied	Volume de tous les arbres vivants de plus de 10 cm de diamètre à la hauteur de 1,30 m (ou au-dessus des contreforts si ceux-ci sont plus hauts) mesurés sur écorce à partir du sol ou à 1,30 m, jusqu'à la première branche.
09	Volume exploitable	C'est le volume sur pied des essences les plus commercialisées au Cameroun, retenues au TOP 50 dans le logiciel TIAMA.IL représente le volume des arbres ayant atteint ou dépassé le diamètre minimum d'exploitabilité fixé par l'administration en charge des forêts.
10	Production nationale annuelle	C'est le volume annuel total produit dans tous les titres d'exploitation et estimé à partir des statistiques d'abattage sur DF 10.

Source : Evaluation des ressources forestières du Cameroun, FAO, 2004.

Tableau 7. Estimation des volumes sur pied (brut et exploitables) par classe d'utilisation des terres

Classes d'utilisation des terres	Données du volume brut total sur pied en 2005		Données du volume exploitable sur pied en 2005	
	Volume brut total sur pied (1000m3)	Pourcentage (%)	Volume exploitable sur pied (1000m3)	Pourcentage (%)
Forêts	6 547 561,833	91.1	1 147 500,549	92,9
Autres terres boisées	284 076,631	4.0	23 434,563	1,9
Autres terres	350 452,317	4.9	64 361,062	5,2
Total	7 182 090,781	100	1 235 29,175	100

Source : Evaluation des ressources forestières du Cameroun, FAO, 2004

Tableau 8. Estimation des volumes sur pied (brut et moyen) par classe d'utilisation des terres

Classes d'utilisation des terres	Données des inventaires de 2003/2004		
	Matériel total sur pied		
	Volume brut total sur pied (1000m3)	Superficie (1000 ha)	Volume moyen (m3/ha)
Forêts	6 547 561,833	21 236,475	308,32
Autres terres boisées	284 076,631	14 803,759	19,19
Autres terres	350 452,317	11 230, 928	
Total	7 182 090,781	47 271,162	

Source : Evaluation des ressources forestières du Cameroun, FAO, 2004.

Tableau 9. Estimation des volumes sur pied (exploitable et moyen) par classes d'utilisation des terres

Classes d'utilisation des terres	Données des inventaires de 2003/2004		
	Volume exploitable sur pied		
	Volume brut total sur pied (1000m3)	Superficie (1000 ha)	Volume moyen (m3/ha)
Forêts	1 147 500.549	21 236,475	54.03
Autres terres boisées	23 434.563	14 803,759	1.58
Autres terres	64 361.062	11 230 928	
Total	1 235 296.175	47271.162	

Source : Evaluation des ressources forestières du Cameroun, FAO, 2004.

Tableau 10. Définition des principaux concepts (classes d'utilisation des terres et paramètres d'estimation de la biomasse) concernés par le processus de la FAO, FRA 2010

N°	Concepts	Définition
01	Biomasse aérienne	Toute biomasse vivante au-dessus du sol, y compris les tiges, les souches, les branches, l'écorce, les graines et le feuillage.
02	Biomasse souterraine	Toute biomasse de racines vivantes. Les racelles de moins de 2 mm de diamètre sont exclues car il est souvent difficile de les distinguer empiriquement de la matière organique du sol ou de la litière.
03	Bois mort	Toute biomasse ligneuse non vivante hors de la litière, soit sur pied, soit gisant au sol, soit dans le sol. Le bois mort inclut le bois gisant à la surface, les racines mortes et les souches dont le diamètre est supérieur ou égal à 10 cm ou tout autre diamètre utilisé par le pays
04	Volume brut total sur pied	Volume de tous les arbres vivants de plus de 10 cm de diamètre à la hauteur de 1,30 m (ou au-dessus des contreforts si ceux-ci sont plus hauts) mesurés sur écorce à partir du sol ou à 1,30 m, jusqu'à la première branche.
05	Biomasse totale	Toute la biomasse vivante au-dessus et en dessous du sol estimé pour les arbres de DHP supérieur à 10 cm. Il s'agit d'une estimation de la biomasse décrite par BROWN en 1997 et qui définit les régressions suivantes ; $Y = \exp\{-1.996 + 2.32 \cdot \ln(D)\}$ pour les arbres situés en zones de savane $Y = 42.69 - 12.800(D) + 1.242(D^2)$ pour les arbres situés dans les autres zones écologiques

Source : Evaluation des ressources forestières du Cameroun, FAO, 2004

Tableau 11. Estimation de la biomasse et du stock de carbone (totale et moyenne) par classes d'utilisation des terres

Classe de couvert / utilisation des terres	Biomasse (arbres DHP>=10 cm)				Stock de Carbone (arbres DHP>=10cm)		
	Biomasse moyenne par ha	Erreur type (SR%)	Biomasse Totale	Pourcentage de la biomasse totale	Stock de carbone moyen par ha	Erreur type (SR%)	Stock de carbone total
	t/ha	%	T(x1000)	%	t/ha	%	t
Forêt	288.0	1.9	6 127 063.792	88.5	144.0	0.9	3 063 531.896
Autres terres boisées	27.7	8.1	409 110.811	5.9	13.9	4.1	204 555.405
Autres terres	34.3	13.4	384 930.143	5.6	17.1	6.7	192 465.072
Total	145.6		6 921 104.747	100.0	72.8		3 460 552.373

Source : Evaluation des ressources forestières du Cameroun, FAO, 2004.

105. Les résultats auxquels cet inventaire est parvenu, montrent une régression des surfaces forestières depuis 1987. En effet la FAO estime à 0,6% le taux de déforestation annuel. Ce rapport (FRA 2010) précise par ailleurs que la diminution moyenne annuelle des superficies forestières s'établit à 220 000 ha, les superficies des autres terres boisées et des eaux continentales étant restées constantes en raison de la diminution marginale des forêts de ces écosystèmes. En effet, d'une superficie totale de 24 316 475ha en 1990, elles se situaient au dernier rapport en 2010 à moins de 20 millions soit 19 916 475 ha, une régression de 5,5 million d'hectares en 25 ans. Ce qui veut dire que les efforts actuels en matière de reforestation, de sylviculture, et de reconstitution naturelle ne compensent pas les prélèvements de bois effectués en termes de couverture forestière.
106. Par ailleurs, les tableaux 5 à 11, tirés du rapport FRA 2010 de la FAO, démontrent l'ampleur de tous les espaces contribuant à l'estimation de la biomasse et des stocks de carbone au niveau national. Ils donnent des informations intéressantes qui pourraient servir d'outil d'aide à la surveillance du couvert forestier ainsi que dans la prise de décision liée à l'arbitrage des allocations d'espaces dédiés à des spéculations autres que forestières.

6.2 Classement des forêts

107. Cette section développe le processus d'affectation effective des terres forestières. Elle varie selon que l'on se trouve dans le domaine forestier permanent ou pas.
108. Au sens de la législation et de la réglementation en vigueur, le domaine forestier permanent, est constitué des terres définitivement affectées à la forêt (concessions et réserves forestières) et/ou à l'habitat de la faune, et la conservation de la biodiversité (aires protégées). Selon la politique forestière adoptée en 1993, le ministère en charge des forêts, a fixé la cible de classer et maintenir classé au moins 30% du territoire national, soit au moins 14 250 000 ha.
109. Les forêts permanentes sont constituées des forêts domaniales et des forêts communales. Les forêts domaniales sont des forêts classées dans les domaines privés de l'Etat, et les forêts communales sont celles classées dans le domaine privé de la Commune.
110. Les Forêts domaniales sont constituées des aires protégées et des réserves forestières telles que listées et décrites ci-après.
111. En ce qui concerne le domaine forestier permanent, le Classement des forêts

domaniales et des forêts communales est prévu par les dispositions de la loi N°94/01 du 29 Janvier 1994 portant régime des forêts et de la faune, et régi par celles de la Décision N°1354/D/MINEF/CAB du 26 novembre 1999 fixant les procédures de classement des forêts domaine forestier permanent (Annexe).

112. Les dispositions de cette décision montrent que le processus de classement est participatif et vise à opérer de larges consultations pour la définition des limites de ces forêts. En effet, il y est précisé que l'Administration forestière est chargée du classement des massifs forestiers. Ses Services sont responsables de la planification des opérations de classement et de la préparation des projets de décret de classement à adresser au Premier Ministre. Les populations locales doivent impérativement être étroitement associées à tout ce processus.

113. Préparée par les Services de l'Administration forestière, la note technique qui sous-tend le classement précise des éléments ci-après :

- le ou les objectifs du classement ;
- les limites de la forêt à classer ;
- une description sommaire de la zone ;
- la description des droits normaux d'usage.

114. La sensibilisation est faite en direction de toutes les forces vives de la localité à savoir les élites, les autorités traditionnelles et religieuses, les élus locaux, les sectoriels locaux.

115. Le processus de classement suit les mêmes étapes qu'il s'agisse des forêts domaniales ou des forêts communales. Il s'agit d'un processus de négociation visant à convenir des limites avec les populations riveraines. L'enjeu est de convaincre ces dernières à travers un discours qui suscite leur intérêt. Ce discours mentionne presque toujours la répartition de la Redevance Forestière assise sur la Superficie (RFA). La RFA, qui s'apparente à un loyer, n'est exigée que pour les Concessions forestières, qui

constituent des formes de transfert de la gestion des forêts de l'Etat aux privés. Cette RFA est souvent votée chaque année dans le cadre de la loi des finances. Elle connaît une grille de répartition concernant le Trésor public, les Collectivités territoriales décentralisées (y comprises celles qui ne sont pas forestières), et les Communautés riveraines. Si cette RFA ainsi que sa répartition sont pertinentes, c'est l'application des dispositions y relatives qui fait problème. En effet, les fonds destinés aux Collectivités Territoriales Décentralisées et Communautés sont mis à leur disposition de manière fortuite. Le débat aujourd'hui va jusqu'à interroger le statut juridique des Communautés. C'est la raison pour laquelle la loi des finances de 2016 a destiné aux Collectivités Territoriales Décentralisées, les fonds des Communautés. Le motif est qu'il s'agit des deniers publics qu'on ne saurait mettre qu'à la disposition des entités régulièrement constituées. La responsabilité de la gestion desdits fonds incombe aux Collectivités Territoriales Décentralisées, qui disposent d'une personnalité juridique de nature à l'assumer pleinement.

116. Il convient de noter que la législation et la réglementation forestières prévoient également le déclassement d'une forêt permanente, à condition de compenser ce déclassement par une forêt équivalente dans la même zone agro écologique. Cela sera possible aussi longtemps que le domaine forestier non permanent disposera encore des forêts. De même, la promotion de nouvelles plantations forestières est une opportunité d'effectuer les compensations liées aux déclassements des forêts.

117. Pour ce qui est des forêts non permanentes, relevant du domaine forestier non permanent, le processus d'affectation concerne uniquement les forêts communautaires et les forêts de

particuliers. Le reste des espaces est soumis à spéculations diverses telles que les agro-industries, l'agriculture, l'agropastoralisme et surtout les requêtes de titres d'exploitation forestière et de la faune.

118. A propos des Ventes de coupe, qui sont des poches de forêts constituées des bois vendus sur pied, contenus dans une superficie maximale de 2 500 ha, et devant être exploités pour une durée maximale de 03 ans, le processus d'affectation passe par la localisation de la forêt aux soins du MINFOF. Une consultation des communautés riveraines qui dispose d'un droit de préemption est effectuée. Cette consultation est opérée à l'effet de s'assurer qu'elles n'envisagent pas de créer une forêt communautaire. Dans le cas où une forêt communautaire n'est pas envisagée, la forêt fait l'objet d'une attribution par adjudication.
119. Les forêts communautaires découlent des demandes des Communautés, en vue de la promotion de leur développement. Les forêts des particuliers sont des forêts plantées par ces derniers.
120. Quant aux Unités Techniques Opérationnelles (UTO) et les Corridors (couloirs de migration des animaux), il convient de noter que les UTO constituent une catégorie de Services déconcentrés du Ministère des Forêts et de la Faune, chargés de la gestion des Aires protégées et de leurs terrains adjacents. On distingue

les UTO de première (plus de 100 000 ha) de deuxième (entre 100 000 et 50 000 ha) et de troisième catégorie (moins de 50 000 ha).

121. Les corridors sont établis et aménagés de manière virtuelle au travers du processus multi acteurs d'affectation concertée du territoire dans le cadre des UTO. Toutefois, il sied de préciser que les populations locales sont associées à leur établissement et leur aménagement pour assurer la circulation des animaux sauvages à travers la connexion des Aires protégées.

6.3 Gap analysis entre les parties du territoire national

122. Comme il a été souligné dans les parties précédentes, le territoire national est divisé en domaine forestier permanent et domaine forestier non permanent. Des figures 2 ressortent clairement les différents types de forêts qui constituent ces deux domaines dans les régions du pays.

6.3.1 Domaine forestier permanent

123. Du tableau 12, il ressort qu'en 2015, le domaine forestier permanent était d'une superficie estimée à 16 074 760 ha, soit environ 33,8 % du territoire national. Ce qui signifie que le classement des forêts permanentes a déjà atteint l'objectif de la politique forestière de 1993 fixé à 30% du territoire national.

Tableau 12. Superficies des différents types de forêts du domaine forestier permanent

N°	Types de forêts	Nombre	Superficie (ha)
Forêts domaniales			
Les Aires protégées (pour la pérennité de la forêt en vue de garantir l'habitat de la faune ou la conservation de la biodiversité)			
01	Parcs nationaux	26	3 645 994
02	Réserves de faune	05	966 272
03	Sanctuaires de faune	06	149 417
04	Zones tampons	ND	ND
Sous-total habitat naturel de la faune		37 + ND	4 661 683
Les Aires protégées (pour la gestion du potentiel cynégétique de la faune ou la conservation de la biodiversité faunistique)			
01	Zones d'intérêt cynégétiques (ZIC et ZICGC)	68	5 409 014
02	Game-ranchs appartenant à l'Etat	ND	ND
03	Jardins zoologiques appartenant à l'Etat	03	8,07
Sous-total gestion de la faune et conservation de la BD			5 409 022,07
TOTAL 1			10 170 705,07
Réserves forestières (pour la pérennité de la végétation et des habitats naturels en vue des services divers)			
01	Réserves écologiques intégrales	02	9 926
02	Forêts d'enseignement et de recherche	ND	ND
03	Sanctuaires de flore	ND	ND
04	Jardins botaniques	01	44
05	Forêts de protection	ND	ND
06	Forêts de récréation	ND	ND
Réserves forestières (pour l'exploitation durable des ressources végétales)			
01	Forêts de production	116 Unités Forestières d'Aménagement	6 745 023
08	Périmètres de reboisement	56	492 166
TOTAL 2			7 247 159
Forêts communales		60	1 554 518
GRAND TOTAL			18 972 382,07
TOTAL des ZIC/ZICGC qui chevauchent les UFA's		39	2 897 622,07
TOTAL Superficie du DFP			16 074 760

Source : ATLAS MINFOF, 2015 (y compris les ajustements de l'auteur)

124. Sur le domaine forestier permanent, 10 170 705 ha concernent les Aires protégées continentales intégrant les ZIC/ZICGC et 4 761 683 Ha au sens de la protection des habitats naturels, soit respectivement 21,41% et 10,02% du territoire national. Ce dernier cas reste inférieur aux 17% de la surface continentale protégée à atteindre, conformément aux objectifs d'AICHI, fixés dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique. Cependant d'autres initiatives de classement d'aires protégées sont en cours dans le cadre de la gestion transfrontalière des ressources fauniques (exposées ci-après). L'aboutissement de ces dernières viendra certainement améliorer ce score.
125. Par ailleurs, le Domaine Forestier Permanent actuel est aussi susceptible de s'accroître avec des forêts plantées soit par l'Etat, soit par les Collectivités Territoriales Décentralisées. Ce sont ces Entités qui sont propriétaires des forêts permanentes.
126. Le DFP est réparti différemment selon les régions, amenant certaines d'entre elles à être couvertes au-delà de ce chiffre. Les trois régions les plus couvertes par le DFP sont celles de l'Est, du Centre et du Sud, par opposition aux Régions de l'Ouest, du Nord-Ouest et de l'Extrême Nord. Cette disparité résulte de l'étendue spatiale du couvert forestier, de sa richesse en termes de ressources forestières et fauniques, de l'inventaire réalisé sur la partie méridionale du pays et des vocations politiques reconnues aux espaces qui les hébergent. Ce domaine forestier permanent fait actuellement face à des spéculations concurrentielles qui menacent sa sécurisation. Il s'agit des agro-industries et des activités minières. Ces spéculations ne garantissent pas que le Domaine Forestier Permanent sera maintenu d'ici 2035, au pourcentage ci-dessus mentionné. L'une des actions susceptibles de contribuer à sécuriser ce DFP serait le zonage du reste du territoire
- qui nécessiterait des mises à jour régulières dans l'optique de maintenir en harmonie toutes les spéculations pertinentes pour l'Etat, les Collectivités et les Communautés. Toutefois, il convient de noter qu'un plan d'utilisation des terres a été défini conformément aux dispositions du décret N°95/678/PM du 18 décembre 1995 instituant un cadre indicatif d'utilisation des terres en zone forestière méridionale. Ce cadre devait être complété par les travaux équivalents pour le reste du territoire national avec finalité de réduire les disparités observées entre les Régions telles que décrites plus haut.
127. Cependant, le Ministère des Forêts et de la Faune est en train d'entreprendre des actions pour immatriculer toutes les forêts du Domaine Forestier Permanent. Cela exige des moyens financiers conséquents. En effet, le coût d'une telle opération est estimée à 12 000 F CFA/ha selon une étude de la GIZ, en prenant en compte toutes les charges y relatives.
128. Il est important de noter que ces forêts permanentes sont soumises à une gestion qui garantit leur durabilité. Autrement dit, elles sont gérées sur la base d'un plan d'aménagement élaboré et mis en œuvre soit par l'Etat pour le cas des Aires protégées, soit par les concessionnaires sous le contrôle de l'Etat pour les concessions forestières, soit par les Communes pour les forêts communales. Dans tous les cas, les plans d'aménagement sont approuvés par l'administration des forêts et de la faune, qui les met en œuvre (Aires protégées) ou suit leur mise en œuvre (Concessions forestières et forêts communales).
129. Le suivi de la mise en œuvre des concessions forestières et des forêts communales se fait sur la base d'un référentiel, conçu sur la base des instruments adoptés au niveau international. Il s'agit des Principes, Critères et Indicateurs (PCI) nationaux de Gestion Durable des Forêts. Les PCI sont

des boîtes à Outils permettant d'évaluer les progrès vers la gestion durable des Forêts. De ce fait, ils permettent de connaître si la permanence de la productivité des forêts est assurée ou pas. En matière d'aménagement du territoire, ces outils permettent de suivre la gestion des forêts permanentes. Le suivi des Unités forestières d'aménagement suivant les PCI nationaux, montrent que hormis des concessions sous certification, la plupart des autres concessionnaires respectent très peu les prescriptions de leurs plans d'aménagement.

130. En vue de mieux valoriser leur production au niveau du marché international, certaines concessions forestières font l'objet des certifications privées. Les plus connues de ces certifications au Cameroun sont le FSC et l'OLB qui suivent respectivement des certifications de Gestion durable et des certifications de légalité.
131. Dans le cadre du renforcement de la légalité en matière d'exploitation et de commerce des bois, le Cameroun a signé en 2011, l'Accord de partenariat volontaire avec l'Union Européenne, pour veiller à l'application des lois et règlements, ainsi que la traçabilité des bois, objets du marché.

6.3.2 Domaine forestier non permanent

132. Au sens de la législation et de la réglementation en vigueur, le domaine forestier permanent est constitué des terres forestières susceptibles d'être affectées à des usages autres que forestières. Il est constitué des titres d'exploitation forestière ou de la faune qui sont soit limités dans le temps, soit gérés sur une base non durable. Le tableau ci-après donne les statistiques y relatives observées en 2014/2015.
133. Ces types de forêts ou les titres d'exploitation forestière ou de la faune relevant de cette catégorie ne sont soumis à aucune obligation de durabilité quant à leur gestion. Il s'agit des terres que l'Etat met périodiquement en valeur pour l'exploitation des ressources forestières ou fauniques.
134. De ce qui précède, il convient de noter qu'un débat demeure concernant la gestion des forêts communautaires. En effet, les forêts communautaires, du fait de leur appartenance au domaine forestier non permanent, n'ont pas obligation d'héberger la forêt en permanence.

Tableau 13. Types de forêts du domaine forestier non permanent (2014/2015).

N°	Types de forêts ou titres d'exploitation forestière ou de la faune	Nombre	Superficie (ha)
01	Forêts Communautaires	446	1 553 325
02	Ventes de coupe	179	338 756
03	Permis d'exploitation de bois d'œuvre	ND	ND
04	Permis d'exploitation des produits spéciaux ou des Produits forestiers non ligneux	ND	ND
05	Autorisations personnelles de coupe	ND	ND
06	Autorisation de récupération de bois	ND	ND
07	Autorisation d'enlèvement de bois	ND	ND
08	Permis de collecte des dépouilles d'animaux sauvages	15*	ND
09	Permis de captures	01*	ND
TOTAL			1 892 081

Sources : ATLAS MINFO 2015, (*) Annuaire statistique du MINFOF, 2014

135. C'est-à-dire qu'elles relèvent des espaces où l'Etat n'a pas vocation à maintenir en permanence la forêt. Par contre l'exigence légale qui impose que leur gestion respecte les dispositions d'un Plan Simple de Gestion, démontre qu'il y a un souci contradictoire d'assurer leur durabilité et de réduire les dérapages. Dans ce sens également certaines entreprises de la plupart des acteurs autre que l'Etat ont abouti à la mise en place des Principes, Critères et Indicateurs consacrés particulièrement aux forêts communautaires. Il s'agit donc des instruments de mesure visant à évaluer les efforts accomplis vers la gestion durable de ces forêts. Cela paraît contradictoire au regard de leur appartenance au domaine forestier non permanent. Il est donc souhaitable que la réflexion autour de l'Aménagement du Territoire tienne compte de cette contradiction, car les forêts communautaires nonobstant leur gestion à vocation durable, sont pour l'Etat, susceptibles d'être converties pour des spéculations autres que forestières, du fait qu'elles relèvent du domaine forestier non permanent.
136. En plus de cette contradiction d'ordre juridique et réglementaire, le concept de forêt communautaire, qui trouve son origine dans le cadre politico-juridique de 1993/1994, connaît beaucoup de dérives à ce jour. Ces dérives ont compromis le bien-fondé et les objectifs de ce concept. En effet, il s'agissait à l'origine de mettre en place des dispositions permettant d'atteindre l'objectif 2 de la politique forestière de 1993, qui vise à améliorer l'intégration des ressources forestières dans le développement rural, afin de contribuer à élever le niveau de vie des populations et de les faire participer à la conservation des ressources. En d'autres termes, la foresterie communautaire traduisait la volonté de l'Etat d'impliquer directement les Communautés riveraines à la gestion des ressources forestières à travers un transfert de gestion des modalités y relatives, afin de bénéficier des retombées directes. Au fil des années cette volonté a été travestie par l'instrumentalisation des dites Communautés. Ce sont en réalité les Elites et les Opérateurs économiques qui ont récupéré cette opportunité pour exploiter ces forêts. Ce sont des acteurs disposant de moyens nécessaires qui très souvent soutiennent ces initiatives, au nom des Communautés, pour tirer les bénéfices conséquents à leur détriment. On est en droit de savoir si les Communautés disposent des moyens nécessaires pour assurer de manière légale et réglementaire, la gestion des forêts communautaires. Par ailleurs, on ne saurait occulter les problèmes de gouvernance qui sont observés dans la mise en œuvre de la foresterie communautaire. C'est la conjugaison de toutes ces causes, y compris celles qui n'ont pas été évoquées, qui sape les efforts de l'Etat en matière de promotion de la foresterie communautaire.
137. La nouvelle loi forestière en chantier offre des opportunités de revoir tout ce dispositif légal et réglementaire, afin de surmonter les difficultés mentionnées en sus.
138. A propos des autres titres forestiers du Domaine Forestier Permanent, à savoir les ventes de coupe, les Permis d'Exploitation de Bois d'œuvre (PEBO), les Autorisations personnelles de coupe, les Autorisations de récupération de bois (ARB), les Autorisations d'Enlèvement de bois (AEB), il ne se pose pas un problème spécifique en rapport avec l'aménagement du territoire. Ce sont des titres forestiers qui sont délivrés dans le Domaine Forestier Non permanent, sous forme de vente de bois sur pied. Ils sont valables pour un temps relativement court, en vue de prélever les bois identifiés et inventoriés. Aucune obligation de durabilité de la forêt n'est requise à ce niveau.

7 ETAT DES AIRES PROTEGEES, DE LA GESTION DE LA FAUNE ET DE L'ECOTOURISME

7.1 Extension actuelle des aires protégées et potentialités

139. Le réseau national des aires protégées couvre une superficie de 10 170 705 ha soit 21,4 % du territoire national et est constitué des aires classées sous différents statuts légaux correspondant à des niveaux de protection variables reconnus par l'Union internationale pour la Nature (UICN). Il comprend 26 parcs nationaux, 5 réserves de faune, 6 sanctuaires de faune, considérés comme espaces d'habitat de la faune et de conservation de la biodiversité, auxquels il faut ajouter 68 zones d'intérêt cynégétiques, y compris à gestion communautaire, considérés comme espaces où la chasse de la faune est contrôlée et sujette à une gestion spécifique, autre que le simple régime d'interdiction lié à la classification des espèces menacées dans le pays.
140. Ce réseau d'aires protégées regorge d'une diversité écologique et culturelle favorable au développement de l'écotourisme. On estime à 90 %, 95 % ; 65 %, et 80 % respectivement les proportions d'espèces animales, végétales, d'habitats et écosystèmes représentés dans les aires protégées du Cameroun (OFAC, 2012).
141. Malgré le nombre important d'aires

protégés, à peine une vingtaine dispose d'un plan d'aménagement et a fait l'objet de tourisme de vision sur la base de leur diversité écologique et culturelle favorable au développement de l'écotourisme. C'est le cas du Parc national de Waza qui malheureusement connaît une baisse significative des visites touristiques du fait de l'insécurité dans le Grand Nord.

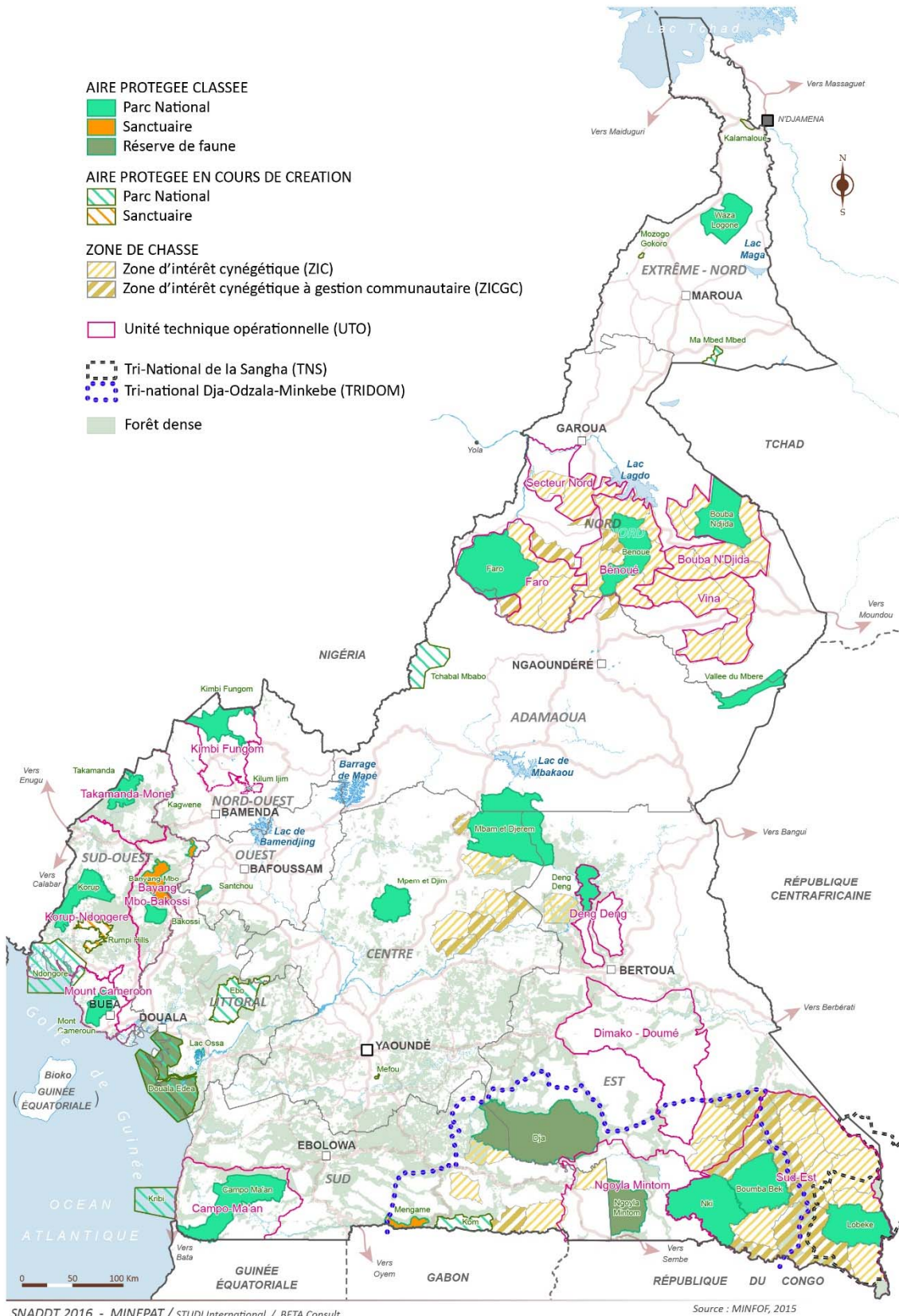
142. Le potentiel de tourisme de Safari y est le plus important d'Afrique Centrale du fait que les parcs du Cameroun regorgent d'un important effectif d'animaux représentatifs de la faune africaine (Eléphants, lions, girafes, rhinocéros noirs, panthères, buffle, Antilopes, hippopotames, hyènes, buffles, damalisques, guépards...). En dehors des parcs où la chasse est interdite, il existe 28 zones de chasse dans le septentrion camerounais comportant plus de 500 km de piste carrossables.
143. La chasse sportive est pratiquée dans le cadre des safaris ouverts aux chasseurs amateurs dans les ZIC et les ZICGC qui sont affermés par l'Etat à des guides professionnels. Elle donne droit au paiement des taxes. Une partie de ces taxes est reversée aux populations des zones riveraines des zones de chasse. Les ZIC sont des zones de chasse de première catégorie, alors que les ZICGC sont de seconde catégorie.

Tableau 14. Surface des aires protégées existantes et prévues du régime de la flore, de la faune et des ZIC/ZICGC

N°	Type d'Aires protégées	Nombre	Superficie (ha)	couverture partielle	couverture totale
01	Parcs nationaux	26	3 645 994	10,02% du territoire national (1+2+3+4)	10 170 705,07 ha, soit 21,41 % du territoire national (1+2+3+4+5+6)
02	Réserve de faune	05	966 272		
03	Sanctuaires de faune	06	149 417		
04	Jardins zoologiques	03	8,07		
05	ZIC/ZICGC	68	5 409 014	11,38% du territoire national (5)	
Total		108	10 170 705,07		

Source : Rapport annuel DFAP 2015

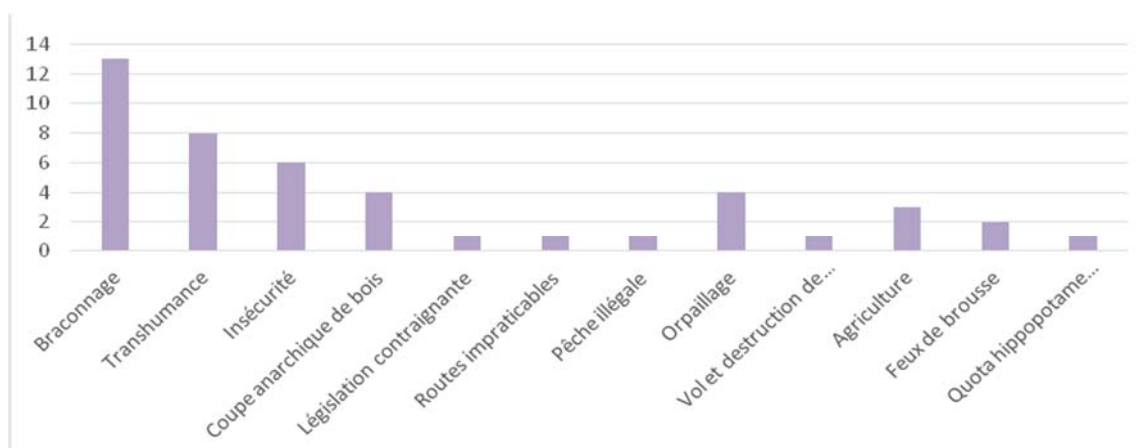
Figure 3. Réseau des aires protégées existantes et prévues du Cameroun



7.2 Analyse des réalisations

144. Actuellement, seules 25 aires protégées disposent de centre d'accueil avec un peu plus de 1000 Km de pistes aménagés (OFAC 2012). Ce niveau d'infrastructure montre à suffisance que les aires protégées du Cameroun restent faiblement aménagés pour attirer les touristes internationaux. La Banque Mondiale finance actuellement un projet de développement de l'écotourisme dans les parcs Nationaux du Mont Cameroun et de Ma'an d'un montant de 8,5 milliards de FCFA.
145. On note par ailleurs à travers le pays quelques initiatives dans l'écotourisme en provenance du secteur privé, en cours d'organisation avec les instances publiques et communales. On peut citer les sites du PN proposé de la Mefou (avec son sanctuaire pour les grands singes, animé par l'ONG CWAF (Cameroon Wildlife Aid Foundation)), du site Ramsar d'Ebogo et de son éco-village (soutenu par le WTO et le MINTOUL), du PN du Mont Cameroun et de son association des éco guides (soutenue par le MINFOF)), de l'Ecoparc à Yaoundé, des réserves de Douala –Edéa et du Lac Ossa et des structures hôtelières adjacentes.
146. Malgré le ralentissement de la fréquentation provoquée ces dernières années par l'insécurité aux frontières dans les régions de l'Est et de l'extrême Nord, on note tout de même une progression relative des recettes touristiques, particulièrement dans le secteur nord et surtout au niveau des activités de chasse.
147. Il importe de relever que les problématiques liées à la sécurisation des AP se manifestent par les menaces suivantes : le braconnage, la transhumance, l'insécurité, la coupe anarchique de bois, la pêche illégale, l'orpaillage l'agriculture, les feux de brousse et les destructions. L'ampleur de ces différentes menaces est illustrée dans le graphique ci-dessous pour la période de 2012 à 2014
148. Les illustrations du nombre de zones d'intérêt cynégétique par région, leurs superficies par région, l'état de leurs recettes et les superficies par types d'aires protégées pour les années 2012 à 2014 sont en Annexe.

Figure 4. Difficultés rencontrées au sein des ZIC



Source : MINFOF

149. Au plan de la gestion, bien que certaines AP disposent déjà de plan d'aménagement, les moyens pour leur mise en œuvre ne sont prévus par aucune disposition légale, ce qui constitue un handicap majeur pour la rentabilité et la durabilité des aires protégées d'une manière générale. Même le plan d'action d'urgence pour la sécurisation des AP élaboré à l'issue des événements de 2013 n'a pas connu un début d'exécution faute de financement. La nécessité de la mise en place des politiques et stratégies pour une gestion adaptée interpelle les décideurs dans la mesure où la sécurisation de ces espaces est un des préalables aux alternatives du processus d'aménagement du territoire.
150. Une stratégie visant l'amélioration du niveau de productivité et de la rentabilité des ZIC contribuera à la consolidation de leur implantation et leur prise en compte dans le cadre de l'Aménagement du Territoire.
151. Avec un réseau des aires protégées et de ZIC, couvrant 21,4 % du territoire national et les parcelles du domaine forestier permanent existantes et prévues, qui couvrent 33,8 % du territoire national, le pays dépasse largement les 30 % d'affectation visés par la politique forestière de 1993.
152. Le gouvernement envisage ainsi la création de 07 nouveaux parcs nationaux, 04 réserves naturelles et 02 sanctuaires sur une superficie de 1 079 261 ha comme l'indique le tableau N° 15 ci-après.
153. Le Cameroun partage en outre avec six pays dont le Nigéria, le Tchad, le Gabon, la Guinée Equatoriale et la Centrafrique un linéaire de 550 km de frontière sur 12 aires protégées (Tableau 16). Il s'active à cet effet dans le développement de l'approche transfrontalière de gestion concertée des aires protégées à travers des plans d'affectation des terres, d'aménagement et de gestion partagés. Trois accords de collaboration transfrontalière ont déjà été signés. Il s'agit de celui du TNS (Tri Nationale de la Sangha) entre le Cameroun, le Congo et la RCA classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, de celui de la TRIDOM (Tri nationale DJA-ODJALA-MINKEBE entre le Cameroun, le Congo et le Gabon, placé sur la liste des sites prévus pour être proposés au Patrimoine mondial) et le BSB Yamoussa (Binational Sena Oura, Bouba Njida entre le Cameroun et le Tchad).
154. D'autres initiatives sont en cours de négociation avec le Nigéria (Parcs nationaux de Gashaka-Gumti, Cross River et Chad Basin) et la Guinée Equatoriale (Parc National de Campo Ma'an, Reserve Rio Campo).

Tableau 15. Les aires protégées en cours de création

Noms		Superficie (ha)
01	KRIBI MARINE PARK	126 053
02	TCHABAL MBABO NP	150 000
03	NDONGORE NP	230 000
04	KOM NP	68 905
05	EBO NP	100 000
06	DOULA EDEA NP	296 000
07	MEFOU NP	1 044
08	KOUPE ECOLOGICAL INTEGRAL Reserve	4 676
09	Mont Bamboutos Reserve	25 00
10	Manengouba Ecological Intégral Reserve	5252
11	Mont Nlonako Reserve	2500
12	Rumpi Hills sanctuary	45675
13	Sanaga Nyong sanctuary	14
Total		1 032 618

Source : Rapport annuel DFAP 2014 MINFOF

Tableau 16. Les Aires Protégées transfrontalières

Pays voisin	Aire Protégée du Cameroun	Superficie (ha)	Distance de la frontière partagée
Nigeria	PN Takamanda	67 599	60
	PN Korup	125 900	80
	PN Faro	330 000	103
	PN Mozogo Gokoro	1 400	10
	PN Waza	170 000	43
Tchad	PN Kalamaloué	4 500	
	PN Bouba Ndjida	220 000	37
RCA	PN Lobeke	217 854	52
Congo	PN Nki	309 362	27
Gabon	Sanctuaire à gorille Mengamé	27 723	53
Guinée Equatoriale	PN Campo Ma'an	264 064	52
Total	12	2 054 417	548

Source : MINFOF, DFAP, Décembre 2015

7.4 De l'écotourisme au Cameroun et sa contribution au PIB

155. Pour le gouvernement Camerounais, l'écotourisme désigne une forme de tourisme qui consiste à, visiter les zones naturelles (y compris les zones rurales) peu perturbées dans le but précis de découvrir ou expérimenter le patrimoine naturel et/ou culturel. L'analyse des définitions de l'écotourisme montre qu'il vise avant tout la gestion durable des patrimoines naturels en ce sens qu'il contribue à la promotion, la conservation et la préservation des espaces verts et de la diversité biologique tout en recherchant le bien-être des communautés locales par la création des activités génératrices de revenus. L'écotourisme est possible dans toutes les régions au vu de la présence des aires protégées aux quatre coins de la République, avec pour point fort la prise en compte des préoccupations de préservation de l'environnement.

156. Environ 140 000 touristes étrangers et nationaux ont visité annuellement les sites éco touristiques du Cameroun (sources MINFOF, 2013). Les étrangers non-résidents représentent environ 11,6% des visiteurs dans l'ensemble des sites. Selon l'étude menée par le CIFOR₂, ces derniers auraient une préférence forte pour les sites naturels généralement plus éloignés de Yaoundé et de Douala à l'instar des PN de Campo Ma'an, Lobeke, Korup,...

157. L'écotourisme génère 51,34 milliards de CFA à l'économie Camerounaise. La contribution de l'écotourisme aux recettes publiques au Cameroun se fait à travers des recettes directes liées au tourisme dans les AP qu'on estime au total à 131 millions de FCFA par an alors que la valeur ajoutée est de l'ordre de 1,67million/an. En dehors des personnels de services publics l'écotourisme crée environ 900 emplois directs au Cameroun (Etudes CIFOR, 2013).

158. Le chiffre d'affaire annuel de la chasse sportive s'établit autour de 7,8 milliards de FCFA/an dont 64% sert à couvrir les dépenses de fonctionnement des safaris. Le bénéfice financier net de cette filière dépasse 1,1 milliard/an. La répartition actuelle des revenus de la chasse sportive est la suivante : opérateurs privés : 43 %, Etat : 28 %, Populations : 25 %, Communes : 4 %. Les estimations actuelles établissent que le chiffre d'affaire annuel de la chasse sportive est évalué à 1900F/ha et/an dans la zone de savane et 2 200/ha /an en zone forestière.

7.4.1 Contraintes au développement de l'Écotourisme

159. Parmi les contraintes au développement de l'écotourisme, il a été identifié :

- la grande variabilité des statuts des AP, la non-conformité des effectifs en ressources humaines en rapport aux prescriptions du plan d'aménagement, le non-respect des normes internationalement reconnues et l'insuffisance du recyclage du personnel impliqué dans la gestion des AP.
- les phénomènes de braconnage tant par les populations locales (chômage des jeunes) que par des professionnels nationaux et internationaux,
- l'exploitation du charbon de bois qui met en péril le potentiel ligneux situé dans les AP ;
- le manque d'infrastructures et équipements dans les AP ;
- les difficultés d'accès aux visas pour les visiteurs étrangers ;

nombreuses tracasseries administratives et policières ; l'insécurité frontalière (Nigeria, RCA, TCHAD) du aux agressions terroristes et autres mouvements insurrectionnels ; (Entre janvier et mars 2012 certaines AP ont subi les assauts des braconniers. La sécurisation des AP est plus que jamais un défi à relever. Un plan d'urgence pour la sécurisation des AP a été élaboré et validé par le gouvernement. Cette sécurisation s'étend sur le DFP surtout en zone frontalière où des initiatives ont cours et où le BIR a pris position) ;

- les menaces d'épidémies ;
- risques d'empiétement des AP et zones d'écotourisme par des projets infrastructurels, miniers ou agro-industries ;
- l'insuffisance qualitative et quantitative des éco gardes et des personnels d'hôtellerie et du tourisme ;
- une collaboration insuffisante entre le MINFOF et le MINTOUL.

160. A l'opposé de ces contraintes, le projet de développement de l'écotourisme transfrontalier porté par les ministres du tourisme de la CEMAC constitue une opportunité qui développerait l'écotourisme au Cameroun.

161. Ce qui précède montre à suffisance l'importance du potentiel écotouristique encore non mis en valeur au Cameroun, toute chose qui milite pour l'élaboration d'un plan stratégique national et même sous régional pour son développement pour une contribution optimale de ce sous-secteur à l'économie nationale.

8 PRODUCTION ET TRANSFORMATION DES BOIS D'ŒUVRE ET AUTRES PRODUITS FORESTIERS

8.1 Exploitation des produits forestiers

162. Les produits forestiers désignent les produits forestiers ligneux et non ligneux. L'exploitation de ces produits se fait sur toute l'étendue du territoire national, principalement dans les formations forestières naturelles et marginalement dans les plantations.
163. Au plan économique, le sous-secteur forêt et faune a représenté de manière constante 2,7 % de la valeur ajoutée globale du PIB entre 2008 et 2010 (Etude économique et sociale du secteur forestier et faunique au Cameroun, CIFOR, Novembre 2013). Cette activité repose sur plusieurs modes d'exploitation qui sont plus ou moins pris en compte dans la loi forestière en vigueur et ses textes d'application. Ces modes d'exploitation se regroupent de la manière suivante :
- L'exploitation industrielle du bois d'œuvre ;
 - L'exploitation artisanale du bois d'œuvre ;
 - L'exploitation du bois énergie ;
 - L'exploitation des produits spéciaux et des produits forestiers non ligneux (PFNL) ;
 - Le service environnemental.
164. Conformément à la loi 94/01 du 20 janvier 1994 , son décret et les textes pris pour son application, l'exploitation légale des produits forestiers se fait de façon encadrée dans les titres d'exploitation forestière délivrés par l'administration des forêts à savoir : Concessions forestières (UFAs), les forêts communales, les ventes de coupe, les forêts communautaires, à travers l'attribution d'AAC (assiette annuelles de coupe) et autres autorisations de coupes telles que le permis d'exploitation de bois d'œuvre, le permis d'exploitation des produits spéciaux, le permis d'exploitation du bois énergie et des perches, l'autorisation personnelle de coupe, l'Autorisation de Récupération des bois, l'Autorisation d'enlèvement des bois.
165. Il convient de rappeler que le territoire forestier national est divisé en domaine forestier permanent et domaine forestier non permanent. Le domaine forestier permanent d'une superficie de 16 074 760 ha (hors forêts communautaires et ventes de coupe du domaine non permanent) est constitué des terres où la volonté de l'Etat est clairement affirmée d'y maintenir les forêts et la faune et qui doit représenter au moins 30% du territoire national.
166. Ce domaine comprend une partie dédiée à une exploitation maîtrisée et une production raisonnée visant à apporter de la plus-value. Il s'agit des Concessions forestières (constituées d'une ou de plusieurs Unités Forestières d'Aménagement (UFA)) et les forêts communales pour l'exploitation. Ces terres dédiées à l'exploitation représentent actuellement 8 299 541 ha.
167. La gestion de ces parcelles faisant partie du domaine permanent se fait conformément à un Plan d'aménagement, approuvé par le Ministère en charge des Forêts, qui suit également sa mise en œuvre. Ce plan d'aménagement et le plan quinquennal de gestion qui l'accompagne sont des documents de référence qui contiennent des éléments d'aménagement du territoire, comprenant des retombées sociales attendues en faveur des populations et communautés locales, en accord avec des études d'impact réalisées de façon dédiées et imposées par le MINFOF et le MINEPDED.
168. Les autres titres d'exploitation forestière sont dans le domaine forestier non permanent, où l'Etat manifeste la volonté

de développer éventuellement des usages autre que le maintien du couvert forestier. C'est le domaine à vocations multiples.

8.1.1 Domaine des parcelles orientées à l'exploitation et production industrielle du bois d'œuvre

169. L'attribution des titres d'exploitation forestière relève de la compétence du Ministre chargé des forêts, après avis de la Commission interministérielle. Les opérations liées à ces titres sont observées dans les zones forestières et les zones de mangroves couvrant les régions de l'Est, du Centre, du Littoral, du Sud et du Sud-ouest tel que mentionné dans le tableau 17. Les statistiques et la localisation de ces titres sont contenues dans le tableau 18 et la figure 5 pour l'année 2015.
170. Pour l'essentiel, il faut noter que :
- 116 UFA sont identifiées couvrant une superficie de 6 745 023 ha soit 14,4 % du territoire national (Tableau 17) :
 - 106 sont attribuées pour une superficie de 6 265 177 ;
 - 89 disposent d'un plan d'aménagement approuvé par l'Administration en charge des forêts et mis en œuvre sur une superficie de 5 438 038 ha.
 - la certification porte sur 53 de ces forêts couvrant une superficie de 3 751 091 ha soit 7,9 % du territoire national, répartie par certificateur comme suit :
 - 14 forêts certifiées FSC (gestion durable) sur 1 039 907 ha ;
 - 30 forêts certifiées OLB (origine légale du bois) sur 2 030 214 ha ;
 - 03 forêts certifiées VLC (origine légale du bois) sur 239 574 ha ;
- 02 forêts certifiées BV-CW (chaîne de traçabilité) sur 117 967 ha ;
 - 02 forêts certifiées SGS-CW/FM (chaîne de traçabilité) sur 183 330 ha ;
 - 02 forêts certifiées SW-CW (chaîne de traçabilité) sur 140 099 ha.
 - Il reste donc au moins presque 500 000 Ha d'UFA à attribuer et plus d'1 millions Ha à aménager de façon durable.
- 60 forêts communales sont identifiées couvrant une superficie de 1 555 518 Ha soit 3,27% du territoire national, dont 20 disposent de plan d'aménagement pour une superficie de 554 828 ha. Par ailleurs, 26 de ces forêts sont déjà classées dans les domaines privés des Communes sur une superficie de 721 910 ha.
171. 179 ventes de coupe sont attribuées pour une superficie de 338 756 ha.
172. Le tableau 18 ne prend pas en compte les autres titres d'exploitation forestière dits « petits titres » qui sont actuellement partiellement suspendus et non suivis, tels que le permis d'exploitation de bois d'œuvre, le permis d'exploitation des produits spéciaux, le permis d'exploitation du bois énergie et des perches, l'autorisation personnelle de coupe, l'Autorisation de Récupération des bois et l'Autorisation d'enlèvement des bois.
173. Les parcelles attribuées et la production actuelle concernent particulièrement cinq régions dans l'ordre d'importance de production ci-après : Est, Sud ; Centre, Sud-ouest, littoral.
174. La situation détaillée des titres d'exploitation pour l'année 2016 par région, localité et type de titre est en Annexe.

Tableau 17. Répartition des titres d'exploitation forestière sur le territoire national en 2015

N°	Domaine forestier national	Titres d'exploitation forestière	Nombre	Superficie (ha)
01	Domaine forestier permanent	Concessions forestières	116	6 745 023
		Forêts communales	60	1 554 518
Total 1			176	8 299 541
02	Domaine forestier non permanent	Ventes de coupe estimées	179	338 756
		Forêts communautaires	446	1 553 325
Total 2			625	1 892 081
Total terres forestières exploitées			801	10 191 622

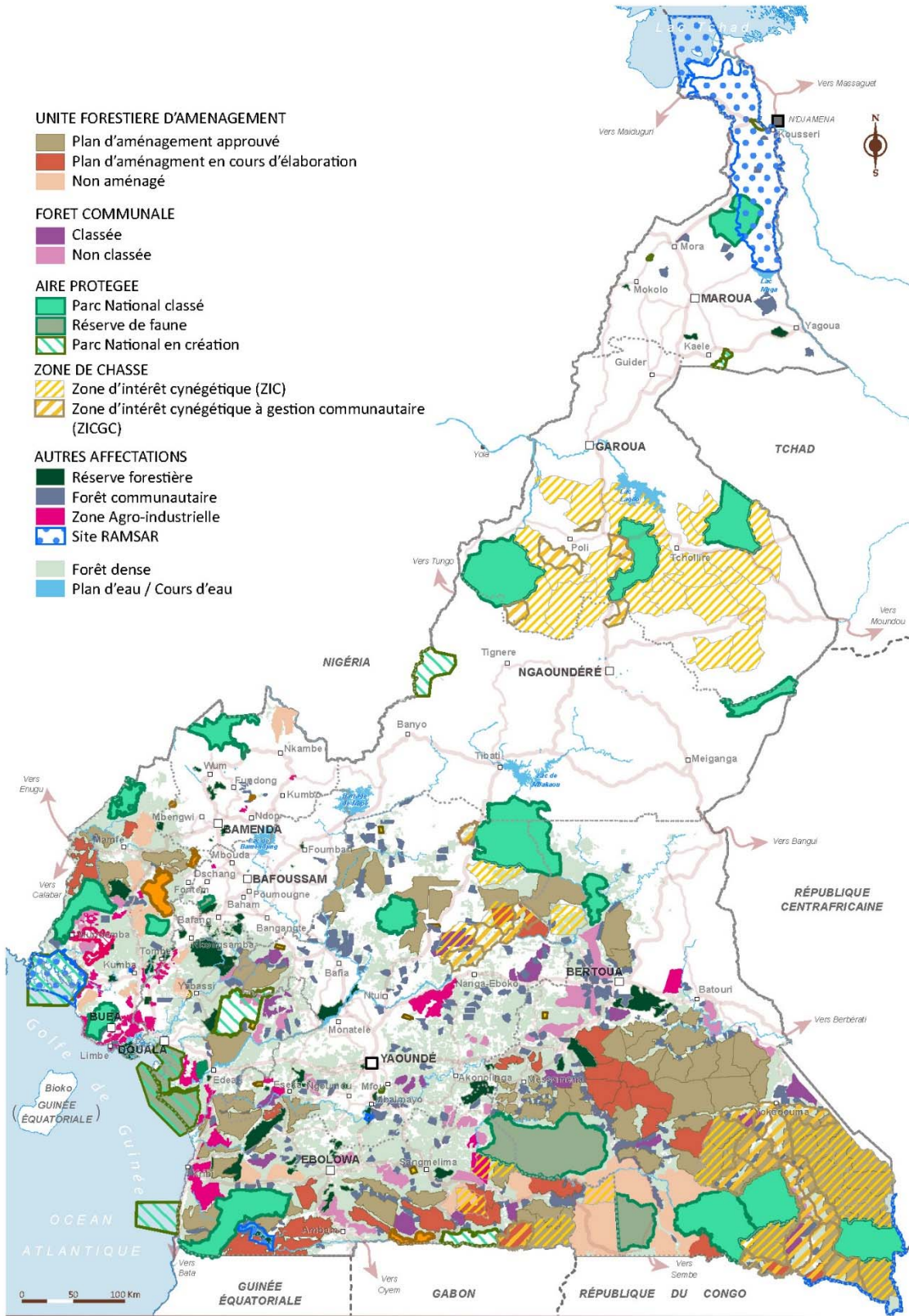
Source : ATLAS MINFOF, décembre 2015

Tableau 18. Répartition des titres d'exploitation forestière attribués du DFP par région en 2016

		Centre	Sud	Est	Littoral	Sud-Ouest	Total
Forêt communale active	Nombre	5	5	9	0	0	19
	Superficie (ha)	119 163	126 783	341 047	0	0	586 993
UFA active	Nombre	8	27	54	2	6	106
	Superficie (ha)	602 535	126 289	3.968 283	138 195	293 275	5 128 577
Superficie totale (ha)		721 698	253 072	4 309 330	138 195	293 275	5 715 570

Source : MINFOF SIGIF, Mars 2016

Figure 5. Carte de localisation titres d'exploitation forestière et de la faune sur l'étendue du territoire national en 2015



8.1.1.1 Production et transformation du bois d'œuvre

175. L'inventaire forestier réalisé en 1987 sur la zone méridionale du Cameroun, a permis de constater que les forêts camerounaises contiennent près de 600 espèces, avec un potentiel floristique naturel exploitable de plus de 300 espèces, dont une soixantaine est commercialisée. Ces espèces ont été zonées et des concessions ont été délimitées en fonction de leur richesse et exploitabilité puis attribuées, en cohérence avec les procédures d'inventaires, rappelées précédemment. Parmi les plus visées, on peut citer l'Ayous, le Sapelli, l'Azobé, Iroko, le Tali, l'Okan. Les espèces forestières concernées par cette exploitation font l'objet d'une classification de l'Administration en fonction de l'exploitation ou non sous forme de grumes, ou de leurs exigences en matière de promotion. Cette classification est l'objet de l'Arrêté N°0872/MINEF du 23 Octobre 2001, joint en Annexe N°4 du présent document et qui par ailleurs liste toutes ces essences.
176. L'exploitation industrielle du bois d'œuvre désigne toutes les opérations allant de l'exploitation des ressources forestières des formations forestières naturelles ou artificielles, à la transformation industrielle desdites ressources. Cette exploitation est pratiquée dans les Concessions forestières, les forêts communales et les ventes de coupe dont les produits alimentent les marchés nationaux, sous régionaux, régionaux et internationaux du bois. La production nationale de bois industriel est donc en grande partie issue des forêts de production. Elle provient en moyenne à 78% (2000-2010) des UFA (DFP) alors que

22% provient des forêts du domaine national (forêts communautaires ventes de coupe, ARB, AEB). Au cours des dernières années, la récupération des bois dans les grands chantiers des sites de barrage hydro-électriques a considérablement fait régresser cette tendance dominante des productions du DFP au profit du domaine national avec l'ouverture de grandes superficies à l'exploitation par récupération des bois avant la mise en eau des barrages.

177. Le tableau N°19 donne les statistiques d'abattage par type de titre et par région au cours des dix dernières années. Durant cette période, la production forestière industrielle, après quelques fluctuations s'est quelque peu stabilisée autour de 2,3 millions de m³. Le tableau ci-dessous montre l'ordre d'importance de production forestière des régions. La région de l'Est vient en tête avec un peu plus de la moitié de la production nationale confirmant sa vocation de région forestière par excellence, suivie du Sud, du Centre et du Sud-ouest pour ce qui est des productions des concessions. Ce classement illustre la vocation des zones de grande production forestière, elles-mêmes détentrices du plus grand nombre d'UFA et de superficies forestières tel qu'illustré dans le tableau récapitulatif N°18 ci-dessus et le détail desdites productions au cours des 15 dernières années est joint en Annexe du présent document.
178. Pour ce qui est des ventes de coupe, le Sud, le Centre et dans une moindre mesure l'Est se disputent la vedette d'une année à l'autre selon les attributions.

179. L'exploitation à des fins de transformation industrielle des plantations forestières concerne l'Eucalyptus (surtout l'*Eucalyptus saligna*), qui est planté dans les zones de savane d'altitude couvrant les régions de l'Ouest et du Nord-Ouest Cameroun. Cette exploitation vise surtout la production de poteaux destinés au transport du courant électrique. A ce sujet, l'Étude du CIFOR montre en ce qui concerne les poteaux bois issus des plantations forestières, que la production moyenne de l'usine d'AES-SONEL sur 10 ans a été de 40 119 poteaux par an. Il est à remarquer que de 2011 à 2012, il y'a une importante chute de production due (selon l'opérateur) à une restructuration de la procédure de livraison par les sous-traitants.
180. Par contre la hausse importante de la production entre 2007 et 2008 s'explique par la mise en service d'une deuxième chaîne de production au sein de l'usine. La production de traverses a quant à elle réellement commencé en 2004 et pendant neuf ans la production moyenne est estimée à 3 770 traverses par an. Toutefois, il convient de relever que la demande en poteaux bois va s'accroître fortement, pour le transport des 3 000 MW d'énergie électrique supplémentaire attendue d'être produite par les différents projets de barrages hydroélectriques tels que LOM PANGAR, MEMVE'ELE, MAPE, MEKIN, et les autres barrages en perspectives.

Tableau 19. Statistiques d'abattage par type de titre et par région (en m³)

PRODUCTION	CONCESSIONS						VENTES DE COUPE						AUTRES TITRES						TOTAL / REGION						
	Années	CE	ES	LT	OU	SU	SW	CE	ES	LT	OU	SU	SW	CE	ES	LT	OU	SU	SW	CE	ES	LT	OU	SU	SW
2010	135 598	1 193 865			495 112	104 601	120 879	50 159	9 974		51 557		115 166	53 367	14 103		3 770		371 643	1 297 391	24 077		550 439	104 601	2 348 151
2011	165 805	1 043 302	1 718		522 373	93 397	207 830	164 226	14 062		94891	2165	30 401	974	6 187	332	8 525		404 036	1 208 502	21 967	332	625 789	95 562	2 356 188
2012	118 726	1 074 622	3 721		441 914	89 605	307 513	211 543	25 914		127 522	20 123					7 313		426 239	1 286 165	29 635		576 749	109 728	2 428 516
2013	110 526	136 497	27 383		502 697	59 971	267 265	150 730	31 307		149 722	21 725							377 791	1 515 707	58 690		652 419	81 696	2 686 303
2014	102 906	1 263 994	25 610		526 476	130 588	287 209	254 967	39 612		249 863	16 722					706		390 115	1 518 961	65 222		776 339	148 016	2 898 653
2015	95 530	1 200 579	10 751		394 295	181 311	175 216	98 863	48 984		278 643	10 463							270 746	1 299 442	59 735		672 938	191 774	2 494 635

Source : SIGIF, MINFOF, 2015

Tableau 20. Statistiques forestières industrielles de production et de transformation (en m³) pour la dernière décennie

Rubrique	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Moyennes
Grumes pour fins industrielles	2.005.369	2.013.892	1.894.853	2.400.000	2.400.000	2.400.000	2.300.000	1.351.000	2.747.380	2.400.527	2168113,44
Grumes transformées localement	1.689.167	1.747.472	1.637.385	1.987.363	1.792.353	1.817.699	1.803.000	1.726.000	1.967.243		1627520,22
Grumes exportés	316	266.420	257.578	412.637	607.647	582.301	497.000	625.000	780.137	863.419	489245,5
Production sciages industriels (majoritairement exportés)	600.524	613.035	577.519	364.985	764.532	593.363	591.000	590.000	592.708	630.751	591841,7
Production placages (majoritairement exportés)	57.158	64.286	59.408	31.220	52.548	44.590	37.000	32.000	28.143	37014	44336,7
Production contreplaqués (majoritairement exportés)	17.885	21.668	17.983	11.350	17.078	13.114	18.000	19.000	13.164	9012	15825,4
Taux de transformation des grumes	84%	86.8%	86,4%	82 ,8%	74,7%	75,7%	78,4%	73,4%	71.6%	-	79,31%

Source : IFA, FAO, MINFOF

8.1.1.2 Tendances de la production nationale et analyse du marché à l'export

181. Le Cameroun compte parmi les dix premiers producteurs mondiaux de bois tropicaux et produit 1,68 % du volume mondial des bois tropicaux. Il est sixième exportateur mondial de grumes tropicales avec 12% de transactions après la Malaisie, la Papouasie-Nouvelle Guinée, le Gabon, le Myanmar et le Congo (Thiès et Beligné 2007, AFD et FEM). La valeur des recettes d'exportation générées par le secteur forestier dans l'ensemble de 2008 à 2009 a été en moyenne de 218 milliards de FCFA/an). Bien que la crise internationale ait frappé le secteur et si l'on considère 2008 (juste avant la crise) le secteur a généré 270,67 milliards de FCFA de recettes d'exportation dont 401 millions pour la valeur des PFNL.
182. Le tableau 20 donne les statistiques de production industrielle et de transformation au cours des dix dernières années. La production nationale industrielle est aux 3/4 transformée localement. Le quart restant est exporté directement sous forme de grumes, tandis qu'un volume équivalent est exporté comme produits transformés (débités, placages, contreplaqués) et une portion très marginale sous forme de parquets. Les exportations de grumes ont montré une tendance croissante pendant la dernière décennie avec plus que le doublement du volume entre 2001 et 2012 alors que les exportations de débités sont récemment revenus au volume du début du siècle
183. après une diminution pendant la crise de 2008 à 2009.
183. Selon le Rapport CIFOR (2013) sur l'importance économique du secteur forêt et faune, le marché Européen a historiquement été la destination préférée du bois camerounais, mais des différences significatives au niveau des destinations par typologie de produits ont marqué la dernière décennie. Alors que l'UE importait plus de la moitié des grumes et plus de 80% des produits transformés plus récemment (2012), presque 95% des grumes et plus de 30% des produits transformés sont exportés hors UE et presque entièrement en Asie et particulièrement vers la Chine.
184. Le tableau 21 donne un aperçu des contributions des différents segments de la transformation à la demande nationale de bois. Celle-ci est croissante : initialement dominée aux 3/4 par le sciage artisanal informel, la tendance s'est inversée depuis trois ans au profit du sciage artisanal formel (2/3) et du sciage industriel. C'est le résultat d'un ensemble de mesures administratives prises par le MINFOF et destinées à la maîtrise de ce sous-secteur.

8.1.1.3 Approvisionnement du marché national en bois

Tableau 21. Statistiques d'approvisionnement du marché local (en m³)

Source	2012	2013	2014	2015
Scieries industrielles	120.000	192.000	268.000	362.880
Sciage artisanal formel	80.000	297.000	429.566	600.000
Sciage artisanal informel	720.000	503.000	370.000	100.000
Total	920.000	992.000	1.067.566	1.062.880

Sources : MINFOF et CIFOR

185. L'analyse des chaînes de valeur du secteur de la transformation montre une projection de l'évolution future de l'offre et de la demande des débités sur le marché national actuellement dominé par la filière informelle de sciage, l'objectif étant de renforcer les capacités du MINFOF afin de lui permettre de réduire à une échelle moindre le secteur informel au profit des projets de sciage artisanal légal et formel.

8.1.1.4 Analyse du sous-secteur de la transformation du bois

186. Au terme de la crise financière internationale de 2008-2011 et ses effets néfastes sur l'industrie forestière, le Cameroun est demeuré un important réservoir de grumes pour les Etats importateurs d'Asie et d'Europe. Toutefois les taux de transformations enregistrés sont supérieurs à 70% depuis 2006, à la faveur d'un nombre croissant de transformateurs déclarés auprès de l'administration forestière, avec en marge du développement rapide d'un secteur artisanal informel de production de sciages, qui contribue à répondre aux besoins locaux.

187. Le Cameroun dispose de l'industrie la plus développée de la sous-région avec une capacité installée de l'ordre de 2,2 millions de m³ en 2007 ce qui le classe 3^e exportateur de sciage produits dans tous les pays tropicaux après le Brésil et la Malaisie.

8.1.1.5 Implantation des usines et niveau de transformation

188. Comme l'indique le Tableau 22, le Cameroun comptait 142 Unités de Transformation du Bois (UTB) en 2015. D'une manière générale la plupart des UTB des bassins de production sont situées dans les grandes métropoles pour bénéficier des facilités d'approvisionnement à partir des massifs rayonnants. Il s'agit de Yaoundé et Douala. La Région du Centre et Yaoundé en particulier peut être considérée à juste titre comme la plateforme de transit/transformation, alors que le Littoral et Douala, la plateforme de transformation/exportation.

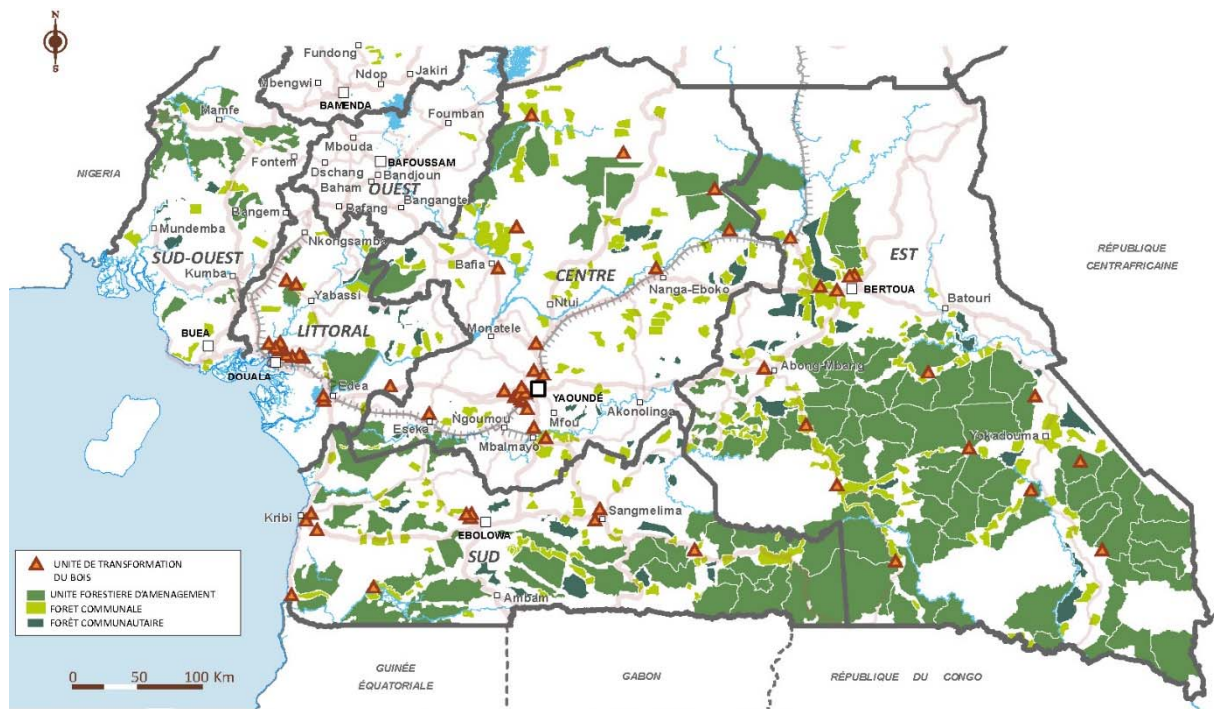
189. Le bassin de l'Est abrite plusieurs UTB installées à proximité des massifs de production.

Tableau 22. Représentation de l'implantation des UTB sur le territoire national

Degrés de transformation	Nombre d'Unités de Transformation du Bois (UTB)					Produits concernés
	2011	2012	2013	2014	2015	
1 ^{ère} Transformation	112	160		ND	ND	Débités et placages tranchés ou déroulés
2 ^{ème} Transformation	27	29				Bois hydrauliques assemblées, bois massifs reconstitués lambris, parquets
3 ^{ème} Transformation	09	11		ND	ND	Briquettes, lamellés collés ; panneaux de particule, contreplaqués et gadgets huisseries, portes et fenêtres meubles et tout autres produits finis et prêt à l'emploi
Total	148	200		138	142	
Observations						Evaluation technologique des UTB est en cours

Source : MINFOF (2015)

Figure 6. Localisation des UTB au Cameroun



SNADDT 2016 - STUDI International / BETA Consult - MINEPAT

Source : MINFOP 2016

Tableau 23. Récapitulatif des rendements matières des unités installées par région en 2015

REGIONS	UTB	ENTREE USINE 2015 (m ³)	SORTIE USINE 2015 (m ³)	RENDEMENT (%)
CENTRE	27	324533,394	118004,796	36,36
EST	15	811624,136	287842,83	35,47
LITTORAL	17	435904,869	236225,701	54,19
SUD	07	271698,25	100615,125	37,03
TOTAL GENERAL	67	1 864 675	751 823,1	40,32

Source : MINFOP, DPT 2016

190. Le tableau 23 ci-dessus publie le résultat d'une enquête menée en 2015 et qui a montré que les 67 principales UTB qu'abrite le pays ont consommé 1 864 675 m³ de grumes destinées à la transformation. Plus du quart des entrées usine est effectué au Littoral dans un moins grand nombre d'UTB avec un rendement matière de plus de 54%. Ce résultat participe certainement du souci de valorisation des grumes roulées depuis les zones de production les plus reculées, le littoral étant la plateforme de transformation la plus éloignée des sites de production. Il montre par ailleurs que les

outils de transformation les plus performants y sont localisés.

191. Le Sud-ouest est la région qui suit avec un rendement de matière de 37 %. Les moins bons rendements matière sont réalisés à l'Est et au Centre. Sur le plan qualité des grumes, les meilleures grumes sont roulées et transformées dans les unités performantes installées loin des sites de production, alors que les grumes de deuxième et troisième choix sont généralement transformées dans les unités proches des sites de production, ce qui explique les faibles rendements des unités des bassins de production.

8.1.1.6 Viabilité et localisation des usines de production et infrastructures de transport

192. Pour une bonne partie d'industriels forestiers, les scieries ont été installées strictement pour se conformer à la réglementation, sans obligation de rentabilité, sachant que des marges plus consistantes sont obtenues sur l'exportation des grumes. Au plan technique, les scieries sont souvent vétustes, d'où la fréquence élevée de pannes et d'arrêts de travail en attente de la fourniture de pièces détachées. L'approvisionnement des scieries se fait surtout avec des grumes de moindre qualité dont on obtient en définitive un rendement matière faible, par ailleurs justifié par la faible qualité des équipements et la qualification insuffisante des opérateurs de machines. Une proportion non-négligeable de ces usines n'est pas dotée d'infrastructures de séchage, une étape préalable à la transformation plus poussée des bois.
193. Les infrastructures des unités de transformation situées en zones rurales sont généralement inadéquates (transport, électricité, communications, portuaires).
194. Les régions sont souvent enclavées, déficientes en routes d'évacuation des bois (routes souvent aménagées et entretenues par les industriels eux-mêmes) notamment dans le Sud et l'Est. L'électricité est souvent peu disponible et limitant le développement industriel. Le Port Autonome de Douala, principal port d'exportation actuel où transite environ 80% des bois à l'exportation, est régulièrement engorgé limitant la compétitivité des bois à l'export en raison des délais d'embarquement qui renchérissent les coûts d'exportation. Il y a été institué une société d'exploitation des parcs à bois du Cameroun (SEPBC) en vue de gérer le transit des bois. Conséquence

des difficultés de curage régulier du chenal qui conduit à ce port, Ce parc subit des engorgements réguliers au point que des autorisations de création de parcs de ruptures annexes ont été délivrées par les pouvoirs publics à certains opérateurs.

8.1.1.7 Enjeux potentialités et contraintes

195. Un bon nombre d'unités de transformation sont installées dans les sites de production ou communes environnantes tel qu'il apparaît sur la carte de localisation précédente. Ce qui impacte positivement le développement des zones rurales concernées, à travers la contribution des pôles de développement à la création d'emplois, à la réalisation des infrastructures de santé, éducation, transport, eau, énergie et à la fiscalité locale. Ces réalisations sont pour partie effectuées dans le cadre de leurs cahiers des charges et pour partie dans le cadre de leurs infrastructures d'accompagnement et de leurs obligations fiscales régulières.
196. La prise en compte des activités de tous les intervenants, leur adhésion, et une gestion soutenue et durable du potentiel ligneux sont le gage d'un développement durable de ces zones. Des exemples de complexes d'exploitation forestières-UTB non durables ayant fermé du fait de l'épuisement de la ressource sont légion au Cameroun. Ils ont entraîné l'effondrement du tissu économique des communes ou zones concernées replongeant ces zones dans la pauvreté du fait de l'abandon des infrastructures, de la perte d'emplois et autres arrêts des facilités sociales offertes par l'industrie locale.
197. C'est dans cette optique que se pose la problématique de la durabilité des UFA actuellement mis en exploitation. Le bilan des 25 années de coopération Allemande à l'aménagement forestier durable souligne que ce n'est que la bonne mise en œuvre des bons plans d'aménagement qui peut concourir à la durabilité de la gestion

forestière. Plusieurs études portant sur la qualité des plans et certaines observations sur la mise en œuvre desdits plans ont été faites (2006) qui montrent que, pour beaucoup de gestionnaires, le plan d'aménagement n'était pas compris comme un outil de gestion (programmation) à court et à moyen terme pour la rationalisation de l'exploitation, mais comme une simple obligation administrative nécessaire à l'obtention des autorisations annuelles d'exploiter (certificat d'assiette de coupe) et à l'obtention de la convention définitive pour les UFA. Cette perception est également valable pour les forêts communales.

198. En matière de production forestière, le principe de gestion des UFA repose essentiellement sur l'hypothèse de la reconstitution du potentiel exploitable. Or bien que non démontrée dans les évaluations avec des statistiques fiables et par des recouvrements avec les prévisions d'exploitation, la probabilité est très forte d'insuffisance à venir dans la reconstitution du potentiel exploitable. C'est la raison pour laquelle il est prévu des activités sylvicoles de plantation dans les plans d'aménagement des UFA mais dont la mise en œuvre est peu ou pas du tout respectée en raison d'une mauvaise application de la loi forestière en vigueur.
199. Les points ci-dessus évoqués constituent des sources réelles de préoccupation à moyen et à long terme qui doivent être prise en compte dans le souci de jeter des bases solides d'une productivité forestière de deuxième génération adaptée pour un aménagement durable du territoire.
200. Sur le plan de la transformation, bien que la plupart des UTB installées dans la périphérie des unités forestières d'aménagement soient assurées de l'approvisionnement en matière première sur la durée, il convient tout de même pour assurer la qualité, la quantité de la ressource sur la durée, de faire appliquer

strictement les prescriptions d'aménagements relatives au reboisement/régénération prévues dans les plans d'aménagement en vue de soutenir la production ligneuse. De même, l'application stricte du code forestier interdisant l'exportation des grumes contribuera à accroître davantage la qualité et la valeur réelle des bois ainsi qu'elle entraînera des effets vertueux sur l'emploi et le niveau de transformation. Un relèvement des taux de transformation, une meilleure valorisation des rebus d'exploitation et de transformation contribueraient à l'amélioration de la durabilité des prélèvements et l'optimisation de la gestion du potentiel. Il faut noter que les taux de transformation donnés dans le tableau n° 20 paraissent surestimés au regard de ce qui est actuellement vécu sur les sites de transformation.

201. Dans le souci d'améliorer la compétitivité de son industrie locale, la problématique de l'instauration d'une transformation locale plus poussée des bois a fait l'objet d'abondantes discussions et initiatives tant au niveau national que sous régional. Un plan d'industrialisation a été élaboré depuis 2012 en collaboration avec les partenaires au développement. Ledit plan est en cours d'opérationnalisation, notamment par la mise en place de deux clusters bois dont l'un à l'Est, la plus grande région de production forestière et l'autre au Centre, qui est la plateforme de transit et transformation du bois d'œuvre. Le cluster bois du Centre à Yaoundé (Nkolbisson) est déjà dans sa phase opérationnelle.
202. A cet effet, le plan d'industrialisation élaboré dans la perspective d'une transformation plus poussée du bois devrait inclure des actions fortes visant l'optimisation des prélèvements du potentiel existant dans le sens de :

- Relever les minimas de taux de transformation admissibles pour les unités installées ;
- Imposer les minimas de valorisation des rebus d'exploitation et de transformation ;
- Instaurer une évaluation extérieure des taux de transformation et rendements matière des unités installées et un contrôle régulier des performances des outils ;
- Ordonner la modernisation des unités de transformation dans les délais raisonnables accompagnés des facilités d'accès aux financements pour l'acquisition des équipements performants.

203. Par ailleurs, une option de désengorgement par rapport au PAD se présente avec la construction en cours de finalisation du complexe industrialo-portuaire de Kribi adjacent aux bassins de production et l'aménagement des routes de desserte. Il est recommandé que les bois soient bientôt orientés vers ce futur port d'embarquement et que soit permis le développement d'une plus grande plateforme de transformation/exportation qui sera plus compétitive par la nature de ses investissements et la proximité avec les zones de production.

8.1.2 Exploitation artisanale du bois d'œuvre

204. Elle désigne le sciage artisanal individuel ou communautaire du bois d'œuvre qui s'appuie sur des moyens légers et peu coûteux. La plus grande partie du sciage artisanal individuel se fait à la tronçonneuse avec des rendements matière très faibles de l'ordre de 30% ; ce qui signifie que ce mode d'exploitation contribue au gaspillage de la matière ligneuse et demande à être amélioré.

205. Au plan légal, cette exploitation est liée aux forêts communautaires et aux permis d'exploitation de bois d'œuvre, qui sont des titres d'exploitation exclusivement réservés aux nationaux et destinés à alimenter le marché national du bois. L'attribution des permis d'exploitation des

bois d'œuvre relève de la compétence du Ministre chargé des Forêts, après avis de la Commission interministérielle. Les forêts communautaires sont attribuées sur demande des Communautés concernées et constituées en entités juridiques. Les essences concernées par cette exploitation sont celles évoquées pour l'exploitation industrielle du bois, qui se sont localisées dans les zones forestières et les zones de mangroves, couvrant les régions du Centre, de l'Est, du Sud, du Littoral, et du Sud-ouest.

206. En réalité, la production issue de l'exploitation artisanale individuelle et communautaire du bois alimente le marché national et ceux des pays voisins. L'Etude évoquée en sus montre que le chiffre d'affaires de cette filière est estimé à 65,2 milliards de F CFA, dont 64,2 milliards de F CFA résultant du sciage artisanal individuel, 1 milliard de FCFA issu de l'exploitation artisanale communale et communautaire. Cette filière offre également de nombreux avantages sociaux et surtout de développement local.

207. On peut noter que les deux sous-secteurs d'exploitation artisanale de bois d'œuvre sont de taille très différente : le sciage artisanal informel produit un chiffre d'affaires autour de 64 milliards de FCFA par an et un bénéfice net autour de 11 milliards dans la même période

208. La foresterie communale légale (sciage artisanal légal) parvient à des ventes de 1 milliard FCFA/an et un bénéfice net de 337 millions de FCFA/an.

209. L'exploitation des forêts communales actives produit donc en volume et en valeur 5 % des sciages artisanaux et fournit des emplois (équivalents temps plein) à un maximum de 500 personnes en 2013 (Etude MINFOF - CIFOR).

210. Il faut noter que le secteur de l'exploitation artisanale du bois, toutes origines confondues, détient aujourd'hui une importance capitale pour le bien être des

dizaines de milliers de camerounais tant dans les villes que dans la zone rurale. Avec 2,2 millions de m³ produits et 45 000 emplois directs et plus de 20 milliards (CIFOR, 2013) qui rentrent dans les économies rurales, ce secteur est devenu aujourd'hui au moins aussi important que celui de l'industrie de l'exploitation forestière. Ces productions proviennent du sciage artisanal individuel informel et du sciage artisanal des forêts communautaires.

211. Malgré l'ampleur de ce secteur productif, il a été largement négligé par les politiques et législations faisant de l'Etat le principal perdant de ce secteur resté essentiellement informel. Aucune donnée n'est récoltée pour évaluer ses impacts économiques, écologiques et sociaux. L'engagement du Cameroun dans les accords de partenariat volontaire (APV) avec l'Union Européenne instituant l'obligation de tracer toute provenance de bois sur le territoire national, va certainement permettre de maîtriser cette situation. Une nouvelle vision s'impose d'intégrer pleinement le secteur de l'exploitation artisanale dans l'économie nationale, tout en améliorant sa gouvernance.

8.1.3 Exploitation du bois énergie

212. Le bois énergie désigne le bois de feu ou de chauffe et le charbon de bois. On estime que 83% de la population camerounaise, dépend de la biomasse ligneuse comme source d'énergie. C'est la principale source d'énergie en milieu rural. En zone urbaine, la plupart des ménages recourent encore à cette source d'énergie pour des besoins domestiques divers. A titre d'illustration, la consommation annuelle du bois-énergie dans les zones urbaines du Cameroun est estimée à 2 203 496 tonnes pour le bois de feu, 356 530 tonnes pour le charbon de bois. De même, les populations rurales auto consomment environ 4 millions de tonnes de bois de feu, qu'elles collectent surtout dans les formations végétales

environnantes. Le charbon de bois revêt une importance marginale dans la satisfaction des besoins énergétiques des ménages ruraux. Aussi faut-il noter que près de 16 millions de personnes au Cameroun dépendent du bois énergie pour leur sécurité alimentaire.

213. Au plan légal, l'exploitation du bois énergie n'est pas soumise à l'exigence d'un titre d'exploitation particulier. Toutefois, il est utile de noter que le ramassage du bois mort dans la zone soudano-sahélienne est sujet à un permis dont les contours légaux ne sont pas clarifiés. D'où la faible maîtrise de son exploitation. S'il est d'approvisionnement facile en zones forestières, de mangroves, et de savanes, cet approvisionnement n'est pas évident dans la zone soudano-sahélienne où les ressources ligneuses sont rares. Les quelques bassins de production encore existants connaissent une forte pression qui compromet leur durabilité.
214. Depuis cinq années une stratégie d'aménagement des concessions de production de bois énergie est mise en œuvre dans la zone soudano sahélienne avec l'appui du Pro- PSFE (GIZ). Cette stratégie se focalise sur l'approvisionnement durable en bois énergie et le transfert des réserves forestières aux communes. Elle vise l'aménagement, la gestion communautaire et l'approvisionnement en bois énergie issu des bassins de production naturels vers les grandes zones de consommation. Les premiers résultats de la phase pilote de ce projet sont attendus pour être étendu à l'ensemble de la région. Il importe de faire remarquer que cette démarche devrait être soutenue par des initiatives de production sylvicoles au regard de la demande toujours croissante.

8.1.4 Exploitation des produits spéciaux et des PFNL

215. Les produits forestiers non ligneux se définissent comme des biens d'origine

biologique autre que le bois issu des paysages naturels (fruits, noix légumes, plantes médicinales fibres, écorces résines, palmiers et herbes diverses (FAO, COMIFAC et al 2009). Leur exploitation actuelle s'effectue essentiellement dans un cadre informel par les riverains des massifs forestiers et des formations végétales. Les autorisations délivrées par l'administration des forêts servent plutôt au regroupement et à l'achat auprès des collecteurs individuels.

216. Toutefois, compte tenu des menaces qui pèsent sur certains de ces produits, le Ministre des Forêts et de la Faune a, par décision N° 2032/D/MINFOF du 22 Août 2012 (voir Annexe N°6 du présent document), fixé la liste des produits spéciaux présentant un intérêt particulier au Cameroun comme à savoir : l'Ebène, le Gnetum (Eru/okok/koko), le Pygeum, le Yohimbé, le Funtumia (Ndamba), le Rauwolfia, la Gomme arabique, le Tooth stick, le Candle stick, le charbon de bois vert, le Rotin. Les produits spéciaux sont définis comme des produits forestiers présentant un intérêt particulier (art 9 al. 2 de la loi) et gérés à travers des agréments, titre d'exploitation et quotas délivrés par le MINFOF.
217. L'attribution des permis d'exploitation relève de la compétence du Ministre chargé des Forêts après avis de la Commission interministérielle. Le charbon de bois, issu de la valorisation des rebuts de scierie, est exclu du champ d'application de cette procédure d'attribution des produits spéciaux. La plupart des récoltes issues des permis accordés aux opérateurs au titre de permis spéciaux sont généralement tournées vers l'exportation.
218. Les forêts camerounaises sont très riches en PFNL et en produits spéciaux. L'Étude du CIFOR montre que la valeur marchande (assimilée au chiffre d'affaires) des PFNL prioritaires et les produits spéciaux est de 76,33 milliards de FCFA par an. La valeur ajoutée correspondante est de 61,21 milliards de FCFA, alors la valeur d'autoconsommation de ces produits est d'environ 14 milliards de FCFA. La contribution essentielle de cette filière aux recettes publiques se fait à travers la taxe de régénération qui est d'environ 142 millions F CFA par an.
219. Cependant les filières associées à l'exploitation des PFNL souffrent d'une réglementation peu claire et inefficace qui ne facilite pas sa gestion et ne garantit pas leur durabilité du fait de la méconnaissance de la ressource, du manque de normes d'exploitabilité et du manque de produits de qualité. Cependant de nombreuses contraintes ont déjà été identifiées et qui entravent encore une exploitation écologiquement et économiquement rentable des PFNL et produits spéciaux (Betti 2007a) pour l'Etat et les individus dès lors que le gouvernement a pris l'engagement fondé sur la gestion verte des ressources et la réduction de la pauvreté comme une des stratégies de la DSRP.
220. Le tableau 24 qui suit donne une vision de l'origine, des centres de commercialisation et des points d'embarquement de chacun des 7 principaux PFNL ciblés.
221. Il montre que la zone forestière est la principale pourvoyeuse des principaux PFNL. Par ailleurs les principales destinations de ces produits sont l'Europe (le Yohimbe, Voacanga, Prunus, Irvingia) le Nigéria et le Gabon pour le gnetum, l'Irvingia, le Rhicnodindron. Il faut également noter que la collecte des statistiques dans ce sous-secteur reste embryonnaire et mal maîtrisée.

Tableau 24. Principaux centres de production, de commercialisation et embarquement des PFNL

Essences	Bassin de production (région)	Localités de grande transaction	Points d'embarquement
Gnetum	NO, SO, Lit, CE, Sud, Est	Ebolowa, Bertoua, Douala, Yaoundé,	Idenau, Ekondotiti, Abang Minko, Yaoundé, Douala
Irvingia	NW, SW, Lit, CE, Sud, Est	Mbalmayo, Ebolowa, Yaoundé, Douala	Idenau, Ekondotiti, Abang Minko, Yaoundé, Douala
Prunus	NW, SW, OU, AD	N'Gaoundéré	Douala
Yohimbe	CE, Lit, Sud	Yaoundé, Douala	Douala
Voacanga	NW, SW, Lit, CE, Sud	Yaoundé, Douala	Douala
Rhicinodendron	Lit, Centre, Sud, Est.	Yaoundé, Douala	Idenau, Ekondotiti, Abang Minko, Yaoundé, Douala

Source : DPT MINFOF, 2015

8.1.5 Services environnementaux

222. Le service environnemental traduit la mise en valeur écosystémique des forêts. C'est une filière qui revêt une importance certaine dans le cadre de la Réduction des Emissions liées à la déforestation et la Dégradation des forêts.
223. Au niveau de la protection de la biodiversité, dans certaines aires protégées, les Paiements pour les Services Environnementaux (PSE) pour la conservation de la biodiversité prennent la forme d'arrangement contractuel entre le gestionnaire d'une aire protégée et les populations riveraines. Les populations sont alors rétribuées pour leur contribution effective au maintien de certaines populations animales – par exemple les tortues marines au Cameroun – ou pour leur effort à réduire les pressions exercées sur la biodiversité, notamment le braconnage. Ce mode d'arrangements encore rares en Afrique progresse très lentement.
224. Au niveau de la séquestration du carbone, il est estimé que les forêts du bassin du Congo stockent une moyenne de 188 Tonnes de Carbone par hectare (Source : FAO / ITTO, 2011 State of Forests in the

Amazon, Congo Basin and South East Asia). Sous l'appui du Fonds de partenariat pour le Carbone Forestier (FPCF), le Cameroun a lancé un processus d'élaboration d'une stratégie nationale pour la déforestation évitée, connue comme le REDD+ (Réduction des émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts). Ce processus prévoit de valoriser les stocks de carbone dans les forêts Camerounaises. Pour le moment, il n'existe que des projets pilotes, et la valeur future de ces marchés au Cameroun reste inconnue.

225. Dans le cadre des bassins versants, une seule proposition de projet PSE visant à protéger les bassins versants est proposée au Cameroun. C'est celle de WWF qui a envisagé la mise en place d'un mécanisme de PSE pour le lac Barombi-Mbo qui surplombe la ville de Kumba. Ce lac de cratère bénéficie du statut de Réserve forestière depuis 1940, ce qui ne l'empêche pas de subir des dégradations importantes depuis plusieurs années. Or ce lac constitue un réservoir majeur d'eau potable, fonction écologique qui est aujourd'hui menacée par la disparition croissante de la forêt environnante. Ce projet reste au niveau conceptuel.

226. Il existe trois mécanismes fréquemment utilisés pour le paiements des services environnementaux (PSE) et tous les trois ont des exemples actuels au Cameroun. Il s'agit de :
- (1) PSE basé sur la surface d'une concession de conservation (cas de Ngoyla Mintom) ;
 - (2) PSE basé sur la restriction d'usages basé dans et autour d'une Aire protégée (cas de Campo-Ma'an) ;
 - (3) PSE pour la Protection des Bassins Versants (cas de Lom Pangar et Barombi-Mbo)
227. Il s'agit d'un ensemble d'opportunités qu'il faut continuer à prospecter et développer au regard du rythme actuel de déforestation estimé au Cameroun à 200 000 ha par an et du besoin de rentabiliser et faire participer la population riveraine et notamment les femmes et les jeunes à la sauvegarde des ressources forestières. Ces derniers étant les groupes les plus en contact avec la ressource et qui gagneraient à être conscientisés et capitalisés dans le cadre de l'approche genre.
- 8.1.6 Renouveau de la ressource**
228. Le rapport FRA 2010 de la FAO nous apprend que le Cameroun a perdu 5 million d'ha de couverture forestière entre 1990 et 2010 avec un taux de déforestation de 0,6% par an. Sur un autre plan, selon l'étude du Centre pour la Recherche Forestière Internationale (CIFOR) en 2013, le « Programme d'Emergence » du Cameroun (construction des barrages hydroélectriques, exploitation minière, infrastructures routières et chemins de fer, agro-industries, etc.) pourrait entraîner la destruction d'au moins 2,02 millions d'hectares de forêt, soit 8 % de l'ensemble du couvert forestier national actuel, avec des effets induits complexes en terme d'impact à court, moyen et long terme.
229. Par opposition, les subventions annuelles du gouvernement pour le reboisement et la régénération ne suffiraient même pas pour à la mise en place de 2000 ha de plantation par an, largement en deçà des 200 000 ha perdus chaque année. Ces chiffres interpellent quant aux efforts à fournir pour relever le taux de reconstitution du couvert végétal dégradé. En effet, les nombreuses initiatives actuelles et passées en plus de leur incoordination n'ont pas prouvé leur efficacité, en l'absence d'un programme national de développement des plantations forestières longtemps prévu dans les stratégies, mais jamais élaboré pour prétendre connaître un début d'exécution.
230. Pourtant, des opportunités existent dans ce domaine en termes de développement des plantations pour satisfaire la demande croissante de poteaux électriques destinés à la distribution des 3000 MW d'électricité produits dans les nouveaux barrages. Elle peut se traduire par la réalisation des grandes plantations agro-forestières de teck, eucalyptus pouvant avoir lieu dans des zones déboisées de l'Ouest, du grand Mbam, de l'Est et de l'Adamaoua. L'application des dispositions légales en matière de compensation environnementale sur les destructions sus évoquées et relatives entre autres aux grands projets, fournirait des ressources financières supplémentaires pour le reboisement au niveau national.
231. Ce programme, pour être pertinent et contribuer au mieux à faire remplir à ce sous-secteur ses fonctions socioéconomique et écologique, doit intégrer tous les aspects liés à la stabilisation spatiale de tous les types de formations forestières, la productivité dans les UFA, la sécurisation des espaces fonciers et l'approvisionnement en semences, le financement des activités, la lutte contre la désertification, la défense et restauration des sols, la dégradation des terres, l'aménagement des bassins versants, la production des bois de feu et de service (poteau électrique).

232. Le programme naturel de développement des plantations forestières devra s'accompagner d'un ensemble de mesures normatives et incitatives et d'une coordination nationale efficiente au sein de l'organisme dédié, resté depuis sa création sans son véritable objet.

8.2 Contribution du secteur Forêt et Faune au PIB

233. Le tableau suivant introduit la contribution des filières du sous-secteur au PIB hors pétrole. La contribution du secteur forêt et faune en générale est de 4% du PIB hors pétrole.
234. Pour le plus important d'entre eux, suivant l'étude réalisée en 2013 par le CIFOR, le

chiffre d'affaires du sous-secteur bois d'œuvre industriel est estimé à 370,5 milliards de FCFA par an, dont 368,3 milliards résulte du bois d'œuvre industriel exploité des forêts naturelles et 2,2 milliards FCFA découle de la production industrielle des poteaux d'Eucalyptus. La filière bois industriel joue donc un rôle très important dans la croissance économique du Cameroun et constitue une part importante dans la formation de la valeur ajoutée du secteur primaire et du PIB associé. Il induit de nombreux autres avantages sociaux et de développement local. Le nombre d'emplois formels créés par cette filière était estimé à 13 267 (Karsenty, 2006 ; Eba' Atyi et al, 2009).

Tableau 25. Valeur des contributions des filières à l'économie nationale (2008 – 2011)

Filière	Valeur ajoutée (milliards de FCFA)	Contribution au PIB Hors pétrole %
Bois d'œuvre industriels	177,06	1,52
Bois –Energie	152,00	1,31
Produits forestiers non ligneux	61,06	0,52
Sciage artisanal	44,87	0,39
Chasse artisanale	16,51	0,14
Chasse sportive	3,71	0,06
Ecotourisme	1,66	0,01
Total	456,9	3,95

Source : Importance économique et social du secteur forestier, CIFOR, 2014

9 DESCRIPTION DES ACTEURS AUTRES QUE GOUVERNEMENTAUX

235. Les acteurs autres que gouvernementaux qui sont impliqués dans la gestion des ressources forestières et fauniques peuvent être répartis en six grandes catégories.

9.1 Communes

236. Les communes sont directement ou indirectement impliquées dans la gestion des forêts situées dans le territoire de leur compétence.
237. Par décret, elles sont gestionnaires des forêts transférées par l'Etat pour devenir des forêts communales. Elles sont également impliquées via leur cellule de foresterie communale dans la supervision de la gestion des forêts communautaires et lorsqu'il y a lieu dans la supervision des zones d'intérêt cynégétique à gestion communautaire. De manière générale, les communes sont parties prenantes de toutes les activités liées à la gestion forestière et faunique sur leurs territoires. Elles sont gestionnaires de la part des ressources financières provenant du paiement des redevances de superficie des concessions forestières leur revenant au niveau communal (20 %) et chargées de la supervision de la gestion de la part revenant aux communautés riveraines (10%). Les communes sont également concernées par les préoccupations d'ordre environnemental relatives à la conservation et à la protection de la biodiversité des massifs forestiers situés dans leur territoire ainsi que celles relatives aux changements climatiques qui s'y rattachent.

9.2 Secteur Privé

238. Le secteur privé, depuis le désengagement de l'Etat du secteur marchand, est l'acteur majeur de toutes les activités de production et de valorisation du sous-secteur forêts et faune. Les entreprises privées sont le moteur de la croissance qui se décline en quatre niveaux : l'investissement, la valeur ajoutée, la richesse et l'emploi.
239. Le secteur privé contribue à la réalisation des activités de gestion des ressources forestières et fauniques à tous les niveaux : études, activités d'aménagements forestier et faunique, exploitation des ressources forestières et fauniques, activités de valorisation et de transformation des produits forestiers ligneux et non ligneux, et autres activités de services liés à la forêt et à la faune dans les zones de production et dans les zones de conservation.

9.3 Société Civile

240. Visible et active au travers de ses multiples organisations représentatives, elle intervient à plusieurs niveaux :
- appui institutionnel au gouvernement ;
 - renforcement des capacités des personnels techniques ;
 - renforcement de la mise en œuvre de la législation forestière et faunique ;
 - accompagnement des communautés locales.

241. La société civile comprend des organisations non gouvernementales, des associations et autres formes de regroupements d'intérêts, syndicats, forums, etc. qui interviennent directement sur le terrain ou au niveau national, utilisant très souvent les nouvelles formes d'expression publique. Partie organisée de la population nationale, la société civile dans le secteur forêts et faune est extrêmement active, participant désormais à toutes les réflexions majeures en matière de gestion durable de la ressource et à tous les niveaux de la société. Porte-parole autoproclamé, elle véhicule l'inquiétude quant à la gestion des forêts, de la faune, des aires protégées, du patrimoine national, de la gouvernance des ressources financières, de la prise en compte des communautés locales riveraines, etc. Elle bénéficie assez fréquemment de l'appui et de l'aide des partenaires extérieures pour financer ses activités de plaidoyer et ses actions sur le terrain. Le MINFOF l'associe désormais dans la plupart des processus en cours.

242. Environ 20 ONG internationales de conservation fonctionnent actuellement, au Cameroun tandis que près de 150 ONG nationales sont impliquées dans les activités liées à l'environnement. Ces organisations Non Gouvernementales participent à la réalisation de certains projets de la stratégie du secteur Forêt et Faune. Elles prennent régulièrement part aux débats et réflexions sur les thématiques de leurs intérêts dans le secteur. Les ONG internationales les plus connues sont : WWF, UICN ; WCS, ICRAF, SNV, WRI IRAD..... Au niveau national, à titre d'exemple, on peut citer entre autres : Enviroprotect, CED (centre pour l'Environnement et le Développement), CAMECO (Cameroon ecology), FODER (Forêt développement Rural), etc.

243. Par ailleurs, le Cameroun compte 3

principaux syndicats dans le sous-secteur :

- GFBC : Groupement de la filière bois du Cameroun,
- SNEEPMPFS : Syndicat national des exploitants des plantes médicinales et des produits forestiers spéciaux ;
- STIEPFS : Syndicat des transformateurs industriels et exploitants des produits forestiers Spéciaux

9.4 Communautés locales

244. Maillon généralement le plus faible de la gestion forestière et faunique, souvent pauvres, les populations riveraines se répartissent entre ceux qui vivent de la forêt et ceux qui vivent dans la forêt, les plus vulnérables en réalité. Les études socio-économiques des plans d'aménagement des exploitations et les études d'impact environnemental des projets prennent en compte les désagréments subis par les populations locales et proposent des mesures d'accompagnement et d'atténuation.

245. Il est à noter qu'une des conséquences majeures et le plus souvent positive de la réglementation forestière en matière d'industrialisation et de transformation locale des bois est la croissance notable des populations sur les sites forestiers avec création d'emplois, afflux de travailleurs et de leurs familles, et afflux de commerçants et autres métiers connexes, engendrant une dynamique de croissance locale pouvant profiter à tous.

246. Mais le risque est aussi que les populations autochtones autrefois majoritaires sur leurs territoires deviennent de plus en plus souvent minoritaires chez elles, ce qui engendre frustrations, exclusions et problèmes divers devant être anticipés pour pouvoir être gérés lors de la mise en œuvre des activités d'exploitation ou de valorisation de la ressource.

247. Cette thématique constitue une des préoccupations majeures émergentes de ces dernières années et nécessite une intégration harmonieuse des préoccupations de toutes les parties prenantes.
248. Dans l'exploitation des ressources forestières au Cameroun, le cas des minorités Pygmées Bakola (Région Est) ou Bagyeli (Région du Sud) a déjà fait l'objet de nombreux débats avec des propositions de projet d'encadrement de ces minorités. Du fait de leur éparpillement et de leur inorganisation, des ONGs de la société civile offrent l'appui à leur organisation et à leur encadrement pour le plaider à la prise en compte de la sauvegarde de leurs droits et leur identité culturelle.

9.5 Partenaires au développement

249. Ils accompagnent le gouvernement dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du sous-secteur à travers la coordination des programmes, mais aussi sur le terrain en appui aux institutions et organisations. Ils apportent des appuis techniques et financiers dans nombre de projets et programmes de la stratégie sectorielle et contribuent aux différentes réflexions sur la conduite des activités du sous-secteur.
250. On peut présenter la coopération internationale en plusieurs groupes :
- la coopération sous régionale au sein de la COMIFAC, organe spécialisé de la CEEAC pour les forêts, regroupant les 10 Etats de l'Afrique centrale utilisant le Plan de convergence comme outil commun de coordination des actions forestières, et dont le siège et le secrétariat exécutif sont à Yaoundé ;
 - la coopération bilatérale (France, Pays-Bas, UK, Norvège, Canada, Allemagne, Japon, USA, le Brésil, les Etats Unis, la Hollande, la Chine etc.).
 - la coopération multilatérale : les organismes des nations unies (PNUD, FAO, PNUE) et les institutions de financement tels la Banque Mondiale, la BAD et le FFBC, le FIDA, la BID, l'Union Européenne, le FFEM, la FAO, l'UNESCO, la COMIFAC, le GEF et le PNUD.
 - les organisations et institutions de recherche et de certification spécialisées en matière de forêts et conservation (UICN, CIFOR, WWF, OIBT, ICRAF, WCS, FTNS, IRAD, CIRAD, IRD, WRI etc.)
251. Toutes ces organisations (et d'autres encore non citées ici) sont membres du PFBC, partenariat pour les forêts du bassin du Congo, organisation de type II qui regroupe tous les acteurs majeurs de la gestion forestière en Afrique centrale, et utilisent le plan de convergence comme référence pour la planification de leurs activités dans les pays membres de la COMIFAC. Ils se regroupent dans le cercle de concertation des partenaires du MINFOF (CCPM) pour discuter et se faire une opinion sur des problèmes d'intérêt commun. Les contributions et interventions des différents partenaires peuvent être résumées dans le tableau ci-après :

Tableau 26. Récapitulatif des interventions des partenaires au développement

N°	Partenaire	Domaines d'interventions
Bilatéraux		
1	Allemagne	Appui techniques et financiers et multilatéraux sur 5 axes : -la foresterie communale et la valorisation -la politique forestière -les finances publiques - les changements climatiques et le processus REDD -l'appui au programme de gestion durable dans la région du Sud-Ouest (PSMNR) . A travers la GIZ l'Allemagne apporte un important appui technique à la COMIFAC
2	Brésil	Renforcement des capacités du personnel du MINFOF dans les techniques de suivi du couvert forestier
3	Canada	Appui au secteur forestier dans l'élaboration des différents documents et outils de planification : Plan de zonage du Cameroun méridional, Plan d'action forestier tropical (PAFT) Plan d'Action Forestier National (PAFN), Programme sectoriel Forêt Environnement (PSFE)
4	Chine	-Octroi de dons en matériel forestier et de bureaux -Principal débouché des bois Camerounais -Les deux pays sont membres des principales Organisations internationales de gestion durable des ressources forestières et fauniques notamment l'OIBT et la FAO
5	Etats Unis	L'appui est essentiellement multilatéral, en tant que membres de l'OIBT et de la FAO : - Membres du Partenariat pour la Commission du Bassin du Congo (PFBC), ils appuient la COMIFAC, entre autre les efforts de conservation des ressources naturelles à travers le Programme Régional de l'Afrique Centrale pour l'Environnement (CARPE) financé par l'USAID. Cet appui des Etats unis se fait indirectement à travers des financements octroyés à la société civile (ONG et Associations)
6	France	Grace à la première tranche du C2D la France a appuyé le Programme sectoriel Forêt Environnement (PSFE) à travers le Fonds Commun et l'Appui budgétaire -Elle a accompagné le MINFOF et le MINEPDED à travers l'Assistance Technique - la deuxième tranche du C2D finance le projet sur l'aménagement et le suivi des forêts du Cameroun
7	Grande Bretagne	Coopération surtout financière à travers le Département for International Développement' (DFID) qui vise la gestion durable des ressources forestières et qui a financé le Programme (Forest Government Facility FGF) d'appui à la société civile dans la cadre de la mise en œuvre du PSFE
8	Hollande	- Essentiellement technique à travers des appuis dans la gestion durable des ressources forestières par le renforcement des capacités, la gouvernance forestière, les aménagements forestiers et la lutte contre la pauvreté
Multilatéraux		
1	Banque Africaine de Développement	Coopération essentiellement financière par le financement de plusieurs projets entre autres le Projet d'Appui à la foresterie Rurale et l'Agroforesterie (PAFRA) et le Programme d'appui à la conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo (PACEBCO)
2	Banque Mondiale	- Coopération essentiellement financière en tant qu'un des principaux bailleurs de fonds aussi bien dans la phase de préparation que dans la phase de mise en œuvre de la gestion durable des ressources forestières et fauniques. - Financement du projet de conservation et de gestion durable de Ngoyla Mintom qui vise la préservation des riches écosystèmes de la forêt de Ngoyla Mintom et la préservation des moyens d'existence des populations riveraines. - Financement du projet de compétitivité des filières de croissance à caractère transversal, sous la responsabilité du MINEPAT ; qui vise dans le secteur forestier, la création du cluster bois dans les régions de l'Est du centre et de l'Adamaoua et appuie l'élaboration des plans d'aménagement de certaines Aires protégées.
3	Union Européenne	Ce partenariat s'exerce essentiellement dans le cadre de l'Accord APV FLEGT, la gouvernance dans la gestion des ressources forestières grâce au projet Observateur Indépendant et le Programme de gestion et de conservation des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale (ECOFAC)

N°	Partenaire	Domaines d'interventions
4	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'Agriculture (FAO)	- Suivi du couvert végétal (type, ampleur et changements) - Aménagement des forêts (y compris les mangroves) - les politiques produits, commerce et PFNL ; dans le cadre de la révision actuelle de la loi forestière de 1994, la FAO anime le groupe thématique portant sur les PFNL. - Dans le domaine de la gouvernance, contribution à l'amélioration du système national de contrôle dans le cadre du projet FAO/ACP-FLEGT
5	Organisation des Nations Unies pour la science et la culture (UNESCO)	Coopération essentiellement technique notamment dans le domaine de la conservation de la biodiversité dans la Réserve du Dja Appui à l'inscription de sites sur la liste du Patrimoine mondial
6	Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT)	Coopération à la fois technique et financière. Plusieurs projets ont été financés par l'OIBT dans le domaine de la gestion durable des ressources forestières et fauniques et dont certains sont en cours d'exécution.....
7	Commission des Forêts d'Afrique Centrale	Elle est l'Instance d'orientation, de décision et de coordination des actions et initiatives sous régionales en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers. Elle dispose de trois organes : Le Sommet des Chefs d'Etat, le Conseil des Ministres, et le Secrétariat Exécutif. Ce dernier est basé à Yaoundé
Organisations Non Gouvernementales Internationales		
1	Fonds Mondial pour la Nature (WWF)	Il exécute les programmes suivants : - Kudu-ZOMBO dans la zone du Parc National de Campo Ma'an qui vise la conservation des écosystèmes de la région de Campo Ma'an - Rio Campo à travers le plan d'aménagement pour un développement durable. -SAWA, pour la gestion durable dans le Sud-Ouest essentiellement le parc de Korup, les zones forestières du Mont Cameroun ,Mont Koupé, Manengouba, Ndongoré, Lac Barombi Mbo ; - Jengi dans le Sud Est en appui à l'administration dans la création et l'élaboration des plans d'aménagement des parcs de Boumba Bek, Lobeké, Nki ; - l'élaboration et la mise en œuvre des plans de conservation des espèces prioritaires ; - l'élaboration et la soumission des critères nationaux pour les forêts à Haute Valeur de Conservation (HVC) - la promotion de la participation des communautés et des peuples autochtones dans la gestion des Aires protégées.
2	Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)	Intervention au Cameroun dans le domaine de la gouvernance des ressources naturelles, des Aires protégés, des forêts, des ressources en eau, des zones humides, des zones côtières et marines et des changements climatiques Agence d'exécution du projet MINFOF-PPTE en vue de la sécurisation des moyens d'existence des populations riveraines du parc de WAZA
3	Wildlife Conservation Society	-Coopération essentiellement technique, par l'appui au MINFOF dans la conservation et la gestion durables des ressources fauniques dans les parc de Korup, Takamanda, Kagwene, Mbam et Djerem . -Appui à la création du Parc de Deng Deng dans le cadre du projet de Lom Pangar. - Surveillance aérienne et inventaire des grands mammifères dans les Parcs nationaux du Cameroun
4	CIFOR	-Coopération technique avec le MINFOF dans le domaine de la recherche forestière -Coopération avec le MINFOF dans le cadre l'étude sur l'importance économique dui sous-secteur forêt et faune dans l'économie nationale
5	WRI	-Coopération avec le MINFOF dans le cadre de la surveillance du couvert forestier à travers la production annuelle des Atlas forestier

Source : DCP, MINFOF, 2016)

9.6 Recherche Forestière et faunique

252. Dans le souci du développement des connaissances et de la maîtrise de la gestion de la ressource, la recherche forestière s'effectue au Cameroun depuis les années 1930 dès le classement des premières réserves forestières par les autorités coloniales. La plupart des réserves ont fait l'objet de la délimitation des séries de recherche regroupées en un réseau national d'antennes de recherche forestières représentatif des différents types d'écosystèmes. Seulement, les ajustements structurels des années 1990 se sont accompagnés d'une drastique réduction des allocations financières et de la démobilité du personnel au point que les acquis de cette période ont disparu du fait de l'exploitation forestière illégale et de l'envahissement des réserves. L'approche de mise en place de ses infrastructures (séries de recherche) fondamentale s'est étendue lors du zonage de la partie méridionale dans la délimitation des UFA par des séries de recherche développement tel que prévu dans les plans d'aménagement.
253. Pour l'heure, une seule forêt scientifique et de recherche a été créée à Belabo, au bénéfice de la Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles (FASA) de l'Université de DSCHANG. Cette forêt a été classée comme forêt permanente en 2015 et couvre une superficie d'environ 2450 ha.
254. Les activités de recherche dans de nombreuses UFA sont financées par les propriétaires (grands groupes étrangers) et les travaux sont généralement sous traités par des Universités étrangères généralement en l'absence du suivi amont et aval des institutions nationales en charge des forêts et de la recherche (IRAD) et pour des résultats non diffusés et non partagés. Un Comité scientifique chargé de valider les travaux de recherche réalisés par les opérateurs forestiers, pour une actualisation régulière du cadre réglementaire en vigueur a été créé par le MINFOF en 2015. Ce Comité est fonctionnel grâce à l'appui financier de l'Agence Française de Développement (AFD) dans le cadre de la mise en œuvre du projet C2D-PSFE2 intitulé « Aménagement suivi des forêts »
255. Cependant, il convient de relever que de nombreux acquis sont réalisés en matière de recherche développement dans le cadre de certains projets à l'exemple du projet de renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion et l'utilisation durable des PFNL avec l'appui de la FAO (Projet GCP/398/RAF/EC). Sa mise en œuvre a permis l'élaboration sous l'égide de la COMIFAC des « Directives sous régionales de gestion durable des PFNL végétales en Afrique Centrale ». Un projet similaire (2010,2011) conduit par l'ANAFOR a permis l'élaboration de l'avis de commerce non préjudiciable pour le *Prunus africana* et l'émission des quotas d'exportation sur la base des inventaires réalisés dans le cadre de la connaissance de la ressource pour ne citer que ces récents.
256. D'une manière générale, pour accompagner le secteur forestier et faunique vers l'émergence la recherche forestière se heurte aux contraintes suivantes : 1/ l'insuffisance qualitative et quantitative du personnel ; 2/ un financement sans rapport avec les programmes et besoins, 3/l'obsolescence des infrastructures 4/l'exploitation illégale et l'envahissement des séries de recherche, 5/ l'absence d'un programme partagé, pertinent et concerté de renouvellement de la ressource par plantation,6 /la démotivation du personnel, 7/ une coordination insuffisante des activités de recherche et leur vulgarisation/valorisation.

10 CONVENTIONS, TRAITES, ACCORDS ET INITIATIVES MONDIALES, SOUS REGIONALES ET LOCALES POUR GERER LA NATURE ET LES FORETS

10.1 Principaux accords internationaux

257. Le Cameroun a adhéré à plus d'une dizaine de conventions mondiales de même qu'à des initiatives sous régionales et locales qui peuvent être énumérées ainsi qu'il suit :
- Conventions Mondiales
 - Les trois Conventions de Rio :
 - La Convention sur la Diversité Biologique (signée à Rio le 05 Juin 1992, Entrée en vigueur le 29 décembre 1993, avec 168 pays signataires et 194 Etats-parties) et ses protocoles ;
 - La Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (Signée à Rio le 05 Juin 1992, Entrée en vigueur le 21 mars 1994, avec 154 pays signataires et 1995 Etats-parties en 2015), ses déclarations et ses protocoles ;
 - La Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la désertification (Adoptée d'abord à Rio et à Paris le 17 juin 1994, entrée en vigueur le 25 décembre 1996, avec 193 Etat-parties).
 - Convention de Bonn sur les espèces migratoires ;
 - Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination, adoptée en 1989, entrée en vigueur en mai 1992 ;
 - Protocole de KYOTO, adopté à Montréal en 1987, entrée en vigueur en janvier 1989 ;
 - Accord international sur les bois tropicaux (AIBT)- 1983 entrée en vigueur en Avril 1985, renégocié en 1992,1994 et 2006 ;
 - CITES (Pour limiter le commerce des espèces sauvages de faune et de flore menacées d'extinction : convention de 1973 (Washington), entrée en vigueur en juillet 1975 ;
 - Ramsar (pour protéger les zones humides : convention de 1971, entrée en vigueur en décembre 1975)
 - UNESCO dans le cadre de la sauvegarde du patrimoine culturel incluant la réserve du Dja.
 - Initiatives sous régionales et locales
 - La déclaration des chefs d'Etats d'Afrique Centrale de 1999 à Yaoundé sur la gestion des écosystèmes forestiers et le Plan de Convergence
 - L'Accord de partenariat volontaire entre le Cameroun et l'Union Européenne (APV- Flegt).
 - L'initiative du NEPAD pour l'environnement
 - La convention Africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles (2003)
 - Les directives sous régionales relatives à l'implication des populations et des peuples autochtones sur la gestion forestière
 - La directive régionale sur la gestion des PFNL
 - L'accord Inter état sur la gestion des aires protégées transfrontalières
 - Les directives de CEEAC en matière de Forêt et environnement
 - La directive de la Commission du Bassin du Lac Tchad en matière de gestion communautaire
 - Les orientations de la CICOS
 - L'Organisation Africaine du BOIS (OAB)

10.2 Mise en œuvre des conventions et contraintes

258. Le nombre de ratification de ces accords et conventions reflète l'intérêt et l'engagement politique du Cameroun à gérer durablement ses ressources forestières et fauniques, à contribuer au renforcement de la gouvernance en matière de gestion des dites ressources, à la conservation de la biodiversité, et à la quête permanente d'une meilleure contribution du secteur à l'économie nationale. On peut dire que les trois conventions de Rio et la convention sous-régionale sur la gestion durable des forêts sont celles les mieux prises en compte dans le corpus et relayées par les accords sous régionaux
259. Les engagements liés à la mise en œuvre de chacune de conventions sont partiellement remplis et leur mise en œuvre reste confrontée à des contraintes structurelles et conjoncturelles.
260. Au plan structurel :
- de nombreuses conventions font partie des responsabilités de plusieurs ministères sans coordination et concertation pour leur mise en œuvre efficace ;
 - Il se pose généralement un problème d'ancrage des points focaux qui apparaissent comme des appendices greffés sur le dispositif institutionnel actuel ;
 - et leur changement fréquent ne permet pas de capitaliser les acquis en matière de suivi de leur mise en œuvre ;
 - une collaboration insuffisante avec les autres acteurs est constatée.
261. Au plan conjoncturel :
- une prise en compte inexistante ou insuffisante des dispositions des conventions dans le corpus réglementaire du fait de la très longue période d'évaluation que prennent la politique et la loi forestière pour passer à la relecture aux

fin de corriger les insuffisances relevées et d'intégrer les préoccupations nouvelles,

- les mécanismes de financement de la mise en œuvre des conventions sont limités dans leur capacité à mobiliser les ressources nécessaires au bénéfice des parties prenantes ;
- la faiblesse des capacités nationales constitue un obstacle majeur de taille dans la mise en œuvre des dites conventions et le partage des informations avec les autres administrations.

10.3 Impact sur la gestion des ressources

262. La convention sur la diversité biologique et l'accord sur la gestion durable des forêts (AIBT) apparaissent comme celles les plus prises en compte dans le corpus réglementaire actuel et les plus mises en œuvre dans la stratégie et programmes du MINFOF parce que portant un impact certain dans la définition des DFP pour la production forestière et pour la faune.
263. En matière de création d'un réseau national des Aires protégées représentatif des écosystèmes naturels pour la conservation de la biodiversité, hormis pour les écosystèmes marins et montagnards, le sous-secteur forêt et faune présente un échantillon qui se veut représentatif d'aires protégées de différentes catégories pour la préservation de la biodiversité du pays.
264. A ce jour on compte 26 parcs nationaux, 05 réserves de faune, 06 sanctuaires de faune, 03 jardins zoologiques, et 68 zones de chasse (ZIC/ZICGC) pour une superficie totale de 10 170 705,07 ha soit 21,41% de couverture du territoire, classée comme Aires protégées du DFP.
265. En matière de gestion durable des forêts, 18,52% du territoire national est classé comme réserves forestières du DFP pour la production ligneuse. Ce domaine est

constitué de 91 UFA classées sur 116 identifiées et de 60 forêts communales.

266. D'autres conventions telles que celle sur l'éducation, la science et la culture (Reserve du Dja, et TNS classés comme patrimoine de l'UNESCO) ainsi que celle sur les zones humides disposant de zones de protection classées contribuent à la consolidation des DFP en accordant un intérêt supplémentaire à certains sites, par le fait de souligner leur apport dans le cadre écologique et social.

10.4 Contraintes en matière d'aménagement du territoire

267. Au niveau des aires protégées, les accords et conventions internationaux sont difficilement respectés du fait de la grande variabilité des statuts des AP, la non-conformité des effectifs en ressources humaines en rapport aux prescriptions du plan d'aménagement, le non-respect des normes internationalement reconnues et de l'insuffisance du recyclage du personnel impliqué dans la gestion des AP.
268. Entre janvier et mars 2012, certaines AP ont subi les assauts des braconniers. Un plan d'urgence pour la sécurisation des AP a été élaboré et validé par le gouvernement. La sécurisation des AP est plus que jamais un défi à relever. Cette sécurisation s'étend sur le DFP surtout en zone frontalière où des initiatives ont cours. A l'échelle de la COMIFAC, il y a nécessité d'assurer une cohérence supranationale qui permette d'éviter des fuites d'un pays à l'autre. Un des aspects importants influençant cette sécurisation concerne la valorisation financière des activités de conservation ou de gestion durable en liaison avec le maintien du carbone forestier.
269. On notera également des contraintes découlant de la gestion des intérêts sectoriels conflictuels avec les autres acteurs institutionnels qui font la

promotion des activités dont les pratiques sont préjudiciables au maintien de certains écosystèmes. On citera également en particulier :

- le projet de valorisation des bas-fonds, qui vise des espaces abritant pourtant pour le secteur Forêt et Faune des écosystèmes particulièrement fragiles et riches en biodiversité nécessitant par conséquent d'être sauvegardés.
 - les projets d'implantation d'agro-industries en pleines zones forestières dans la proximité immédiate d'Aires Protégées (ou sur des cours d'eau en amont) et sur d'autres domaines du DFP, provoquant leur déclassement.
- Avec les populations locales, migrantes et réfugiées, parmi les conflits constatés sur le DFP, il est observé la ruée sur les ressources forestières et fauniques (vente de bois de chauffe, charbon et braconnage), l'envahissement des AP par ces populations pour la recherche de terres cultivables et de lotissements (Extrême-Nord / Nord / Adamaoua / Ouest), par des éleveurs en transhumance (avec empoisonnement des mares d'eau au niveau du Faro), avec en résultante des conflits homme-faune croissants présentant des difficultés de dédommagement. Une autre illustration de ce type de conflit est en cours et prend des proportions notables dans les monts Bamboutos, château d'eau et grenier du Grand Ouest Cameroun. Un projet d'aménagement intégré est en gestation pour tenter de concilier l'ensemble des vocations de terres de cette zone écologique fragile pour lui permettre de continuer à jouer efficacement et durablement le rôle environnemental qui est le sien malgré les déboisements qui y ont lieu. Au moins 4 autres grands projets génèrent des situations conflictuelles de même type et sont à mentionner.
 - les permis d'exploration et les projets d'exploitation miniers intervenant dans la

zone du TRIDOM et ceux intervenant dans le TNS.

- les projets de la zone de Bakassi / Projet du PN de Ndongere.
- les projets touristiques dans la réserve de Douala/Edéa, futur parc national.
- les projets pétroliers dans la zone du PN de WAZA, de Douala Edéa et biens d'autres.
- le projet énergétique hydroélectrique en zone forestière humide.

10.5 Niveau d'avancement actuel du Sous-secteur « Forêts et Faune »

270. La politique, la loi et les textes réglementaires sont en cours de révision :
- le MINFOF a élaboré et adopté la stratégie du sous-secteur forêt et faune depuis 2012 afin de participer à l'exécution des dispositions du nouveau régime financier de l'Etat de 2007 qui consacre le budget programme ;
 - le Plan d'industrialisation élaboré en 2013, connaît un début d'exécution ;
 - la sécurisation du DFP est en cours de démarrage en liaison avec le MINDCAF sur financement propre de l'Etat et les négociations pour la mobilisation de tous les financements nécessaires sont en cours ;
 - le plan d'urgence pour la sécurisation des UFA a été élaboré depuis 2012 pour un financement estimé à 102 milliards de FCFA, la mise en œuvre dudit plan n'est pas encore effective en raison de l'indisponibilité dudit financement ;
 - l'élaboration du Programme National de Développement des Plantations Forestières, est en cours de démarrage en

raison de la disponibilité des financements, environ 100 millions de FCFA.

- les plans de gestion de l'éléphant, du lion, des grands singes, des perroquets à queue rouge sont élaborés et mis en œuvre.
- le contrat plan de l'ANAFOR a été élaboré dans le sens de renforcer ses missions.

10.6 Contribution du Secteur au développement du territoire

271. De ce qui précède, il convient de souligner que selon l'Etude du CIFOR, la production du secteur primaire au Cameroun s'articule principalement autour des productions agricole et sylvicole. Entre 2008 et 2010, la production du secteur agricole est largement dominée par les produits vivriers qui contribuent pour 1 529 milliards de F CFA en 2008. L'empreinte de l'agriculture vivrière dans le secteur agricole fait de celle-ci le pilier de la production primaire pour une production agricole globale qui culmine à 2 097 milliards de F CFA en 2010. L'étude précise toutefois que la contribution de la branche sylviculture devient plus importante que celle de la branche agricole lorsqu'on ne s'intéresse qu'à l'agriculture industrielle d'exportation qui est une option importante notamment pour les nouveaux projets d'affectation des terres rurales au Cameroun. Le tableau ci-après permet de comprendre l'importance de la branche de la sylviculture dans la production globale des biens, en rapport avec les secteurs concurrentiels tels que l'agriculture et les mines.

Tableau 27. Production par secteur d'activités entre 2008 et 2010 en milliards de FCFA

N°	Secteurs d'activités	2008	2009	2010
01	Agriculture vivrière	1 529	1 693	1 774
02	Agriculture industrielle d'exportation	276	292	323
TOTAL Secteur Agricole		1 805	1 985	2 097
03	Secteur minier hors pétrole	23	26	29
04	Secteur minier avec pétrole	1 002	880	848
TOTAL Secteur Minier		1 025	906	877
05	Chasse	35,01	38,70	40,50
06	Sylviculture et Exploitation forestière	504,00	440,00	486,00
TOTAL Secteur forêt		539,01	478,70	526,50

Source : Etude de l'importance économique du secteur forestier, CIFOR, 2013

272. Il est ainsi démontré que la chasse, l'écotourisme, la sylviculture et l'exploitation forestière constituent autant de leviers qu'il importe de préserver pour soutenir une meilleure contribution du sous-secteur forêt et faune à l'économie nationale et surtout pour maintenir le niveau de vie du tissu social régional et local. Les filières des PFNL, du bois-énergie, de la transformation du bois, et de l'écotourisme méritent d'être aussi prises en compte.
273. En zone forestière et de mangrove couvrant les Régions du Centre, de l'Est, du Littoral, du Sud, et du Sud-ouest, l'exploitation forestière, la transformation du bois, la chasse et la filière des PFNL devraient bénéficier d'une attention particulière, au regard de l'importance que ces activités revêtent dans ces Régions. Leur impact sur l'aménagement du territoire national passe par la création et la sécurisation d'un domaine forestier permanent où la permanence desdites activités est garantie. Elle doit y être poursuivie avec un souci d'optimisation des prélèvements pour une production soutenue et durable. La valorisation des déchets verts devrait être envisagée comme source alternative de ressources financières et contribuer par ailleurs à l'optimisation de l'utilisation du potentiel et à la déforestation évitée.
274. Le potentiel écotouristique doit être valorisé à travers une politique optimiste et volontariste de développement de ce sous-secteur dont l'impact peut et doit être significatif dans la contribution future du sous-secteur au PIB et à l'aménagement du territoire au regard des atouts dont dispose le Cameroun.
275. En zone de savane et zone sahélienne couvrant les Régions du Nord-Ouest, de l'Ouest, de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême Nord, la sylviculture, la chasse, les filières des PFNL, du bois énergie, et de l'écotourisme nécessitent un développement plus accru en raison de l'importance de ces activités dans ces Régions. Leur impact sur l'aménagement du territoire national passe aussi par la création et la sécurisation d'un domaine forestier permanent où la permanence desdites activités est garantie.

11 DIAGNOSTIC DES FORCES/FAIBLESSES, CONTRAINTES/OPPORTUNITES DU SOUS-SECTEUR FORET ET FAUNE

276. Le sous-secteur forêts et faune est développé en trois composantes qui constituent les programmes techniques du Ministère des Forêts et de la faune, découlant de la stratégie de ce sous-secteur à savoir :
- **Programme 1** : Aménagement et renouvellement des ressources forestières ;
 - **Programme 2** : Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des Aires protégées ;
 - **Programme 3** : Valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses.
277. Le diagnostic du sous-secteur forêt et faune a été effectué en 2012, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie du Ministère des forêts et de la faune. Les travaux y relatifs ont ressorti par composante ci-dessus mentionnée, les constats ci-après.

Tableau 28. Analyse SWOT en rapport avec le Programme 1 du MINFOF « Aménagement et renouvellement des ressources forestières »

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Forte volonté politique ; • Fort potentiel de bois exploitable ; • Important potentiel en ressources humaines ; • Importante base de ressources ; • Richesse de la base de ressources • Existence d'un cadre institutionnel dédié • Un DFP déjà existant et couvrant 33,81% du territoire, planifié pour être étendu à 37% • Une mise à jour régulière de sa cartographie et un contrôle de l'évolution de l'affectation des terres et des catégories affectées grâce au SIG 	<ul style="list-style-type: none"> • Philosophie managériale rentière et inappropriée ; • Infrastructure organique trop étroite incohérente et centralisée ; • Infrastructure institutionnelle insuffisante ; • Infrastructures réglementaire et normative insuffisantes ; • Capacités techniques des personnels non actualisées ; • Capacités matérielles et technologiques largement insuffisantes et inadaptées ; • Ressources budgétaires insuffisantes ; • Infrastructure d'appui au développement du sous-secteur pratiquement inexistante ; statut et moyens inappropriés de l'ANAFOR, • Stratégie incohérente et mécanismes de renouvellement des ressources insuffisants (Programme National de développement des Plantations forestières non encore élaboré) • Non application des dispositions de la loi cadre sur l'Environnement : Principe du pollueur payeur en matière de déclassement des parcelles de forêts du DFP pour la réparation des dommages causés

	<ul style="list-style-type: none"> • Cadres de concertation non fonctionnels voire inadaptés ; • Politique du sous-secteur non adaptée aux exigences d'optimisation de sa contribution à l'économie nationale ; • Autorité limitée sur la gestion des ressources (les partenaires multilatéraux qui imposent parfois des choix contestables sur le pilotage du sous-secteur) ; • Faible maîtrise de la base de ressources : Suivi inapproprié de mise en œuvre des aménagements ; • La complexité des mécanismes de financement ; • L'insuffisance des moyens de communication et informatique. • Manque de professionnalisme tant dans l'administration que chez les opérateurs du secteur • Coordination insuffisante des programmes de recherche développement • Valorisation insuffisante des résultats de recherche
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Adoption du nouveau plan de convergence • De multiples possibilités de financement pour la gestion durable des ressources (CITES, Fonds Commun/PSFE, OIBT, FAO, etc.) ; • De multiples possibilités de financement pour la valorisation des gisements de performance socioéconomique (fonds PPTE, PCFC, REDD+, Fonds vert, etc.) • Avantages naturelles pour le renouvellement de la ressource avec de très nombreuses opportunités • Disponibilité des mécanismes REDD+ promotion des reboisements et restauration réhabilitation des forêts dégradées • Promotion des forêts de plantation dans la zone septentrionale • Implication accrue des femmes et des jeunes dans la gestion de la ressource et son renouvellement 	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre juridique international sur la gestion durable des forêts tropicales naturelles ; • Exigences de désengagement de l'Etat des filières productives. • Phénomène rampant de corruption tant dans l'administration que chez les opérateurs du secteur • Gouvernance : gestion du personnel inclinée sur la politisation et non sur la compétence

Tableau 29. Analyse SWOT en rapport avec le Programme 2 du MINFOF « Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des Aires protégées »

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Forte Volonté politique ; • Important potentiel en ressources humaines ; • Importante base de ressources ; • Richesse de la base de ressources • Existence d'un cadre institutionnel dédié 	<ul style="list-style-type: none"> • Philosophie managériale rentière et inappropriée ; • Infrastructure organique trop étroite incohérente et centralisée ; • Infrastructure institutionnelle insuffisante ; • Infrastructures réglementaire et normative insuffisantes ; • Capacités techniques des personnels non actualisées ; • Capacités matérielles et technologiques largement insuffisantes et inadaptées ; • Ressources budgétaires insuffisantes ; • Non application des dispositions de la loi cadre sur l'Environnement : Principe du pollueur payeur en matière de déclassement des parcelles de forêts du DFP pour le paiement par les initiateurs du projet des dommages causés ; • Infrastructure d'appui au développement du sous-secteur pratiquement inexistante ; • Cadres de concertation non fonctionnels voire inadaptés ; • Politique du sous-secteur non adaptée aux exigences d'optimisation de sa contribution à l'économie nationale ; • Autorité limitée sur la gestion des ressources (les partenaires multilatéraux qui imposent parfois des choix contestables sur le pilotage du sous-secteur); • Faible maîtrise de la base de ressources ; • La complexité des mécanismes de financement ; • L'insuffisance des moyens de communication et informatique. • Manque de professionnalisme tant dans l'administration que chez les opérateurs du secteur
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • De multiples possibilités de financement pour la gestion durable des ressources (CITES, Fonds Commun/PSFE, OIBT, FAO, etc.) ; • De multiples possibilités de financement pour la valorisation des gisements de performance socioéconomique (fonds PPTE, PCFC, etc.) ; • Bénéfice des dédommagements issus du déclassement des forêts lors de la mise en œuvre des grands projets dans le cadre de l'application du principe pollueur payeur 	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre juridique international sur la gestion durable des forêts tropicales naturelles ; • Exigences de désengagement de l'Etat des filières productives ; • Phénomène rampant de corruption tant dans l'administration que chez les opérateurs du secteur • Gouvernance : gestion du personnel inclinée sur la politisation et non sur la compétence

Tableau 30. Analyse SWOT en rapport avec le Programme 3 du MINFOF « Valorisation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses »

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Forte Volonté politique ; • Important potentiel en ressources humaines ; • Importante base de ressources ; • Richesse de la base de ressources • Existence d'un cadre institutionnel dédié 	<ul style="list-style-type: none"> • Philosophie managériale rentière et inappropriée ; • Infrastructure organique trop étroite incohérente et centralisée ; • Infrastructure institutionnelle insuffisante ; • Infrastructures réglementaire et normative insuffisantes et inadaptées, en rapport avec : <ul style="list-style-type: none"> - le ramassage du bois mort, sa production et commercialisation - la durabilité des forêts communautaires ; - initiatives non prévues des forêts communautaires de plantation • Capacités techniques des personnels non actualisées ; • Capacités matérielles et technologiques largement insuffisantes et inadaptées ; • Ressources budgétaires insuffisantes ; • Infrastructure d'appui au développement du sous-secteur pratiquement inexistante ; Cadres de concertation non fonctionnels voire inadaptés ; • Politique du sous-secteur non adaptée aux exigences d'optimisation de sa contribution à l'économie nationale ; • Autorité limitée sur la gestion des ressources (les partenaires multilatéraux ont une trop grande influence sur le pilotage du sous-secteur) ; • Faible maîtrise de la base de ressources ; • La complexité des mécanismes de financement ; • L'insuffisance des moyens de communication et informatique ;

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • De multiples possibilités de financement pour la gestion durable des ressources (CITES, Fonds Commun/PSFE, OIBT, FAO, etc.) ; • De multiples possibilités de financement pour la valorisation des gisements de performance socioéconomique (fonds PPT, PCFC, etc.) • Réduction des déboisements dans le Nord par l'apport des sources d'énergie de récupération des rebuts de bois (briques, charbon, biomasse) 	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre juridique international sur la gestion durable des forêts tropicales naturelles ; • Exigences de désengagement de l'Etat des filières productives ; • Phénomène rampant de corruption tant dans l'administration que chez les opérateurs du secteur • - Gouvernance : gestion du personnel inclinée sur la politisation et non sur la compétence

12 ANNEXES

12.1 ANNEXE 1: Arrêté n°0648/MINFOF du 18 décembre 2006

Arrêté n°0648/MINFOF du 18 décembre 2006 fixant la liste des animaux des classe de protection A,B,C et Arrêté n°0083 modifiant et complétant certaines dispositions de l'arrêté n° 0648/MINFOF du 18 décembre fixant la liste des animaux des classes A,B,C.

REPUBLICQUE DU CAMEROUN	PAIX-TRAVAIL - PATRIE
-------------------------	-----------------------

ARRETE N° 0648 /MINFOF DU 18 DEC 2006
fixant la liste des animaux des classes de protection A, B et C.

LE MINISTRE DES FORETS ET DE LA FAUNE,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche ;
Vu le décret n° 95/466/PM du 20 juillet 1995 fixant les modalités d'application du régime de la faune ;
Vu le décret n° 95/531 /PM du 23 août 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts ;
Vu le décret n° 2004/320 du 08 décembre 2004 portant organisation du Gouvernement;
Vu le décret n° 2005/099 du 06 avril 2005 portant organisation du Ministère des Forêts et de la Faune ;
modifié et complété par le décret n° 2005/405 du 31 décembre 2005 ;
Vu le décret 2005/2869/PM du 29 juillet 2005 fixant les modalités d'application de certaines dispositions de la Convention CITES ;
Vu le décret n°2006/308 du 22 septembre 2006 portant réaménagement du Gouvernement,

ARRETE :

Article 1^{er} : En application des dispositions combinées de l'article 78 de la loi n°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche et de l'article 14 du décret 95/466 du 20 juillet 1995 fixant les modalités d'application du régime de la faune, les espèces animales vivant sur le territoire national sont, à compter de la date de signature du présent arrêté, réparties en fonction des pressions et menaces susceptibles de compromettre leur survie, en trois classes de protection A, B, et C.

Article 2 : (1) La classe A comprend les espèces rares ou en voie de disparition. Ces espèces sont de ce fait intégralement protégées et ne doivent en aucun cas être abattues ou capturées.

(2) Toutefois, leur capture ou détention est subordonnée à l'obtention d'une autorisation spéciale délivrée par l'administration chargée de la faune à des fins d'aménagement ou dans le cadre de la recherche scientifique, de la protection des personnes ou de leurs biens.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
VISA
003812 11 DEC. 06
PRIME MINISTER'S OFFICE

Cinixys de Home		<i>Kinixys homeana</i>
Tortue molle élégante	<i>Elegant turtle</i>	<i>Cyclanorbis elegans</i>
Tortue molle du Sénégal	<i>Senegal turtle</i>	<i>Cyclanorbis senegalensis</i>
Tortue plate africaine	<i>African turtle</i>	<i>Trionyx triunguis</i>
Cnemaspis de Perret (Gekos)		<i>Cnemaspis dilepis</i>
Gecko africain à queue grasse	<i>African fatty tail Gecko</i>	<i>Hemitheconyx caudicinctus</i>
Lygodactyle de Perret	<i>Stone lygodactyle</i>	<i>Lygodactylus dysmicus</i>
Gecko arboricole palmé	<i>Palm dwelling Gecko</i>	<i>Urocotyledon palmatus</i>
Gecko arboricole de Weiler	<i>Aboreal Gecko</i>	<i>Urocotyledon weileri</i>
Agame de Mehely (Lézard Agama)	<i>Agama lizard</i>	<i>Agama mehelyi</i>
Caméléon africain (Caméléons)	<i>African chameleon</i>	<i>Chamaeleo africanus</i>
Caméléon du Cameroun	<i>Cameroon chameleon</i>	<i>Chamaeleo camerunensis</i>
Caméléon à crête	<i>Crested chameleon</i>	<i>Chamaeleo cristatus</i>
Caméléon à cape	<i>Flap necked chameleon</i>	<i>Chamaeleo dilepis dilepis</i>
Caméléon gracile	<i>Graceful chameleon</i>	<i>Chamaeleo gracilis gracilis</i>
Caméléon de montagne	<i>Cameroon saiffin chameleon</i>	<i>Chamaeleo montium</i>
Caméléon à 3 cornes	<i>Owen's three horned chameleon</i>	<i>Chamaeleo oweni</i>
Caméléon du Sénégal	<i>Senegal chameleon</i>	<i>Chamaeleo senegalensis</i>
caméléon de Weindersheim du Nord	<i>Mount Lefo chameleon</i>	<i>Chamaeleo weindersheimi wiederseimi</i>
Caméléon nain	<i>Dwarf chameleon</i>	<i>Rhampholeon spectrum spectrum</i>
Grand gerrhosaure		<i>Gerrhosaurus major zechi</i>
Scinque à oeil de serpent d'Afrique	<i>African snake eyed skink</i>	<i>Afroablepharus duruarum</i>
Scinque de Chris Wild	<i>Chris wild skink</i>	<i>Lacertaspis chriswildi</i>
Scinque d'Amiet	<i>Amiet skink</i>	<i>Leptosaiaphos amieti</i>
Scinque de Fuhn	<i>Fuhn skink</i>	<i>Leptosaiaphos fuhni</i>
Scinque jaune et violet	<i>Yellow and purple skink</i>	<i>Leptosaiaphos iantinoxantha</i>
Scinque de Koutou	<i>Koutou skink</i>	<i>Leptosaiaphos koutoui</i>
Scinque de Paulian	<i>Paulian skink</i>	<i>Leptosaiaphos pauliani</i>
Scinque à vingt raies	<i>Striped skink</i>	<i>Leptosaiaphos vigintiserierum</i>

Article 4 : (1) La classe C comprend les mammifères, reptiles et batraciens autres que celles des classes A et B et les oiseaux de l'annexe III de la CITES.

(2) Ces espèces sont partiellement protégées, leur capture et leur abattage sont réglementés afin de maintenir la dynamique de leurs populations.

Article 5 : Les petits des animaux de ces trois classes ainsi que les œufs des oiseaux des classes A et B bénéficient du régime de protection de la classe A.

Article 6 : Sous réserve des dispositions contraires prescrites par des textes spécifiques nationaux, sont automatiquement prises en compte dans la classification nationale :

- En classe A, les espèces de l'annexe I de la classification CITES et les espèces appartenant aux groupes dits éteints à l'état sauvage, en danger critique d'extinction, en danger, vulnérable au regard de la classification de l'UICN ;

- En classe B, les espèces de l'Annexe II à l'exception de celles déjà admises en classe A au niveau national de la classification CITES et de celles des groupes dits quasi menacés aux préoccupations mineures des catégories de l'UICN ;



(3) Les espèces appartenant à cette classe sont les suivantes :



I- Mammifères

Noms Communs		Noms Scientifiques
Français	Anglais	
Lion	Lion	<i>Panthera leo</i>
Panthère	Panther	<i>Panthera pardus</i>
Guépard	Cheetah ; hunting leopard	<i>Acinonyx jubatus</i>
Caracal	caracal	<i>Felis caracal</i>
Lycaon / cynhyène	Hunting dog	<i>Lycaon pictus</i>
Zorille commun	Striped pole cat	<i>Ictonyx striatus</i>
Gorille	gorilla	<i>Gorilla gorilla</i>
Chimpanzé	chimpanzee	<i>Pan troglodytes</i>
Drill	drill	<i>Papio leucophaeus ; Mandrillus leucophaeus</i>
Mandrill	Mandrill	<i>Papio sphinx ; Mandrillus sphinx</i>
Colobe à manteau blanc	Eastern black and white colobus	<i>Colobus guereza</i>
Cercopithèque de l'Hoest	Hoest Monkey	<i>Cercopithecus l'hoesti</i>
Cercopithèque de Brazza	De Brazza's monkey	<i>Cercopithecus neglectus</i>
Guenon de preuss	Preuss's monkey	<i>Cercopithecus preussi</i>
Cercocebe agile	Agile mangabey	<i>Cercocebus agilis</i>
Potto de Calabar	Angwantibo	<i>Arctocebus calabarensis</i>
Potto de Bosman	Potto gibbon	<i>Perodicticus potto</i>
Galago d'Allen	Allen's bush baby	<i>Galago alleni</i>
Oryctélope	Aardvark	<i>Orycteropus afer</i>
Pangolin géant	Giant ground pangolin	<i>Manis gigantea</i>
Lamentin	African manatee	<i>Tichechus senegalensis</i>
Anomalure de Beecroft	Beecroft's flying squirrel	<i>Anomalurops beecrofti</i>
Elephant (pointe de moins de 5 kg)	Elephant	<i>Loxodonta spp</i>
Rhinocéros noir	Black rhinoceros	<i>Diceros bicornis</i>
Girafe	giraffe	<i>Giraffa camelopardalis</i>
Gazelle à front roux	Red fronted gazelle	<i>Gazelle rufifrons</i>
Cephalophobe à dos jaune	Yellow backed duiker	<i>Cephalophus sylvicultor</i>
Redunca de montage	Mountain reebuck	<i>Redunca fulvornfula</i>
Hippopotame	hippopotamus	<i>Hyppopotamus amphibius</i>
Damalisque	Topi ; tsessebe	<i>Damaliscus spp</i>
Chevrotin aquatique	Water chevrotain	<i>Hyemoschus aquaticus</i>

II- Oiseaux

Noms Communs		Noms Scientifiques
Français	Anglais	
Flamant nain	Lesser Flamingo	<i>Phoeniconaias minor</i>
Vautour oricou	Lappet-faced Vulture	<i>Torgos tracheliotus</i>
Busard pâle	Pallid Harrier	<i>Circus macrourus</i>
Francolin du Cameroun	Cameroon Mountain Francolin	<i>Francolinus camerunensis</i>
Bécassine double	Great Snipe	<i>Gallinago media</i>

Sterne des baleiniers	Damara Tern	<i>Sterna balaenarum</i>
Pigeon à nuque blanche	White-naped Pigeon	<i>Columba albinucha</i>
Touraco doré	Bannerman's Turaco	<i>Tauraco bannermani</i>
Calao à casque jaune	Yellow-casqued Wattled Hornbill	<i>Ceratogymna elata</i>
Indicateur d'Eisentraut	Yellow-footed Honeyguide	<i>Melignomon eisentrauti</i>
Bulbul concolore	Cameroon Montane Greenbul	<i>Andropadus montanus</i>
Bulbul à ventre jaune	Grey-headed Greenbul	<i>Phyllastrephus poliocephalus</i>
Grive de Crossley	Crossley's Ground Thrush	<i>Zoothera crossleyi</i>
Bouscarle géante	Dja River Warbler	<i>Bradypterus grandis</i>
Bouscarle de Bangwa	Bangwa Forest Warbler	<i>Bradypterus bangwaensis</i>
Pirit à bande noire	Banded Wattle-eye	<i>Platysteira laticincta</i>
Pirit de Verreaux	Verreaux's Batis	<i>Batis minima</i>
Phyllanthe à gorge blanche	White-throated Mountain Babbler	<i>Kupeornis gilberti</i>
Picatharte du Cameroun	Grey-necked Picathartes	<i>Picathartes oreas</i>
Souimanga d'Ursula	Ursula's Mouse-coloured Sunbird	<i>Nectarinia ursulae</i>
Zostérops du Cameroun	Mount Cameroon Speirops	<i>Speirops melanocephalus</i>
Gladiateur du Mont Kupé	Mount Kupé Bush Shrike	<i>Malaconotus kupeensis</i>
Gladiateur à poitrine verte	Green-breasted Bush Shrike	<i>Malaconotus gladiator</i>
Gladiateur de Monteiro	Monteiro's Bush Shrike	<i>Malaconotus montei</i>
Tisserin de Bannerman	Bannerman's Weaver	<i>Ploceus bannermani</i>
Tisserin de Bates	Bates's Weaver	<i>Ploceus batesi</i>
Poliolaïs à queue blanche	White-tailed Warbler	<i>Poliolais lopezi</i>
Outarde de Denham	Denham's Bustard	<i>Neotis denhami</i>
Canard de Hartlaub	Hartlaub's Duck	<i>Pteronetta hartlaubii</i>
Onoré à huppe blanche	White-crested Tiger Heron	<i>Tigriornis leucolophus</i>
Bec-en-ciseau d'Afrique	African Skimmer	<i>Rynchops flavirostris</i>
Echenilleur loriot	Eastern Wattled Cuckoo-Shrike	<i>Lobotos oriolinus</i>
Cisticole de Dorst	Dorst's Cisticola	<i>Cisticola dorsti</i>
Gobemouche de Tessmann	Tessmann's Flycatcher	<i>Muscicapa tessmanni</i>
Fou du Cap	Cape Gannet	<i>Sula capensis</i>
Marmaronette marbrée	Marbled Duck	<i>Marmaronetta angustirostris</i>
Fuligule nyroca	Ferruginous Duck	<i>Aythya nyroca</i>
Aigle impérial	Imperial Eagle	<i>Aquila heliaca</i>
Râle des genêts	Corn Crane	<i>Crex crex</i>
Outarde nubienne	Nubian Bustard	<i>Neotis nuba</i>
Glaréole à ailes noires	Black-winged Pratincole	<i>Glareola nordmanni</i>
Hirondelle brune	Mountain Saw-wing	<i>Psalidoprocne fuliginosa</i>
Prinia aquatique	River Prinia	<i>Prinia fluviatilis</i>
Apalis de Bamenda	Bamenda Apalis	<i>Apalis bamendae</i>
Autruche d'Afrique	Ostrich	<i>Struthio camelus</i>
Faucon de Barbarie	Barbary Falcon	<i>Falcó pelegrinoides</i>



Cigogne noire	Black Stork	<i>Ciconia nigra</i>
Flamant rose	Greater Flamingo	<i>Phoenicopterus ruber</i>
Bateleur d'Afrique	Bateleur	<i>Terathopius ecaudatus</i>
Messenger serpenteaire	Secretary Bird	<i>Sagittarius serpentarius</i>
Perroquet jaco	Grey Parrot	<i>Psittacus erithacus</i>
Perroquet robuste	Brown-necked Parrot	<i>Poicephalus robustus</i>
Perroquet à calotte rouge	Red-fronted Parrot	<i>Poicephalus gularis</i>
Perroquet youyou	Senegal Parrot	<i>Poicephalus senegalus</i>
Inséparable à tête rouge	Red-headed Lovebird	<i>Agapornis pullarius</i>
Inséparable à collier noir	Black-collared Lovebird	<i>Agapornis swindernianus</i>
Touraco vert	Green Turaco	<i>Tauraco persa</i>
Grue couronnée	Northern Crowned Crane	<i>Balearica pavonina</i>
Jabiru d'Afrique	Saddle-billed Stork	<i>Ephippiorhynchus senegalensis</i>
Cigogne blanche	White Stork	<i>Ciconia ciconia</i>
Perruche à collier	Rose-ringed Parakeet	<i>Psittacula krameri</i>

III- Reptiles

Noms Communs		Noms Scientifiques
Français	Anglais	
Crocodiles à museau allongé	<i>African sharp-nosed crocodile</i>	<i>Crocodylus cataphractus</i>
Crocodile du nil	<i>Nile crocodile</i>	<i>Crocodylus niloticus</i>
Crocodile nain	<i>African dwarf crocodile</i>	<i>Osteoleamus tetracus</i>
Grande tortue marine (Tortue verte)	<i>Green turtle</i>	<i>Chelonia mydas</i>
Tortue caouanne	<i>loggerhead</i>	<i>Caretta caretta</i>
Tortue imbriquée	<i>Hawksbill turtle</i>	<i>Eretmochelys imbricata</i>
Tortue olivâtre	<i>Olive ridley</i>	<i>Lepidochelys olivacea</i>
Tortue luth Tortues marines	<i>Leatherback turtle</i>	<i>Dermochelys coriacea</i>
Tortue à soc (Tortue de forêt)	<i>African spurred tortoise</i>	<i>Geochelone sulcata</i>
Caméléon d'Eisentraut	<i>Eisentraut chamaleon</i>	<i>Chamaeleo eisentrauti</i>
Caméléon de Pfeffer	<i>Pfeffer's chamaleon</i>	<i>Chamaeleo pfefferi</i>
Caméléon à 4 cornes du Sud	<i>Four horned chamaleon</i>	<i>Chamaeleo quadricornis</i>
Caméléon de Weidersheim du Sud	<i>Mount Lefo chamaleon</i>	<i>Chamaeleo wiedersheimi perreti</i>
Euprepis des Nganha		<i>Euprepis nganhae</i>
Scinque de Lepesme	<i>Lepesme skink</i>	<i>Lacertaspis lepesmei</i>

IV- Batraciens

Noms Communs		Noms Scientifiques
Français	Anglais	
Grenouille Goliath	<i>Giant frog</i>	<i>Conrue goliath</i>

Article 3 : (1) La classe B comprend les espèces bénéficiant d'une protection. Elles ne peuvent être chassées, capturées ou abattues qu'après obtention d'un titre d'exploitation de la faune. Ces espèces font l'objet de mesures de gestion particulières sans lesquelles elles deviendraient rares ou menacées d'extinction.



(2) Cette classe comprend :



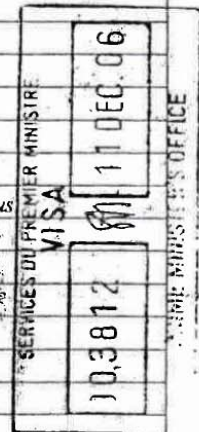
I- Les Mammifères

Noms Communs		Noms Scientifiques
Français	Anglais	
Eland de Derby	<i>Eland</i>	<i>Taurotragus derbianus</i>
Bongo	<i>Bongo</i>	<i>Bocerus eurycerus</i>
Buffle	<i>African buffalo</i>	<i>Syncerus caffer</i>
Hippotrague	<i>Roan antelope</i>	<i>Hippotragus equitus</i>
Bubale	<i>Hartebeeste</i>	<i>Acephalus buselaphus</i>
Elephant (pointes de plus de 5 kg)	<i>Elephant</i>	<i>Loxodonta spp</i>
Sitatunga	<i>sitatunga</i>	<i>Tragelaphus spekei</i>
Cob de buffon	<i>kob</i>	<i>Kobus kob</i>
Cob de Defassa	<i>Defassa waterbuck</i>	<i>Kobus ellipsiprymmus</i>
Guip hamaché	<i>Bush buck</i>	<i>Tragelaphus scriptus</i>
Hylochère	<i>Giant forest hog</i>	<i>Hylochoerus meinertzhageni</i>
Potamochère	<i>Bush pig</i>	<i>Potamochoerus porcus</i>
Phacochère	<i>Wart hog</i>	<i>Phacochoerus aethiopicus</i>
Civette	<i>African civet</i>	<i>Vivera civetta</i>
Genette	<i>genet</i>	<i>Genetta spp</i>
Serval	<i>serval</i>	<i>Felis serval</i>
Loutre à joues blanches	<i>Chawless otter ; african camenon</i>	<i>Aonyx conginus</i>
Cephalophe à bande dorsale noir	<i>Bay duiker</i>	<i>Cephalophus dorsalis</i>
Cephalophe Peters	<i>Peter's and harvey's Duiker</i>	<i>Cephalophus callipigus</i>
Hyène tachetée	<i>Spotted heyna</i>	<i>Crocuta crocula</i>

II-Oiseaux

Noms Communs		Noms Scientifiques
Français	Anglais	
Pigeon du Cameroun	Cameroon Olive Pigeon	<i>Columba sjostedti</i>
Hirondelle de forêt	Forest Swallow	<i>Hirundo fuliginosa</i>
Bulbul à gorge grise	Grey-throated Greenbul	<i>Andropadus tephrolaemus</i>
Bulbul olivâtre	Cameroon Olive Greenbul	<i>Phyllastrephus poensis</i>
Cossyphé d'Isabelle	Mountain Robin-Chat	<i>Cossypha isabellae</i>
Cisticole à dos brun	Brown-backed Cisticola	<i>Cisticola discolor</i>
Prinia verte	Green Longtail	<i>Urolais epichlora</i>
Souimanga à tête bleue	Cameroon Blue-headed Sunbird	<i>Nectarinia oritis</i>
Gonolek à ventre jaune	Yellow-breasted Boubou	<i>Laniarius atroflavus</i>
Malimbe de Rachel	Rachel's Malimbe	<i>Malimbus racheliae</i>
Dos-vert à tête noire	Little Oliveback	<i>Nesocharis shelleyi</i>
Spatule d'Afrique	African Spoonbill	<i>Platalea alba</i>
Canard à bosse	Knob-billed Duck	<i>Sarkidiornis melanotos</i>
Balbusard pêcheur	Osprey	<i>Pandion haliaetus</i>
Baza coucou	African Cuckoo Hawk	<i>Aviceda cuculoides</i>
Bondrée apivore	Honey Buzzard	<i>Pernis apivorus</i>
Milan des chauves-souris	Bat Hawk	<i>Macheiramphus alcinus</i>

Elanion blanc	Black-shouldered Kite	<i>Elanus caeruleus</i>
Elanion naucier	African Swallow-tailed Kite	<i>Chelictinia riocourii</i>
Pygargue vocifer	African Fish Eagle	<i>Haliaeetus vocifer</i>
Palmiste africain	Palm-nut Vulture	<i>Gypohierax angolensis</i>
Vautour percnoptère	Egyptian Vulture	<i>Neophron percnopterus</i>
Vautour charognard	Hooded Vulture	<i>Necrosyrtes monachus</i>
Vautour africain	African White-backed Vulture	<i>Gyps africanus</i>
Vautour de Rüppell	Rüppell's Vulture	<i>Gyps rueppellii</i>
Vautour à tête blanche	White-headed Vulture	<i>Trigonoceps occipitalis</i>
Circaète cendré	Western Banded Snake Eagle	<i>Circaetus cinerascens</i>
Gymnogène d'Afrique	African Harrier Hawk	<i>Polyboroides typus</i>
Busard cendré	Montagu's Harrier	<i>Circus pygargus</i>
Busard des roseaux	European Marsh Harrier	<i>Circus aeruginosus</i>
Autour gabar	Gabar Goshawk	<i>Micronisus gabar</i>
Autour sombre	Dark Chanting Goshawk	<i>Melierax metabates</i>
Autour à flancs roux	Chestnut-flanked Sparrowhawk	<i>Accipiter castanilius</i>
Epervier shikra	Shikra	<i>Accipiter badius</i>
Epervier de Hartlaub	Western Little Sparrowhawk	<i>Accipiter erythropus</i>
Epervier de l'Ovampo	Ovambo Sparrowhawk	<i>Accipiter ovampensis</i>
Autour noir	Black Sparrowhawk	<i>Accipiter melanoleucus</i>
Autour à longue queue	Long-tailed Hawk	<i>Urotriorchis macrourus</i>
Busautour des sauterelles	Grasshopper Buzzard	<i>Butastur rufipennis</i>
Autour unibande	Lizard Buzzard	<i>Kaupifalco monogrammicus</i>
Buse variable	Common Buzzard	<i>Buteo buteo</i>
Buse féroce	Long-legged Buzzard	<i>Buteo rufinus</i>
Buse d'Afrique	Red-necked Buzzard	<i>Buteo auguralis</i>
Aigle pomarin	Lesser Spotted Eagle	<i>Aquila pomarina</i>
Aigle criard	Greater Spotted Eagle	<i>Aquila clanga</i>
Aigle ravisseur	Tawny Eagle	<i>Aquila rapax</i>
Aigle des steppes	Steppe Eagle	<i>Aquila nipalensis</i>
Aigle de Wahlberg	Wahlberg's Eagle	<i>Aquila wahlbergi</i>
Aigle fascié	African Hawk Eagle	<i>Hieraaetus spilogaster</i>
Aigle d'Ayres	Ayres's Hawk Eagle	<i>Hieraaetus ayresii</i>
Aigle huppard	Long-crested Eagle	<i>Lophaetus occipitalis</i>
Aigle de Cassin	Cassin's Hawk Eagle	<i>Spizaetus africanus</i>
Aigle couronné	Crowned Eagle	<i>Stephanoaetus coronatus</i>
Aigle martial	Martial Eagle	<i>Polemaetus bellicosus</i>
Faucon crécerelle	Common Kestrel	<i>Falco tinnunculus</i>
Crécerelle renard	Fox Kestrel	<i>Falco alopex</i>
Faucon ardoisé	Grey Kestrel	<i>Falco ardosiaceus</i>
Faucon chicquera	Red-necked Falcon	<i>Falco chicquera</i>
Faucon kobez	Red-footed Falcon	<i>Falco vespertinus</i>
Faucon hobereau	European Hobby	<i>Falco subbuteo</i>
Faucon de Cuvier	African Hobby	<i>Falco cuvierii</i>
Faucon lannier	Lanner Falcon	<i>Falco biarmicus</i>



Faucon sacre	Saker Falcon	<i>Falco cherrug</i>
Faucon pèlerin	Peregrine Falcon	<i>Falco peregrinus</i>
Outarde arabe	Arabian Bustard	<i>Ardeotis arabs</i>
Outarde du Sénégal	White-bellied Bustard	<i>Eupodotis senegalensis</i>
Outarde à ventre noir	Black-bellied Bustard	<i>Eupodotis melanogaster</i>
Touraco à gros bec	Yellow-billed Turaco	<i>Tauraco macrorhynchus</i>
Touraco à huppe blanche	White-crested Turaco	<i>Tauraco leucolophus</i>
Effraie des clochers	African Grass Owl	<i>Tyto capensis</i>
Effraie du Cap	Barn Owl	<i>Tyto alba</i>
Petit-duc à bec jaune	Sandy Scops Owl	<i>Otus icterorhynchus</i>
Petit-duc scops	European Scops Owl	<i>Otus scops</i>
Petit-duc à face blanche	White-faced Scops Owl	<i>Otus leucotis</i>
Duc à crinière	Maned Owl	<i>Jubula lettii</i>
Grand-duc africain	Spotted Eagle Owl	<i>Bubo africanus</i>
Grand-duc à aigrettes	Fraser's Eagle Owl	<i>Bubo poensis</i>
Grand-duc de Shelley	Shelley's Eagle Owl	<i>Bubo shelleyi</i>
Grand-duc de Verreaux	Verreaux's Eagle Owl	<i>Bubo lacteus</i>
Grand-duc tacheté	Akun Eagle Owl	<i>Bubo leucostictus</i>
Chouette-pêcheuse de Pel	Pel's Fishing Owl	<i>Scotopelia peli</i>
Chouette-pêcheuse de Bouvier	Vermiculated Fishing Owl	<i>Scotopelia bouvieri</i>
Chevêchette perlée	Pearl-spotted Owlet	<i>Glaucidium perlatum</i>
Chevêchette à pieds jaunes	Red-chested Owlet	<i>Glaucidium tephronotum</i>
Chevêchette du Cap	African Barred Owlet	<i>Glaucidium capense</i>
Chevêchette à queue barrée	Sjöstedt's Barred Owlet	<i>Glaucidium sjöstedti</i>
Chouette africaine	African Wood Owl	<i>Strix woodfordii</i>
Hibou du Cap	Marsh Owl	<i>Asio capensis</i>
Cubla de Gambie	Northern Puffback	<i>Dryoscopus gambensis</i>



III – Reptiles

	Noms Communs		Noms Scientifiques
	Français	Anglais	
Python de Sébae		<i>African python</i>	<i>Python sebae sebae</i>
Python royal		<i>Royal python</i>	<i>Python regius</i>
Boa des sables de Müller		<i>Müller's sand boa</i>	<i>Gongylophis muelleri</i>
Python D88		<i>African burrowing python</i>	<i>Calabaria reinhardti</i>
Cobra égyptien		<i>Egyptian cobra</i>	<i>Naja haje haje</i>
Cobra cracheur de kati		<i>Spitting cobra</i>	<i>Naja katiensis</i>
Cobra de forêt, cobra noir et blanc		<i>Black mamba</i>	<i>Naja melanoleuca</i>
Cobra cracheur à cou noir		<i>Black cobra</i>	<i>Naja nigricollis nigricollis</i>
Faux cobra de goldi		<i>Green cobra</i>	<i>Pseudohaje goldi</i>
Cobra fouisseur		<i>Burrowing cobra</i>	<i>Paranaja multifasciata anomala</i>
Varan du nil		<i>African small-grain lizard</i>	<i>Varanus niloticus</i>
Varan des savanes		<i>African savanna monitor</i>	<i>Varanus exanthematicus (= griseus)</i>
Varan orné		<i>Ornate monitor</i>	<i>Varanus ornatus</i>
Tortue de forêt)		<i>Bell's hinged tortoise</i>	<i>Pelusios gabonensis</i>
Cinixys rongée		<i>Common tortoise</i>	<i>Kinixys erosa</i>

Cinixys de Home		<i>Kinixys homeana</i>
Tortue molle élégante	<i>Elegant tortule</i>	<i>Cyclanorbis elegans</i>
Tortue molle du Sénégal	<i>Senegal tortule</i>	<i>Cyclanorbis senegalensis</i>
Tortue plate africaine	<i>African tortule</i>	<i>Trionyx triunguis</i>
Cnemaspis de Perret (Gekos)		<i>Cnemaspis dilepis</i>
Gecko africain à queue grasse	<i>African fatty tail Gecko</i>	<i>Hemitheconyx caudicinctus</i>
Lygodactyle de Perret	<i>Stone lygodactyle</i>	<i>Lygodactylus dysmicus</i>
Gecko arboricole palmé	<i>Palm dwelling Gecko</i>	<i>Urocotyledon palmatus</i>
Gecko arboricole de Weiler	<i>Aboreal Gecko</i>	<i>Urocotyledon weileri</i>
Agama de Mehely (Lézard Agama)	<i>Agama lizard</i>	<i>Agama mehelyi</i>
Caméléon africain (Caméléons)	<i>African chameleon</i>	<i>Chamaeleo africanus</i>
Caméléon du Cameroun	<i>Cameroon chameleon</i>	<i>Chamaeleo camerunensis</i>
Caméléon à crête	<i>Crested chameleon</i>	<i>Chamaeleo cristatus</i>
Caméléon à cape	<i>Flap necked chameleon</i>	<i>Chamaeleo dilepis dilepis</i>
Caméléon gracile	<i>Graceful chameleon</i>	<i>Chamaeleo gracilis gracilis</i>
Caméléon de montagne	<i>Cameroon saiffin chameleon</i>	<i>Chamaeleo montium</i>
Caméléon à 3 cornes	<i>Owen's three horned chameleon</i>	<i>Chamaeleo oweni</i>
Caméléon du Sénégal	<i>Senegal chameleon</i>	<i>Chamaeleo senegalensis</i>
caméléon de Weindersheim du Nord	<i>Mount Lefo chameleon</i>	<i>Chamaeleo weindersheimi widdersheimi</i>
Caméléon nain	<i>Dwarf chameleon</i>	<i>Rhampholeon spectrum spectrum</i>
Grand gerrhosaure		<i>Gerrhosaure major zechi</i>
Scinque à oeil de serpent d'Afrique	<i>African snake eyed skink</i>	<i>Afroablepharus dururum</i>
Scinque de Chris Wild	<i>Chris wild skink</i>	<i>Lacertaspis chriswildi</i>
Scinque d'Amiet	<i>Amiet skink</i>	<i>Leptosaiaphos amieti</i>
Scinque de Fuhn	<i>Fuhn skink</i>	<i>Leptosaiaphos fuhni</i>
Scinque jaune et violet	<i>Yellow and purple skink</i>	<i>Leptosaiaphos iantinoxantha</i>
Scinque de Koutou	<i>Koutou skink</i>	<i>Leptosaiaphos koutoui</i>
Scinque de Paulian	<i>Paulian skink</i>	<i>Leptosaiaphos pauliani</i>
Scinque à vingt raies	<i>Striped skink</i>	<i>Leptosaiaphos vigintiserierum</i>

Article 4 : (1) La classe C comprend les mammifères, reptiles et batraciens autres que celles des classes A et B et les oiseaux de l'annexe III de la CITES.

(2) Ces espèces sont partiellement protégées, leur capture et leur abattage sont réglementés afin de maintenir la dynamique de leurs populations.

Article 5 : Les petits des animaux de ces trois classes ainsi que les œufs des oiseaux des classes A et B bénéficient du régime de protection de la classe A.

Article 6 : Sous réserve des dispositions contraires prescrites par des textes spécifiques nationaux, sont automatiquement prises en compte dans la classification nationale :

- En classe A, les espèces de l'annexe I de la classification CITES et les espèces appartenant aux groupes dits éteints à l'état sauvage, en danger critique d'extinction, en danger, vulnérable au regard de la classification de l'UICN ;

- En classe B, les espèces de l'Annexe II à l'exception de celles déjà admises en classe A au niveau national de la classification CITES et de celles des groupes dits quasi menacés aux préoccupations mineures des catégories de l'UICN ;



RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX - TRAVAIL - PATRIE

ARRÊTÉ N° 0083 /MINFOF DU 06 FEV 2008
 modifiant et complétant certaines dispositions de l'arrêté n°0648/MINFOF du 18
 décembre 2006 fixant la liste des animaux des classes de protection A, B et C.

LE MINISTRE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 91/91 du 20 janvier 1991 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche, modifiée et
complétée par l'ordonnance n° 99/001 du 31 août 1999 ;

Vu le décret n° 95/166/PM du 20 juillet 1995 fixant les modalités d'application du régime de la faune ;

Vu le décret n° 95/531/PM du 23 août 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts ;

Vu le décret n° 2004/320 du 08 décembre 2004 portant organisation du gouvernement, modifié et
complété par le décret n° 2007/268 du 07 septembre 2007 ;Vu le décret n° 2005/099 du 06 avril 2005 portant organisation du Ministère des Forêts et de la Faune,
modifié et complété par le décret n° 2005/495 du 31 décembre 2005 ;Vu le décret n° 2005/2869/PM du 29 juillet 2005 fixant les modalités d'application de certaines dispositions
de la convention CITES ;

Vu le décret n° 2006/308 du 22 septembre 2006 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 0648/MINFOF du 18 décembre 2006 fixant la liste des animaux des classes de protection
A, B et C.

A R R Ê T É :

Article 1^{er} : Les dispositions des articles 2 (3) et 3 (2) de l'arrêté n°0648 s'avisé sont modifiées et
complétées ainsi qu'il suit :

A U L E U D E :

Article 2 (3) : Les espèces appartenant à cette classe sont les suivantes :

H. Oiseaux

NOMS COMMUNS		Nom Scientifique
Français	Anglais	
Faucon nain	Lesser Flamingo	<i>Phaenicopterus minor</i>
Vautour orion	Lappet-faced Vulture	<i>Torgus trachelurus</i>
Bizard pâle	Pallid Harrier	<i>Circus macroros</i>
Framolin du Cameroun	Cameroon Mountain Francolin	<i>Francolinus camerounensis</i>
Bécassine deade	Great Snipe	<i>Gallinago media</i>
Merle des bambous	Damara Tern	<i>Sterna balaenarum</i>



Pigeon à nuque blanche	White-naped Pigeon	<i>Columba albinocha</i>
Touraco doré	Bannerman's Turaco	<i>Tauraco bannermani</i>
Cafao à ensigne jaune	Yellow-casqued Wattled Hornbill	<i>Ceratogymna elata</i>
Indicateur d'Élisabeth	Yellow-footed Honeyguide	<i>Melignomon eisentrauti</i>
Buffin congolais	Cameroon Montane Greenbul	<i>Andropadus montanus</i>
Buffin à ventre jaune	Grey-headed Greenbul	<i>Phylastrephus poliocephalus</i>
Grive de Crossley	Crossley's Ground Thrush	<i>Zosterornis crossleyi</i>
Bouscarle géante	Dja River Warbler	<i>Bradypterus grandis</i>
Bouscarle de Bangwa	Bangwa Forest Warbler	<i>Bradypterus bangwaensis</i>
Petit à bande noire	Banded Wattle-eye	<i>Platysteira laticincta</i>
Petit de Verreaux	Verreaux's Batis	<i>Batis minna</i>
Phyllanthie à gorge blanche	White-throated Mountain Babbler	<i>Eupcorornis gilberti</i>
Picaharte du Cameroun	Grey-necked Picathartes	<i>Picathartes oreus</i>
Sonnanga d'Ursula	Ursula's Mouse-cotoured Sunbird	<i>Nectarinia ursulae</i>
Zosterops du Cameroun	Mount Cameroon Speirops	<i>Speirops melanocephalus</i>
Gladiateur du Mont Koupé	Mount Koupé Bush Shrike	<i>Malaconotus kopeensis</i>
Gladiateur à poitrine verte	Green-breasted Bush Shrike	<i>Malaconotus gladiator</i>
Gladiateur de Monteiro	Monteiro's Bush Shrike	<i>Malaconotus monteiroi</i>
Tisserin de Bannerman	Bannerman's Weaver	<i>Ploceus bannermani</i>
Tisserin de Bates	Bates's Weaver	<i>Ploceus batesi</i>
Poliolaïs à queue blanche	White-tailed Warbler	<i>Poliolaïs lopezi</i>
Ouarde de Denham	Denham's Bustard	<i>Neotis denhami</i>
Canard de Hartlaub	Hartlaub's Duck	<i>Pteronetta hartlaubii</i>
Ouarde à huppe blanche	White-crested Tiger Heron	<i>Tigriornis leucolophus</i>
Bec en ciseau d'Afrique	African Skimmer	<i>Rynchops flavirostris</i>
Chenilleux lortoi	Eastern Wattled Cuckoo Shrike	<i>Lobotos oriolinus</i>
Cisticole de Dorst	Dorst's Cisticola	<i>Cisticola dorsti</i>
Gabemouche de Tessmann	Tessmann's Flycatcher	<i>Muscivora tessmanni</i>
Fou du Cap	Cape Gannet	<i>Sula capensis</i>
Marmaronette marbrée	Marbled Duck	<i>Marmaronetta angustirostris</i>
Fuligule nyroca	Ferruginous Duck	<i>Aythya nyroca</i>
Aigle impérial	Imperial Eagle	<i>Aquila heliaca</i>
Râle des genêts	Corn Crane	<i>Crex crex</i>
Ouarde nubienne	Nubian Bustard	<i>Neotis nuba</i>
Glaréole à ailes noires	Black-winged Pratincole	<i>Glaréola nordmanni</i>
Hirondelle brune	Mountain Saw-wing	<i>Psalcidoprocne fuliginosa</i>
Prinia aquatique	River Prinia	<i>Prinia flaviatilis</i>
Apalis de Bamenda	Bamenda Apalis	<i>Apalis bamendae</i>
Autruche d'Afrique	Ostrich	<i>Struthio camelus</i>
Falcon de Barbarie	Barbary Falcon	<i>Falco peregrinoides</i>
Cygne noir	Black Stork	<i>Ciconia nigra</i>



Flamant rose	Greater Flamingo	<i>Phoenicopterus ruber</i>
Bateleur d'Afrique	Bateleur	<i>Troglodytes aedon</i>
Messenger serpentaire	Secretary Bird	<i>Sagittarius serpentarius</i>
Perroquet Jaco	Guy Parrot	<i>Pollucius cristatus</i>
Perroquet robuste	Brown-necked Parrot	<i>Poicephalus robustus</i>
Perroquet à calotte rouge	Red-fronted Parrot	<i>Poicephalus gulielmi</i>
Perroquet yonyon	Senegal Parrot	<i>Poicephalus senegalus</i>
Inséparable à tête rouge	Red-headed Lovebird	<i>Agapornis pullarius</i>
Inséparable à collier noir	Black-collared Lovebird	<i>Agapornis swindermanni</i>
Touraco vert	Green Turaco	<i>Tauraco persa</i>
Grue couronnée	Northern Crowned Crane	<i>Balearica pavonina</i>
labiru d'Afrique	Saddle-billed Stork	<i>Ephippiochynchus senegalensis</i>
Cigogne blanche	White Stork	<i>Ciconia ciconia</i>
Petrelle à collier	Rose-ringed Parakeet	<i>Ptilinopus krameri</i>

LIRE :

Article 2 (3) : Les espèces appartenant à cette classe sont les suivantes :

H – Oiseaux

NOMS COMMUNS		
Français	Anglais	Nom Scientifique
Flamant nain	Lesser Flamingo	<i>Phoeniconotus minor</i>
Vautour orion	Lappet-faced Vulture	<i>Torgus trochiloides</i>
Busard pâle	Pallid Harrier	<i>Circus macrorhinus</i>
Francolin du Cameroun	Cameroon Mountain Francolin	<i>Francolinus camerunensis</i>
Bécassine double	Great Snipe	<i>Gallinago media</i>
Sterne des balconniers	Damara Tern	<i>Sterna balaenarum</i>
Pigeon à nuque blanche	White-naped Pigeon	<i>Columba albinucha</i>
Touraco doré	Bannerman's Turaco	<i>Tauraco bannermani</i>
Calao à casque jaune	Yellow-casqued Wattled Hornbill	<i>Ceratogymna elata</i>
Indicateur d'Ésentrant	Yellow-footed Honeyguide	<i>Meligonon eisentranti</i>
Bulbul concolore	Cameroon Mountain Greenbul	<i>Andropodus montanus</i>
Bulbul à ventre jaune	Grey-headed Greenbul	<i>Phyllastrephus poliocephalus</i>
Grive de Crossley	Crossley's Ground Thrush	<i>Zosterornis crossleyi</i>
Bouscarle géante	Dja River Warbler	<i>Bradypterus grandis</i>
Bouscarle de Bangwa	Bangwa Forest Warbler	<i>Bradypterus bangwaensis</i>
Pirite à bande noire	Banded Wattle-eye	<i>Platysteira laticincta</i>
Pirite de Verreaux	Verreaux's Batis	<i>Batis minner</i>
Phyllanthie à gorge blanche	White-throated Mountain Babbler	<i>Kupeornis gilberti</i>
Picatharte du Cameroun	Grey-necked Picathartes	<i>Picathartes oreas</i>
Souimanga d'Ursula	Ursula's Mouse-coloured Sunbird	<i>Nectarinia ursulae</i>



Zostérops du Cameroun	Mount Cameroon Spei. ops	<i>Sperotops nclancephalus</i>
Gladiateur du Mont Kupé	Mount Kupé Bush Shrike	<i>Malaconotus kuperensis</i>
Gladiateur à poitrine verte	Green-breasted Bush Shrike	<i>Malaconotus gladiator</i>
Gladiateur de Monteiro	Monteiro's Bush Shrike	<i>Malaconotus monteiroi</i>
Tisserin de Bannerman	Bannerman's Weaver	<i>Ploceus bannermani</i>
Tisserin de Bates	Bates's Weaver	<i>Ploceus batesi</i>
Poliolaïs à queue blanche	White-tailed Warbler	<i>Poliolaïs lopeza</i>
Oulaide de Denham	Denham's Bustard	<i>Neotis denhami</i>
Canard de Hartlaub	Hartlaub's Duck	<i>Pteronetta hartlaubii</i>
Ouoc à huppe blanche	White-crested Tiger Heron	<i>Tigriornis lanceolophus</i>
Bec en ciseau d'Afrique	African Skimmer	<i>Eynochops flavirostris</i>
L'ohivilleur loriot	Eastern Wattled Cuckoo Shrike	<i>Lobotos oriolinus</i>
Cisticole de Dorst	Dorst's Cisticola	<i>Cisticola dorsa</i>
Gobemouche de Tessmann	Tessmann's Flycatcher	<i>Muscicapra tessmanni</i>
Fou du Cap	Cape Gannet	<i>Sula capensis</i>
Marmaronette marbrée	Marbled Duck	<i>Marmaronetta angustirostris</i>
Pufigule nyroca	Ferruginous Duck	<i>Aythya nyroca</i>
Aigle impérial	Imperial Eagle	<i>Aquila heliaca</i>
Rale des genêts	Corn Crane	<i>Crex crex</i>
Oulaide nubienne	Nubian Bustard	<i>Neotis nubia</i>
Gilacole à ailes noires	Black-winged Pratincole	<i>Gilacole nordmanni</i>
Hirondelle brune	Mountain Saw-wing	<i>Psaldoproctus fuliginosa</i>
Prinia aquatique	River Prinia	<i>Prinia flaviventris</i>
Apalis de Bamenda	Bamenda Apalis	<i>Apalis bamendae</i>
Autruche d'Afrique	Ostrich	<i>Struthio camelus</i>
Falcon de Barbouze	Barbary Falcon	<i>Falco peregrinoides</i>
Cigogne noire	Black Stork	<i>Ciconia nigra</i>
Flamant rose	Greater Flamingo	<i>Phoenicopterus ruber</i>
Bateleur d'Afrique	Bateleur	<i>Terathopus caudatus</i>
Messager serpenteaire	Secretary Bird	<i>Sagittarius serpentarius</i>
Paroquet robuste	Brown-necked Parrot	<i>Poicephalus robustus</i>
Paroquet à calotte rouge	Red-fronted Parrot	<i>Poicephalus gutturalis</i>
Paroquet youyou	Senegal Parrot	<i>Poicephalus senegalus</i>
Inséparable à tête rouge	Red-headed Lovebird	<i>Agapornis pullarius</i>
Inséparable à collier noir	Black-collared Lovebird	<i>Agapornis swindernhami</i>
Touraco vert	Green Turaco	<i>Tauraco persa</i>
Cane couronnée	Northern Crowned Crane	<i>Baleatica pavonina</i>
Jabiru d'Afrique	Saddle-billed Stork	<i>Ephippiorhynchus senegalensis</i>
Cigogne blanche	White Stork	<i>Ciconia ciconia</i>
Perruche à collier	Rose-ringed Parakeet	<i>Psittacula krameri</i>



AU LIEU DE :

Article 3(2) : Cette classe comprend :

H-Oiseaux

NOMS COMMUNS		
FRANCAIS	ANGLAIS	NOMS SCIENTIFIQUES
Pipson du Cameroun	Cameroon Olive Pigeon	<i>Columba sjostedti</i>
Hirondelle de forêt	Forest Swallow	<i>Hirundo fuliginosa</i>
Bulbul à gorge rose	Grey-throated Greenbul	<i>Androparus tephrocercus</i>
Bulbul olivâtre	Cameroon Olive Greenbul	<i>Phyllus ephus poensis</i>
Cossyphie d'Isabelle	Mountain Robin-Chat	<i>Cossypha isabellae</i>
Cisticole à dos brun	Brown-backed Cisticola	<i>Cisticola discolor</i>
Prinia verte	Green Longtail	<i>Urolais epichlora</i>
Souimanga à tête bleue	Cameroon Blue-headed Sunbird	<i>Nectarinia oritis</i>
Gonolek à ventre jaune	Yellow-breasted Boubou	<i>Laniarius atroflavus</i>
Malimbe de Rachel	Rachel's Malimbe	<i>Malimbus racheliae</i>
Dos-vert à tête noire	Little Oliveback	<i>Nesocharis shelleyi</i>
Spatule d'Afrique	African Spoonbill	<i>Platalea alba</i>
Canard à bosse	Knob-billed Duck	<i>Sarkidiornis melanotos</i>
Balbuzard pêcheur	Osprey	<i>Pandion haliaetus</i>
Baza congolais	African Cuckoo Hawk	<i>Aviceda cuculoides</i>
Bondrée apivore	Honey Buzzard	<i>Pernis ptilorhynchus</i>
Milan des charvres sauris	Bat Hawk	<i>Macheiramphus alcinus</i>
Falco blanc	Black-shouldered Kite	<i>Elaanus caeruleus</i>
Falco nauclet	African Swallow-tailed Kite	<i>Chelictinia tenebris</i>
Pygargue vocifer	African Fish Eagle	<i>Haliaeetus vocifer</i>
Palmiste africain	Palm-nut Vulture	<i>Gypohierax angolensis</i>
Vautour péronoptère	Egyptian Vulture	<i>Neophron pernopterus</i>
Vautour charognard	Hooded Vulture	<i>Necrosyrtes monachus</i>
Vautour africain	African White-backed Vulture	<i>Gyps africanus</i>
Vautour de Rüppell	Rüppell's Vulture	<i>Gyps rueppellii</i>
Vautour à tête blanche	White-headed Vulture	<i>Trigonoceps occipitalis</i>
Circiète cendré	Western Banded Snake Eagle	<i>Circus cinerascens</i>
Gymnogène d'Afrique	African Harrier Hawk	<i>Polphoroides typus</i>
Busard cendré	Montagu's Harrier	<i>Circus pygargus</i>
Busard des roseaux	European Marsh Harrier	<i>Circus aeruginosus</i>
Autour gabar	Gabar Goshawk	<i>Micromys gabar</i>
Autour sombre	Dark Chanting Goshawk	<i>Melierax metabates</i>
Autour à flancs roux	Chestnut-flanked Sparrowhawk	<i>Accipiter eastonii</i>
Epervier shikra	Shikra	<i>Accipiter badius</i>



Épervier de Hartlaub	Western Little Sparrowhawk	<i>Accipiter erythropus</i>
Épervier de l'Ovambo	Ovambo Sparrowhawk	<i>Accipiter ovampiensis</i>
Autour noir	Black Sparrowhawk	<i>Accipiter melanoleucus</i>
Autour à longue queue	Long-tailed Hawk	<i>Urotrionchus macrorhinus</i>
Busautour des sauterelles	Grasshopper Buzzard	<i>Buteo rufipennis</i>
Autour unibande	Lizard Buzzard	<i>Kaupifalco monogrammicus</i>
Buse variable	Common Buzzard	<i>Buteo buteo</i>
Buse féroce	Long-legged Buzzard	<i>Buteo rufinus</i>
Buse d'Afrique	Red-necked Buzzard	<i>Buteo auguralis</i>
Aigle pomarin	Lesser Spotted Eagle	<i>Aquila pomarina</i>
Aigle criard	Greater Spotted Eagle	<i>Aquila clanga</i>
Aigle ravisseur	Fawny Eagle	<i>Aquila rapax</i>
Aigle des steppes	Steppe Eagle	<i>Aquila nipolensis</i>
Aigle de Wahlberg	Wahlberg's Eagle	<i>Aquila wahlbergi</i>
Aigle fascié	African Hawk Eagle	<i>Hieraaetus spilogaster</i>
Aigle d'Ayres	Ayres's Hawk Eagle	<i>Hieraaetus ayresii</i>
Aigle huppard	Long-crested Eagle	<i>Lophaaetus occipitalis</i>
Aigle de Cassin	Cassin's Hawk Eagle	<i>Spyaetus africanus</i>
Aigle couronné	Crowned Eagle	<i>Stephanoaetus coronatus</i>
Aigle martial	Martial Eagle	<i>Polemaetus bellicosus</i>
Faucon crécerelle	Common Kestrel	<i>Falco tinnunculus</i>
Crécerelle renard	Fox Kestrel	<i>Falco alopec</i>
Faucon ardoisé	Grey Kestrel	<i>Falco ardoisiaceus</i>
Faucon chicquera	Red-necked Falcon	<i>Falco chicquera</i>
Faucon kobez	Red-footed Falcon	<i>Falco vespertinus</i>
Faucon hobereau	European Hobby	<i>Falco subbuteo</i>
Faucon de Cuvier	African Hobby	<i>Falco cucullii</i>
Faucon linnier	Lanner Falcon	<i>Falco biarmicus</i>
Faucon sacre	Saker Falcon	<i>Falco cherrug</i>
Faucon pèlerin	Peregrine Falcon	<i>Falco peregrinus</i>
Outarde arabe	Arabian Bustard	<i>Ardeotis arabs</i>
Outarde du Sénégal	White-bellied Bustard	<i>Eupodotis senegalensis</i>
Outarde à ventre noir	Black-bellied Bustard	<i>Eupodotis melanogaster</i>
Touraco à gros bec	Yellow-billed Turaco	<i>Tauraco macrorhynchus</i>
Touraco à huppe blanche	White-crested Turaco	<i>Tauraco leucolophus</i>
Effraie des clochers	African Grass Owl	<i>Tyto capensis</i>
Effraie du Cap	Barn Owl	<i>Tyto alba</i>
Petit-duc à bec jaune	Sandy Scops Owl	<i>Otus scrochynchus</i>
Petit-duc scops	European Scops Owl	<i>Otus scops</i>
Petit-duc à face blanche	White-faced Scops Owl	<i>Otus leucotis</i>
Duc à crinière	Maned Owl	<i>Jubula letti</i>
Grand-duc africain	Spotted Eagle Owl	<i>Bubo africanus</i>
Grand-duc à aigrettes	Fraser's Eagle Owl	<i>Bubo poensis</i>
Grand-duc de Shelley	Shelley's Eagle Owl	<i>Bubo shelleyi</i>

6



Grand-duc de Verreaux	Verreaux's Eagle Owl	<i>Bubo verreauxi</i>
Grand-duc tacheté	Akun Eagle Owl	<i>Bubo leucostictus</i>
Chouette-pêcheuse de Pel	Pel's Fishing Owl	<i>Scotopelia peli</i>
Chouette-pêcheuse de Bouvier	Vermiculated Fishing Owl	<i>Scotopelia bouvieri</i>
Chèvêchelette perlée	Pearl-spotted Owlet	<i>Glaucidium perlatum</i>
Chèvêchelette à pieds jaunes	Red chested Owlet	<i>Glaucidium tephronotum</i>
Chèvêchelette du Cap	African Barred Owlet	<i>Glaucidium capense</i>
Chèvêchelette à queue barrée	Sjöstedt's Barred Owlet	<i>Glaucidium sjöstedti</i>
Chouette africaine	African Wood Owl	<i>Strix woodfordii</i>
Hibou du Cap	Marsh Owl	<i>Asio capensis</i>
Chou de Cambie	Northern Puffback	<i>Dryosopus gambensis</i>

LIRE :

Article 3 (2) Cette classe comprend :

H-Oiseaux

NOMS COMMUNS		
FRANCAIS	ANGLAIS	NOMS SCIENTIFIQUES
Pipon du Cameroun	Cameroon Olive Pipit	<i>Cabanis sjostedi</i>
Hirondelle de forêt	Forest Swallow	<i>Hirundo fuliginosa</i>
Bulbul à gorge grise	Grey-throated Greenbul	<i>Androparus tephrolaemus</i>
Bulbul olivâtre	Cameroon Olive Greenbul	<i>Phyllastur ephas jaoensis</i>
Coccyzine d'Isabelle	Mountain Robin-Chat	<i>Coccyzina isabelliae</i>
Cisticole à dos brun	Brown-backed Cisticola	<i>Cisticola discolor</i>
Pieuvre verte	Green Longtail	<i>Urolonchus epichlorus</i>
Perroquet jaco	Grey Parrot	<i>Psittacus erithacus</i>
Souimanga à tête bleue	Cameroon Blue-headed Sunbird	<i>Nectarinia grisea</i>
Gondlek à ventre jaune	Yellow-breasted Boubou	<i>Laniarius atroflavus</i>
Malimbe de Rachel	Rachel's Malimbe	<i>Malimbus racheliae</i>
Duc vert à tête noire	Little Oliveback	<i>Nesocharis shelleyi</i>
Spatule d'Afrique	African Spoonbill	<i>Platalea alba</i>
Canard à bosse	Knob-billed Duck	<i>Sarkidiornis melanotos</i>
Balbusard pêcheur	Osprey	<i>Pandion haliaetus</i>
Bazi corneou	African Cuckoo Hawk	<i>Aviceda cuculoides</i>
Bondrée apivore	Honey Buzzard	<i>Pernis ptilorhynchus</i>
Milan des chauves-souris	Bai Hawk	<i>Macharopernis holotus</i>
Élanion blanc	Black shouldered Kite	<i>Elanus caerulescens</i>
Élanion nankai	African Swallow-tailed Kite	<i>Chelonicornis rufocornis</i>
Pygargue vocifer	African Fish Eagle	<i>Haliaeetus vocifer</i>
Palmiste africain	Palm-nut Vulture	<i>Gypohierax angolensis</i>
Vautour péronoptère	Egyptian Vulture	<i>Neophron peronopterus</i>
Vautour charoyard	Hooded Vulture	<i>Necrosyrtes monachus</i>

7



Vautour africain	African White-backed Vulture	<i>Gyps africanus</i>
Vautour de Rüppell	Rüppell's Vulture	<i>Gyps rueppellii</i>
Vautour à tête blanche	White-headed Vulture	<i>Trigonoceps occipitalis</i>
Circète cendré	Western Banded Snake Eagle	<i>Circus cinerascens</i>
Gymnogène d'Afrique	African Harrier Hawk	<i>Polyboroides typus</i>
Busard cendré	Montagu's Harrier	<i>Circus pygargus</i>
Busard des roseaux	European Marsh Harrier	<i>Circus aeruginosus</i>
Autour gabar	Gabar Goshawk	<i>Micronisus gabar</i>
Autour sombre	Dark Chanting Goshawk	<i>Melierax metabates</i>
Autour à flancs roux	Chestnut-flanked Sparrowhawk	<i>Accipiter castaneus</i>
Épervier shikra	Shikra	<i>Accipiter badius</i>
Épervier de Hartlaub	Western Little Sparrowhawk	<i>Accipiter erythropus</i>
Épervier de l'Ovambo	Ovambo Sparrowhawk	<i>Accipiter ovampensis</i>
Autour noir	Black Sparrowhawk	<i>Accipiter melanoleucus</i>
Autour à longue queue	Long-tailed Hawk	<i>Urotriorchis macrourus</i>
Buc autour des antennes	Grasshopper Buzzard	<i>Buteo rufipennis</i>
Autour amibande	Lizard Buzzard	<i>Kaupifalco monogrammicus</i>
Buse variable	Common Buzzard	<i>Buteo buteo</i>
Buse fémée	Long-legged Buzzard	<i>Buteo rufinus</i>
Buse d'Afrique	Red-necked Buzzard	<i>Buteo auguralis</i>
Aigle pomarin	Lesser Spotted Eagle	<i>Aquila pomarina</i>
Aigle criard	Greater Spotted Eagle	<i>Aquila clanga</i>
Aigle ravisseur	Tawny Eagle	<i>Aquila rapax</i>
Aigle des steppes	Steppe Eagle	<i>Aquila nipalensis</i>
Aigle de Wahlberg	Wahlberg's Eagle	<i>Aquila wahlbergi</i>
Aigle fascié	African Hawk Eagle	<i>Hieraaetus spilogaster</i>
Aigle d'Ayres	Ayres's Hawk Eagle	<i>Hieraaetus ayresi</i>
Aigle luppard	Long-crested Eagle	<i>Lophaaetus occipitalis</i>
Aigle de Cassin	Cassin's Hawk Eagle	<i>Spizaetus africanus</i>
Aigle couronné	Crowned Eagle	<i>Stephanaetus coronatus</i>
Aigle martial	Martial Eagle	<i>Polemaetus bellicosus</i>
Faucon crécerelle	Common Kestrel	<i>Falco tinnunculus</i>
Crécerelle renard	Fox Kestrel	<i>Falco tinnunculus</i>
Faucon ardoisé	Grey Kestrel	<i>Falco ardoisiensis</i>
Faucon chiequera	Red-necked Falcon	<i>Falco chiequera</i>
Faucon kobez	Red footed Falcon	<i>Falco vespertinus</i>
Faucon hobereau	European Hobby	<i>Falco subbuteo</i>
Faucon de Cuvier	African Hobby	<i>Falco cuvieri</i>
Faucon lannier	Lanner Falcon	<i>Falco biarmicus</i>
Faucon sacré	Saker Falcon	<i>Falco cherrug</i>
Faucon pèlerin	Peregrine Falcon	<i>Falco peregrinus</i>
Outarde arabe	Arabian Bustard	<i>Ardeotis arabs</i>



Outarde de Sénégal	White-bellied Bustard	<i>Eupodotis senegalensis</i>
Outarde à ventre noir	Black-bellied Bustard	<i>Eupodotis melanogaster</i>
Touraco à gros bec	Yellow-billed Tauraco	<i>Tauraco macrorhynchus</i>
Touraco à huppe blanche	White-crested Tauraco	<i>Tauraco leucolophus</i>
Falaise des clochers	African Grass Owl	<i>Tyto capensis</i>
Falaise du Cap	Barn Owl	<i>Tyto alba</i>
Pentérite à bec blanc	Sandy Scops Owl	<i>Otus heterorhynchus</i>
Pentérite scops	European Scops Owl	<i>Otus scops</i>
Pentérite à face blanche	White-faced Scops Owl	<i>Otus leucotis</i>
Duc à corymbe	Maned Owl	<i>Nubo leuca</i>
Grand duc africain	Spotted Eagle Owl	<i>Bubo africanus</i>
Grand duc à moustaches	Fraser's Eagle Owl	<i>Bubo poensis</i>
Grand duc de Shelley	Shelley's Eagle Owl	<i>Bubo shelleyi</i>
Grand duc de Verreaux	Verreaux's Eagle Owl	<i>Bubo lacteus</i>
Grand duc tacheté	Akun Eagle Owl	<i>Bubo leucostictus</i>
Chouette-pêcheuse de Pel	Pel's Fishing Owl	<i>Scotopelia peli</i>
Chouette-pêcheuse de Bourcier	Vermiculated Fishing Owl	<i>Scotopelia bouvieri</i>
Chouette hétéroptère	Pearl-spotted Owllet	<i>Glaucidium perlatum</i>
Chouette à pieds jaunes	Red-chested Owllet	<i>Glaucidium tephronotum</i>
Chouette du Cap	African Barred Owllet	<i>Glaucidium capense</i>
Chouette à queue barrée	Sjöstedt's Barred Owllet	<i>Glaucidium sjöstedti</i>
Chouette africaine	African Wood Owl	<i>Strix woodfordii</i>
Hibou du Cap	Marsh Owl	<i>Asio capensis</i>
Cibla de Gambie	Northern Puffback	<i>Dryoscopus gambensis</i>

LE RESTE SANS CHANGEMENT

Article 2 : Le présent arrêté sera enregistré, puis publié au Journal Officiel en français et en anglais.



12.2 ANNEXE 2. Décision N° 1354/D/MINEF/CAB du 26 Novembre 1999

Décision N° 1354/D/MINEF/CAB du 26 Novembre 1999 fixant les procédures de classement des forêts du domaine forestier permanent de la République du Cameroun.

Décision N° 1354/D/MINEF/CAB du 26 novembre 1999 – fixant les procédures de classement des forêts du domaine forestier permanent de la République du Cameroun

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORETS,

Vu la Constitution,
Vu la Loi n°94/01 DU 20 Janvier portant Régime des forêts, de la Faune et de la Pêche ;
Vu le décret n°95/531/PM du 23 Août 1995 fixant les modalités d'application du Régime des forêts ;
Vu le Décret n°95/678 du 18 Décembre 1995 instituant un cadre indicatif d'utilisation des terres en zone forestière méridionale;
Vu le décret n°97/205 du 07 Décembre 1997 portant organisation du Gouvernement, ensemble ses divers modificatifs ;
Vu le Décret n°98/354 du 21 Décembre 1998 portant organisation du Ministère de l'Environnement et des forêts.

DECIDE

Article 1er.- Le classement des forêts du Domaine Forestier Permanent de la République du Cameroun se fait suivant les modalités du document intitulé " Procédures de classement des forêts du Domaine Forestier Permanent de la République du Cameroun ".

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et communiquée ou besoin sera.

Yaoundé, le 26 Novembre 1999

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES FORETS

Sylvain NAAH ONDOA

PROCEDURES DE CLASSEMENT DES FORETS DU DOMAINE FORESTIER
PERMANENT DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Novembre 1999

1. PRINCIPES ET RESPONSABILITÉS

L'Administration forestière est chargée du classement des massifs forestiers.

La direction des forêts (sous-direction des inventaires et aménagements forestiers) est responsable de la planification des opérations de classement et de la préparation des projets de décret de classement à adresser au Premier Ministre. Le délégué provincial est responsable de l'ensemble du processus de classement dans sa province.

Les populations locales doivent impérativement être étroitement associées à tout le processus de classement. Ce sont elles qui se prononceront lors de la réunion de la Commission de classement. A cet effet, l'Administration forestière devra s'appuyer sur tous les groupements et les différents comités représentant la population locale. Ces comités doivent être des interlocuteurs privilégiés vis à vis de l'Administration. La liste des membres de ces différentes structures doit être transmise et tenue au niveau de la délégation départementale. Dans le cas où il n'y a pas de structure représentative des populations locales, l'administration suscitera la création au niveau de chaque village d'un comité paysan forêt (CPF) qui sera le porte parole de la population. On retrouvera en annexe la composition et le mandat de ce comité.

Plusieurs autres partenaires doivent aussi participer au processus de classement. Il s'agit des autres administrations compétentes, des concessionnaires forestiers, des projets de développement et des ONG travaillant dans les différents secteurs concernés.

2. LES ETAPES DU CLASSEMENT

Les étapes suivantes doivent être réalisées dans le but de classer une forêt dans le domaine forestier permanent :

- Préparation de la note technique préliminaire d'information ;
- Avis au public ;
- Sensibilisation des populations ;
- Travaux de la commission de classement ;
- Préparation des textes à soumettre au Premier Ministre.

2.1. Préparation de la note technique préliminaire d'information

La Direction des forêts (SDIAF) prépare pour chacun des projets de classement une note technique qui doit préciser les éléments suivants :

- Le ou les objectifs de classement,
- Les limites de la forêt à classer,
- Une description sommaire de la zone (topographie, hydrographie, végétation, populations, les activités humaines et industrielles dans la zone, l'accessibilité et le projet et programme des travaux à venir,
- La description des droits normaux d'usage.

Le classement des forêts domaniales doit tenir compte du plan d'affectation des terres de la zone lorsqu'il en existe un.

2.2. Avis au public

Les avis au public se font suivant les dispositions prévues à l'article 18 du décret portant application du régime des forêts.

L'avis au public comportera les éléments suivants :

- La description des limites à classer accompagnée d'une carte au 1 :200 000 du massif forestier,
 - La superficie en hectares,
 - La vocation du massif,
 - La date limite de réception des éventuelles réserves et réclamation de la population auprès des autorités compétentes (préfecture et délégation départementale du MINEF).
- Le projet d'avis est initié à la Direction des forêts (SDIAF), signé par le Ministre chargé des forêts et rendu public par voie de presse et d'affichage dans les Préfectures, sous-Préfectures, Mairies et services de l'Administration chargée des forêts de la région concernée.

2.3. Sensibilisation des autorités administratives et des élites locales

Conformément au calendrier établi, le délégué provincial prépare les projets de convocation de la réunion de sensibilisation des autorités et des élites locales à la signature du Gouverneur.

La sensibilisation des élites consiste à rencontrer les autorités administratives qui auront un rôle à jouer dans le classement des forêts pour leur expliquer le travail qui sera fait et ce qu'on attend d'eux. Une réunion sera programmée au niveau de chaque arrondissement touché par le projet de classement.

Le contenu des rencontres sera le suivant :

- Expliquer les objectifs du projet de classement,
- Expliquer le principe de la participation des populations dans le processus d'aménagement du massif forestier (les populations doivent être consultées),
- Expliquer les démarches qui restent à faire (tournée de sensibilisation des populations organisation des comités paysans forêt, schéma directeur, réunion de consultation pour le classement),
- Préparer un programme de travail pour la Commission de classement.

Les personnes visées sont :

- Les préfets,
- Les délégués départementaux,
 - Les chefs de poste,
- Les sous-préfets,
- Les députés,
- Les maires,
- Les représentants des ministères du tourisme, du domaine, de l'élevage, de l'agriculture et des mines,
- Les religieux,
- Les représentants d'ONG,
- Elites locales.

La mission sera composée des personnes suivantes :

- Le Délégué provincial de l'environnement et des forêts (chef de mission)
- Le Délégué départemental de l'environnement et des forêts (rapporteur)
- Une personne ad hoc de l'administration forestière bien connue localement.
- Un représentant de la Direction des forêts (SDIAF).

Le délégué provincial transmet le rapport de la réunion au MINEF et au Gouverneur ainsi qu'aux préfets concernés pour information.

2.4. Sensibilisation des populations

Tous les villages touchés par le classement d'un massif doivent être visités lors de cette tournée. L'objectif est d'informer et sensibiliser les populations sur le classement à venir.

Pendant cette tournée, et là où il n'y a pas de structure représentant les populations, l'Administration forestière initiera la procédure de création des comités paysans forêts. Ce comité représentera les populations et on doit s'assurer que tous les groupes (élites intérieure et extérieure, femme, jeune, retraité, planteur, ...) y sont présents ou représentés.

L'ordre du jour des réunions sera le suivant :

- Information et sensibilisation des populations sur les démarches de classement du domaine forestier permanent ;
- Explication sur le concept de représentation des populations dans le processus de gestion des forêts :
- Si nécessaire, discussion sur le principe des comités paysans forêt et distribution du mandat du comité ;
- Réalisation du plan directeur d'aménagement et sa restitution auprès des populations (via les comités locaux, comité paysans forêt...)

L'équipe qui fera cette tournée sera composée des personnes suivantes :

- Le délégué départemental de l'environnement et de forêts (chef de mission),
- Le sous-préfet ou son représentant,
- Personne ad hoc,
- Le chef de poste (rapporteur).

Il est entendu que le sous-préfet et les chefs de poste vont assister aux réunions dans les villages de leur arrondissement respectif. Il est souhaitable qu'une femme soit présente au sein de la délégation du MINEF pour stimuler les autres femmes présentes aux réunions. Ces dernières prennent alors davantage la parole.

Les réunions devraient durer une demi-journée chacune au plus par jour. Les lettres de convocations sont adressées par le Sous-préfet aux chefs de village, sur proposition du délégué départemental.

Un exemplaire du "Livret des comités paysans forêt" sera distribué au Chef de chaque village afin que le comité puisse se familiariser avec leurs rôles et leurs fonctions.

Le délégué départemental transmet le rapport de la tournée aux autorités administratives locales et au délégué provincial.

2.5. Travaux de la commission de classement

Selon l'article 19 du Décret N° 95/531/PM du 23 Août 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts, il est créé dans chaque département une Commission chargée :

- "D'examiner et d'émettre un avis sur les éventuelles réserves ou réclamations émises par la population ou par toute personne intéressée, à l'occasion des opérations de classement ou de déclassement des forêts"

"Dévaluer tout bien devant faire l'objet d'expropriation et de dresser un état à cet effet"

L'article 20 précise la composition de la Commission comme suit :

- Président : le préfet ou son représentant,
 Rapporteur : Le représentant local du Ministère chargé des forêts,
 Membres : Le représentant local du Ministère chargé du tourisme,
 Le représentant local du Ministère chargé des domaines,
 Le représentant local du Ministère chargé de l'environnement,

Le représentant local du Ministère chargé de l'élevage,
 Le représentant local du Ministère chargé de l'agriculture,
 Le représentant local du Ministère chargé des mines,
 Le représentant local du Ministère chargé des aménagements,
 Le ou les député(s) du département,
 Les maires des communes intéressées ou leurs représentants,
 Les autorités traditionnelles locales."

Réunion de la commission

Une réunion de la Commission devrait de préférence se tenir dans chaque arrondissement concerné. Les rencontres devraient durer une journée chacune.

La commission se réunit à l'initiative de son Président et au lieu choisi par ce dernier, trente (30) jours au plus tard après le délai d'affichage.

En cas de besoin, une réunion préparatoire regroupant les représentants du Minef et les élites locales se tiendra une à deux semaines avant les réunions de la Commission. Cette rencontre permettra d'harmoniser les différents points de vue des parties prenantes.

Mission d'étude

Les populations disposent d'un délai précisé dans l'avis au public pour émettre des réserves ou oppositions au projet de classement. Ces réserves peuvent concerner des infrastructures (champs, carrières, habitations...) localisées à l'intérieur du massif, ou toutes autres objections recevables.

Aussi, le président de la commission peut dépêcher des missions pour examiner le bien fondé ou le délai des réserves ou oppositions au projet et éventuellement faire l'évaluation des biens concernés. Ces missions devront être composées de personnel compétent et devront faire rapport à la Commission. Elles devraient se dérouler avant la réunion de la Commission pour permettre aux membres d'en apprécier les constats.

Les infrastructures pouvant donner droit à une indemnisation devront faire l'objet d'une localisation de préférence à l'aide d'un GPS (global positioning system). L'ensemble des infrastructures localisées sera reporté sur la carte du massif au 1 :200 000. Si des infrastructures se trouvent effectivement à l'intérieur des limites proposées, il existe deux alternatives possibles :

- Les limites devront être modifiées afin de les exclure du massif ;
- Certains infrastructures pourront faire l'objet d'une expropriation et d'une indemnisation.

La Commission examinera les rapports et suggestions des missions. Elle statuera sur tous les éléments versés au dossier de classement. Le Président de la Commission transmet l'ensemble du dossier au Ministère chargé des forêts, assorti de l'avis motivé de ladite Commission. En cas de besoin, le MINEF peut dépêcher une mission de vérification ou de conciliation sur le terrain.

2.6. Préparation des textes à soumettre au Premier Ministre

Après avoir pris possession de tous les dossiers, le texte définitif du projet de classement est préparé par la sous-direction des inventaires et aménagement forestier de la direction des forêts, pour appréciation et transmission par le Ministre chargé des forêts au Premier Ministre.

Le projet de décret, qui définit notamment les objectifs de classement ainsi que les limites du massif forestier à classer, doit être accompagné :

Un plan de situation décrivant les limites de ladite forêt, accompagné d'une carte géographique à l'échelle 1 :200 000 ;

- Une note technique précisant le ou les objectifs visé(s) par ce classement et définissant les droits d'usage applicables dans la forêt concernée, et
- Des procès verbaux des réunions de la Commission de classement,

- Des rapports de mission complémentaires pour le règlement des problèmes soulevés ou prise en compte des doléances formulées par les populations.

ANNEXE : LE COMITE PAYSAN FORET

Introduction

La participation pleine et entière des populations est considérée dans la nouvelle loi forestière comme une condition essentielle pour la réussite de la nouvelle politique forestière. Cette participation vise à faire des populations, de véritables partenaires de l'État pour la sauvegarde de l'environnement en général et des forêts en particulier. L'État et la population conjuguent leurs efforts pour la sauvegarde et la préservation du patrimoine national.

La conservation des forêts se fera en autant que le monde rural s'y sente directement impliqué. Il est important de l'amener à s'organiser pour qu'il puisse mieux résoudre ses problèmes et défendre ses droits.

Pour rendre la participation paysanne concrète, là où il n'existe pas de structure représentant la communauté, des Comités paysan Forêt (CPF) sont nécessaires et doivent devenir des interlocuteurs privilégiés. Ceux-ci auront un rôle essentiel à jouer dans la mise en place d'un système d'aménagement rationnel et durable des forêts environnantes.

Les droits et obligations des membres du CPF ainsi que des populations qu'ils représentent, seront définis dans un protocole d'accord avec l'administration forestière. Certaines dispositions peuvent être insérées dans le cahier des charges des exploitants forestiers.

Les CPF seront les intermédiaires privilégiés entre l'administration forestière et les populations. Ils sont des organes de consultation, de négociation et de participation des populations à la gestion des ressources. Ils devront également être privilégiés par les autres acteurs de la gestion forestière (exploitant forestiers, concessionnaires, ONG...)

La participation des paysans à la gestion des forêts se fait à travers l'information d'abord, la formation et le transfert de technologie ensuite. Elle se fait aussi par la participation directe à la réalisation de travaux d'aménagement rémunérés. Par ailleurs, les connaissances et les initiatives des populations doivent aussi être prises en compte et être intégrées dans le processus. Cette participation doit se traduire par un processus de responsabilisation, les populations devant à terme, prendre conscience de l'intérêt pour elles-mêmes, leurs enfants et le pays à utiliser de manière rationnelle les ressources naturelles disponibles. Les CPF sont des organes de représentation des populations auprès de l'Administration pour tout ce qui concerne l'environnement en général et les forêts en particulier. A ce titre, les CPF sont régulièrement informés de toutes les activités que l'État et les exploitants forestiers entendent initier dans la zone.

1. Mandat des Comités paysans forêt

Le mandat général du CPF est de donner son avis consultatif motivé sur les dossiers forestiers soumis par l'administration forestière et les membres des communautés rurales riveraines. On retrouvera dans les sections suivantes l'ensemble détaillé du mandat.

1.1. Animation, sensibilisation

Les CPF assurent l'animation et la sensibilisation dans les villages.

A ce titre :

- Ils organisent des séances de discussions avec les villageois,
- Ils participent à mieux faire reconnaître la nouvelle loi forestière,
- Ils participent à la vulgarisation des différents plans d'aménagement et à la protection de l'environnement,

- Ils écoutent les villageois et retransmettent leurs suggestions,
- Ils recherchent et diffusent toute information utile en relation avec l'aménagement de la forêt,
- Ils participent à l'organisation des populations.

1.2. Information

Les CPF sont tenus régulièrement informés des dossiers forestiers par le Chef de Poste Forestier, par les autorités administratives locales ou tout autre partenaire.

Les CPF sont responsables à leur tour d'informer les populations sur tout ce qui concerne l'aménagement des forêts. Ils doivent choisir les meilleurs moyens pour toucher le plus grand nombre de villageois (par exemple, dimanche après la messe ou le jour de marché). Ils devront aussi informer l'Administration forestière des préoccupations des villageois en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles. Cette information pourra être transmise au chef de poste forestier lors des réunions.

A ce titre :

- Ils organisent des séances d'information dans les villages,
- Ils font connaître et expliquent les décisions de l'Administration,
- Ils informent l'Administration sur les initiatives ou préoccupations des populations.

1.3. Participation à l'élaboration des plans de gestion forestière

Les membres des CPF sont directement impliqués à toutes les étapes d'élaboration du plan directeur et du plan d'aménagement. Ils seront également étroitement associés lors des enquêtes pour la réalisation de l'étude socio-économique.

A ce titre :

- Ils participent à la réalisation de l'enquête socio-économique,
- Ils participent à la délimitation des différentes zones d'utilisations actuelle et potentielle de la forêt,
- Ils donnent leur avis motivé sur le plan directeur d'aménagement de la zone dans laquelle sont définis les contours, la répartition et l'occupation des terres suivant les résultats de l'étude socio-économique. IL est primordial que leur avis soit donné particulièrement lors de la réunion de la commission de classement de l'arrondissement,
- Ils donnent leur avis motivé sur le plan d'aménagement et les plans de gestion du massif forestier,
- Ils participent à la définition des mesures de protection de l'environnement et de la préservation de la diversité biologique de la forêt,
- Ils participent au choix des implantations des projets industriels (éventuellement) ou autres qui s'intéresseraient à la zone,
- Ils participent à la définition et à la réglementation des droits d'usage compatibles avec mes objectifs d'aménagement.

1.4. Participation à l'exécution des travaux en forêt

Les membres des CPF joueront un rôle très actif lors de l'exécution des activités en forêts. D'une part, ils participeront directement lorsque les compétences nécessaires seront disponibles au niveau du village, d'autres part ils participeront au suivi des activités d'aménagement ou d'exploitation en forêt.

A ce titre ils peuvent être appelés à :

- Participer au suivi de la bonne exécution du plan d'aménagement,
- Identifier les ressources humaines et matérielles disponibles au niveau du village,

- Exécuter ou organiser l'exécution de certains travaux,
- Participer au suivi des travaux sylvicoles et à leur évaluation technique,
- Participer aux travaux de délimitation des forêts permanentes.

1.5. Surveillance et contrôle

Les membres de CPF sont appelés à travailler en très étroite collaboration avec le chef de Poste Forestier en ce qui concerne la surveillance et le contrôle de l'exploitation illégale des ressources. Ils sont constamment présents dans la zone et connaissent bien les autochtones, de manière à pouvoir identifier rapidement tout exploitant illégal ou tout mauvais traitement infligé à la forêt. Leur tâche sera d'informer immédiatement le chef de Poste Forestier de toute anomalie constatée.

Il faut souligner cependant que le rôle de policier et/ou du gendarme relève des chefs de Poste Forestier assermentés. C'est donc à eux seuls que reviennent les missions de répression des activités prosrites par la loi. Toutefois, les membres des CPF peuvent, si on le leur demande, accompagner les chefs de Poste Forestier lors de mission de contrôles ou de saisies. Cette collaboration permet d'éviter les rumeurs selon lesquelles, il existe une complicité entre les exploitants clandestins et les chefs de Poste Forestier.

A ce titre :

- Ils organisent des patrouilles de surveillance le long des limites du massif forestier (dans la mesure du possible),
- Ils rapportent au chef de Poste Forestier :
 - Les coupes de bois illégales
 - Le braconnage ou chasse abusive
 - L'exploitation illégale de ressources minière, gravier ou sable
 - L'empiètement agricole à l'intérieur du massif
- Ils accompagnent (sur demande) le chef de Poste Forestier lors de missions de répression.

2. Composition des Comités paysans forêt

Les Comités paysans forêt sont composés de huit membres de la manière suivante :

- Le Chef du village
- Un membre du Comité de Développement du village
- Un représentant des élites intérieures
- Un représentant des élites extérieures
- 2 représentants des associations de femmes
- 1 représentant des planteurs
- 1 représentant des jeunes.

C'est au village que doit impérativement revenir la tâche de décider qui doit être membre du comité. En effet, si les objectifs, le rôle et le pouvoir du comité sont clairement définis, les villageois seront capables eux-mêmes de déterminer sa composition. C'est le premier pas dans la responsabilisation des paysans. Les membres des CPF sont librement élus par l'ensemble des villageois. La liste des membres est transmise à la Délégation Départementale du MINEF.

Leur mandat est de trois ans renouvelable.

En cours de mandat, lorsqu'un membre ne remplit plus les conditions pour la bonne marche du CPF (changement de domiciles, absences répétées aux réunions etc.), il peut être remplacé. Le remplacement pourra avoir lieu suite à l'approbation par au moins 6 membres (leur signature est une preuve d'acceptation) lors d'une réunion du CPF convoquée à cet effet par le Président. Un procès-verbal expliquant les causes du remplacement doit être rédigé, dont une copie devra être envoyée à la

Délégation Départementale du MINEF. On procédera dès que possible à une nouvelle élection en présence de tous les villageois.

Les critères de choix proposés sont :

- L'engagement pour l'intérêt général de la communauté
- L'honnêteté
- Le dynamisme
- L'esprit d'initiative
- La disponibilité.

Les membres des CPF sont des représentants des populations. Ils travaillent avant tout pour l'intérêt général. Leur préoccupation première est l'amélioration de la qualité de vie des communautés. Ils veillent à la défense des intérêts des paysans pour la préservation de l'environnement.

Les membres des CPF se distinguent par le dialogue avec les populations. Ils font preuve d'écoute, de patience et de persuasion. Ils cherchent à s'informer et à diffuser l'information reçue.

3 Fonctionnement des Comités Paysans forêt

Les membres des CPF s'entendent à leur niveau en ce qui concerne leur fonctionnement interne comme toute organisation autonome. Ils se réunissent au moins quatre fois par année ou aussi souvent que nécessaire sur convocation de leurs présidents.

Afin de faciliter les liens de communication entre les CPF et l'Administration, des réunions peuvent être programmées lorsque besoin se fait sentir avec le Chef de Poste Forestier. Ces réunions permettront de faire circuler l'information, de dispenser de la formation et de planifier les activités à venir. Cette collaboration devra se faire dans un véritable climat de confiance et de respect mutuel.

12.3 Annexe 3. Titres d'exploitation attribués aux Exploitants forestiers (Situation de Mars 2016).

Ministère des Forêts et de la Faune - Direction des Forêts

N° _____ /TEA/MINFOF/SG/DF/SDAFF/SEGIF

Titres d'Exploitation Attribués aux Exploitants Forestiers: situation du 22 Mars 2016

Titre d'exploitation	N°	N° Titre	N° UFA	Attributaire	Année d'attribution	Localisation	Superficie (ha)
Forêts communales							
CENTRE							
1	1480	FC MESSONDO	CRME		04/10/2006	MESSONDO	16 864
2	1481	FC DZENG	C DZENG		17/09/2010	DZENG	21 212
3	1482	FC NANGA-EBOKO	CNE		16/11/2009	Nanga Eboko	20 000
4	1483	FC MINTA	C MINTA		17/09/2010	MINTA	41 087
5	1486	Commune de Ndikinimeki	CN		29/06/2011	Ndikinimeki	20 000
							119 163
SUD							
1	1487	Commune d'Ambam	CA		18/02/2015	Ambam	45 895
2	1491	Commune de Mvangan	FC M'VANGAN		07/11/2012	Mvangan	33 721
3	1485	FC AKOM2 ET EFOULAN	FC AKOM2 ET EFOULAN		17/09/2010	AKOM2 / EFOULAN	17 226
4	1493	Commune d'Oveng	C OVENG		31/01/2014	Oveng	14 671
5	1479	FC DJOUM	DJOUM		19/06/2002	DJOUM	15 270
							126 783
EST							
1	1488	Commune de Belabo et Diang	CBD		03/06/2014	Belabo / Diang	69 500
2	1489	1489	FC DOUME		23/09/2014	Doumé	45 359
3	1490	1490	DOUMAITANG		12/11/2014	Doumai tang	34 718
4	1492	Commune de Lomié	FC LOMIE		08/06/2010	Lomié	39 507
5	388	FC DIMAKO	CRD		13/06/2001	Dimako	16 240
6	1475	FC MOLOUNDOU	CRM		11/05/2005	Moloundou	42 612
7	1484	FC MESSAMENA	C MESSAMENA		31/12/2010	MINDDOU/ROU/MESSAMENA	36 706
8	1476	FC GARIGOMBO	CRGG		04/10/2006	Garigombo	34 199
9	1478	FC YOKADOUMA	CRY		11/05/2005	Yokadouma	22 206
							341 047
TOTAL FORETS COMMUNALES							832 938

Titre d'exploitation	N°	N° Titre	N° UFA	Attributaire	Année d'attribution	Localisation	Superficie (ha)
Convention d'exploitation LITTORAL							
1	1027	07.002	EDEATECH		03/2010	Edéa	100 000
2	1091	07.003	ENJC		17/12/2012	Nkam/Moungo	38 195
							138 195
CENTRE							
1	1017	08.004	KHOURY J.		27/03/1998	Ngambé Tikar	88 050
2	1002	08.006	SFB (BOURAKA) SARL		27/03/1998	Yoko	51 450
3	1026	08.001	SABM		14/03/1996	Nanga Eboko	48 062
		08.002				Yoko	59 910

4	1028	00.003	MMG	20/10/2000	Edéa / Messondo/Bipindi / Kribi	125 568
5	1031	08.009	INC Sarl	06/10/2000	Yoko	49 640
6	1020	08.003	SMK	21/05/2014	Ngambé Tikar	45 210
7	1029	00.004	SIENCAM	27/11/2013	Makoumbé/Makoumbé/Yaga/Makoumbé / Makoumbé	94 917
8	1061	2E-RF	EQUATO BOIS		Akonolinga / Bengbis	39 728

602 535**SUD**

9	1032	09.003	LOREMA	20/10/2000	Djoum / Mintom	138 652
		09.004a				
		09.005a				
10	1 001	09.006	SFF	15/04/1998	Djoum/Mintom	59 238
11	1005	09.023	CUF	09/06/2009	Ma'an	56 192
12	1011	09.025	SCIEB	27/03/1998	Campo	88 147,84
13	1035	09.015	SOBOCA	11/01/2001	Mvangane	40 368
14	1036	09.019	CUF	25/10/2000	Ebolowa / Mvangane / Ambam	38 247
15	1037	09.024	SCIEB	02/12/2011	Ma'an	76 002
16	1050	09.017	FIPCAM	17/10/2001	Ebolowa / Mvangane	73 597
		09.018				
17	1062	09.012	CAMTRANS	17/07/2011	Djoum /Oveng	63 865
18	1064	09.016	COFA	23/08/2002	Oveng / Mvangane	54 822
19	1069	09.020	CUF	22/09/2005	Ebolowa/Ambam/Ma'an	44 866
20	1073	09.007	ETS MPACKO	14/12/2005	Djoum	75 366
		09.008				
21	1075	00.001	SEPFACO	15/11/2005	Eseka/Makak/Lolodorf	73 336
		00.002				
22	1079	09.011	SIBM	24/03/2006	Djoum / Oveng / Sangmelima	30 088
23	1081	09.026	CUF	21/03/2006	Ebolowa / Akou 2 / Bipindi - Lolodorf /Dibi	35 103
		09.027				
24	1033	09.004b	FIPCAM	13/02/2012	Djoum	65 675
25	1063	09.013	SOFHNY	28/01/2014	Oveng / Mvangane/Sangmelima	42 556
26	1078	09.022	CFK	07/02/2013	Ambam/Ma'an	78 461
27	1082	09.028	TOPAZE	08/06/2015	Kribi	28 961
28	1034	09.005b	SOCIB	15/12/2014	Djoum / Mintom	44 698
29	1006	09.021	SCIEB	14/01/2013	Ma'an	41 965

1 262 889**EST**

1	1097	10.027	SFEES	04/02/2013	Haut Nyong	31 803
2	1003	10.018		27/03/1998	Yokadouma	81 397
3	1004	10.015	CIBC	15/02/2001	Moloundou	130 273
4	1007	10.023	SFCS	27/03/1998	Yokadouma	57 996
5	1010	10.007	SEBC	27/03/1998	Yokadouma / Salapoumbé	122 294
6	1012	10.054	SFID	27/03/1998	Lomié / Mbang	67 942
7	1013	10.011	SAB	27/03/1998	Salapoumbé	48 554
8	1014	10.029	SFDB	27/03/1998	Messok	46 922

9	1015	10.051	GRUMCAM	27/03/1998	Ndéléfé	86 096
10	1016	10.012	SEFAC	24/07/1998	Salapoumbé	59 340
11	1018	10.021	GREEN VALLEY	27/03/1998	Yokadouma	66 183
12	1019	10.041	SOETRANCAM	20/12/2010	Lomié	64 961
13	1055	10.042	SOETRANCAM	05/10/2001	Lomié / Mindourou	44 249
14	1036	10.044	SOETRANCAM	20/12/2010	Mindourou	66 861
15	1021	10.061	PLACAM	12/10/2001	Belabo / Bertoua	28 387
16	1022	10.009	SEBAC	14/03/2000	Yokadouma / Salapoumbé	92 287
		10.001				69 018
		10.002				22 784
17	1025	10.003	CFC	13/08/1996	Yokadouma	48 830
		10.004				52 473
18	1038	10.020	SIM	27/04/2012	Yokadouma	82 571
19	1040	10.026	ALPICAM	12/10/2000	Garigombo / Yokadouma	126 988
20	1041	10.031	PALLISCO	21/10/2010	Lomié	41 202
21	1043	10.038	CAMBOIS	23/10/2000	Messok / Mindourou	147 463
22	1045	10.045	FIPCAM	09/10/2007	Abong-Mbang	54 447
		10.046	SCTB Sarl	15/12/2000	Doumé / Abong-Mbang	70 283
23	1046	10.059	SCTB Sarl	21/10/2001	Batouri / Mbang	44 700
		10.060	SCTB Sarl	21/10/2001	Batouri / Mbang	54 222
24	1047	10.062	PANAGIOTIS MARELIS	20/10/2000	Belabo	149 079
25	1048	10.063	CSTC	10/10/2000	Moloundou	68 916
26	1051	10.005	STBK	12/10/2001	Yokadouma	52 245
27	1052	10008	SEFAC	04/10/2001	Yokadouma	72 727
28	1053	10010	SEFAC	04/10/2001	Moloundou / Yokadouma / Salapoumbé	66 688
29	1054	10.030	PALLISCO	22/10/2001	Messok	54 150
30	1058	10.052	SFIL	04/10/2001	Mbang	71 410
31	1060	10.064	FILIERE BOIS	04/10/2001	Moloundou	115 900
32	1065	10.013	HABITAT 2000	29/11/2006	Moloundou	50 752
33	1066	10.056	SFID	03/10/2002	Mbang	72 157
34	1067	10.057	DINO & Fils	08/06/2011	Mbang	33 559
35	1070	10.025	SFIL	05/10/2005	Garigombo	47 823
36	1072	10.053	GRUMCAM	06/09/2005	Abong-Mbang/Mbang	82 308
37	1088	10.005B	STBK	29/12/2006	Yokadouma	37 007
38	1039	10.022	SIM	03/04/2012	Yokadouma	35 090
39	1044	10.039	LA FORESTIERE DE MBALMAYO	27/05/2013	Lomié / Abong-Mbang	47 585
40	1084	10.048	SOFOHNY	18/01/2013	Haut-Nyong	66 607
		10.049			Haut-Nyong	32 675
41	1085	10.050	SBAC	21/05/2014	Haut-Nyong	38 013
		10.055				
42	1071	10.043	Sté Els TONKAM Marcel et Cie	15/12/2014	Dja	89 962
43	1074	10.040	DINO & Fils	17/12/2013	Dja (Mindourou) / Lomié	79 579
44	1009	10.058	KAKOUANDE	15/02/2013	Batouri / Mbang	57 137
45	1042	10.037	LA ROSIERE	04/02/2013	Haut Nyong	52 186

Page 3

46	1090	10.065	LA COTIERE FORESTIERE	29/07/2014	Belabo / Bertoua	97 123
47	1098	10.028	Multi-Services plus	15/02/2013	Haut Nyong	77 692
48	1099	10.032	SCIFO	29/07/2014	Haut Nyong	74 464
49	1100	10.033	GRACOVIR	03/01/2013	Haut Nyong	52 021
50	1102	10.035	IBC	13/02/2013	Haut Nyong	77 551
51	1103	10.036	SIM	04/02/2013	Haut Nyong	57 018
52	1083	10.047b	PALLISCO	02/01/2013	Haut-Nyong	47 241
53	1104	10.066	BOTAC	08/07/2013	Moloundou	49 750
54	1105	10.067	BOTAC	08/07/2013	Ngoyla	51 342

3 968 283

SUD-OUEST

1	1087	11.005	CAFECO	22/11/2006	Eyumodjock	80 800
		11.003				
2	1089	11.004	SEFECCAM	05/12/2006	Eyumodjock / Mamfé / Akwaya	43 844
3	1092	11.006	SEFECCAM	06/12/2012	Mamyu	30 880
4	1094	11.008	SEPFCCO	03/01/2013	Ndian/Meme	27 364
5	1086	11.001	SIENCAM	27/11/2013	Eyumodjock	55 580
6	1068	11.002	SEFECCAM	06/12/2012	Mamyu	54 807

293 275

TOTAL UFA 106

TOTAL CONVENTIONS D'EXPLOITATION

6 265 177

12.4 Annexe 4. Arrêté n°0872/MINEF du 23 Octobre 2001 modifiant la classification des essences forestières

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES FORÊTS

REPUBLIQUE DU CAMEROU
Paix - Travail - Patrie

SERVICES DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
N° 0872/47601/2001
P: 0872/47601/2001
MINEF

ARRÊTE N° 0872 MINEF du _____
modifiant la classification des essences forestières

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORÊTS,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des Forêts, de la Faune et de la pêche ;
Vu la loi n° 2000/08 du 30 juin 2000 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2000/2001 ;
Vu le décret n° 95/531/PM du 23 août 1995 fixant les modalités d'application du régime des Forêts ;
Vu le décret n° 97/207 du 7 décembre 1997 portant formation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2000/051 du 18 mars 2000 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret n° 98/345 du 21 décembre 1998 portant organisation du Ministère de l'Environnement et des Forêts, modifié et complété par le décret n° 99/196 du 10 septembre 1999 ;
Vu le décret 99/781 du 13 octobre 1999 fixant les modalités d'application de l'article 71(1) (nouveau) de la loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche ,

ARRETE :

Article 1^{er} : Le présent arrêté modifie la classification des essences forestières contenues dans les annexes I et II du décret n° 99/781 du 13 octobre 1999 fixant les modalités d'application de l'article 71 (1) (nouveau) de la loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche.

Article 2 : La classification des essences forestières contenues dans les annexes I et II du décret susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

ESSENCES DONT L'EXPORTATION EST INTERDITE SOUS FORME DE GRUMES

- ACAJOU DE BASSAM/NGOLLON
- AFROMOSIA/ASSAMELA
- ANIEGRE/ANINGRE
- BETE/MANSONIA
- BIBOLO/DIBETOU
- BOSSE

2

- BUBINGA
- DOUKA/MAKORE
- DOUSSIE BLANC/PACHYLOBA/APA
- DOUSSIE/BIPINDENSIS
- FROMAGER/CEIBA
- ILOMBA
- IROKO
- LONGHI/ABAM
- MOABI
- MOVINGUI
- OVENGKOL
- PADOUK
- PAO ROSA
- SAPELLI
- SIPO
- WENGUE
- ZINGANA/AMUK
- TECK. (nouveau)

ESSENCES DE PROMOTION DE PREMIERE CATEGORIE

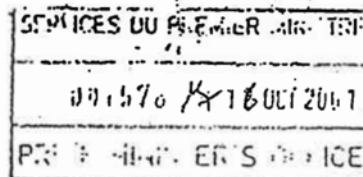
- AYOUS/OBECHE
- AZOBE/BONGOSSI
- BILINGA
- EYONG (nouveau)
- FRAMIRE
- KOSSIPO/KOSIPO
- KOTIBE
- KOTO
- LIMBA/FRAKE
- OKOUME
- TALI
- TIAMA

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
001578/16001/2001
PR : ALI, ET S : ICE

ESSENCES DE PROMOTION DE DEUXIEME CATEGORIE

- ABALE/ABING/ESSIA
- ABURA/BAHIA
- AGBA/TOLA
- AIELE/ABEL
- AKO/ALOA
- ALUMBI
- AMVOUT/EKONG
- ANDOUNG
- ASILA/KIORO/OMANG
- AVODIRE
- BODIOA
- CORDIA/EBE
- DABEMA/ATUI

- DAMBALA
- DIANA/CELTIS/ODOU
- EBIARA/ABEM
- EKABA
- EKOUNE
- EMIEN/EKOUK
- ESSAK
- ESSENG/LO
- ESSESSANG
- ESSON
- ETIMOE
- EVENE/EKOP EVENE
- EYBUSS
- EYOULA/VITEX
- EYBEK
- FARO
- GOMBE/EKOP GOMBE
- LATANDZA/EVOUVOUS
- KANDA
- KAPOKIER/BOMBAX/ESSODUM
- KONDROT/VOUNGA
- KUMBI/EKOA
- LANDA
- LATI
- LIMBALI
- LOTOFA/NKANANG
- MAMBODE/AMOUK
- MIAMA
- MOAMBE
- MUTUNDO
- NAGA/EKOP NAGA
- NIOVE
- OBOTO/ABOTZOK
- OKAN/ADOUM
- OLON/BONGO
- ONZABILI/ANDONGUI
- OSANGA/SIKON
- OUOCHI/ALBIZIA/ANGOYEME
- OVOGA/ANGALA
- OZIGO
- TCHITOLA
- TSANYA/AKELE
- Autres...



Article 3 : L'exportation des essences forestières ci-dessus dénommées; AYOUS et TOBE, est soumise à l'obtention de quotas adjugés par le Ministre Chargé des Forêts.

Article 4 : Le présent arrêté abroge toutes les dispositions antérieures contraires, notamment celles de l'arrêté conjoint n° 796/AC/MINEF/MINDIC du 18 juin 1999 portant classification des essences forestières.

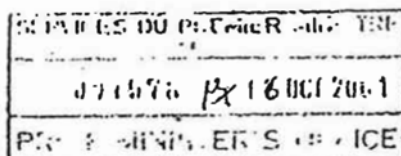
Article 5 : Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 23 OCT. 2001

Le Ministre de l'Environnement
et des Forêts,



NAAH ONDOA



12.5 Annexe5. Statistiques d'abattage (en m³) sur DF-10 enregistrés au SIGIF de 1998 à 2015.

**STATISTIQUES D'ABATTAGE (en m³) SUR DF-10 ENREGISTRES AU SIGIF
(DE 1998 AU 2015)**

année	Concessions						Ventes de Coupe						Autres (ARB, AEB, ...)						Total par province						Total
	CE	ES	LT	OU	SU	SW	CE	ES	LT	OU	SU	SW	CE	ES	LT	OU	SU	SW	CE	ES	LT	OU	SU	SW	
1998-1999	226 203	897 755			201 757		167 417	143 055	47 611		115 823	12 577	96 469	8 380	7 084		13 668		490 089	1 049 170	54 695		331 248	12 577	1 937 779
1999-2000		567 030			147 996		51 356	231 851	33 118		38 732	2 228	342 094	9 437	79 528		175 269		393 450	828 318	112 646		361 997	2 228	1 698 637
2000-2001	207 899	744 704			107 991		270 325	317 742	36 140	35 189	148 533	3 399					5 307		478 224	1 062 446	36 140	35 189	261 831	3 399	1 877 209
2001-2002	169 517	1 164 589			177 081		192 000	170 010	81 432	45 087	72 416	32 657					11 859		361 517	1 334 599	81 432	45 087	261 356	32 657	2 116 648
2002-2003	156 281	1 281 409			319 943		39 918	29 454	78 887	36 922	20 776	24 064							196 199	1 270 863	78 887	36 922	340 719	24 064	1 947 654
2003	82 487	1 018 496			165 705	15 967				17 156	4 509	10 894							82 487	1 018 496		17 156	170 274	26 861	1 315 274
2004	161 640	1 279 000			331 652	16 403	118 947	162 315	44 407	921	12 897	37 830	27 469	25 174					308 056	1 466 489	44 407	921	344 549	54 233	2 218 655
2005	162 311	1 211 938			323 298	20 892	62 424	42 713	31 654	266	10 018	8 893	131 365	7 031	900		6 991		356 100	1 261 682	32 554	266	340 307	29 785	2 020 694
2006	153 459	1 238 970			428 580	38 382	75 132	191 092	5 793	494	2 684		133 568		2 553		1 871		362 157	1 430 062	8 346	494	449 975	38 382	2 289 416
2007	142 880	1 200 662			299 771	110 585	40 746	60 935			14 765		176 101	21 340	1 960		1 651 9		359 707	1 282 937	1 960		331 055	110 585	2 086 244
2008	122 598	1 516 622			194 405	9 965 6	9 707	19 079	14 354				17 287 4	10 868	4 890		1 310		305 179	1 546 969	19 244		195 715	9 965 6	2 166 363
2009	117 219	878 170	3 995 7		428 576	10 708 1	7 536	3 951 6	1 967				18 841 4	4 628 1	2 228 9		4 54		313 169	9 61 967	64 213		429 030	10 708 1	1 875 460
2010	135 598	1 193 865			495 112	10 460 1	12 087 9	50 159	9 974		5 155 7		115 166	5 336 7	14 103		3 770		371 643	1 297 391	24 077		550 439	10 460 1	2 348 151
2011	165 805	1 043 302	17 18		522 373	9 339 7	20 783 0	164 226	14 062		9 489 1	2 165	30 401	974	6 187	332	8 525		404 036	1 208 502	21 967	332	625 789	9 562 2	2 356 188
2012	118 726	1 074 622	3 721		44 191 4	8 980 5	30 751 3	21 154 3	2 591 4		12 752 2	20 123					7 313		426 239	1 286 165	29 635		576 749	10 9 728	2 428 516
2013	110 526	1 364 977	27 383		50 269 7	5 997 1	26 726 5	15 073 0	31 307		14 972 2	21 725							377 791	1 515 707	58 690		652 419	81 696	2 686 303
2014	102 906	1 263 994	2 561 0		52 647 6	13 058 8	28 720 9	25 496 7	3 961 2		24 986 3	16 722					706		390 115	1 518 961	85 222		776 339	14 6 016	2 898 653
2015	95 530	1 200 579	10 751		39 429 5	18 131 1	17 521 6	9 886 3	4 808 4		27 864 3	10 463							270 746	1 299 442	59 735		672 938	19 1 774	2 494 635

12.6 Annexe 6. Décision n°2032/D/MINFOF du 22 Août 2012 fixant la liste des produits forestiers spéciaux présentant un intérêt particulier au Cameroun

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTÈRE DES FORETS
ET DE LA FAUNE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY
AND WILDLIFE

DECISION N° 2032 /D/MINFOF DU 22 AOUT 2012
fixant la liste des produits forestiers spéciaux présentant un intérêt particulier au Cameroun

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des Forêts, de la Faune et de la Pêche ;

Vu le Décret N° 95/531/PM du 23 Août 1995 fixant les modalités d'application du Régime des Forêts ;

Vu le Décret n° 2005/099 du 06 avril 2005 portant organisation du Ministère des Forêts et de la Faune modifié et complété par le décret N°2005/495 du 31 décembre 2005 ;

Vu le Décret n° 2011/408 du 9 décembre portant organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 2011/410 du 9 décembre portant formation du Gouvernement ;

Vu la Décision n° 0336/D/MINFOF du 6 juillet 2006 fixant la liste des produits forestiers spéciaux présentant un intérêt particulier ;

Considérant les nécessités de service,

DECIDE

Article 1^{er} : En application des dispositions de l'article 9 (alinéa 2) de la loi 94/01 du 20 janvier 1994 portant Régime des Forêts, de la Faune et de la Pêche, la liste des produits forestiers spéciaux présentant un intérêt particulier au Cameroun est arrêtée ainsi qu'il suit :

N°	Nom
1	Ebène
2	Gnetum (Eru/Okok/Koko)
3	Pygeum
4	Yohimbé
5	Funtumia (Ndamba)
6	Rauvolfia
7	Gomme arabique
8	Tooth stick
9	Candle stick
10	Charbon de bois vert
11	Rotins

Article 2 : Ladite liste est constituée des produits relativement peu abondants ou pour lesquels des mesures de contingentement sont indispensables à cause des risques liés aux méthodes utilisées pour les récolter par rapport à la pérennité de la ressource pour une exploitation à but lucratif.

ANNEXE**Liste des Produits Forestiers Spéciaux et autres Produits Forestiers Non Ligneux
par catégorie**

Catégorie	Nom pilote/ commercial	Nom scientifique	Partie exploitée/récoltée/ramassée
A	Pygeum	<i>Prunus africana</i>	Ecorce
	Ebene	<i>Diospyros crassiflora</i>	Bois
	Yohimbe	<i>Pausinystalia yohimbe</i>	Ecorce
	Funtumia	<i>Funtumia africana</i>	Bois
B	Eru, okok	<i>Gnetum</i> spp.	Feuille
	Rotin, rattan	<i>Oncocalamus</i> spp, <i>Eremospatha</i> spp., <i>Laccosperma</i> SPP	Tige
	Candle stick	-	Tige
	Tooth stick	-	Tige
	Gomme arabique	<i>Acacias</i> spp.	Exsudat
	Charbon de bois vert	-	Bois
C	Bois de feu	-	Bois
	Perches	-	Tige
D	Ndo'o, mangue sauvage	<i>Irvingia gabonensis, I. wombulu</i>	Fruit
	Bush onion/ Rondelle	<i>Afrostryax lepidophylla</i>	Ecorce et graine
	Mbongo	<i>Aframomum</i> spp.	Fruit
	Ekuk	<i>Alstonia boonei</i>	Ecorce
	Black, aiele	<i>Canarium schweinfurthii</i>	Fruit
	Noisettes	<i>Coula edulis</i>	Fruit
	Feuilles de Maranthacées	<i>Maranthaceae</i>	Feuille
	Ding, ozek, denko	<i>Monodora myristica</i>	Graine
	Ebai, plat plat, mbalaka	<i>Pentaclethra macrophylla</i>	Graine
	Ezejang, njangsang	<i>Ricinodendron beudelotii</i>	Graine
	Bambou de chine	<i>Bambousa</i> spp.	Tige
	Allanblanckia	<i>Allanblanckia</i> spp.	Graine, feuille, écorce, racine
	Esekeseke, Apkwa, Aidon	<i>Tetrapleura tetraptera</i>	Fruit
	Moabi	<i>Baillonella toxisperma</i>	Fruit, écorce
	Vanille sauvage	<i>Xylopiiaa ethiopica</i>	Fruit
	Rauvolfia	<i>Rauvolfia vomitoria</i>	Fruit
	Olom	<i>Sclerodophleus zinkerii</i>	Ecorce et graine
	Dattier	<i>Ballanites aegyptica</i>	Fruit
	Ziziphus	<i>Ziziphus jujuba</i>	Graine
	Essok	<i>Garcinia lucida</i>	Ecorce
	Karité	<i>Vitellania paradoxa</i>	Fruit
	Ginseng	<i>Vernonia guineensis</i>	Racine
	Raphia	<i>Raphia</i> spp.	Fruit, sève, tige
	Rônier	<i>Borassus</i> spp.	Fruit
	Poivre	<i>Piper guineensis</i>	Graine
	Bitter cola	<i>Garcinia cola</i>	Graine
	Voacanga	<i>Voacanga africana</i>	Fruit
	Autres PFNL		Ecorce, feuille, fruit, exsudat...

Article 3 : (1) Conformément aux dispositions de l'article 56 (alinéa 2) de la loi susmentionnée, ensemble celles du décret n° 95/531 du 23 août 1995 fixant les modalités d'application du Régime des Forêts, les permis d'exploitation pour les produits forestiers spéciaux visés à l'article 1^{er} ci-dessus, sont attribués après avis de la commission interministérielle prévue à l'article 64 dudit décret.

(2) Pour les autres produits spéciaux, les permis d'exploitation sont attribués de gré à gré par le Ministre en charge des forêts, en application des prescriptions de l'alinéa 3 de l'article 56 de la loi susvisée.

(3) Le charbon produit à partir des rebuts de sciage est exclu du champ d'application de la procédure d'attribution des permis spéciaux.

Article 4 : La liste des produits forestiers spéciaux présentant un intérêt particulier ainsi arrêté est susceptible d'être modifiée en tant que de besoin.

Article 5 : La présente décision qui abroge celle n° 336 du 6 juillet 2006, sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ampliations :

- SG/PM
- DGI(PSRF)/MINFI
- SG/MINFOF
- IG/MINFOF
- Toutes Directions
- DR/MINFOF
- GFBC
- STIEPFS
- Chrono.

Yaoundé, le

LE MINISTRE DES FORETS ET DE LA FAUNE



NGOLE Philip NGWESE

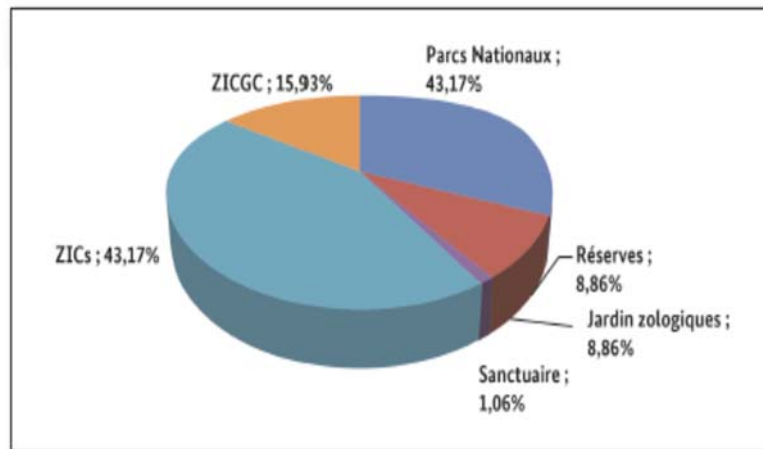
12.7 Annexe 7. Essences Forestières Vulnérables Au Cameroun

Famille	Espèces	Famille	Espèces	
BURSERACEES	<i>Aucoumea klaineana</i>	CHRYSOBALANCEES	<i>Magnistipula butayei</i>	
	<i>Dacryodes buettneri</i>	EUPHORBIACEES	<i>Oldfieldia africana</i>	
	<i>Dacryodes igaganga</i>	GUTTIFERES	<i>Garcinia kola</i>	
	<i>Dacryodes klaineana</i>		<i>Pentadesma grandifolia</i>	
CESALPINIACEES	<i>Brachystegia kennedyi</i>	IXONANTHACEES	<i>Ochthocosmus calothyrsus</i>	
	<i>Brachystegia eurycoma</i>	LOGANIACEES	<i>Nuxia congesta</i>	
	<i>Berlinia confusa</i>	LUXEMBOURGIACEES	<i>Testulea gabonensis</i>	
	<i>Copaifera religiosa</i>	MELIACEES	<i>Carapa grandiflora</i>	
	<i>Crudia klainei</i>		<i>Leplaea mayombensis</i>	
	<i>Cryptosepalum staudtii</i>	MYRISTICACEES	<i>Pycnanthus marchalianus</i>	
	<i>Daniellia africana</i>	PAPILIONACEES	<i>Andira inermis</i>	
	<i>Dialium bipidense</i>		<i>Erythrina mildbraedii</i>	
	<i>Didelotia africana</i>		<i>Milletia laurentii</i>	
	<i>Didelotia unifoliolata</i>	PODOCARPACEES	<i>Podocarpus milanjanus</i>	
	<i>Gilbertiodendron preussii</i>	ROSACEES	<i>Prunus (Pygeum) africana</i>	
	<i>Gilletiodendron mildbraedii</i>	RUBIACEES	<i>Pausinystalia yohimbe</i>	
	<i>Gilletiodendron pierreanum</i>		<i>Rothmania lujae</i>	
	<i>Guibourtia ehie</i>	RUTACEES	<i>Afraegle asoo</i>	
	<i>Librevillea klainei</i>		<i>Araliopsis soyauxii</i>	
	<i>Loesenera talbotii</i>		<i>Fagara xanthoxyloides</i>	
	<i>Monopetalanthus hedinii</i>	SAMYDACEES	<i>Homalium longistylum</i>	
	<i>Sindoropsis letestui</i>	SAPINDACEES	<i>Blighia sapida</i>	
	<i>Tetraberlinia polyphylla</i>		<i>Blighia unijugata</i>	
	<i>Toubauate brevipaniculata</i>			<i>Ganophyllum giganteum</i>
				<i>Majidea fosteri</i>
			SAPOTACEES	<i>Afrosersalisia afzelii</i>
				<i>Donella pruniformis</i>
				<i>Gluema ivorensis</i>
				<i>Kantou guereensis</i>
			<i>Letestua durissima</i>	
	<i>Manilkara fouilloyana</i>			
	SCYTOPETALACEES	<i>Scytopetalum klaineianum</i>		
	STERCULIACEES	<i>Pterygota mildbraedii</i>		

Source : FAO, 1984, Conservation in situ des ressources génétiques forestières au Cameroun. In « Informations sur les RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES ». No 14. <http://www.fao.org/docrep/006/r4968f/r4968f07.htm>

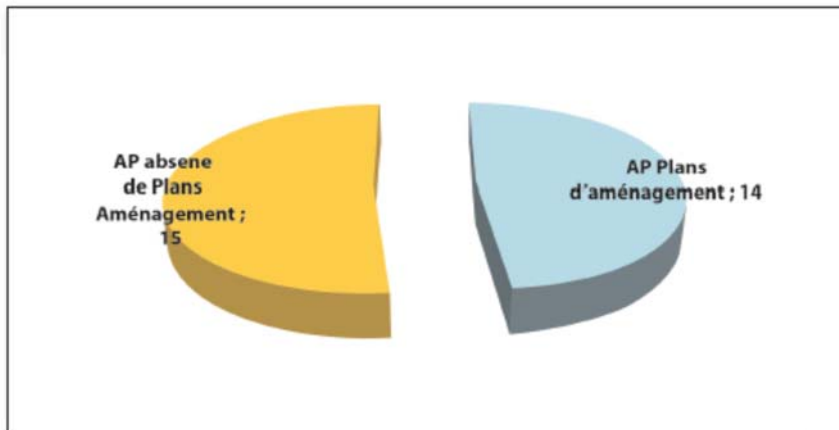
12.8 Annexe 8. Zones protégées

Figure 7. Superficies par types d'aires protégées



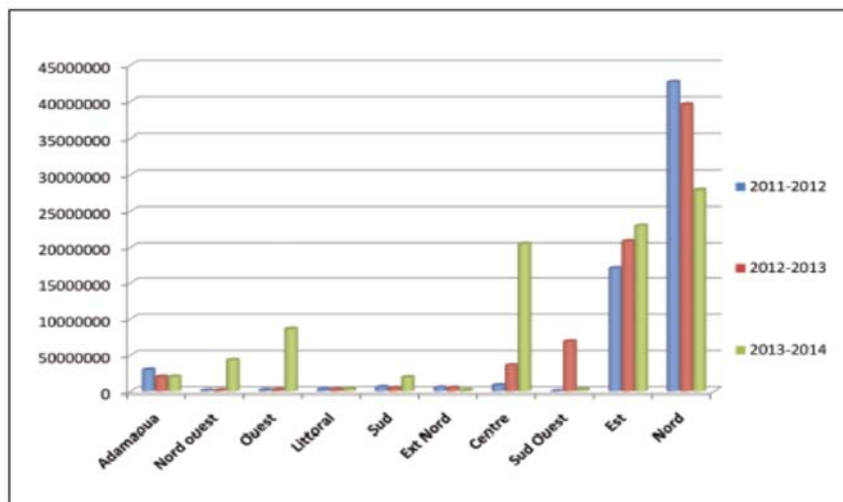
Annuaire MINFOF 2014

Figure 8. Situation d'aménagement des aires protégées



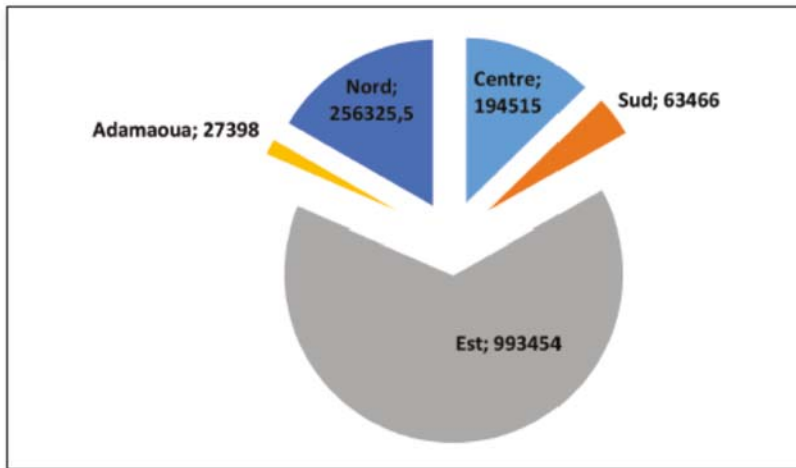
Annuaire MINFOF 2014

Figure 9. Etat des recettes fauniques par région



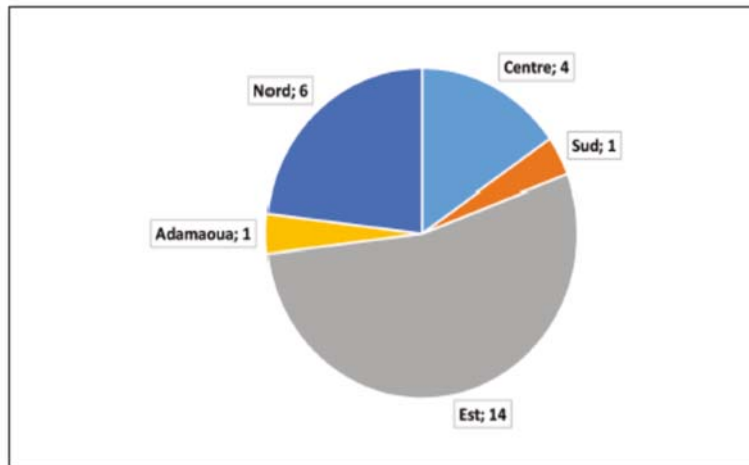
Annuaire MINFOF 2014

Figure 10. Superficie (ha) des zones d'intérêt cynégétique à gestion communautaire ZICGC par région



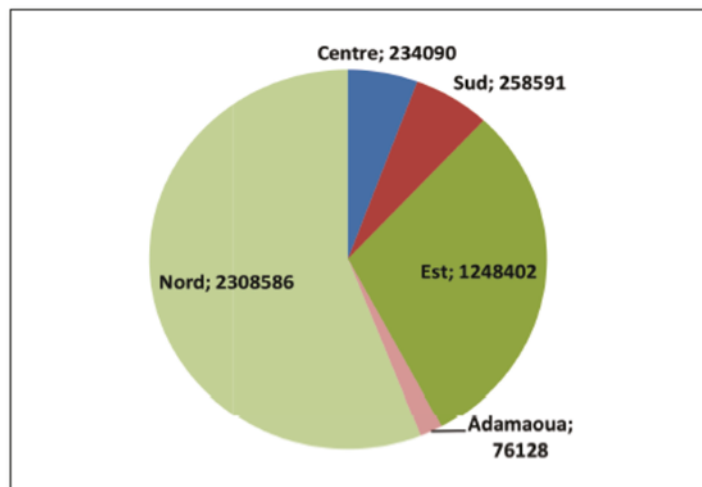
Annuaire MINFOF 2014

Figure 11. Nombre de zones d'intérêt cynégétique à gestion communautaire ZICGC par région



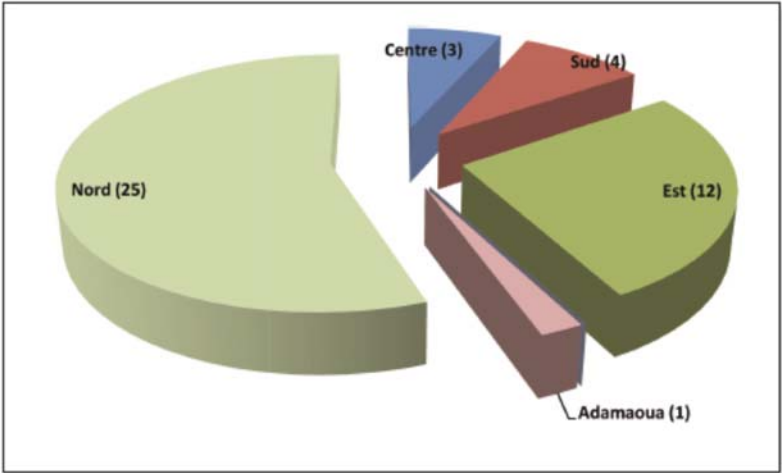
Annuaire MINFOF 2014

Figure 12. Superficie (ha) zones d'intérêt cynégétique par région



Annuaire MINFOF 2014

Figure 13. Nombre de zones d'intérêt cynégétique par région



Annuaire MINFOF 2014



HYDROCARBURES



SOMMAIRE

1	INTRODUCTION GENERALE.....	4
2	EVOLUTION DE LA PRODUCTION D'HYDROCARBURES ET IMPACT SUR L'ECONOMIE NATIONALE.....	5
3	STRUCTURE DE LA DEMANDE D'HYDROCARBURES ET DISTRIBUTION GEOGRAPHIQUE	7
4	IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS	9
5	INFRASTRUCTURES DE RAFFINAGE, DE STOCKAGE ET DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES.....	10
5.1	Capacités de stockage d'hydrocarbures liquides	10
5.1.1	La SONARA.....	10
5.1.2	La SCDP	10
5.2	Stocks physiques de sécurité	12
5.3	Transport du pétrole et du gaz naturel	13
5.3.1	Le pétrole.....	13
5.3.2	Le gaz naturel	13
5.3.3	Péréquation du prix des GPL	13
6	LES GAZ DE PETROLE LIQUEFIES (GPL).....	14
6.1	Stockage des GPL au Cameroun	14
6.2	Transfert du GPL vrac	14
6.3	Consommation de GPL	14
7	ORGANISATION ET PROJETS	16

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Mise à la consommation par produit et par localité en m ³ 2013-2015	6
Tableau 2. Distribution de la demande des produits pétroliers liquides 2013-2015	7
Tableau 3. Importations et exportations du Cameroun en 2013 en millions d'USD	9
Tableau 4. Capacité de stockage de la SCDP en m ³	11
Tableau 5. Evolution des niveaux de stocks de sécurité au 1 ^{er} janvier des années 2010 à 2015.	12
Tableau 6. Capacité de stockage des GPL en m ³	14
Tableau 7. Modes d'expédition du GPL vrac	14
Tableau 8. Consommation de GPL en 2015	14

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Production de pétrole brut 2011-2015 et revenus générés	5
Figure 2. Evolution de la production de gaz naturel en millions de SCF	5
Figure 3. Contribution de la production d'hydrocarbures au budget national	5
Figure 4. Eléments structurants de l'espace des hydrocarbures	8
Figure 5. Eléments structurants de l'espace des GPL	15

LISTE DES ABREVIATIONS

AD	: Région camerounaise de l'Adamaoua
CC	: Camion-citerne
CE	: Région du Centre
COP 21	: 21ème Conférence des Parties de la Convention cadre sur les changements climatiques (Paris, nov-déc. 2015)
D/B	: Dollar par Baril
DSCE	: Document de stratégie pour la croissance et l'emploi
DSRP	: Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
ELF SEREPCA	: Société française d'exploration et d'exploitation pétrolière
EN	: Région de l'Extrême nord
ES	: Région de l'Est
GPL	: Gaz de pétrole liquéfié
JET-A1	: Carburéacteur utilisé en aviation
LT	: Région du Littoral
MOBIL PROD.	: Société américaine d'exploration et d'exploitation pétrolière
PDI	: Plan Directeur de l'Industrialisation
PECTEN	: Société américaine d'exploration et d'exploitation pétrolière
RCA	: République Centrafricaine
SCDP	: Société Camerounaise de Dépôts Pétroliers
SONARA	: Société Nationale de Raffinage
SU	: Région du Sud
SW	: Région du Sud-Ouest
SNADDT	: Schéma National de l'Aménagement et du Développement Durable du Territoire Camerounais
TEPCAM	: Société d'exploration et d'exploitation pétrolière
TM	: Tonne métrique
USA	: United States of America
WC	: Wagon citerne

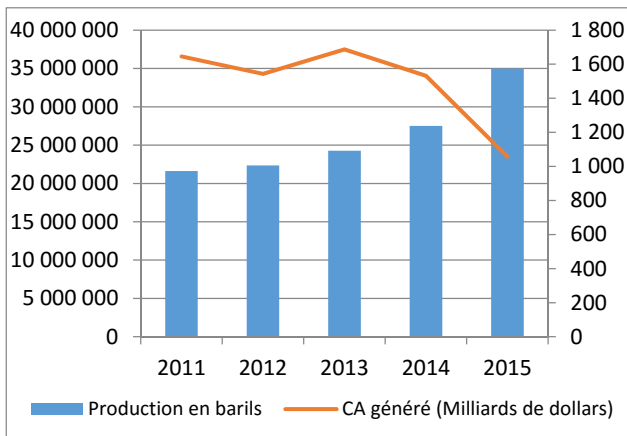
1 INTRODUCTION GENERALE

1. Les travaux de recherche minière ont été initiés au Cameroun dès 1927 et ont consisté en des relevés topographiques et géologiques jusqu'en 1947, année où la société chérifienne des pétroles a démarré quelques recherches pétrolières dans la région de Douala.
2. En 1951, la SEREPCA (Société d'Exploration des Recherches et d'Exploitation des Pétroles du Cameroun) a été créée. C'est alors que la recherche d'hydrocarbures a pris sa véritable forme industrielle avec des moyens techniques et financiers importants.
3. En 1963, SEREPCA a étendu ses recherches en haute mer, sur la base de nombreux permis dans les zones du Rio del Rey et au large de l'estuaire de la Sanaga.
4. En 1972, SEREPCA, devenue ELF SEREPCA a mis en évidence le premier gisement d'huile camerounais à Betika Marine sur le permis Rio del Rey. Dès lors, plusieurs autres petits champs dont celui de Kole Marine ont été mis à jour dans la même zone. Les travaux d'évaluation ont été concomitamment poursuivis pour en déterminer l'intérêt économique.
5. Début 1976, une première plateforme de forage ainsi que la plateforme de production ont été érigées sur le site de Kole.
6. Durant les cinq (5) premières années de production pétrolière, les principales compagnies opératrices ont été ELF SEREPCA, MOBIL PRODUCING, TEPCAM, PECTEN, pour une production moyenne annuelle de 5 à 10 millions de tonnes.
7. Avant 1981, la production du pétrole brut produit était intégralement exportée. A partir de 1981, 20 à 25% de ce brut ont été traités à la Sonara pour les besoins nationaux en produits pétroliers finis.
8. De 1977 à 1990-92, la production pétrolière sert d'appoint pour certaines opérations d'intérêt national, dans le cadre de comptes hors budget, domiciliés au Ministère chargé des finances. Après 1992, l'apport des hydrocarbures est intégré au budget national.

2 EVOLUTION DE LA PRODUCTION D'HYDROCARBURES ET IMPACT SUR L'ECONOMIE NATIONALE

9. La production de pétrole brut s'est établie à près de 35 millions de barils en 2015, en hausse régulière depuis plusieurs années. En 2013, le Cameroun était 50^{ème} dans la liste des producteurs de pétrole dans le monde (juste après la Tunisie) et 13^{ème} en Afrique.

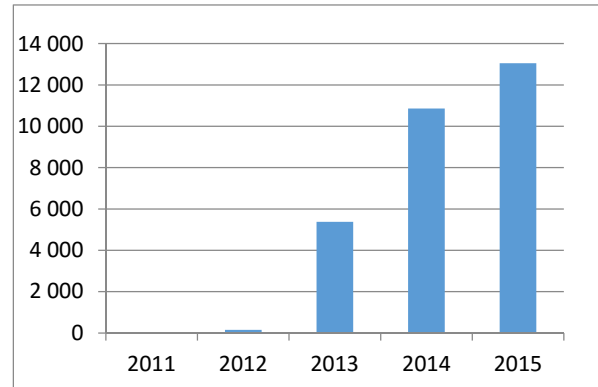
Figure 1. Production de pétrole brut 2011-2015 et revenus générés



Source : SNH

10. Au 30 avril 2016, la production a atteint plus de 12 millions de barils et conforte la tendance des années précédentes.
11. Pendant le traitement du pétrole brut, le gaz associé est brûlé à la torche. Sa récupération en vue de son utilisation à bon escient devrait s'inscrire dans la stratégie de la croissance de l'économie des ressources pétrolières.

Figure 2. Evolution de la production de gaz naturel en millions de SCF

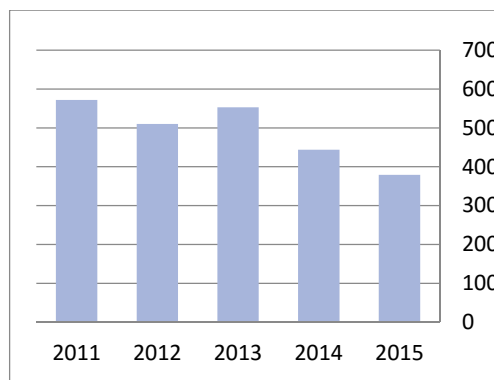


12. La production de gaz naturel a évolué très rapidement au cours de ces 3 dernières années pour atteindre 13 milliards de SCF (Standard CubicFoot) en 2015.
13. L'impact des hydrocarbures dans l'économie camerounaise se situe à deux (2) niveaux :

- la vente du pétrole brut et ;
- les taxes sur les produits finis mis à la consommation sur le sol national ou exportés vers les pays voisins.

Compte tenu des fluctuations de la production et des prix sur le marché mondial, la part apportée par les hydrocarbures au budget de l'Etat oscille entre 15% et 30%.

Figure 3. Contribution de la production d'hydrocarbures au budget national



Source : SNH

Tableau 1. Mise à la consommation par produit et par localité en m3 2013-2015

Dépôts	2013	2014	2015
SUPER CARBURANT			
DOUALA	199 614	206 186	217 345
YAOUNDE	223 318	240 455	255 071
BELABO	28 777	29 892	31 716
NGAOUNDERE	20 290	21 653	18 825
GAROUA	5 607	7 500	6 884
BAFOUSSAM	101 454	105 486	105 508
LIMBE	37 542	42 015	40 487
Total	616601	653 187	675 834
PETROLE			
DOUALA	21341	20 469	20 359
YAOUNDE	38002	36 544	39 258
BELABO	6456	6 647	7 726
NGAOUNDERE	6519	7 414	9 269
GAROUA	9109	8 607	8 512
BAFOUSSAM	27209	23 995	25 522
LIMBE	4939	4 720	4 804
Total	113574	108 396	115 449
JET-A1			
DOUALA	68205	87 688	87 044
YAOUNDE	30232	33 135	35 977
NGAOUNDERE	1042	2 703	3 952
LIMBE	674	0	719
Total	100153	123 526	127 691
GASOIL			
DOUALA	304840	283 150	281 841
YAOUNDE	230469	240 903	258 103
BELABO	84261	93 754	94 605
NGAOUNDERE	61168	65 910	69 603
GAROUA	43638	46 263	42 634
BAFOUSSAM	96347	98 780	104 530
LIMBE	35888	35 817	34 607
Total	856611	864 577	885 921
FUEL 1500			
DOUALA	43379	35 116	37 674
NGAOUNDERE	7777	4 952	2 292
LIMBE	0	0	0
Total	51156	40 068	39 966
Total Général	1738094	1 789 754	1 844 862

Source : SNH 2015

3 STRUCTURE DE LA DEMANDE D'HYDROCARBURES ET DISTRIBUTION GEOGRAPHIQUE

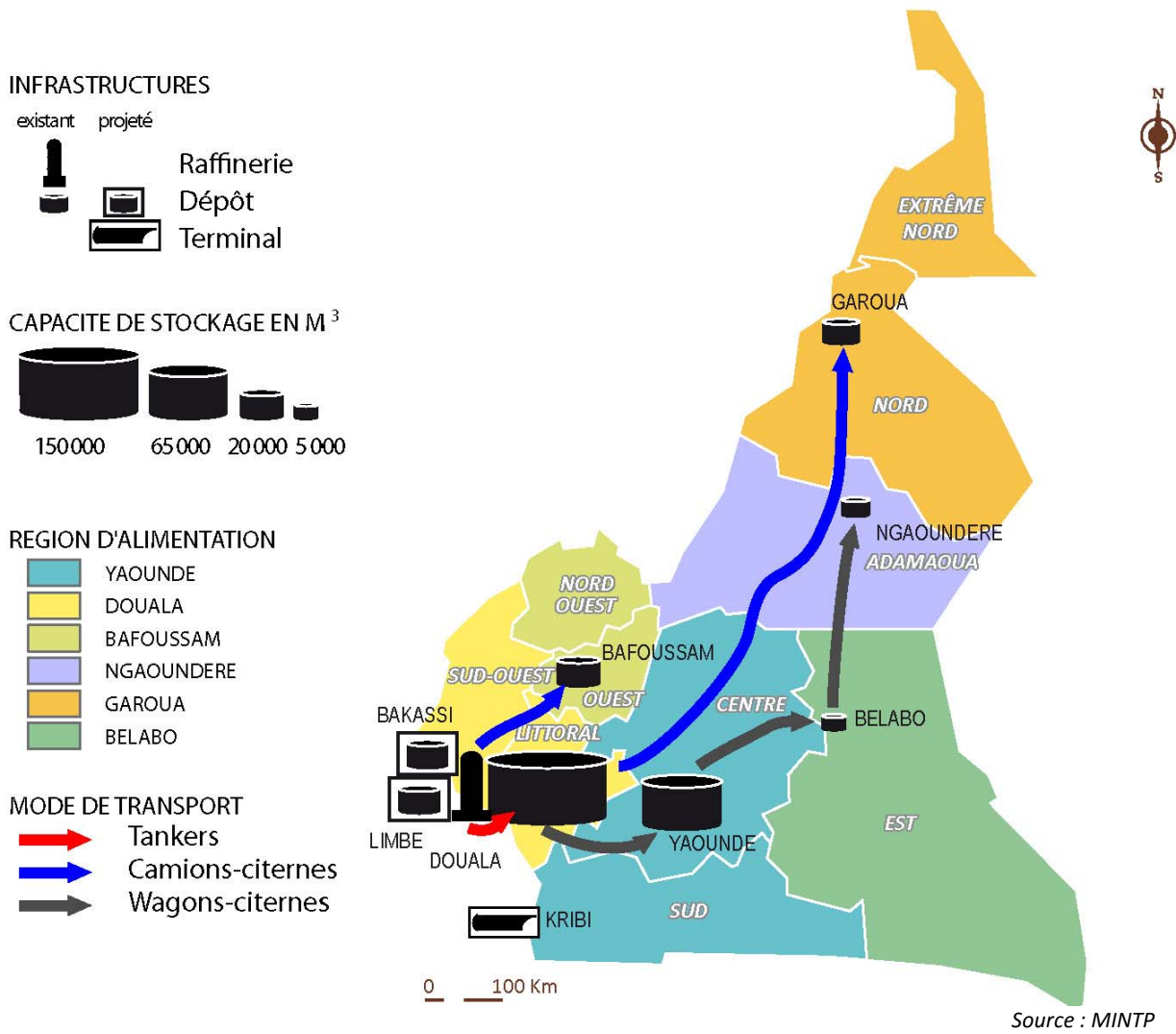
14. Le supercarburant et le gasoil sont principalement utilisés dans le transport urbain et interurbain.
15. On les retrouve en faible quantité dans le fonctionnement des groupes électrogènes à essence ou à gasoil et des groupes de chantiers (groupes diesel).
16. Le carburéacteur ou le Jet-A1 est utilisé exclusivement en aviation.
17. Le pétrole lampant est utilisé pour l'éclairage (lampes à pétrole), pour la cuisine (réchaud à pétrole), et rarement, pour la réfrigération (réfrigérateur à pétrole).
18. Le fuel 1500 est utilisé pour les soutes des navires.
19. La demande des produits pétroliers est essentiellement le fait des zones urbaines, en particulier les villes de Douala et Yaoundé qui consomment à elles seules, 67% de l'ensemble des produits pétroliers.
20. La consommation nationale, tous produits pétroliers confondus, est de l'ordre d'un million et demi de tonnes par an tandis que la capacité nominale de la raffinerie de la SONARA est de deux (2) millions de tonnes/an et permet ainsi de répondre au besoin actuel.

Tableau 2. Distribution de la demande des produits pétroliers liquides 2013-2015

% des produits pétroliers liquides consommés dans l'année			
	2013	2014	2015
Douala (LT)	36,50%	35%	35%
Yaoundé (CE)	30%	31%	32%
Bafoussam (OU)	33,5%	34%	33%
Garoua (NO)			
N'Gaoundéré (AD)			
Bertoua (ES)			
Buea (SW)			
Bamenda (NW)			
Maroua (EN)			
Ebolowa (SU)			

Source : SNH 2015

Figure 4. Eléments structurants de l'espace des hydrocarbures



4 IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS

21. Les importations de pétrole ont représenté 1/3 des importations du Cameroun en 2013. La Sonara ne détient plus le monopole de l'approvisionnement du marché intérieur. En effet, 20% du volume de celui-ci est soumis à la libre concurrence à l'importation. Cela résulte de la mise en œuvre de la politique de libéralisation du secteur pétrolier aval en 1998.
22. Quant aux exportations de pétrole, elles ont contribué aux exportations totales à hauteur de 58% en 2013.
23. Le pétrole camerounais, assez léger, est parmi les plus recherchés. Car, en cas de crise aigüe, il peut être directement utilisé dans des bombardiers. Il est principalement exporté vers les USA, la France et les Pays-Bas.
24. Le surplus de produits finis est exporté vers le Tchad et la RCA.
25. La balance commerciale du Cameroun pour le pétrole est positive.

Tableau 3. Importations et exportations du Cameroun en 2013 en millions d'USD

	Importations	%	Exportations	%
Produits agricoles	1458	21%	1379	33%
Pétrole et produits miniers	2231	32%	2422	58%
dont pétrole	2125	30%	2333	56%
dont fer et acier	205	3%	39	1%
Produits manufacturés	3302	47%	364	9%
Total	6991	100%	4165	100%

Source : Perspective monde d'après OMC

5 INFRASTRUCTURES DE RAFFINAGE, DE STOCKAGE ET DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES

5.1 Capacités de stockage d'hydrocarbures liquides

5.1.1 La SONARA

26. La SONARA achète le pétrole brut (du Cameroun ou importé) pour le traiter et en sortir les produits finis. Sa capacité de stockage est de 488.000 m³ pour :
- Stockage de pétrole brut ;
 - Stockage de produits intermédiaires ;
 - Stockage des produits finis.
27. La SONARA n'a qu'une seule raffinerie de pétrole. Elle est installée dans la région du Sud-Ouest à Limbé et sa capacité nominale de traitement de pétrole brut est de 2 millions de T/an.
28. En 1980 la raffinerie était neuve et sa capacité était largement suffisante puisque la consommation, tous produits pétroliers finis du Cameroun tournait autour de six cent mille (600 000) tonnes par an. Aujourd'hui, non seulement la raffinerie a vieilli, mais en plus la consommation du Cameroun dépasse un million cinq cent mille (1 500 000) tonnes par an tous produits finis, sans tenir compte de ses voisins (le Tchad et la RCA).

Pour la sécurité d'approvisionnement du Cameroun, il est absolument urgent soit de construire une deuxième raffinerie soit d'étendre la raffinerie actuelle en l'adaptant aux exigences modernes.

5.1.2 La SCDP

29. La SCDP (Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers) est chargée du stockage des produits pétroliers destinés à la consommation. Actuellement, toutes les sociétés pétrolières de distribution font transiter par la SCDP leurs produits destinés à la consommation au Cameroun, au Tchad et en RCA. Les centres de stockage avec leurs capacités par nature de produits liquides sont présentés ci-dessous.
30. Les dépôts de produits pétroliers liquides sont constitués de réservoirs métalliques cylindriques à axe vertical, à toit fixe, avec pour certains, un écran flottant pour limiter au maximum les pertes par évaporation. Ces réservoirs sont aériens.
31. Les dépôts de GPL sont constitués de sphères métalliques ou de réservoirs métalliques cylindriques à axe horizontal pour les faibles capacités de stockage. Tous ces réservoirs sont dans une enceinte close, conformément à la réglementation en vigueur.
32. Cinq (5) régions seulement abritent un dépôt à leur chef-lieu : respectivement le Littoral, le Centre, l'Adamaoua, le Nord et l'Ouest, à Yaoundé, Douala, Ngaoundéré, Garoua, Bafoussam.
33. La région de l'Est a actuellement son dépôt à Belabo. La région du Sud est approvisionnée par Yaoundé, celle du Nord - Ouest, par Bafoussam, celle du Sud-Ouest, par la SONARA directement, et enfin, celle de l'Extrême-Nord, par Garoua.

Tableau 4. Capacité de stockage de la SCDP en m³

Centre de stockage	Capacité de stockage en m ³						
	Super	Pétrole	Jet a1	Gasoil	DPK	Fuel 1500	Cumul
Douala (LT)	32.340	---	---	80.240	16.480	21.000	150.060
Yaoundé (CE)	25.800	8.700	1.000	29.470	---	---	64.970
Baf'Ssam (OU)	8.936	2.896	----	6.425	----	---	18.257
Belabo (ES)	1.020	1.290	---	3.250	----	---	5.560
N'déré (AD)	1.410	840	1.420	2.170	----	950	6.790
Garoua (NO)	2.223	3.300	---	6.956	---	---	12.479
Cameroun	71.729	17.026	2.420	128.511	16.480	21.950	258.116

5.2 Stocks physiques de sécurité

35. Il n'y a pas de dépôts dédiés au stockage physique de sécurité. Ce stock est gardé dans les réservoirs de stockage des produits pétroliers destinés à la consommation courante.

36. Conformément à la réglementation :

- Les Stocks de sécurité (Super, pétrole et Gasoil) de Limbé sont stockés à Douala

- Les Stocks de sécurité Jet A-1 de Yaoundé et de Ngaoundéré sont stockés à Douala
- Les stocks de sécurité Fuel de Ngaoundéré sont stockés à Douala
- Les stocks de sécurité (Super, pétrole et gasoil) de Bélabo sont stockés à Yaoundé
- Les stocks de sécurité (Super, pétrole et Gasoil) de Ngaoundéré sont stockés à Garoua

Tableau 5. Evolution des niveaux de stocks de sécurité au 1^{er} janvier des années 2010 à 2015.

Dépôt	Produits	2010	2011	2012	2013	2014	2015
DLA	Super	15 658	15 658	17 361	18 398	18 398	18 398
	DPK	10 124	10 124	10 124	10 124	10 124	10 124
	Gasoil	27 251	27 251	29 012	32 046	32 046	32 046
	Fuel Oil	4 556	4 556	4 556	5 566	5 566	5 566
	Cumul	57 589	57 589	61 053	66 134	66 134	66 134
YDE	Super	10 600	10 600	10 600	10 600	10 600	10 600
	Pétrole	4 272	4 272	4 272	4 272	4 272	4 272
	Gasoil	8 910	8 910	8 910	8 910	8 910	8 910
	Cumul	23 782	23 782	23 782	23 782	23 782	23 782
BBO	Super	stockés à Yaoundé					
	Pétrole						
	Gasoil						
NDERE	Super	stockés à Garoua					
	Pétrole						
	Gasoil						
	Fuel Oil	stocké à Douala					
GROUA	Super	1 790	1 790	1 790	1 790	1 790	1 790
	Pétrole	1 194	1 194	1 194	1 194	1 194	1 194
	Gasoil	2 589	2 589	2 589	2 589	2 589	2 589
	Cumul	5 573	5 573	5 573	5 573	5 573	5 573
BFSAM	Super	4 730	4 730	4 730	4 730	4 730	4 730
	Pétrole	1 873	1 873	1 873	1 873	1 873	1 873
	Gasoil	2 969	2 969	2 969	2 969	2 969	2 969
	Cumul	9 572	9 572	9 572	9 572	9 572	9 572
CUMUL	Super	32 778	32 778	34 481	35 518	35 518	35 518
	DPK	17 463	17 463	17 463	17 463	17 463	17 463
	Gasoil	41 719	41 719	43 480	46 514	46 514	46 514
	Fuel oil	4 556	4 556	4 556	5 566	5 566	5 566
	Cumul	96 516	96 516	99 980	105 061	105 061	105 061
Niveaux réglementaires :		102 663	112 537	124 960	134 739	144 840	149 145
Ecart(Niveau réel-théor.):		-6 147	-16 021	-24 980	-29 678	-39 779	-44 084
Nbre de jours couverts		28	26	24	23	22	21

5.3 Transport du pétrole et du gaz naturel

5.3.1 Le pétrole

37. Le pétrole brut est transporté par navire pour l'exportation ou vers la SONARA pour les besoins des marchés nationaux du Cameroun et de ses pays voisins.
38. Les produits finis sont transportés par tankers vers le dépôt SCDP de Douala, par wagons – citernes lors des transferts vers Yaoundé, Belabo et Ngaoundéré, et par camions – citernes pour les mises en consommation en général.
39. Le dépôt de Garoua, quant à lui, est approvisionné à partir des dépôts SCDP de Douala par camions citernes.

40. Le dépôt SCDP de Bafoussam est approvisionné par camions citernes, à partir de la SONARA.

5.3.2 Le gaz naturel

41. Le gaz naturel de Logbaba à Bassa Douala, actuellement en exploitation, alimente par pipeline certaines usines de la zone industrielle de Bassa et ses environs.
42. Le gaz naturel de Kribi est destiné à l'exportation par navire gazier. Une partie de ce gaz sert à la production de l'énergie électrique comme combustible dans la centrale à gaz de Kribi.

5.3.3 Péréquation du prix des GPL

43. On considère la production, le transport et la distribution des GPL sur le sol national comme une seule et unique exploitation. Il en résulte un prix moyen qu'on adopte sur le sol national.

6 LES GAZ DE PETROLE LIQUEFIES (GPL)

44. Les gaz de pétrole liquéfiés (GPL) sont fabriqués par raffinage du pétrole brut.
45. Ils sont constitués de propane et de butane. Dans le cas des GPL consommés au Cameroun, les proportions sont de 20% de propane au plus et 80% de butane au moins.
46. Le Cameroun est approvisionné à partir de la SONARA et par importation.
47. Dans les deux (2) cas, le gaz arrive en vrac à la SCDP, à bord des navires gaziers.

6.1 Stockage des GPL au Cameroun

Tableau 6. Capacité de stockage des GPL en m³

Centre de stockage	Capacité de stockage en m ³
Douala	3.000
Yaoundé	1.000
Bafoussam	340
Bertoua	200
Ngaoundéré	200
Maroua	210
Cameroun	4950

48. Les dépôts de l'intérieur sont approvisionnés par wagons citernes pour Yaoundé et Ngaoundéré, à partir de Douala. Bertoua est approvisionné à partir de Yaoundé par camions citernes. Bafoussam, à partir de Douala par camions citernes. Et Maroua, par camions citernes, à partir de N'Gaoundéré.

6.2 Transfert du GPL vrac

Tableau 7. Modes d'expédition du GPL vrac

Centre d'expédition	Moyen de transport	Dépôt réceptonnaire
SONARA ou importation	Navire gazier	Douala
Douala	W. C.	Yaoundé /N'Gaoundéré
Douala	C. C.	Bafoussam
Yaoundé	C. C.	Bertoua
N'Gaoundéré	C. C.	Maroua

Source : SNH 2015

6.3 Consommation de GPL

49. Le GPL est généralement mis en consommation en bouteilles de 12,5 Kg. Mais, on le trouve aussi en bouteilles de 15 Kg, 18 Kg, pour certains établissements. Certaines sociétés possèdent des petites citernes cylindriques à axe horizontal pour une plus grande autonomie.
50. En 2015, le Cameroun a consommé 97.173 tonne métrique de GPL. Le tableau ci-dessous indique la consommation par région.

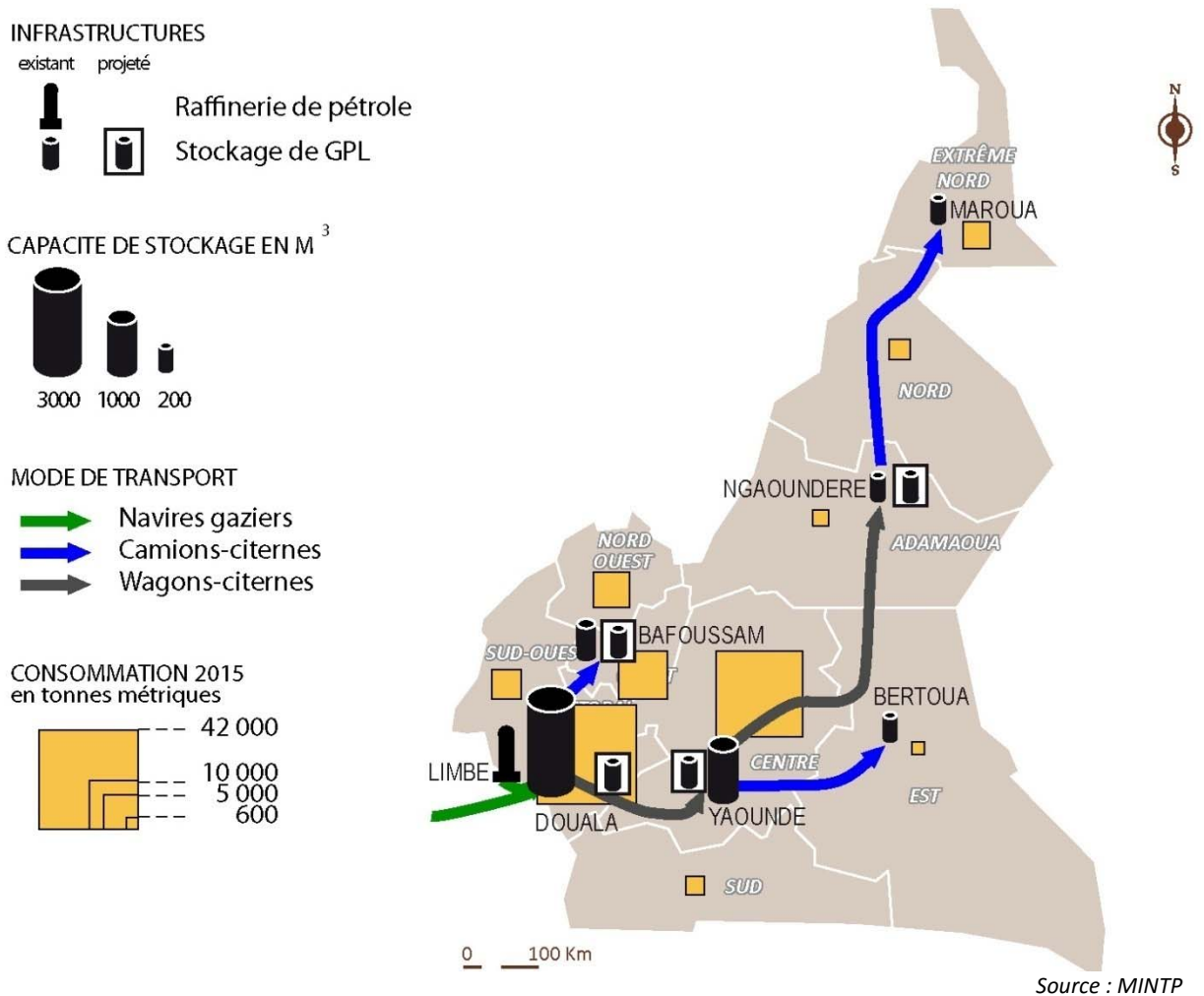
Tableau 8. Consommation de GPL en 2015

Régions	D	CE	ES	EN	LT	NO	NW	OU	SU	SW
Consommation en TM	1.066	31.546	636	3.022	41.757	1.825	4.169	9.776	1.462	3.739

Source : SNH 2015

51. La consommation potentielle en GPL est indéniablement supérieure au niveau de la consommation actuelle. En effet, les moyens de communication ne permettent pas d'atteindre les zones rurales reculées.
52. Pendant la période des pluies, certaines zones restent totalement isolées pendant 3 à 6 mois. Le consommateur qui n'est plus approvisionné va se rabattre sur les combustibles de substitution comme le bois ou le charbon de bois.
53. En outre, le prix du GPL semble trop élevé pour les populations rurales qui pensent que c'est un luxe. Dans les régions forestières, la consommation de GPL est faible car le bois y est presque gratuit.
54. Afin d'améliorer le niveau de consommation du GPL dans les zones rurales éloignées des grands centres urbains, il conviendrait d'améliorer les moyens de communication terrestre et de pondérer le prix de vente du GPL de façon que les grands centres subventionnent les zones rurales.

Figure 5. Eléments structurants de l'espace des GPL



7 ORGANISATION ET PROJETS

55. Le secteur pétrolier est régi par le Code pétrolier, ses décrets d'application et les arrêtés ministériels d'application. Les établissements pétroliers faisant partie des établissements classés, les Ministères chargés de l'Energie et des Mines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du code pétrolier et de ses décrets d'application.
56. Pour le gaz naturel, il s'agit du Code gazier, ses décrets d'application et les arrêtés ministériels d'application.
57. Le secteur pétrolier est désormais orienté vers le développement harmonieux du pays. Les plans de recherches pétrolières, de mise en exploitation et de production tiennent compte des plans de réalisation des projets.
58. Mais le secteur pétrolier est tributaire du marché mondial, et donc, pas toujours facile à maîtriser. Pour mieux gérer le secteur et tirer le meilleur profit de l'exploitation pétrolière, la mise sur pied d'une politique volontariste et plus offensive de stockage du brut est nécessaire pour ne pas être obligés de vendre le pétrole lorsque les cours ne sont pas favorables.
59. Une meilleure coordination et concertation entre Départements ministériels d'un même Ministère ou de Ministères différents dont les activités interfèrent, permettrait de mettre les moyens d'atteindre les objectifs visés, tant sectoriels que dans le cadre du DSCE.

1. PROJETS EN COURS

A. Construction d'un Terminal pétrolier à Kribi de capacité :

- 150.000 m³ pour les produits liquides ;
- 20.000 m³ pour les GPL.

B. Construction d'un dépôt pétrolier à Limbé de capacité totale, tous produits, de 40.000m³.

C. Construction d'un dépôt pétrolier à Isangele (Bakassi) pour y renforcer notre présence. Sa capacité, tous produits, est de 15.000 m³.

2. PROJETS A L'ETUDE

A. Augmentation de la capacité de stockage à Mbopi (Douala) pour 15.000 m³ (produits blancs).

B. Construction d'une deuxième sphère de 1000 m³ à Nsam/Yaoundé pour stockage de GPL.

C. Augmentation de la capacité de stockage de GPL à Bafoussam avec une sphère de 1.000 m³. Actuellement, il n'y a qu'une petite sphère de 300 m³.

D. Augmentation de la capacité de stockage de GPL à Ngaoundéré avec une sphère de 1.000 m³. Actuellement, il n'y a que 2 sphères de 100 m³ chacun à Ngaoundéré.



MINES

6

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	5
2	GEOLOGIE ET RESSOURCES MINERALES.....	6
2.1	Contexte géologique et géologique	6
2.1.1	La géologie.....	6
2.1.2	Les ressources minières.....	8
2.2	Etat de la cartographie géologique et de l’inventaire minier	8
2.3	Etat de la gestion de l’information géologique et minière et des moyens analytiques	11
2.4	Potentialités en ressources minérales du sol et du sous-sol camerounais	11
2.5	Synthèse et recommandations	23
3	POTENTIEL DE PRODUCTION MINIERE	25
3.1	Historique	25
3.2	Production minière actuelle	26
3.2.1	Exploitation artisanale.....	26
3.2.2	Exploitation industrielle.....	31
3.3	Activité de recherche et d’exploration	31
3.4	Perspective de production minière	34
3.5	Eléments de conclusion	46
4	CADRE LEGISLATIF, REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL	47
4.1	Cadre politique	47
4.2	Cadre institutionnel	47
4.3	Cadre légal et réglementaire	48
4.4	Gestion environnementale et sociale.....	50
4.5	Eléments de conclusion	51
5	CONTRIBUTION DU SECTEUR MINIER A LA DIVERSIFICATION DE L’ECONOMIE CAMEROUNAISE ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	52
5.1	Analyse des problématiques du développement minier industriel : atouts et forces, faiblesses, défis et risques, opportunité.....	52
5.1.1	Atouts et forces	52
5.1.2	Faiblesses.....	53
5.1.3	Défis et menaces	53
5.1.4	Opportunités présentes et futures.....	54
5.1.5	Dysfonctionnements et risques.....	55
5.2	Perspectives de développement du secteur minier : zones géographiques à fort potentiel.....	56

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Répartition des diverses substances minérales sur l'ensemble des régions.....	13
Tableau 2. Production du Cameroun en ressources minérales	30
Tableau 3. Permis d'exploitation attribués	31
Tableau 4. Principaux projets de Fer en exploration dans la région	37
Tableau 5. Montant des investissements de la zone CEMAC en % du PIB - Projets Fer	42
Tableau 6. Montant des investissements de la zone CEMAC en % du PIB - Projet Aluminium	42
Tableau 7. Montant des investissements de la zone CEMAC en % du PIB - Projet Nickel-Cobalt-Manganèse	42
Tableau 8. Montant des investissements de la zone CEMAC en % du PIB - Projet Diamant	42
Tableau 9. Gisements en cours d'estimation des ressources	43
Tableau 10. Comparatif des fiscalités minières des pays de la région	48
Tableau 11. Principaux titres miniers au Cameroun	49
Tableau 12. Industrie extractive, contribution du PIB régional dans le total du PIB national %	56
Tableau 13. Comparatif des fiscalités minières des pays de la région.....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 14. Principaux titres miniers au Cameroun	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 15. Industrie extractive, contribution du PIB régional dans le total du PIB national % ..	Erreur ! Signet non défini.

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Ensembles géostrucuraux et minéralisations associées	7
Figure 2. Etat d'avancement de la couverture géologique à 1/500 000.....	9
Figure 3. Etat d'avancement de la couverture géologique à 1/200 000.....	9
Figure 4. Levés magnétiques aéroportés et marines réalisés	10
Figure 5. Carte des projets d'inventaire miniers réalisés	10
Figure 6. Carte du potentiel minéral	12
Figure 7. Substances précieuses et semi-précieuses	15
Figure 8. Métaux de base	17
Figure 9. Substances minérales énergétiques.....	20
Figure 10. Minéraux industriels et matériaux de construction.....	22
Figure 11. Exploitation artisanale.....	27
Figure 12. Principaux sites d'exploitation artisanale (implantation du programme CAPAM en 2016)	28
Figure 13. Production totale de l'Or enregistrée auprès des sociétés d'exploitation minière artisanale semi mécanisée en gramme (g)	29
Figure 14. Répartition des permis par région.....	32
Figure 15. Répartition des permis par substance.....	32
Figure 16. Titres miniers	33
Figure 17. Pyramide des principaux projets d'exploration minière au Cameroun	34
Figure 18. Etat d'avancement des projets de prospection minière	35
Figure 19. Situation des projets de Mbalam, les Mamelles, Nkout et Ntem dans la zone ferrifère camerouno-congolo-gabonaise.....	36
Figure 20. Evolution des cours des minerais de fer durant la période 2011 – 2016.....	38
Figure 21. Evolution du prix du Nickel en USD/t de 2013 à 2015	38

Figure 22. Gisement de Cobalt/Nickel/Manganèse de la zone de Lomé	38
Figure 23. Projet de Mobilong.....	39
Figure 24. Prospects de bauxite (Plateau latéritique) / Région de l'Adamaoua	40
Figure 25. Évolution des cours de l'aluminium	40
Figure 26. Perspectives d'évolution de la demande mondiale en aluminium, cuivre et fer.....	41
Figure 27. Projets de fer de l'extrême Sud du Cameroun.....	43
Figure 28. Infrastructures et potentiel minéral.....	45
Figure 29. Conflits possibles des titres miniers – aires protégées	50
Figure 30. Perspectives de développement du secteur minier.....	58
Figure 31. Conflits possibles des titres miniers – aires protégées	Erreur ! Signet non défini.
Figure 32. Perspectives de développement du secteur minier.....	60

LISTE DES ABREVIATIONS

BRGM	Bureau de Recherche Géologique et Minière
CAPAM	Cadre d'Appui et de Promotion de l'Artisanat Minier
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
IRGM	Institut de Recherche Géologique et Minière
MINEE	Ministère de l'Eau et de l'Énergie
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINMIDT	Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTÉ	Pays Pauvre Très Endetté
PRECASEM	Projet de Renforcement des Capacités du Secteur Minier
RCA	République Centre Afrique
SIGM	système d'information géologique et minière
SNADDT	Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
SNH	Société Nationale des Hydrocarbures
UFA	Unité Forestière d'Aménagement

1 INTRODUCTION

1. Au Cameroun, environ 8 % du PIB, un quart des revenus et près de la moitié des exportations sont reliés à l'extraction minière dont principalement les hydrocarbures. L'économie du pays dépend en bonne partie de cette ressource exploitée avec succès depuis 1970, ce qui constitue une opportunité mais peut poser des problèmes de risques significatifs autant pour l'équilibre et la stabilité macroéconomique que pour le développement durable du pays.
2. Conscient de cette situation, le gouvernement du Cameroun s'est engagé dans une politique visant à réduire cette dépendance, dans le cadre d'une stratégie de diversification de l'économie et de développement durable, l'objectif étant de faire en sorte que le Cameroun devienne un pays émergent à l'horizon 2035 tel qu'explicité dans le document " Cameroun : vision 2035". Le secteur minier, en raison du potentiel considérable du Cameroun, figure en bonne place dans cette stratégie. En effet des mines pourraient être exploitées dans le court et le moyen terme et stimuler ainsi et de manière significative l'économie non pétrolière. A titre de rappel historique, la contribution de l'activité minière extractive à l'économie nationale a été de l'ordre de 11,7 % en 1939, et est passée à 20 % pendant la deuxième guerre mondiale avant de retomber à 5,5 % en 1945 et 0,6 % en 1959, à la veille de l'indépendance du Cameroun.
3. La part que le secteur minier pourrait représenter dans le PIB est difficile à estimer en dépit de l'existence d'une simulation établie en 2012 par SOFRECO, dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie de développement du secteur, montrant que l'on peut arriver, à moyen terme, à une augmentation d'environ 38 % du PIB, soit une élévation très optimiste, conditionnée par l'entrée en production de tous les projets identifiés. Par ailleurs, une telle contribution au PIB ne se réalisera pas sans des investissements massifs pour développer l'infrastructure actuelle et améliorer l'efficacité et la transparence dans la gestion de l'ensemble de l'industrie extractive.
4. La présente étude qui comporte entre autres un diagnostic et un état des lieux des activités de reconnaissance, d'exploration et de production minière, passe en revue les forces, les perspectives et les faiblesses du secteur minier au Cameroun et formule succinctement des recommandations sur plusieurs plans: (i) l'amélioration de la reconnaissance du sous-sol camerounais et la réalisation d'un inventaire exhaustif de ses potentialités en ressources minérales couvrant l'ensemble du territoire, (ii) l'entrée en production des projets en cours d'exploration, (iii) l'amélioration du cadre institutionnel, (iv) et enfin la mise en position de contribution du secteur minier au développement régional.
5. L'élaboration du présent rapport s'est basée sur des missions de collecte de données, le contact avec un certain nombre d'acteurs du secteur et la concertation avec eux sur les orientations et les idées préliminaires de recommandations. Ce rapport se subdivise en quatre parties : (i) le contexte géologique, l'état d'avancement de la reconnaissance et de l'inventaire minéral et le potentiel en ressources minérales du sous-sol camerounais, (ii) le potentiel de production minière, (iii) le cadre légal, réglementaire et institutionnel, (iv) et enfin la contribution du secteur minier au développement durable de l'économie camerounaise par la définition de zones ou pôles à perspectives minières.

2 GEOLOGIE ET RESSOURCES MINÉRALES

2.1 Contexte géologique et géotectonique

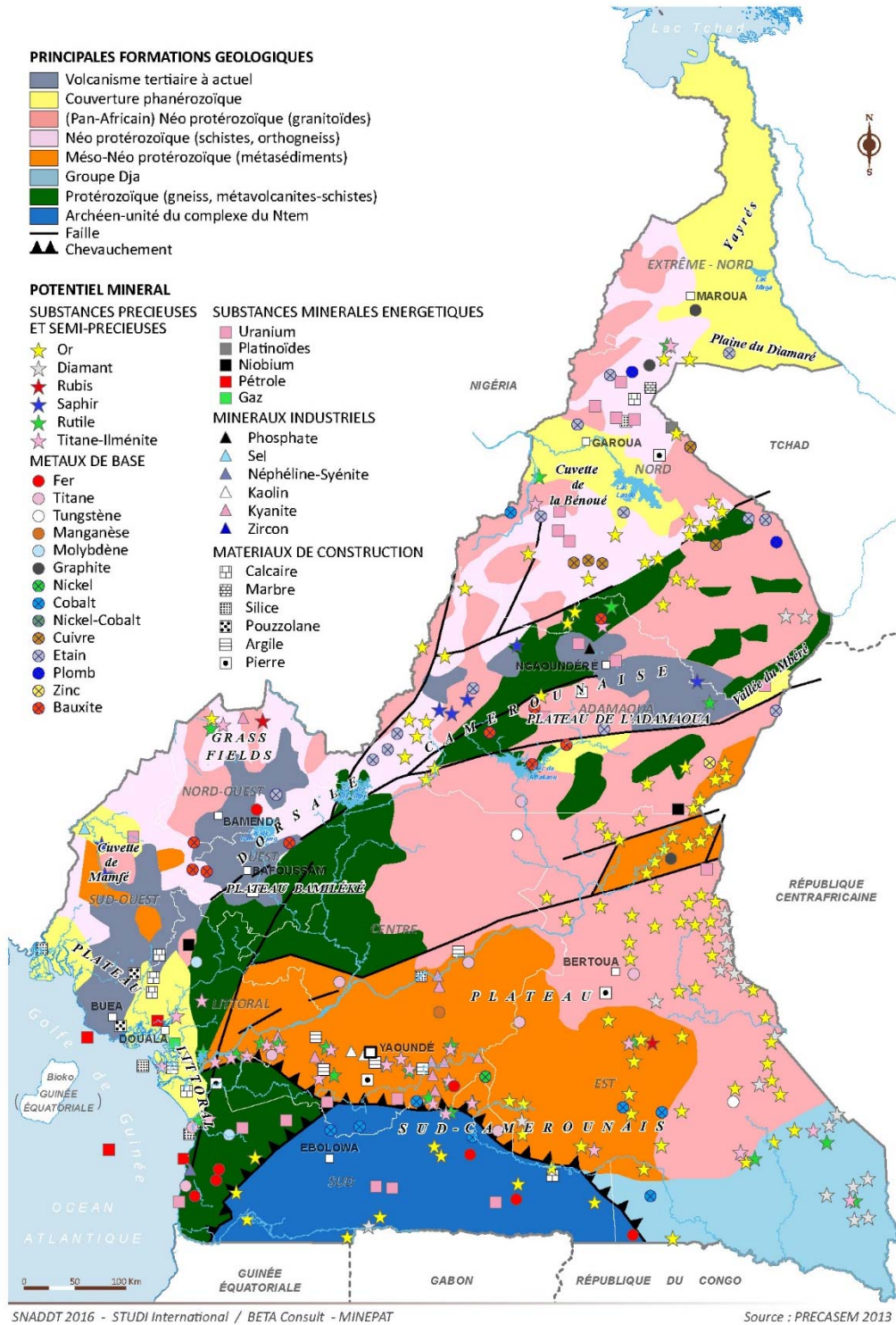
2.1.1 La géologie

6. La géologie du Cameroun est très ancienne. L'histoire géologique semble débiter à l'ère précambrienne et plus précisément à la fin de la période archéenne (3,5 - 2,5 milliards d'années), avec la mise en place d'un grand géosynclinal qui va se combler de puissantes formations sédimentaires essentiellement argilo-carbonatées et gréseuses. Ces dépôts, recoupés par des intrusions magmatiques, vont être le siège de plissements importants suivant une direction générale NE - SO et d'un métamorphisme variable, fortement intense au sud du pays et de moindre puissance ailleurs. Ce premier cycle orogénique forme le noyau ancien ou plus communément appelé le complexe de base (570 à 500 millions d'années).
7. Le complexe de base ou socle précambrien subit ultérieurement une phase d'émergence relayée par une érosion active suivie de comblements argilo-gréseux continentaux accompagnés au Nord, dans la région de Poli, d'une activité volcanique intense et d'un métamorphisme d'intensité variable mais généralement faible affectant l'ensemble de ces matériaux et donnant ainsi naissance à différentes unités : (i) L'unité de Mbalmayo-Bengbis à micaschistes à deux micas, schistes à muscovite et chloritoschistes ; (ii) L'unité d'Ayos caractérisée par la présence de grenats ; (iii) L'unité du Lom, située dans l'Est du Cameroun, est essentiellement formée de quartzites et de schistes fortement plissés et recoupés par des granites et (iv) les unités du Dja inférieur et de Mangbéi, qui ont subi peu ou pas de métamorphisme et sont constituées successivement de schistes, de grés, de tillites et intrusions doléritiques et d'une suite de coulées basaltiques et rhyolitiques séparées par des formations conglomératiques et gréseuses.
8. La structure de ce socle s'est compliquée par l'arrivée d'intrusions plutoniques qualifiées de post-tectoniques et d'ultimes. Les intrusions post-tectoniques nettement discordantes sont assez homogènes et ne présentent pas d'orientation préalable. Il s'agit essentiellement des granites caractéristiques des Hossérés (Nyoré, Gouna, Peské...). L'âge de ces intrusions serait cambro-ordovicien, c'est à dire 550 à 500 millions d'années. Les formations ultimes qui se sont mises en place à la limite Crétacé-Tertiaire, achèvent le plutonisme du socle camerounais. Elles forment dans les régions de Mayo Darlé, Poli, Goula Zuela et autres des structures annulaires qui s'alignent selon une orientation NNE-SSO.
9. Au secondaire, la transgression crétacée permet la mise en place de dépôts sédimentaires assez puissants (400 m environ dans le bassin côtier de Campo) et constitués essentiellement de conglomérats, de grés, de marnes et de calcaires. Dans le bassin de Douala des accumulations de dépôts moins grossiers formés de grés, de marnes et de calcaires à ammonites et puissants d'environ 500 m affleurent dans la région de Moungo. Ces dépôts s'amincissent en direction de l'Est, au niveau de la bordure du bassin (Est de Douala, vallée du Nyong). En dehors de ces bassins côtiers, les accumulations crétacées sont laguno-continentales et fluviales avec localement des intercalations marines. Des venues volcaniques post-crétacées sont alignées suivant des zones de fractures.
10. Le passage Crétacé-Tertiaire, bien représenté dans le bassin de Douala, est caractérisé par une sédimentation de mers profondes et constitué par des assises marneuses et gréseuses riches en foraminifères et ostracodes.

11. La période Éocène supérieur-Oligocène est caractérisée par une régression accompagnée localement d'émergence et suivie, au Miocène, d'une nouvelle transgression dans la région du mont Cameroun.

12. Le Plio-Quaternaire est caractérisé par des accumulations molassiques sablo-argileuses, bien visibles dans la plaine de Tiko.

Figure 1. Ensembles géostructuraux et minéralisations associées



2.1.2 Les ressources minières

13. Le Cameroun possède des ressources considérables et diversifiées (bauxite, cobalt-nickel, fer, étain, uranium ainsi que des minéraux industriels. Généralement, l'or et les diamants sont produits artisanalement par des petits mineurs à partir de dépôts alluviaux et éluviaux dans les régions du Nord et surtout de l'Est du pays le long de la zone frontalière avec la République centrafricaine (RCA).
14. Les principaux gisements minéraux primaires sont hébergés dans le craton Archéen et les ceintures tectoniques Paléoprotérozoïque - Néoprotérozoïque, et sont généralement et spatialement associées à des intrusions de granitoïdes et à des zones de failles de cisaillement dans les séquences du Protérozoïque.

2.2 Etat de la cartographie géologique et de l'inventaire minier

15. Les études et recherches géologiques au Cameroun ont commencé au début de la période coloniale et à la fin de la première moitié du siècle dernier. Elles ont démarré avec les travaux de Korableff (1937) et de Haugou et Koretzky (1943) qui ont permis la réalisation d'une carte de reconnaissance à l'échelle 1/500 000. Cette activité de recherche, intensifiée après la deuxième guerre mondiale, a abouti à la publication d'une carte géologique du Cameroun à 1/1 000 000 (Gazel et al. 1956), publiée par la Direction des Mines et de la Géologie du Cameroun. Cette carte a été ultérieurement reprise par un collectif d'auteurs de la Direction des Mines et de la Géologie du

Cameroun pour aboutir à la publication, en 1979, d'une carte géologique de la République Unie du Cameroun à 1/1 000 000. Postérieurement à la réalisation de cette carte et se basant sur la compilation des données des cartes géologiques de reconnaissance à 1/500 000, la Direction des Mines et de la Géologie a publié en 1986 une synthèse géologique du Cameroun qui rend compte de l'ensemble des données relatives aux différentes formations sédimentaires et au socle cristallin.

16. Toutefois, pour la majeure partie du territoire camerounais, hormis cette synthèse à l'échelle 1/1 000 000, il n'existait qu'une cartographie photogéologique générale de reconnaissance à 1/500 000. En effet, durant la période 1952-1978, seize cartes géologiques à 1/500 000 (Banyo, Batouri Est, Batouri Ouest, Ngaoundéré Ouest, Yaoundé Est, Yaoundé Ouest, Douala Est, Ngaoundéré Est, Garoua Est, Abong-Mbang Ouest, Maroua, Douala Ouest, Garoua Ouest, Wum-Banyo, Youkadouma, Abong-Mbang Est) ont été réalisées et éditées par la Direction des Mines et de la Géologie du Cameroun. Des surfaces situées dans les limites Est et Sud-Ouest restent encore non couverts par cette cartographie.
17. Par ailleurs, l'exploitation des ressources en hydrocarbures dans les bassins sédimentaires côtiers et l'activité d'exploration et de prospection des ressources minérales initiée à la fin du siècle dernier et qui a enregistré un développement croissant, a permis une connaissance plus ou moins acceptable du contexte géologique des régions côtières et méridionales, régions régionalement couvertes à une échelle de 1/200 000 et localement prospectées à des échelles plus grandes.

Figure 2. Etat d'avancement de la couverture géologique à 1/500 000

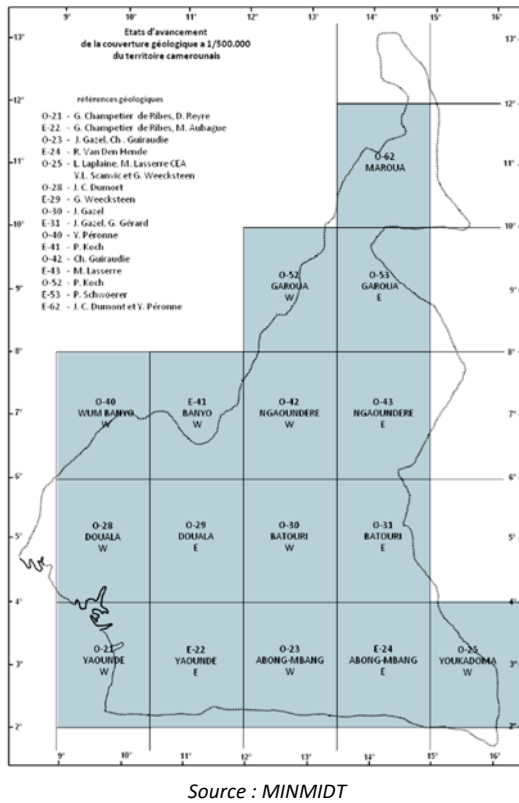


Figure 3. Etat d'avancement de la couverture géologique à 1/200 000



18. Durant les années 80 du siècle dernier, une vaste opération de reconnaissance géologique a été mise en œuvre avec le concours du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM, France). Ce travail a permis la production et l'édition par la Direction des Mines et de la Géologie de 12 cartes photogéologiques à l'échelle 1/200 000, couvrant l'extrême Sud du Cameroun (Kribi, Ebolowa, Djoum, Mintom, Ngoila, Moloundou, Edea, Yaoundé, Akonolinga, Abong-Mbang, Medoum, Yokadouma). Une seule carte géologique au 1/200 000, non encore publiée, semble avoir été levée dans la région de l'Adamaoua ces dernières années par l'Institut de Recherche Géologique et Minière (IRGM). Néanmoins, malgré leur abondance, les travaux de reconnaissance géologique réalisés jusqu'à ce jour demeurent encore très insuffisants pour l'exploration, la prospection et la mise en valeur du potentiel en ressources minérales du Cameroun qui, compte tenu de la diversité des ensembles géologiques et de l'importance et de la complexité des structures géologiques, reste considérable.

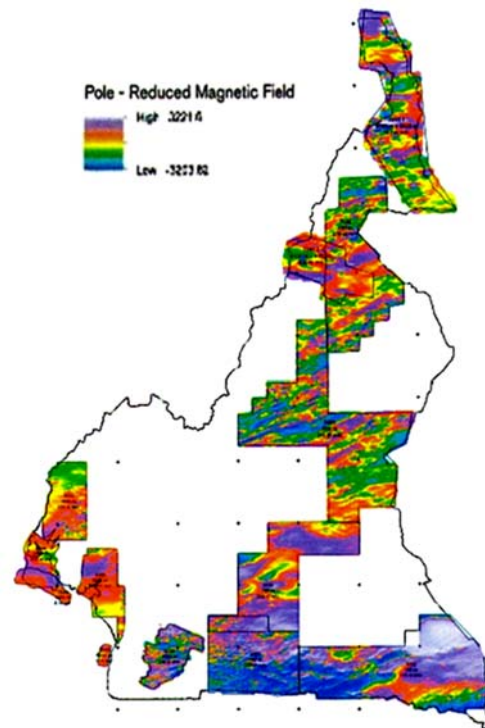
19. Les cartes photogéologiques existantes traduisent des conceptions anciennes, n'intégrant pas les connaissances et les méthodes d'acquisition géologiques, géophysiques ou géochimiques modernes et ne reflètent également pas les données récentes des travaux réalisés par les opérations d'exploration et de prospection.

20. Pour le volet inventaire du potentiel minéral du sous-sol camerounais, les travaux ont commencé au cours de la première moitié du siècle dernier et ont été pour l'essentiel réalisés suivant une maille d'observation et d'échantillonnage très lâche, avec une exploration basée surtout sur l'alluvionnaire.

21. Après l'indépendance, des travaux de reconnaissance plus détaillés ont également été réalisés par plusieurs missions d'assistance et de coopération. Des levés aéromagnétiques ont couvert une partie du territoire national.

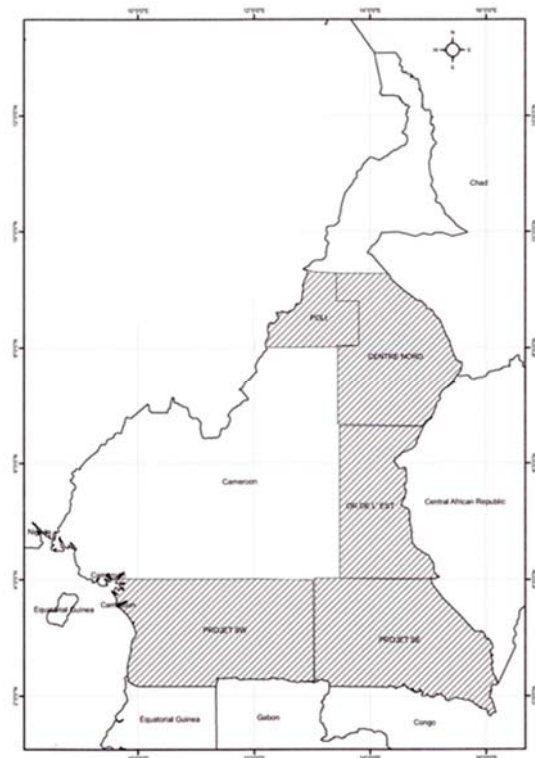
22. Ces travaux ont été poursuivis par des opérations d'inventaire minier qui ont couvert à peine 40% du territoire camerounais et qui ont été réalisées en partenariat avec le BRGM (France) et le PNUD.
23. Malgré cet effort, les travaux de reconnaissance minière demeurent encore très fragmentaires. Leur caractère assez local et presque exclusivement concentré dans les parties de l'extrême Sud et de l'extrême Est du pays ne permet pas de proposer des modèles géologiques complets à travers des corrélations avec d'autres structures prospectives reconnues dans d'autres pays voisins. Ils ne permettent pas non plus de mettre à la disposition des investisseurs potentiels des documents cartographiques attractifs suffisamment détaillés avec des échelles adaptées, pour servir de base pour toutes les opérations de recherche et de prospection.
24. Un grand effort récent est entrepris par le projet de renforcement des capacités du secteur minier (PRECASEM), avec un financement de la Banque mondiale, pour la réalisation d'une campagne de levés géophysiques aéroportés couvrant une superficie de 160 km², dans les domaines géographiques du Centre, de l'Est, de l'Adamaoua, du Nord et de l'Ouest. Cette campagne concourt également à la réalisation de 13 cartes géologiques au 1/200 000, portant ainsi le nombre de cartes levées à 14. Ce projet va permettre d'augmenter sensiblement la surface couverte par l'inventaire minier.

Figure 4. Levés magnétiques aéroportés et marines réalisés



Source : PRECASEM

Figure 5. Carte des projets d'inventaire miniers réalisés



Source : PRECASEM

2.3 Etat de la gestion de l'information géologique et minière et des moyens analytiques

25. La plupart de la documentation, relative aux travaux de géologie et aux opérations de reconnaissance du potentiel minéral du Cameroun, est dispersée dans différentes structures (Direction de la géologie, IRGM, direction des mines, direction de l'artisanat et de la petite mine, SNH et plus largement les universités et les opérateurs engagés dans les travaux de reconnaissance, de prospection et d'exploitation,). Un nombre important de rapports des campagnes géologiques et de recherche minière historiques est, semble-t-il, disponible au Centre de documentation géologique et minière, dont quelques-uns sont classés dans des armoires. Mais la majeure partie des documents est entassée en attente d'analyse et de classement. Les carottes et les échantillons, témoins des travaux antérieurs, ne semblent pas avoir été conservés.
26. Des efforts récents sont entrepris par le projet de renforcement des capacités du secteur minier (PRECASEM), pour la conception et la mise en place d'un système d'informations géologiques et minières. Ce système permettra de localiser, d'inventorier l'ensemble de la documentation et de mettre en place les outils indispensables pour son stockage sécurisé, sa gestion et sa consultation.
27. Les services de la Direction des Mines reçoivent un nombre important de rapports périodiques des sociétés opérants dans le domaine de l'exploration et de l'exploitation,

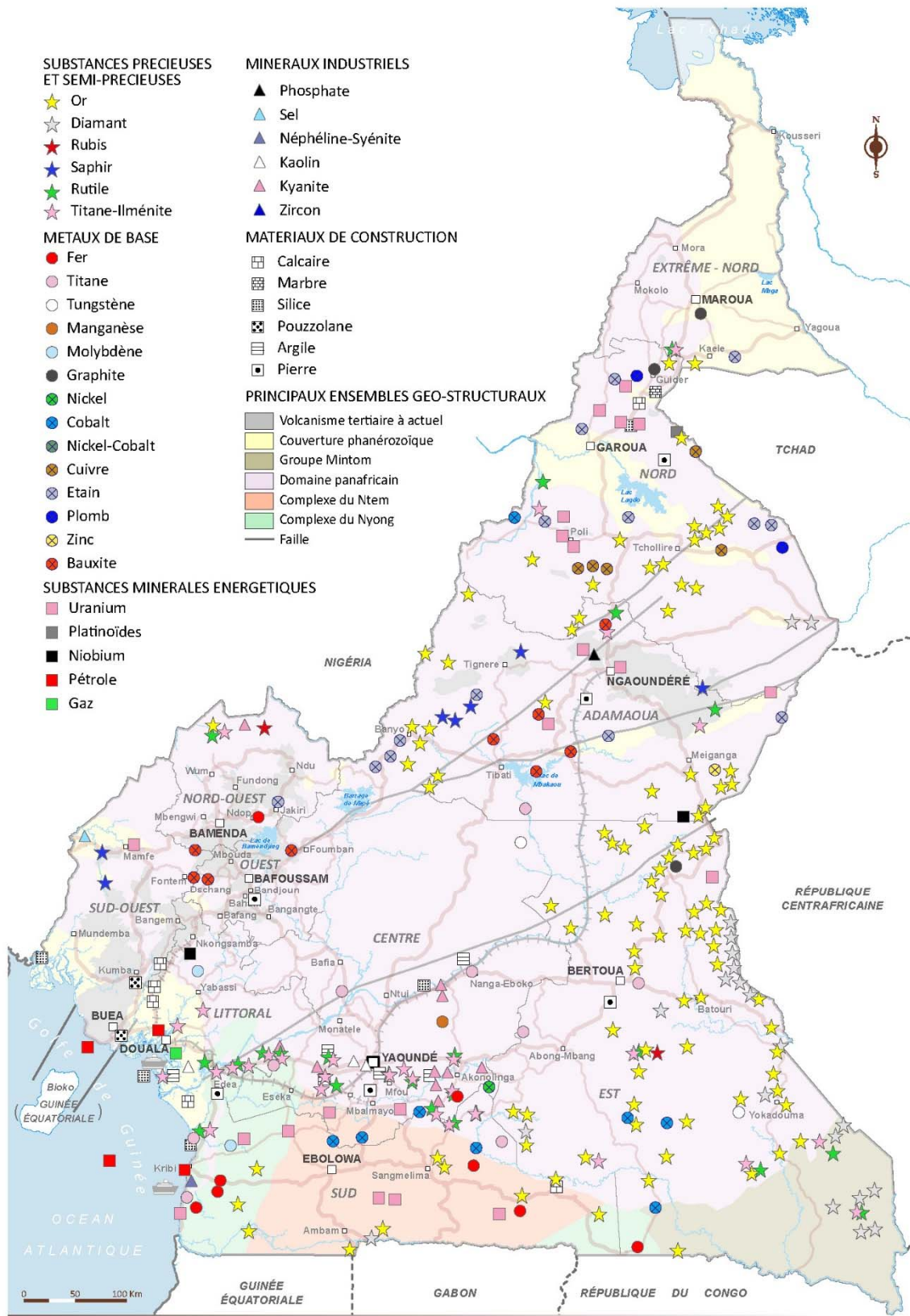
mais ne semblent pas disposer de moyens adéquats ni pour leur traitement, ni pour la compilation des données qu'ils contiennent.

28. Les moyens d'analyses et de caractérisations minérales indispensables pour la promotion des potentialités en ressources minérales du sous-sol camerounais, sont presque inopérants. Les locaux du Centre des Analyses et Essais bien que suffisants pour les besoins actuels, sont mal entretenus et à peu près non fonctionnels selon les critères modernes. Les laboratoires ne disposent pas d'équipements et d'appareillage nécessaires pour des analyses spécifiques.

2.4 Potentialités en ressources minérales du sol et du sous-sol camerounais

29. Le sous-sol camerounais recèle un fort potentiel géologique pour un nombre considérable de substances minérales. En effet, les données des cartes photogéologiques de reconnaissance très générale et des explorations géologiques, géochimiques et géophysiques réalisées pour l'essentiel dans le cadre de l'inventaire minier, ont permis de mettre en évidence de nombreuses cibles. Ces cibles se répartissent en trois groupes selon la nature des travaux et des techniques utilisées pour leur mise en évidence : (i) anomalies géochimiques (25 cibles), (ii) indices minéraux ou expressions minérales de surface (205 cibles), (iii) gites ou gisements essentiellement en roches alluvionnaires résultant pour la plupart des cas de travaux de prospection tactique et ponctuelle.

Figure 6. Carte du potentiel minéral



SNADDT 2016 - STUDI International / BETA Consult - MINEPAT

Source : MINMIDT 2014

30. Parmi ce nombre fort important de cibles répertoriées, une cinquantaine de cibles seulement ont un niveau de connaissance, même très partielle, dans certains cas, qui permet de les classer comme indices, indices importants et gisements plus ou moins importants. Cette opération d'inventaire bien que n'ayant touché que 40% du territoire camerounais avait ouvert des perspectives prometteuses sans toutefois fournir d'informations suffisamment précises pour permettre un début de valorisation industrielle. C'est ainsi qu'aucun de ces indices, gites ou gisement n'a à ce jour fait l'objet d'une évaluation exhaustive de son potentiel minier.
31. Les informations géologiques et minières disponibles et rassemblées par le CAPAM dans le cadre du programme "Appui au développement des activités minières" montrent que les différentes substances répertoriées se regroupent pour l'essentiel en six grandes familles de ressources :
- Substances minérales précieuses et semi-précieuses : Or, Diamant, Gemmes, Platine, Corindon, Olivine ;
 - Métaux de base : Cobalt, Nickel, Manganèse, Bauxite, Fer, Rutile, Étain, Colombo-tantalite, Cuivre, Plomb, Zinc, Molybdène, Chrome, Tungstène ;
 - Substances énergétiques : Pétrole, Gaz, Schistes bitumeux, Lignite, Uranium, Terres rares ;
 - Minéraux industriels : Vivianite, Arsenic, Phosphate, Kaolin, Talc, Amiante, Graphite, Zircon, Sel, Disthène, Syénite néphélinique ;
 - Matériaux de construction, de viabilisation et d'ornementation : Pierres pour construction et ornementation, Sables, Pouzzolanes, Calcaire, Marbre, Argiles ;
 - Ressources en eaux (sources thermales).
32. Ces substances minérales identifiées se répartissent sur l'ensemble du territoire camerounais et touchent toutes les régions du pays.

Tableau 1. Répartition des diverses substances minérales sur l'ensemble des régions

Régions	Familles des substances minérales					
	(i)	(ii)	(iii)	(iv)	(v)	(vi)
Extrême Nord	Or	Étain	Pétrole, graphite	Disthène		-
Nord	Or, Diamant, Rutile	Étain, Plomb, Zinc, Cuivre, Fer, Tungstène, Cobalt	Pétrole, Schistes bitumeux,	Graphite, Talc, Amiante	Calcaire, Marbre	Sources thermales
Adamaoua	Diamant, Rutile, Gemmes	Étain, Bauxite, Chrome, Plomb	-	Graphite	-	Sources thermales
Centre	Rutile	Fer, Cuivre, Plomb, Zinc, Manganèse	Uranium	Arsenic	Argile	
Nord-Ouest	Or, Rutile	Manganèse, Fer	Lignite	Graphite, Kaolin		
Ouest	-	Bauxite, Cuivre, Zinc, Manganèse	-	-	-	-
Sud-Ouest	Diamant, Gemmes, Rutile, Corindon, olivine	Plomb, Zinc		Disthène	Calcaire	Sources thermales
Littoral	Rutile	Zinc, Fer, Plomb	Pétrole, Gaz, Uranium	Disthène, Amiante	Calcaire, Sable	-
Est	Or, Rutile, Diamant	Plomb, Cobalt, Fer, Cuivre, Nickel	Uranium	-	Calcaire	-
Sud	Or, Rutile	Plomb, Étain, Cuivre, Fer, Nickel, Tungstène,	Pétrole	Arsenic, Sel		

34. Les paragraphes suivants passent en revue les principales substances présentes au Cameroun ainsi que leurs types de gisements respectifs tels qu'identifiés à ce jour.
35. - **Les substances précieuses et semi-précieuses :**
- Or. Dans l'état actuel des connaissances on signale plus de cent quarante indices et gites aurifères, dont la plus grande partie fait ou a fait l'objet d'une exploitation artisanale.

Ce potentiel se trouve pour l'essentiel dans les régions de l'Est, de l'Adamaoua, du Nord et de l'extrême Nord du pays. Des cibles aurifères existent également dans les régions du Sud, au niveau des arrondissements de Bipindi, Lolodorf, Akom II, Mintom, Ebolowa, Sangmélina, Biwong Bulu. De l'or est aussi signalé dans les régions du Nord-Ouest (Arrondissement de Misajé) et les régions du Sud-Ouest (Arrondissement de Mamfé).

Un seul indice est actuellement connu dans la région du Centre (Arrondissement d'Obala) et un autre vient d'être décelé au niveau de l'Arrondissement d'Okola (CAPAM). Plusieurs autres cibles aurifères sont pressenties plus particulièrement dans les régions de l'Ouest et de l'Extrême Nord du pays.

- Diamant : Les occurrences diamantifères alluviales et éluviales sont généralement limitées aux zones les plus orientales du Cameroun, qui représente le prolongement vers l'Ouest du champ de diamant alluvionnaire et placers de la République Centrafricaine.

Dix sept (17) cibles diamantifères sont actuellement répertoriées sur l'ensemble du territoire. Ils se répartissent comme suit : (i) sept cibles qui font l'objet d'exploitation artisanale dans la région de l'Est, au niveau des arrondissements de Kétté, Ndélélé, Kendjou; (ii) Deux cibles dans la région du Nord avec un indice dans l'Arrondissement de Poli et un prospect de 15 km d'extension dans l'Arrondissement de Touboro; (iii) un indice dans la région du Sud-Ouest au niveau du

bassin de Mamfé; (iv) sept cibles se situent dans les zones les plus orientales de la région de l'Est, le long de la frontière avec la R.C.A et au niveau des arrondissements de Mouloundou (Monguele, Kandja, Lobéké) et de Yokadouma. Ces dernières sont encaissées dans les séries géologiques du Dja inférieur qui comportent également le gisement diamantifère de Mobilong qui est formé de 26 chantiers d'exploitation artisanale où l'activité a démarré en 1930.

- Pierres gemmes (Saphir) : Des concentrations importantes en saphir sont signalées dans quatre des cinq départements de la région de l'Adamaoua et font l'objet d'une exploitation artisanale intense au niveau de Djerem (Tibati), Mayo-Banyo (Banyo), Faro et Déo (Tignère) et Vina (Ngaoundéré).

Cinq cibles prospectives ont été également identifiées dans les séries sédimentaires du Golfe de Mamfé, le long des rivières Munaya et Nsanarakati. D'autres cibles en saphir ont été aussi signalées à Misajé, dans la région du Nord-Ouest. Des indices importants de Rubis ont été également signalés près de Mwapack à l'Ouest de Youkadouma, dans le Sud Est du pays et des indices de Corindon dans le bassin sédimentaire de Garoua, dans la région du Nord.

- Platine : L'état actuel des connaissances, seulement deux indices de platines sont recensés. Un indice près de Nkomakak, dans le complexe intrusif du Ntem, entre Kribi et Ebolowa et un autre dans le sillon de Bibemi entre Garoua et Kaélé.

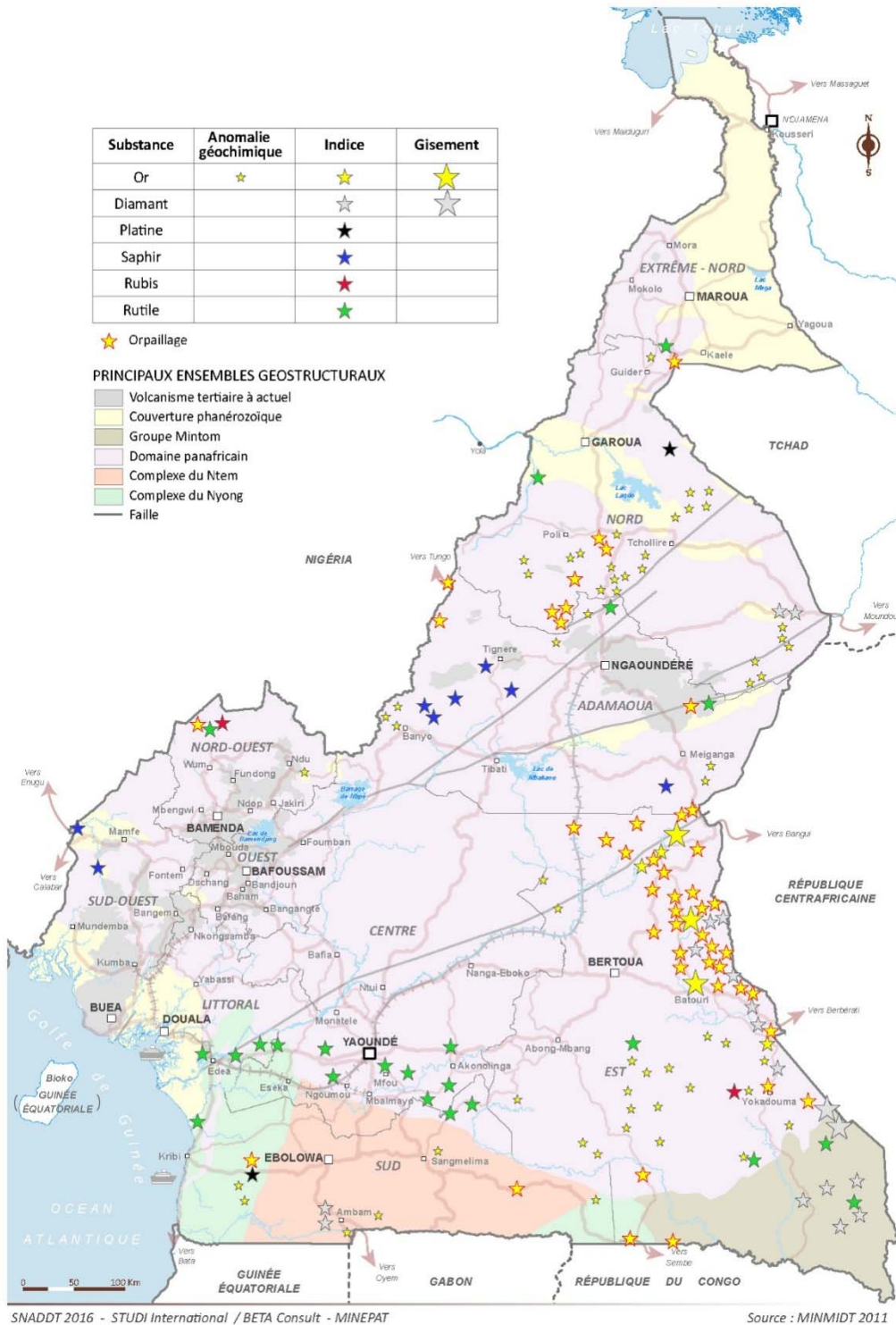
- Grenat : D'importantes concentrations alluvionnaires de grenat, associé au rutile et au disthène sont recensées dans la région de Yaoundé.

D'autres indices de grenat associé au corindon et au diamant sont également signalés entre les rivières Rinda et Mbéré (Ngaoundéré-Est) et dans un affluent du Mayo-Sala.

- Olivine : Quelques indices d'olivine sont signalés au niveau de la côte Ouest, le long de l'axe Limbé-Idenau et qui semblent associés aux basaltes issus de l'activité volcanique récente du Mont-Cameroun.

- Topaze : Deux indices sont décelés dans les environs des villages de Meza Mfoula et Nika, à l'Est de la région de Meza. Ils sont encaissés dans les formations de la série du groupe de Yaoundé.

Figure 7. Substances précieuses et semi-précieuses



36. - Les métaux de base :

- **Cobalt** : Les dépôts de cobalt-nickel avec souvent du manganèse, correspondent à de vastes zones latéritiques d'extension kilométrique développée sur les roches ultramafiques serpentinisées. Ces gisements se situent pour l'essentiel au Nord - Est de Lomié, dans les secteurs de Kongo, Mang Nord et Sud, Masséa, Kondong où ils ont été mis en évidence au début des années 80 dans le cadre d'un projet de coopération avec le PNUD. Durant la période 1995-1999, Geovic Cameroun plc. (GeoCam) a entrepris des travaux d'exploration qui ont abouti à des licences d'exploitation pour 7 dépôts superficiels (Kondong, Mada, Mesa, Nkamouna, Mang Nord, Rapodjombo et Mang Sud). Le potentiel estimé dans ces gisements s'élève à 54,4 millions de tonnes à 0,25% Co, 0,69% Ni et 1,33 Mn. Cinq autres indices de cobalt sont également identifiés essentiellement dans les zones de Ngoila et Mbalam.

- **Nickel**. Outre le nickel associé aux dépôts latéritiques de cobalt-nickel-manganèse dans la région de Lomié, vingt sept (27) indices de nickel ont été également identifiés dans les régions du Sud et de l'Est. Ces occurrences minérales sont essentiellement liées aux sillons ferrifères, aux pointements de roches ultrabasiques, au contact des ensembles schisto-quartziques avec le socle, et aux ensembles schisto-quartziques des séries volcano-sédimentaires de Yokadouma et de Mbalmayo-Mbengbis.

- **Manganèse**. Douze (12) indices sont décelés dans les régions du Centre, de l'Adamaoua, de l'Ouest, du Sud et de l'Est. Ils sont le plus souvent associés aux débris de serpentine, aux grés conglomératiques, aux latérites, au para gneiss et aux basaltes. Le manganèse constitue une concentration exploitable en sous- produit dans le gisement

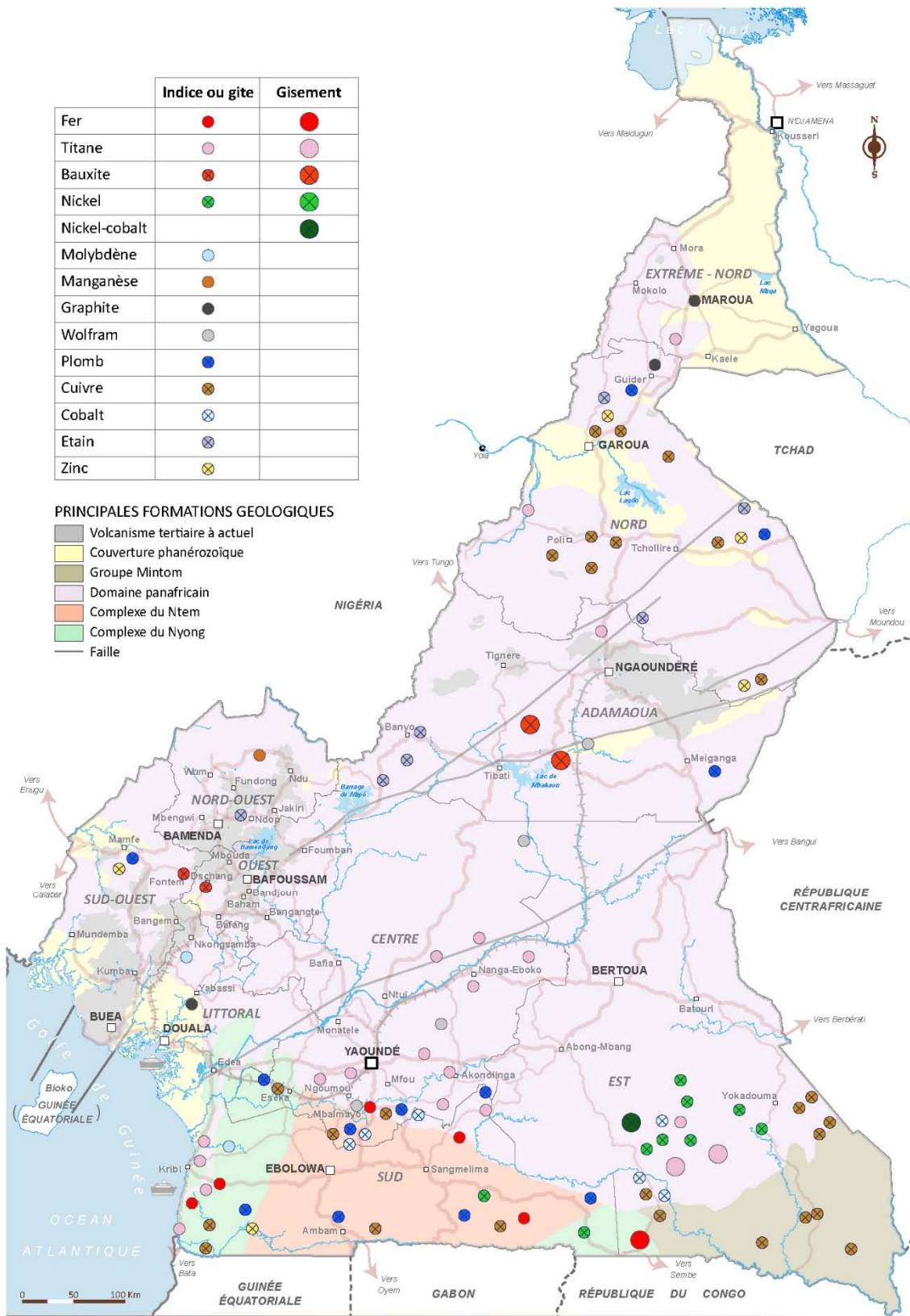
latéritique de cobalt/nickel/manganèse dans la zone de Lomié.

- **Aluminium**. Six (6) indices et gisements de bauxite sont connus et identifiés dans les régions de l'Adamaoua, de l'Ouest et du Sud-Ouest. Il s'agit du gisement de Minim-Martap avec 1,116 milliards de tonnes à 43,7 % d'alumine, du gisement de Ngaoundal avec 120 millions de tonnes, de Fongo-Tongo avec 46 à 70 millions de tonnes, de Banguem avec 19-30 millions de tonnes, de Foubam avec 4 millions de tonnes.

- **Fer**. Vingt cinq (25) indices et gisements de fer sont connus dans les régions du Sud, du Centre et de l'Est. L'on signale l'important gisement de Mbalam au Sud de l'Arrondissement de Ngoila avec 220 millions de tonnes de minerais ferrifères riches à plus de 60 % Fe et plus de 2,4 milliards de tonnes à des teneurs comprises entre 25 et 60 % Fe. Le gisement des Mamelles au Sud de Kribi avec 350 millions de tonnes à une teneur moyenne de 30 % Fe. Enfin les gites et gisements d'Eséka, Nkom-Akak, Mewongo, Nkout et Ngoua situés dans les sillons ferrifères du Craton congolais. Le plateau Batéka dans l'extrême Sud-Est du Cameroun, au niveau de l'arrondissement de Moloundou, semble contenir une concentration ferrifère importante détectée par aéromagnétométrie et confirmée au sol sur une extension de 25 km. Le gîte de Nkolembola est non encore prospecté. Les autres indices sont des concentrations de chapeaux de fer de moindre importance.

- **Graphite**. Plus de Cinq indices de graphite sont signalés dans la série du Lom à proximité de Bétaré-Oya et à Yingui au Nord-Est de Douala et dans les zones de l'extrême Nord du Cameroun, au niveau des secteurs de Mayo-Mou et Mayo-Boula.

Figure 8. Métaux de base



- **Titane.** Plus de 65 indices et gites de rutile associé le plus souvent au disthène et au grenat sont identifiés dans les régions du Centre, de l'Est, du Littoral, de l'Ouest, du Nord-Ouest et de l'Adamaoua. Ils se localisent pour l'essentiel dans le fossé rutilifère du groupe de Yaoundé qui s'étend en direction du Nord-Ouest sur 50 km² environ. On recense une quarantaine de permis d'exploitation artisanale (CAPAM) pour la période 1935 - 1955 qui ont fournis 16 500 tonnes environ, plaçant le Cameroun au 3ème rang des producteurs mondiaux après l'Australie et les États-Unis. Les travaux d'évaluation préliminaire et partielle réalisés dans les zones d'Akonolinga, Nanga-Eboko et Otélé ont mis en évidence un potentiel de 300 millions de tonnes essentiellement au niveau de la Sanaga et du Nyong. Des concentrations exprimées sous forme d'ilménite sont également signalées dans les alluvions des rivières et de la côte maritime, avec un potentiel de plus de 500 000 tonnes.

- **Etain.** Plus de 17 indices et gites d'étain sous forme de cassitérite ont été identifiés plus particulièrement dans la région de Mayo-Darlé où l'exploitation artisanale des alluvions et des éluvions a été active durant la période 1933-1968 et permis de produire 6500 tonnes de cassitérite. Le site est actuellement en prospection par Daewoo Metals. Des occurrences sont également signalées dans le substratum le long d'un couloir NNE à proximité de la frontière avec le Nigéria. Une minéralisation d'étain avec W-REE liée au magmatisme alcalin est signalée aussi dans le Nord du pays au niveau de la région de Goutchoumi (Milesi et al. 2006).

- **Colombo-tantalites :** Deux cibles ont été décelées en liaison avec des granites intrusifs jeunes dans la zone de Mayo-Darlé et la zone Garga Sarali, entre les villages Tongo Gadima et Ndokayo dans la région de l'Est.

- **Cuivre :** Une cinquantaine d'indices ont été recensés pour la majeure partie dans la

zone inventoriée au Sud du 4ème parallèle. Ces occurrences sont liées à l'unité du Bas-Nyong au Sud, à la série du Dja inférieur à l'extrême Sud-Est, au contact du socle avec la série du Dja au sud de Yokadouma, au groupe de Yaoundé, aux sillons ferrifères du Ntem dans la région du Sud, au socle microclinisé et granité de la région de l'Adamaoua, à l'accident majeur Fouban-Ngaoundéré et à la série de Poli dans la région du Nord. Des travaux de prospection sont entrepris sur le secteur Ngola à l'Est de Yokadouma, dans le cadre d'un permis de recherche.

- **Plomb :** Une cinquantaine d'indices sont répertoriés en majorité par les travaux d'inventaire (1978 - 1987) réalisés pour l'essentiel au Sud du 4ème parallèle. D'autres cibles sont également connues par les anciens travaux dans le golfe de Mamfé, dans les séries volcano-sédimentaires du Lom, dans le socle microclinisé et granité et dans les secteurs du sillon Rey Bouba.

- **Zinc :** Douze indices sont signalés dans le golfe sédimentaire de Mamfé, le sillon volcano-sédimentaire de Rey Bouba et les sillons ferrifères du craton du Ntem dans la région du Sud.

- **Wolfram :** Seize indices sont signalés dans le groupe du Ntem, les sillons ferrifères, la série schisto-quartzique du Yokadouma et le socle microclinisé et granité. Au niveau de Mayo Dala dans la zone de Mayo Darlé on signale un potentiel de 90 000 tonnes de wolframite.

- **Molybdène :** Quatre indices ont été révélés. L'indice d'Ekomedion est en relation avec le granite jeune. Les autres cibles sont associées à la série de Poli, aux sillons ferrifères et à l'unité du Ntem. Le molybdène est également mis en évidence avec l'étain dans le gisement de Mayo Darlé.

- **Chrome :** Deux indices de chromite alluvionnaire sont mis en évidence au Sud-est de Ngaoundéré, dans la zone de Nyambaka.

38. Les substances minérales énergétiques :

- Pétrole : Les bassins côtiers de Rio Del Rey, de Douala et de Kribi-Campo sont reconnus pétrolifères. L'exploitation du pétrole au Cameroun a commencé dès 1977 dans le bassin de Rio Del Rey.

Depuis 1997-1998, il est également exploité en moindre quantité dans les deux autres bassins. Des travaux d'exploration sismique réalisés dans quelques bassins intracontinentaux révèlent des perspectives sérieuses au niveau du Golfe de Mamfé dans la région du Sud-Ouest, du bassin de Garoua dans la région Nord et du bassin de Logone Birni dans la région de l'Extrême Nord.

Le bassin sédimentaire de la série du Dja dans l'extrême Sud-Est du Cameroun est aussi suspecté pétrolifère même si aucune exploration n'a été réalisée jusqu'à maintenant.

- Gaz naturel : Le gaz accompagne généralement le pétrole dans l'ensemble des bassins cités plus haut. Néanmoins, des quantités qualifiées d'importantes ont été identifiées au large des bassins sédimentaires de Douala et de Kribi-Campo.

- Uranium : Plus de 40 cibles d'uranium sont répertoriées par les travaux d'inventaire réalisés durant la période 1978-1987, dans le cadre d'un projet de coopération avec le PNUD et le BRGM.

Il s'agit pour l'essentiel d'anomalies géochimiques décelées dans la région du Sud,

la région de l'Est et la région du Nord. Des travaux de prospection tactique sont en train d'être menés par la Société Méga Uranium dans les zones de Poli et Teubang au Nord, la zone de Lolodorf au Sud et la zone de Ngombas au Centre.

- Terres rares : Plus d'une douzaine d'indices de monazite ont été identifiés au niveau de la rivière Dja dans le Sud-Est du Cameroun.

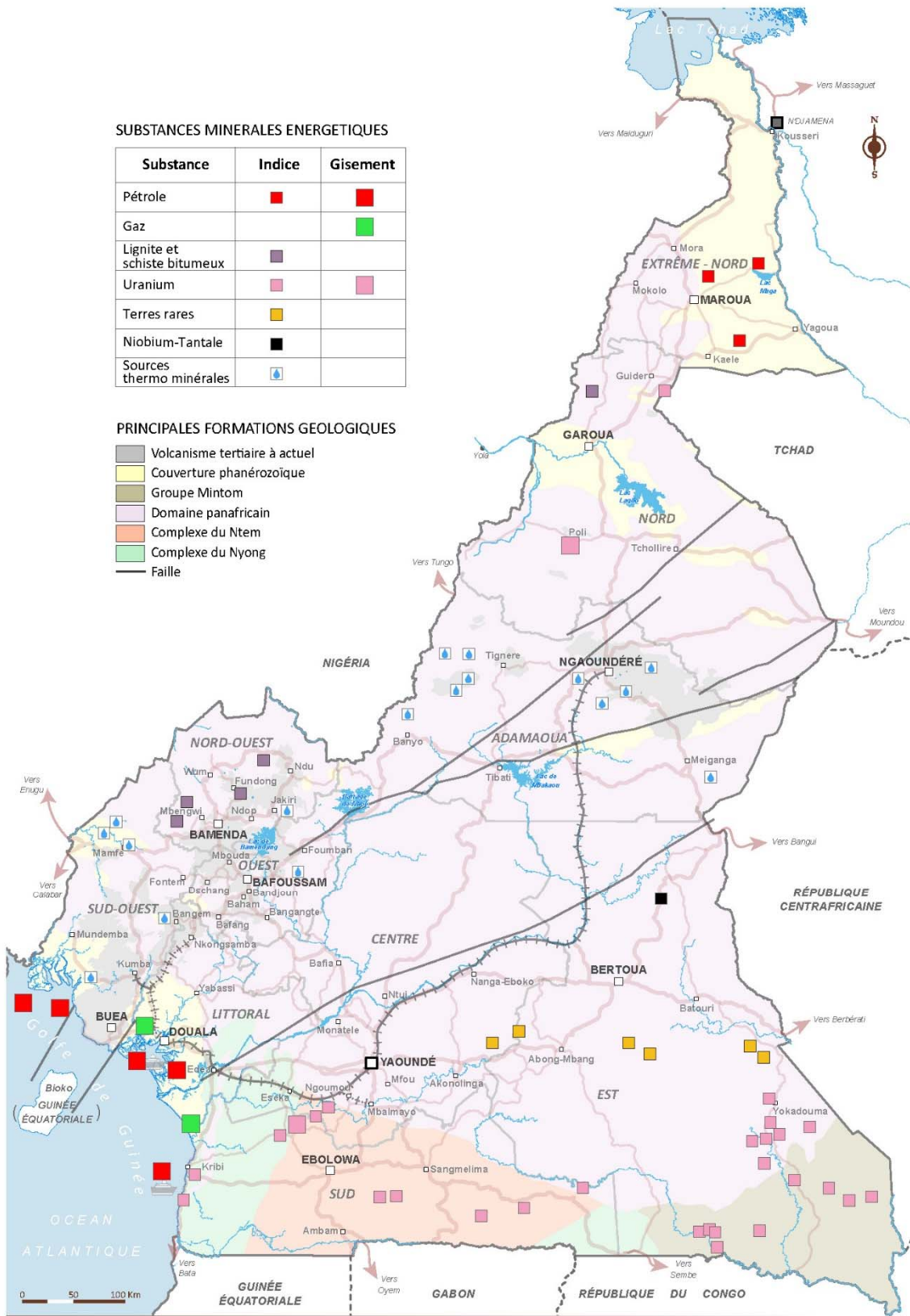
Une importante anomalie radiométrique est également signalée le long de la même rivière, à l'Est du village Djaposten, par le retraitement des données géophysiques aéroportées acquises en 1970. Ce qui montre des présomptions sérieuses quant à l'éventuelle présence de monazite.

- Lignite et schiste bitumeux : Quatre petits gisements de lignite ont été identifiés dans les secteurs de Dschang, Bali Fundong et Tabekong.

De même, quelques petits gisements de schiste bitumeux sont signalés à Figuil et dans le bassin d'Amakoussou, au Nord de Garoua.

- Sources thermo minérales : Plus de 30 zones de sources thermo minérales sont répertoriées sur l'ensemble du territoire camerounais. Elles sont généralement en relation avec les zones volcaniques du Sud-Ouest, de l'Ouest, du Nord-Ouest, de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême Nord du pays.

Figure 9. Substances minérales énergétiques



39. **Les minéraux industriels :**

- Syénite néphélinique : Deux gisements de syénite néphéliniques sont mis en évidence à Eboundja et sur l'axe syénitique Akongo-Lolodorf.

Le gisement d'Eboundja où la société CAPAM Holding PLC détient un permis de recherche est considéré comme l'un des plus grands gisements du monde en cette matière.

- Disthène : Les concentrations sont généralement associées à celles du rutile dans le groupe de Yaoundé.

Des essais de valorisation ont été entrepris dans le passé au niveau de la rivière Nyiba à l'Est d'Edéa, Nanga Eboko, Otélé et Akonolinga. Cette opération vient de redémarrer dans l'Arrondissement de Dibang et au niveau du village Otélé (Ngoumou).

- Sel : Dix huit sources et étangs salins sont exploités d'une manière artisanale dans le golfe de Mamfé.

- Zircon : De nombreux indices sont décelés dans le Ntem et le socle granitique de l'Adamaoua. Mais deux cibles, l'une à Eboundja en association avec la syénite néphélinique et l'autre au niveau de Longi dans le sable de plage, ont retenu le plus d'attention.

Les travaux ont permis de mettre en évidence un potentiel d'environ 20 000 tonnes à une teneur de 20kg/m³.

- Mica : Un petit gisement de muscovite a été identifié et partiellement exploité par les allemands.

- Baryum : Deux indices de barytine sont signalés dans l'unité du Ntem, région du Sud.

- Antimoine : Un indice est décelé au niveau du plateau de Nodjo dans la région de l'Adamaoua.

- Arsenic : Plus de treize indices sont répertoriés essentiellement en liaison avec le socle microclinisé et granité dans les régions de l'Est et du Sud.

- Kaolin : Deux gisements ont été identifiés au niveau des monts Bamenda et Bamboutos, dans les régions du Nord-Ouest et de l'Ouest.

- Pyrochlore : Deux indices sont décelés au niveau de la feuille de Garoua Est.

- Phosphate : Deux indices sont signalés dans la région de Douala et à l'Est de Rey-Bouba.

- Pyrite : Un gisement est mis en évidence au Nord de Douala, dans la région de Kompina.

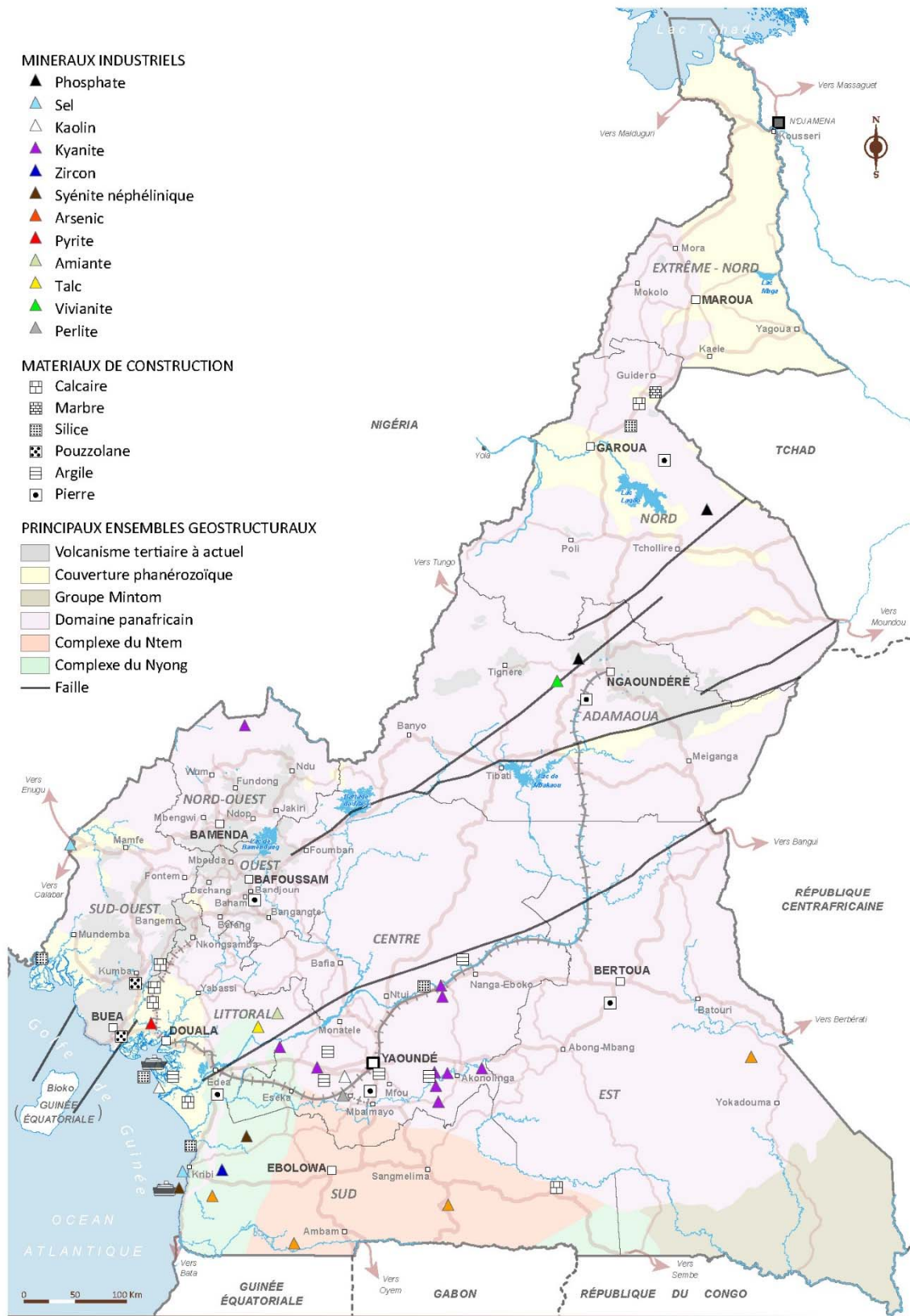
- Amiante : Deux indices sont décelés à Bayara et à Ngambè.

- Talc : Plus de quatre indices ont été signalés à Baonia au Nord, à Mayo Boula dans l'Extrême Nord, au Nord-Est de Lomié et enfin à Ngambè en association avec l'amiante.

- Vivianite : Un petit gîte de vivianite est détecté à Anloua, à proximité de Ngaoundéré.

- Gaz carbonique : Une quantité importante de gaz carbonique a été mise en évidence au niveau du lac Nyos (350 millions de m³) et dans le lac Monoun (plusieurs dizaines de millions de m³).

Figure 10. Minéraux industriels et matériaux de construction



40. Les matériaux de construction, de viabilisation et d'ornementation :

- La pierre : Les roches pour usage de pierre sont très répandues au Cameroun. Ils couvrent plus de 70% du territoire et se rencontrent dans le groupe du Ntem, le groupe de Yaoundé, le socle de l'Adamaoua, les ensembles volcaniques et les intrusions magmatiques.
- Argile : Les argiles latéritiques sont très répandues au Cameroun. On les rencontre dans les bassins sédimentaires (Douala...) et les lits des cours d'eau.
- Marbre : Un gisement de marbre est connu à Bidzar avec des extensions dans la zone de Biou. Les réserves sont estimées à 2 500 000 tonnes.
- Calcaire : Six gisements de calcaire sont actuellement identifiés. Il s'agit du gisement de Figuil dans la région du Nord au Nord-Est de Garoua et qui est actuellement exploité pour la fabrication de ciment, les gisements de Moungo, Logbadjeck, Kompina dans la région du Littoral, au Nord de Douala, le gisement de Mintom, région du Sud et les travertins de Ngol.
- Pouzzolane : Un gisement est en cours d'exploitation à Djoungo dans la région du Littoral, entre Douala et Nkongsamba. Mais d'importants gisements de cendres volcaniques à effet pouzzolanique peuvent être valorisés dans les régions du Sud-Ouest, de l'Ouest et du Nord-Ouest (CAPAM, 2011).
- Sable et gravier de rivière : Un seul gisement de sable industriel est actuellement exploité pour la verrerie à Monoka, dans la région du Littoral. Mais il existe également d'énormes quantités de sable comme matériau de construction dans les régions du Sud-Ouest, du Littoral, du Centre et du Nord.

2.5 Synthèse et recommandations

41. Les opportunités et les chances de mettre en exergue et de faciliter le développement de l'énorme potentiel minéral du Cameroun peuvent être considérablement renforcées moyennant une meilleure connaissance de la

géologie nationale. Pour inciter à l'investissement, stimuler l'exploration et développer la promotion de ces ressources minérales, le Cameroun est appelé à améliorer la connaissance de son sous-sol.

42. Partant du présent diagnostic, un effort considérable doit être fourni pour l'acquisition et la gestion des données pluridisciplinaires dans l'objectif de combler le déficit d'informations géologiques, géologiques, géophysiques, géochimiques et autres qui caractérise plus de 60% du territoire et ceci à travers :

- Le développement des investigations géophysiques aéroportées. En effet, plus de 70% du territoire national n'est couvert par des données géophysiques. D'autre part, les données anciennes doivent être réanalysées et réinterprétées à l'aide de techniques et d'approches modernes.

Bien que stratégiques et ne servant qu'à des synthèses régionales, ces données sont nécessaires sinon indispensables dans certaines zones à conditions géographiques et géomorphologiques particulières et à faible infrastructure.

- Le développement de la connaissance et l'amélioration de la cartographie géologique. La couverture géologique devrait être complétée et actualisée à travers l'utilisation de technologies, de méthodologies et d'approches modernes. La couverture géologique à 1/500 000, réalisée sur seize coupures durant les années 1952-1978, et celle à 1/200 000, réalisée dans les années 80 du siècle dernier avec le concours de BRGM couvrant 12 coupures dans l'extrême Sud du Cameroun, sont essentiellement des cartes photogéologiques restituées à partir de photographies aériennes et de quelques levés en nombre très limité, effectués sur le terrain. Ces cartes, qui ont permis de dresser les grands traits structurels, ont vraisemblablement répondu à l'époque au besoin d'effectuer très rapidement des levés de vastes surfaces très peu connues ou peu accessibles. Cette cartographie

photogéologique demeure encore, par sa petite échelle et par la nature des levés, très insuffisante pour l'exploration, la prospection et la mise en valeur du potentiel en ressources minérales du Cameroun. Dans certaines régions très prospectives, une cartographie plus détaillée avec des échelles plus grandes (1/100 000 et 1/50 000) est également souhaitable.

- La centralisation, l'organisation et l'amélioration de la gestion de l'information géo-scientifique. Les données géologiques et minières ne semblent pas être bien conservées et les informations existantes sont dispersées et difficiles d'accès. L'accès à l'information est nécessaire mais pas suffisant pour promouvoir le potentiel en ressources minérales. Les données acquises doivent être sauvegardées, bien gérées, interprétées et transformées en documents d'aide à la décision pour promouvoir le potentiel minéral. Ce patrimoine doit être

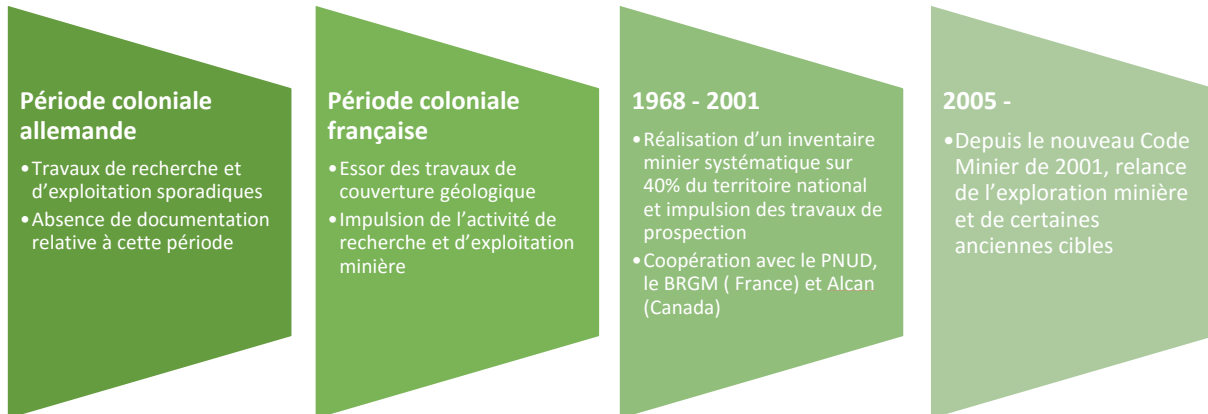
informatisé et mis à la disposition des promoteurs miniers pour que le relai au niveau de la prospection et de la valorisation soit effectif.

43. Au cours du déroulement du projet (SNADDT), le Ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique (MINMIDT), par l'intermédiaire du Projet de Renforcement des Capacités du Secteur Minier (PRECASEM) et avec un financement de la Banque mondiale, lance un programme de levé géophysique aéroporté couvrant les régions du Nord, de l'Adamaoua, de l'Ouest, de l'Est, du Centre et du Littoral. Ce programme va permettre de réaliser 13 cartes géologiques à 1/200 000. Par ailleurs, le PRECASEM a lancé, fin 2014, un appel d'offres pour la mise en place d'un système d'information géologique et minière (SIGM), qui va permettre le stockage sécurisé de l'information, son traitement et sa diffusion.

3 POTENTIEL DE PRODUCTION MINIERE

3.1 Historique

44. Une vue rétrospective permet de distinguer schématiquement quatre périodes dans l'histoire de l'activité géologique et minière du Cameroun.



45. L'histoire de l'activité géologique et minière au Cameroun commence avec la période coloniale. Des travaux de recherche préliminaire ont été entrepris pendant la colonisation allemande et ont abouti, à la veille de la première guerre mondiale, à la publication d'esquisses géologiques à 1/16 000 000 et à la mise en évidence de certains indices et gisements miniers pour le rutile. Très peu de documents et d'informations relatives à cette période ont été retrouvés.

46. Des travaux de reconnaissance systématiques ont été réalisés pendant la colonisation française et l'activité minière a connu une importante impulsion avec la création d'un Service des Mines en 1929. En 1931 quelques 200 permis de recherche ont été attribués et le gisement d'Étain de Mayo Darlé est mis en évidence. Les gisements aurifères de la région de l'Est ont été identifiés en 1933. L'exploitation minière a commencé en 1933 pour la cassitérite, en 1934 pour l'or et en 1935 pour le rutile. A partir de 1946, le Service des Mines entreprend la réalisation d'un vaste programme de reconnaissance géologique et minière systématique qui a abouti à la couverture de l'ensemble du territoire camerounais par des cartes

photogéologiques à 1/500 000. Une carte de synthèse à 1/1 000 000 a été réalisée en 1956. Ces travaux, réalisés suivant une maille d'observation et d'échantillonnage très lâche, ont permis de tracer les grands traits géostructuraux du Cameroun et de répertorier les indices, gites et gisements connus.

47. Durant le dernier quart du siècle précédent, des travaux plus détaillés ont été entrepris avec des levés aéromagnétiques, poursuivis par une opération d'inventaire minier réalisée en partenariat avec le PNUD et le BRGM. Cette opération a mis en évidence plusieurs anomalies géochimiques, d'indices et de gisements miniers. Ce programme qui n'a couvert que 40% du territoire national a permis également d'élaborer une douzaine de cartes photogéologiques dans l'extrême Sud du pays et de relancer des travaux de prospection détaillés mais assez localisés dans le cadre d'une coopération avec le BRGM français, le BRG allemand et Alcan canadien. En 2001 une carte thématique des ressources minérales du Cameroun a été réalisée (Paul NTEP GWET, 2001). Elle a permis de rassembler l'essentiel de l'information géologique et minière disponible.

48. A partir de 2001, l'adoption d'un nouveau Code minier (certaines dispositions ont été modifiées et complétées en 2010) a donné une grande impulsion à l'activité minière en suscitant l'intérêt des investisseurs et en incitant plusieurs acteurs importants à venir au Cameroun.
49. Concernant l'industrie extractive, le Cameroun a une longue tradition dans le domaine de l'exploitation minière artisanale. Le rutile est exploité depuis 1907 en petite mine durant la période 1935-1955, l'or à partir de 1934 et puis l'étain extrait dans le cadre de la petite mine entre 1934 et 1968.

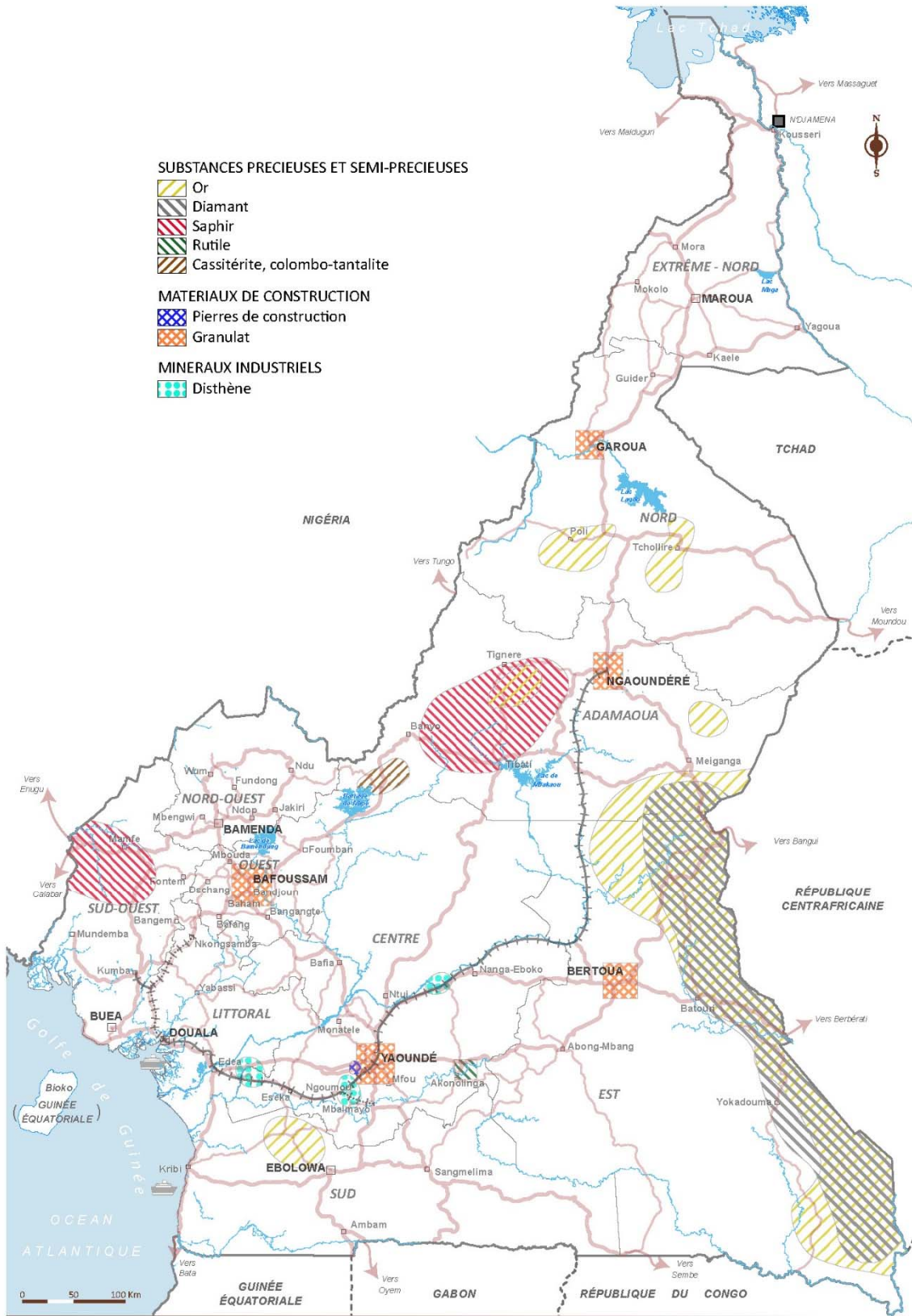
3.2 Production minière actuelle

50. La production minière au Cameroun est actuellement très marginale et son apport dans l'économie nationale est négligeable (inférieur à 1%). Cette activité, essentiellement artisanale, remonte à la première moitié du siècle dernier. Pendant cette période, la production a été très active et a contribué avant l'indépendance à plus de 20% de l'économie nationale. Aujourd'hui, le Cameroun ne tire presque plus de profits de la richesse de son sous-sol. L'apport de l'industrie extractive dans le PIB est insignifiant et les revenus de cette production, qui s'écoule essentiellement dans des circuits clandestins, profitent presque exclusivement aux trafiquants.

3.2.1 Exploitation artisanale

51. L'activité minière artisanale actuelle concerne plus particulièrement l'or et le diamant et s'étend sur presque l'ensemble du territoire national. Elle est exercée par des paysans sans mécanisation et reste avant tout villageoise dans un contexte rural centré sur les cultures vivrières. Cette activité, qui engloberait autour de 10 000 artisans, emploierait entre 20 000 et 40 000 personnes (fourchette trop large due au fait qu'aucune statistique fiable n'est encore disponible), souffre de multiples problèmes notamment environnementaux et sécuritaires. L'Etat semble ne pas détenir de cartographie exhaustive des opérateurs et des indicateurs de ce secteur, dû en partie à la décentralisation de la gestion des autorisations au niveau des délégués régionaux et aux difficultés matérielles pour le suivi de ce type d'activité. Outre l'or et le diamant d'autres substances sont également exploitées de manière artisanale, on cite le rutile, le saphir, le disthène, les quartzites (source CAPAM).
52. Toutes les régions du Cameroun sont concernées par cette activité artisanale, cependant, elle est plus particulièrement développée dans la région Est (Or, diamant) et la région de l'Adamaoua (Saphir, Or).
53. Les minerais exploités sont essentiellement sous forme d'alluvions (Bétaré, Colomine.....), mais également d'éluvions (Bétaré...) et de gites primaires (Colomine, Batouri...)

Figure 11. Exploitation artisanale

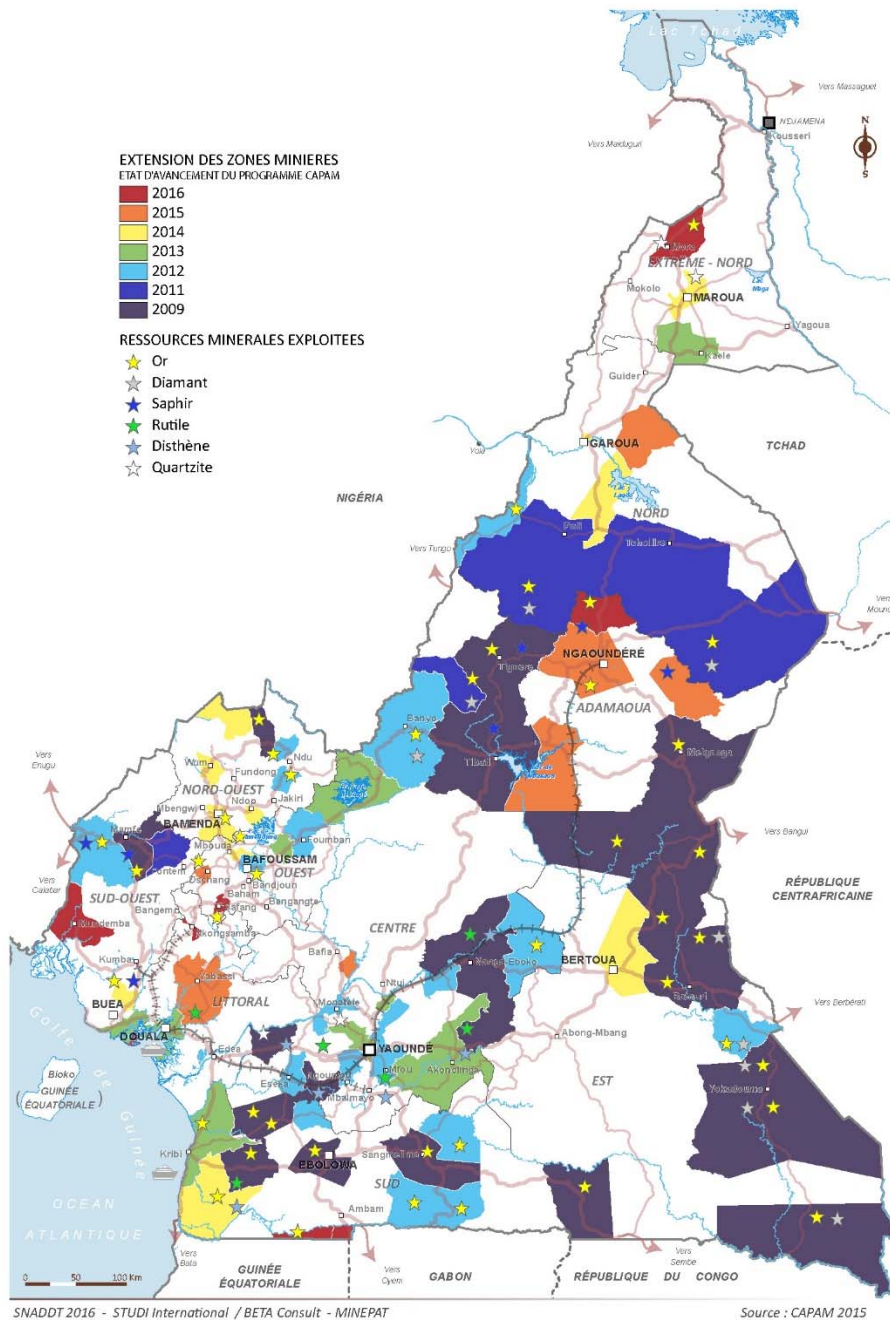


54. Un récent programme géré par le CAPAM a permis de mettre en place des zones minières afin de pouvoir coordonner et d'encadrer les artisans miniers. L'objectif étant de pouvoir gérer au mieux l'extraction et la commercialisation de ces substances en apportant un appui à la production minière et en limitant les fléaux informels et, ce avec une augmentation significative des statistiques de production officielle, majoritairement liée à l'intervention de

sociétés dans l'exploitation alluvionnaire artisanale.

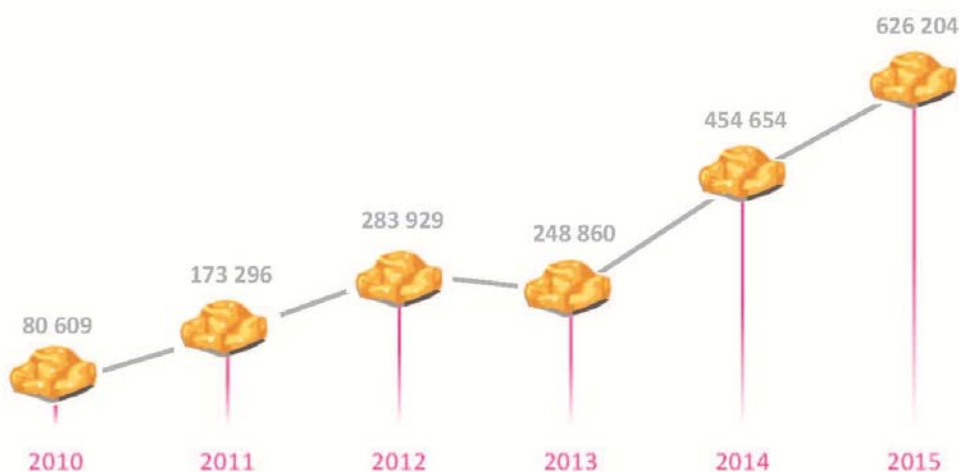
55. Ce programme vise également L'amélioration des conditions et du cadre de vie des populations concernées à travers les financements PTE ou les interventions des sociétés, la structuration des artisans en coopératives ainsi que la formation et le perfectionnement des différents acteurs.

Figure 12. Principaux sites d'exploitation artisanale (implantation du programme CAPAM en 2016)



56. L'exploitation de l'or s'est développée dans les régions de l'Est, du Nord, du Sud et de l'Adamaoua. Dans la région de l'Est, où l'activité a été la plus intense, les travaux se sont développés dans une zone allongée NNW-SSE le long de la frontière avec la République Centrafricaine, au niveau des départements de Lom et Djerem, de Kadey, de Boumba et Ngoko. Elle s'est poursuivie au Nord, dans la région de l'Adamaoua dans le département de Mbéré et dans le secteur de Tignere au niveau du département de Faro et Déo. Dans la région du Nord, l'exploitation s'est développée dans le département de Mayo-Rey, au niveau de la ville de Tcholliré et dans le département de Faro et Déo, près de la ville de Poli. Enfin, dans la région du Sud, l'activité s'est intensifiée dans les départements de Mvila et océan, au niveau des villes de Lolodorf et d'Ebolawa.
57. La production artisanale d'or, de loin la plus importante, relève presque totalement du secteur informel. Elle emploie 15 000 personnes environ directement, en plus de près de 80 000 emplois indirects, dont plus de 75% dans la région de l'Est
58. La production artisanale d'or est, au vu du potentiel considérable, très faible mais très probablement sous-estimée. Les statistiques officielles (CAPAM, 2015) qui établissent à 1 867,6 kg d'or la production totale (entre 2010 et 2015) ne concernent que quelques sociétés d'exploitation minière artisanale ou semi mécanisées, et ne semblent représenter que moins de 10% de la production nationale réelle.
59. La forte augmentation de la production répertoriée en 2014 et 2015 s'expliquerait en grande partie par le rôle joué par le "Cadre d'Appui et de Promotion de l'Artisanat minier- CAPAM", qui met en œuvre un programme dénommé "Appui et organisation de l'artisanat minier camerounais", d'un coût de 11 milliards de FCFA et couvrant 28 sites miniers pilotes répartis dans 28 arrondissements.
60. Le Cameroun n'est pas un grand producteur de diamants sur le plan régional, mais il est frontalier avec des pays dont le poids est très significatif à l'échelle régionale et même internationale. On enregistre un manque flagrant de statistiques de production dans ce domaine. La production devrait s'approcher de celle de la République centrafricaine. En 2007, la production était estimée à moins de 4500 carats.

Figure 13. Production totale de l'Or enregistrée auprès des sociétés d'exploitation minière artisanale semi mécanisée en gramme (g)



Source : MINMIDT/Direction des Mines/Service de l'artisanat minier et de la petite mine

61. Outre l'Or et le diamant, des minéraux industriels et des matériaux de construction sont également produits. Il s'agit du rutile, du saphir, du disthène, des quartzites (source CAPAM).
62. L'exploitation du saphir se développe dans la partie occidentale de la région de l'Adamaoua au niveau des départements de Faro et Déo, de Djerem, de Vina et Mayo Banyo et près des villes de Tignère, Tibati et Banyo. Elle se développe également dans la région du Sud-Ouest au niveau du département de Manyu à proximité des villes de Manfé, Eyumojok, Tinto.
63. L'exploitation du disthène se développe essentiellement dans les régions du Centre et du Littoral aux environs de la route Douala-Yaoundé-Bertoua, au niveau des départements Haute Sanaga, Mefou et Akono, Sanaga maritime et de Nyong et Kellé.
64. L'exploitation de la cassitérite est présente essentiellement dans l'extrême Sud-Ouest de la région de l'Adamaoua, au niveau du département de Mayo Banyo et à proximité de la ville de Mayo Darlé.
65. La filière rutile est présente à proximité de la ville d'Akonolinga, département de Nyong et Mfoumou, région du Centre.
66. Des matériaux de construction, d'ornementation et de viabilisation, tels que granulats, pierre sont également exploités pour des besoins domestiques. Les granulats sont exploités aux environs des villes de Yaoundé, Bertoua, Bafoussam, Ngaoundéré et Garoua. Les pierres de construction sont exploitées dans la région du Centre à proximité de la ville de Mbankomo, département de Mefou et Akono.
67. Le tableau suivant donne une idée sur la production en ressources minérales du Cameroun durant la période 2010-2014.

Tableau 2. Production du Cameroun en ressources minérales

Quantités de minerais (métaux et pierres précieuses) canalisées dans le circuit formel					
Substance	2010	2011	2012	2013	2014
Or(g)	40860	33612,10	20627	43085,49	51682,16
Saphir(g)	0	13829,90	1329,90	7849,50	0
Disthène(kg)	41250	0	324908	220350	0
Rutile(kg)	15714	0	0	42781	0
Quartzite(m3)	26,44	236,67	148,55	3950	0
Quantités de roches et substances minérales meubles canalisées dans le circuit formel					
Substance	2010	2011	2012	2013	2014
Calcaire(m3)	73855	87855	84445	73824	89636
Gneiss(m3)	221562	330363	180975	151276	3136149
Granite(m3)	1232	4049	2982	410787	144818
Basalte(m3)	62604	97866	21165	29874	82542
Pouzzolane(m3)	-	-	-	464243	355126
Argile(m3)	5490	4309	5230	6893	168717
Latérite(m3)	27000	129000	474609	369248	403674
Sable(m3)	21060	141603	101452	142507	687123
Gravier (m3)	420129	269250	298792	229706	595136

Source : CAPAM/DD/DR/MINMIDT - Annuaire Statistique du sous-secteur Mines, Industrie et développement Technologique – MIDTSTAT 2014

3.2.2 Exploitation industrielle

68. Pour ce qui est de l'exploitation industrielle, seuls 4 permis sont attribués à ce jour à trois sociétés sur des cibles de marbre, de calcaire, de cobalt/ nickel et de diamant (Tableau 3). Même s'il est difficile de prévoir avec certitude leur mise en exploitation, ces permis correspondent vraisemblablement aux projets les plus avancés.

Tableau 3. Permis d'exploitation attribués

Titulaire	Nom du titre	N°	Nature des Substances	Superficie	Région	Attrib/ Renouv - expiration
ROCAGLIA	BIDZAR	35A	Marbre	21 ha 82 a 22 ca	Nord	31/05/05 – 30/05/30
	BIOU NORD	35B	Marbre	12 ha 03 a 40 ca		31/05/05 - 30/05/30
CIMENCAM	FIGUIL	34	Calcaire	50 ha		30/09/04 – 29/09/29
GEOVIC	LOMIE	33	Cobalt et nickel	1250 km ²	Est	11/04/03 – 10/04/28
C & K MINING	MOBILO NG	36	Diamant et substances connexes	236,25 km ²		16/12/10 – 15/12/35

Source : Direction des Mines

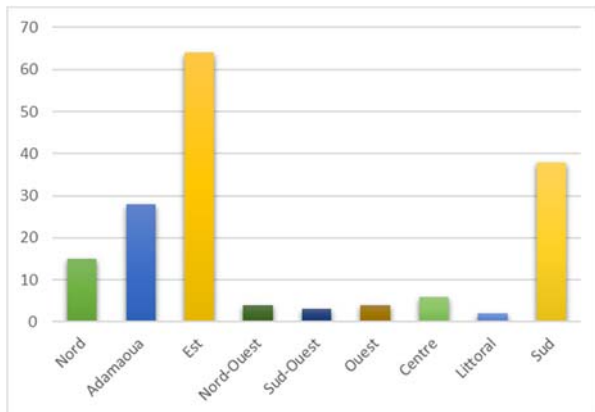
3.3 Activité de recherche et d'exploration

69. Depuis le début du siècle présent et à la faveur de l'évolution positive du cadre réglementaire devenu plus incitatif, l'activité de prospection minière s'est nettement dynamisée avec l'entrée, en nombre croissant, de sociétés et d'opérateurs dans la recherche minière. Cela s'est traduit par l'attribution de plus de 100 000 km², soit près du quart du territoire camerounais, en autorisations et permis de recherches. Plusieurs

grands opérateurs miniers sont présents au Cameroun, tels que : GEOVIC (américain) pour le cobalt et le nickel, SUNDANCE RESOURCES (Australie) pour le fer ; SICAMINES (Angleterre) pour l'étain, le colombo-tantalite, le rutile ; NU ENERGY (Angleterre) pour l'uranium et le cobalt/nickel ; C et K Mining (Corée) pour l'or et le diamant ; KOCAM MINING (Corée) pour le saphir et l'or ; SINOSTEEL (Chine) pour le fer ; AFRICAN AURA (Afrique du Sud) pour l'or ; FAMETAL MINING RESOURCES CAMEROON (Chine) pour l'or ; CAMINCO (Afrique du Sud) pour l'or. Quelques opérateurs juniors sont également présents : Africain Aura Resources pour les métaux précieux ; Camerican Mining pour l'or, le diamant et les métaux de base ; Cameroon Diamond and Gold Mining pour les métaux précieux ; Caminex pour les substances précieuses et métaux de base, ...

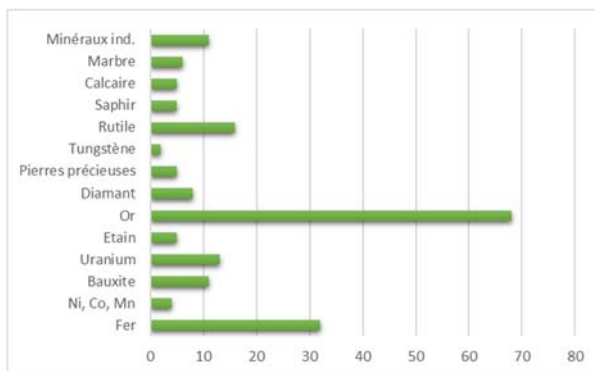
70. Au deuxième trimestre de 2015, la Direction des Mines (MINMIDT) affichait plus de 160 permis de recherche valides, pour 79 sociétés détentrices. Ces permis se répartissent sur tous les ensembles lithostructuraux: L'unité du Ntem, L'unité du Nyang, l'unité Ayna, la couverture protérozoïque, la chaîne panafricaine, le domaine septentrional, le domaine de l'Adamaoua, le domaine méridional, la ligne volcanique du Cameroun, les formations sédimentaires paléozoïques et les formations sédimentaires des bassins crétacés.

Figure 14. Répartition des permis par région



Source : MINMIDT - Direction des Mines - S/D Cadastre minier

Figure 15. Répartition des permis par substance



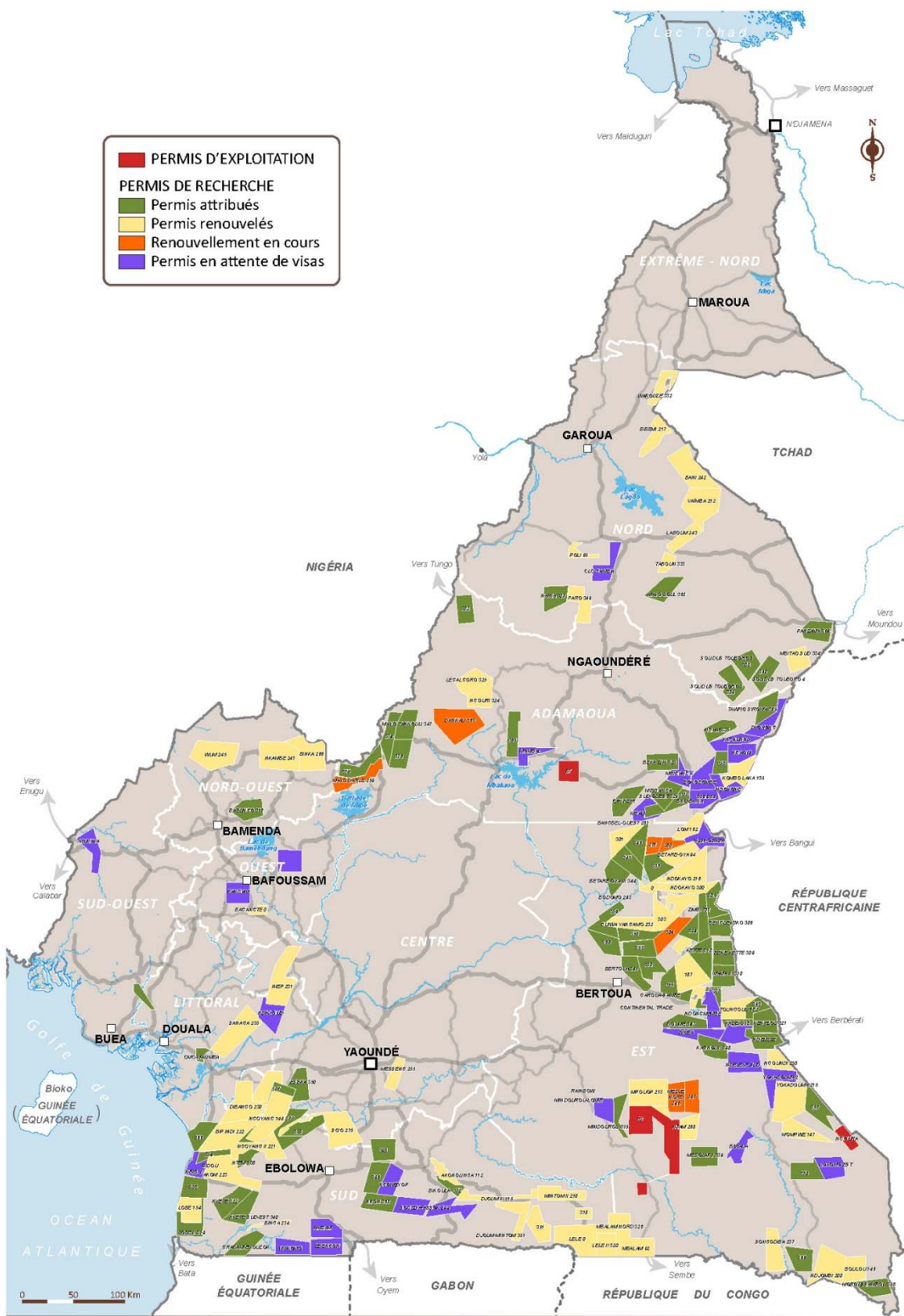
Source : MINMIDT - Direction des Mines - S/D Cadastre minier

71. Ce dynamisme semble, d'après la carte des titres miniers, se développer sur l'ensemble du territoire camerounais pour toucher la majorité des régions du pays, avec néanmoins une concentration plus importante au niveau des régions de l'Est, du Sud et de l'Adamaoua.

72. Les substances minérales recherchées englobent le diamant, la bauxite, l'uranium, les métaux de base, le platine, le nickel, le cobalt, la cassitérite, le saphir, l'étain, le marbre, le calcaire, le molybdène, les terres rares, les gemmes et plus particulièrement l'or, le fer et le rutile.

73. Les projets d'exploration en cours intéressent des substances et des cibles ou prospects dont le potentiel est assez évident compte tenu du contexte géologique. On observe une trentaine de projets environ dont les travaux sont avancés. Cette activité se développera encore plus dans les années à venir, après la réalisation du programme d'inventaire en cours qui fera évoluer le taux de couverture nationale de 40 à plus de 70%.

Figure 16. Titres miniers



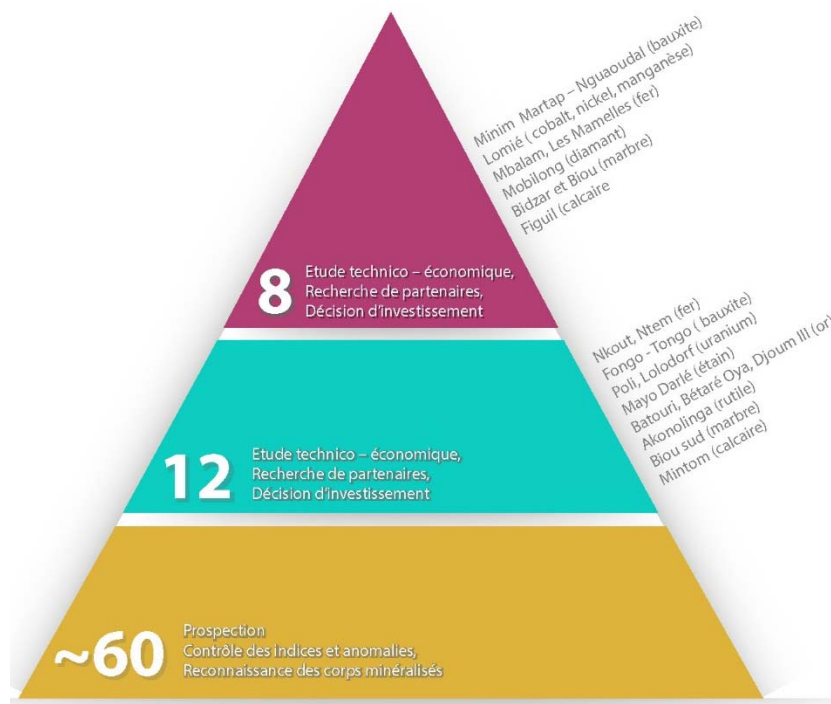
SNADDT 2016 - STUDI International / BETA Consult - MINEPAT

Source : Direction des Mines Sous-Direction du Cadastre Minier octobre 2015

3.4 Perspective de production minière

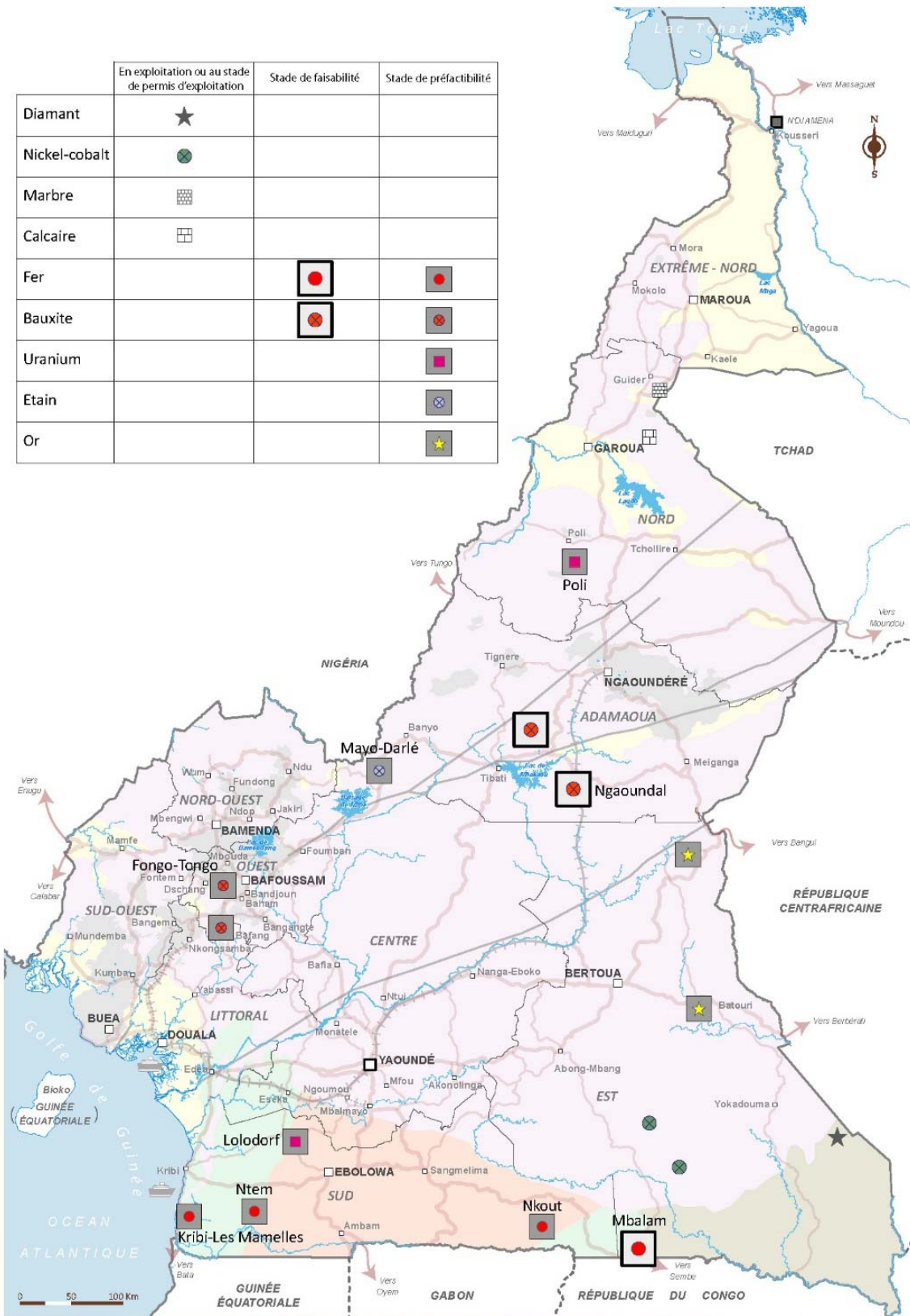
74. Le degré d'avancement des projets d'exploration et de prospection minière, la consistance et la nature des travaux de recherche engagés permettent de les regrouper schématiquement en trois familles formant une "pyramide". Les trois étapes sont : (i) la prospection tactique avec le contrôle des indices ou anomalies et la reconnaissance des corps minéralisés ; (ii) la circonscription et l'évaluation du gisement ; (iii) l'étude de faisabilité technico - économique.
75. Environ 8 de ces projets sont très avancés et pourraient donner lieu à des exploitations dans le court terme. Une douzaine sont au stade de préfaisabilité et pourraient donner lieu à des exploitations dans le court terme. Plus d'une soixantaine de prospects sont en cours de reconnaissance des corps minéralisés.
76. De nombreux gisements actuellement en cours de certification pourraient donner lieu à des exploitations minières dans le moyen terme. Les projets les plus avancés ont en effet mis en évidence des gisements de fer, cobalt/nickel, bauxite, uranium, diamant ..., matières qui semblent bénéficier de marchés porteurs. Par ailleurs, le Gouvernement camerounais, dans le cadre de sa stratégie de développement à l'horizon 2035, affiche une volonté claire de soutenir et de renforcer le secteur minier dans un objectif de diversification de l'économie nationale. Même s'il est difficile de prévoir avec certitude leur développement à venir, les projets qui suivent correspondent indéniablement aux projets les plus avancés.

Figure 17. Pyramide des principaux projets d'exploration minière au Cameroun



Source : MINMIDT

Figure 18. Etat d'avancement des projets de prospection minière

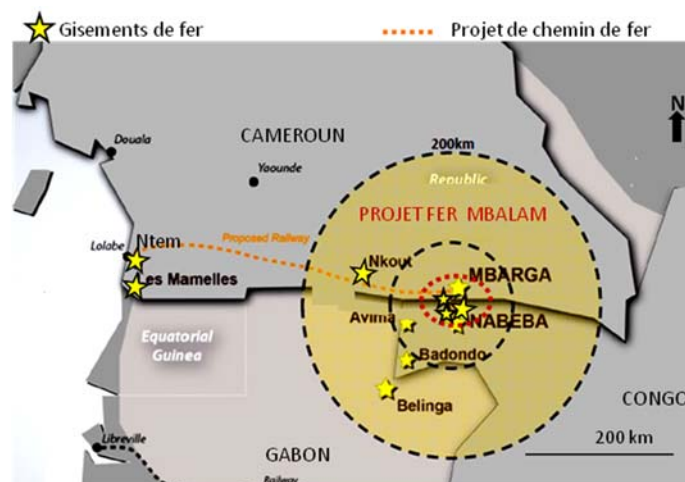


SNADDT 2016 - STUDI International / BETA Consult - MINEPAT

Source : MINMIDT 2011

77. Le gisement de fer de Mbalam situé dans l'extrême Sud occidental de la région de l'Est, à proximité de la région du Sud, a été mis en évidence par CAM IRON SA, société minière de droit camerounais contrôlée à 90% par Sundance Resources Ltd (Australie). Le gisement fait partie d'une province ferrifère qui englobe outre l'extrême Sud-Est du Cameroun, le Nord-Ouest du Gabon et l'extrême Nord-Est du Congo. Les réserves en minerais de fer sont évaluées à près de 436 millions de tonnes de minerai d'hématite à une teneur de 62,6 % Fe et 2 milliards 450 millions de tonnes de minerai moins riche (itabirite) à une teneur comprise entre 35 et 40% Fe (source - projet Mbalam). L'étude de faisabilité prévoit l'exploitation du gisement en deux étapes : (i) extraction de 35 millions de tonnes d'hématite par an sur une période de 10 ans minimum ; (ii) extraction de 35 millions de tonnes d'itabirite par an pendant au minimum 15 ans. L'investissement envisagé s'élève à 7,829 milliards US réalisable en deux phases : 4,686 milliards USD en phase initiale (étude de faisabilité publiée en 2011) et 3,143 milliards USD en 2ème phase (étude de préfaisabilité). Les retombées économiques du projet sont estimées à environ 2000 milliards de FCFA. Sa production attendue permettra d'augmenter le PIB du Cameroun d'environ 10% (PRECASEM).
78. Ce projet auquel on peut adjoindre le gisement d'hématite de Metzimevin qui s'étend sur plus de 36 km² est accompagné de gigantesques travaux d'infrastructures (500 km de voies ferrées, un port en eaux profondes vers Kribi).
79. Un accord ferroviaire et un accord sur le terminal minéralier a été signé en 2014 entre CAM IRON et une entreprise portugaise Mota-Engil SGPS SA pour la réalisation du chemin de fer reliant Mbalam au port de Kribi.
80. De même, un engagement a été opéré par la Standard Bank pour la libération des financements nécessaires à la réalisation du projet d'exploitation du gisement de Mbalam. Néanmoins, Le démarrage du projet prévu initialement pour 2011 est sans cesse reporté pour une date ultérieure. En effet, la baisse du cours des minerais de fer a provoqué une restructuration totale du projet, en optant pour la prise en charge de la réalisation des infrastructures par l'État camerounais et la construction de la mine par CAM IRON (source : DSCE, rapport de mise en œuvre du 31 décembre 2014).

Figure 19. Situation des projets de Mbalam, les Mamelles, Nkout et Ntem dans la zone ferrifère camerouno-congolo-gabonaise



81. Le gisement de Fer de Kribi Mamelles, prospecté par SINOSTEEL CAM, filiale de SINOSTEEL (Chine), est situé à 40 km au Sud de la ville de Kribi dans l'extrême Sud-Ouest de la région du Sud, à près de 17 km de la mer. Les réserves estimées dans toute la zone minière qui couvre une superficie de près de 805 km² s'élèvent à environ 632 millions de tonnes de fer principalement de la magnétite à une teneur moyenne de 33 %. L'étude de préfaisabilité indique une durée d'exploitation de 34 ans à raison de 10 millions de tonnes par an. Le projet comporte la construction de la mine, la fonderie, le laminage et la construction des infrastructures. L'investissement projeté est estimé à 663 millions de dollars US.
82. Les gisements de fer du Cameroun présentent des avantages comparatifs intéressants. Ils ont de bons couples teneur/tonnage ajouté à des paramètres physiques favorables. L'accès à l'énergie hydroélectrique et/thermique est logiquement possible vu le potentiel du Cameroun. Le projet structurant de Mbalam, qui impliquerait des unités de traitement, souffre du manque de voies d'écoulement par chemin de fer (le port de Kribi est à 500 km). Néanmoins les projets de fer de la région avec lesquels le projet Mbalam entre en concurrence, impliquent également des investissements colossaux dans le transport.

Tableau 4. Principaux projets de Fer en exploration dans la région

Projet	Région	Compagnie	Ressources	Production ciblée/an	Entrée en production
Mbalam	Cameroun	CAM IRON SA	436 millions de tonnes à 62,6 % Fe et 2,450 milliards de tonnes à 35 - 40 % Fe	35 millions de tonnes	2017 - 2018
Avima		COREMINING	690 millions de tonnes à 58,0 % Fe	35 millions de tonnes	2016
Nabeba	Congo	CONGO IRON	252 millions de tonnes à 63,6 % Fe		2017 - 2018
Badondo		CONGO MINING	3,6 – 6,1 milliards de tonnes à 30-65 % Fe	En cours de confirmation	
Belinga	Gabon	CMEC/Gov	1 milliard de tonnes à 60 % Fe	30 millions de tonnes	

Source banque mondiale, 2011

83. Cependant La compétition internationale et régionale, à l'entrée du marché semble assez rude. Les cours historiques très élevés de 2011 semblent révolus et les prix actuels tournent autour de 45 USD.

Figure 20. Evolution des cours des minerais de fer durant la période 2011 – 2016



Source : index mundi

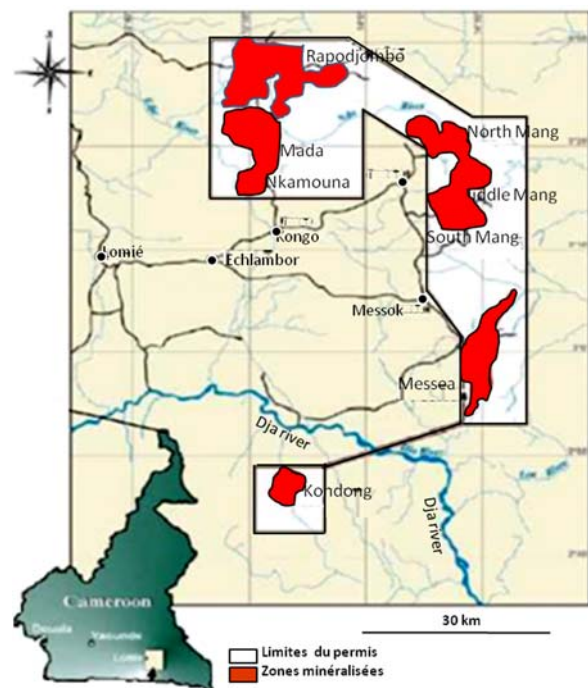
84. Le gisement de cobalt/ nickel/manganèse de Lomié dont le permis d'exploitation est détenu par la société Geovic Cameroon Plc (filiale de Geovic Mining Corp – Etats Unis d'Amérique) est situé à proximité de la ville de Lomié, dans la partie Sud occidentale de la région de l'Est, et couvre une superficie de 1250 km². Le permis d'exploitation comporte sept gisements en subsurface: Kondong, Mada, Masséa, Nkamouna, Mang Nord, Rapodjombo et Mang Sud. Les ressources sont estimées à environ 226 millions de tonnes. Mais les réserves évaluées dans le secteur de Nkamouna qui n'occupe que 22 % de la zone minéralisée s'élèvent à 59,8 millions de tonnes prouvées et plus de 60 millions de tonnes indiquées, avec des teneurs moyennes de 0,24 % Co, de 0,68 % Ni et de 1,37 % Mn. L'étude de faisabilité a été réalisée sur l'exploitation de 6,5 millions de tonnes par an pendant les 10 premières années, avec une production de 4160 tonnes de cobalt et 3300 tonnes de nickel. L'investissement envisagé est de l'ordre de 617 millions de dollars US et les emplois directs prévus sont évalués à 800.

Figure 21. Evolution du prix du Nickel en USD/t de 2013 à 2015



Source : LME

Figure 22. Gisement de Cobalt/Nickel/Manganèse de la zone de Lomé



Source : GEOVIC

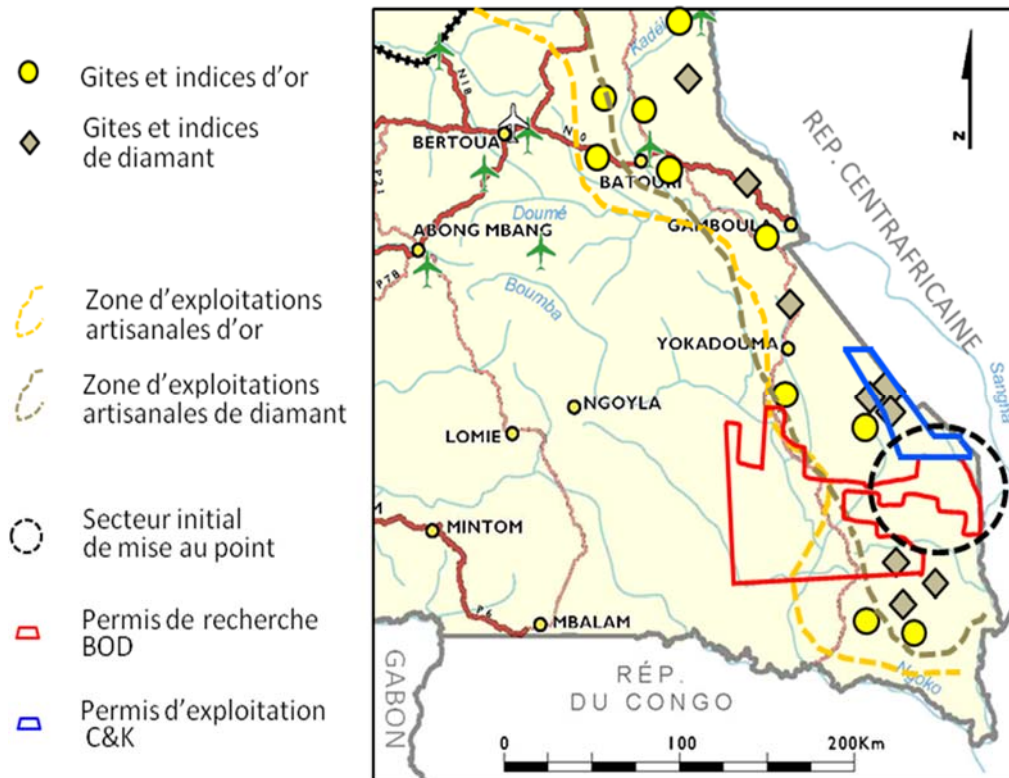
85. Le gisement de cobalt/nickel de Lomé qui est classé parmi les cinq plus grands gisements du monde bénéficie d'atouts certains sur le plan international. Sa proximité avec la future ligne de chemin de fer qui reliera Mbalam à Kribi lui assure également un avantage de taille.

87. Cependant, et malgré les atouts de ce gisement de niveau mondial, le démarrage des travaux de construction de la mine semble sans cesse confronté à de multiples difficultés qui se résument essentiellement (source: DSCE, rapport de mise en œuvre du 31 décembre 2014) à: (i) un manque d'infrastructures reliant le site d'exploitation à Mintom et Mbalam; (ii) la voie ferrée Mbamam-Kribi encore inachevée; (iii) un schéma financier non encore bouclé; (iv) un retard de la libération de la participation de l'État; (v) des problèmes de financement de GEOVIC Ltd qui est en train de chercher des partenaires financiers.
88. Le gisement de diamant de Mobilong propriété de la société CŞK Mining INC est situé dans la partie de l'extrême Sud-Est de la région de l'Est, à environ 100 km au Sud-Est de la ville de Yokadouma. Des réserves

mesurées de plus de 230 000 carats dans les minéralisations alluvionnaires sont déclarées par la société ainsi que des réserves estimées à plus de 18 000 000 de carats dans les formations conglomératiques. L'investissement envisagé pour la mise en production s'élève à 223 millions de dollars US et les emplois directs générés sont évalués à 270.

89. Le projet de construction de la mine de Mobilong est actuellement à l'arrêt pour des raisons inhérentes essentiellement à la qualité des réserves estimées. Ces dernières demandent à être certifiées pour minimiser les spéculations possibles. De plus, la société détentrice du permis d'exploitation CŞK Mining a cédé 30% de ses actions à une société chinoise, ce qui semble entraîner une spéculation touchant les recettes attendues de ce projet.

Figure 23. Projet de Mobilong



Source CŞK Mining

91. Les gisements de bauxite de Minim Martap et Ngaoundal, identifiés par Cameroon Alumina Ltd, sont situés dans la partie Sud-Est du triangle Ngaoundere-Ngaoundal-Tibati. Les réserves estimées s'élèvent à 554 millions de tonnes pouvant aller à 700 millions de tonnes à une teneur moyenne de 43 % d'alumine. L'étude de préfaisabilité indique une cadence de 7 millions de tonnes par an qui devront être traitées dans une raffinerie à proximité de la mine pour produire 3 millions de tonnes /an d'alumine qui seront transportés vers le port de Kribi à plus de 1000 km du centre minier.

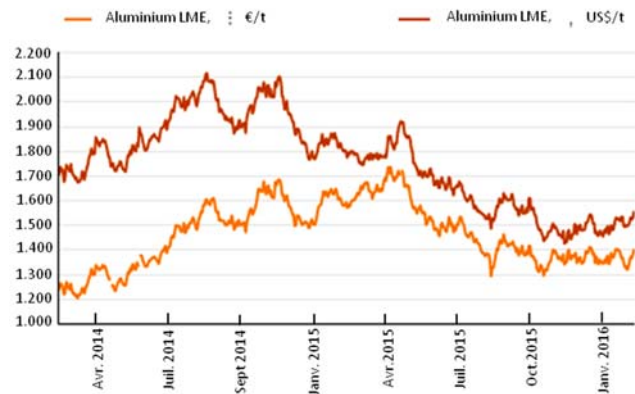
92. L'investissement prévu pour le projet s'élève à 4 287 millions de dollars US et permettrait de ne plus importer de bauxite de Guinée. Les emplois envisagés sont évalués à 8100 pendant la construction et 4300 pendant l'exploitation.

93. Cameroun Alumina Ltd effectue également des études de faisabilité concernant la construction de trois barrages hydro-électriques sur la rivière de Sanaga pour un montant estimé à 2,8 milliards USD. Le calendrier des projets de construction est prévu entre 2015–2018 et le démarrage de l'exploitation minière débuterait en 2019–2020.

Figure 24. Prospects de bauxite (Plateau latéritique) / Région de l'Adamaoua



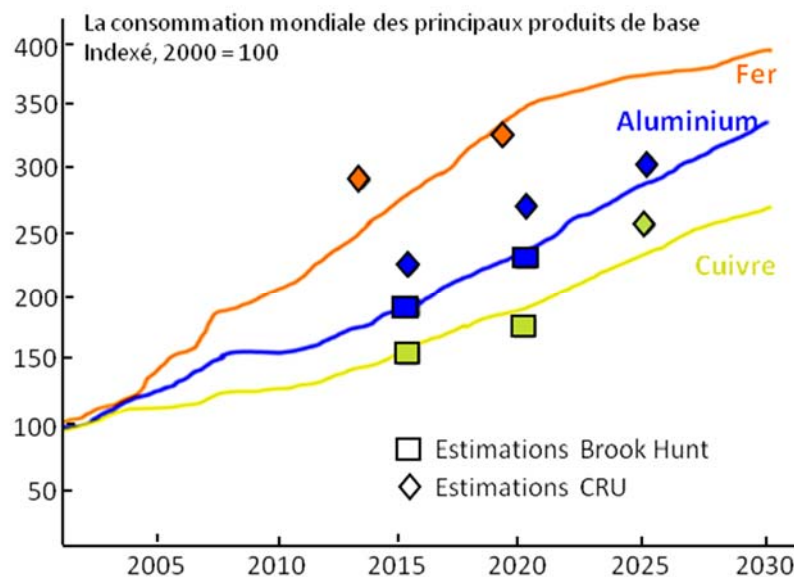
Figure 25. Évolution des cours de l'aluminium



Source : Ems - power

94. Les gisements de marbre de Bidzar et Biou sont situés près de Figuil à l'extrême nord de la région Nord. La société Rocaglia a mis en évidence des réserves importantes. La production annuelle estimée est de l'ordre de 5000 tonnes.
95. Le gisement de calcaire de Figuil dont les réserves sont évaluées par Cimencam à plus de 600 000 tonnes est également en exploitation avec une capacité de production de 275 000 tonnes par an et ce, pour la fabrication du ciment à Figuil avec utilisation de la pouzzolane de Djoungo (Mbanga).
96. Ces projets, assez avancés, se situent principalement dans les régions de l'Est, du Sud et du Nord. Ils sont en exploitation, au stade de permis d'exploitation ou en phase d'étude de faisabilité. Les principales caractéristiques relatives aux principaux gisements identifiés et l'état d'avancement des projets sont résumés dans les tableaux qui suivent.

Figure 26. Perspectives d'évolution de la demande mondiale en aluminium, cuivre et fer



Source : RioTinto

Tableau 5. Montant des investissements de la zone CEMAC en % du PIB - Projets Fer

Compagnie	Réserves (M.t)	Prod.prév /an(M.t)	Invest (M.USD)	Emplois prévus	Prévision d'entrée en production
PROJET MBALAM (région de l'Est, département du Haut-Nyong)					
CAMIRON SA	2886	35	7820	9 000	ND
PROJET KRIBI LES MAMALLES (région du Sud, département Océan)					
SINOSTEELCAM	632	10	663	-	ND
TOTAL	3518	45	8483		

m(milles)/ M (million)

Source : Jeune Afrique N 2645,2011

Tableau 6. Montant des investissements de la zone CEMAC en % du PIB - Projet Aluminium

Compagnie	Réserves (M.t)	Prod.prév /an(M.t)	Invest (M.USD)	Emplois prévus	Prévision d'entrée en production
PROJET MINIM MARTAP - NGUAOUDAL (région de l'Adamaoua, départ. Djerem)					
Cameroon Alumina Ltd	700	7	4287	8000	ND

Source : Jeune Afrique N 2645,2011

Tableau 7. Montant des investissements de la zone CEMAC en % du PIB - Projet Nickel-Cobalt-Manganèse

Compagnie	Réserves (M.t)	Prod.prév /an(M.t)	Invest (M.USD)	Emplois prévus	Prévision d'entrée en production
PROJET LOMIE (région de l'Est, départ. Haut-Nyong)					
Geovic	120	6,5	617	800	ND

Source : Jeune Afrique N 2645,2011

Tableau 8. Montant des investissements de la zone CEMAC en % du PIB - Projet Diamant

Compagnie	Réserves (M.t)	Prod.prév /an(M.t)	Invest (M.USD)	Emplois prévus	Prévision d'entrée en production
PROJET MOBILONG (région de l'Est, départ. Boumba et Ngoko)					
C&K Mining	18,23	730	223	270	ND

Source : Jeune Afrique N 2645,2011

97. Plusieurs gisements actuellement en exploration pourraient également donner lieu à des exploitations minières dans le moyen terme. Les projets pour la plupart en phase d'estimation préliminaire des ressources ont mis en évidence des gisements de fer, d'or et substances connexes, de cassitérite, de diamant, ... Les deux projets les plus avancés sont :

- Le gisement de rutile d'Akonolinga, situé près de la ville d'Akonolinga, dans la région du Centre au niveau du département Nyong-et-Mfoumou est de type alluvial et est formé de sables récents de 1,5 à 4,5 m de puissance localisés sur les berges des rivières. Les réserves sont estimées à 3 millions de tonnes à 0,9 % Ti, dont 764 000 tonnes sont certifiées par SERAK.

- Les gisements de Ntem et Nkout, deux des quatre projets de fer du Sud détenus par la société International Mining & Infrastructure Corporation « IMIC » (Nkout, Akonolinga, Ngoa et Ntem). Les estimations

des réserves en minerais de fer s'élèvent à 2,8 milliards de tonnes. Les études de pré faisabilité ont démarré en 2014 sur les gisements de Ntem et Nkout (Département de Dja et Lobo) situés successivement à 80 km et à 330km à l'Est de Kribi. La production annuelle prévue est respectivement de 4 millions de tonnes pour Ntem et 35 millions de tonnes pour Nkout.

Figure 27. Projets de fer de l'extrême Sud du Cameroun

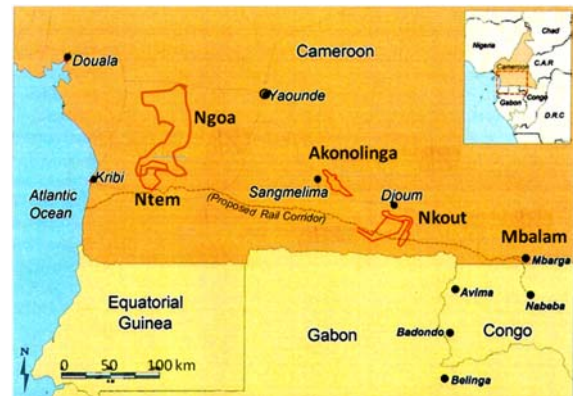


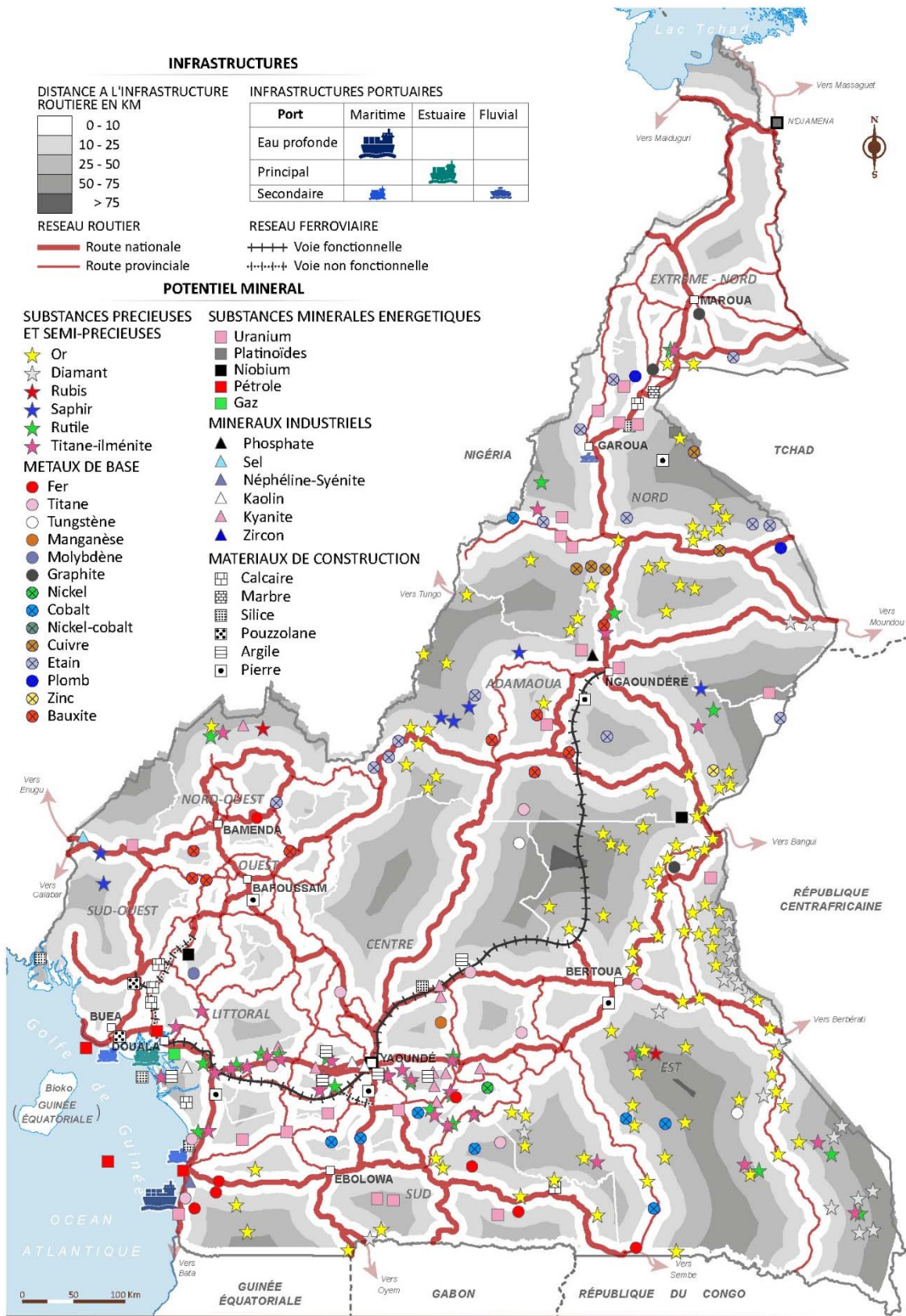
Tableau 9. Gisements en cours d'estimation des ressources

Secteur	Région	Département	Substances recherchées	Avancement	Ressources estimées
Poli	Nord	Faro	Uranium, or, métaux de base	Estimation des ressources	13 125 T
Lolodorf	Sud	Mvilla	Uranium, or, métaux de base		11 000 T
Fongo Tongo	Ouest	Haut Nkam	Bauxite		46 millions T à 47 % alumine
Mayo Darlé	Adamaoua	Mayo Banyo	Etain, substances connexes		-
Batouri	Est	Kadey	Or et substances connexes		15 tonnes
Bétaré Oya	Est	Lom-et-Djerem	Or, diamant et subst. connexes		15 tonnes
Djoum III	Sud	Lom-et-Djerem	Or, Argent, Cuivre		-
Ntem	Sud	Océan	Uranium, or, métaux de base		-
Akonolinga	Centre	Nyong et Mfoumou	Titane		300000 t/0,9% Ti
Biou Sud	Nord	Mayo louti	Marbre		-
Mintom	Sud	Dja-et- Lobo	Calcaire	-	

Source : MINMIDT -Direction des Mines

98. Les décisions d'investissement pour la construction et la mise en production de ces projets dépendent d'un certain nombre de facteurs sur lesquels le gouvernement camerounais peut vraisemblablement agir.
99. D'une manière générale, la valorisation des richesses minières nécessite le renforcement et l'accélération des efforts pour améliorer l'infrastructure dont l'influence sur les opérations de reconnaissance, sur les coûts d'investissement et les coûts d'exploitation est considérable.
100. Dans le cas concret du Cameroun, la lecture de la carte suivante confirme et conforte clairement cette idée, dans la mesure où les indices et gites inventoriés se localisent pour l'essentiel à des distances ne dépassant généralement pas une quarantaine de kilomètres des axes routiers.
101. Le sous-sol du Cameroun regorge de potentialités minières qui ne sont pas encore valorisées et exploitées. Il s'avère nécessaire d'orienter les efforts vers la création des conditions nécessaires à la reconnaissance desdites potentialités et leur mise en exergue, afin de livrer aux décideurs et aux opérateurs miniers des sujets suffisamment attractifs.
102. La densification du maillage routier du pays permettra, en plus de l'accroissement de la mobilité des citoyens, une bonne accessibilité aux différentes régions du pays favorisant ainsi le développement de la couverture géologique du Cameroun.

Figure 28. Infrastructures et potentiel minéral



3.5 Éléments de conclusion

103. Sur la base de l'analyse faite sur l'état actuel du secteur minier camerounais, un certain nombre d'opérations pourraient être réalisées pour favoriser la valorisation du potentiel minier et faciliter la mise en exploitation des grands gisements identifiés.
104. La réalisation des grands projets miniers cités précédemment dépendra certainement de facteurs liés aux marchés mondiaux, mais également d'un effort important à développer par le Gouvernement camerounais. En effet, le potentiel minéral considérable et très diversifié du Cameroun peut ne pas suffire pour échapper à la concurrence de ressources équivalentes dans d'autres pays. Le Gouvernement camerounais doit, par l'intermédiaire d'une législation minière idoine, mettre en place les conditions nécessaires à la maximisation et à la diversification des investisseurs potentiels. Le Cameroun n'ayant pas de tradition dans la mine industrielle, le succès dans la mise en exploitation d'un ou plusieurs gisements identifiés, constituera une grande promotion de son potentiel et un bon test pour les investisseurs.
105. Le Gouvernement camerounais devra renforcer les capacités de l'administration qui a un rôle important dans la réalisation des projets en veillant au respect des droits et obligations des intervenants. Ce travail nécessite un personnel qualifié et disposant d'outils adéquats.
106. L'infrastructure de base devra être considérablement améliorée pour renforcer la recherche et le développement des projets miniers. Une partie des infrastructures des grands projets pourrait être réalisée en partenariat avec le secteur privé.
107. La coordination entre les différentes structures opérantes dans le secteur minier demande à être renforcée. La possibilité de mettre en place une structure de coordination placée sous une tutelle suffisamment élevée, notamment pour les grands projets, semble être une manière d'activer l'entrée en production de ces projets. Une étude récente (2013) réalisée par le bureau Adam Smith International, pour le compte du PRECASEM, apporte quelques solutions.
108. Le grand effort mis pour le développement des mines industrielles ne doit pas être fait au détriment de l'activité artisanale. L'exploitation artisanale organisée doit cohabiter avec l'exploitation industrielle. Une assistance aux artisans miniers devra être apportée par l'organisation de l'artisanat minier avec l'incitation à constituer des groupements (du type coopératif ou autre) et le développement des actions de formation dans l'objectif d'une transition vers la petite mine qui aidera à améliorer le rendement et la productivité dans le respect de l'environnement. Un programme ambitieux dans ce sens est en train d'être mis en application par le CAPAM

4 CADRE LEGISLATIF, REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL

4.1 Cadre politique

109. Les grandes lignes du diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi sont encore parfaitement d'actualité. Le Cameroun possède un potentiel minéral riche et diversifié et malgré l'état de l'inventaire minier largement incomplet, de nombreux indices, gites et gisements minéraux sont identifiés.
110. Le secteur minier camerounais reste confronté à plusieurs problèmes dont l'insuffisance des textes d'application de la loi n°001 du 16 avril 2001 portant code minier, l'absence de plan directeur du secteur minier, la connaissance très limitée du sous-sol national et de ses richesses, l'insuffisance des moyens matériels et humains, le manque de formation et le manque d'organisation de l'artisanat minier.
111. Le plan directeur, qui doit définir la stratégie du secteur et devenir la référence permettant de définir les orientations sectorielles, n'est pas encore finalisé.

4.2 Cadre institutionnel

112. L'élaboration et la mise en œuvre de la politique minière du Gouvernement relève du Ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique (MINMIDT).
113. Les principales Directions opérant dans le domaine de la géologie et des mines sont :
 - La Direction des Mines, créé par décret N° 2012/432 du 01 octobre 2012, chargée de l'élaboration, de la promotion, de la formulation et de la mise en œuvre de la politique nationale en matière de mines ;
 - La Direction de la géologie, créé par décret N° 2012/432 du 01 octobre 2012, chargée de la reconnaissance du sol et sous-

sol national et de l'inventaire de ses potentialités minérales ;

- La Brigade nationale de contrôle des activités minières, rattachée directement au Ministre et chargée de la mise en œuvre de la stratégie du Gouvernement en matière de contrôle de l'activité minière ;
 - Les services déconcentrés (délégations régionales des mines, de l'industrie et du développement technologique, délégations départementales des mines, de l'industrie et du développement technologique), chargés de la coordination des activités minières ;
 - Les services rattachés qui comprennent le Centre d'Information Géologique et Minière, chargé de la collecte, l'analyse, la synthèse et la publication des rapports et données géologiques, minières pétrolières et gazières et le Centre des Analyses, des Essais et de la Métrologie Industrielle.
114. Deux structures ont été également créées et devraient devenir progressivement des acteurs clefs de la gestion du secteur minier :
 - Le Cadre/ Cellule d'Appui et de Promotion de l'Artisanat Minier (CAPAM), institué par décision n° 238/MINMEE/CAB du 1er avril 2003 du Ministre des Mines, de l'Eau et de l'Énergie et par arrêté n° 064/PM du 25 juillet 2003 du Premier Ministre. Il est chargé de la coordination, de l'organisation, de la facilitation, de la promotion et du développement de l'Artisanat minier.
 - Le PRECASEM, programme de renforcement des capacités du secteur minier débuté en 2012 sur financement d'un crédit de la Banque Mondiale et du Gouvernement du Cameroun. Il est géré par une structure rattachée directement au Ministre de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique.
 115. L'audit du cadre institutionnel et organisationnel du secteur minier camerounais, réalisé par Adam Smith International pour le compte du PRECASEM,

fait ressortir un certain nombre de conflits et de chevauchements dont nous citons l'essentiel: (i) La dispersion des responsabilités dans la production de l'information géologique et minière; (ii) l'interférence des compétences en matière de contrôle des activités minières et d'encadrement des artisans miniers; (iii) la multiplicité des autorités en matière d'instruction et d'octroi des titres et autres droits miniers; (iv) le caractère inachevé de la réforme du cadastre minier et du cadre d'élaboration des études d'impact environnemental en matière minière.

4.3 Cadre légal et réglementaire

116. L'activité minière au Cameroun est régie par : (i) la loi n°001 du 16 avril 2001 portant code minier; (ii) la loi n°2010/011 du 29 juillet 2010 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°001; (iii) le décret n°2002/1648 du 26 mars 2002 fixant les modalités d'application de la loi n°001; (iv) le décret n°2012/432 du 01 octobre 2012

portant organisation du Ministère de Mines de l'Industrie et du Développement Technologique; (v) la décision n° 238/MINMEE/CAB du 1er avril 2003 portant création du CAPAM. Le code minier est clairement orienté vers l'attractivité de l'investissement et la promotion du secteur minier.

117. Le code minier renvoie des points au règlement et aux conventions en offrant des avantages en termes de flexibilité, mais également des inconvénients en termes de visibilité.
118. Un projet de modification du décret n°2002/1648, qui présente un certain nombre de faiblesses, est en cours d'élaboration pour permettre d'apporter des clarifications, entre autres, sur les règles d'exploitation de la petite mine.
119. La fiscalité minière au Cameroun est, telle que le montre le tableau suivant, semblable à de nombreux pays dans la région et sur le continent.

Tableau 10. Comparatif des fiscalités minières des pays de la région

Pays	Redevance (Fer)	Impôt sur le revenu	Participation de l'État	Loi appliquée
Guinée	3,5 - 7 %	35 %	15 %	Code Minier 1995
Sierra Leone	3,0 %	30 %	NA	Mine and Minerals Act 2009
Liberia	3,25 - 4,5 %	30 %	NA	Mineral policy of Liberia 2010
R. Congo	3,0 %	30 %	10 %	Code Minier 2005
Gabon	0,5 - 5,0	35 %	NA	Code Minier 2000
Cameroun	2,5 %	35 %	10 %	Code Minier 2001
Sénégal	2,0 %	25 %	10 %	Code Minier 2004

Source : Banque mondiale

120. Le code minier distingue différentes catégories de titres miniers : (i) pour les opérations minières industrielles : permis de reconnaissance, permis de recherche, permis d'exploitation ; (ii) pour les opérations minières artisanales : autorisation d'exploitation artisanale ; (iii) pour les substances de carrières : autorisation d'exploitation de carrières pour les carrières temporaires et permis d'exploitation de carrières pour les carrières permanentes. Les dispositions spécifiques applicables aux différentes opérations minières sont décrites brièvement dans le tableau 11.
121. Les autorités en matière d'instruction et d'octroi des titres et droits miniers sont en pratique multiples (départementale, régionale et nationale). L'intervention de plusieurs autorités, souvent géographiquement distantes, peut influencer les délais de délivrance des titres et générer des difficultés de centralisation des informations relatives aux différents acteurs miniers.
122. La gestion cadastrale au Cameroun repose sur des principes généraux en application dans de nombreux pays. Un projet de réforme du cadastre minier camerounais, qui selon la loi n°001 du 16 avril 2001 portant code minier se limite à la mention de registre, serait en cours de préparation.

Tableau 11. Principaux titres miniers au Cameroun

Titre	Conditions exigées	Autorité d'octroi	Validité Max.	Renouvel. possibles	Validité max. totale	Superficie	Principales caractéristiques
1 - Opérations minières industrielles							
Permis de reconnaissance	Personne physique ou morale	Ministère chargé des mines	1 an	Sans limites	illimitée	10 000 km ² un seul bloc de forme polygonale	Non exclusif, Non transmissible
Permis de recherche	Personne physique ou morale	Ministère chargé des mines	3 ans	4 fois max. pour des périodes de 2 ans	11 ans	1000 km ² un seul bloc de forme polygonale	Exclusif, cessible, transmissible
Permis d'exploitation	Titulaire de permis de recherche et conclusion d'une convention minière	Président de la République	25 ans	Illimité par périodes de 10 ans jusqu'à épuisement du gisement	Jusqu'à épuisement du gisement	En fonction du gisement à exploiter, un seul bloc de forme polygonale	Exclusif pour les substances couvertes, cessible, transmissible, amodiable
2 - Opérations minières artisanales							
Autorisation d'exploitation artisanale	Personne physique de nationalité camerounaise ayant une carte individuelle de prospecteur	Délégué régional	2 ans	Illimitée	Illimitée	100x100m sur une profondeur maximale de 30 m	Exclusif, cessible, transmissible, amodiable
Dispositions relatives aux substances de carrières							
1- carrières temporaires							
Autorisation d'exploitation de carrières	Personne physique de nationalité camerounaise et aux sociétés de droit camerounais	Ministère chargé des mines	2 ans	Non renouvelable	2 ans	Superficie définie dans l'acte d'attribution	Non cessible, non transmissible,
2- carrières permanentes							
Permis d'exploitation de carrières	Personne physique de nationalité camerounaise et aux sociétés de droit camerounais	Ministère chargé des mines	5 ans	Illimitée par période de 3 ans	Sans limites	Superficie définie dans l'acte d'attribution	transmissible

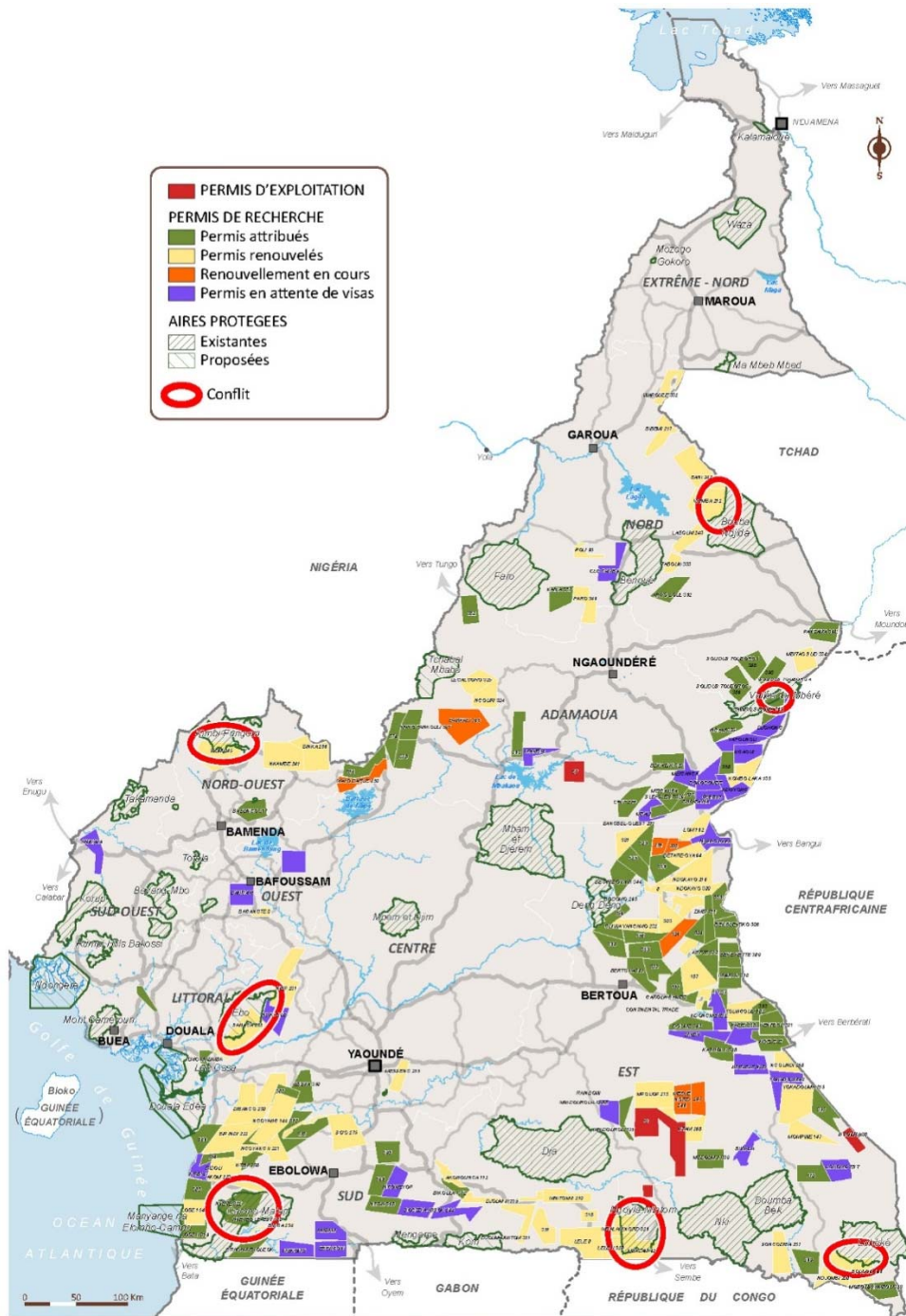
Source : Code minier, 2001

4.4 Gestion environnementale et sociale

123. La richesse de la forêt et de la biodiversité au Cameroun nécessite de bonnes pratiques dans la gestion environnementale du secteur minier. Le cadre légal et réglementaire

impose aux opérateurs miniers le respect général de l'environnement. L'article 124 du décret n°2002/1648 du 26 mars 2002 fixant les modalités d'application de la loi n°001 rend obligatoire la présentation d'une étude d'impact environnemental, mais aucun arrêté n'a encore été fait pour fixer le contenu de ladite étude.

Figure 29. Conflits possibles des titres miniers – aires protégées



124. La gestion des activités d'exploration et d'exploitation minière à l'intérieur ou à proximité des zones protégées doit être bien clarifiée.
125. De même que la gestion des chevauchements entre titres miniers d'une part, et UFA, forêts communales et communautaires, zones d'intérêt cynégétique et zones agro-industrielles, d'autre part, doit être clarifiée et opérationnalisée. Les cartes des titres miniers et forestiers (Atlas Cameroun "V3"-WRI/MINFOF, 2012) montrent de larges superpositions (Figure 29).
126. Sur le plan social, le Code minier camerounais reste lacunaire sur la participation des communautés locales aux projets miniers.

4.5 Éléments de conclusion

127. Afin que le secteur minier puisse jouer un rôle majeur dans le développement du Cameroun, une haute priorité doit être accordée à l'élaboration d'une politique minière cohérente et attractive où les objectifs et la

stratégie du secteur minier sont bien clarifiés. Il est important de :

- Définir avec clarté les rôles respectifs de l'Etat et des sociétés privées.
- Améliorer la capacité administrative et le déficit de savoir-faire technique des institutions du secteur.
- Créer une Commission Nationale Consultative des Mines, pour examiner les dossiers d'attribution des permis d'exploitation, concessions et conventions minières (étude de faisabilité, étude d'impact environnemental et social et plan de gestion environnemental et social).
- Créer une structure chargée de l'infrastructure géologique et de l'inventaire minéral du type « Service géologique national » avec une autonomie de gestion, sous tutelle du Ministère.
- Mettre en place un cadastre minier intégré, conçu comme une unité spécifiquement dédiée à la gestion des titres miniers et exclusivement responsable de toute la chaîne de la concession des permis, depuis la demande jusqu'à l'octroi.

5 CONTRIBUTION DU SECTEUR MINIER A LA DIVERSIFICATION DE L'ECONOMIE CAMEROUNAISE ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE

5.1 Analyse des problématiques du développement minier industriel : atouts et forces, faiblesses, défis et risques, opportunité

128. Avec des conditions de marchés mondiaux favorables, la mise en production des ressources minérales connues et identifiées pourrait avoir un impact très significatif sur le PIB et sur le développement durable du pays, plus particulièrement celui des régions relativement isolées et peu peuplées. Pour amorcer le développement du secteur minier, la réalisation des investissements en infrastructures est essentielle sinon indispensable. Les actions d'aménagement du territoire, objet du projet SNADDT, contribueront sans doute à favoriser le développement du secteur minier tout en aidant à réduire les impacts sociaux et environnementaux négatifs, en particulier sur l'utilisation des terres et les flux migratoires, et en valorisant les impacts positifs. Afin de mieux appréhender les problématiques potentielles que pourrait provoquer le développement et l'accroissement de l'activité minière, une analyse SWOT est réalisée dans l'objectif de mettre en évidence les contraintes futures et les opportunités inhérentes au contexte Camerounais.
129. Les risques, les défis et les menaces sont purement qualitatifs et basés sur des expériences dans des contextes similaires en Afrique et ailleurs. Ils nécessitent vraisemblablement une analyse plus approfondie pour les quantifier et être plus précis.
- #### 5.1.1 Atouts et forces
- Des indicateurs économiques encourageants ;
 - Un secteur énergétique à fort potentiel (hydroélectrique, thermique) ;
 - Un potentiel minier considérable et très diversifié ;
 - Un contexte géologique très favorable à la présence de minéralisations conséquentes ;
 - Des gisements reconnus de taille mondiale et ayant de très bons couples tonnage – teneur ;
 - Les prévisions publiées par les grandes compagnies minières ou les consultants spécialisés anticipent une très forte croissance de la demande en ressources minérales à moyen et long terme ;
 - Importance stratégique du Cobalt, du Nickel et du Titane, dont le potentiel est très important au Cameroun ;
 - Important potentiel en minéraux industriels et matériaux de construction, de viabilisation et d'ornementation.

5.1.2 Faiblesses

- Une couverture photo-géologique à des trop petites échelles, insuffisante pour l'exploration, la prospection et la mise en valeur du potentiel en ressources minérales du Cameroun ;
- Des connaissances sur le potentiel minier insuffisantes. L'inventaire minéral est incomplet et ne touche que 40 % du territoire camerounais avec des mailles d'information très lâches ;
- Une dispersion et une mauvaise organisation et gestion de l'information géo-scientifique. Les informations existantes sont dispersées et difficiles d'accès et ne favorisent pas la promotion du secteur minier ;
- Insuffisance et inactivité des moyens d'analyse et de caractérisation minérales, indispensables pour la promotion des potentialités en ressources minérales du sous-sol camerounais ;
- Population sans tradition et sans compétence minière ou industrielle parmi les riverains des futurs sites d'extraction minière ;
- Les localités proches des futurs districts miniers n'ont pas les infrastructures et les services nécessaires pour répondre à d'éventuels flux migratoires ;
- Infrastructure ferroviaire et axes routiers inexistantes ou non adaptés au trafic nécessaire à la construction et à l'exploitation des mines ;
- Un approvisionnement en énergie électrique actuel insuffisant pour l'extraction minière
- Le manque de coordination transversale des représentations régionales des ministères chargés des mines et des infrastructures ;
- Pour l'or, plus de 90 % du tonnage exploité au Cameroun provient de productions artisanales exercées généralement dans un cadre informel et constituant un véritable fléau environnemental et social ;

- Manque d'un registre public ainsi que la mise en pratique de procédures non discrétionnaires, cohérentes dans le registre du cadastre pour assurer la transparence de la concession des droits miniers et garantir leur sécurité ;
- L'infrastructure routière est en mauvais état, sur plusieurs tronçons du réseau existant, entraînant une très faible connaissance du potentiel et des coûts d'exploration, de prospection, d'exploitation et de valorisation ;
- La mauvaise disponibilité et la faiblesse des structures administratives, plus particulièrement les structures régionales, expliquent le manque d'informations disponibles. Ces informations concernent, en particulier, l'identification des potentialités de matières premières, la délimitation et l'administration des concessions,
- Une activité de prospection encore limitée à certaines régions et certains minéraux ;
- Une partie non négligeable de la consommation de ciment du Cameroun venait de l'importation malgré l'importance locale des matières premières. La rareté en matériaux de construction est telle que les prix sont relativement plus chers que dans d'autres pays de la région

5.1.3 Défis et menaces

- Les synergies entre le secteur minier et le reste de l'économie devraient être optimisées tant au niveau national que local ;
- Décloisonnement de l'industrie minière pour mieux la relier à d'autres pans de l'économie, soit directement à travers la création d'entreprises et d'activités industrielles secondaires, soit indirectement en assurant une meilleure intégration des infrastructures associées à travers les opportunités qu'offrent les routes, les chemins de fer, les ports et les centrales électriques ;
- Éventuelles chutes des prix, tel que c'est le cas actuellement pour le fer mettant en

relief des défis que les sociétés devront relever ;

- Les impacts économiques positifs ne seront générés qu'à l'issue d'efforts et d'investissements conséquents et prolongés.

- Coût élevé du transport des matières premières qui peut gêner le développement de l'industrie minière ;

- L'importation de main d'œuvre qualifiée pourrait entraîner des conflits sociaux,

- L'éventuelle migration vers les zones minières pourrait submerger les infrastructures et les ressources ;

- Une pression accrue sur l'environnement des centres miniers ;

- Sans l'encadrement et le suivi nécessaire, le secteur peut se développer de manière isolée du reste de l'économie avec peu de retombées sur la population active et les communautés locales ;

- Les impacts positifs macroéconomiques pourraient être atténués par les impacts négatifs sur les plans environnemental et social ;

- La contribution du secteur minier à la diversification de l'économie camerounaise doit être bien préparée et optimisée grâce à un effort de bonne gouvernance dans plusieurs domaines clefs tels que l'infrastructure, l'emploi, la gestion des revenus, la transparence et la redevabilité sociale... ;

- Sur le plan des infrastructures, le gouvernement camerounais devra faciliter leur construction et négocier les conditions de leur accès ;

- Des impacts négatifs sont à maîtriser et à surveiller si l'on s'engage dans la voie d'une meilleure exploration et exploitation dans le secteur minier. Il s'agit d'impacts négatifs prévisibles sur les populations et les écosystèmes : bouleversements socioéconomiques au niveau local, délocalisation des communautés, destruction des habitats naturels, pollution des eaux de surface, des nappes phréatiques et dégradation des sols et perte de la biodiversité ;

- Mise en place d'un cadre d'industrialisation minière qui puisse être durable ;

- Concilier investissements et développement durable (définir un cadre légal unique de gestion des conflits) ;

- Chevauchement des zones d'exploitation minière sur des aires protégées, des concessions forestières, des zones agroalimentaires ... ;

- Le cadre légal du secteur minier doit évoluer pour créer des conditions favorables à l'investissement par l'élaboration d'un cadre législatif et fiscal équilibré, accueillant l'investissement minier et préservant l'intérêt de l'État et des communautés locales ;

- Elaboration d'un cadre législatif et fiscal équilibré, accueillant l'investissement minier et préservant l'intérêt de l'État et des communautés locales ;

- L'État camerounais doit développer et s'approprier la connaissance géologique et économique de son potentiel minier. Cela suppose un investissement beaucoup plus important dans l'inventaire de ses ressources minières et dans la mise en place de structures de promotion du potentiel minier ;

- Une main-d'œuvre qualifiée serait une solution à la carence récurrente ;

- Une administration solide et suffisamment dotée de moyens humains et financiers est une condition essentielle pour assurer le succès des stratégies de développement durable du secteur minier ;

- Bouleversements socioéconomiques au niveau local, délocalisation des communautés, destruction des habitats naturels, pollution des eaux de surface, des nappes phréatiques et dégradation des sols et perte de la biodiversité ;

5.1.4 Opportunités présentes et futures

- Les recettes fiscales issues du secteur minier pourraient changer l'ordre de grandeur des recettes non pétrolières,

- Le potentiel du secteur en termes d'emplois est également significatif à l'échelle du secteur formel du Cameroun,
- Le secteur peut également se révéler un important catalyseur de développement des infrastructures. Le volume des minerais produits serait très important et mobiliserait des infrastructures de transport routier, ferroviaire, portuaire et d'énergie considérables,
- L'intégration en aval augmenterait la valeur ajoutée sur le territoire,
- Retombées positives sur l'emploi, l'enseignement et la formation, la fourniture de produits et de services et sur la construction de l'infrastructure,
- Le développement minier représente une activité industrielle créatrice de richesse pour toutes les parties prenantes incluant les citoyens, les gouvernements et les sociétés minières,
- Participation à l'essor des communautés locales en particulier en améliorant le niveau d'éducation et de formation professionnelle,
- Pour la société civile et les gouvernements, le développement minier responsable représente de nombreuses opportunités pour créer de nouvelles infrastructures dans des territoires qui en sont dépourvus et contribuer à la richesse collective au moyen des investissements qui sont réalisés,
- Contrairement aux hydrocarbures qui procurent essentiellement des ressources, l'activité minière fait émerger des agglomérations importantes. La durée de vie d'une mine est également plus longue,
- Création d'une dynamique régionale par la valorisation des matériaux de construction sur place (briqueteries, verreries, poterie, carrelages et faïences...).

5.1.5 Dysfonctionnements et risques

- L'afflux de population vers les nouveaux centres miniers serait très important,
- Les éventuelles chutes des prix mettront en relief des risques liés à l'accès aux financements, aux compétences et aux techniques,
- Obstacles à l'entrepreneuriat : fiscalité, corruption, accès aux crédits, formalités administratives, concurrence déloyale ...
- Le secteur minier représente une partie insignifiante du Produit intérieur brut (moins de 1%) et ce malgré les ressources considérables que recèlent le sol et le sous-sol camerounais,
- Les impacts environnementaux cumulatifs ne sont pas connus pour les projets miniers,
- Les schémas d'aménagement du territoire ne peuvent pas être optimisés,
- L'industrie extractive est essentiellement focalisée sur la production artisanale de pierres précieuses,
- Pour l'Or, plus de 90 % du tonnage exploité au Cameroun provient de productions artisanales exercées généralement dans un cadre informel,
- Multiplicité des autorités en matière d'instruction et d'octroi des titres miniers et autres droits miniers, surtout pour les opérations minières artisanales,
- Conflits liés aux chevauchements des zones d'exploitation minière sur des aires protégées.
- Si les principaux objectifs de l'analyse portent sur le développement du secteur minier et l'accroissement de sa contribution dans l'économie camerounaise, le lien avec l'aménagement du territoire constitue également un objectif de taille.

5.2 Perspectives de développement du secteur minier : zones géographiques à fort potentiel

130. Il ressort clairement de l'état de lieux et du diagnostic ainsi que de l'analyse des points forts et des défis du secteur minier camerounais, que le développement rationnel planifié de ce secteur sera d'une importance capitale pour la réalisation des objectifs de développement à moyen terme et à long terme du Cameroun comme indiqué dans le DSCE 2010.
131. De 2010 à 2014, seules les régions du littoral, du Centre, de l'Est, du Sud-ouest et de l'Adamaoua ont apporté une contribution dans le PIB national. Il s'avère ainsi nécessaire d'orienter les efforts vers la création des conditions nécessaires au développement desdites potentialités.
132. La détermination de la contribution du secteur minier à l'économie et au développement durable au Cameroun n'est pas facile et toute tentative de projection de la production minière dépend de nombreux paramètres spécifiques à chaque gisement (certification des réserves, décision de l'investissement dans le contexte des marchés mondiaux souvent incertain, infrastructures coûteuses dans des conditions géographiques difficiles ...).

Tableau 12. Industrie extractive, contribution du PIB régional dans le total du PIB national %

	Cameroun	Adamaoua	Centre	Est	Extrême-Nord	Littoral	Nord	Nord-Ouest	Ouest	Sud	Sud-Ouest
2010	5,12	0,60	0,81	0,81	0,00	1,42	0,00	0,37	0,35	0,15	0,62
2011	4,60	0,54	0,73	0,71	0,00	1,28	0,00	0,33	0,31	0,14	0,56
2012	4,55	0,54	0,73	0,70	0,00	1,28	0,00	0,32	0,30	0,13	0,55
2013	4,69	0,56	0,76	0,71	0,00	1,32	0,00	0,33	0,31	0,14	0,57
2014	5,05	0,61	0,82	0,75	0,00	1,43	0,00	0,36	0,33	0,14	0,61

133. En dépit des problématiques déjà évoquées, le secteur minier camerounais semble être à un tournant de son développement. Un nombre significatif de projets se trouve à un stade de faisabilité et de préfaisabilité et l'exploitation de certains gisements semble voir le jour prochainement. La répartition des gisements identifiés, de l'activité de recherche et de prospection minière actuelle et enfin le développement de la mécanisation de l'artisanat minier, permettent de définir des zones à fortes perspectives pouvant devenir dans l'avenir des pôles de développement minier et industriel. Ces pôles pourront contribuer au désenclavement de certaines régions du Cameroun, à la modernisation des voies de communication et au développement régional. Ces zones se répartissent sur l'ensemble du territoire camerounais comme suit :

- La zone (I) occupe la partie centrale de la région de l'extrême Nord, aux environs des villes de Maroua, Mora et Logone Birni. Elle sera essentiellement axée sur les exploitations artisanales de l'or et des quartzites et les fortes présomptions d'hydrocarbures du bassin intracontinental de Logone Birni qui fait voisinage avec le bassin de Doba au Tchad où on exploite du pétrole.

- La zone (II) couvre la partie septentrionale de la région du Nord et s'organise sur les villes de Garoua, Figuil et Guider. Ce pôle minier reposera principalement sur l'extraction des minéraux industriels et des matériaux de construction et d'ornementation (marbre, calcaire, sable et argile...) et leur valorisation.

- La zone (III) se situe dans la partie centro - méridionale de la région du Nord. Ce pôle minier qui est Centré sur les villes de Poli, Rey Bouba et Tcholiré sera essentiellement axé sur l'extraction artisanale de l'or et le gisement d'uranium de Poli en cours de reconnaissance.

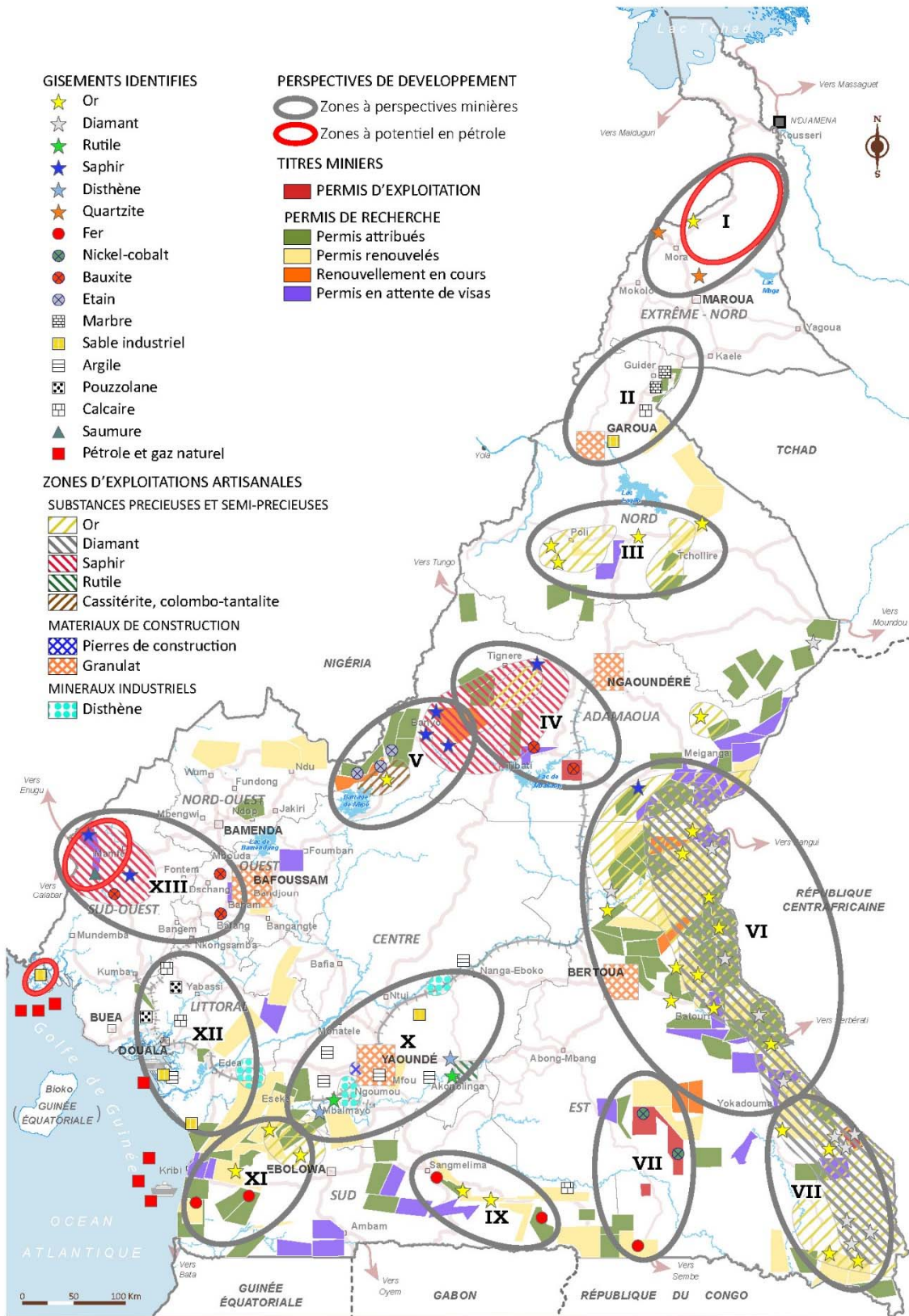
- La zone (IV) occupe le Centre de la région de l'Adamaoua et englobe les villes de Ngaoundéré, Ngaoudal et Tibati. Elle sera plus particulièrement axée sur l'extraction artisanale de l'or et les gisements de bauxite de Minim-Martap et Ngaoundéré en cours de préparation.

- La zone (V) couvre les secteurs de l'extrême Sud-Ouest de la région de l'Adamaoua et s'organise autour des villes de Banyo et Bankim. C'est un pôle minier qui sera centré sur l'extraction artisanale du saphir et de l'or et le gisement de cassitérite de Mayo Darlé en cours de reconnaissance.

- La zone (VI) occupe les domines géographiques de l'extrême Sud oriental de la région de l'Adamaoua ainsi que le Nord et le Centre-Est de la région de l'Est. Ce pôle minier qui sera centré sur les villes de Bétaré Oya, Batouri et Yokadouma, se basera sur l'exploitation artisanale semi -mécanisée de l'or et du diamant ainsi que les gisements d'or primaire en cours de reconnaissance dans les secteurs de Bétaré Oya et Batouri.

- La zone (VII) se situe dans les parties Sud orientales de la région de l'Est, dans les secteurs des villes de Youkadouma et Moloundou. Ce pôle minier se développera autour des exploitations artisanales semi-mécanisée de l'or et du diamant ainsi que les gisements de diamant de Mobilong.

Figure 30. Perspectives de développement du secteur minier



- La zone (VIII) couvre les domaines géographiques de l'extrême Sud occidental de la région de l'Est et s'organise autour des villes de Mbalam, Lomié et Ngoyla. Ce pôle minier sera axé essentiellement sur les grands gisements de Nickel-Cobalt-Manganèse et de fer en cours de préparation.

- La zone (IX) occupe le Centre Est de la région du Sud. Elle s'organisera sur les villes de Djoum et Sangmelima et sera axée essentiellement sur les grands gisements de fer en cours de reconnaissance de Nkout en plus des exploitations artisanales d'or et du gisement d'or en cours de reconnaissance de Djoum III.

- La zone (X) se situe dans la partie méridionale de la région du Centre au niveau des villes de Yaoundé, Nanga Eboko, Obala, Mbalmayo et Eséka. Elle sera axée sur les exploitations artisanales du rutile et du disthène, mais également des nombreux gisements d'argile pour le développement d'une industrie de produits rouges (Briques, Tuiles, Faïence...).

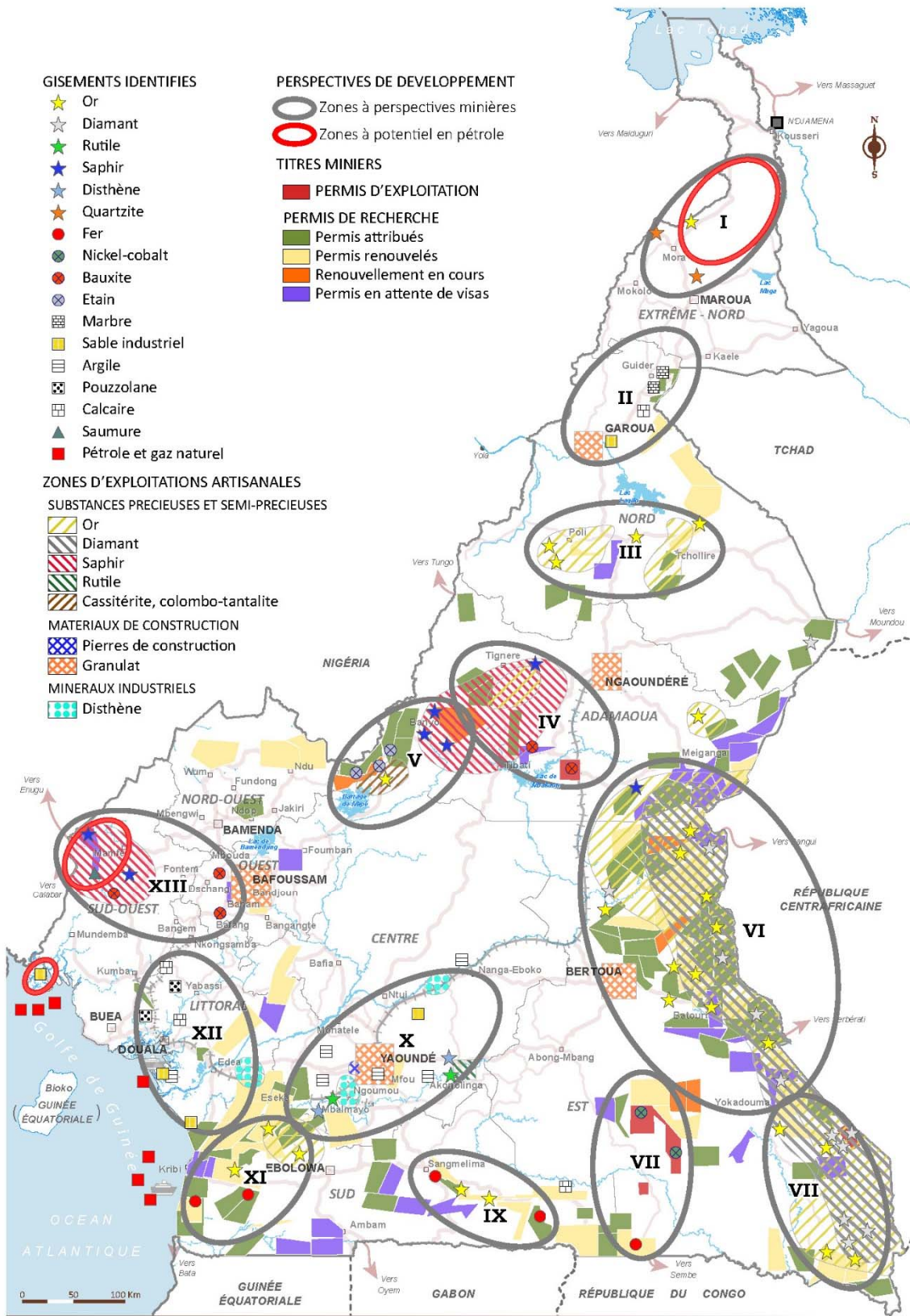
- La zone (XI) occupe l'extrême Ouest de la région du Sud et s'organise autour des villes de Lolodorf, Bipindi, AkomII, et Ma'an. Ce pôle minier sera axé sur les exploitations artisanales d'or, mais surtout sur les gisements de fer des Mamelles et du Ntem et le gisement d'uranium en cours de reconnaissance de Lolodorf.

- La zone (XII) couvre les domaines géographiques de la partie occidentale de la région du Littoral et s'organise sur les villes de Douala, Mbanga, et Mouanka. Ce pôle sera axé sur les exploitations des minéraux industriels et matériaux de construction (sable, calcaire, Pouzzolane...) et leur valorisation.

- La zone (XIII) occupe le Centre occidental de la région du Sud-Ouest et l'extrême Sud-Ouest de la région de l'Ouest et intéresse les villes d'Éyumojok, Mamfe, Dschang, Fontem et Kékem. Ce pôle sera organisé autour des exploitations artisanales de saphir, les gisements de bauxite de Fongo Tongo en cours de reconnaissance et le potentiel en hydrocarbures du bassin de Mamfé.

134. Il paraît évident que les infrastructures de base, le cadre légal et réglementaire ainsi que la bonne gestion du secteur minier pourraient jouer un rôle primordial dans le processus de développement du secteur minier. La stabilité de la législation minière, la prédictibilité de son interprétation et sa mise en œuvre d'une manière efficace et transparente, le régime fiscal, la gestion cadastrale et les aspects environnementaux et sociaux sont de grands atouts pour le développement du secteur.

Figure 31. Perspectives de développement du secteur minier



- La zone (VIII) couvre les domaines géographiques de l'extrême Sud occidental de la région de l'Est et s'organise autour des villes de Mbalam, Lomié et Ngoyla. Ce pôle minier sera axé essentiellement sur les grands gisements de Nickel-Cobalt-Manganèse et de fer en cours de préparation.

- La zone (IX) occupe le Centre Est de la région du Sud. Elle s'organisera sur les villes de Djoum et Sangmelima et sera axée essentiellement sur les grands gisements de fer en cours de reconnaissance de Nkout en plus des exploitations artisanales d'or et du gisement d'or en cours de reconnaissance de Djoum III.

- La zone (X) se situe dans la partie méridionale de la région du Centre au niveau des villes de Yaoundé, Nanga Eboko, Obala, Mbalmayo et Eséka. Elle sera axée sur les exploitations artisanales du rutile et du disthène, mais également des nombreux gisements d'argile pour le développement d'une industrie de produits rouges (Briques, Tuiles, Faïence...).

- La zone (XI) occupe l'extrême Ouest de la région du Sud et s'organise autour des villes de Lolodorf, Bipindi, Akom II, et Ma'an. Ce pôle minier sera axé sur les exploitations artisanales d'or, mais surtout sur les gisements de fer des Mamelles et du Ntem et le gisement d'uranium en cours de reconnaissance de Lolodorf.

- La zone (XII) couvre les domaines géographiques de la partie occidentale de la région du Littoral et s'organise sur les villes de Douala, Mbanga, et Mouanka. Ce pôle sera axé sur les exploitations des minéraux industriels et matériaux de construction (sable, calcaire, Pouzzolane...) et leur valorisation.

- La zone (XIII) occupe le Centre occidental de la région du Sud-Ouest et l'extrême Sud-Ouest de la région de l'Ouest et intéresse les villes d'Eyumojok, Mamfe, Dschang, Fontem et Kékem. Ce pôle sera organisé autour des exploitations artisanales de saphir, les gisements de bauxite de Fongo Tongo en cours de reconnaissance et le potentiel en hydrocarbures du bassin de Mamfé.

135. Il paraît évident que les infrastructures de base, le cadre légal et réglementaire ainsi que la bonne gestion du secteur minier pourraient jouer un rôle primordial dans le processus de développement du secteur minier. La stabilité de la législation minière, la prédictibilité de son interprétation et sa mise en œuvre d'une manière efficace et transparente, le régime fiscal, la gestion cadastrale et les aspects environnementaux et sociaux sont de grands atouts pour le développement du secteur.



INDUSTRIE



SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	4
2	DOMAINE DE L'INDUSTRIE ET ATOUTS DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL AU CAMEROUN .	6
2.1	Délimitations du domaine de l'industrie et des activités industrielles	6
2.2	Un important potentiel naturel pour le développement industriel.....	7
2.3	Politique industrielle et organismes de soutien	10
2.3.1	Période coloniale	10
2.3.2	De l'indépendance en 1960 jusqu'à la récession des années 1980-1990.....	10
2.3.3	Réformes et encadrements depuis la fin de la crise.....	12
2.3.4	Au plan institutionnel, des organismes et des textes bien pensés, mais souvent peu suivis.....	16
3	ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC DU SECTEUR INDUSTRIEL CAMEROUNAIS.....	20
3.1	Indicateurs de l'EAE 2012	20
3.2	Effectifs des entreprises/établissements industriels et répartition par secteur d'activité.....	21
3.3	Classification par sous-secteur et par branche	22
3.4	Typologie des entreprises par grands segments.....	24
3.5	Typologie des entreprises du secteur secondaire selon la forme juridique et la provenance du capital social	25
3.6	Typologie des entreprises du secteur secondaire selon le chiffre d'affaires et les effectifs employés	25
4	ANALYSE DE LA FAIBLESSE INDUSTRIELLE DU CAMEROUN	28
4.1	Généralités	28
4.2	Une transformation minime et un taux d'exportation élevé pour les productions locales.....	29
4.2.1	Les industries extractives.....	29
4.2.2	Les industries agroalimentaires.....	30
4.2.3	La transformation du bois	32
4.2.4	La filière coton-textile-confection	32
5	REPARTITION SPATIALE DE L'INDUSTRIE CAMEROUNAISE.....	33
5.1	L'industrie, un phénomène fortement urbain	33
5.2	Les localisations à proximité ou sur les lieux de production des matières premières ou des sources d'énergie.....	37
5.3	Typologie et logiques de localisation des entreprises dans les villes	37
5.3.1	Les zones industrielles et leur occupation.....	37
5.3.2	Les marchés construits	39
5.3.3	Les espaces industriels de fait ou spontanés.....	40
5.4	Conséquences pour les entreprises et les populations	42
5.4.1	Industrie et urbanisation	42
5.4.2	Industrie, environnement et risques sanitaires.....	43
5.4.3	Expression libre des entrepreneurs privés	43
5.4.4	Climat des affaires	44
6	DIAGNOSTIC DES ATOUTS/FAIBLESSES, OPPORTUNITES MENACES/DU SOUS-SECTEUR INDUSTRIE	46
7	CONCLUSION	48

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Répartition des actifs occupés par situation d'activité en 2010 (%)	6
Tableau 2. Le portefeuille de la Société National des Investissements (SNI) au 31 décembre 2010 ...	17
Tableau 3. Ventilation des entreprises enquêtées par type et par secteur d'activité.....	20
Tableau 4. Production, chiffre d'affaires, valeur ajoutée par branche d'activité en 2011 (En millions de FCFA).....	21
Tableau 5. Répartition des entreprises et établissements du Cameroun en 2009 par secteur d'activité	22
Tableau 6. Répartition des entreprises et établissements du secteur secondaire par sous-secteur d'activité.....	22
Tableau 7. Classification des entreprises industrielles par branche d'activité	23
Tableau 8. Type d'entreprises par grands segments en 2009.....	24
Tableau 9. Structure des entreprises du secteur secondaire du Cameroun selon la forme juridique .	25
Tableau 10. Structure des entreprises du secteur secondaire du Cameroun selon la provenance du capital social	25
Tableau 11. Type d'entreprises du secteur secondaire du Cameroun par chiffre d'affaires et effectifs employés permanents.....	25
Tableau 12. Répartition des effectifs employés par secteur d'activité économique.....	26
Tableau 13. Répartition des effectifs employés du secteur secondaire par sous-secteur d'activité....	26
Tableau 14. Répartition des effectifs employés permanents dans le secteur secondaire en 2009 par sous-secteur d'activité et par types d'entreprise	27
Tableau 15. Répartition des entreprises selon le genre du promoteur/dirigeant.....	27
Tableau 16. Répartition des effectifs employés permanents dans le secteur secondaire en 2009 par région, les quatre types d'entreprises confondus.....	27
Tableau 17. Ressources énergétiques du Cameroun	29
Tableau 18. Evolution de quelques productions significatives entre 2009 et 2011 (tonnes)	31
Tableau 19. Exportation de quelques productions agricoles significatives en 2011 (tonnes).....	31
Tableau 20. Répartition régionale et par branche d'activité des entreprises et établissements du secteur secondaire au Cameroun en 2009.....	35
Tableau 21. Les zones industrielles créées par la MAGZI au Cameroun jusqu'à ce jour	38
Tableau 22. L'occupation du sol dans l'arrondissement de Douala 3 ^{ème} , l'écart entre les prévisions de 1982 et l'occupation réelle en 2008.....	42

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Répartition géographique de l'industrie camerounaise par sous-secteur d'activité.....	9
Figure 2. Portefeuille de la Société Nationale des Investissements.....	18
Figure 3. Ventilation des entreprises enquêtées par type et par secteur d'activité.....	20
Figure 4. Evolution du poids des superficies par groupes de cultures de 2008 à 2011 (%).....	30
Figure 5. Répartition régionale des entreprises du secteur secondaire	33
Figure 6. Répartition des entreprises et établissements du secteur secondaire par département	34
Figure 7. Quotients de localisation des entreprises par branches d'activité	36
Figure 8. Photo 1 : Une vue partielle de la zone industrielle MAGZI de Yaoundé sud peu occupée, des aménagements en cours.	38
Figure 9. Marché central de Yaoundé	39
Figure 10. Evolution et Polarisation de l'espace industriel à Douala de 1944 à 2009	40
Figure 11. Figure récapitulative de la spatialisation industrielle et de ses effets induits	41

LISTE DES ABREVIATIONS

BRICS	: Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud
CAPAM	: Cadre d'Appui et de Promotion de l'Artisanat Minier
CEMAC	: Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CNUCED	: Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
DSCE	: Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
EAE	: Enquête annuelle dans les entreprises
GE	: Grande Entreprise
II	: Industrie industrialisante
INS	: Institut National de la Statistique
ISE	: Industrialisation par Substitution d'exportations
ISI	: Industrialisation par Substitution d'Importations
M.A.G.Z.I.	: Mission d'Aménagement et de Gestion des Zones Industrielles
ME	: Moyenne Entreprise
MINMIDT	: Ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique
NACAM	: Nomenclature des activités du Cameroun
NPI	: Nouveaux Pays Industrialisés
ONUDI	: Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
ONZFI	: Office National des Zones Franches Industrielles
PAS	: Programme d'Ajustement Structurel
PE	: Petite Entreprise
PED	: Pays En Développement
PFI	: Point Franc Industriel
PIB	: Produit Intérieur Brut
PID	: Pays Industrialisé et développé
PNB	: Produit National Brut
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPT	: Pays Pauvre Très Endetté
RGE	: Recensement Général des Entreprises
SNADDT	: Schéma d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
SNH	: Société Nationale des Hydrocarbures
SNI	: Société Nationale des Investissements
SOCAPALM	: Société Camerounaise des Palmeraies
SONARA	: Société Nationale de Raffinage
TPE	: Très Petite Entreprise
VAM	: Valeur Ajoutée Manufacturière
ZFIC	: Zone Franche Industrielle du Cameroun

1 INTRODUCTION

1. L'industrie s'illustre assurément comme le moteur essentiel de la croissance et du développement économique et social (Lall, 2005; Rodrik, 2007; Hesse, 2008). En effet, dans l'économie moderne, une croissance forte, rapide et durable a impliqué presque toujours un processus d'industrialisation et en particulier le développement de la production manufacturière (Szirmai, 2009).
 2. Sur le plan économique, paraphrasant l'économiste S. Kuznets (1971), l'augmentation de la production industrielle a un effet sur la croissance du Produit intérieur brut (PIB). Elle permet d'accroître l'exportation de produits manufacturés, et par conséquent de diversifier les sources de devises étrangères pour les nécessités de l'économie d'un pays, et de passer ainsi l'étape de l'économie de substitution des importations. L'industrie permet d'assurer la transition d'une économie basée sur des activités à faible productivité vers une économie basée sur des activités à forte productivité.
 3. Sur le plan social, elle contribue à la réduction du chômage et de la pauvreté en créant des emplois de masse, et en concourant ainsi à élever le niveau de vie des populations. Ainsi, « c'est grâce à l'industrialisation qu'au début du 20e siècle, l'Europe occidentale, l'Amérique du Nord, l'URSS et le Japon ont réussi leur développement.
- Depuis sa naissance en Angleterre à la fin du XVIIIème siècle, aucun pays ne s'est développé sans industrialisation (Norro, 1994 :174) ». L'importance du secteur industriel reste également un critère de distinction pour les « pays qui prétendent à une gouvernance élitaires du monde (« G7 », « G8 », groupe « des pays les plus industrialisés » (Lévy et Lussault : 506), ou pour les pays en développement (PED) qui accèdent à un certain stade de développement (les « NPI », les « pays émergents » tels que les « BRICS »).
4. L'industrie est aussi une activité d'organisation et de structuration de l'espace, et la gestion de l'activité industrielle dans un territoire donné reste capitale dans la prise en compte du développement durable.
 5. Les pays industrialisés et développés (PID) se caractérisent par des paysages bien structurés, y compris avec, depuis les années 1970, l'intégration des préoccupations environnementales dans le développement économique, social et spatial. Dans ces PID, les ressources naturelles d'abord, puis la technologie et le sens élevé de l'inventivité, tout cela allié à de bonnes politiques industrielles, ont été mis à contribution pour bien gérer l'investissement productif et avoir un développement industriel continu et durable, dans le respect d'une planification spatiale bien pensée.

6. Par ses effets d'entraînement sur les deux autres secteurs de l'activité économique, et par son importance dans la structure économique du pays, le secteur industriel constitue donc un point d'ancrage essentiel de la croissance, autour duquel peut s'articuler la création de richesses et la lutte contre la pauvreté (Plan directeur d'industrialisation, 2012). Il est par conséquent primordial que le développement industriel s'insère logiquement dans le cadre d'une politique volontariste cohérente de développement, qui garantisse l'amélioration de sa productivité, son efficacité et sa compétitivité.
7. Compte tenu de ses caractéristiques particulières, concernant notamment le

développement local, la forte consommation spatiale et les atteintes environnementales par des pollutions multiformes, l'industrialisation mérite de se concevoir comme un facteur privilégié de la politique d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement. Et comme l'attestent Pascal Baud, Serge Bourgeat, Catherine Bras (2008), le processus d'aménagement du territoire a une dimension historique ; il intègre la notion de temporalité et il suppose un état des lieux, l'état des lieux diagnostic que présente le volet industrie s'avère donc être une nécessité dans le cadre de l'élaboration d'un schéma d'aménagement du territoire.

2 DOMAINE DE L'INDUSTRIE ET ATOUS DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL AU CAMEROUN

2.1 Délimitations du domaine de l'industrie et des activités industrielles

Pour Claude Cabanne (1984) qui en donne une définition détaillée, l'industrie c'est l'ensemble des activités qui, par la mise en œuvre collective des moyens de production (terre, capital, travail, intelligence, ...) permettent de transformer par une série d'opérations successives effectuées à l'aide de machines de plus en plus automatisées, de la matière issue de la sphère géo-biologique (ressources de l'air, du sol, des eaux) en produits fabriqués destinés à la satisfaction des besoins de l'homme qui les fera disparaître par leur utilisation.

8. Cette définition de l'industrie dans le sens large correspond au secteur secondaire dans la classification ternaire des activités économiques, mais également au sens de la Comptabilité nationale, de l'Institut National de la Statistique (INS) du Cameroun, et du recensement général des entreprises (RGE/2009) réalisé par l'INS en 2009, et de tous les documents dont les données sont le plus largement utilisées dans ce volet. L'industrie dans son sens étroit ne couvre que les activités manufacturières ou de transformation.
9. Si la définition de l'industrie n'est pas unanime pour les auteurs, la délimitation du domaine des activités industrielles est encore plus difficile, à cause de l'omniprésence de l'artisanat et des activités du secteur informel, notamment dans l'économie des PED. Au Cameroun par exemple en 2010, le secteur informel occupait 92 % de la population active

(Tableau 1). Pour sa part, le RGE/2009 révèle que 57,1% des entreprises camerounaises ne tiennent pas du tout de comptabilité écrite. Les nomenclatures officielles ont par conséquent été élaborées par les services statistiques des États ou des grandes organisations internationales pour limiter cette controverse, que ce soit dans les PID ou dans les PED.

Tableau 1. Répartition des actifs occupés par situation d'activité en 2010 (%)

Situation d'activité	Répartition des actifs occupés par lieu de résidence et par genre				
	Urbain	Rural	Hommes	Femmes	Ensemble
Public	8,8	1,8	5,4	2,2	3,8
Privé formel	10,7	1,6	6,5	1,9	4,2
Informel agricole	16,0	82,3	58,6	68,6	63,5
Informel non agricole	64,6	14,2	29,6	27,3	28,5
Ensemble	100	100	100	100	100

Source :INS, 2010. *Annuaire Statistique du Cameroun*, chap. 8

10. Néanmoins, la classification des activités industrielles par sous-secteur et par branche s'impose un peu partout notamment à travers les nomenclatures officielles élaborées par les services de statistiques des États et des grandes organisations internationales. Il s'agit des sous-secteurs suivants :
 - industries extractives : elles regroupent toutes les activités qui prélèvent des ressources du sous-sol qu'il s'agisse des mines ou des carrières.
 - industries manufacturières ou de transformation : c'est le sous-secteur par excellence de l'industrie. Il englobe l'ensemble des activités dont la finalité est, à partir d'une ou de plusieurs matières

premières ou produits semi élaborés, de fabriquer des produits de nature différente, en grand nombre ou en quantité importante, à l'aide des moyens techniques, dans une structure particulière appelée usine.

- La production et la distribution d'électricité, de gaz et d'eau, qui constitue un sous-secteur très composite dans ses fonctions et dans ses modes de production.
 - La construction ou génie-civil : il s'agit d'un vaste secteur qui peut représenter 10 à 20% des emplois industriels d'une région.
11. Chacun de ces sous-secteurs est à son tour subdivisé en branches. Dans la Nomenclature d'Activités du Cameroun (NACAM) les activités du secteur secondaire correspondent aux branches 6 à 30 (Tableau 7).

2.2 Un important potentiel naturel pour le développement industriel

12. La situation géographique du Cameroun, ouverte sur l'Océan Atlantique, y a permis la construction d'infrastructures portuaires polarisatrices des activités économiques aussi bien internes qu'extérieures au territoire national, mais aussi des réseaux de transport.
13. Le potentiel hydroélectrique camerounais est aujourd'hui estimé à 294000 GWh et le potentiel économiquement " équipable ", à 116 000 GWh. Il place le Cameroun en tête des pays africains après la RDC qui est le plus grand " gisement " mondial d'énergie hydraulique.
14. Par ailleurs, le Cameroun est producteur de pétrole depuis 1977 et ceci malgré une baisse régulière de la production, 116 000 barils par jour en 2000 à 85 000 barils par jour en 2007 (SNH, MINEFI 2006, 2007). La production moyenne est de 34 millions de barils par an. Mais les réserves sont modestes, estimées à 250 millions de barils au 31 décembre 2006, et les recherches, surtout offshore, se poursuivent. Les réserves prouvées de gaz naturel du

Cameroun s'élèvent, quant à elles, à 186 milliards de m³ pour un potentiel de 570 milliards de m³.

15. En ce qui concerne les autres énergies renouvelables, le potentiel en énergie solaire est abondant et disponible sur tout le territoire national. La zone méridionale, plus humide, reçoit une insolation moyenne de 4kWh/j/m² dont 50% est du rayonnement diffus. La zone septentrionale, plus aride et sèche dispose d'un ensoleillement régulier. L'irradiation solaire reçue dans cette zone est de 5,8 kWh/j/m² en moyenne dont 42% de rayonnement diffus (Nkué et Njomo, 2009). Le potentiel éolien est difficile à exploiter parce que les vents dépassent rarement une vitesse de 5 m/s sur le continent (PANERP, 2007 " Plan d'Action National pour la Réduction de la Pauvreté ", juin 2007). Des vitesses de 4,0 à 4,60 m/s sont pourtant régulièrement enregistrées dans les régions du Nord et de l'Extrême-Nord.
16. Le potentiel minéral est constitué de la bauxite avec 1040 millions de tonnes réparties dans les trois sites que sont Ngaoundal, Minim Martap et Fongo Tongo, certes, avec une teneur générale en alumine de 41%, c'est-à-dire à la limite du seuil de rentabilité ; d'autres activités d'exploration de bauxite se poursuivent notamment à Mandum et Bisok ; du fer avec 240 millions de tonnes de minerais à Mamelles au sud de Kribi pour le gisement le plus connu et le moins difficilement exploitable ; du calcaire, 600 000 tonnes et du marbre 2,5 millions de tonnes à Figuil dans le Nord du pays. D'autres dotations de moindre importance quantitative et qualitative sont : le cobalt, le nickel, la cassitérite, le cuivre, les rutiles, le disthène, l'or (au moins 140 cibles aurifères sont identifiées au Cameroun s'étendant sur une superficie de 20 000 km² dans les localités de Colomines, Bétaré-Oya et Batouri), le manganèse et l'argile. Les réserves identifiées de diamant du

gisement de Mobilong (Région de l'Est-Cameroun) s'élève à 750 millions de carats environ. En 2012, le Cameroun a été admis au processus de Kimberley sur la certification des diamants. Les réserves probables d'uranium sont estimées à 13 125 tonnes contenant 0,1 % d'uranium dans la région de Poli et 11 000 tonnes dans la localité de Lolodorf. Deux permis de recherche concernent les gisements de Kitongo et de Lolodorf sur des concessions de 2258 km² et de 501km² respectivement. Plusieurs autres cibles ont été mises en évidence dans la série du Dja et aux séries du Bas-Nyong.

17. Le domaine forestier camerounais est constitué à 56 % de forêts ombrophiles sempervirentes. Le potentiel floristique est riche et diversifié. Il abrite plus de 8 000 espèces de plantes supérieures et plus de la moitié des espèces d'oiseaux et de mammifères africains. Sur les 22,5 millions d'ha, 17,5 sont exploitables pour le bois d'œuvre. Le potentiel exploitable est composé de plus de 300 espèces d'arbres commercialisables dont une soixantaine seulement est exploitée actuellement. Sur la base des conditions actuelles du marché

du bois, ce potentiel exploitable s'élève à environ 750 millions de m³. À ce potentiel, il faut ajouter, les autres produits forestiers (plantes médicinales, plantes nutritives, plantes de services, etc.) dont les possibilités sont aussi diversifiées et importantes.

18. Le Cameroun dispose d'un potentiel de 9,2 millions d'hectares de terres. Le réseau hydrographique est très dense et favorable au développement des activités de pêche maritime, continentale et d'aquaculture. Les terres cultivées portent les grandes plantations (de caféiers, cacaoyers, palmiers à huile, cotonniers, hévéa, canne à sucre, thé, tabac, bananiers) sur 5 à 7% de ces surfaces, et des possibilités sont variées pour des productions agricoles (riz, manioc, maïs, arachide, banane-plantain, les fruits divers et les produits maraîchers), toutes susceptibles, à une large échelle de production, de constituer des matières premières pour les industries agroalimentaires. La pêche et surtout l'élevage, sont des atouts déjà exploités dans le domaine industriel bien qu'insuffisamment.

2.3 Politique industrielle et organismes de soutien

19. Pour tous les développements qu'elle apporte, l'industrialisation préoccupe les pouvoirs publics dans tous les pays. Et la politique industrielle qu'ils élaborent " est l'expression du pouvoir de l'État (...) à contraindre l'activité industrielle dans un cadre d'évolution choisi et/ou dicté par le contexte international " (Seck, 1993). C'est une grande vision, qui se concrétise par un ensemble de mesures législatives et réglementaires propices à ce grand objectif de développement économique et social. Les pays aujourd'hui appelés PED en général, et ceux de l'Afrique subsaharienne en particulier ont expérimenté, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale jusqu'à présent, différentes stratégies d'industrialisation. Elles sont mises en œuvre par les États pour atteindre des objectifs fixés dans leur politique industrielle. Dans ce cadre, les pouvoirs publics camerounais se sont toujours impliqués pour attirer et inciter à l'investissement productif étranger et pour favoriser l'entrepreneuriat privé national, mais aussi pour doter chacune des régions du pays d'activités économiques de production suivant ses potentialités naturelles.

2.3.1 Période coloniale

20. Comme dans la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne, il n'apparaît aucune politique d'industrialisation clairement exprimée au cours de cette période. Mais dans le cadre d'une planification économique élaborée à partir de la métropole et financé par les Fonds d'Investissement et de Développement Economique et Social (FIDES), un certain nombre de grandes réalisations ont pu être effectives tels que : l'aménagement des grands axes routiers et la construction du pont sur le Wouri ; l'agrandissement et la modernisation du port de Douala ; le renouvellement des chemins de fer et la

construction du barrage hydroélectrique sur la Sanaga à Edéa. Ces travaux ont posé de réelles bases au développement des dites infrastructures. Mais, le potentiel industriel est resté extrêmement réduit et les matières premières demeuraient presque entièrement exportées à l'état brut.

2.3.2 De l'indépendance en 1960 jusqu'à la récession des années 1980-1990

21. Les stratégies de l'industrialisation par substitution d'importations (ISI) et de l'industrialisation par substitution d'exportations (ISE) ou " la valorisation des ressources primaires pour la promotion des exportations " ont été rigoureusement élaborées dans le cadre des 5 Plans quinquennaux de développement économique et social mis en œuvre de 1960 à 1986, et adossées sur deux principes de la politique économique de l'Etat à savoir " le développement autocentré " et " le libéralisme planifié ".
22. L'ISI est une stratégie d'industrialisation qui consiste à garantir une offre de productions nationales, pour lesquelles une demande intérieure existe, pouvant se substituer aux importations. Elle a été appliquée au Cameroun dans les industries légères en aval de la production primaire et souvent axées sur la consommation, de type scieries, conserveries alimentaires, production de café soluble et de pâte chocolatée, huileries de palme et de coton.
23. La valorisation sur place des principales richesses naturelles nationales pour la promotion des exportations, ainsi que la mise en place d'une industrie autonome, auto-entretenu, intégrée, maîtrisée par les nationaux et peu sensible aux aléas conjoncturels d'origine extérieure, sont les deux aspects sur lesquels insistait particulièrement le Ve Plan quinquennal de développement économique et social mis en œuvre en 1981-1986.

24. La politique industrielle du Cameroun devait s'orienter vers une plus grande introversion économique par une intégration de son tissu, ainsi que la création d'un environnement propice au développement des grandes unités de production, tout en assurant l'éclosion des PME dans le cadre du VI^e Plan quinquennal de développement économique et social mis en œuvre en 1986-1991. Elle se donnait aussi pour objectif d'assurer la compétitivité des produits nationaux sur les marchés intérieurs et extérieurs.
25. Par ailleurs, c'est en 1988 qu'a été élaboré le PDI dans le cadre du « libéralisme communautaire ». Il plaçait l'industrie comme activité motrice du développement agricole et pastoral, du développement de la construction et du renforcement des infrastructures de communication. Il est adopté en 1989 dans une conjoncture économique de crise et ne sera pas exécuté.
26. Un Code attractif des investissements ainsi qu'un grand nombre d'organismes parapublics ont soutenu l'ISI. Il s'agit :
- de la Société Nationale d'Investissement (SNI) créée en 1963 dans l'objectif de mobiliser, de fixer et d'orienter l'épargne en vue de favoriser les opérations d'intérêt économique dans les domaines industriel, agricole et commercial. Ses interventions ont eu pour finalité d'encourager les implantations industrielles par la prise de participation dans les sociétés, la mobilisation des ressources financières et l'octroi de crédits et autres études et assistance pour la création de nouveaux projets.
 - du Centre national d'Assistance aux Petites et Moyennes Entreprises (CAPME, qui n'existe plus) créé par le décret n° 70/DF/7 du 20/05/1970, du Fonds d'Aide et de Garantie aux Petites et Moyennes Entreprises (FOGAPE restructuré) créé par le décret n° 75/238, d'avril 1975, de la Banque Camerounaise de Développement (BCD) et du Centre National du Commerce Extérieur (CNCE). Tous ces organismes avaient été créés pour promouvoir la participation des nationaux à l'investissement productif et aux exportations.
27. Dans le cadre de l'aménagement industriel du territoire, la Mission d'Aménagement et de Gestion des Zones Industrielles (M.A.G.Z.I.) créée par le décret n°71/DF/95 du 1er/3/1971, modifiée par les décrets n° 73/483 et n° 80/474 des 25/8/1973 et 5/12/1980, avait comme vocation de contribuer au développement du tissu industriel camerounais. Elle devait assurer la création, l'équipement et la gestion des zones industrielles prévues dans chaque province à l'époque, afin de faciliter la localisation des entreprises, de mettre les investisseurs à l'abri des spéculations foncières, et de minorer les coûts d'implantation par la mise en place d'un schéma urbanistique.
28. L'implication de l'Etat et cet encadrement institutionnel ont permis à cette stratégie d'obtenir des résultats encourageants. En effet, le tissu industriel est fourni et diversifié, l'essor industriel est véritable, le taux annuel de création de sociétés industrielles est de 15%, la contribution du secteur industriel à la Production intérieure brute (PIB) est d'environ 19,4%, les produits industriels procurent 25% des recettes budgétaires et les exportations de biens manufacturés représentent en moyenne 23% de l'ensemble des exportations. Le taux de transformation des matières premières locales dans l'industrie est de 14% en moyenne ; l'emploi industriel croît de 7% environ, passant de 29000 actifs en 1976 à 35000 actifs en 1980. La croissance économique est alors de 7%, soutenue par les exportations importantes du café et du cacao et par celles du pétrole.
29. Mais la crise économique, qui débute au Cameroun en 1986, offre l'occasion de découvrir les limites de l'ISI à savoir : l'étroitesse du marché camerounais, un

système de protection élevé et très inégal entre les entreprises, un système qui décourage les exportations et rend les importations parallèles très attractives. Le VIe Plan quinquennal de développement économique et social et le PDI adopté ne seront pas exécutés car l'économie camerounaise passe sous ajustement structurel au contrôle des institutions de Bretton Woods. Les programmes triennaux avec des budgets par objectifs élaborés dans le cadre des Plans d'ajustement structurels (PAS) s'insèrent assez mal dans les objectifs de développement projetés. Tous les organismes d'encadrement et de protection de l'ISI sont passés ébranlés par la crise économique et sont soit fermés, soit en restructuration.

30. La stratégie de promotion des exportations, déjà abordée dans le Ve Plan, refait surface en 1990 par l'intégration dans la politique industrielle du Cameroun du régime de la zone franche.
31. Les régimes de zones franches ont été mis en œuvre dès les années 1950 et 1960 en Asie orientale et dans la zone Amérique latine - Caraïbes. Aujourd'hui c'est un phénomène universel. Le régime de la zone franche est intégré dans la politique industrielle du Cameroun par l'Ordonnance N° 90/001 du 29 janvier 1990 créant le régime de la zone franche au Cameroun, avec tout un large éventail de facilités fiscales, douanières, économiques et en matière de réglementation du travail, et comme partout ailleurs, les objectifs généraux sont d'attirer les investissements productifs, d'offrir les emplois et d'équilibrer la balance commerciale. Dans son acception première de zone spatialement circonscrite et aménagée, c'est un important outil d'aménagement du territoire. Mais au Cameroun à l'heure actuelle, la zone franche est constituée de Points Francs industriels clairsemés dans le territoire national, c'est-à-dire qu'elle épouse l'aire d'implantation de l'entreprise agréée à ce régime.

2.3.3 Réformes et encadrements depuis la fin de la crise

32. À partir de 1987, dans le cadre des PAS, les réformes structurelles entreprises incluaient la libéralisation des prix, l'élimination des entraves au commerce international, le désengagement progressif de l'Etat du secteur productif, la stabilisation des finances publiques et, en 1994, une dévaluation du FCFA par rapport au Franc français. À la suite de ces réformes, l'économie camerounaise a connu une dizaine d'années de croissance au taux moyen d'environ 4,5% par an. Les nombreuses réformes macro-économiques et sectorielles entreprises, au cours de ces années, étaient toutes censées contribuer à la relance de la croissance à des niveaux significatifs pour permettre d'atteindre les OMD, d'attirer des investissements privés et d'améliorer l'environnement des affaires.
33. En ce qui concerne la contribution du secteur industriel à la relance de la croissance jusqu'à des niveaux significatifs, l'objectif visé à l'horizon 2035, échéance que le Cameroun s'est fixée pour devenir un pays émergent, est de porter la part de la production manufacturière dans la richesse nationale à 24%. Elle est de 13% à peine à l'heure actuelle. C'est dans ce cadre que s'inscrit la formalisation d'une nouvelle politique industrielle et l'élaboration d'un second plan directeur d'industrialisation (PDI). Le processus d'élaboration de ce nouveau PDI a démarré en 2013. Son objectif est d'identifier et de prioriser les filières industrielles dans lesquelles le Cameroun dispose d'un avantage comparatif afin qu'elles soient motrices du développement industriel dans le pays. Le document, en cours d'élaboration en 2016 a, par conséquent, ciblé l'agro-industrie, l'énergie et le numérique. Certes 11 piliers industriels à savoir l'énergie, l'agro-industrie, les mines et la métallurgie, la forêt/bois, le coton/textile/confection, les

infrastructures, le financement, le numérique, les hydrocarbures et la pétrochimie, chimie et pharmacie, la veille stratégique et l'intelligence économique (Cameroun Tribune du Vendredi, 10 juin 2016) ont fait l'objet d'échanges dans cette perspective, mais si ce sont autant de possibilités à développer, il est tout aussi nécessaire d'opérer des choix stratégiques. L'adresse du Chef de l'Etat, Son Excellence Paul BIYA à la nation le 31 décembre 2015 est une interpellation en ces termes : « Nous avons besoin en effet d'une politique industrielle ambitieuse. Il n'y a pas de grand pays sans industrie. Même notre agriculture, dont j'aime à dire qu'elle est notre principale richesse, a vocation elle aussi à devenir industrielle ... Il n'y a pas de raison valable à notre lenteur à développer des industries de transformation de nos matières premières d'origine agricole ». C'est une option et un engagement.

34. En ce qui concerne l'attrait des investissements privés et l'amélioration de l'environnement des affaires, des dispositions législatives à l'instar de la Loi N°2013/004 du 18 avril 2013 fixant les incitations à l'investissement en République du Cameroun continuent de les encourager en vue d'accroître la production nationale. Dans le cadre de la promotion de l'investissement privé au Cameroun, et l'optique d'induire la création des richesses et des emplois qui sont les gages d'une croissance économique durable, il a été mis en place en 2010 l'Agence de Promotion des Investissements (A.P.I). Cet établissement public est placé sous la tutelle technique du Ministère chargé de la promotion des investissements privés et sous la tutelle financière du Ministère chargé des Finances et à pour tâches notamment :
- de promouvoir l'image de marque du Cameroun à l'étranger;
 - de participer à l'amélioration d'un environnement incitatif et favorable aux investissements au Cameroun;
 - de proposer des mesures susceptibles d'attirer les investisseurs au Cameroun.
35. Au 3 février 2015, l'API revendique 18 conventions signées pour 215 milliards FCFA.
36. Le gouvernement s'est aussi donné comme impératif de faciliter la création d'entreprises, conformément aux dispositions de l'instruction du PM n°001/CAB/PM du 18 mars 2010. C'est ainsi que dès le 18 mai 2005, l'arrêté n°075/CAB/PM portait création, organisation et fonctionnement du Comité de pilotage du projet de création des Centres de Formalités et de Création d'Entreprises (CFCE). Les CFCE sont des Guichets uniques de création des entreprises en 72h. Ils ont chacun une compétence régionale. Les premiers CFCE ont officiellement vu le jour en 2010 et au cours de la phase pilote actuelle, au moins cinq objectifs majeurs leur sont assignés :
- Concentrer en un lieu unique (espace géographique) toutes les formalités de création d'entreprises éparpillées dans plusieurs administrations localisées dans différents points géographiques d'une même ville ;
 - Réduire en les ramenant à trois jours (72 heures) les délais de création d'une entreprise dans les villes où les CFCE existent ;
 - Alléger les formalités en réduisant le nombre de papiers constitutifs du dossier de création d'entreprises ;
 - Simplifier les procédures ;
 - Réduire les coûts et délais des dites formalités.
37. À ce jour, huit CFCE au total sont opérationnels sur l'ensemble du territoire national. Les CFCE Pilote de Yaoundé et de Douala, Maroua, Ebolowa et Limbe, Bafoussam, Bamenda, Garoua. Ils ont à leur actif en 2015, 32.773 entreprises

créées dont 31.297 par des Camerounais et 1.476 par des étrangers. Mais il n'a pas été possible de savoir combien sont des entreprises industrielles. Cette simplification des démarches liées à la création d'une entreprise est aussi comptabilisée dans les objectifs d'amélioration du climat des affaires au Cameroun.

38. Depuis 2012, le Salon PROMOTE est devenu une vitrine régulière de l'activité des entreprises en général au Cameroun. Selon le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA) en 2014, ce salon « s'emploie entre autres à placer la PME camerounaise au centre des préoccupations de développement du secteur privé, à renforcer le dialogue et le partenariat public-privé, à développer la croissance et l'emploi, mais aussi à mesurer et à encourager la compétitivité de l'économie camerounaise ».
39. Toujours sous la tutelle technique du MINPMEESA et celle financière du MINFI, fonctionne depuis 2014 à la suite du décret n° 2013/092 du 03 avril 2013 et de la nomination de ses dirigeants, l'Agence de Promotion des PME (APME) au Cameroun, est un établissement public administratif chargé de la mise en œuvre de la stratégie sectorielle en matière de promotion et de développement des PME ainsi que de la facilitation des formalités de création d'entreprises entre autres. À ce titre, l'APME a pour mission :
- L'assistance et l'encadrement des PME
 - La facilitation des formalités de création d'entreprise
 - L'assistance et conseil aux porteurs d'idées et projets
 - Le renforcement des compétences
 - La mise en place d'une banque des données et de projet
- La promotion de l'innovation technologique
 - La mise en place d'un observatoire des PME
 - L'incubation de Start-up
 - Le compagnonnage (partenariat avec les grandes entreprises), etc.
40. Cette avant- dernière mission se déploie depuis deux ans dans les universités camerounaises en collaboration avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur (MINESUP).
41. Il est aussi intéressant de mentionner que le second Recensement Général des Entreprises (RGE) de l'Institut National de la Statistique (INS) est annoncé pour cette année 2016. Il actualisera et améliorera sans doute la connaissance en termes des données statistiques du secteur des entreprises en général et des entreprises industrielles en particulier au Cameroun.
42. Sur le plan sectoriel, le Gouvernement a concédé ou privatisé 24 entreprises publiques sur les 30 prévues, et s'est attelé au renforcement du secteur privé.
43. Un recul de l'activité industrielle, consécutif à la crise économique qui a frappé de plein fouet l'économie camerounaise, s'est présenté sous des formes diverses selon les différents espaces industriels entre 1987 et 1998. Globalement ce recul s'est manifesté par une chute drastique et brutale du nombre d'entreprises industrielles, par paliers successifs, ou encore en dents de scie. Le taux d'implantation d'entreprises à l'échelle nationale passe de 14.5 % entre 1960 et 1976 à -5 % entre 1988 et 1991. Dans le même temps, le taux d'investissement connaît également une baisse drastique : il passe de 45 % en 1984 à 17 % en 1991.

44. C'est ainsi qu'entre 1988 et 1993, de grandes entreprises ont fermé : la Nouvelle Brasserie (NOBRA), une industrie de la boisson ouverte en 1982 à Boadibo (à la limite du département du Wouri et celui du Mungo), la Société camerounaise des engrais (SOCAME), spécialisée dans la fabrication et la distribution des engrais chimiques pour la sous-région Afrique centrale et située dans la zone portuaire de Bonabéri, les sociétés PLASTICS & CO, de SAMSUNG, ECAMET ou MOONTIGER dans la zone industrielle M.A.G.Z.I de Bonabéri, la SOCAME, la société d'économie mixte du secteur des matériaux de construction (CERICAM) entrée en exploitation en mai 1979, et la société Cellulose du Cameroun (CELLUCAM), l'un des plus gros " éléphants blancs " né sur la base d'une disponibilité des matières premières autonomes, mais qui aura survécu à peine cinq ans à Edéa. Ce sont tous des échecs d'autant plus retentissants qu'ils ont suscité de gros espoirs d'industrialisation et d'emplois.
45. Les friches industrielles jonchent par conséquent les espaces industriels régionaux et urbains, et sont liées aux activités qui ont périclité pendant cette période de crise ou alors plus généralement pour les raisons suivantes : les taxes élevées, l'étroitesse du marché, le manque de compétitivité des produits et les problèmes de gestion de gros projets industriels montés sans études de faisabilité préalables bien approfondies, et dont les usines ont été réalisées " clé en main ", mais aussi des difficultés de transfert de technologie.
46. Le portefeuille industriel de la SNI même, qui comptait 36 entreprises en 1987, s'est rétréci par la suite et ne compte plus que 22 entreprises en 2012 (Tableau 7) réparties en neuf sous-secteurs : quatre (4) en agro-industries, une (1) en transformation des productions animales, une (1) en transformation du bois, quatre (4) en industries alimentaires, deux (2) en textiles-confection, une (1) en matériaux de construction, six (6) en métallurgie et électromécanique, une (1) en chimie et énergie et deux (2) en travaux ferroviaires et manutention de pétrole.

2.3.4 Au plan institutionnel, des organismes et des textes bien pensés, mais souvent peu suivis

47. L'activité industrielle relève du Ministère des mines, de l'industrie et du développement technologique (MINMIDT) ; mais, le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA), de par ses attributions dans le développement des PME, est également partie prenante au développement de ce secteur.
48. Le MINMIDT a été créé en décembre 2004 en remplacement du Ministère du Développement Industriel et Commercial (MINDIC). Le MINMIDT a pour mandat l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique industrielle et des stratégies de développement technologique dans les différents secteurs de l'économie nationale. Le ministère compte 4 directions dont la Direction de l'Industrie (DI) chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique industrielle. Plusieurs raisons limitent la capacité du MINMIDT à assumer efficacement son rôle de catalyseur du développement industriel au Cameroun parmi lesquelles une absence de vision à moyen long terme du développement du secteur industriel.
49. La mission du MINPMEESA, également créé en 2004, porte sur la définition et l'application de la politique du Gouvernement en matière de développement des Petites et Moyennes Entreprises, de l'économie Sociale et de l'Artisanat. Au plan opérationnel, ce ministère comprend entre autres la Direction des Petites et Moyennes Entreprises (DPME) qui a parmi ses mandats, l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de développement des PME.
50. Outre les deux ministères préalablement cités, plusieurs institutions interviennent dans le développement de la composante " Industrie ". L'on peut citer notamment : l'Office National des Zones Franches Industrielles (ONZFI) et la Mission d'Aménagement et de Gestion des Zones Industrielles (MAGZI) ; les chambres consulaires (la Chambre de Commerce, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat (CCIMA) et la Chambre d'Agriculture); les organisations professionnelles : les associations professionnelles les plus représentatives sont respectivement le Groupement Inter patronal du Cameroun (GICAM), le Syndicat des Industriels du Cameroun (SYNDUSTRICAM), le MECAM (Mouvement des Entrepreneurs du Cameroun) la Fédération Nationale des Associations de PME (FENAP), l'Association professionnelle des établissements de crédit du Cameroun (APECAM), l'Association des Sociétés d'Assurance du Cameroun (ASAC), American Chamber of Commerce, le Cercle des Affaires Français du Cameroun(CAFCAM).

Tableau 2. Le portefeuille de la Société National des Investissements (SNI) au 31 décembre 2010

Sous - secteur	Entreprise et sa localisation	Activités	Sous - secteur	Entreprise et sa localisation	Activités
Agro-industrie	SOSUCAM (Société Sucrière du Cameroun) Mbandjock	Culture et transformation industrielle de canne à sucre et autres produits tropicaux	Matériaux de construction	CIMENCAM (Cimenteries du Cameroun) Douala	Exploitation d'une cimenterie à Figuil et d'une usine de broyage de clinker à Douala ; fabrication de ciment
	SAFACAM (SAFA-CAMEROUN) Dizangué	Exploitation forestière, plantation d'hévéa et de palmier à huile	Métallurgie et électromécanique	SOCATRAL (Société Camerounaise de Transformation de l'Aluminium) Edéa	Exploitation de l'aluminium et de ses alliages en bandes, tôles et disques
	MAISCAM (Société Camerounaise de Maïserie) Garoua	Culture et transformation du maïs sous diverses formes		ALUCAM (Société Camerounaise de l'Aluminium) Edéa	Réalisation et exploitation des établissements ind. dans le domaine de l'aluminium
	SPM (Société des Plantations de Mbanga)	Plantation et exportation de la banane		ALUBASSA (Société Aluminium de Bassa) Douala	Manufacture d'articles de ménage, menuiserie métallique
Transformati on des productions animales	SODEPA (Société de Développement et d'Exploitation des Productions Animales) Douala, Yaoundé, Ngaoundéré	Promotion, exploitation et développement de toutes entreprises d'élevage et production des semences agricoles nécessaires à l'élevage et transformation des productions animales :		CAMELCAB (Cameroon Electric Cables) Douala	Exploitation d'une usine de câbles, de fils électriques et d'électrodes à souder. Marketing et distribution de la production
Bois	ECAM-PLACAGES Mbalmayo	Production de feuilles de bois tranchées	SOCAVER (Sté Camerounaise de Verrerie) Douala	Fabrication et décoration des verres creux	
Industries alimentaires	SIC-CACAOS (Sté Industrielle des Cacaos) Douala	Fabrication de beurre, masse et tourteaux de cacao	SATC (Société d'Application Techniques du Cameroun) Douala	Fabrication du matériel et accessoires destinés au conditionnement, distribution et vente de ces produits	
	SABC (Société Anonyme des Brasseries du Cameroun) Douala, Yaoundé, Bafoussam, Garoua	Fabrication et vente de bières, boissons gazeuses, sirops, glaces, drêches et assimilés, ainsi que de tous les produits connexes			
	SEMC (Société des Eaux Minérales du Cameroun)	Traitement et mise en bouteille d'eaux de source (EAU DE TANGUI)	Chimie et énergie	SONARA (Société Nationale de Raffinage) Limbé	Raffinage de pétrole brut
	MILKY WAY Douala	Fabrication et commercialisation du lait concentré et autres produits laitiers dérivés du lait en poudre	Travaux ferroviaires et manutention de pétrole	SCDP (Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers)	Exploitation des dépôts pétroliers
Textiles et confection	CICAM (Cotonnière Industrielle du Cameroun) Garoua, Douala	Filature, tissage, blanchiment, teinture et impression sur tissu	SITRAFER (Sté Int. de Travaux Ferroviaires) Douala	Travaux ferroviaires, Travaux de génie civil, Travaux de soudure	
	SCS (Société Camerounaise des Sacheries) Douala	Filature, tissage et confection de sacs de jute, fabrication de sacs en polypropylène et en polyéthylène			

Source : Enquêtes de terrain SNI, 2012

Figure 2. Portefeuille de la Société Nationale des Investissements



51. De nombreux textes de lois encadrent l'industrie et l'investissement productif au Cameroun. Parmi lesquels :
- La Loi N° 2002/004 du 19 avril 2002 portant " Charte nationale des investissements en République du Cameroun ", modifiée par la Loi N° 2004-20 du 22 juillet 2004, en vue de préciser la gestion des incitations proposées pour les investissements au Cameroun. En 2007, une nouvelle Charte des Investissements a été mise en place. Plus libérale, elle intègre le caractère stratégique de certains secteurs : Forêts, Mines, etc. et prend mieux en compte la dimension régionale et le contexte actuel de mondialisation des économies.
 - L'Agence de Promotion des Investissements (API) a été créée en 2005 par le Décret n°2005-310 du 1er Septembre 2005, grâce à la mise en œuvre de la Charte des Investissements, et ses activités ont démarré en 2010. Etablissement public administratif doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, l'A.P.I. a pour mission, en liaison avec les autres Administrations et Organismes publics et privés concernés, de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans le domaine de la promotion des investissements au Cameroun. À ce titre, elle est chargée notamment :
 - de promouvoir l'image de marque du Cameroun à l'étranger;
 - de participer à l'amélioration d'un environnement incitatif et favorable aux investissements;
 - de proposer des mesures susceptibles d'attirer les investisseurs au Cameroun ainsi que celles susceptibles d'améliorer la mise en œuvre des codes sectoriels ;
 - de mettre en place une banque de données de projets à la disposition des investisseurs;
 - La Loi N°2013/011 du 16 décembre, régissant les zones économiques.
 - Le Décret N° 2005/0577/PM du 23 février 2005 fixant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental
52. Les textes de lois et ceux qui régissent ces organismes sont généralement bien pensés et bien écrits, mais manquent souvent de suivi et d'harmonisation entre eux lorsqu'ils ne sont pas tout simplement abrogés et remplacés par d'autres textes pour des raisons pas toujours bien claires.
- .

3 ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC DU SECTEUR INDUSTRIEL CAMEROUNAIS

3.1 Indicateurs de l'EAE 2012

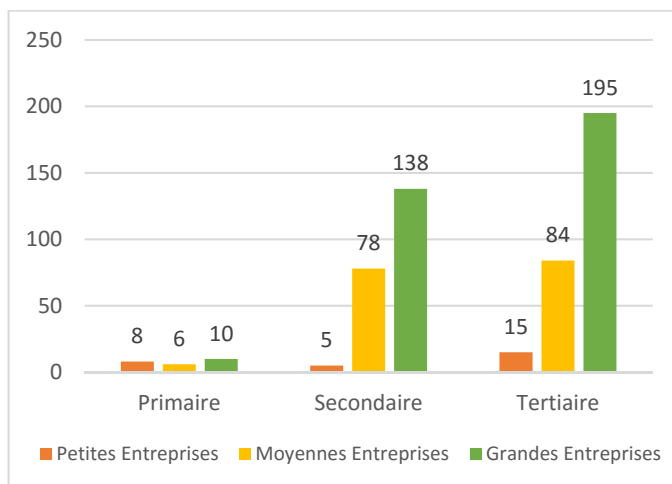
53. Le rapport 2012 de l'enquête annuelle dans les entreprises (EAE) qui n'a porté que sur un échantillon de 221 entreprises du secteur secondaire, permet d'avoir quelques données statistiques plus récentes, bien que partielles et n'ayant pas concerné les Très Petites Entreprises. Ces données statistiques (Tableau 3 et Figure 3) permettent de mieux rendre compte, en 2011, du déséquilibre par branches d'activité et par type d'entreprise.

Tableau 3. Ventilation des entreprises enquêtées par type et par secteur d'activité

Secteur	PE	ME	GE	Total général
Primaire	8	6	10	24
Secondaire	5	78	138	221
Tertiaire	15	84	195	294
Total général	28	168	343	539

Source : INS/EAE, 2012

Figure 3. Ventilation des entreprises enquêtées par type et par secteur d'activité



54. Concernant la valeur moyenne de la production totale, ainsi que le chiffre d'affaires et la valeur ajoutée moyenne on observe des fortes disparités selon les branches d'activité : les industries extractives et les industries pétrolières se démarquent, suivies par la production

d'électricité, de gaz et d'eau, puis les industries textiles et les industries agroalimentaires.

55. Le taux de valeur ajoutée (part de la valeur ajoutée dans la production totale) qui est un indicateur de performance s'établit en 2011 à 32,6% en moyenne pour l'ensemble de l'industrie, contre 25% en 2002. Par branche d'activité, les industries de bois et de fabrication des articles en papier dégagent le plus grand taux de valeur ajoutée (46,8%) suivies des entreprises de production d'électricité, de l'eau et du gaz (43,6%). Le taux de valeur ajoutée le plus bas est observé dans les industries pétrolières (7,1%). Selon la forme juridique, on constate que les entreprises individuelles sont les moins performantes, leur taux de valeur ajoutée s'établissant à 18%, soit presque la moitié de la moyenne nationale.

56. En ce qui concerne les consommations intermédiaires, qui sont des biens et services consommés, transformés ou détruits lors du processus de production, et dont la durée de vie est de moins d'un an en principe au sein de l'entreprise, les grandes entreprises industrielles consomment annuellement en moyenne 2,2 milliards d'intrants dont 328 millions de FCFA d'électricité, 14 millions en eau, et 86 millions en autres énergies (carburants essentiellement). Le poids des importations dans la structure des consommations intermédiaires est de 21%. Ce poids est nul pour les Petites entreprises et se situe à 26,7% pour les grandes entreprises. Les petites entreprises n'importent pas elles-mêmes leurs matières premières, mais s'approvisionnent exclusivement sur le marché intérieur.

Tableau 4. Production, chiffre d'affaires, valeur ajoutée par branche d'activité en 2011(En millions de FCFA)

Branche d'activité	Valeur moyenne de la production totale	Chiffre d'affaires moyen	Valeur ajoutée moyenne	Valeur ajoutée (en%)	Matières et fournitures importées (en %)	Exportation (en %)
Industries Extractives	189000	189000	67000	35,4		79,4
Industries pétrolières	510093	510093	29767	7,1	42,0	18,7
Industries agroalimentaires	9513	15206	4650	32,2	25,8	13,8
Industries textiles	10326	10324	2586	41,0	21,0	37,8
Industries de bois	3324	3261	1256	39,2	11,2	23,8
Industries de papier et imprimerie	2121	2384	643	46,8	27,5	5,2
Industries chimiques	5802	5988	1008	27,3	12,3	28,7
Autres industries	8842	9722	1741	23,8	29,7	18,3
Production d'électricité, de gaz et d'eau	58773	56166	16432	43,6	11,5	1,0
Construction	3961	3938	900	27,4	6,5	0,1
Ensemble	13852	15567	3160	32,6	21,3	14,7

Source : INS/ EAE /2012

3.2 Effectifs des entreprises/établissements industriels et répartition par secteur d'activité

57. La disponibilité des données quantitatives concernant les entreprises en général au Cameroun bénéficie, en 2010, de l'effectivité de la mise à la disposition publique des résultats du Recensement Général des Entreprises (RGE/2009) qui a été réalisé entre août et novembre 2009 et qui a le mérite d'être exhaustif aussi bien sur le plan thématique que spatial.

Selon le RGE/2009, « une entreprise est une unité économique, juridiquement autonome, organisée pour la mise en œuvre d'un ensemble de facteurs de production de biens ou de services pour le marché ».

« Un établissement est une unité économique située en un lieu géographiquement bien distinct, dans lequel ou à partir duquel s'exercent des activités de production ou de vente de biens et de services ».

Les établissements sont des unités décentralisées d'une entreprise.

58. Dans l'ensemble d'après le RGE/2009, le Cameroun compte 12 154 entreprises et établissements appartenant au secteur secondaire (Tableau 5, Tableau 6), soit 12,94 % des 93 969 entreprises et établissements recensés au total dans ce pays en 2009.

Tableau 5. Répartition des entreprises et établissements du Cameroun en 2009 par secteur d'activité

Secteur d'activité	Entreprises		2 ^{ème} Etablissements	
	Effectif	%	Effectif	%
Primaire	284	0,32	61	1,04
Secondaire	11 685	13,25	469	8,06
Tertiaire	74 864	84,94	5245	90,04
ND	1311	1,49	50	0,86
TOTAL	88 144	100	5825	100

Source : INS, RGE/2009

3.3 Classification par sous-secteur et par branche

59. Les entreprises et établissements du secteur secondaire ne sont pratiquement que des industries manufacturières, 92,34 %, l'industrie extractive n'en regroupant que 0,25 %, la construction 5,80 % et l'électricité, eau et gaz, 1,61 % (Tableau 6).

Tableau 6. Répartition des entreprises et établissements du secteur secondaire par sous-secteur d'activité

Sous-secteur d'activité	Entreprises (Effectif)	Etabliss. (Effectif)	TOTAL	
			Effectif	%
Industries extractives	25	5	30	0,25
Industries manufacturières	10 922	301	11 223	92,34
Construction	664	42	706	5,80
Electricité, gaz et eau	74	121	195	1,61
TOTAL	11 685	469	12 154	100

Source : INS, RGE/2009

60. Dans la NACAM qui comporte 43 branches, les sous-branches sont dénommées classes, il y en a 103 au total, dont 54 pour les activités industrielles, avec leurs libellés. Sur la base de cette nomenclature officielle qu'est la NACAM, les 25 branches du secteur secondaire sont représentées dans le tissu industriel, certes à des degrés divers (Tableau 7), et réparties dans 55 classes.
61. L'industrie camerounaise apparaît ainsi très diversifiée, bien que très déséquilibrée dans cette structure par branche d'activité. En effet, sur le plan national, la branche Industrie du textile et de la confection (code 016) est majoritaire (52,27%), très largement devant toutes les autres branches d'activité économique. Viennent ensuite les branches suivantes : Fabrication de meubles, activités de fabrication N.C.A. et récupération (13,44%), Fabrication de produits métallurgiques de base et d'ouvrages en métaux (sauf machines et matériels) (6,54%) et Construction (5,80%) (Tableau 7).

Tableau 7. Classification des entreprises industrielles par branche d'activité

Code et Libellé de la branche d'activité dans la NACAM	Nombre d'entreprises et d'établissements	En %
006- Extraction d'hydrocarbures et de produits énergétiques	11	0,09
007- Autres activités extractives	19	0,15
008- Industries de la viande et du poisson	5	0,04
009- Travail des grains et fabrication des produits amylacés	247	2,03
010- Industrie du cacao, du café, du thé et du sucre	43	0,35
011- Industrie des oléagineux et d'aliments pour animaux	56	0,46
012- Fabrication de produits à base de céréales	347	2,85
013- Industries du lait, des fruits et légumes et des autres produits alimentaires	38	0,31
014- Industrie de boissons	23	0,18
015- Industries du tabac	8	0,06
016- Industrie du textile et de la confection	6354	52,27
017- Industrie du cuir et fabrication des chaussures	104	0,85
018- Industrie du bois sauf fabrication des meubles	655	5,4
019- Fabrication de papier et d'articles en papier ; imprimerie et édition	488	4,12
020- Raffinage de pétrole, cokéfaction et transformation d'autres produits énergétiques	7	0,05
021- Industrie chimique et fabrication des produits chimiques	64	0,52
022- Production de caoutchouc et fabrication d'articles en caoutchouc et en matières plastiques	42	0,34
023- Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, matériaux de construction	199	1,63
024- Fabrication de produits métallurgiques de base et d'ouvrages en métaux (sauf machines et matériels)	796	6,54
025- Fabrication de machines, d'appareils électriques et matériels nca	65	0,53
026- Fabrication d'équipements et d'appareils audio-visuels et de communication, fabrication d'instruments médicaux, d'optique et d'horlogerie	33	0,27
027- Fabrication de matériel de transport	15	0,12
028- Fabrication de meubles ; activités de fabrication nca et récupération	1634	13,44
029- Production et distribution d'électricité, gaz et eau	195	1,60
030- Construction	706	5,80
Total	12154	100

Source : INS/RGE, 2009

3.4 Typologie des entreprises par grands segments

62. Sur la base de la loi N°2010/001 du 13 avril 2010 portant promotion des petites et moyennes entreprises et qui prend en compte deux critères économiques de classification des entreprises (le chiffres d'affaires et nombre d'employé), l'Institut National de la Statistique (INS) classe les entreprises recensées en 4 segments caractérisés comme suit :
- les très petites entreprises (TPE) ont un chiffre d'affaires annuel hors taxes strictement inférieur à 15 millions de FCFA et emploient un effectif de 5 personnes maximum ;
 - les petites entreprises (PE) ont un chiffre d'affaires compris entre 15 millions et 100 millions de FCFA et un effectif employé situé entre 6 et 20 personnes ;
 - les moyennes entreprises (ME) ont un chiffre d'affaires compris entre 100 millions et un milliard de FCFA et un effectif employé situé entre 21 et 100 personnes.
63. Selon le RGE/2009, cette classification concerne uniquement les entreprises et non les établissements pris individuellement. Pour les entreprises des trois secteurs d'activité économique confondus (primaire secondaire, tertiaire), les données au niveau national (Tableau 8) sont de 75% pour les TPE, 19% pour les PE, 5% pour les ME et 1% pour les GE. Pour les entreprises appartenant au secteur secondaire, les tendances identiques sont observées au niveau national, à savoir : une structure très largement majoritaire en faveur des TPE, 84,9, et seulement 6,8 % pour les PE, 6,1 % pour les ME et 2,2 % pour les GE. Les PE et les TPE regroupent 91,6% des entreprises du secteur secondaire.

Tableau 8. Type d'entreprises par grands segments en 2009

Grands segments	TPE		PE		ME		GE		TOTAL	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Entreprises des 3 secteurs d'activité confondus au Cameroun	65986	75	16937	19	1199	5	722	1	88144	100
Toutes les entreprises du secteur secondaire à l'échelle nationale	9917	84,9	793	6,8	715	6,1	260	2,2	11685	100

Source : INS, RGE/2009

3.5 Typologie des entreprises du secteur secondaire selon la forme juridique et la provenance du capital social

64. Considérant la forme juridique des entreprises du secteur secondaire (Tableau 9), les entreprises individuelles (EI) sont prédominantes dans le tissu industriel camerounais, 82,4%, 1,04 % sous la forme SARLU, 4,7 % sont des SARL, 2,0 % des SA, alors que 1,4 % sont sous d'autres formes juridiques.

Tableau 9. Structure des entreprises du secteur secondaire du Cameroun selon la forme juridique

Forme juridique	Effectif	%	Forme juridique	Effectif	%
EI	10 013	82,4	SA	247	2,0
SARL	575	4,7	Autres	167	1,4
SARLU	127	1,04	ND	1025	8,4
			Total	12 154	100

Source : INS/ RGE, 2009

65. Cette situation est en corrélation avec celle de la provenance du capital social de ces entreprises (Tableau 10) qui, à l'échelle nationale, est majoritairement détenu par les Camerounais. Les étrangers ne contrôlent qu'à peine 3% des entreprises

du secteur secondaire, en tout cas très peu les TPE et les PE.

Tableau 10. Structure des entreprises du secteur secondaire du Cameroun selon la provenance du capital social

Capital social	Effectif	%
Majoritairement camerounais	10 775	92,2
Majoritairement étranger	335	2,9
ND	575	4,9
TOTAL	11 685	100

3.6 Typologie des entreprises du secteur secondaire selon le chiffre d'affaires et les effectifs employés

66. Le chiffre d'affaires du secteur secondaire s'élève à 3 503 Mds FCFA en 2009 (Tableau 11), soit 34,5 % du chiffre d'affaires total tous secteurs confondus. La contribution du secteur tertiaire est de 63,3 % alors que celle du secteur primaire n'est que de 3,2 %. Ce sont les grandes entreprises qui portent très largement (90,5%) le chiffre d'affaires à ce montant, le grand nombre des TPE ne faisant pas du tout le poids sur ce chapitre-là.

Tableau 11. Type d'entreprises du secteur secondaire du Cameroun par chiffre d'affaires et effectifs employés permanents

Type d'entreprises	TPE		PE		ME		GE		TOTAL	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Chiffre d'affaires (en million de FCFA)	90 069	2,6	37 115	1,05	204 922	5,85	3 170 593	90,5	3 502 700	100
Effectif employé permanent	20615	23,4	4930	5,6	11 137	12,7	51 207	58,3	87 889	100

Source : INS, RGE/2009

67. Le secteur secondaire apparaît très peu pourvoyeur d'emplois au regard des effectifs employés. Ils sont chiffrés par le RGE/2009 à 104687, dont 87889 permanents soit 22,7% de l'effectif total des employés permanents des trois secteurs de l'économie qui s'élève à 386 263 personnes (RGE/2009), et 16798 temporaires soit 38,6% de l'effectif total des emplois temporaires (Tableau 12).

Tableau 12. Répartition des effectifs employés par secteur d'activité économique

Secteur d'activité	Effectifs permanents		Effectifs temporaires		TOTAL	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Primaire	33905	8,7	1302	3,0	35207	8,1
Secondaire	87889	22,7	16798	38,6	104687	24,3
Tertiaire	261927	68	25287	58,1	287214	67
ND	2542	0,6	108	0,3	2650	0,6
TOTAL	386263	100	43495	100	429758	100

Source : INS, RGE/2009

68. Néanmoins, le secteur secondaire reste caractéristique quant à la répartition des emplois par branches. En effet, on sait que l'industrie extractive est très capitaliste donc pas du tout une industrie de main-d'œuvre, et que ce sont les industries manufacturières qui fournissent généralement les emplois de masse permanents et, avec la construction, le plus grand nombre d'emplois temporaires. C'est cela qui se vérifie ici au Cameroun à travers ces données de 2009 (Tableau 13).

Tableau 13. Répartition des effectifs employés du secteur secondaire par sous-secteur d'activité

Sous-secteur d'activité	Effectifs permanents		Effectifs temporaires		TOTAL	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Extraction	1162	1,32	28	0,17	1190	0,74
Industries manufacturières	69440	79	13062	77,75	82502	78,37
Construction	8757	9,97	2621	15,60	11378	12,8
Electricité, gaz et eau	8530	9,71	1087	6,48	9617	8,09
TOTAL	87889	100	16798	100	104687	100

Source : INS, RGE/2009

69. En termes d'emplois permanents selon le type d'entreprise, on constate que les 260 grandes entreprises offrent près de 60% des emplois au total (Tableau 14) à raison de 250 emplois en moyenne, pendant que les trois autres types d'entreprises n'en offrent que 40%, à raison de 2 emplois par entreprise pour les TPE. Par ailleurs, 49 entreprises du secteur secondaire figurent dans les 100 premières entreprises en termes d'effectifs employés au Cameroun selon le RGE/2009. Les branches d'activité qui reviennent le plus dans ce classement sont : l'exploitation forestière et l'industrie du bois, sauf la fabrication de meubles (16 entreprises), l'agriculture industrielle et d'exportation (10 entreprises), la construction (6 entreprises); ces trois branches représentent plus de 65% de ces grandes entreprises en termes d'effectifs employés.

Tableau 14. Répartition des effectifs employés permanents dans le secteur secondaire en 2009 par sous-secteur d'activité et par types d'entreprise

Type d'entreprise Libellé du sous- secteur	TPE		PE		ME		GE		TOTAL	
	Nombre	Effectif employé	Nombre	Effectif employé	Nombre	Effectif employé	Nombre	Effectif employé	Nombre	Effectif employé
Extraction	6	13	5	92	5	167	9	890	25	1162
Industrie alimentaire	365	1148	112	1082	154	2899	64	14 318	695	19 447
Autres industries manufacturières	9242	18 495	490	2431	367	5581	128	23 486	10 227	49 993
Electricité, eau et gaz	24	187	9	99	13	232	28	8012	74	8530
Construction	280	772	177	1226	176	2258	31	4501	664	8757
Total	9917	20 615	793	4930	715	11 137	260	51 207	11685	87 889

Source : INS, RGE/2009

70. En ce qui concerne l'approche genre, les 104687 emplois du secteur secondaire ne comportent que 20241 femmes soit 19,33% des emplois dont 18118 emplois permanents et 2123 temporaires. Ce rapport genre ne s'améliore légèrement que dans le secteur tertiaire. Il en est d'ailleurs ainsi des femmes promotrices ou dirigeantes d'entreprises ; elles sont 13,26% seulement (Tableau 15).

secondaires ou marginales avec une représentation de moins de 7% (Tableau 156).

Tableau 15. Répartition des entreprises selon le genre du promoteur/dirigeant

Secteur et Sous- secteur d'activité	Masculin		Féminin		Non déclaré		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Primaire	211	0,40	26	0,10	47	0,44	284	0,32
Secondaire dont :								
Extraction	18	0,04	1	0,004	6	0,05	25	0,03
Industries manufacturières	6218	11,92	3999	15,83	705	6,56	10922	12,39
Construction	491	0,94	59	0,23	114	1,06	664	0,75
Electricité, gaz et eau	45	0,09	5	0,02	24	0,22	74	
Sous- total du secteur secondaire	6772	13	4064	16,10	849	7,90	11685	13,26
Tertiaire	45166	86,60	21161	83,80	9848	91,66	76175	86,42
Total	52149	100	25251	100	10744	100	88144	100

Source : INS, RGE/2009

71. Au niveau des régions, la région du Littoral se classe largement en tête, avec à elle seule 54,10% des effectifs permanents employés dans les entreprises du secteur secondaire. La région du Centre se classe en deuxième position avec 22,73% des effectifs. Les autres régions apparaissent

Tableau 16. Répartition des effectifs employés permanents dans le secteur secondaire en 2009 par région, les quatre types d'entreprises confondus

Région	Effectif total		Région	Effectif total	
	Absolu	%		Absolu	%
Adamaoua	800	0,91	Nord	1460	1,68
Centre	19 982	22,73	Nord-Ouest	2413	2,74
Est	494	0,57	Ouest	4171	4,74
Extrême-Nord	992	1,13	Sud	6089	6,92
Littoral	47 553	54,10	Sud-Ouest	3935	4,48
TOTAL				87 889	100

Source : INS/RGE, 2009

4 ANALYSE DE LA FAIBLESSE INDUSTRIELLE DU CAMEROUN

4.1 Généralités

72. Le Cameroun se présente, aujourd'hui, comme un pays faiblement industrialisé. En effet, dans le cadre d'une typologie établie par l'ONUDI en 2011¹, le Cameroun se trouve, avec 15 autres pays, dans le groupe des pays en retard. Les pays de ce quatrième groupe « ont un niveau d'industrialisation relativement faible et à la différence des pays en rattrapage, ils n'ont pas réussi à parvenir à un taux de croissance industrielle suffisamment élevé pour améliorer notablement leur situation ». Sa VAM/hab. en 2010 est de 148 dollars et le taux de croissance annuel de 0,8% (ONUDI/CNUCED, 2011 : 44 et 46).
73. L'industrie contribue pour 29,9% au PIB en 2015, et même si le Cameroun est bien classé parmi les pays de la CEEAC², il est encore un pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure, selon la Banque mondiale en 2011, et il est peu industrialisé.
74. Le nombre d'entreprises et d'établissements appartenant au secteur secondaire est très faible, dans l'ensemble 12,94 % des 93 969 entreprises et établissements recensés au total dans ce pays en 2009. Ce ne sont pratiquement que des industries manufacturières (92,34 %), l'industrie extractive n'en regroupant que 0,25 %, la construction 5,80 % et l'électricité, eau et gaz, 1,61 %. C'est une industrie diversifiée, puisque les 25 branches du secteur secondaire de la nomenclature des activités du Cameroun (NACAM) y sont représentées, les branches dominantes étant l'industrie textile et la confection, la fabrication de meubles, et la construction.
75. Les 52 entreprises de l'arrondissement de Yaoundé 3^{ème} (Bilo'o Alo'o, 2012) mènent des activités réparties en 8 branches d'activités économiques. Avec 26 établissements, l'industrie du bois est prépondérante, suite à une forte demande en bois pour les constructions de logement, la fabrication des meubles et le bois de chauffe. Les industries agro-alimentaires sont représentées par les fabriques de la provende, les boulangeries et l'industrie de la boisson, soit 12 établissements. Cette branche met sur le marché des produits de première nécessité indispensables à la vie quotidienne des populations. L'industrie du papier et imprimerie est représentée par la fabrication de papier et d'articles en papier, l'imprimerie et l'édition occupe 13.47% de l'activité industrielle totale de l'arrondissement. Ces types d'industries sont dépendantes du marché de consommation, c'est la raison pour laquelle elles recherchent la proximité des centres urbains et des carrefours qui constituent des zones de forte concentration d'activités et d'attraction humaine. La part presque insignifiante de l'industrie textile dans cet arrondissement s'expliquerait en partie par la libéralisation du marché. L'industrie chimique, quant à elle, est représentée par la seule savonnerie Nouvelle Savonnerie (NOSA).

¹L'ONUDI a établi en 2011, sur la base de deux indicateurs, une typologie de la performance industrielle des pays africains, en vue d'évaluer les possibilités et les opportunités d'industrialisation futures. Il s'agit du niveau d'industrialisation, obtenu à partir de la VAM/hab. par rapport à la VAM/hab. moyenne qui est de 100 dollars d'une part, et d'autre part, de la croissance industrielle, obtenue par le taux de croissance annuel cumulé de la VAM/hab, le taux de croissance moyen de la VAM/hab. étant établi à 0, 7%. Sur la base de ces deux

indicateurs, les pays africains ont été classés en cinq groupes : les pays en avance, les pays en progrès, les pays en rattrapage, le groupe de pays en retard et les pays du groupe en phase initiale.

²La part de l'industrie manufacturière est de moins de 10 % dans le PIB de la plupart des pays de l'Afrique Centrale. Sur la période 1995-2009, seuls le Cameroun (environ 17 %) et le Burundi (10 %) arrivent à maintenir une part supérieure ou égale à la moyenne régionale (CEA/BSR-AC, CEEAC, 2011 : 295).

76. La dynamique de création des entreprises industrielles est irrégulière, et ce sont les TPE qui sont pléthoriques, 85 % des entreprises, alors qu'elles ont un taux de disparition très élevé. Les ME et les GE ne représentent que 8,34% des entreprises du secteur secondaire en 2009. Par conséquent, les entreprises individuelles (EI) sont prédominantes dans le tissu industriel camerounais, 82, 4%, ce qui est une tendance récente d'industrialisation après le fordisme.
77. Le chiffre d'affaires du secteur secondaire est de 3 503 Mds FCFA, soit 34,5 % du chiffre d'affaires total tous secteurs confondus (63,3 % pour le secteur tertiaire, et 3,2 % pour le secteur primaire). Ce secteur compte 104 000 emplois au total en 2009, dont 87 889 employés permanents, soit 23 % de l'effectif total des trois secteurs d'activité économique, un taux infinitésimal de 1,04 % de la population active estimée pour la même année à 10 millions de personnes au Cameroun. Même si, aux emplois directs existants, il faut ajouter les emplois indirects créés par les entreprises partenaires en amont et en aval du processus de production, ou ceux induits par la sous-traitance et qui, dans certains cas, peuvent atteindre le triple des premiers particulièrement. Et une cinquantaine d'entreprises du secteur secondaire se trouve parmi les 100 premières entreprises du Cameroun en termes d'effectifs employés.
78. La distribution régionale de ces emplois est déséquilibrée, ce qui traduit également l'inégale répartition spatiale des entreprises sur le territoire camerounais.

4.2 Une transformation minime et un taux d'exportation élevé pour les productions locales

79. Cette caractéristique industrielle illustre aussi la faiblesse industrielle du Cameroun. Le diagnostic peut se faire au niveau des branches.

4.2.1 Les industries extractives

80. La part du secteur minier dans le PIB reste donc encore très faible. Le taux d'exportation dans les industries extractives est de 79,4%, aussi élevé que celui des produits industriels d'origine agricole.
81. Au titre des difficultés rencontrées dans cette sous composante, on peut noter selon le MINEPAT, 2014 :
- le manque de moyens pour la mise en œuvre des infrastructures de soutien en amont (chemins de fer, énergie, routes...) pour l'implémentation des projets miniers;
 - la forte dépendance des projets de transformation au démarrage effectif des projets miniers (matières premières) ;
 - les lenteurs administratives dans l'attribution des permis (recherche et exploitation), ce qui constitue un cadre peu incitatif pour l'investissement dans le secteur minier compte tenu de la forte dépendance des produits miniers aux cours mondiaux.
82. Les hydrocarbures, dont les réserves sont qualifiées de modestes (Tableau 17), avec pour le pétrole, un rapport Réserve/ Production de 7 ans seulement, sont très largement exportées.

Tableau 17. Ressources énergétiques du Cameroun

Ressources	Appréciation	Données disponibles
Pétrole	Modeste	30 millions de tonnes de réserves avec un R/P=7ans
Gaz naturel	Modeste	186 milliards m ³
Energies renouvelables	Important	2 ^{ème} potentiel forestier dans le bassin du Congo inégalement réparti entre le nord et le sud du pays
Hydro-électricité	Important	20 GW de potentiel hydro-électrique équitable pour un productible de 115 TWh/an

Source : Annuaire statistique du Cameroun, 2013

83. Le potentiel dans les industries chimiques et pétrochimiques est important pour le développement de ces filières ; mais le Cameroun dépend toujours totalement, en ce qui concerne les matières premières de ces productions, des importations. Il en est ainsi du pétrole raffiné par la seule raffinerie du Cameroun, la SONARA, ainsi que des industries de fabrication de plastiques.
84. Les produits des parfumeries, des savonneries, des matières plastiques, sont consommés sur le marché national, mais gagnent aussi dans une moindre mesure les marchés des pays de la sous-région d'Afrique centrale.

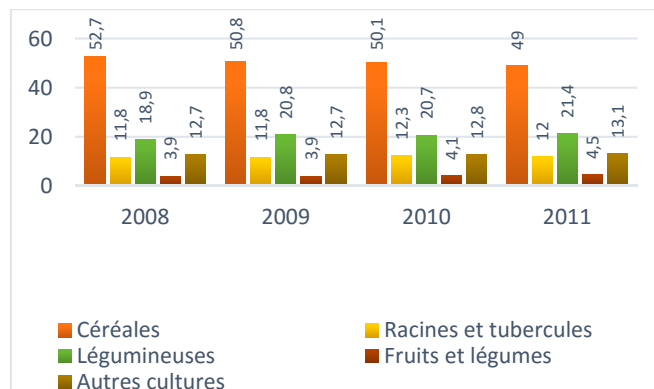
4.2.2 Les industries agroalimentaires

85. En règle générale, les productions agricoles, qui pourraient constituer des matières premières pour l'industrie agroalimentaire, ont augmenté ces dernières années autant en superficie mise en culture qu'en tonnage, hormis le café, le caoutchouc et le maïs dont la production a chuté entre 2009 et 2011 (Tableau 18). Pour ce qui est des racines et tubercules, avec le manioc notamment qui porte haut cette sous-branche, des légumineuses, des fruits et légumes et des autres cultures, l'engouement des populations paysannes et de l'élite urbaine pour les plantations villageoises reste fort et les superficies par

conséquent en augmentation régulière (82 685 ha en 2009, 83 199 en 2010 et 88 002 ha en 2011, Annuaire statistique du Cameroun, 2013).

86. La difficulté dans cette sous-branche réside dans le fait que l'énorme potentiel agricole, animal et halieutique pour le développement des industries agroalimentaires est très peu valorisé par une transformation véritablement industrielle. Ces productions restent majoritairement destinées au marché de consommation locale à l'état brut. Et nombreuses sont les pertes après les récoltes. Ces dernières avoisinent les 30% de la production, faute d'équipements de conditionnement, de stockage, de séchage ou de transformation sur l'ensemble des chaînes agricoles qui contribuent pourtant pour près de 20,5% à la richesse nationale selon les termes justificatifs du Programme d'Appui à la création et au développement des PME de transformation et de conservation des produits locaux de consommation de masse (PACD/PME, 2007) porté par le MINPMEESA. La filière est très largement tenue par les activités artisanales et informelles. Il s'avère quelquefois que la production soit insuffisante pour approvisionner les établissements agroalimentaires créés ; c'est le cas de la production de manioc.

Figure 4. Evolution du poids des superficies par groupes de cultures de 2008 à 2011 (%)



Source : Annuaire statistique du Cameroun, 20

Tableau 18. Evolution de quelques productions significatives entre 2009 et 2011 (tonnes)

Produits	2009	2011
Fruits et légumes dont		
Tomate	666 607	853 060
Banane douce	1 223 233	1394 675
Ananas	147 768	165 471
Céréales dont		
Maïs	1 625 213	1 572 067
Racines et tubercules dont		
Igname	466 749	517 069
Macabo/taro	1 537 057	1 568 804
Manioc	3 340 562	4 082 903
Légumineuses		
Arachide	503 175	564 230
Haricot	327 526	366 463
Autres productions vivrières dont		
Huile de palme	234 021	254 129
Produits industriels d'origine agricole dont		
Banane d'exportation	259 100	296 110
Cacao	230 032	246 120
Café Arabica	9548	8563
Café Robusta	44 935	38 256
Caoutchouc	52 497	50983
Coton fibre	53 514	61 392
Coton graine	115 734	185 000
Huile de palme	109 041	135 215

Source : *Annuaire statistique du Cameroun, 2013*

87. Les productions industrielles d'origine agricole telles que la banane d'exportation, le cacao, le coton et l'huile de palme notamment augmentent également, mais sont exportées à l'état brut, puisque leur transformation est minime, le taux d'exportation s'élevant à 14,7% seulement pour l'ensemble des branches du secteur secondaire d'après les données de l'EAE de 2012 (Tableau 18). Mais, d'après les données de détail, ce sont des produits très largement exportés, souvent à plus de 70% de la production, à

l'état brut ou semi transformé (beurre de cacao par exemple)(Tableau 19).

88. Le cacao, le café et le coton ne subissent qu'une très faible transformation industrielle. La transformation est aussi artisanale pour le cacao ; elle se fait dans les régions productrices, le Sud, l'Est et le Centre.
89. Presque tous les producteurs d'huile de palme procèdent à une première transformation sur place des régimes de noix de palme en huile brute. Les seconde et troisième transformations, qui donnent respectivement de l'huile fracturée et de l'huile raffinée sont également opérationnelles. L'intégralité de la production de canne à sucre de SOSUCAM est transformée sur place. Cette production est estimée entre 120000 et 125000 tonnes par an.

Tableau 19. Exportation de quelques productions agricoles significatives en 2011 (tonnes)

Produits	Production	Exportations	
	En tonne	En tonne	%
Banane d'exportation	296 110	267 278	90,3
Cacao	246 120	190 214	77,3
Café Arabica	8563	2441	28,5
Café Robusta	38 256	28 383	74,2
Caoutchouc	50983	36792	72,2
Coton fibre	61 392	55 742	90,8
Coton graine	185 000	/	/
Huile de palme	135 215	/	/

Source : *Annuaire statistique du Cameroun, 2013*

90. Les produits de la boisson et des boulangeries, ainsi que ceux des imprimeries, sont principalement destinés au marché national. Ceux de la construction et les productions d'électricité et d'eau sont exclusivement consommés sur place.

4.2.3 La transformation du bois

91. Le secteur forestier fait ressortir, à ce jour, environ 200 unités de transformation du bois réparties principalement dans les Régions de l'Est, du Littoral, du Centre et du Sud, dans lesquelles 2/3 des usines font dans la première transformation (sciage, déroulage, tranchage, pâte à papier) et 1/3 fait dans la 2^{ème} et 3^{ème} transformation (utilisant les produits du stade précédent dans la menuiserie, l'ébénisterie, la caisserie, la parqueterie, les contreplaqués, les panneaux et autres productions). D'après le CIFOR, le volume de la production de bois (formel et informel) serait de l'ordre de 4,3 millions de mètre cube par an (MINEPAT, 2014).
92. La première transformation est extravertie, alors que les 2^{ème} et 3^{ème} transformations, notamment la fabrication des meubles, sont embryonnaires, mais avec un fort potentiel. La faible qualification des acteurs dans ce second cas est aussi un problème qui impacte la qualité des produits, et les rend très peu compétitifs, même au niveau du marché local auquel ils sont le plus destinés.

4.2.4 La filière coton-textile-confection

93. Les produits de la Cotonnière Industrielle du Cameroun- CICAM, le fleuron de l'industrie textile au Cameroun, sont consommés également sur le marché national, mais gagnent aussi, dans une moindre mesure, les marchés des pays de la sous-région d'Afrique centrale. Selon le rapport du MINEPAT 2014, les obstacles qui ont freiné le développement de cette sous composante concernent : (i) la faible transformation du coton fibre en raison de l'utilisation de technologies obsolètes et de peu d'investissement; (ii) la formation et la qualification du personnel inadéquates aux besoins de la filière ; (iii) la forte concurrence des importations des pays

d'Asie; (iv) l'insuffisance de la prise en compte des normes/qualité dans la production, en raison de l'absence de normes appropriées, de label Cameroun et d'une absence de culture des normes ; (v) le coût de production élevé dû en partie au coût élevé des intrants, notamment les engrais et pesticides pour la matière ; et (vi) la vétusté de l'appareil de production, notamment au niveau de la transformation.

94. Les politiques d'industrialisation mises en œuvre au Cameroun n'ont pas toujours donné les résultats escomptés, bien qu'elles aient été bien pensées. Elles font toutes partie de l'industrialisation conventionnelle, celle portée par des modèles théoriques d'inspiration et d'émanation institutionnelle et qui se sont avérées être des échecs jusqu'à présent. En effet, basée sur des expériences dites de « développement autocentré » aux schémas tels que l'industrialisation par « substitution d'importation » ou par « industries industrialisantes », ou alors sur des stratégies de « promotion des exportations ou de « substitution d'exportations » notamment avec l'option de la zone franche, elle a montré ses limites partout dans les pays en développement et aussi au Cameroun où toutes ces stratégies ont été expérimentées.
95. Certes, le développement industriel actuel ne relève plus des seules politiques publiques conventionnelles, et les entrepreneurs privés jouent un rôle important dans la création et le choix d'implantation de leurs entreprises. L'entrepreneur industriel est fondamentalement caractérisé par la liberté de ses choix, choix du type d'activité qu'il veut mener et choix de la localisation. Leurs logiques économiques, mais aussi spatiales sont libres, d'où la nécessité d'un cadre minimum d'organisation et de suivi dans le processus de développement industriel.

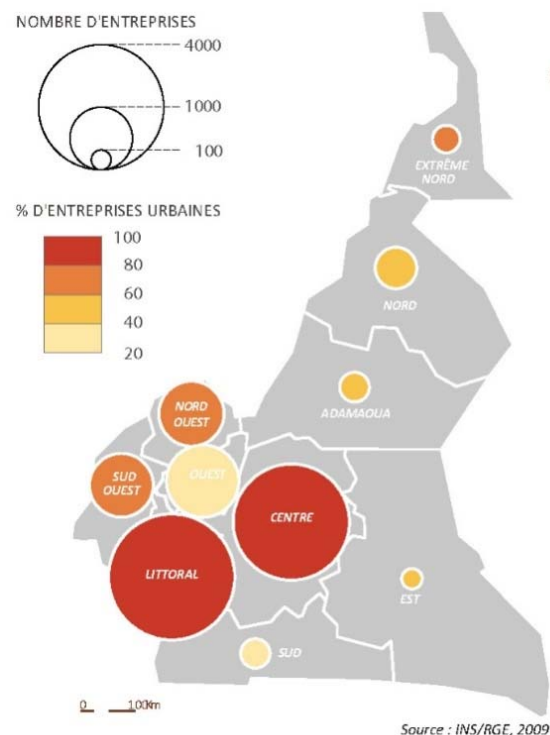
5 REPARTITION SPATIALE DE L'INDUSTRIE CAMEROUNAISE

5.1 L'industrie, un phénomène fortement urbain

96. En effet, selon l'INS/RGE, 2009, un peu plus des trois-quarts des entreprises sont localisées dans les villes (Figure 5). Les deux métropoles Douala (31,9 %) et Yaoundé (26,7 %) concentrent 58,6 % des entreprises et établissements en 2009. Et plus généralement, l'importance industrielle d'une région administrative est déterminée par l'importance industrielle de sa principale ville.
97. Les cinq grandes régions urbaines que sont Douala avec 31,9%, Yaoundé 26,7%, et les départements urbains de la Mezam (6,88%), du Fako (6,1%) et de la Mifi (3,09%), respectivement dans les régions du Littoral, du Centre, du Nord-ouest, du Sud-ouest et de l'Ouest, totalisent 74,67% des entreprises du secteur secondaire en 2009. Dans les autres régions, les industries manufacturières sont aussi généralement localisées dans les chefs-lieux des régions.
98. À l'exception des régions de grande production agricole (Ouest) ou d'agro-industrie (Nord), ou forestière (Est, Sud), toutes les villes principales des régions réunissent au moins la moitié des entreprises industrielles de leur région. Douala (95,5%), Yaoundé (94,2%), Bamenda (77,3%) et Maroua (76,3%) sont carrément et presque exclusivement des agglomérations industrielles pour leurs régions.
99. Au niveau des départements, on constate (Figure 6) que les autres entreprises du

secteur secondaire hors de la région urbaine dans la région de l'Ouest se localisent dans le Noun, la Menoua, les Bamoutos et le Haut-Nkam, ce qui apparaît comme une situation de distribution équilibrée entre ces départements. C'est une situation d'équilibre à peu près identique entre les départements qui prévaut dans la région de l'Est. La situation de ces quelques régions ne masque certainement pas les disparités de répartition plus accentuées par département à l'intérieur de toutes les autres régions.

Figure 5. Répartition régionale des entreprises du secteur secondaire



100. En ce qui concerne la répartition régionale des localisations et par branche d'activité (Tableau 26 et Fig.7), les déséquilibres régionaux apparaissent encore plus flagrants et confirment le précédent constat de la distribution des entreprises. Les entreprises d'extraction, au nombre de 30, sont présentes à 66,7% dans la région du Littoral. Les entreprises alimentaires et autres industries manufacturières, les plus nombreuses, 11223 au total, se trouvent principalement localisées dans les régions du Littoral, 33%, et du Centre, 28%, soit 61% du total. Viennent ensuite l'Ouest, le Nord-Ouest et le Sud-Ouest. Le poids des autres régions est moins important. Les entreprises du sous-secteur de la construction, 706 au total, sont

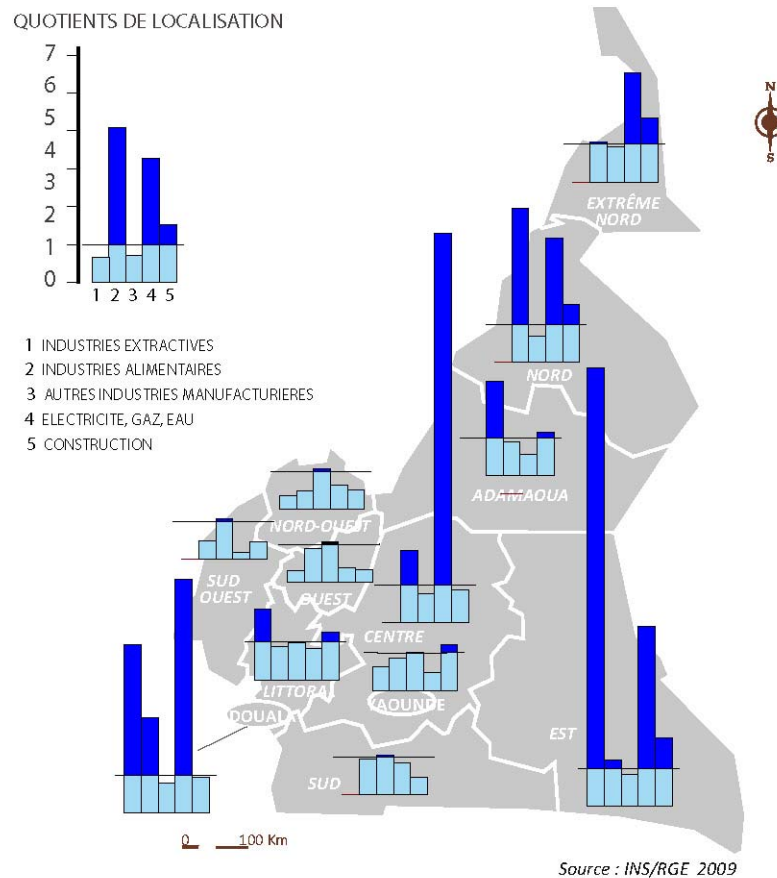
principalement concentrées dans les régions du Littoral, 41,22 %, et du Centre, 33,85%, soit 75,1% du total. Les 8 autres régions se partagent les 24,9 % d'entreprises restant. Les entreprises de production d'électricité, de gaz et d'eau n'échappent pas à ce schéma de concentration. On en dénombre 195 principalement localisées dans les régions du Littoral, 35,9 %, et du Centre, 29,7 %, soit 65,6 % du total, mais aussi dans la région du Nord, 11,8 % et celle du Nord-Ouest, 5,6 %. La région de l'Est reste toujours la moins abondamment pourvue en entreprises industrielles, mais se classe tout de même 3^{ème} en ce qui concerne les entreprises d'extraction.

Tableau 20. Répartition régionale et par branche d'activité des entreprises et établissements du secteur secondaire au Cameroun en 2009

Région	Branches d'activité					TOTAL
	Extraction	Industries alimentaires	Autres industries manufacturières	Electricité Gaz, eau	Construction	
Douala	18	212	3319	52	281	3882
Littoral sauf Douala	2	29	123	18	10	182
Centre sauf Yaoundé	0	24	133	33	10	200
Yaoundé	5	179	2810	25	229	3248
Adamaoua	0	35	172	2	15	224
Est	3	8	75	8	11	105
Extrême-Nord	0	13	153	9	19	194
Nord	0	113	264	23	39	439
Nord-Ouest	1	33	1006	11	32	1083
Ouest	1	75	1227	8	26	1337
Sud	0	13	198	3	6	220
Sud-Ouest	0	33	976	3	28	1040
TOTAL	30	767	10 456	195	706	12 154

Source : INS/RGE, 2009

Figure 7. Quotients de localisation des entreprises par branches d'activité



101. D'une façon générale, la préférence urbaine de l'industrie peut s'expliquer. Les centres urbains concentrent une main-d'œuvre qualifiée, et des populations à plus ou moins fort pouvoir d'achat comme consommateurs directs des produits finis. En ce sens, elles sont perçues comme des milieux d'opportunités de contacts divers et de rencontres utiles, d'emplois, de marchés ou de débouchés, d'innovations, de perspectives de réussite, de progrès, etc.
102. Sur le plan théorique, l'hypertrophie économique urbaine s'explique aussi en grande partie par les effets des forces d'agglomération et la dynamique d'attraction sur lesquelles se sont intéressés les théoriciens de l'économie spatiale. Elles permettent de comprendre

pourquoi les concentrations industrielles s'effectuent au « centre » (et où il existe alors des forces d'agglomération), en ignorant totalement les régions « périphériques » dans un premier temps. Et, la présence de processus cumulatifs aidant, une petite agglomération d'activités, même minimale, engendre un mouvement auto-entretenu apte à produire de très fortes concentrations d'activités. Mais, ce mouvement peut toutefois aussi générer ses propres limites en développant des *forces de dispersion*. Ce qui aura pour conséquences de freiner le processus, de limiter la taille de la concentration et/ou de favoriser de nouveaux centres de concentration (centres secondaires, nouvelles centralités), en fait une polarisation.

5.2 Les localisations à proximité ou sur les lieux de production des matières premières ou des sources d'énergie

103. Ce type de localisations lié à l'existence de facteurs naturels de production concerne plus les établissements que les entreprises de quelque uns de ces sous-secteurs d'activité. C'est le cas de l'extraction notamment des hydrocarbures et des centrales hydrauliques, des industries alimentaires (huileries de palme et de coton) et spécifiquement des entreprises agroalimentaires (industries du café, du thé, du sucre), de l'industrie textile (coton), du caoutchouc, de la métallurgie (ALUCAM), de la production d'électricité et d'eau. Ces implantations ne sont pas nécessairement urbaines.
104. L'explication de telles localisations va en droite ligne des théories néoclassiques de localisation des entreprises pour lesquelles, l'entreprise gagne à se localiser au point optimal, celui qui lui assure les coûts les plus bas pour ses facteurs de production, notamment la matière première et la source d'énergie, les transports et la main-d'œuvre. Les économies externes y compris la proximité des entreprises similaires sont en outre d'un apport indéniable pour l'émulation et les rapports de travail. Certes la concurrence peut aussi jouer en leur défaveur, mais la prise en compte de ces économies externes joue un rôle important comme facteur de localisation urbaine des entreprises.

5.3 Typologie et logiques de localisation des entreprises dans les villes

105. Au Cameroun, les centres urbains concentrent le plus grand nombre d'espaces industriels dont l'apparition est sous-tendue par les facteurs de production. La typologie et les logiques de localisation de tels espaces industriels

relèvent par conséquent du concours des facteurs humains, notamment ceux liés à l'environnement économique, social et politique.

106. L'espace industriel, entendu comme l'espace de fonctionnement de l'activité industrielle (Dezert et Verlaque (1978), Nonjon (1995), est limité à l'espace occupé par les établissements industriels, et se répartit en effet en un espace industriel de droit, ou planifié et/ou aménagé, celui qui a été officiellement affecté à l'industrie et « spécialement aménagé pour accueillir des activités industrielles et se référant à des documents d'urbanisme (POS, SDAU, PDU, etc.) » (Million, 2004); et en un espace industriel de fait, ou spontané, celui qui est occupé par les établissements industriels de façon spontanée sans répondre aux exigences particulières d'une planification spatiale. Au Cameroun, ces deux types d'espaces industriels coexistent dans les villes.

5.3.1 Les zones industrielles et leur occupation

107. Ce sont des espaces industriels de droit. À l'échelle urbaine plus qu'ailleurs, le problème de l'implantation d'un établissement se pose d'abord en termes d'espace. C'est ainsi que la création des zones industrielles et la construction des marchés sont une manifestation de la volonté des politiques publiques nationales et locales d'influer et d'accompagner l'industrialisation. Au Cameroun effectivement, les pouvoirs publics ont favorisé indirectement l'industrialisation par des mesures incitatives certes, mais aussi directement par l'aménagement des zones et des espaces pour accueillir les établissements industriels.
108. La planification spatiale de l'industrie par l'Etat s'ouvre en 1971 à travers la création de la MAGZI. Cette dernière dispose (MAGZI, 2011-2015) de :

- Terrains bâtis limités au site d'implantation des bâtiments de l'ex- Sacheries à Douala ;
- Terrains aménagés :
 - 195 ha dont 80 ha pour la zone industrielle de BONABERI et 115 ha pour la zone industrielle de BASSA, terrain financé par l'Etat à hauteur de 7.912.409.763 FCFA en 1984 et de 1.346.080.803 FCFA par la MAGZI.
- Terrains partiellement aménagés :
 - Près de 80 ha de terrains aménagés dans la zone industrielle de Yaoundé Sud (MVAN/NSAM, Figure 8), sur Fonds propres MAGZI, et par préfinancement des travaux d'aménagement, assurés par les clients eux-mêmes.
 - 30 ha de zone d'extension de BONABERI
 - 22 ha de la zone industrielle d'OMBE dans le Sud-ouest du pays.
- Terrains non aménagés
 - Près de 800 ha de terrains existent au total, constitués pour environ 306 ha de terrains marécageux et accidentés difficilement exploitables en raison des coûts d'aménagement très élevés (70 millions de FCFA/hectare).

Figure 8. Photo 1 : Une vue partielle de la zone industrielle MAGZI de Yaoundé sud peu occupée, des aménagements en cours.



Cliché Ndzié Souga, 2010

109. En fait, sept localités abritent des zones industrielles (Figure 721).

Tableau 21. Les zones industrielles créées par la MAGZI au Cameroun jusqu'à ce jour

Localité	Superficie (ha)	Localité	Superficie (ha)
Bafoussam	94	Ngaoundéré	115
Douala (Bassa)	150	Ombe	135
Douala (Bonabéri)	192	Yaoundé	316
Garoua	42		

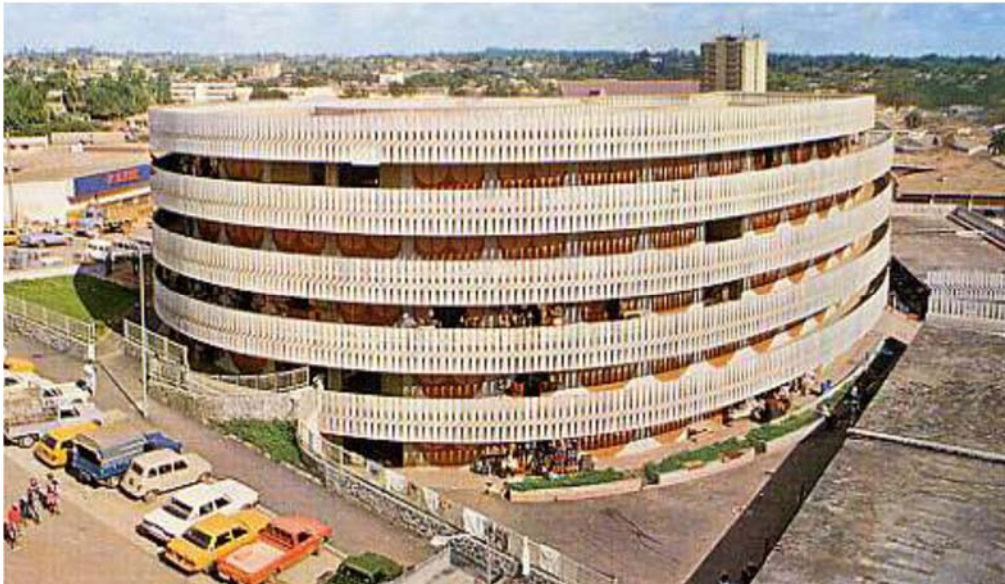
Source : MAGZI 2010

110. Ces zones industrielles ne sont pas toujours privilégiées par les entrepreneurs industriels dans leurs logiques d'implantation. Elles ne sont pas totalement aménagées et par conséquent ne sont généralement occupées qu'à 40 ou au plus 50% de leur superficie. On y trouve principalement des grandes entreprises : en général, ce sont les brasseries et autres industries alimentaires, les dépôts comme la SCDP, les entrepôts, et suivant les régions, les savonneries, les industries du bois et les industries chimiques. Ces industriels déclarent que leurs choix visent tout simplement à se conformer à la réglementation. À peine 15% de petites et moyennes entreprises y sont implantées. Cette faible occupation est aussi l'un des problèmes inhérents à la situation actuelle des sites MAGZI tels que le rapport (MAGZI, 2011-2015 op.cit.) les présente.
- Accès difficile des principales zones industrielles MAGZI de BASSA et de BONABERI,
 - Absence d'infrastructures sociales susceptibles de retenir les employés et de faciliter la vie au sein des zones industrielles occupées,
 - Déficit dans les efforts de communication de la MAGZI ;
 - Insuffisances observées dans la collaboration de la MAGZI avec les différents Organismes intervenant dans le circuit d'orientation des opérateurs industriels, de délivrance des autorisations, d'affectation et d'attribution des terrains ou de sites industriels aux entreprises ;

5.3.2 Les marchés construits

- Multiplicité de problèmes fonciers du fait des occupations illégales et de la spoliation du patrimoine foncier ;
 - Cohabitation des populations avec les industries dans les zones industrielles ;
 - Implantation de certaines industries hors des sites industriels
 - Non respect des exigences environnementales dans les zones industrielles.
111. Les autres zones ou centres industriels planifiés abritent généralement les entreprises dans des branches d'activité identiques que celles qu'on retrouve dans les zones industrielles MAGZI. La diversification des branches d'activité à l'interne est plus réelle dans les zones industrielles de Douala que dans celles des centres urbains secondaires. Les opérateurs économiques ici sont attirés par les économies d'échelle, et notamment les facteurs d'agglomération.
112. Les marchés construits s'avèrent également être des espaces industriels de droit ou formels. Dans la plupart des grandes villes, à Yaoundé (Figure 9), à Douala, à Bamenda, à Bafoussam, et dans des villes moyennes, plusieurs marchés de ce type existent dans le centre de la ville et dans certains quartiers périphériques. Ce type d'aménagement urbain, réalisé par les collectivités publiques locales, a pris de l'ampleur avec le concours du FEICOM. Dans des lots locatifs se sont installés des boutiques et des magasins de commerce de gros et de détail. Certains d'entre eux abritent de Très Petites Entreprises ou les sièges sociaux (bureaux administratifs) de Petites Entreprises dans des branches telles que la confection, l'imprimerie et l'édition, la fabrication de meubles, la fabrication de produits métallurgiques.... Les entrepreneurs ici sont attirés par la facilité de disposer d'un local prêt et pas cher pour exercer leurs activités.

Figure 9. Marché central de Yaoundé



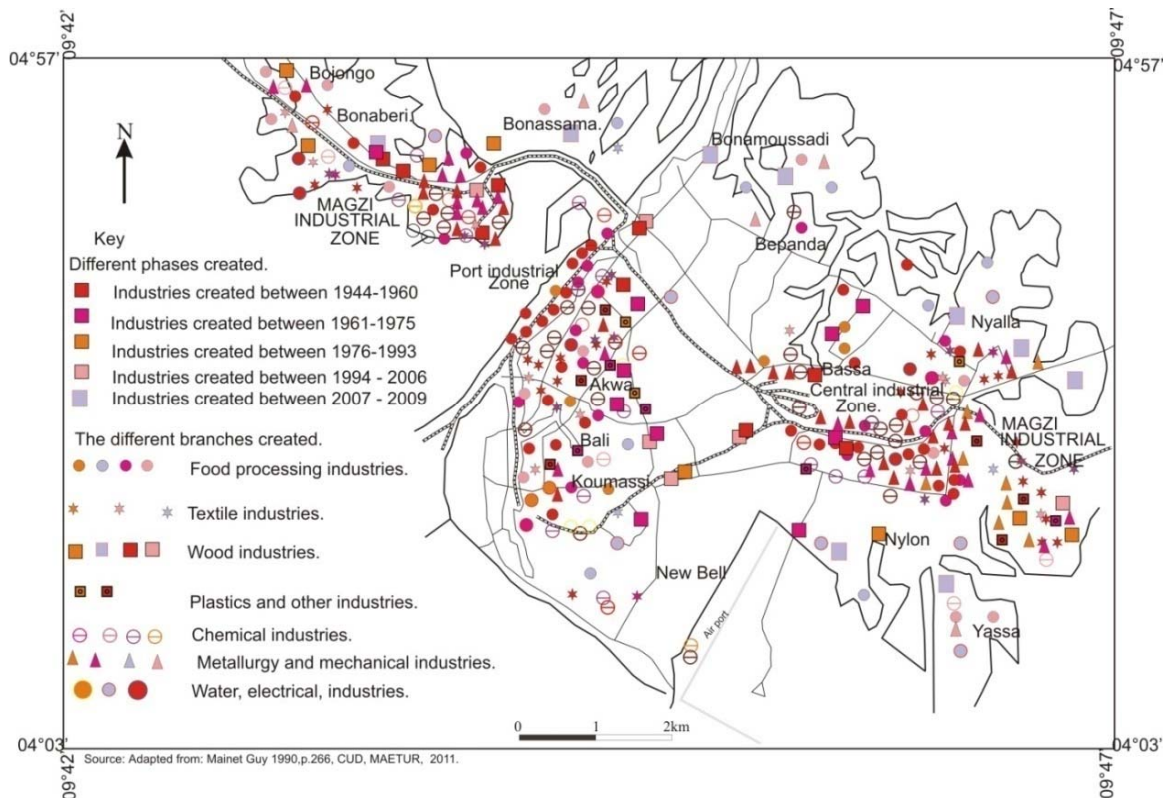
Source : <http://www.mintour.gov.cm/wp-content/uploads/2015/07/YAOUNDE1.pdf>

5.3.3 Les espaces industriels de fait ou spontanés

113. Les entreprises industrielles sont certes dispersées dans le tissu urbain, mais selon des logiques spécifiques qui ont pour base les facilités foncières principalement.
114. Elles s'expriment en termes de possibilités d'acquérir un vaste terrain à bas prix. Elles orientent les localisations vers les périphéries urbaines, généralement suivant les axes routiers de sortie de la ville. Cette logique est donc alliée au souci d'accessibilité. Les entreprises concernées sont des GE souvent isolées sur de vastes espaces dans l'industrie chimique (savonnerie, produits cosmétiques, produits plastiques), l'industrie du bois, la fabrication des matériaux de construction, l'alimentation pour le bétail.

115. Les facilités foncières s'expriment aussi en termes de possibilités d'acquérir un local à bas prix, ou d'utiliser sa maison ou son terrain personnel. Les établissements industriels sont alors imbriqués dans le tissu urbain, où les grandes artères de communication et les grands carrefours attirent des localisations de TPE, PE et ME à la recherche de la proximité des débouchés ou marchés de consommation. Ce sont souvent des industries alimentaires, la fabrication des meubles, l'imprimerie et édition, la confection.
116. Tous ces avantages, liés aux forces d'agglomération, conduisent à une certaine polarisation de l'activité de production dans certaines villes comme à Douala (Figure 510), de façon spontanée.

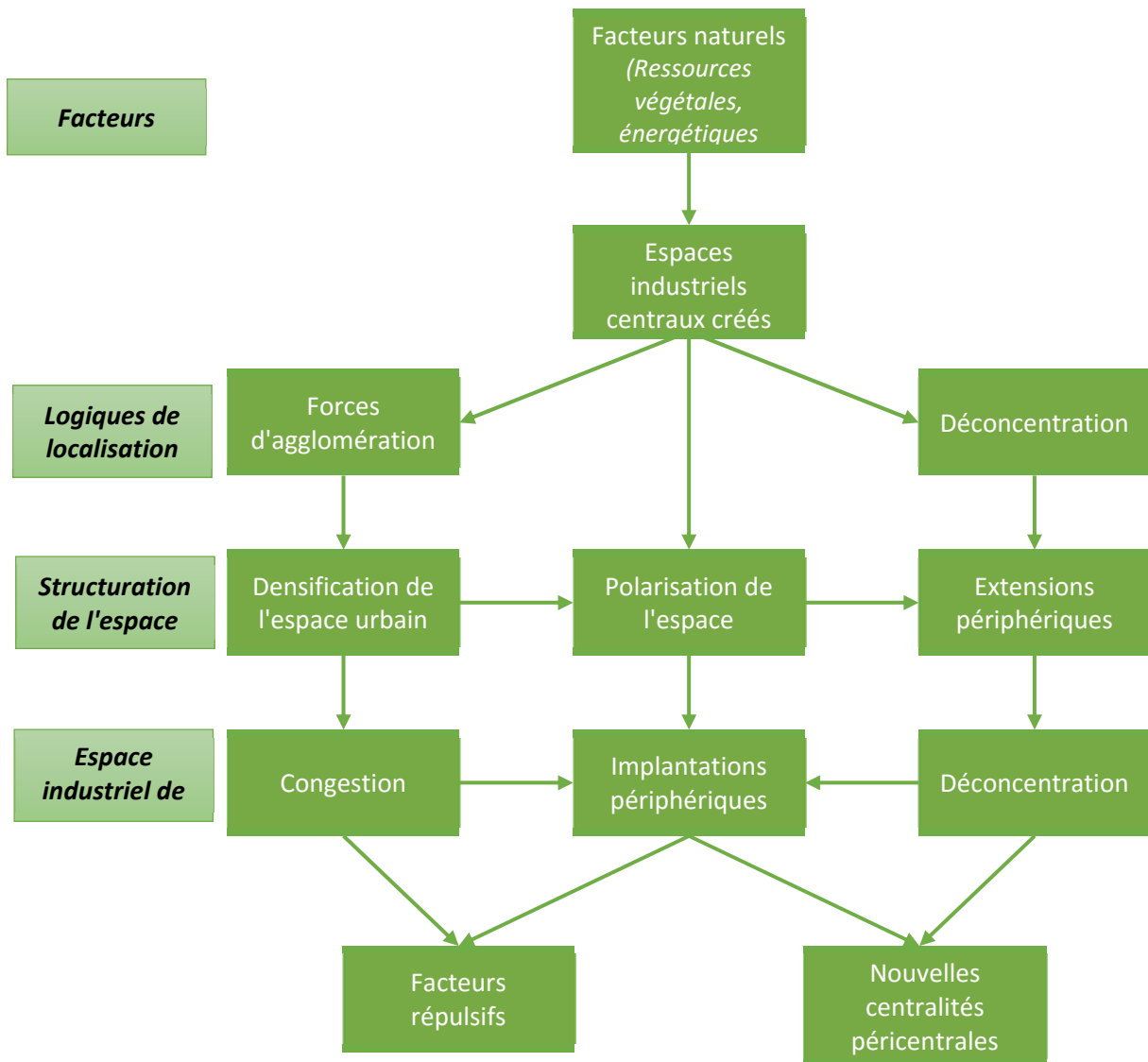
Figure 10. Evolution et Polarisation de l'espace industriel à Douala de 1944 à 2009



Source : Ngo Balepa et Modika (2012)

117. Les espaces industriels spontanés concentrent plus d'inconvénients que d'avantages pour les entrepreneurs et leurs activités :
- La disponibilité des terrains résulte certainement de conditions avantageuses (prix bas d'achat ou de location, utilisation d'un domaine ou d'une maison familiale, etc.), mais ces terrains se trouvent quelquefois dans des zones classées inconstructibles, ils sont à équiper, et présentent très peu de possibilités pour de futures extensions des établissements ;
 - Leur mode d'acquisition expose les entrepreneurs concernés à de nombreux litiges fonciers, suite à l'imbrication d'établissements industriels-habitat, mais aussi aux risques multiformes et aux accidents technologiques néfastes aux populations avoisinantes, qui peuvent résulter de cette proximité.

Figure 11. Figure récapitulative de la spatialisation industrielle et de ses effets induits



Source : Ngo Balepa Aurore, 2013

5.4 Conséquences pour les entreprises et les populations

5.4.1 Industrie et urbanisation

118. L'espace industriel au Cameroun est contraint par une urbanisation rapide et incontrôlée, ce qui génère des effets multiformes, notamment les conflits d'utilisation de l'espace, les pollutions et les risques sanitaires. Les espaces industriels de droit attirent une population urbaine de plus en plus nombreuse en quête de terrain pour construire un logement. Mais aussi, dans un contexte d'absence d'espace industriel formel dans certaines villes, d'insuffisance ou de l'irrespect de ce type d'espace dans certaines autres qui en sont pourvues, les entrepreneurs privés privilégient la recherche des facilités foncières et des débouchés qui sont à l'origine de ce type de cohabitation.
119. Ces recherches de facilités foncières favorisent les localisations péricentrales et périphériques, qui à leur tour favorisent

l'émergence de nouvelles centralités urbaines. De nouveaux fronts d'urbanisation, mais aussi d'industrialisation apparaissent ainsi comme à Douala (Figure 5)

- En effet, les prévisions d'occupation du sol deviennent très vite caduques comme il a été constaté par exemple dans l'arrondissement de Douala 3^{ème} en 2008. Prévu pour occuper moins de sol que l'industrie (Tableau 22), l'habitat occupe actuellement une large majorité de l'espace, et les occupations non industrielles se retrouvent nombreuses dans les terrains de la M.A.G.Z.I. réservés pourtant par bornage aux établissements industriels (Métchéhé, 2008 et enquêtes en 2012). Mais dans la plupart des espaces industriels de droit ou de fait, la population a suivi les industries, et est allée à l'assaut des espaces industriels. Dans ce contexte d'imbrication de l'habitat et des établissements industriels, l'environnement physique, les populations dans ce milieu autant que les entreprises éprouvent des problèmes.

Tableau 22. L'occupation du sol dans l'arrondissement de Douala 3^{ème}, l'écart entre les prévisions de 1982 et l'occupation réelle en 2008

Types d'occupation	% du sol à occuper prévu dans le SDAU de 1982	% du sol occupé actuellement
Etablissements industriels	48,62	17,15
Habitations	45,38	65,32
Marchés et commerces divers	0,49	3,43
Education et Santé, Service public	3,56	2,75
Espaces verts réservés	0,32	0,09
Terrains de sport (football)	0,32	0,26
Infrastructures et activités diverses	0,65	12,01
Total	100	100

Source : Métchéhé, 2008 actualisé en 2012

5.4.2 Industrie, environnement et risques sanitaires

120. La dégradation du milieu naturel par des substances chimiques, des déchets solides et liquides industriels ou ménagers, est importante. Les rejets polluants sont des déchets de bois ou des résidus de papeterie jonchant les abords des routes, des drèches des brasseries agglutinées à même le sol, ainsi que des eaux résiduaires parfois de fortes températures (41°C) coulant en pleine nature et qui sont issues des industries de la boisson ou des savonneries. Ces rejets multiformes portent atteinte d'abord à l'esthétique visuelle et puis, leurs éléments nocifs seraient responsables des risques de diminution de la biodiversité. Les risques d'infiltration et de contamination des eaux souterraines sont aussi réels, et ce d'autant plus que très peu d'établissements industriels ont un dispositif de recyclage ou de traitement des eaux usées et des déchets avant leur rejet, et que la nappe souterraine dans certains milieux humides dans la zone littorale par exemple est à moins d'un mètre du sol. Sur le plan réglementaire, 14,7% des entreprises du secteur secondaire disposent d'une installation classée pour la protection de l'environnement, alors qu'elles sont seulement 8,5% à disposer d'une structure chargée de l'environnement.
121. L'imbrication de l'habitat et des espaces industriels ainsi que les rejets polluants auraient des effets, de façon indirecte, sur la santé des populations riveraines du fait soit de leurs contacts permanents avec les milieux pollués, soit par les produits notamment agricoles contaminés provenant d'une agriculture intra urbaine et extra saisonnière pratiquée dans les bas-fonds marécageux. Dans certains milieux, les maladies les plus récurrentes sont très caractéristiques de la pollution hydrique : il s'agit du paludisme, de la fièvre typhoïde, de la jaunisse et des maux d'estomac, de la diarrhée et du choléra. Mais les nuisances

sont aussi le lot quotidien des entreprises industrielles.

122. L'environnement externe des entreprises en général, apparaît également peu viable pour leur fonctionnement efficace et pour la poursuite sereine de leurs activités industrielles.
123. Rejointes par l'habitat spontané et l'urbanisation, les entreprises sont confinées dans des espaces étriqués et ne peuvent plus, lorsqu'elles le souhaitent, réaliser des extensions spatiales soit pour s'agrandir, soit pour construire des équipements supplémentaires à l'exemple des stations de traitement des eaux usées.
124. En plus, elles ne fonctionnent pas dans la sérénité, car leurs dirigeants souffrent constamment des plaintes directes des riverains (appareils en panne, poussières, maladies... leur sont attribués). Les déplacements internes, la gestion des déchets et du drainage des eaux usées posent des problèmes dans ces zones non loties et en fait, au statut foncier flou. En réalité, ce sont des zones classées soit industrielles, soit non constructibles, mais encore inoccupées par les industries, elles sont pourtant appropriées.
125. Si ces types de nuisances sont récurrentes dans les espaces industriels spontanés, ils ne sont pas totalement absents aussi de zones industrielles formelles. Ces dernières ne sont pas totalement occupées (40% par exemple à Bafoussam en 2010), et sont alors soit envahies, soit en proie aux revendications foncières, malgré le déploiement, certes assez récent de la MAGZI sur ses terrains.

5.4.3 Expression libre des entrepreneurs privés

126. L'expression libre des entrepreneurs privés contribue à expliquer le déséquilibre de la structure et de la spatialisation des entreprises ainsi que leur mauvaise intégration régionale. Au Cameroun, le nombre d'entreprises du secteur

secondaire est faible et il n'y a pas une importante création d'industries. Ceci est dû au fait que le secteur privé ne joue pas un rôle primordial dans la création d'unités industrielles de transformation, malgré un contexte de libéralisation et de promotion du secteur privé comme levier de l'économie nationale.

127. Actuellement, le secteur privé ne veut pas prendre de risques par une orientation des investissements vers le secteur productif. Il est attiré dans des activités de service comme l'import-export et le commerce en général, où le risque est peu important et les bénéfices élevés. Pourtant, la rentabilité de l'agroalimentaire pourrait s'avérer plus importante à cause, non seulement de la longueur de la chaîne que requiert la transformation industrielle, mais aussi à cause des effets induits en amont et en aval au niveau local. Et la distribution des revenus qui s'en suit a un fort impact multiplicateur. Nonobstant tout cela, la tournure résolument prise pour la libéralisation permet de compter de nombreuses entreprises individuelles appartenant majoritairement aux nationaux, mais qui sont là aussi, localisées très librement.

5.4.4 Climat des affaires

128. Les entreprises sont exposées à certains problèmes inhérents au climat des affaires. Ces contraintes entravent la compétitivité des entreprises formelles. Alors que les pressions et tracasseries fiscales, le manque de financement et la faible taille du marché constituent les difficultés les plus relevées par les entreprises, le manque de matériel technique, la présence du secteur informel et l'accès difficile aux marchés publics affectent l'activité économique dans une proportion moindre. Toutefois, les entreprises parviennent à contourner les trois principaux problèmes au moyen de diverses stratégies dont les plus importantes sont respectivement la

corruption, le recours au financement informel et aux fonds propres, et enfin la baisse des prix.

129. Les Quinze problèmes majeurs relevés par les entreprises par ordre de difficultés selon le MINEPAT, 2011 sont :
1. Pressions et tracasseries fiscales (taux d'imposition élevé, multiplicité des taxes (mairies, DGI), tracasseries fiscales, etc.)
 2. Manque de financements (taux d'intérêts élevés, difficultés d'accès au crédit, etc.)
 3. Faible taille de la demande
 4. Tracasseries et lourdeurs administratives (lenteur des procédures administratives, tracasseries des agents de l'Etat, manque de transparence dans les procédures, etc.)
 5. Concurrence déloyale (contrebande, etc.)
 6. Difficulté d'accès aux facteurs de production (Instabilité des prix des facteurs de production, rareté des matières premières, etc.)
 7. Indisponibilité de l'énergie électrique (alimentation irrégulière, coût élevé de l'énergie, etc.)
 8. Déficit d'infrastructures (Mauvaise qualité des infrastructures routières, coût élevé des transports, faible débit internet, etc.)
 9. Délais de paiement (insolvabilité de la clientèle, délais de paiement longs et non respectés, etc.)
 10. Corruption (corruption des agents de l'Etat, abus de confiance, etc.)
 11. Manque de personnel qualifié
 12. Insécurité (vol, incivisme, insuffisance des moyens de sécurité, etc.)
 13. Manque de matériel technique (coût élevé du matériel, etc.)
 14. Présence du secteur informel
 15. Accès difficile aux marchés publics

130. À cet inventaire, il convient d'ajouter l'absence d'espace approprié pour de nouvelles localisations.
131. Suite à ce diagnostic, des propositions d'actions prioritaires visant à améliorer le climat des affaires ont été recueillies auprès des entreprises au cours de l'enquête BCS. Il en découle un total de 14 recommandations dont la mise en œuvre contribuerait à dégager des gains de compétitivité pour toutes les entreprises formelles de l'économie camerounaise.
132. Les principales actions à mener de l'avis des dirigeants d'entreprise dans une

politique de promotion du secteur privé portent sur la révision de la politique d'imposition, la facilitation de l'accès au financement, le renforcement et la définition des mesures d'encouragement de l'entrepreneuriat. En 2008, les chefs d'entreprises exprimaient également le souhait d'un changement du climat des affaires par un allègement de la politique fiscale et la facilitation de l'accès au financement. Il est donc à croire que les efforts du Gouvernement n'ont pas été suffisamment incitatifs pour lever les contraintes qui pèsent sur le développement des affaires au Cameroun.

6 DIAGNOSTIC DES ATOUTS/FAIBLESSES, OPPORTUNITES MENACES/DU SOUS-SECTEUR INDUSTRIE

ATOUTS	FAIBLESSES ET CONTRAINTES
<ul style="list-style-type: none"> • La situation géographique avec l'ouverture côtière sur l'océan Atlantique, l'équipement portuaire, les bases coloniales en équipements hydroélectriques et infrastructures routières ; • Les richesses en ressources naturelles et les potentialités diversifiées sur les plans énergétiques, forestiers, agricoles et miniers dans toutes les régions ; • Le dispositif public de soutien à l'investissement productif ; • Un tissu industriel diversifié ; • Un tissu économique porté par de nombreuses petites entreprises ; • Les grands travaux d'infrastructures en cours ; • La décentralisation en cours ; • Les banques ou les possibilités de financement ; 	<ul style="list-style-type: none"> • L'absence d'une vision économique (industrielle) et spatiale prospective, agissante et suivie ; • L'absence d'espace industriel formel dans certaines villes ; • L'insuffisance ou l'irrespect du cadre spatial formel minimum réservé aux localisations industrielles dans les villes où il existe ; • La mauvaise intégration économique (industrielle) régionale ; • La mauvaise intégration spatiale des activités industrielles ; • Des logiques de localisation libres et différenciées entraînant des problèmes multiformes dans les villes ; • D'énormes difficultés d'approvisionnement électrique ; • Insuffisance et mauvais état d'entretien des infrastructures de communication ; • Une faible exploitation industrielle des gisements de minerais ; • Une très faible transformation industrielle des produits locaux sur place ; • L'hypertrophie de Douala et Yaoundé.

OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • La volonté politique exprimée dans « Le Cameroun Vision 2035 », le DSCE et l'impulsion pour l'élaboration d'un SNADDT ; • La présence et la participation à l'effort d'industrialisation d'une classe d'hommes et de femmes d'affaires et d'élites volontaires ; • Une population relativement nombreuse en comparaison des autres pays limitrophes hormis le Nigéria ; • Des institutions politiques stables et jusqu'à une période récente, un territoire calme et vivant dans la paix ; • La recherche et la formation des jeunes sont effectives ; • Intégration dans la CEEAC, la CEMAC ; • Des spécialisations productives pour s'arrimer à la mondialisation et à l'exploitation judicieuse du marché de consommation sous-régional. 	<ul style="list-style-type: none"> • Retomber dans l'extraversion de l'économie ; • Les risques sécuritaires empêchant l'apport des IDE ; • Le faible pouvoir d'achat pour la consommation nationale ; • La formation aux emplois qualifiants ; • L'organisation du commerce ; • L'absence ou la faiblesse du financement disponible. • La grande liberté d'action des investisseurs privés dans les choix économiques et de localisation ; • L'absence d'un cadre de développement intégré.

7 CONCLUSION

133. L'industrie s'illustre assurément comme le moteur essentiel de la croissance et du développement économique et social. Mais elle est aussi une activité d'organisation et de structuration de l'espace, et la gestion de l'activité industrielle dans un territoire donné reste capitale dans la prise en compte du développement durable. En outre, les grandes orientations de la politique nationale actuelle contenues dans « Le Cameroun, Vision 2035 » et dans le « DSCE », mais également dans les discours de l'autorité de l'Etat, interpellent fortement ce secteur de l'activité économique pour relever les défis du développement et de l'émergence au Cameroun.
134. Dans le cadre de l'élaboration d'un SNADDT à l'horizon 2035, l'objectif assigné à ce volet a été de dresser un diagnostic de l'état actuel de l'industrie dans le but de rendre compte des dysfonctionnements et des enjeux qui engagent le devenir du territoire national sur ce plan.
135. Dans l'ensemble, d'après le RGE/2009, le Cameroun compte 12 154 entreprises et établissements appartenant au secteur secondaire, soit 12,94 % des 93 969 entreprises et établissements recensés au total dans ce pays en 2009. Ces entreprises et établissements du secteur secondaire ne sont pratiquement que des industries manufacturières, 92,34 %, l'industrie extractive n'en regroupant que 0,25 %, la construction 5,80 % et l'électricité, eau et gaz, 1,61 %. L'industrie camerounaise apparaît très diversifiée, bien que très déséquilibrée dans sa structure par branche d'activité. Sur le plan national en effet, la branche Industrie du textile et de la confection (code 016) est majoritaire (52,27%), très largement devant toutes les autres branches d'activité économique. Viennent ensuite les branches suivantes :
- Fabrication de meubles, activités de fabrication N.C.A. et récupération (13,44%), Fabrication de produits métallurgiques de base et d'ouvrages en métaux (sauf machines et matériels) (6,54%), et Construction (5,80%). La structure par grands segments est très largement majoritaire en faveur des TPE, 84,9, et seulement 6,8 % pour les PE, 6,1 % pour les ME et 2,2 % pour les GE. Les PE et les TPE regroupent 91,6% des entreprises du secteur secondaire. Considérant la forme juridique des entreprises du secteur secondaire, les entreprises individuelles (EI) sont prédominantes dans le tissu industriel camerounais, 82, 4%, 1,04 % sous la forme SARLU, 4,7 % sont des SARL, 2,0 % des SA, alors que 1,4 % sont sous d'autres formes juridiques. Cette situation est en corrélation avec celle de la provenance du capital social de ces entreprises qui, à l'échelle nationale, est majoritairement détenu par les Camerounais. Les étrangers ne contrôlent qu'à peine 3% des entreprises du secteur secondaire, en tout cas très peu les TPE et les PE. Le chiffre d'affaires du secteur secondaire s'élève à 3 503 FCFA en 2009, soit 34,5 % du chiffre d'affaires total tous secteurs confondus : la contribution du secteur tertiaire est de 63,3 % alors que celle du secteur primaire n'est que de 3,2 %. Ce sont les grandes entreprises qui portent très largement (90,5%) le chiffre d'affaires à ce montant, le grand nombre des TPE ne faisant pas du tout le poids sur ce chapitre-là.
136. Le secteur secondaire apparaît très peu pourvoyeur d'emplois au regard des effectifs employés. Ils sont chiffrés par le RGE/2009 à 104687, dont 87 889 permanents soit 22,7% de l'effectif total des employés permanents des trois secteurs de l'économie qui s'élève à 386 263 personnes (RGE/2009), et 16 798 temporaires soit 38,6% de l'effectif total

des emplois temporaires. En ce qui concerne l'approche genre, les 104 687 emplois du secteur secondaire ne comportent que 20 241 femmes soit 19,33% des emplois dont 18 118 emplois permanents et 2 123 temporaires.

137. Bien que la contribution du secteur secondaire au PIB soit établie à 29,9% en 2015, le classant 2^{ème} après les services certes, toutes ces données précédentes traduisent la faiblesse industrielle du Cameroun. Les productions subissent très peu de transformation avant leur mise à disposition sur les marchés de consommation, et les exportations atteignent 80% pour certaines d'entre elles comme dans les industries extractives. Les industries chimiques, métallurgiques et plastiques, par exemple, fonctionnent avec des matières premières importées, alors même que le pays est suffisamment doté de certaines des ressources nécessaires.
138. La plupart des productions sont destinées à la consommation locale et sont peu compétitives. Certaines autres comme le textile subissent la concurrence étrangère. Les productions de certaines industries sont faibles en amont et ne parviennent pas à atteindre leurs capacités de production.
139. L'industrie est très inégalement répartie dans le territoire camerounais, ce qui se solde par sa mauvaise intégration régionale. Certes les localisations classiques sur ou à proximité des matières

premières et des sources d'énergie sont récurrentes, mais l'industrie est, depuis une vingtaine d'années plus qu'avant, un phénomène urbain, les deux métropoles Douala (31,9%) et Yaoundé (26,7%) concentrant 58,6% des entreprises. Et à l'intérieur des villes, dans un contexte d'urbanisation anarchique, les industries se localisent également seules, les zones industrielles de droit MAGZI n'accueillant que très peu d'établissements industriels (15% des PE et TPE en 2009), et les marchés construits ne logeant que des TPE, ce qui cause de nombreuses nuisances pour elles-mêmes et pour les populations environnantes dont les habitations et les activités vont à l'assaut des espaces industriels, qu'ils soient des espaces industriels de droit ou des espaces industriels spontanés.

140. En fin de compte, la désarticulation économique et spatiale trouve une certaine explication dans la totale liberté qu'ont les acteurs industriels et les entrepreneurs en premier, dans le choix de l'activité à mettre en place et à sa localisation, mais aussi dans les problèmes liés au climat des affaires.
141. Face aux enjeux de l'industrie, aux nombreux atouts, aux efforts déployés ainsi qu'à la volonté politique exprimés pour cet objectif louable de développement, des axes d'action prioritaires peuvent être formulés dans l'étude prospective.



TOURISME ET SERVICES MARCHANDS

8

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
1 TOURISME.....	5
1.1 Les types de tourisme potentiels pour le développement au Cameroun	5
1.2 Les attentes des pouvoirs publics dans le domaine de la promotion du tourisme et l'encadrement institutionnel	5
1.3 Le produit touristique	6
1.3.1 Les structures d'accueil en termes d'hébergement	6
1.3.2 La restauration.....	7
1.3.3 Les agences de voyages	7
1.3.4 Les guides touristiques	7
1.3.5 Les prestataires de l'animation et des loisirs	8
1.3.6 Le centre de congrès	8
1.4 Le produit écotouristique	8
1.5 Le patrimoine et l'activité muséale.....	11
1.6 L'activité muséale	13
1.7 La typologie des touristes	16
1.8 Forces, faiblesses, opportunités et menaces du secteur « Tourisme »	19
2 SERVICES.....	21
2.1 Banques.....	21
2.1.1 Etat des lieux	21
2.1.1.1 La période 2001 – 2008 : De la crise à la restructuration du secteur bancaire	21
2.1.1.2 De 2008 à 2016 : l'embellie du système bancaire	24
2.1.2 Un secteur bancaire surliquide et rentable, mais dont la contribution au développement reste faible	27
2.1.2.1 Des réserves bancaires en accroissement	27
2.1.2.2 La question du financement de l'économie camerounaise	27
2.1.2.3 Le financement du développement : un problème finalement non résolu.....	28
2.1.2.4 Des réajustements en cours de mise en œuvre	28
2.1.3 L'encadrement bancaire de la Banque des Etats d'Afrique centrale et de la commission bancaire de l'Afrique centrale	30
2.1.4 Forces, faiblesses, opportunités et menaces du secteur bancaire	31

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Restaurants, agences de voyages autorisés et sites touristiques recensés au Cameroun au 30 Mai 2005.....	7
Tableau 2. Arrivées et Nuitées dans les établissements d’hébergement de 2000 à 2003	17
Tableau 3. Arrivées et Nuitées des européens dans les établissements d’hébergement de 2000 à 2003.....	18
Tableau 4 : Réseau bancaire et population du Cameroun de 2001 à 2008	22
Tableau 5 : Répartition du capital des banques au Cameroun de 2001, 2002, 2003 et 2005	22
Tableau 6 : Evolution du nombre de banques et d'agences	23
Tableau 7 : Evolution du réseau bancaire camerounais	24
Tableau 8 : Liste des banques agréées au Cameroun au 28 octobre 2014.....	25

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Nombre d'établissements hôteliers au Cameroun selon les régions en 2009.....	6
Figure 2. Effectif des guides touristiques agréés du Cameroun au 29 août 2005.....	8
Figure 3. Potentialités touristiques	10
Figure 4. Catégories des sites touristiques.....	14
Figure 5. Evolution du nombre de visiteurs du musée national	15
Figure 6. Répartition des musées.....	16
Figure 7. Evolution des arrivées des visiteurs au Cameroun entre 2006 et 2013.....	17
Figure 8. Répartition nationale des agences bancaires des six banques majeures	26

LISTE DES ABREVIATIONS

ACP-EEC	:	Afrique, Caraïbes et Pacifique
AP	:	Aires Protégés
BAC	:	Banque Atlantique du Cameroun
BC - ME	:	Banque Camerounaise de Petites et Moyennes Entreprises
BEAC	:	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BICEC	:	Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit
CBC	:	Commercial Bank of Cameroon
CEMAC	:	Communauté Économique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale
CIFOR	:	Centre de Recherche Forestière Internationale
COBAC	:	Commission Bancaire de l'Afrique Centrale
COE ONG	:	Centro Orientamento Educativo ONG
FOGAPME	:	Fonds de Garantie pour les Crédits aux Petites et Moyennes Entreprises
IFAN	:	Institut Français d'Afrique Noire
MINAC	:	Ministère des Arts et de la Culture
MINFOF	:	Ministère des Forêts et de la Faune
MINTOUL	:	Ministère du tourisme et des loisirs
MINTOUR	:	Ministère du tourisme et des loisirs
NFC Bank	:	National Financial Credit Bank
PAS	:	Plan d'Ajustement Structurel
PME	:	Petites et Moyennes Entreprises
RCA	:	République Centrafricaine
SCB	:	Société Commerciale de Banque-Cameroun
SCBC	:	Standard Chartered Bank Cameroon
SGBC	:	Société Générale de Banques au Cameroun
SNADDT	:	Schéma National d'Aménagement et de Développement du Territoire
SOCATOUR	:	Société Camerounaise de Tourisme
UBA	:	United bank for Africa Cameroun
UBC Plc	:	Union bank of Cameroon plc
UNESCO	:	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
ZIC	:	Zones d'Intérêts Cynégétiques

INTRODUCTION

1. Le présent rapport concerne le secteur des services au Cameroun. Il est élaboré dans le cadre du diagnostic stratégique du territoire national, première étape du projet d'élaboration du Schéma National d'Aménagement et de Développement du Territoire (SNADDT).
2. Il vise donc à dresser un diagnostic de l'état actuel du territoire camerounais en matière de services. Le document est organisé en 2 chapitres portant sur :
 - Le tourisme
 - Les services bancaires

1 TOURISME

1.1 Les types de tourisme potentiels pour le développement au Cameroun

3. Le Cameroun est situé au fond du Golfe de Guinée, entre 2 et 13 degrés de latitude nord. Sa superficie de 475 442 km², son étirement en latitude et sur 400 km environ de côtes sur le littoral Atlantique l'autorisent à concentrer une gamme très large et très variée de formes potentielles de pratiques touristiques. On cite, entre autres :
 - L'agrotourisme : C'est une activité qui se pratique sur une exploitation agricole et qui vient en complément des revenus agricoles. Elle met en relation les exploitants agricoles et les visiteurs.
 - L'écotourisme : Tourisme centré sur la découverte des zones naturelles peu perturbées dans le respect de l'environnement et de la culture locale.
 - Le tourisme balnéaire : Le Cameroun dispose d'environ 400 km de côtes donnant sur l'Océan Atlantique. On compte de belles plages à l'exemple de celles de Limbé, Yoyo, Kribi, Campo...
 - Le tourisme culturel : La diversité culturelle se manifeste à travers l'art culinaire, l'artisanat, l'habitat, la musique, le folklore, les modes vestimentaires...
 - Le tourisme cynégétique : Les Zones d'Intérêts Cynégétiques (ZIC) ont été créées autour de certaines réserves de faune et certains parcs nationaux ; la chasse sportive y est autorisée.
 - Le tourisme de vision : Plusieurs aires protégées localisées principalement dans le septentrion sont le domaine par excellence du tourisme de vision (safari-photo).
 - Le tourisme sportif : Il se pratique sur les terrains de golf à Tiko et à

Yaoundé ; l'Ascension du Mt Cameroun attire de nombreux visiteurs chaque année.

- Les voyages d'affaires : Cette forme de tourisme se pratique principalement dans les deux métropoles que sont Douala et Yaoundé. Elles sont desservies par des aéroports de classe internationale, dotées de nombreux hôtels mais aussi et surtout de monuments et musées assez riches. Plusieurs centres urbains secondaires s'équipent également petit à petit et s'organisent pour la promotion du tourisme.
4. Tous ces types de tourisme sont concentrés au Cameroun, mais ils font leur pleine éclosion dans la diversité des spécificités régionales qui est aussi un atout inestimable et précieux pour le tourisme national.

1.2 Les attentes des pouvoirs publics dans le domaine de la promotion du tourisme et l'encadrement institutionnel

5. Le rôle que joue l'activité touristique dans le développement économique et social des territoires est capital. Dans de nombreux pays, elle est une importante source de création d'emplois et de revenus, ainsi que de rentrées de devises. Elle a également des effets d'entraînement sur les autres secteurs de l'activité économique dans un territoire donné. Pour ces raisons et bien d'autres, les Etats en font normalement une de leurs principales préoccupations.
6. Le développement du secteur touristique s'inscrit dans les attentes des pouvoirs publics camerounais. C'est dans cette perspective que le document de *Stratégie sectorielle du tourisme* a été rédigé en 2005. Celui-ci rentre dans le cadre des politiques et stratégies du Gouvernement

- pour relancer la croissance et réduire la pauvreté.
7. L'Office National du Tourisme du Cameroun a été créé par le décret N°60/146 du 03 août 1960 et le Ministère de l'Information et du Tourisme en 1966. Le Commissariat Général au Tourisme, lui, a été créé par le décret N°70/DF/279 du 12 juin 1970. Ensuite, le Ministère a été relégué au rang de Délégation Générale au Tourisme, créée par le décret présidentiel N°75/469 du 28 juin 1975, et érigée en Secrétariat d'Etat au Tourisme par le décret présidentiel N°86/146 du 12 décembre 1986. En 1988, a été créée la Direction Générale du Développement Touristique et, enfin, en 1989, le Ministère du Tourisme a été créé par le décret présidentiel N°89/676 du 13 avril 1989.
 8. Le Ministère a pour mission l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation continue de la politique du Gouvernement dans le domaine du tourisme. Il assure la tutelle des sociétés hôtelières à capital public et des établissements de formation touristique et hôtelière. Il suit les activités de l'Organisation Mondiale du Tourisme et celles des organisations internationales de coopération en matière de tourisme.
 9. D'autres organismes ont été créés pour assurer des missions spécifiques en

matière d'encadrement de l'activité touristique au Cameroun. Il s'agit notamment du Conseil National du Tourisme créé par la loi N°98/006 du 14 avril 1998 et organisé par le décret N° 99/112 du 27 mai 1999 et de la Commission Technique Nationale créée auprès du ministre chargé du tourisme en 1999.

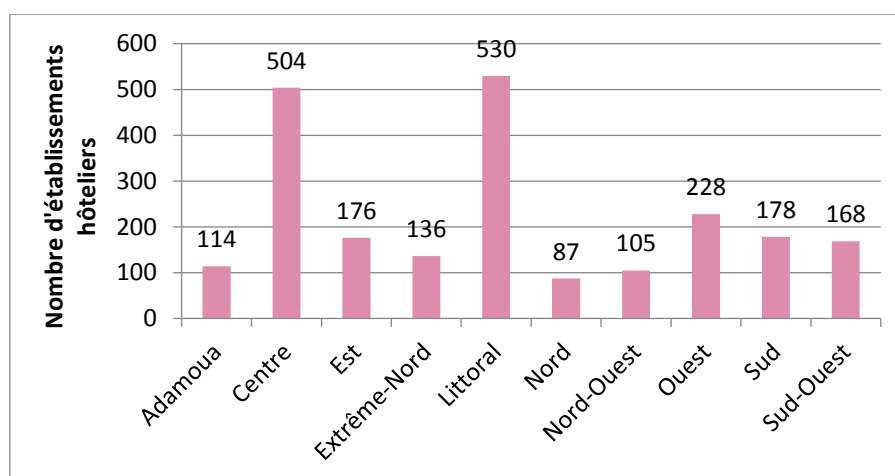
1.3 Le produit touristique

10. Le produit touristique est constitué d'un ensemble de sous-produits dont les données obtenues du Ministère du Tourisme sont assez anciennes.

1.3.1 Les structures d'accueil en termes d'hébergement

11. Sur l'ensemble du territoire national, la répartition des établissements hôteliers se caractérise par de grandes disparités qui traduisent l'histoire du secteur mais aussi les dynamiques socio-économiques récentes. La répartition régionale du parc hôtelier permet de constater que les régions du Centre et du Littoral concentrent en 2009 environ 46,5% du parc hôtelier du pays toutes catégories confondues, 34,5% des hôtels classés 87,5% des hôtels de la catégorie 4 étoiles et plus et les deux seules cinq étoiles situées à Yaoundé.

Figure 1. Nombre d'établissements hôteliers au Cameroun selon les régions en 2009



Source : Annuaire statistique 2013

1.3.2 La restauration

12. Au mois d'août 2005, 242 établissements classés de restauration (Tableau 1) sont autorisés à exercer ce métier en toute légalité. En 2010, on en dénombrait 338. De nombreux établissements du secteur informel fonctionnent également sur ce marché et il est difficile de les répertorier.
13. La distribution géographique de la restauration privilégie, comme pour les hôtels, les régions du Littoral (64), du Centre (52) et du Sud (38), soit plus de la moitié des établissements existants recensés.

1.3.3 Les agences de voyages

14. En 2005, les agences de voyages titulaires d'un agrément étaient au nombre de 107 (Tableau 1).

15. Elles exercent davantage dans la billetterie que dans le domaine du tourisme au sens strict du terme. Là encore, elles se concentrent essentiellement dans les régions du Littoral et du Centre. Les régions de l'Est, du Nord et du Sud en sont complètement dépourvues bien qu'elles disposent de sites touristiques attrayants.

1.3.4 Les guides touristiques

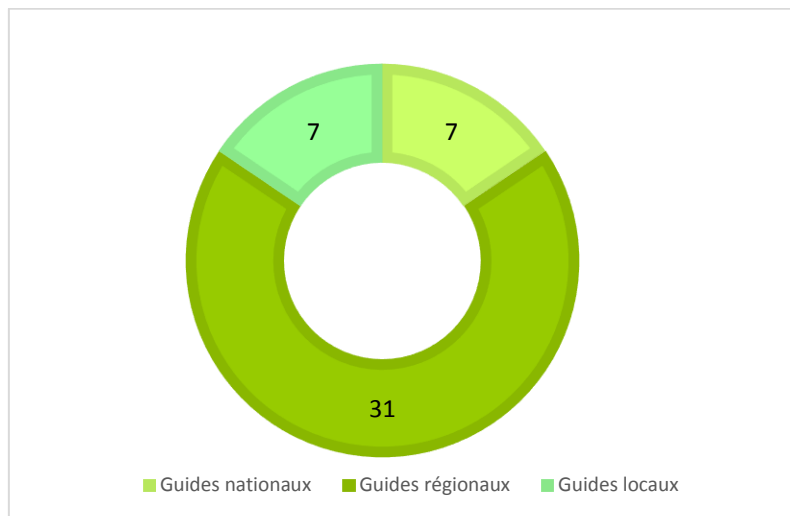
16. Les guides touristiques agréés sont au nombre de quarante-cinq sur toute l'étendue du territoire national. On dénombre 7 guides nationaux, 7 guides locaux et 31 guides régionaux (MINTOUR, 2005).

Tableau 1. Restaurants, agences de voyages autorisés et sites touristiques recensés au Cameroun au 30 Mai 2005

Régions	Nombre de restaurants autorisés	Nombre d'agences de voyages autorisées	Nombre de Sites touristiques recensés
Adamaoua	16	09	22
Centre	52	40	32
Est	18	00	19
Extrême-Nord	22	12	23
Littoral	64	41	27
Nord	04	00	14
Nord-Ouest	22	02	23
Ouest	04	01	20
Sud	38	00	26
Sud-Ouest	02	02	17
TOTAL	242	107	223

Source : MINTOUR 2005

Figure 2. Effectif des guides touristiques agréés du Cameroun au 29 août 2005



Source : MINTOUR, 2005

1.3.5 Les prestataires de l'animation et des loisirs

17. Les prestataires de l'animation et des loisirs orientent davantage l'offre de loisirs vers un registre culturel, et cela passe par des bars dancing, des boîtes de nuit, des cabarets, des casinos... Dans ces lieux de convivialité, il est possible d'apprécier aussi bien l'art culinaire que le talent des artistes musiciens.
18. Des enquêtes plus détaillées donneraient des chiffres sur les établissements de loisirs, des transporteurs, des agences de location de véhicules dont les activités sont complémentaires et quelquefois déterminantes pour la promotion et le développement touristiques.

1.3.6 Le centre de congrès

19. Un centre de congrès est basé dans la capitale politique Yaoundé. Cependant, les villes de Douala et de Garoua, qui abritent aussi des aéroports internationaux en sont dépourvues. Certains hôteliers disposent de salles pouvant accueillir quelques manifestations.

1.4 Le produit écotouristique

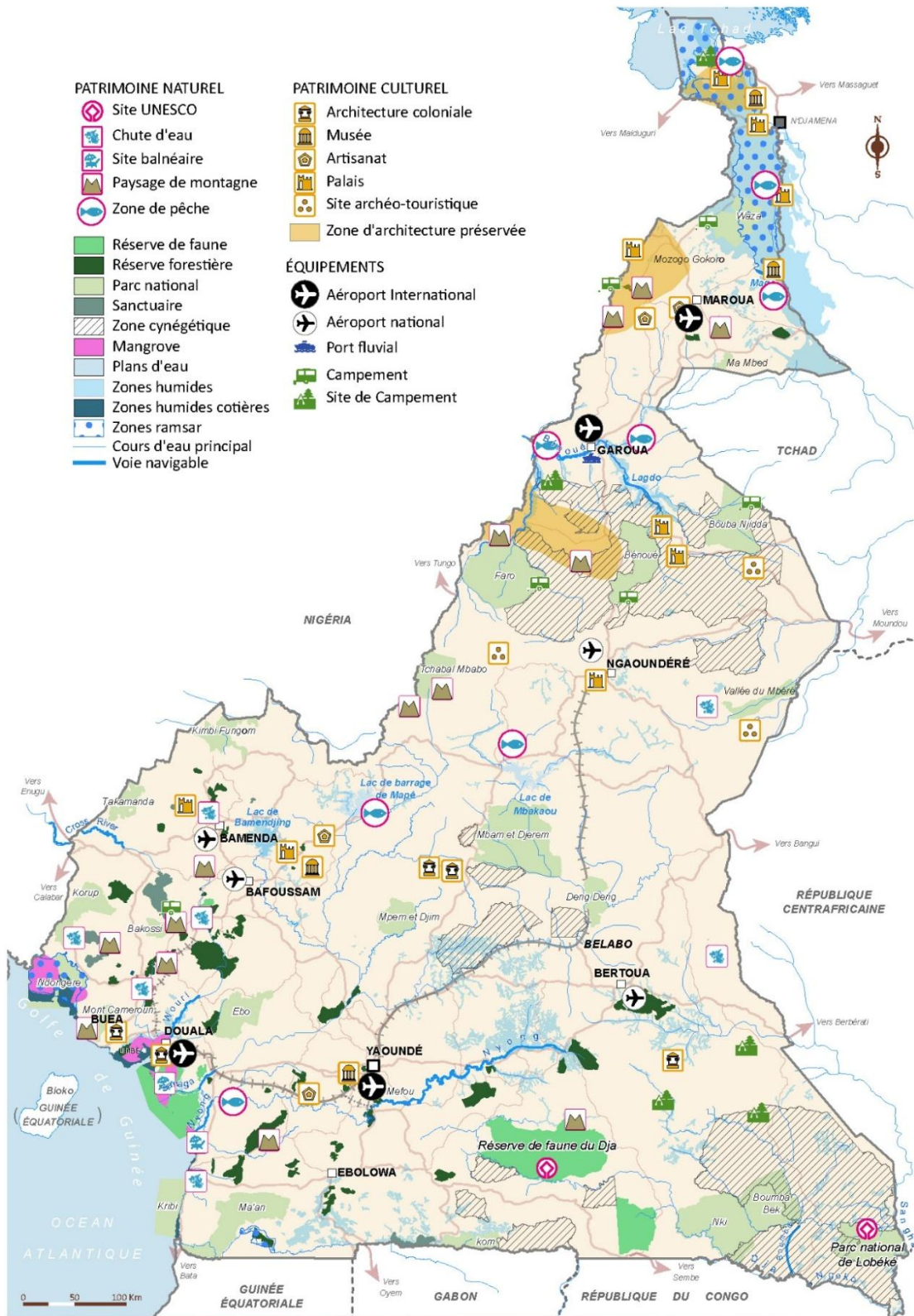
20. Pour le Gouvernement Camerounais, l'écotourisme désigne une forme de

tourisme qui consiste à, visiter les zones naturelles (y compris les zones rurales) peu perturbées dans le but précis de découvrir ou d'expérimenter le patrimoine naturel et/ou culturel. L'analyse des définitions de l'écotourisme montre qu'il vise avant tout la gestion durable des patrimoines naturels à travers la contribution à la promotion, à la conservation et la préservation des espaces verts et de la diversité biologique tout en recherchant le bien-être des communautés locales par la création des activités génératrices de revenus. L'écotourisme est possible dans toutes les régions au vu de la présence des aires protégées aux quatre coins de la République.

21. Environ 140 000 touristes, étrangers et nationaux, visitent annuellement les sites éco touristiques du Cameroun (sources MINFOF, 2013). Les étrangers non-résidents représentent environ 11,6% des visiteurs dans l'ensemble des sites. Selon l'étude menée par le CIFOR, ces derniers auraient une préférence forte pour les sites naturels généralement plus éloignés de Yaoundé et de Douala à l'instar des Parcs Nationaux de Campo Ma'an, Lobeke, Korup,

23. L'écotourisme génère 51,34 milliards de FCFA à l'économie Camerounaise. La contribution de l'écotourisme aux recettes publiques au Cameroun se fait à travers des recettes directes liées au tourisme dans les Aires Protégées qu'on estime au total à 131 millions de FCFA par an alors que la valeur ajoutée est de l'ordre de 1,67million/an. En dehors des personnels de services publics, l'écotourisme créé environ 900 emplois directs au Cameroun (Etudes CIFOR, 2013).
24. Le chiffre d'affaire annuel de la chasse sportive s'établit autour de 7,8 milliards de FCFA/an dont 64% sert à couvrir les dépenses de fonctionnement des safaris. Le bénéfice financier net de cette filière dépasse 1,1milliard/an. La répartition actuelle des revenus de la chasse sportive est la suivante : opérateurs privés : 43%, Etat 28%, Populations 25 % et Communes 4%. Les estimations actuelles établissent que le chiffre d'affaire annuel de la chasse sportive est évalué à 1900F/ha/an dans la zone de savane et 2 200/ha/an en zone forestière.
25. Parmi les contraintes au développement de l'écotourisme, il a été identifié :
- la grande variabilité des statuts des AP, la non-conformité des effectifs en ressources humaines en rapport aux prescriptions du plan d'aménagement, le non-respect des normes internationalement reconnues et l'insuffisance du recyclage du personnel impliqué dans la gestion des AP ;
 - les phénomènes de braconnage tant par les populations locales (chômage des jeunes) que par des professionnels nationaux et internationaux,
 - l'exploitation du charbon de bois qui met en péril le potentiel ligneux situé dans les AP ;
 - le manque d'infrastructures et d'équipements dans les AP ;
 - les difficultés d'obtention de visas pour les visiteurs étrangers ;
 - les nombreuses tracasseries administratives et policières ;
 - l'insécurité frontalière (Nigeria, RCA, TCHAD) due aux agressions terroristes et autres mouvements insurrectionnels (Entre janvier et mars 2012 certaines AP ont subi les assauts des braconniers. La sécurisation des AP est plus que jamais un défi à relever. Un plan d'urgence pour la sécurisation des AP a été élaboré et validé par le Gouvernement. Cette sécurisation s'étend sur le DFP surtout en zone frontalière ou des initiatives ont cours et où le BIR a pris position.) ;
 - les menaces d'épidémies ;
 - les risques d'empiétement des AP et des zones d'écotourisme par des projets d'infrastructures minières ou agro-alimentaires ;
 - l'insuffisance qualitative et quantitative des éco-gardes et des personnels d'hôtellerie et du tourisme ;
 - la collaboration insuffisante entre le MINFOF et le MINTOUL.
26. A l'opposé de ces contraintes, le projet de développement de l'écotourisme transfrontalier porté par les Ministres du Tourisme de la CEMAC constitue une opportunité qui développerait l'écotourisme au Cameroun.

Figure 3. Potentialités touristiques



1.5 Le patrimoine et l'activité muséale

27. Le Cameroun est une mosaïque d'ethnies, de langues et de religions, où se superposent des particularismes régionaux qui en font la grande diversité culturelle. Son histoire pluriséculaire, faite de bouleversements sociaux et culturels consécutifs à des poussées migratoires et de brassage d'ethnies, est signalée par de nombreux artefacts qui ont fait l'objet de nombreuses études. A tout cela, il convient d'ajouter les édifices publics ou privés d'époque coloniale (gares ferroviaires, résidences familiales, ...) laissés par les Allemands, les Français et les Anglais.
28. Conscient des enjeux politiques et sociaux du patrimoine, le Cameroun n'a cessé d'étoffer son dispositif législatif et réglementaire depuis le premier acte législatif relatif au patrimoine, la loi fédérale du 19 juin 1963 organisant la protection des monuments, objets et sites à caractère historique ou artistique, et le dernier texte législatif est la loi n° 2013/003 du 18 avril 2013 régissant le patrimoine culturel au Cameroun qui a institué un fonds de protection et de valorisation du patrimoine culturel (art. 73 de la loi n°2013/003). Le Cameroun a ratifié aussi plusieurs conventions internationales (Conventions 1970 et 1972 de l'UNESCO, convention 1984 ACP-EEC, Lomé III). Toutefois, et contrairement à d'autres pays africains (Mali, Bénin, Gabon, ...), la dimension constitutionnelle du patrimoine est absente.
29. Le patrimoine camerounais a subi à l'instar de nombreux pays africains, des exactions consécutives à la traite négrière et à la colonisation. Cet état a été aggravé par le trafic international de biens culturels¹ et par l'inaction du jeune état national qui, par manque de moyens humains et matériels, ne pouvait entreprendre au lendemain de l'indépendance des actions d'envergure en matière de conservation, de réhabilitation et de valorisation du patrimoine. « La perte du patrimoine matériel a contribué à la perte des valeurs identitaires et séculaires des sociétés composant le Cameroun »². Néanmoins, certains faits, même timides, sont relevés. Le pays s'est ainsi doté en 1962 d'un outil de recensement, de conservation et de diffusion des cultures camerounaises, le « centre linguistique et culturel », une loi fédérale organisant la protection des monuments, objets et sites à caractère historique ou artistique fut promulguée en 1963 et la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels (14/11/1970) fut ratifiée en 1972.
30. Le processus de macro-constitution du patrimoine ou de patrimonialisation s'est opéré au Cameroun suivant deux modes sous-tendus par « des patterns d'origine endogène et exogène »³.
- Les patterns endogènes sont l'œuvre des populations (individus, familles, communautés) qui ont cherché à assurer la conservation et la transmission de certains biens ou éléments spirituels avec lesquels elles entretiennent un rapport particulier, et où s'imbriquent le matériel et l'immatériel, le culturel et le naturel.
 - Les patterns exogènes ont été l'œuvre de la colonisation et se sont exprimés par la constitution de collections

¹ Certains objets du patrimoine camerounais, notamment des terres cuites figurent sur la Liste Rouge de l'ICM relative au pillage des objets archéologiques africains au lien suivant : http://icom.museum/fileadmin/user_upload/images/Redlists/Africa/Red_List_Africa2.pdf

² PIOUS, E., & al. 2012. « La sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel au Cameroun », *La Lettre de l'OCIM*, 139 | 2012, 30-39.

³ DATOUJAND DJOUSSOU, J-M., (2014). Patrimoine et patrimonialisation au Cameroun : Les Diy-gid-biy des monts Mandara septentrionaux pour une étude de cas. Thèse de doctorat en ethnologie et patrimoine. Université Laval, Québec, Canada. 346 p.

d'objets patrimoniaux (pièces lithiques, statuettes anthropomorphes, vêtements, bijoux, armes, etc.) recueillis dans divers points du territoire camerounais et qui ont fini dans des musées publics ou privés en Allemagne, en France et en Grande Bretagne. A partir des années 1950, et grâce aux collections d'objets ethnographiques et préhistoriques détenues par certaines institutions scientifiques comme l'Institut français d'Afrique noire (IFAN) ou d'administrateurs civils et militaires et de missionnaires, les premières structures muséales sur le territoire camerounais firent leur apparition (Douala et de Maroua).

31. Actuellement, les seuls sites camerounais inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO relèvent du patrimoine naturel, à savoir, la réserve de faune du Dja dans le Sud et l'Est du pays et le parc national de Lobéké, élément du site transfrontalier connu sous le nom de Trinational de la Sangha, composé de 3 parcs nationaux s'étendant sur 746 309 hectares. Toutefois, le pays a soumis en 2006 11 sites culturels, naturels ou mixtes à la liste indicative des biens proposés pour inscription. Ces sites sont :
- La chefferie de Bafut (2006)
 - Le site archéologique de Shum Laka (2006)
 - Les mégalithes de Saa (2006)
 - Les Gravures Rupestres de Bidzar (2006)
 - Les Diy-Gid-Biy du Mont Mandara (2006)
 - Le Lamidat de Rey-Bouba (2006)
 - Les chutes de la Lobé (2006)
 - Le parc national de Korup (2006)
 - Le parc national de Campo Ma'an (2006)
 - Le parc national de Waza (2006)

- Le complexe des parcs nationaux de BoumbaBek et de Nki (2006)

32. Parmi les 800 sites touristiques répertoriés que le pays recèle, de nombreux sites préhistoriques s'égrènent du nord au sud du pays et vont de l'âge de la pierre à l'âge du fer : Monolithes sculptés, mégalithes de Sa'a, hoes à gorge de la région de Kribi. Les premières poteries remontent au 5^e millénaire BP et ont été reconnues dans les Grassfields, les premières traces de l'activité agricole ont été identifiées dans les environs du lac Tchad et remonteraient au 4^e millénaire BP, le travail du fer remonte au milieu du 3^e millénaire dans les environs du Lac Tchad et au nord des monts Mandara et les plus anciens fourneaux d'Afrique centrale ont été datés de 2600 BP à Oliga. Les gravures rupestres de Bidzar qui en dépit des difficultés de leur datation n'en constituent pas moins des œuvres exceptionnelles. D'autres sites non moins intéressants sont constitués par les mosquées de N'Gaoundéré et de Garoua et le site de Baba Simon à Tokombéré au Nord-Cameroun ainsi que six sites culturels soumis pour classement : la chefferie de Baffut, le lamidat de Rey-Bouba, le site archéologique de Schum Laka, les Diy-Gid-Biy des monts Mandara, les mégalithiques de Sa'a et les gravures rupestres de Bidzar. Les villes camerounaises constituent un autre attrait touristique comme Buéa l'ancienne capitale du Cameroun occidental pendant la période tutélaire et siège des Allemands, Foumban, capitale du royaume Bamoun, seule ville du Cameroun occidental au moment de l'arrivée des Allemands.
33. L'habitat constitue un autre attrait culturel du Cameroun. De la case bamiléké à l'Ouest au toit de chaume, à la « case-obus » des Mousgoum des bords du Logone en passant par la ferme Mofou, l'habitat traditionnel exhibe une kyrielle d'habitations qui différencient chaque groupe ethnique et exprime son

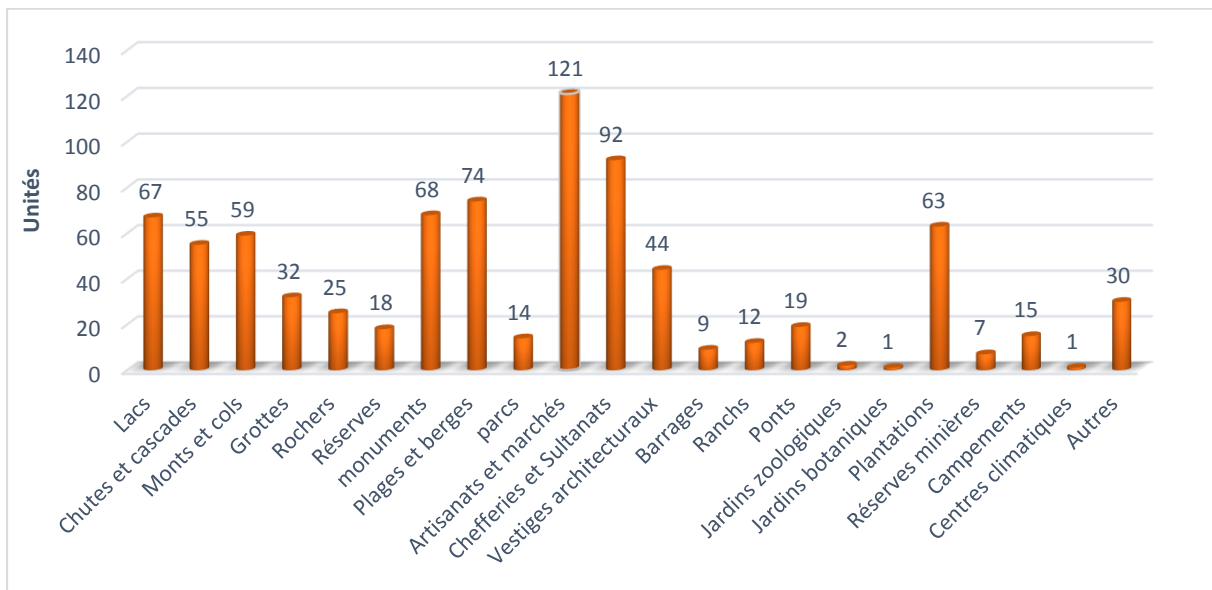
- adaptation aux contraintes morphoclimatiques et sociales.
34. Le développement de certains segments touristiques offre au Cameroun l'opportunité de dévoiler des pans entiers de son riche patrimoine ethnologique où s'interpénètre le naturel et le culturel et notamment le culturel. Le lac Barombi Mbo constitue ainsi un site sacré important de la tribu Barombi dont il rythme la vie sociale, culturelle et économique, et les grottes sacrées des hautes terres du pays bamiléké dans l'Ouest Cameroun qui abritent des vestiges archéologiques, accueillent encore plusieurs rituels d'un grand intérêt ethnologique. Le mode de vie des pygmées basé sur la chasse, la pêche, la cueillette, et le nomadisme constitue à n'en point douter une autre attraction qui draine un nombre croissant de touristes.
35. Quarante ans après son indépendance, le Cameroun a entamé en 2001 un vaste inventaire national de ses biens culturels avec l'assistance technique de la France. Les deux régions de l'Ouest et du Nord-Ouest ont été choisies comme régions pilotes pour entamer cette action qui constitue un axe prioritaire de la politique culturelle du pays. Mais cet inventaire s'est arrêté en 2003, pour reprendre en 2006 dans l'aire culturelle soudano-sahélienne, sans que ses résultats ne soient réellement probants⁴. Diverses actions de formation ont été par ailleurs menées dans certaines régions et à l'échelon central au profit des responsables, des enquêteurs, des restaurateurs et des conservateurs. Le travail effectué a permis de dresser l'inventaire du patrimoine matériel et immatériel de 14 chefferies de l'Ouest du pays et a débouché sur plusieurs publications relatives au patrimoine camerounais, cependant, le projet semble piétiner depuis quelques années.
36. Un projet de cartographie des sites du patrimoine culturel camerounais a été initié en 2013, en collaboration avec l'UNESCO et le soutien des populations. Il s'inscrit dans les missions d'inventaire, de présentation, de conservation des sites, lieux et monuments historiques, ainsi que d'étude et de mise en valeur du patrimoine culturel national. L'objectif de ce projet est de constituer un répertoire cartographique des sites-patrimoines et culturels du pays. Le Nord et l'Extrême-Nord sont les premières régions abordées.
37. En dépit de ce qui a été entrepris, certaines insuffisances méritent d'être soulignées :
- l'absence de dispositions spécifiques définissant les types de patrimoines culturels à conserver.
 - les menaces grandissantes qui pèsent sur des pans du patrimoine national camerounais. Icomos-Cameroun attire l'attention sur l'état de dégradation avancée des cases Obus des Mousgoums du Cameroun dont la plupart sont en ruines et du Palais Bafut, rare témoignage de la puissance des Fonds de la région qui se délabre malgré les travaux d'entretien accomplis par la famille royale.

1.6 L'activité muséale

38. Dans les nouvelles entités socio-politiques africaines, le musée est perçu comme un instrument de cohésion nationale.
39. Le premier musée officiel a été créé, par un arrêté en 1944, au Centre camerounais de l'Institut français d'Afrique noire. En 2013, le Cameroun disposait d'environ une trentaine de musées, assimilés souvent à des collections beaucoup plus qu'à de véritables musées et dont la plupart sont des institutions privées. En dépit d'un regain d'intérêt pour cette activité, signalé par l'augmentation du nombre de musées, elle demeure encore sous valorisée.

⁴ Idem.

Figure 4. Catégories des sites touristiques



40. Le Musée National du Cameroun constitue la principale unité muséographique du pays. Il a été conçu comme un instrument de cohésion nationale qui expose les dix régions du pays et leurs costumes et révèle les diverses facettes de l'histoire et de la culture du pays (instruments traditionnels, musique, pièces artisanales et objets ayant appartenu à différents chefs traditionnels), mais qui abrite aussi les archives nationales dont celles de nationalistes camerounais. Il est logé dans l'ancien palais des gouverneurs français devenu plus tard l'ancien palais du premier Président de la République camerounaise et a été érigé après une longue gestation en musée national qui «peut participer à l'émergence d'une confiance nouvelle que les Camerounais doivent retrouver»⁵. Ce musée couvre une superficie de 5000 m² répartis sur 30 salles et a rouvert ses portes au mois de janvier 2015 après 6 années de travaux de rénovation. La fréquentation de ce musée est encore très faible et en régression depuis sa réouverture.
41. L'activité muséale bénéficie également de certaines initiatives privées ou

communautaires soutenues par des structures officielles ou religieuses qui participent à la valorisation du patrimoine immatériel camerounais, et par-delà au développement économique et culturel. Divers projets et programmes ont été élaborés suivant une approche participative ou dans un cadre communautaire ou associatif. Les principaux projets sont :

- la conception et la mise en œuvre du programme de la "Route des chefferies" de l'Ouest Cameroun qui a bénéficié de l'adhésion des chefs traditionnels et de la population. Ce travail a permis de dresser l'inventaire du patrimoine culturel de quatorze chefferies grâce à l'implication des chefs et des élites communautaires et à la mobilisation des enseignants et des étudiants de l'université de Dschang, et de réhabiliter certains bâtiments existants et leur réaménagement en musées communautaires appelés « cases patrimoniales ».

⁵Tchana, H. H., 2014. Musées nationaux d'Afrique : rôles et enjeux : Le musée national de Yaoundé, l'Harmattan, 214p.

- la création dans la région des Grassfields, de quatre musées aux royaumes de Bandjoun et Baham (Ouest-Cameroun), Babungo et Mankon (nord-ouest Cameroun) dans le cadre d'un projet intitulé « Formation, tutelle du patrimoine artistique, culturel et développement au Cameroun », initié par l'ONG italienne le Centro Orientamento Educativo (COE) en collaboration avec les communautés locales, et le cofinancement du Ministère Italien des Affaires Etrangères et la Conférence Episcopale. Ces musées sauvegardent et valorisent le patrimoine culturel et artistique de l'une des régions les plus riches en matière de patrimoine. Ces

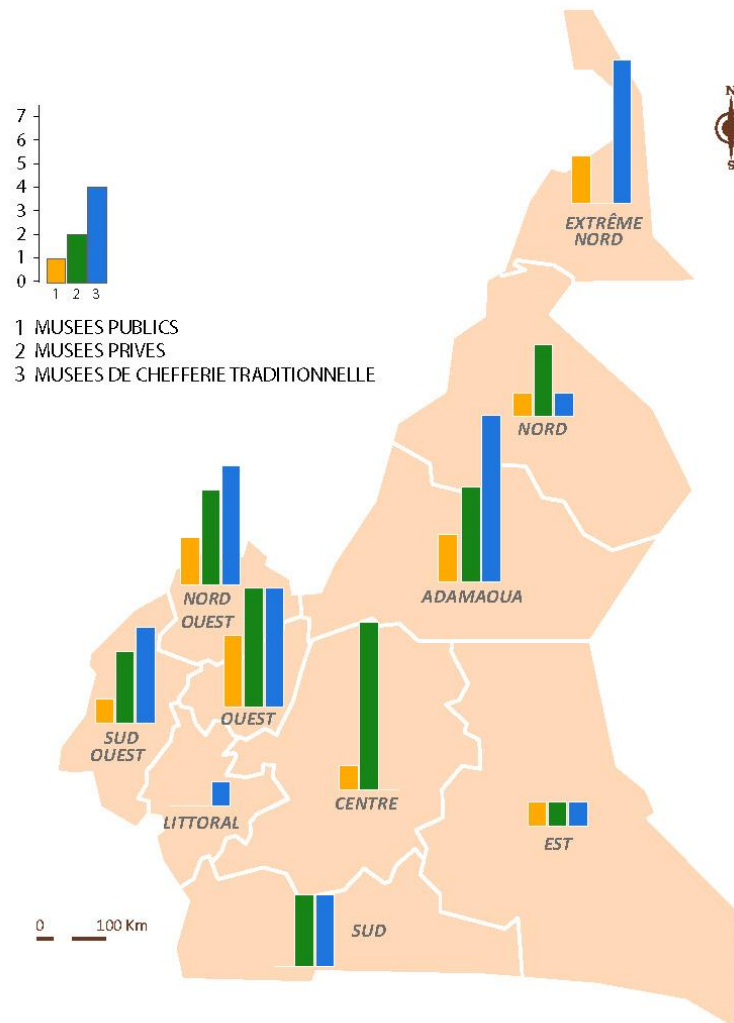
institutions furent également dotées des équipements nécessaires à leur bon fonctionnement (ordinateurs, imprimantes, graveurs, scanners, photocopieuse, appareils photos, magnétophones). Ce projet comporte aussi la formation théorique et pratique durant trois ans d'une vingtaine de jeunes comme futurs conservateurs, animateurs et gestionnaires, en collaboration avec l'université de Yaoundé I et le soutien du MINAC et d'experts italiens et camerounais (documentation, aménagement des collections, rédaction des panneaux, catalogages).

Tableau 2. Evolution du nombre de visiteurs du musée national

Année	Nombre de visiteurs
2006	10061
2007	9335
2008	7954

Source : INS. *Annuaire statistiques*

Figure 5. Répartition des musées



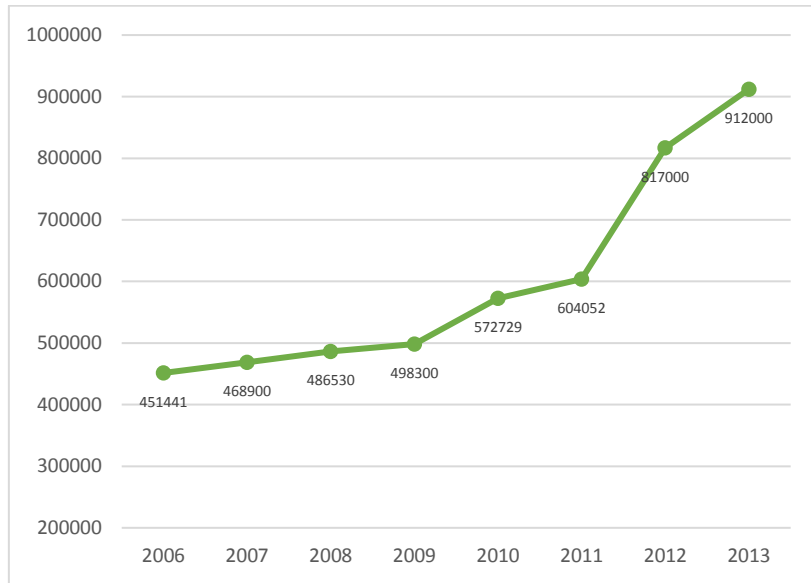
SNADDT 2016 - MINEPAT / STUDI International / BETA Consult

Source : MINAC 2013

1.7 La typologie des touristes

42. Les touristes sont les consommateurs de produits touristiques. Ils peuvent être regroupés en trois principales catégories : les étrangers non-résidents, les étrangers résidents, les nationaux.
43. Selon les données du Ministère du Tourisme (MINTOUR), le Cameroun a enregistré 498 300 arrivées internationales
44. En ce qui concerne le séjour dans les établissements d'hébergement (Tableau 2), il apparaît que les Européens et les Africains sont les plus grands clients de ces établissements.
45. Pour les visiteurs européens, ce sont les français qui arrivent en premier en nombre d'arrivées et en nombre de nuitées passées dans les établissements d'hébergement.

Figure 6. Evolution des arrivées des visiteurs au Cameroun entre 2006 et 2013



Source : MINTOUR, 2013

Tableau 3. Arrivées et Nuitées dans les établissements d'hébergement de 2000 à 2003

Régions	2000		2001		2002		2003	
	Arrivées	Nuitées	Arrivées	Nuitées	Arrivées	Nuitées	Arrivées	Nuitées
Amérique	10167	26091	10043	28993	10416	30556	9112	23264
Asie	3494	12792	4168	10542	4378	11758	3984	8236
Canada	2531	6452	2568	8065	2484	8139	2363	6072
Europe	102685	179128	128584	225421	96907	229777	72631	159542
Moyen-Orient	1298	2222	1087	1977	1109	2020	2157	3903
Russie	886	2214	1040	2369	1041	2358	933	1637
CEMAC	48025	74266	60594	98739	61466	102091	63493	93649
Autres pays africains	31922	60305	36688	79273	40716	83098	35272	65994
Autres régions	4362	7215	2806	4379	3043	4851	6453	12663

Source : MINTOUR 2005

Tableau 4. Arrivées et Nuitées des européens dans les établissements d'hébergement de 2000 à 2003

Régions	2000		2001		2002		2003	
	Arrivées	Nuitées	Arrivées	Nuitées	Arrivées	Nuitées	Arrivées	Nuitées
Allemagne	5688	10598	7268	13120	7285	13389	7032	12497
Belgique	5738	11379	4374	9574	4231	9540	3263	6576
France	38136	93786	53950	125373	52737	129295	36858	81736
Grande-Bretagne	5088	13394	5888	16251	5897	16545	5407	13467
Hollande	3041	6234	3046	6537	3030	6508	2776	6668
Italie	4157	7930	4575	9204	4516	9261	3899	8718
Suède	627	973	882	1857	832	1772	632	1370
Suisse	8521	15121	39609	24170	9586	24048	4892	11162
Autres pays européens	8768	19713	8992	19335	8793	19419	7872	17348

Source : MINTOUR 2005

1.8 Forces, faiblesses, opportunités et menaces du secteur « Tourisme »

secteur « Tourisme » sont synthétisées dans le tableau ci-après.

46. Les principales forces, faiblesses, opportunités et menaces (SWOT) du

Tableau 5. Analyse SWOT du sous-secteur « Tourisme »

FORCES	FAIBLESSES
<p>Les forces du développement touristique au Cameroun résident incontestablement dans sa bonne situation géographique et ses nombreuses ressources naturelles variées.</p> <p>Au bord de l'océan Atlantique, les plages des cités côtières sont propices au tourisme balnéaire. Les aires protégées, les parcs nationaux et des réserves floristiques et fauniques dont certains sont inscrits au patrimoine de l'UNESCO, sont favorables au safari. Le Cameroun dispose d'une grande variété de paysages végétaux, de sites variés en termes de montagnes, de fleuves, de lacs de chutes d'eau (Chutes de la Lobé vers Kribi et d'Ekoum-Nkam vers Nkongsamba) qui représentent de réelles opportunités pour l'écotourisme et le tourisme sportif (ascension du mont Cameroun). En plus des potentialités naturelles, de nombreuses potentialités exploitables existent aux niveaux socioculturel (diversité ethnique et culturelle) et urbain.</p>	<p>Le budget annuel et les ressources humaines du Ministère sont en déphasage avec les missions de développement économique et social.</p> <p>Les autres structures d'encadrement et de promotion de l'industrie touristique, telles que le Conseil national du tourisme, la SOCATOUR, l'office national du tourisme, etc. créées et fermées pour certains, sont globalement inopérantes.</p> <p>Les moyens financiers alloués sont très insuffisants pour les missions attendues. Le bilan promotionnel est négatif et l'absence d'une structure autonome et viable de promotion touristique demeure le handicap majeur dans la conquête des marchés cibles.</p> <p>Le cadre juridique est insuffisant ou inapproprié.</p> <p>L'absence d'un organisme de financement.</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Les politiques de développement passent par l'inventaire détaillé et spatialisé des activités et des sites touristiques, le désenclavement de ces derniers par des moyens de transport et des équipements en NTIC performants, leur équipement en hébergement, en électricité et en eau courante, la stabilité politique du territoire national, un environnement institutionnel et juridique favorable, l'allègement des formalités administratives, la formation d'un personnel de qualité en nombre suffisant et la professionnalisation du secteur, la sensibilisation de la population et leur formation à l'accueil et au respect des touristes, à la création et à la</p>	<p>Les importantes ressources naturelles ne peuvent, à elles seules, être suffisantes pour assurer la promotion, l'émergence et la pérennité du secteur touristique au Cameroun. Ce potentiel nécessite une mise en valeur réelle alors que de nombreuses ressources touristiques demeurent enclavées. Le développement des ressources naturelles en faveur de tourisme souffre :</p> <ul style="list-style-type: none"> – d'une offre qui paraît insuffisante; – d'une insuffisance de compétences humaines spécialisées et managériales qualifiées ; – d'un enclavement des sites touristiques dû à l'insuffisance en infrastructures de transport et en télécommunications;

préservation d'un environnement physique sain, la sécurité et l'intégration sous régionale.	<ul style="list-style-type: none">– de l'approvisionnement en électricité, en eau courante et potable, et par conséquent en sanitaires modernes ;– des équipements d'accueil (à l'instar de l'hébergement, des salles de conférences, ...) insuffisants, mal entretenus et non conformes aux normes internationales;– d'une absence de culture de tourisme se traduisant par des tracasseries administratives pour les touristes, et autres mauvaises considérations ;– de l'insécurité dans certaines régions.
---	--

2 SERVICES

2.1 Banques

2.1.1 Etat des lieux

47. Le Cameroun a connu à la fin des années 80 une crise économique qui a touché tous les secteurs publics et privés, surtout le secteur bancaire. La crise bancaire camerounaise comprenait trois composantes fondamentales : la crise de solvabilité, la crise de liquidité et la crise de rentabilité. Depuis le début des années 90, le Cameroun s'est engagé dans la voie de la restructuration et de la libéralisation de son système bancaire en appliquant le plan d'ajustement structurel (P.A.S) des institutions financières internationales. Une telle option impose, la plupart du temps, une réglementation prudentielle. Par nécessité, la restructuration du système bancaire s'est avérée indispensable pour enrayer la crise bancaire de la fin des années 80 qui entravait le retour à la croissance économique du Cameroun (Abega, 1995). Elle n'était pas suffisante et il a fallu adjoindre la libéralisation bancaire pour espérer des résultats favorables et un retour rapide à la croissance économique. Ces deux solutions constituent une posologie des institutions financières internationales (le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale) pour entraver les conséquences néfastes de la crise bancaire camerounaise et pour faire diminuer la probabilité de faillites bancaires (BekoloEbe, 1991). Après une vingtaine d'années d'application, la question de l'efficacité de cette réglementation, préconisée par les institutions financières internationales, se pose en termes d'amélioration des résultats bancaires, mais aussi en termes
- de contribution ou d'impact au retour d'une croissance économique au service du développement du pays.
48. En effet, en 2006 et 2007, le secteur bancaire au Cameroun, globalement rentable, était en situation de surliquidité du fait notamment des dépôts à vue et des revenus liés aux cours du pétrole. Les taux de profit du secteur sont estimés entre 15 et 20%. Les banques réalisent leurs marges grâce aux commissions prélevées sur les services et moins sur les crédits, en raison de la prédominance des crédits à court terme ; les crédits à long terme représentant en moyenne, moins de 3,5% du total des crédits accordés, ce qui montre à souhait en le confirmant que le secteur bancaire ne finance pas une croissance durable encore moins le développement du Cameroun.
49. Dans le cadre du présent chapitre, l'accent est particulièrement mis sur les banques, dans la mesure où le système bancaire détient l'essentiel des actifs financiers et que la bonne santé du système financier peut être illustrée à partir de la situation des banques.
- 2.1.1.1 La période 2001 – 2008 : De la crise à la restructuration du secteur bancaire*
50. Durant la période d'étude 2001 à 2008, le réseau des banques en activité au Cameroun se répartit de façon inégale. Le nombre de banques agréées et en activité au Cameroun s'élève en moyenne à 10 et le nombre de guichets bancaires en moyenne à 105. On constate une amélioration chaque année du nombre de personnes par guichets.

Tableau 6 : Réseau bancaire et population du Cameroun de 2001 à 2008

Années	Nombre de banques	Nombre de guichets	Capital social (en millions CFA)	Population (en millions)	Nombre de personnes par guichet
2001	10	86	36218	12,7	109151
2002	10	88	46918	13,4	118145
2003	10	90	47180	14,8	121348
2004	10	96	48413	15,3	121832
2005	10	103	53633	16,5	138146
2006	11	118	62320	17,6	149153
2007	12	128	62320	18,2	155913
2008	12	128	84651	19,1	169167

Source : Données de la COBAC, rapports annuels 2001 à 2008, et de la BEAC, service de la programmation monétaire

Tableau 7 : Répartition du capital des banques au Cameroun de 2001, 2002, 2003 et 2005

Années	Capital social (millions de FCFA)	Parts des secteurs (%)			Part du secteur privé (%)		
		Public	Parapublic	Total	Nationaux	Etrangers	Total
2001	36218	10,51	0,77	11,28	34,16	54,56	88,72
2002	46918	10,51	0,77	11,28	36,23	52,49	88,72
2003	47180	10,51	0,00	10,51	34,47	55,02	89,49
2005	53633	9,8	0,0	9,8	33,30	56,90	90,20

Source : Données de la COBAC, Rapport annuel 2001, 2002, 2003, 2005

51. Le système bancaire s'adapte à l'évolution des populations pour une satisfaction totale de la clientèle. Au cours de cette période, le capital social du système va croître du fait de la reprise de confiance faite par la population à leur banque. De plus, on constate que pour un système bancaire performant, il faudra créer les conditions d'une limitation du nombre de banques et une augmentation de leur taille, mais aussi considérer une insertion des tontines, principale composante du secteur financier informel. Celles-ci joueraient alors le rôle de relais entre les banques et les agents économiques à faible revenu qui sont pour le moment exclus des circuits formels de financement (Ezé-Ezé, 2001).
52. La structure de l'actionnariat est largement dominée par le secteur privé. La part du capital des banques détenue par le secteur privé entre 2001 et 2005 est passée de 88,72% à 90,20%. Le désengagement de l'Etat du secteur financier est bien illustré au 31 décembre 2005 passant de 11,28% à 9,8%. A cette date, les pouvoirs publics détiennent seulement 10,51% du capital social cumulé des banques et ne sont plus l'actionnaire principal que de 3 banques sur les 10 en activités. Par ailleurs, on constate que d'une manière générale, les banques présentent une bonne structure financière. En effet, d'après le système de cotation développé par la COBAC (système SYSCO) en vue d'apprécier la situation financière des banques, 2 banques présentent une situation financière solide (cote 1) à fin 2008, contre 0 en 2001 ; 7 ont une situation financière bonne (cote 2) contre 6 en 2001. Il n'existe que 2 banques qui ont une situation financière fragile (cote 3) et 1 autre une situation financière critique (cote 4). En bref, à la fin de 2008 tout au moins, plus de 75% des banques en activités n'inspirent pas confiance.
53. Toutes ces observations ont une incidence sur le degré de concentration de ces banques. En effet, le degré de concentration des banques peut être mesuré par le nombre de banques et

d'agences. Plus ce nombre sera ralenti, plus la concentration sera élevée. Cet aspect peut être apprécié à partir du tableau ci-après.

Tableau 8 : Evolution du nombre de banques et d'agences

Années	Nombre de banques	Nombre d'agences
2001	10	86
2002	10	88
2003	10	90
2004	10	96
2005	10	103
2006	11	118
2007	12	128
2008	12	129

Source : Rapport annuel du Conseil National du Crédit

54. Sur l'ensemble de la période (2001-2008), on observe qu'il y a un petit nombre de banques en activité, mais également, de période en période, on constate aussi une augmentation des agences. La concentration se fait exclusivement dans les grandes villes du pays.
55. Ainsi, la plupart des banques sont installées dans les grandes villes notamment Douala, Yaoundé, Bafoussam, et quelques chefs-lieux de régions. Ce phénomène peut être visualisé à travers le tableau 7 ci-après qui retrace le réseau bancaire camerounais.
56. Sur l'ensemble de la période étudiée, ces trois villes ont à elles seules, d'année en année, en moyenne 35% du nombre total d'agences. Ce phénomène s'est surtout accentué en 2004 où ces trois villes, ont à elles seules, plus de 51% des agences existantes. Il peut être attribué à cette situation de la multiplication des guichets périodiques du milieu des années 2001. Cette concentration géographique se traduit par le développement des comportements d'épargne informelle dans les zones rurales.
57. Aussi, des 129 agences bancaires que compte le système bancaire en 2008, un peu plus de 80% sont regroupées dans les villes de Douala et Yaoundé. Ainsi, des 21 agences que compte la société générale des banques du Cameroun (SGBC), quinze sont situées dans les villes de Yaoundé (six) et Douala (neuf), et 6 dans le reste du Cameroun.
58. En somme, l'industrie bancaire est fortement concentrée sur l'ensemble de la période. Sur le plan géographique, les agences des banques sont plus installées dans les trois villes. Sur le plan économique, l'activité bancaire est contrôlée par cinq banques en raison de 85% pour les dépôts et 72% pour les crédits.

Tableau 9 : Evolution du réseau bancaire camerounais

Ville	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Douala	17	16	27	47	9	8	14	24
Yaoundé	13	12	20	39	7	6	16	26
Bafoussam	5	9	7	10	6	5	8	9
Total	35	37	54	96	22	19	38	59
Autres	42	48	113	90	56	40	52	61
Total	87	85	167	186	78	59	90	120

Source : Rapports annuels du conseil national du crédit

2.1.1.2 De 2008 à 2016 : l'embellie du système bancaire

59. La situation du système financier durant cette période est devenue satisfaisante. Le système financier se transforme, garantissant une utilisation rationnelle des ressources. C'est à ce titre que l'assainissement engagé dans le système bancaire constitue un résultat important, car la viabilité des banques et leur stabilité sont devenues évidentes. Aujourd'hui, le système bancaire et financier est globalement assaini et bénéficie d'une plus grande crédibilité, en particulier vis-à-vis des épargnants, qui sont par nature très sensibles aux problèmes d'illiquidité et d'insolvabilité. Dans le même temps, l'offre s'accroît, en termes de création de nouvelles banques (Tableau 8), mais aussi en termes de multiplication d'agences bancaires, sauf que la question de la concentration reste irrésolue.

60. La lecture de la carte montre bien que le phénomène de concentration géographique du réseau bancaire autour des grandes agglomérations urbaines au Cameroun est resté constant. En effet, il est à remarquer que les trois métropoles que sont Douala, Yaoundé et Bafoussam, ont la plus grande part des agences. A l'échelle départementale et au-delà du Wouri, du Mfoundi et de la Mifi, les départements comme le Fako et la Vina montent en puissance, certainement du fait de l'immense marché que représente les Université de Buea et de N'Gaoundéré. Le reste du territoire est vide. De plus, la hiérarchie bancaire est restée inchangée avec la prédominance de la SCB, de la BICEC et de la SGBC en termes du nombre d'agences. Les autres banques (Tableau 8) sont très faiblement représentées, avec des activités confinées dans les deux grandes villes que sont Douala et Yaoundé.

Tableau 10 : Liste des banques agréées au Cameroun au 28 octobre 2014

BANQUE SIGLE	CAPITAL SOCIAL (en millions de FCFA)	REPARTITION DU CAPITAL (en pourcentage)	
Afriland first bank <i>First Bank</i>	15 800	SBF and Co	37,19
		FMO	19,33
		Kouesseu J.B.	9,49
		Jully S.A.	8,07
		KammogneFokam P.	8,53
		Tiofo David 7 Autres	10,39
Banque atlantique du Cameroun <i>BAC</i>	5 500	AFG Central and East Africa	54,52
		Financial Risk International	18
		Autres	26,48
Banque internationale du Cameroun pour l'épargne et le crédit <i>BICEC</i>	12 000	BPCE International et Outre- mer	61,22
		Etat camerounais	17,5
		Proparco	7,25
		Autres	14,03
Commercial bank of Cameroon <i>CBC</i>	12 000	Etat du Cameroun	98,083
		Snac-Tiard	1,704
		Snac -Vie	0,213
Citibank Cameroon sa <i>Citibank</i>	7 569	Citibank Na New-York	99,98
		Ferdinand ZaumuZwoogseeg	0,01
		Zaidi Syed Asif Ali	0,01
Ecobank Cameroun <i>Ecobank</i>	10 000	Ecobank Transnational Inc.	79,8
		Fotso André	5,35
		Axa Assurances	2
		La Citoyenne Assurances	2
		Autres	10,85
Société commerciale de banque- Cameroun <i>CA SCB</i>	10 000	IUB Holding	51
		Etat camerounais	49
Société générale de banques au Cameroun <i>SGBC</i>	12 500	Société Générale	58,08
		Etat camerounais	25,6
		AGF Cameroun (ex-Snac)	16,32
Standard chartered bank Cameroon <i>SCBC</i>	10 000	Standard Chartered Holding (Africa) B.V	100
Union bank of Cameroon plc <i>UBC Plc</i>	20 000	Oceanic Bank International	54
		CAMCCULL	37
		Autres	9
National financial credit bank <i>NFC Bank</i>	6 127	AwangaZachariaAnyangwo	54,3
		MURCAS/FACAS	22,84
		Privés camerounais	7,64
United bank for Africa Cameroun <i>UBA</i>	8 500	UBA Plc	99,99
		Autres	0,01
Bgfibank Cameroun <i>BGFIBank</i>	10 000	BGFI Holding Corporation SA	70,69
		Etat camerounais	20,00
		Autres	9,31
Banque camerounaise de petites et moyennes entreprises <i>BC - ME</i>	10 000	Etat camerounais	100
Amity Bank <i>AMITY</i>	7 400	/	/
Total : 15 banques	149 996		

Source : Données de la COBAC

2.1.2 Un secteur bancaire surliquide et rentable, mais dont la contribution au développement reste faible

2.1.2.1 Des réserves bancaires en accroissement

61. Depuis 2007, le secteur bancaire au Cameroun, globalement rentable, était déjà en situation de surliquidité du fait notamment des dépôts à vue et des revenus liés aux cours du pétrole. Les taux de profit du secteur sont estimés entre 15% et 20%.
62. Au cours de ces dernières années, l'embellie de l'économie camerounaise a eu un impact direct sur la croissance de la liquidité des banques. En effet, l'accroissement des recettes d'exportations pétrolières suite à la flambée des cours mondiaux de pétrole, s'est traduit par une augmentation de la masse monétaire. Ce surplus de monnaie a eu comme conséquence un accroissement des réserves bancaires, conduisant ainsi à la surliquidité des banques (Fouda, 2005). Par ailleurs, malgré des ressources suffisantes, les banques ne se sont pas impliqués davantage dans le financement de l'économie. Elles sont devenues plus prudentes dans la prise du risque ce qui a contribué à une contraction du volume des crédits distribués.
63. En effet, au cours de la décennie 1994-2004, la croissance des crédits au Cameroun n'a pas suivi celle des dépôts. Les dépôts se sont accrus de 128,2 % tandis que les crédits à l'économie n'ont connu qu'une augmentation de 56 %. Les banques préfèrent orienter leurs ressources vers des emplois de trésorerie moins risqués que les crédits. Ce paradoxe de la surliquidité se manifeste par une concomitance entre une surliquidité persistante et une insuffisance de financement du secteur réel. C'est le cas actuellement de la zone CEMAC en général et du Cameroun en particulier. En effet,

l'économie réelle de la zone est en manque de moyens de financement externe, alors que le secteur bancaire dispose de liquidités excédentaires qu'il ne parvient pas à employer. Par sa persistance, cette question dépasse un simple phénomène conjoncturel, laissant à penser que ce problème de financement puise sa source dans l'histoire institutionnelle de la zone FCFA.

2.1.2.2 La question du financement de l'économie camerounaise

64. La contribution du système bancaire dans la croissance économique n'est plus à démontrer. Ainsi, Schumpeter (1912), soulignait déjà l'importance des banques dans le fonctionnement du système économique, et leur apport bénéfique à la croissance à travers le financement de l'innovation. Bencivenga et Smith (1991) montrent qu'une bonne gestion du risque de liquidité par le secteur bancaire permet d'augmenter la part de l'épargne allouée aux placements davantage productifs tout en gardant un niveau d'épargne constant. Ces auteurs établissaient par là et de façon théorique une relation positive entre le secteur bancaire et la croissance économique.
65. Le système bancaire est censé faciliter notamment la mobilisation des ressources bloquées dans le secteur traditionnel de l'économie, et les transférer au secteur moderne qui peut promouvoir la croissance en assurant leur affectation aux projets les plus performants. Telle serait donc la contribution de tout système financier et bancaire au développement. Le système bancaire camerounais ne s'accommode pas moins de cette logique. Comprendre alors les canaux d'actions concourant à cette contribution passe nécessairement par la présentation des acteurs qui l'impulsent au Cameroun. L'actionnariat bancaire camerounais reste dominé par les holdings financiers et autres établissements de crédits privés nationaux et internationaux. Le Cameroun

ne reste pas en marge de cette tendance. En effet, la structure de l'actionnariat de son réseau est à prépondérance privée. Ainsi, l'Etat camerounais ne détient qu'un peu plus de 10% en agrégé de l'actionnariat contre 98,2% pour les investisseurs.

2.1.2.3 *Le financement du développement : un problème finalement non résolu*

66. Malgré une situation satisfaisante du système financier, celui-ci est peu à même de financer le développement. La réglementation n'a apporté de changements perceptibles ni par rapport au problème de l'accès aux services financiers ni par rapport à celui du climat des affaires. En ce qui concerne le maintien de l'exclusion de l'accès aux services financiers, l'offre de service de financement en particulier n'a pas enregistré de progrès significatif, en raison du durcissement des conditions de la collecte de l'épargne et de l'accès au crédit. On constate que le dispositif de collecte de ressources a gardé tous ses principaux handicaps à savoir la concentration du réseau bancaire ainsi que le niveau élevé des coûts de transaction. Le rationnement du crédit demeure une des caractéristiques majeures du marché. Certains clients des banques ne peuvent pas obtenir des crédits autant qu'ils le souhaitent, alors même qu'ils sont disposés à supporter des taux d'intérêt élevés. Cette exclusion se fait à travers plusieurs obstacles, dont les plus visibles sont les conditions qui leur sont imposées. Les banques exigent par exemple la possession d'un compte bancaire, ce qui n'est pas le cas de certaines catégories d'agents.
67. Les banques se trouvent ainsi au centre d'un conflit, que l'on peut définir par l'incompatibilité qui existe d'une part entre le souci de solvabilité et de rentabilité de la clientèle, et d'autre part l'intérêt économique général, censé être déterminé par le financement des investissements.

L'exclusion de l'accès au crédit est plus accentuée pour les crédits d'investissement ou de financement du développement. En effet, la part des crédits à court terme est plus forte que celles des crédits d'investissement (moyen et long terme). Les banques prélèvent au titre des services d'intermédiation une marge permettant de couvrir leurs coûts opératoires (frais généraux, amortissements et provisions) et de dégager un profit destiné à la rémunération des capitaux propres.

2.1.2.4 *Des réajustements en cours de mise en œuvre*

68. Le secteur bancaire camerounais se caractérise par le faible taux de bancarisation, la surliquidité bancaire, la modernisation des moyens de paiement, la perspective d'implémenter de nouveaux modes de financement, le tout dans le but d'offrir une gamme de plus en plus variée aux opérateurs économiques à tous les niveaux, notamment aux Petites et Moyennes Entreprises (PME), dont l'accès aux services financiers est resté très limité.
69. En effet, le rapport de la mission conjointe Banque Mondiale/FMI de juin 2007, révèle que le secteur bancaire dispose seulement de 14,4 comptes de prêts pour 1 000 habitants, en deçà de la médiane des pays à faible revenu. Les performances relatives en matière de dépôts sont encore plus faibles avec seulement 355 comptes pour 1 000 habitants, contre 423 pour les pays de même niveau de développement que le Cameroun. Bien qu'en situation de liquidité abondante, les banques n'assurent pas pleinement leur fonction fondamentale de transformation des ressources en crédits.
70. Le secteur agricole reste celui qui souffre le plus de cette faiblesse de financement, notamment les PME pourtant en nombre important. La stratégie prévue pour y remédier est de mettre en place d'une part des mécanismes de financement qui soient

adaptés aux spécificités du monde rural et à celles des PME agro-industrielles, et d'autre part de mener des actions d'assistance, d'accompagnement et de mise à niveau dans divers aspects (comptable, financier, juridique, technologique, certification, accréditation, etc.). Sur le plan financier, on relève la création de deux institutions financières spécialisées dont la première, la banque des PME, est depuis peu en fonctionnement à Douala et Yaoundé ; la deuxième, de la banque agricole, est un organe en cours de mise en place. Bien que ces institutions ne soient pas spécifiques au secteur de l'agro-industrie, elles pourraient apporter des réponses adéquates aux problèmes de financement des entreprises de ce secteur. En plus, en termes d'accompagnement, plusieurs autres initiatives ont été développées par les autorités dans le but d'améliorer la compétitivité des entreprises camerounaises. En attendant l'évaluation de l'apport de ces initiatives sur l'économie camerounaise, il s'agit notamment de :

- l'approfondissement et la diversification de l'intermédiation financière pour répondre aux besoins financiers des différents compartiments de l'activité économique;
- la promotion d'un cadre juridique et d'un système judiciaire fiable et transparent en appui au développement du secteur financier ;
- la poursuite de la modernisation de l'organisation et du fonctionnement du système financier (banques et assurances) pour les rendre plus efficaces à répondre aux besoins de l'économie;

71. Par ailleurs, le Gouvernement a également entrepris :

- la dynamisation du marché financier à travers le recours à l'épargne nationale par émission de bons ou d'obligations pour financer la dépense publique ;

- la mise sur pied du crédit-bail permettant d'améliorer l'appareil de production des PME, en leur accordant au travers des banques, des prêts oscillant entre 25 et 250 millions de FCFA. Par cet instrument, le Gouvernement entend donner un impact important sur la structuration et la dynamisation du tissu des PME ;
- la création de la banque des PME et de la banque agricole dont les textes organisationnels sont d'ores et déjà adoptés. Toutefois, le démarrage effectif des activités de ces deux institutions, qui devrait avoir un effet majeur sur le financement de l'initiative privée, reste attendu ;
- la création de la caisse des dépôts et consignation ;
- la création d'un Fonds de Garantie pour les Crédits aux Petites et Moyennes Entreprises (FOGAPME) dans le but de garantir l'accès des PME aux crédits bancaires.

72. Finalement, le marché bancaire n'est ni de concurrence parfaite, ni de monopole, mais plutôt dans une situation d'entente. C'est la raison pour laquelle, pour drainer l'épargne oisive vers le secteur de production et notamment la construction des grandes infrastructures, l'Etat camerounais opte de plus en plus pour le lancement d'emprunts obligataires auprès des établissements financiers et des particuliers.

73. Le climat des affaires s'est fortement dégradé. Cela résulte du fait que les lois et réglementations sont peu favorables au développement de l'accès au crédit, et en particulier les systèmes judiciaires. Le maintien de l'exclusion de l'accès aux services financiers et l'existence d'un mauvais climat des affaires au Cameroun constituent deux limites importantes de la réglementation prudentielle. A cela s'ajoutent les paradoxes qui caractérisent actuellement les systèmes financiers.

2.1.3 L'encadrement bancaire de la Banque des Etats d'Afrique centrale et de la commission bancaire de l'Afrique centrale

74. La Banque de Etats d'Afrique Centrale (BEAC) joue un rôle central dans l'encadrement bancaire au Cameroun. Elle définit la politique monétaire dans un objectif de lutte contre l'inflation et de respect des fondamentaux garantissant la valeur du Franc CFA. La question pour la BEAC est d'éviter une surabondance des liquidités qu'il faudrait rémunérer. A côté de la BEAC, il y a la COBAC.
75. La Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) a joué un rôle essentiel dans l'assainissement du secteur bancaire au Cameroun. Elle exerce également un rôle important de réglementation et de régulation. A cette fin, une série de normes prudentielles a été édictée et un plan comptable commun est en cours de définition. La bonne santé des banques est illustrée par le respect des normes prudentielles imposées par la COBAC. Le ratio de solvabilité de base du réseau bancaire est de l'ordre de 267% en moyenne en 2008. Les fonds propres nets corrigés du réseau s'élèvent à 232 milliards contre 183 milliards en 2001, soit un ratio de solvabilité de 16,43%. Les fonds propres comptables de l'ensemble des banques, estimés à partir des éléments des bilans s'élèvent à 375 milliards en 2008 et à 309 milliards en 2001, soit un taux de progression de 18,67%. En outre, le ratio moyen de couverture des risques par les fonds propres est au-dessus du minimum réglementaire de 8%. Sur les 10 banques que compte le Cameroun en 2006, 2 seulement présentent un ratio de couverture des risques par les fonds propres inférieur au minimum réglementaire de 8%, et 4 banques ont un ratio compris entre 8% et 15%.
76. En l'absence d'un marché financier développé, les banques commerciales sont les principaux vecteurs de la mobilisation de l'épargne, d'abord à cause de leur réseau assez étendu, ensuite parce qu'à travers leurs opérations normales de crédits, elles peuvent activer l'épargne oisive où elle se trouve, enfin parce que les actifs bancaires qui constituent les éléments de l'offre de monnaie sont hautement liquides et sont ainsi attractifs pour les épargnants. Plusieurs facteurs expliquent cette performance. Les banques ont diversifié leur offre de services et ont adopté des pratiques visant à accroître les commissions qu'elles perçoivent. Elles ont accru leur marge sur opérations diverses, à travers par exemple l'augmentation sans préavis des frais de tenue de compte, l'imposition d'agios sur les comptes créditeurs (ces agios sont officiellement annulés depuis 2008/2009), le prélèvement des frais divers sans contrepartie en termes de service effectif, etc.

2.1.4 Forces, faiblesses, opportunités et menaces du secteur bancaire

77. Les principales forces, faiblesses, opportunités et menaces (SWOT) du

secteur bancaire sont synthétisées dans le tableau ci-après.

Tableau 11. Analyse SWOT du secteur bancaire

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Un secteur aux fondamentaux solides ; - Un réseau de distribution de près de 150 agences ; - Une structure de ressource favorable, caractérisée par une prédominance de dépôts à vue ; - Une bonne gestion caractérisée par un faible taux de contentieux ; - Une faible dépendance du système bancaire aux secteurs cycliques de l'économie ; - Un système financier le plus important de la région CEMAC, avec environ la moitié des actifs financiers régionaux ; - Un secteur bancaire marqué par un excès de liquidité ; - Un secteur dominé par les grandes banques étrangères, avec des excédents de liquidités. 	<ul style="list-style-type: none"> - Des activités de marché concentrées sur quelques opérations de place ; - Absence de garantie offerte par les banques aux entreprises ; - Absence du financement des risques liés aux entreprises au profit du financement des garanties ; - Une offre de produits alternatifs peu adaptés aux besoins du marché ; - Détérioration du secteur bancaire du fait des violations des règlements prudentiels, et aggravé par le ralentissement économique et financier mondial ; - Un faible niveau de capitalisation alors que les banques détiennent généralement des réserves excessives et des liquidités vastes non utilisées ; - Un faible ratio des prêts à faible rendement par rapport aux prêts globaux ; - Concentration à un nombre d'emprunteurs principaux restreint des opérations de crédit bancaire, avec les 5 plus grands risques représentant presque 30 pour cent de tous les prêts ; - Le système bancaire est devenu très exposé à un emprunteur commun ; - Recul progressif depuis 10 ans des banques étrangères, du fait de l'excès de liquidité bancaire domestique, au manque de projets rentables et aux mouvements sociaux ; - L'intermédiation financière et l'accès aux services financiers demeurent limités ; - L'expansion des opérations de prêt continue d'être entravée par des capacités limitées de collecte d'informations sur la solvabilité des emprunteurs ; - Les impôts lourds et un plafond de taux d'intérêt de 15 % sur les prêts aux petites et moyennes entreprises (PME) découragent les banques qui traditionnellement préfèrent traiter avec de grandes sociétés bien établies ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Une proportion de moins de 5 % des Camerounais ont accès à un compte bancaire ; - Un accès difficile aux prêts immobiliers ; - Absence de décaissements pour les prêts hypothécaires ; - Faible niveau de pénétration de la microfinance et le développement du secteur est contraint par un cadre réglementaire et de contrôle faible pour les institutions de ce type.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Système financier très diversifié ; - Climat des affaires très propice ; - Marché intérieur et sous-régional très dynamique ; - Une bonne régulation du système financier. 	<ul style="list-style-type: none"> - Contexte politique et social défavorable ; - Fortes tensions sur les liquidités bancaires ; - Augmentation du coût des ressources suite à la concurrence ; - Concentration du niveau élevé des coûts des transactions ; - Conditions drastiques d'accès au crédit ; - Rationnement des crédits.



REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

REFERERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Agriculture

ELONG (J.G.), « *L'élite urbaine dans le projet de la relance de la cacaoculture par la société du développement du cacao (SODECAO) dans le Cameroun forestier* », in J.G. Elong (éd.), « *L'élite urbaine dans le paysage agricole africain : exemples camerounais et sénégalais* », Paris et Yaoundé, l'Harmattan, pp 38-43

MINEPAT, « *Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural (DSDSR), Etat des lieux et Diagnostic du Secteur Rural au Cameroun* » mars 2014, 147pages et annexes.

FAD (Fonds Africain de Développement)-Département de l'Agriculture et du développement rural, Région Centre et Ouest, « *Projet de développement rural participatif et décentralisé de « Grassfield Cameroun » : Rapport d'évaluation* », avril 2003

FAO, FAO/STAT, base de données statistiques annuelles

FAO/Bureau régional pour l'Afrique subsaharienne, « *Sécurité alimentaire et développement agricole en Afrique subsaharienne. Dossier pour l'accroissement des soutiens publics, Rapport principal* » Rome 2006, 96 pages et annexes

FOFIRI NZOSSIE (E.J.), « *Les déterminants de l'offre alimentaire vivrière dans les villes du Nord-Cameroun* », Thèse de doctorat Ph/D de Géographie, Univ. De Ngaoundéré, Année académ. 2012-2013, 365 pages et annexes.

HATCHEU (E.T.) « *L'approvisionnement et la distribution alimentaire à Douala (Cameroun) : logiques sociales et pratiques spatiales des acteurs* », Thèse de Géographie, Univ.Paris I Panthéon Sorbonne, nov. 2003, 386 pages

MINADER, « *Stratégie de Développement du Secteur Rural/Sous-secteur Agriculture et Développement Rural* », nov.2010, 70 pages

MINADER/ Projet d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA), « *Rapport définitif de la mission d'inventaire rapide et préliminaire des bas-fonds aménageables dans les zones d'intervention du PADFA* », nov.2012, 80 pages et annexes

MINADER/DESA , AGRISTAT Cameroun, *Annuaire des Statistiques Agricoles (Annuel)*

MINADER/DESA, « *Bilan alimentaire en 2006* », 31 pages

MINADER/Projet d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA), « *Appui à la commercialisation et à la structuration des filières riz et oignon. Stratégie opérationnelle pour la mise en œuvre des activités de la composante 2* », sept-oct.2012, 46pages et annexes

MINADER-MINCOM-MINRESI-MINEPAT, « *Stratégie de développement de la filière manioc au Cameroun, 2010-2015* », pages

MINEPAT/Comité de Compétitivité-INS : « *Recensement des opérateurs de la filière coton/textile/confection* » réalisé en nov.dec. 2014», Rapport principal 108 pages.

MINEPAT/Comité de Pilotage du Développement Rural, « *Autosuffisance alimentaire au Cameroun : Une analyse basée sur la flambée des prix des produits alimentaires de première nécessité* », août 2008, 55 pages

MINERSI/ IRAD, « *Deuxième rapport national sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture au Cameroun* » mars 2014, 67 pages

MINRESI/Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD)-CARBAP, C2D/Programme d'Appui à la Recherche Agronomique : PROJET1 : PLANTAIN : « *amélioration durable de la productivité et de la compétitivité de la filière plantain au Cameroun par l'utilisation de technologies innovantes* », nov. 2012, 53 pages.

NDJOGUI (T.E.) et al., « *Historique du palmier à huile au Cameroun* », CIFOR/Série Documents occasionnels 109, 2014, 56 pages.

NDJOGUI (T.E.) et LEVANG (P.), « *Elites urbaines, élaeculture et question foncière au Cameroun forestier* », in Territoires d'Afrique (Rev.), n°5, nov.2013, pp 35-46

NEPAD-CEEAC-FAO-BM, « *Programme Détaillé pour Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) : Programme régional d'investissement pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et nutritionnelle (PRIASAN) en Afrique centrale : Faire de l'Agriculture le levier de l'Intégration Régionale* », oct. 2013, 191 pages.

PREMIER MINISTERE, « *Décret N°2010/0242 PM du 26 FEV 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux communes en matière de de promotion des activités agricoles et de développement rural.* »

REPUBLIQUE DU CAMEROUN/ NEPAD/PDDAA, « *Plan National d'Investissement Agricole du Cameroun* » (PNIA 2014-2020), Vol. 1, dernière version avant validation, avril 2014, 68p

TRICOCHÉ (B.) et AL.-Projet de Renforcement des Partenariats dans la Recherche Agronomique au Cameroun (REPARAC) : « *L'organisation de la filière manioc au Cameroun : des modes de coordination pour régir les incertitudes de marché* », juin 2008, pp 14,

WEBER (J.), « *Structures agraires et évolution des milieux ruraux : le cas de la région cacaoyère du Centre-Sud Cameroun* », Cah.ORSTOM, Vol.XIV, n°2, 1977, pp 113-139

WORLD FOOD PROGRAM-FAO, « *Analyse globale de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité au Cameroun* », Rapport publié en sept.2011, 55 pages.

Pêche

ADPAM (2008), *Rapport de l'étude de faisabilité de la seconde phase du Projet d'appui au développement de la pêche artisanale maritime. Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries animales.* 86 pp. (multigr.).

ADPAM (2012), *Évaluation des stocks dans les pêcheries de la Sanaga, entre Nachtigal et Belabo. Rapport définitif.* MINEPIA/DPAIH, 49 p.

ANON. (2009), *Concept Note for an economic sector work of the fishing sector in Cameroon, Rapport final.* 87 p.

BELAL. E., ET M. O. BABA, (2006), *Sécurité alimentaire et réduction de la pauvreté par l'amélioration de la gouvernance et l'évaluation des pêcheries des rivières en Afrique. La cogestion des pêches au Cameroun : Une analyse des politiques qui la sous-tendent, Rapport de terrain n°3.* World Fish Center. 39 p.

BELHABIB, D. AND PAULY, D. (2015), Reconstructing fisheries catches for Cameroon between 1950-2010. pp. 77-84. In: BELHABIB, D. AND PAULY, D. (eds). *Fisheries catch reconstructions: West Africa, Part II. Fisheries Centre Research Reports vol.23 (3).* Fisheries Centre, University of British Columbia [ISSN 1198-6727]. Source internet: Sea Around Us Fisheries, Ecosystems and Biodiversity.

BRICOLA, P. (2008), *Développement du commerce des produits halieutiques, Programme d'appui à l'intégration régionale en Afrique centrale (PAIRAC), CEMAC/UE, Rapport final.* 139 p.

BRUMMETT, R.E., NGUEUNGA, D., TIOTSOP, F., AND ABINA, J.-C. (2009), The commercial fishery of the middle Nyong River, Cameroon: productivity and environmental threats, *Smithiana Bulletin.* 10 pp.

CHUBA, D. YEPKA J-A., NGUEKAM, E. ET FOMENA S. (2015). *Evaluation des pertes post-capture au Cameroun. Rapport de l'étude pilote dans les sites de Yoyo, Matta Barrage et Lagdo.* 75 pp. (multigr.).

DIN, N. (2001), *Mangroves du Cameroun : Statut écologique et perspectives de gestion durable, Thèse présentée en vue de l'obtention du grade de Docteur d'État ès Sciences, option écologie végétale, Université de Yaoundé I.* 252 pp.

DJAMA, T. (1988), *Estimation of Growth Parameters and Mortality of Longneck Croaker (Pseudotolithus typus) in Cameroun.* FAO/DANIDA, S. Venema (J) Moeller-Christensen, Pauly (D) (eds.). FAO Fish. Repp. Rome : 389 p.

DJAMA, T. (1992), *Interactions between the Artisanal and the Industrial Fisheries in Cameroon.* PhD Thesis; School of Biological Sciences; University College of Wales; Bangor; UK; 200 p.

ETISAH. (2013), *Document de cadrage pour l'amélioration du commerce intra-régional du poisson, Annexe 6, ACP Fish II.* 73 p.

FAO (2010), *Annuaire. Statistiques des pêches et de l'aquaculture /Service des statistiques et de l'information du Département des pêches et de l'aquaculture/.* 2008/FAO 72 p.

FAO (2014), FAO Annuaire. Statistiques des pêches et de l'aquaculture. 2012/FAO. 2012. Rome. FAO. 76 p.

FAO, (2010), *Cadre de l'aménagement des pêches maritimes au Cameroun : situation et perspectives*, Programme coopératif Banque mondiale/FAO, Economic Sector Work (ESW), Secteur pêche au Cameroun, Version provisoire. 65 p.

FAO/MINEPIA, (2015), *Projet d'appui au développement de l'élevage du tilapia en cage au Cameroun*, TCP/CMR/3506

HOSCH, G. (2007), *Plan d'action national visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non réglementée et non déclarée*, République du Cameroun. 65 p.

INS, (2014), EPIA STAT : *Annuaire des statistiques du sous-secteur élevage, pêche et industries animales 2013*, no 29. Division des études, de la planification, de la coopération et des statistiques, 72 p.

KOUAM, J. (2002), *La revue des projets de développement piscicole et la vulgarisation agricole au Cameroun*, 28 p.

LEJEUNE, J.L. (2009), *Rapport sur le volet Suivi Contrôle et Surveillance des Pêches dans les Etats membres du Comité Régional des Pêches du Golfe du Guinée (COREP) : Analyse de la situation et préparation d'un projet d'appui*. FAO (version provisoire).

LEMBE, A.-J., (2014), *Pêches maritimes et développement durable dans les États côtiers d'Afrique centrale : des dysfonctionnements à l'exploitation durable des ressources halieutiques*. Thèse présentée à l'Université de Nantes pour l'obtention du titre de Docteur : École doctorale de Droit et Sciences sociales, Institut de géographie et d'aménagement régional. Discipline : Géographie, 401 p.

MIDEPECAM (1987), *Enquête cadre de la pêche artisanale sur la côte camerounaise*.

MINEP, (2010), *Plan d'action national de gestion des zones marine et côtière validé*. 147 p.

MINEP/ENVIREP (2010), *Études préliminaires de la deuxième phase du projet de Conservation et de Gestion participative des Écosystèmes de Mangrove au Cameroun, mangroves de Douala-Edéa et du sud*, Rapport final. 125 pp.

MINEPIA (2009), *Enquête-cadre et étude socio-économique auprès des communautés de pêche de la façade maritime du Cameroun*, Rapport définitif. 85 p.

MINEPIA (2012), *Projet spécial d'appui au développement de la pêche et de l'élevage dans les zones rétrocédées de Bakassi et du lac Tchad : Volet Bakassi*. 66 p.

MINEPIA (2013), *Recensement des fermes piscicoles dans les zones à fort potentiel au Cameroun (centre, est, ouest, nord-ouest et sud)*, Rapport principal, 42 p.

MINEPIA (2014a), *Enquête cadre et étude socio-économique auprès des communautés des pêcheurs de la retenue de Maga*. 52 p.

MINEPIA (2014b), *Enquête-cadre et étude socio-économique auprès des communautés de pêche le long du fleuve Nyong, Rapport principal*, AMO/AFD. 69 p.

MINEPIA. (2012). *Stratégie de Développement du Sous-secteur de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales*.

NDIAYE O., SODOKE KOMIVI B. ET DIEI-OUADI Y. (2014), *La technique FAO-Thiaroye de transformation (FTT-Thiaroye)*. Rome, FAO. 67 p

NGOK, E; DJAMEN.D, DONGMO.J. (2005), *Contribution économique et sociale de la pêche artisanale aux moyens d'existence durables et à la réduction de la pauvreté*. FAO/PMEDP, 41p.

NJIFONJOU, O. (1998), *Dynamique de l'exploitation dans la pêche artisanale maritime des régions de Limbé et de Kribi au Cameroun*. Thèse présentée à l'Université de Bretagne Occidentale pour l'obtention du titre de Docteur. École doctorale des sciences de la mer. Spécialité : Océanologie biologique, 339 p

NJIFONJOU, O. (2000), *Enquête-cadre et étude socio-économique sur la retenue de la Mapé*, MINEPIA/PMEDP/UCN. 45 p.

NJIFONJOU, O., FOLACK, J., BONDJA, M., NJOCK, J.-C. ET DJAMEN, D. (1995), *Enquête cadre et étude socio-économique de la pêche artisanale maritime au Cameroun, Tome 1 : Résultats d'enquête*, FAO/GPC/RAF/192/DEN. 46 p.

NJOCK, J.-C., (1990), *Les ressources démersales côtières du Cameroun : Biologie et exploitation des principales espèces ichtyologiques*. Thèse de Doctorat ; Université Aix Marseille II : 187 p.

SATIA, N.PH.B. (1991), *Aperçu sur la pêche camerounaise et son rôle dans l'économie nationale*. Séminaire national sur la politique et la planification de la pêche au Cameroun, Yaoundé, 16–20 septembre 1991, Session I, Exposé n° 1, 21 p. Fr.

SHEVES, G.T., CORSI, F., LABLA, D., MATTHES, H., TAFANI, C., ET VALLET, F. (1992), *Contribution au Plan Directeur des Pêches et de l'Aquaculture, Programme de Coopération Technique, Cameroun-TCP/CMR/0053*, FAO : Rome. ix+ 134 p.

SOFRECO (2011), *Amélioration des politiques et des systèmes de gestion des pêches dans les pays du sud du golfe de Guinée. Cameroun et Guinée Equatoriale. Document cadre des politiques des pêches et de l'aquaculture au Cameroun (DCP-PAC)*. Projet ACP Fish II, Version provisoire, 95 p.

SOWEDA (2008), *Projet de développement de l'élevage et de la pêche*, Rapport final. 86 p.

TIOTSOP, F. (2002), *L'importance des mangroves dans le système halieutique au Cameroun*, M.Sc. en gestion des ressources maritimes, Université du Québec à Rimouski. x+88 p. (mimeo).

TIOTSOP, F. (2012), *Formulation du programme de construction des points de débarquements aménagés sur la côte et les plans d'eau intérieurs pour le développement de la pêche artisanale maritime et continentale au Cameroun*.

TIOTSOP, F. ET MINDJIMBA, K. (2014), *The Degradation of Cameroon's Mangroves: An Ignorance and/or Absence of a Legal and Regulatory Framework Issue* (Sous presse). Integrated Marine Biogeochemistry and Ecosystem Research (IMBER).

TIOTSOP, F., (2003), *A strategic analysis of fisheries policy in Cameroon development since 1950, with special reference to the inland fisheries of the Waza-Logone floodplain area*. Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales, Direction des Pêches, Yaoundé-Cameroun, 63 p.

TIOTSOP, F., (2003), *Enquête-cadre couplée à une étude socio-économique sur la retenue d'eau de Mbakaou*. Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales, Direction des Pêches, Yaoundé-Cameroun, 51 pp. (miméo).

TIOTSOP, F., (2007), *Enquête-cadre couplée à une étude socio-économique sur la retenue d'eau de Lagdo*. Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales, Direction des Pêches/Caisse de Développement de la Pêche Maritime, Yaoundé-Cameroun, 60 pp. (miméo).

TIOTSOP, F., (2010), *Statistiques participatives des pêches continentales dans le bassin du Congo (fleuves Ngoko, Sangha, Dja et Boumba), Rapport final. Formulation du programme d'action durable de pêche et de la sécurité alimentaire dans le bassin du Congo*, Commission Internationale du Bassin du Congo – Oubangui – Sangha (CICOS).

TIOTSOP, F., (2016), *Rapport de l'étude d'identification de fumoirs améliorés adoptés par les communautés de pêche de Lagdo, Londji, Yoyo, Limbé, Bambalang et Matta barrage au Cameroun*. FAO/ Direction des Pêches, de l'Aquaculture et des Industries halieutiques/MINEPIA-Cameroun, 36 pp. (miméo).

TIOTSOP, F., GUILLOTREAU, P. ET ROUCHIER, J. (2014), *Le rôle de la confiance dans les relations d'échange : le cas du marché de poisson de Kribi*, Revue Française de Socio-Economie, n 14, 189–220 pp.

UNFPA (2013), *State of World Population 2013: Motherhood in Childhood: Facing the Challenge of Adolescent Pregnancy*, New York: UNFPA. 116 pp.

VIVIEN, J., (1991), *Faune du Cameroun : Guide des mammifères et poissons*. GICAM et Ministère de la Coopération et du Développement, 271 p.

Elevage

ACDIC. (2006) *Filières laitières au Cameroun*. 69P

AKOA ETOA J. M. (2005-2006), *Filière porcine Camerounaise : une compétitivité à l'épreuve de dysfonctionnement*, Mémoire de Master 2, UTM/ENFA/INP-ENSAT, 98 P.

BOUBA, données non publiés : *Evolution et situation actuelle de l'élevage au Cameroun. Rapport de synthèse*. 42p

Budget programme MINEPIA, (2013-2015)

CDDR/SAILD. (2006) *Elevage des porcs Rapport de synthèse technique*

CHILI P. (2009) *Etat des lieux de la filière viande au Cameroun*, Document FAO

CIRAD-EMVT, BDPA-SCETAGRI, (1995) *Étude du secteur élevage au Cameroun. Yaoundé, Cameroun, MINEPIA-Direction des Etudes, des Projets et de la Formation, rapport principal*, 347 p.

DJONGA B. (2014) *La voie du paysan. Mensuel de l'entrepreneur rural*,

DURUFLE G, FABRE P., YUNG J. M. (1988) *Les effets sociaux et économiques des projets de développement rural : manuel d'évaluation*, Ministère de la Coopération,

HAMADOU S. (2001) *Un nouveau cadre de l'exercice des activités de santé animale au Cameroun. Afrique Agriculture*, 294 :30

ICHAKOU A., (2004). *Mise en évidence sérologique des certaines pathologies virales en aviculture respectant les traditions dans la province de l'Extrême-Nord au Cameroun et essai de la vaccination contre la maladie de Newcastle*. Thèse : Méd. Vét. : Dakar ;

INS (2013), *Annuaire statistique 2011*.

LABONNE M., MAGRONG P., OUSTALET Y. (2003) *Le secteur de l'élevage au Cameroun et dans les provinces du grand Nord : situation actuelle, contraintes, enjeux et défis*.

MANJELI Y., TEGUIA A., NJWE R. M., TCHOUMBOUE J., AYONY E. E. (1994). *Enquête sur l'élevage caprin dans les hauts plateaux de l'Ouest Cameroun. Proceedings of the 3rd Biennial Conference of the African Small Ruminant Research Network 5-9 December 1994, Kampala, OUGANDA 99-103*.

MINADE, 2005. *Document de stratégie de développement du secteur rural*, Document actualisé.

MINEPIA (2000). *Rapport annuel*. Yaoundé : Direction des productions animales

MINEPIA (2014) *Annuaire des statistiques du sous-secteur élevage, pêches et industries animales*. Une publication de la DEPCS.

MINEPIA (2015). *Etat des lieux des filières d'élevage au Cameroun*, Document de travail.

MINEPIA : *Etude de faisabilité pour la mise en place d'un projet de construction d'une chaîne d'abattage, des entrepôts frigorifiques, le transport et la commercialisation des viandes bovines au Cameroun*, 2014. *Rapport final 2012*, Pp 77-277.

MINEPIA : *Situation de référence du territoire national, Volume 2. Modalités, critères et stratégies de mise en cohérence pour l'affectation des terres*, *Rapport final 2012*, Pp : 12-17.

MINEPIA(2002). *La stratégie sectorielle de l'élevage des pêches et des industries animales*, octobre 2002.

MINEPIA(2009). *Schéma directeur pour le développement des filières de l'élevage au Cameroun : Volume II: Cartographie des filières*

MINEPIA(2013). *Enquête Pastorale Annuelle 2012 : Rapport Principal ; Décembre 2013*

MINEPIA, (2009). *Schéma Directeur pour le développement des filières de l'élevage au Cameroun*.

MINEPIA, 1988. Les grandes lignes de la politique du MINEPIA

Njoya et al (1995) : Systèmes d'élevage et productivité des bovins en milieu paysan au Nord-Cameroun

NJOYA, A., AWAND, MOUSCA, A., NGOTAMA, A., CARDINALE, E., EBANGUI, L., 1996. L'élevage porcin au Nord Cameroun : situation actuelle et possibilités d'amélioration, station de Recherches Zootechniques et Vétérinaires de Garoua. 51p.

OMBOUI M., 2015. Production de lait : Le Cameroun veut relancer le complexe laitier de N'Gaoundéré. Cameroon report

PAPENOC, 2007. Rapport annuel d'activités.

PDFP, 2006. Guide pratique du porciculteur. Publication de la direction des Services Vétérinaires, MINEPIA, Yaoundé 87p.

PLANCHENAULT, D. 1992. Enquête productivité du bétail camerounais. Ministère de l'élevage, des pêches et des industries animales, Cameroun/CIRAD-EMVT. 249 pages.

ROMET A. 2009. L'abeille *adansonii* dans les Hauts-Plateaux de l'Ouest Cameroun revue Abeille de France 36, Chemin des Vignes F-38140 Apprieu France

TAMBI, E.N. 1985. Income risk in livestock production: the case of dairy and egg production in the North West Province of Cameroon. Rev. Sci. and Tech., 1(4).

TELEUNGANDEU E. ET NGATCHOU A. 2006 : Première évaluation du secteur avicole au Cameroun : Structure et importance du secteur avicole commercial et familial pour une meilleure compréhension de l'enjeu de l'Influenza aviaire ; Rapport Des Consultants Nationaux : Organisation Des Nations Unies Pour L'alimentation Et L'agriculture : Projet OSRO/GLO/MUL [Emergency assistance for the control and prévention of Avian Influenza] Représentation FAO Yaoundé – Cameroun 48p

Exploitation forestière

FAO (2010), *Rapport FRA*

INS (2015), Rapport national sur les objectifs du millénaire pour le développement

J. VIVIEN ET J.J. FAURE (2011), *Arbres des Forêts denses d'Afrique Centrale*, Editeur: Nguila Kerou. Clohars-Carnoët, p. 943-945. Index

MINFOF, ECOR SARL (2013). *Bilan diagnostique de Mise en œuvre de la politique forestière du Cameroun*

MINFOF, ECOR SARL (2013), *Document de politique forestière révisée*

MINFOF (2014), *Aires Protégées du Cameroun*

MINFOF (2015), *Secteur Forêt et Faune ; Faits et Chiffres*

MINFOF/CIFOR (2014), *Etude de l'importance Economique et Sociale du Secteur Forêt et Faune dans les Etats d'Afrique Centrale : Cas du Cameroun*

COMIFAC (2010), *Etat des Forêts du Bassin du Congo,*

MINFOF (2015), *Rapport COMCAM*

MINFOF (2015), *Atlas Forestier*

MINFOF (2014), *Annuaire Statistiques*

MINFOF (2015), *Secteur Forestier et Faunique du Cameroun, Faits et Chiffres*

MINFOF (2012), *Stratégie du Sous-secteur Forêts et faune*

MINFOF/WRI (2014), *Atlas Forestier*

NJANKOUA WANDJI, J. NYEMECK BINAM & G. MULUH (2012), *Gestion des ressources de l'environnement dans la zone de savane soudanienne du nord Cameroun : arbitrage des différentes alternatives par la méthode des normes minimales de sécurité D.N.D.* TROPICULTURA

VINCENT BELIGNE, *Bilan de 25 années d'appui de la Coopération allemande à l'aménagement forestier durable au Cameroun* GIZ, Yaoundé

Industrie

BAUD, P. ; BOURGEAT, S. ; BRAS C. (2008). *Dictionnaire de Géographie*, Editions Hatier, 4e édition.

BILO'O ALO'O, M. T. (2012). *L'espace industriel de Yaoundé III : logiques des localisations et effets induits*, Mémoire de Master, Université de Yaoundé I, 158 p.

CABANNE CL. (1984). *Lexique de Géographie humaine et économique*, Paris, 2è Ed. , Dalloz, 449 p.

CNUCED, TCHAPGA, FL. (2014). *La concurrence dans l'économie du Cameroun*, Nations Unies, New York et Genève, 82 p.

DEZERT ET VERLAQUE (1978). *L'espace industriel*, Masson, 301 p.

DOFFONSOU R. A. ET ALII (2015)

HELIO International, (2009). *Systèmes énergétiques, Vulnérabilité-Adaptation-Résilience (VAR), Cameroun*. Rapport rédigé par Emmanuel Ngnikam et Elie Tolale, 45 p.

HESSE H (2008). *Export diversification and economic growth*. Commission of growth and development, p.21

- INS (Institut National de la Statistique). (2009). *Recensement général des entreprises (RGE 2009)*. Concepts et définitions, Yaoundé, 11 p.
- INS (Institut National de la Statistique). (2010). *Recensement général des entreprises (RGE 2009)*, Rapport principal des résultats, Yaoundé, 106 p.
- INS (Institut National de la Statistique). (2010). *Recensement général des entreprises (RGE 2009)*, Répertoire national des entreprises, principaux résultats, Yaoundé, 109 p.
- INS (Institut National de la Statistique). (2010). *Annuaire statistique du Cameroun*
- KUZNETS S. (1971). *Economic Growth of Nations: Total Output and Production Structure*, ed. Harvard University Press, 363 p.
- LALL S (2005). *Is African industry competing*. Queen Elisabeth House, university of oxford, p.121.
- LEVY J., LUSSAULT M. dir. (2006). *Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris, 1033p.
- MAGZI, PLAN D'ENTREPRISE 2011-2015, RAPPORT FINAL, 80 p.
- METCHEHE BONDJO, M. C. (2008). *Les mutations de l'espace industriel de l'arrondissement de Douala IIIè, Cameroun*, Mémoire de Master en géographie, Université de Douala, 108 p.
- MINEPAT. (2009). *Division de la prospective et de la planification stratégique*, février 2009. Cameroun, Vision 2035
- MINEPAT. (2009). *Division de la prospective et de la planification stratégique*, DSCE, 2009, 167 p.
- MINEPAT. (2011). *Perception des entreprises sur le climat des affaires au Cameroun*, Business Climat Survey (BCS), Rapport National 2011, 95 p.
- MINEPAT. (2014). *Stratégie du développement du secteur de l'industrie et des services*, Rapport d'évaluation de la mise en œuvre pour la période 2010-2013, 109 p.
- NGO BALEPA A. S.S. (2013). *Industrialisation et développement : Dynamiques d'industrialisation et effets induits au Cameroun*, HDR, 3 volumes, Vol. 1, Position et projet scientifique, Université de Bordeaux 3, 200 p.
- NGO BALEPA, A. S., MODIKA J. (2012a). "Industrial dynamics and urban spatial structuring in Douala". *African Journal of Social Sciences*, A multidisciplinary journal of social sciences, Faculty of Social and Management Sciences, University of Buea, Volume 3, Number 3, September, 2012, pp. 43-57.
- NORRO, M. (1994). *Economie africaine. Analyse économique de l'Afrique subsaharienne*, Edit. De Boeck Université, Coll. Ouvertures économiques, Bruxelles, 297p.

NTEP GWETH, P. (2001). Ressources minérales du Cameroun, Carte thématique sur fond géologique et note explicative de 375 p. Ministère des mines, de l'eau et de l'énergie, SOPECAM, Yaoundé.

ONU/NUDI/CNUCED. (2011). Le développement économique en Afrique : promouvoir le développement industriel en Afrique dans le nouvel environnement mondial, Rapport spécial, 129 p.

NKUE V., NJOMO D. (2009). « Analyse du système énergétique camerounais dans une perspective de développement soutenable », Revue de l'Energie, Vol. 588, Mars-Avril

NONJON, A. (1995). Comprendre l'économie mondiale, Ellipses, Paris, 286 p.

MINMIDT, (2012). Plan directeur d'industrialisation, état des lieux de l'industrie camerounaise, 125 p.

RODRIG, DANI (2007). *One Economics, Many Recipes*. Princeton University Press. ISBN 0-691-12951-7.

SECK, A. (1993). La politique industrielle, controverses et démarche stratégique en Afrique au Sud du Sahara : le cas du Sénégal. Afrique et Développement, Vol. 18, n°3, p.61-68.

SZIRMAI, ADAM (2009). "Industrialisation as an engine of growth in developing countries," MERIT Working Papers 010, United Nations University - Maastricht Economic and Social Research Institute on Innovation and Technology (MERIT).

Tourisme et services marchands

BOYER MARC, 2003. vade-mecum. Le tourisme en France, Management et Société, 302 p.

ABEGA M. (1998). « Le système bancaire et financier du Cameroun », in Marchés Tropicaux, N°1714.

AVOM D. (2004). « Réglementation et évolution de l'intermédiation bancaire au Cameroun », Working paper, CEREG, Yaoundé.

AVOM D. ET EYEFFA S.M. (2007). « Quinze ans de restructuration bancaire dans la CEMAC : qu'avons-nous appris ? », Revue d'Economie Financière, N°37.

BECKMANN R. (2007), «Profitability of Western European Banking Systems: Panel Evidence on Structural and Cyclical Determinants», Discussion Paper Series N°2: Banking and Financial Studies, N°17/2007.

BEKOLO EBE B. (2002). Mondialisation financière et financement du développement en Afrique, Yaoundé, presse universitaires de Yaoundé.

BEKOLOEBE B. (1989). « Les systèmes de tontines : liquidité, intermédiation et comportement d'épargne », Revue d'Economie Politique, N°4.

BEKOLOEBE B. (1991). « Ajustement structurel, restructuration bancaire et développement », actes de la journée de réflexion organisée par l'Institut des Techniques Bancaires, Yaoundé.

BOYER MARC, VIALON PHILIPPE, 1994. La Communication touristique, PUF, 123 p.

CAZES G., 1992. Fondements pour une géographie du tourisme et des loisirs, éd. Bréal, 189p.

CAZES G., LANQUAR ROBERT, 2000. L'aménagement touristique et le développement durable, Que Sais-Je ? PUF, n°1882, 5e éd. refondue, 127 p.

CAZES G., POTIER F., 1996. Le tourisme urbain, Que Sais-Je ? PUF, N° 1260, 1re éd., 127 p.

CORNU YVES, 1996. Pour une autre approche du marketing des destinations touristiques – Gérer l'offre d'une station comme on gère l'offre d'un supermarché, Cahier Espaces, n°47, p. 114-122

ÉQUIPE MIT, 2002. Tourismes 1 Lieux communs, Belin, 318 p.

Équipe MIT, 2003. Le tourisme. Acteurs, lieux et enjeux, Belin, 299 p.

EZE-EZE D. (2001). « La structure bancaire dans un processus de financement de l'économie camerounaise », Afrique et Développement, Vol 26, N°3 et 4, PP.1-26.

FOUDA O.J.P. (2005), Relations bancaires nationales et internationales.

FOUDA O.J.P. (2009). «Le bilan mitigé des réformes bancaires en Afrique Centrale: les paradoxes du développement financier ». In Economie Appliquée, N°3, PP.73-114.

FOUDA S.M. (1999). « Faillites bancaires et effets de contagion : un examen du cas camerounais », Séminaire de recherche de la FSEG/Université de Yaoundé II, Mars.

FOUDA S.M. ET TOUNA MAMA E. (1996). « Crise et déréglementation dans le secteur bancaire », in Crise économique et politique de déréglementation au Cameroun. L'Harmattan, Paris.

GARSUAULT P. ET PRIAMI S. (1999). La Banque fonctionnement et stratégies, Economica, Paris, 2ème édition.

GERARDIN H. (1989), « Zone franc, histoire des institutions », édition. Harmattan.

GHAZI L. (2006). « Impact du Conseil d'Administration sur la performance des banques tunisiennes », Genève Juin 2006.

GOODHART. (1983). «Contagion Effet of Bank Failures Evidence FromDapitalMarkets», Journal of business, Vol 26, N°3.

LOZATO-GIOTART JEAN-PIERRE, BALFET MICHEL, 2004. Management du tourisme. Les acteurs, les produits, les marchés et les stratégies, (Coll. du tourisme), éd. Pearson Éducation, 374 p.

MINEPAT, 2014. Stratégie de développement du secteur de l'industrie et des services. Rapport d'évaluation de la mise en œuvre pour la période 2010-2013, 69 p.

MINISTERE DU TOURISME, 2005. Stratégie sectorielle de développement du tourisme au Cameroun, 374 p.

MINISTERE DU TOURISME, 2008. Cadre de dépenses à moyen terme 2008-2015 du ministère du tourisme, 40 p.

NGUYEN M. (1993). « Réglementation prudentielle et Regulation monétaire », Revue d'Economie Financière. Vol 4, N°101.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN, 2009. Cameroun vision 2035, 65 p.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN, 2009. Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi. Cadre de référence de l'action gouvernementale pour la période 2010-2020, 174 p.

TOCQUER GERARD, ZINS MICHEL, 1987. Marketing du tourisme, Gaëtan Morin éditeur, 303 p.

TOUNA MAMA. (2002). « La politique de crédit et le financement du développement au Cameroun », IN BEKOLO-EBE, B (sous la direction de) (2002), intermédiation financière et financement du développement en Afrique.

UNESCO-PARIS, 2003. "Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel", 14 p.,

VIOLIER PHILIPPE, 2009. Proposition pour un modèle d'analyse de la dynamique des lieux touristiques, p. 26-37 in Lemasson Jean-Pierre et Violier Philippe, dir., Destinations et TERRITOIRES. Coprésence à l'œuvre, Vol. 1, eds Téoros, Presses de l'Université du Québec, 282 p.